



## Over dit boek

Dit is een digitale kopie van een boek dat al generaties lang op bibliotheekplanken heeft gestaan, maar nu zorgvuldig is gescand door Google. Dat doen we omdat we alle boeken ter wereld online beschikbaar willen maken.

Dit boek is zo oud dat het auteursrecht erop is verlopen, zodat het boek nu deel uitmaakt van het publieke domein. Een boek dat tot het publieke domein behoort, is een boek dat nooit onder het auteursrecht is gevallen, of waarvan de wettelijke auteursrechttermijn is verlopen. Het kan per land verschillen of een boek tot het publieke domein behoort. Boeken in het publieke domein zijn een stem uit het verleden. Ze vormen een bron van geschiedenis, cultuur en kennis die anders moeilijk te verkrijgen zou zijn.

Aantekeningen, opmerkingen en andere kanttekeningen die in het origineel stonden, worden weergegeven in dit bestand, als herinnering aan de lange reis die het boek heeft gemaakt van uitgever naar bibliotheek, en uiteindelijk naar u.

## Richtlijnen voor gebruik

Google werkt samen met bibliotheken om materiaal uit het publieke domein te digitaliseren, zodat het voor iedereen beschikbaar wordt. Boeken uit het publieke domein behoren toe aan het publiek; wij bewaren ze alleen. Dit is echter een kostbaar proces. Om deze dienst te kunnen blijven leveren, hebben we maatregelen genomen om misbruik door commerciële partijen te voorkomen, zoals het plaatsen van technische beperkingen op automatisch zoeken.

Verder vragen we u het volgende:

- + *Gebruik de bestanden alleen voor niet-commerciële doeleinden* We hebben Zoeken naar boeken met Google ontworpen voor gebruik door individuen. We vragen u deze bestanden alleen te gebruiken voor persoonlijke en niet-commerciële doeleinden.
- + *Voer geen geautomatiseerde zoekopdrachten uit* Stuur geen geautomatiseerde zoekopdrachten naar het systeem van Google. Als u onderzoek doet naar computervertalingen, optische tekenherkenning of andere wetenschapsgebieden waarbij u toegang nodig heeft tot grote hoeveelheden tekst, kunt u contact met ons opnemen. We raden u aan hiervoor materiaal uit het publieke domein te gebruiken, en kunnen u misschien hiermee van dienst zijn.
- + *Laat de eigendomsverklaring staan* Het “watermerk” van Google dat u onder aan elk bestand ziet, dient om mensen informatie over het project te geven, en ze te helpen extra materiaal te vinden met Zoeken naar boeken met Google. Verwijder dit watermerk niet.
- + *Houd u aan de wet* Wat u ook doet, houd er rekening mee dat u er zelf verantwoordelijk voor bent dat alles wat u doet legaal is. U kunt er niet van uitgaan dat wanneer een werk beschikbaar lijkt te zijn voor het publieke domein in de Verenigde Staten, het ook publiek domein is voor gebruikers in andere landen. Of er nog auteursrecht op een boek rust, verschilt per land. We kunnen u niet vertellen wat u in uw geval met een bepaald boek mag doen. Neem niet zomaar aan dat u een boek overal ter wereld op allerlei manieren kunt gebruiken, wanneer het eenmaal in Zoeken naar boeken met Google staat. De wettelijke aansprakelijkheid voor auteursrechten is behoorlijk streng.

## Informatie over Zoeken naar boeken met Google

Het doel van Google is om alle informatie wereldwijd toegankelijk en bruikbaar te maken. Zoeken naar boeken met Google helpt lezers boeken uit allerlei landen te ontdekken, en helpt auteurs en uitgevers om een nieuw leespubliek te bereiken. U kunt de volledige tekst van dit boek doorzoeken op het web via <http://books.google.com>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>



2372 c. 7

$$\psi 3. \frac{10}{\text{III} \cdot 17}$$

$$= K \cdot 8 \cdot 11$$





**COLLECTION**  
**DE**  
**DOCUMENTS INÉDITS**  
**SUR L'HISTOIRE DE FRANCE**

**PUBLIÉS PAR LES SOINS**  
**DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**

---

**PREMIÈRE SÉRIE**  
**HISTOIRE POLITIQUE**





**PAPIERS D'ÉTAT**  
DU  
**CARDINAL DE GRANVELLE**

D'APRÈS LES MANUSCRITS

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE BESANÇON

PUBLIÉS

SOUS LA DIRECTION DE M. CH. WEISS

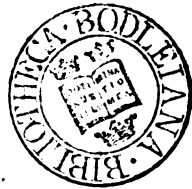
TOME IX



**PARIS**

**IMPRIMERIE NATIONALE**

—  
M DCCC LII



**PAPIERS D'ÉTAT**

**DU**

**CARDINAL DE GRANVELLE**



# PAPIERS D'ÉTAT

DU

## CARDINAL DE GRANVELLE.

---

I.

### LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVI, 204-207.)

Haguenau, 8 février 1565.

Monseigneur . . . . . Je tiens que jà aurez entendu pieça comme mons<sup>r</sup> le conte d'Egmont est passé en France seurement, ce que me dict, le xxv<sup>e</sup> du mois de janvier, ung courrier de madame la duchesse de Parme, estant, par le commandement d'icelle, comme il me dict, enchargé de passer en ce lieu d'Agnau devers moy, pour entendre quel chemin monsieur de Chantonnay, vostre frère, auroit prins, partant de Bourgoingne pour sa légation. . . . . Ledict courrier me dict avoir parlé à ung courrier, à Bruxelles, venant, à l'heure qu'il en partit, d'Espagne, lequel luy avoit dict comme ledict s<sup>r</sup> conte d'Egmont estoit passé, et qu'en ung lieu outre les frontières de France, l'on luy avoit fait la salve à coups de canons, et je ne peutz savoir où, si ce n'est à Fontarrabye, qu'est à ung traict d'arc d'Yron, où la poste est assize. Me dict aussi ledict courrier, sur propoz des grandes froidures qu'il a fait partout, que en Hollande, en d'aucuns lieux, avoient esté si véhémentes qu'ilz estoyent estez contrainctz de brusler leurs maisons pour se chauffer; d'autres oudict pays estoient mortz de soif; et me nomma une ville dont à présent ne suis recordtz,

où il dit tout le peuple estre mort de ladite soif, pour n'avoir heuz moyen d'avoir eau de XIII lieues en rond, sinon de la marine, et que en Brabant, Flandres et Pays-Bas, mesmes à Bruxelles, estoient mortz plusieurs de faim, pour l'incommodité des molins, à cause des gelées ayans tant tenu.

Touchant le véaige d'Espagne pour le service de madame de Lorraine, il n'y a encoires aulcune résolution; et crois qu'elle sera qu'ilz y enverront ung aultre que moy. Et, pour le dire à la vérité, ce ne seroit mon cas, ny sans me mettre en dangé au temps qui court, et mesmes ayans (comme je crains) les François la dent sur moy; et j'ay adverty ledict sieur de Silliers de ce que m'escripvez au faict dudict véaige. Aussi les affaires de mon gouvernement à peine le me peuvent permettre, lesquelles sont assez troublées, et en quoy, si le prince n'y met ordre tost (ce que se peut bonnement faire, le prenant à temps), il aura d'affaire puis après; oyres que, quant à la religion, ilz se portent bien en ce lieu. Je l'en ay, et dez bien longtemps adverty, et tous ses régimentz<sup>1</sup>, prévoyant que j'ay faict ce qu'il en pourroyt advenir. Et pourroist estre que, à ceste occasion, et pour aultres choses, j'yray treuver mondict seigneur l'archiduc deans ces Pasques; car aussy, par une sienne lettre, il me met à ma discrétion d'ainsy le faire quant l'empereur sera à Pragma; et si j'y voidz, vous en serez adverty. . . . .

Touchant ce que désirez de sçavoir quelz ambassadeurs ont les François vers les princes protestans, je sçay bien pour certain qu'il y en a ung devers eulx, mesme vers le conte palatin électeur, ducz de Wirtemberg et des Deux-Pontz et marquis de Baden; mais ne sçay-je encoires le nom dudict ambassadeur ny les particularitez de sa charge, ce que j'espère sçavoir dans la prouchaine sepmaine, pour vous en servir. Toutesfois, ad ce que j'entendz, sadicte charge n'est que pour porter lettres de la royne de France et prince de Condé ausdictz princes; car depuis l'édict de la paix<sup>2</sup> publié en France, tout ce que ladicte royne a traicté avec eulx, elle l'a tousjours faict par la main et

<sup>1</sup> (Ses conseils de régence.) — <sup>2</sup> Religieuse, donné à Roussillon.

moyen du prince de Condé; et aussy par ledict ambassadeur, avec lesdictes lettres, s'excuser ladicte royne envers lesdicts princes de ce qu'auroit esté fait jusques à présent contre ledict édict de paix, disant que cela qu'elle en auroit fait estoit pour le soulagement du peuple du royaume et non aultrement, avec aultres offices envers lesdicts princes pour leur faire entendre qu'elle est bonne huguenotte. Je ne sçay si c'est à certes, ou pour s'accommoder avec eulx.

D'Auspurg et d'Ynsprug l'on m'advertit que Schwendy a prins Toquay, que seroit bien bonne chose; mais de Strasburg l'on m'escript le contre, et que ledict Schwendy s'estoit retiré de devant ledict lieu à cause des grandes eaues et dégelz survenuz quant il fut arrivé, et n'avoient peu les glaces donner lieu au desseing, lesquelles toutesfois estoient le principal fondement d'icelluy. . . . .

Je n'ay rien heu de nouvelles sur nostre affaire de monsieur le cardinal d'Emps, dont je m'esbeys; mais si suis-je bien adverty de l'affection que luy et mons<sup>r</sup> son frère me portent; et me rescript ung leur beau-frère me devoir tantost venir trouver, pour me parler de la part dudict s<sup>r</sup> cardinal; mais je ne sçay encoires ce que se pourra estre.

Ung certain personaige a donné charge à ung, qui m'est esté secrétaire, de me rescripre que ledict conte Annibal d'Emps, mon cousin, luy avoit dict qu'il debvoit avoir charge de sa majesté catholique de douze milz piétons allemans, pour faire un voyage contre Argel l'esté qui vient; je ne sçay ce qu'en est, et je vous prie, si entendez quelque chose de celà, de m'en advertyr.

Vous verrez ce que l'on m'escript du Moscovytte; et s'il estoit ainsi comme l'on le dict, ce que je croydz, et que sa majesté impériale s'en voulust mesler, ce seroit l'intention d'icelle pour contremyner contre le roy de Poloingne, qu'il void favoriser beaulcop à son neveu le wayvode, et qu'il peust garder que ledict wayvode ne succédast au royaume de Poloingne, pour estre le plus habile à la succession. . . . .

## II.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVI, 220-224.)

Besançon, 11 février 1565.

Monsieur, J'ay eu nouvelles de vostre retour de Lorraine par votre lettre du xxix, par laquelle j'ay entendu ce que vous avez passé avec madame la duchesse. Il y a quelque temps que je m'apperçois que l'on alloit tournant à l'entour du pôt pour vous donner ceste charge d'aller en Espagne, et, l'ayant accepté, je suis d'austant plus aise que vous avez trouvé les fondementz des practiques de madame la duchesse tels (comme vous me l'escripvez) que d'iceulx vous puis- siés espérer tout bon succès des emprinses. Je ne connois ce gentil- homme de Normandie qui gouverne Sweden; mais sy les offres de son maistre sont telles, et que l'on se puisse arrester et asseurer sur ferme espoir qu'elles s'accompliront, elles sont, à la vérité, grandes; et s'il est vray qu'ayant soustenu lez frais de la guerre il ayt tous les ans mys argent en caisse, sans avoir touché à son trésor, les affaires du roy de Dannemarche se pourtent mal. Mais, à vous dire la vérité, les François auprès de moy n'ont pas sy bon crédit que je veulle croire tout ce qu'ilz dient; car sy toutes choses sont tant à l'avantage du roy de Sweden, je ne sçay treuver fondement de sy grande charité sienne à l'endroit de madame de Lorraine, qu'il ne soit plus apparent qu'il prendroit plustost pour soy que de faire les affaires d'altruy, n'ayant besoing de grande ayde ny de la rechercher sy loing, sy ses affaires sont en sy bons termes. De dire qu'il soubstiendra la guerre tant que Madame voudra, il est bien aysé de se défendre, quant à l'ennemy



fault<sup>1</sup> le moyen d'assaillir. Je ne sçay sy ses prédicantz luy mettent à charge de conscience l'occupation de l'héritage de Madame ; mais, à mon regret, je ne voy les princes sy religieux que nous les voyions souvent faire les restitutions : j'en parle en l'air, mais vous aurez peult-estre entendu plus de fondement sur quoy vous attacher.

Je désireroye bien entendre sy vous irez vers l'empereur et vers monsieur l'archiduc ou non ; mais, à la vérité, il me semble estrange que monsieur de Sillières et le conseiller italien vous pressassent sy expressément pour déclarer quel espoir vous avés du succès de ce que vous irés négocier devers l'ung et devers l'autre, puisqu'il est bien difficile à quiconque entreprend négociation dépendant de la voulenté d'aultuy, de deviner ce qu'il y fera, et n'y auroit raison que ce fust pour penser obliger celluy qu'entreprendroit les négoces d'achever tout ce qu'il espéreroit. Je voudroye, sy vous y debvez aller, que vous puissiés partir plus tost, pour éviter les chaleurs, que je ne voudroye offensassent et fissent dommage à vostre personne ; mais, de ce que vous escripvez, j'entends assez cler qu'il sera bien mal possible, soit que vous alliés ou non devers l'empereur et devers monseigneur l'archiduc, que vous puissiés partir plus tost que deans deux mois.

J'avoie tousjours entendu que la *lantfoktie*<sup>2</sup> de Hagnaw, dont vous avez charge, soit de la maison d'Austrice, et non pas dépendant de la dignité impériale, que me faisoit penser que cela venoit au partage de monseigneur l'archiduc ; ne sçay dont vient la difficulté que maintenant vous font les villes de vostre dict gouvernement, mais bien vous veulx-je advertir que l'on m'a dict, depuis quatre jours en çà (je ne sçay sy c'est chose qu'ait fondement), que l'on estoit en opinion qu'entre sa majesté impériale et monsieur l'archiduc Ferdinande l'on négocioit que, pour astant que ledict sieur archiduc demeure voulentiers en Bohème, l'on luy laissast à certaines conditions le royaume pour sa vie durant, puisqu'il dict qu'il ne se veult marier, prenant sa majesté impériale, doiz maintenant, tout le partage dudict sieur

<sup>1</sup> (Manque.) — <sup>2</sup> *Landvogtey*, ou grand-bailliage.

archiduc pour soy et pour les siens, et que, après son décès, le royaume de Bohême retourneroit à sa majesté, à condition que s'il ha quelques enfantz de coustel, l'on les apportionneroit à quelque chose particulière. Je ne sçay ce que j'en doibz croire, et m'y arreste moins, pour ce que vous ne m'en faictes mention.

Quant à l'emprins de Metz, j'ay veu tout ce que vous en discourez par voz lettres; et est bien grand poinct ce que vous dictes d'estre sy asseuré que, quoy qu'ait dict mons<sup>r</sup> de Vieilleville, la chose auroit infailliblement succès. Ce que j'ai dict des quarante mil escuz par mes précédentes estoit seulement remémorant ce que voz propres lettres contiennent : car vous entendez assez que, ne sçachant la voulenté, sur ce faict, de sa majesté, pour non s'en estre parlé par elle depuis la paix faicte sans sçavoir ce qu'elle en voudroit faire, je ne vous en sçauroye dire ny blanc ny noir, ny à quoy elle voudroit venir; et ce que nous escripvons l'ung à l'autre n'est, comme vous entendez mieulx, que ung simple discours sur la matière, pour en cas que l'on y voulust entendre. Je voy bien qu'il n'empourte peu à sa majesté de tenir la main à ce que ces trois éveschez demeurent plus tost à l'empire que non pas soubz la main des François; mais je ne sçay pas sy tous les ministres de sa majesté sont de ceste mesme opinion, et sont choses que se persuadent mal par lettres. Sy sa majesté estoit aux Pays-Bas, l'on en pourroit parler plus franchement, et y a beaucoup de choses que l'on n'ose mettre en avant pour son absence; ny ne luy conseileroye jamais, ny à ceulx des pays d'embas, d'entrer volontairement en emprins que les peust mettre en guerre en l'absence de sa majesté, pour beaucoup de respectz; mais sy elle y estoit en personne, je parleroye bien aultre langaige, et ay veu et voy journellement de belles occasions que nous avons perdu. Et par voz lettres vous ne donnez qu'un an de terme; nous verrons sy d'icy là sa majesté viendra, sans la venue de laquelle il ne me semble qu'il conviendroit de le proposer, et me servira ce que vous m'en avez escript maintenant pour, selon qu'à sa venue seront les choses, pouvoir mettre en avant la pratique ou s'en retirer. Pleust à Dieu que l'empereur se voulust

servir, avec l'assistance de tout l'empire, du moyen que vous avez pour faire l'emprinse! puisqu'à sa majesté et audit saint empire appartient sy proprement de remédier aux foules que se font celle part à l'empire, aux pauvres subjectz d'icelluy quy y sont tyrannisés en la sorte que vous escripvez, sous le nom du roy très-chrestien, et aux emprinses que se font contre Lorraine; mais je me doute qu'il ne voudra avoir affaire en tant de lieux pour une foys.

Quant à Goze, le traicté de paix laisse entier en son droit chacune des parties, à sçavoir, tant cellui quy fut nommé par feu l'empereur que monseigneur le cardinal de Lorraine, quy y prétend; et combattit ce point avec sy grande véhémence ledit sieur cardinal, que l'on fut sur icelluy pour rompre le traicté de paix. Mais l'on me commanda expressément que je passasse oultre, et fuz de mon coustel sy véhément à défendre nostre cause, que ledit s<sup>r</sup> cardinal print opinion que je prétendoye pour moy-mesme en ladite abbaye, ce que je vous prometlz sur ma foy je ne pensay oncques, et il l'a bien peu cognoistre depuis. Sy vous allez à la court de l'empereur, je ne faiz doute que vous n'oublierez rien pour faire particulièrement entendre les emprinses que font les François contre Lorraine et les éveschez de Metz, Toul et Verdun, combien que je doute qu'il s'y fera peu devant la première diette. Les mandemens impériaulx pour commander que l'on n'obéysse synon au saint empire, de raison debvroient bien servir; mais je me doute que les François, à leur accoustumée, n'en tiendront pas grand compte. . . . .

La levée que se devoit faire de dix milz hommes pour Corsica devoit estre soubz la charge du marquis de Pescaire, que sa majesté avoit fait général pour ceste emprinse; mais il y a longtems que je n'en ay rien entendu, pour ce que les lettres d'Italye ne me viennent que par la voye de Flandres, pour estre serré le passage de ce coustel, à cause de la peste, que mect les lettres que vont d'icy là en dangé, et l'on m'en a ouvert un paquet à Dondoule<sup>1</sup>, dont j'ay faict plainte au gouverneur de Milan; mais de celles que viennent d'Italye

<sup>1</sup> (Domo d'Ossola?)

icy, je n'entendz pas que l'on en face difficulté, par où je ne puis penser que des lettres que l'on vous peult avoir escript de Rome, aulcunes se soient perdues. Plus de dangé y auroit-il pour celles que vous pouvez avoir envoyé.

Et, quant à ce que l'on a voulu dire des intelligences du pape sur l'estat de Milan, sur ma foy je n'en croy rien, et tiens que la vie de mons<sup>r</sup> le cardinal Boromeo est bonne et saincte; mais il est impossible de sy bien faire que l'on ne treuve tousjours des calumniateurs.

Ce matin est passé par icy le conseiller italien de madame la duchesse de Lorraine, dont voz lettres font mention; il va à Pontarlier, à la foyre des Genevois, pour finance et pour faire quelque dépesche sur les affaires d'Italye de son altèze, que les Genevois quy reviendront rempourteront. Il m'a visité de la part de son altèze sans me parler des affaires d'icelle, hormys pour me demander si j'avoie escript à Milan, ce que je luy ai dict avoir fait, comme il est véritable, m'ayant déclaré que vous aviez accepté la charge d'aller en Espagne . . . Il me dict une chose que me tient en peyne, qu'est que Madame ha nouvelle d'Italye d'une conspiration que l'on avoit fait contre la personne du pape, laquelle debvoient exécuter ung Genevois, ung Florentin, ung Romain et ung Vicentin, et qu'ils soient esté prins prisonniers, et aulcuns d'iceulx jà exécutez, et que l'on impute ceste conjuration au cardinal Farnès et au cardinal de Trente; que Farnès s'estoit sauvé de Rome, et que Trente fust jà en sa maison quand la chose s'est découverte. Je n'en ay encores nouvelles de nul aultre coustel, ny me puis persuader que cela soit véritable, pour ce que je ne voy quel fruit lesdits cardinaulx en pourroient tirer, ny qu'ilz ayent grande cause pour ce faire. Et davantage que quant ilz l'auroient et le voudroient exécuter, je ne sçay comm' ilz se seroient tant aveuglez que de choisir tant de gens à cest effect et sy différentz, et espère que de brief nous entendrons qu'il n'en est rien.

L'édict que le roy de France a renouvelé de la religion, s'il est en la forme que vous escripvez, dont je n'ay encoires rien entendu d'aultre part, me semble fort mal, et tiens que la royne, sy elle eust

voulu, eust bien peu cest hyver mieulx faire. Ledit conseiller italien dict que l'on parle en Lorraine que, depuis l'insulte faicte à Paris à mons<sup>r</sup> le cardinal, le mareschal de Montmorency se soit faict seigneur absolu de la ville, avec xv<sup>e</sup> chevaulx et quelques piétons. Mais il y a sy longtemps qu'il dict qu'ilz ont ceste nouvelle, qu'il est apparent qu'il en seroit jà plus grand bruyt; il m'affirme que à la court de Lorraine l'on ne parle plus de nul bon espoir de l'entrevue dudict cardinal avec le prince de Condé, et que ledict cardinal debvoit hier arriver à Nancy pour une nopce que se faict de l'une des dames de madame la duchesse.

Quant à l'allée de monsieur d'Egmont en Espagne, je vous en eusse jà adverty, sy je vous eusse sceu de retour. Ilz ont heuz par delà des bandes d'hommes d'armes, que le prince de Condé avoit mené à Calaix à couleur de prendre la monstre, mais réalement pour s'asseurer des bresches qu'estoient tumbées à Calaix, doubtant que, comm'il estoit apparant, les Angloys ne se voulussent servir de l'occasion.

Aussy, est-il certain qu'il y a eu quelques practiques des capitaines des frontières du coustel de France sur Saint-Omer et Ayre, et sont encore prisonniers aulcuns complices de l'emprinse d'Ayre; mais ilz dient que les François ne les vouloient exécuter, synon en temps de rouverte de paix, qu'est leur deffaicte ordinaire. De Béthune, je n'en ay rien entendu, ny ne leur seroit aussy sy à propoz. Ceste doubte les a faict rassembler plusieurs consaulx, et finalement se trouvant assez confuz (car il n'y a pas là tout le bon ordre qu'il conviendroit), résolurent qu'il estoit requis d'envoyer personnage de qualité pour déclarer au roy l'estat de toutes choses et le requérir de pourveoir ou de venir; et qu'à cet effect a esté choisy monsieur d'Egmont, qui fort volontiers et allégrement l'a accepté pour le service du maître et bien du pays. Et je sçay bien que l'on n'eust sceu faire choys de personnage à sa majesté plus agréable entre tous ceulx de par delà, et tiens qu'il fera en Espagne très-bien ses affaires; ne sçay sy ceulx quy demeurent à Bruxelles en seront tous contentz. S'il peult tant faire que de ramener sa majesté, il fera beaucoup, non seulement pour le pays, mais en-

cores pour aultres affaires de sadicte majesté ; et sy cela est, vous verrez de brief grand changement aux humeurs de ce pays-là, et plusieurs honteux de s'estre déclarez sy avant ; et sy m'asseure que tous feront pour le mieulx qu'ilz pourront pour servir et gagner les bonnes grâces de sa majesté ; car encores qu'ils ayent leurs humeurs, sy sont-ilz, à la vérité, bons subjectz. Ledict sieur d'Egmont estoit allé sur ses chevaulx jusques à Cambray, pensant là prendre la poste à douze chevaulx, et mener avec soy ledit sieur d'Estenbruges, son cousin ; mais ayant entendu de quelque mouvement en France ( ne sçay sy c'est ce qu'est survenu à Paris entre mons<sup>r</sup> le cardinal et le mareschal de Montmorency), ledict sieur d'Egmont s'est là arrêté, et comme quelc'un m'a dit, pour veoir comme les choses passeront, ou pour demander lettres d'assurance ; voyre et sont aucuns d'opinion qu'il pourroit bien faire le voyage par mer, et estoit allé monsieur de Hornes devers luy. Et j'espère que je sçauray tost ce que passe....

Je tiens que vous aurez entendu l'extrême et griefve maladie qu'a heu mons<sup>r</sup> le président Viglius, estant esté touché de l'apoplexie le premier jour de l'an ; mais, grâces à Dieu, il se pourte mieulx.

Je ne voy pas grande apparence en ce que l'on vous a dict du mariage du prince de Bohême<sup>1</sup> avec madame Marguerite, sœur du roy ; mais bien ay-je entendu que le conte de Fuensalida et l'ambassadeur de France ont eu grande dispute sur la précédence, et que l'empereur a tenu résolument pour le roy nostre maistre, estant de ce succédé que ledit ambassadeur françois s'est party de la court, et retourné en France devers le roy son maistre.....

J'entendray fort volentiers ce que vous aurez sceu de Sturmius et de Gamant, quant ilz auront parlé avec vous ; je ne reçoipz plus d'eulx nulles nouvelles, que, à la vérité, depuis les tumultes de France, Sturmius s'est démontré flosche comme partial des huguenotz, sans avoir depuis dict chose que vaille.....

<sup>1</sup> L'archiduc Rodolphe, qui succéda en 1576 à son père Maximilien sur le trône

impérial. Il mourut célibataire en janvier 1612, âgé d'environ soixante ans.

Swendi, comme vous avez entendu, est jà en Hongrie, fort content avec sa charge de *wehlhoberthen*<sup>1</sup>, que, je me doute, ne luy sera pas sy profitable comm'il pense.

Ces retenues que se font en Allemaigne, encoires que l'on ne sçache le temps de la levée, me donnent un peu de mauvaix soupçon; mais l'on n'en sçauroit encoires faire certain jugement, et me semble bien mal l'insolence que l'on a usé contre monsieur de Wormes.

Eislinger, conseiller du duc de Wirtemberg, a esté devers moy, de la part de son maistre, pour aulcunes affaires. Il est jà retourné, et fait grande démonstration d'espérer qu'il n'y aura que tout repos et tranquillité en l'empire ceste année. Je ne sçay si c'est pour ce qu'il désire que je le croye en ce, et sy vous allez à la court de l'empereur, ce vous sera fort bonne commodité pour luy parler de l'affaire que vous sçavez<sup>2</sup>. Je m'esbéhy que le lantrave de Hesse continue à l'offre qu'il faisoit à madame de Lorraine, nonobstant le mariage (avec Holstein). . . . . Et me recommandant, etc.

## III.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVI, 255-257.)

Besançon, 15 février 1565.

Monsieur. . . . . Quant à la response que vous avez donné au sieur de Sillières touchant votre voyage (en Espagne), elle me semble très-bonne et pertinente, vous advertissant que, pour attendre saulf-

<sup>1</sup> *Feld-Oberster*, général-commandant. — <sup>2</sup> La rentrée du duc de Würtemberg dans le giron de l'église catholique.

conduit, mons<sup>r</sup> d'Egmont estoit encores au commencement de ce mois à Cambray, combien qu'il n'avoit point tant de besoing de saulfsconduict comme vous, et sy sont les François telz que, quelque saulfsconduict que l'on ayt, quant ilz ont la dent sur quelc'un, ilz ne sont pas fort scrupuleux à chercher ligière occasion pour faire ce qu'ilz veulent, et sy ce n'estoit que leur condition est telle, estant la paix encores en pied, comme j'espère et prie Dieu qu'elle soit encores longuement, n'y ayant nulle rompture de guerre, estant compris au traicté de paix non seulement les subjectz d'un coustel et d'autre, mais par motz exprès tous ceulx qu'ont faict service aux princes, sans aultre saulfsconduict chaſcun debvroit pouvoir passer sheurement ; mais les François sont telz qu'en eulx il n'y a que fier.

D'envoyer courrier en Espagne devant que vous y alliés, je ne ſçay s'il seroit à propoz, ou s'il faudroit que la lettre qu'il pourteroit fust bien faicte et arraisonnée, et accompagnée de grandes persuasions, à quoy serviroient les argumentz fort bien et pertinemment souvent déduictz par les lettres dudict sieur de Sillières, comme sont le bien publicque, la religion, le particulier de son altèze, l'obligation que sa majesté y a, l'oportunité présente, la facilité avec les correspondences et intelligences si sheures, selon que l'on le vous a certifié. Mais je trouveroye meilleur que son altèze y envoyast quelc'un des siens pour faire la première ouverture, quy fust bien informé ; car de bien proposer la chose du commencement, et de ſçavoir résoldre les doubtes que l'on y pourra faire, il emporte beaucoup. Il est bien vray, ainsy que vous dictes, que l'on ne résoldra la response, mesme telle que son altèze la désireroit, sans consulter, et que vostre séjour là sy long ne seroit sans fraiz, ny sans donner ombre et soupson à plusieurs, comme vous entendez assez ; mais sy faut-il tousjours, à mon advis, que la première proposition s'en face par personnage quy soit très-bien informé, quy que ce puisse estre.

Je m'esbehiz que ledict sieur de Sillières die que les faveurs et moyens desquelz je vous pourroye accompagner vous seroient de grand bien et soulagement, puisqu'il sait, ce que tousjours j'ay escript



sur ce poinct, que je ne puy faire semblant ny démonstration de sçavoir à parler de cest affaire, jusques à ce que l'on m'en demande advis, sy avant que sa majesté veulle avoir le mien; par où il se voyt clérement que, l'allant proposer vous-mesmes, je ne vous y pourroye ayder; car mes lettres serviroient pour après en estre calumnié en Flandres, et pour donner à entendre, aux Hollandois spécialement, que je seroye esté premier moteur de cecy. Mais comme vous aurez charge des aultres affaires de son altèze, desquelz j'ay já souvent escript, pour ceulx-là escriray-je encores volentiers, et pour recommander vostre personne et tout ce que peult servir aux affaires de Madame en ceste qualité, ores que je sçay la volenté et affection de sa majesté estre telle en son endroict qu'elle n'a, en ce, besoing de mon intercession; mais je le feroye pour rendre le debvoir que je doibz à icelle. Mais, en ce de l'emprinse, je n'en oseroye toucher ung seul mot, pour les raisons sy souvent déclairées; bien voy-je, à mon très-grand regret, que l'on tarde beaucoup de se servir des occasions, et qu'elles sont telles que cy-après difficilement elles se recouvreront, et que, avec la connivence seule de sadicte majesté, subministrant quelque somme de deniers, sy l'on le peult obtenir par le moyen du prince d'Eboli et d'Erasso, l'on pourroit faire beaucoup en ceste saison, que cy-après, passant l'occasion, ne se feroit avec nul argent.

Quant aux nouvelles, ce de monsieur le cardinal de Lorraine<sup>1</sup> vous l'aurez já pieçà entendu, et le verrez encores par le billet cy-joint. Depuis, l'admiral est entré à Paris avec cinq cens chevaulx, et logé au Louvre; et quelques huguenotz se sont avancez, depuis qu'il y est, de faire quelque insolence en une maison que monsieur d'Aumale ha à Paris; mais la court de parlement en détient six prisonniers, et procède contre eulx sans contredict de l'admiral, que faict espérer qu'il n'est pas encore prest pour mouvoir.

..... De la citadelle que se bastit à Verdun, je n'en ay rien ouy, ny le croy; de ce que se fait en Lorraine, vous le devez sçavoir, puisque vous en venez, et je vous prie me faire ce plésir que nous puissions

<sup>1</sup> A son entrée à Paris.

sçavoir spécialement, s'il est possible, quelz ambassadeurs ont les huguenotz françois en Allemaigne, et vers quelz princes, car il m'emporterait beaucoup de le pouvoir sçavoir tost.

La royne est encores en Gascogne, et dient aucuns qu'elle vouloit aller en Espagne, et mener avec soy mons<sup>r</sup> d'Orléans, puisqu'il n'y avoit ordre que nostre maistre peust venir vers elle sur la frontière; cecy ne croy-je pas aussy, car il ne me semble raisonnable. Je n'ay rien entendu des six cens chevaulx que assemble La Rochefoucault.

L'on a dict pieçà que aucuns avoient voulu conjurer contre la personne du chancellier; de sa maladie et de celle du connestable, je n'en ay rien et ne m'en esbêhiz, pource que encores nous demeurent cloz par deçà les passages vers Lyon et la France. . . .

Il est vray ce de la conjuration contre sa sanctité, et jà sont exécutés aucuns; mais quant aux auteurs que l'on disoit, il ne s'en dict plus rien, et croy que ce sont fables; mais dient aucuns que sa sanctité n'a voulu les faire examiner plus avant, doubtant qu'ils ne dissent quelque chose que ne conviendrait. Les dépositions, toutes-fois, se tiennent secrettes, que tient tout le monde à Rome en ombre; sa sanctité, le jour de sa coronation, de sa propre main, espousa le conte Annibal de Altaemps avec la sœur du cardinal Boromeo<sup>1</sup>, qui persiste à sa retraicte à Milan, et tient l'on que le cardinal de Altaemps entreprendra l'entière maniance des affaires. Sa saintté a faict ledict conte de Altaemps confalonier, qu'est le capitaine général de l'Église, avec trois cens escuz de gaiges par mois, et le gouvernement d'Ancône et de Spoleto.

L'on escript d'Allemaigne que les souldatz que sont esté soubz luy murmurent fort contre sa personne; mais l'on ne m'escript particulièrement pourquoy.

La royne d'Angleterre, se mocquant des Flamans, a prorogué le jour de la communication que se devoit tenir à Bruges, pour jusques au vingtième de ce mois, pour donner temps aux siens de vendre leurs draps, et de se pourveoir en Flandres de tout ce qu'ilz auront besoing,

<sup>1</sup> Hortense, l'une des filles de Gibert Borromeo, comte d'Arone.

et après, crains qu'elle s'en mocquera davantage. Et me recommandant, etc. . . . De Besançon, xv<sup>e</sup> de febvrier 1565.

---

## IV.

## LE PRÉVOT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, II, 214-215.)

Bruxelles, 15 février 1565.

. . . . On m'a feict discours d'une sanglante insolence que Bréderode feict, « présente Egmont et non contradicente, » à Blondeau<sup>1</sup>, qui donnoit à soupper à la compagnie, que fust, buvant à son hoste, avec condition qu'il diroit après luy et comme luy; l'autre, que attendoit quelque joyeuseté, le plesgeoit, disant que ce feroit-il volontiers: les metz furent, « Je renunce le cardinal, » avec termes et épithètes malheureux et injurieux. Et comme l'autre ne volut dire après luy, disant qu'il l'avoit tousjours trouvé bon et vertueux seigneur, et auquel il se tenoit obligé, là vinst la cholère avec blasphèmes, luy reprochant qu'il estoit descouvert et trouvé cardinaliste; et ne tinst à guère qu'il ne l'heust battu en sa maison, si l'autre l'heut enduré, que fust saige et froid. Lendemain, le vint aborder M. de Saint-Martin, l'exhortant qu'il se rappointist avec les seigneurs ou qu'il se trouveroit mal, et que Bréderode le feroit tuer, et que, s'il alloit à la citadelle, il se trouveroit battu. Il dit qu'il estoit viel soldat et homme de bien, et qu'il ne se laisseroit battre de qui que ce fust. Les choses sont demorez en ces termes.

Le viconte de Gand<sup>2</sup> avoit, aucuns jours auparavant, donné, à la

<sup>1</sup> Ou Blondel, commandant à Philippeville.

<sup>2</sup> Maximilien de Melun. (Voir tom. IV, pag. 696, et tom. VIII, pag. 296.)

recommandation de Blondeau, l'office de baillly de Cantimpré, qu'est aux portes de Cambray et Artois; dépendant du gouvernement d'Arras. Il appela, après ce faict, ledict baillly vers luy, et dit qu'il l'avoit pourvu à l'instance dudict Blondeau, que n'estoit digne de vivre, se monstrant si ingrat aux seigneurs; qu'il sçavoit bien que ce n'estoit que ung de eulx deux, et que, pour ceste raison, il le démectoit et révoquoit dudict estat, et non pas pour aulcune faulte sienne, et non ha heu l'autre aultre chose. Il debvroit présenter requeste à son altèze, donnant à congnoistre la cause de sa destitution : mais chascun crainct ces gens qui menassent de tuer à tout propos; et il n'y a point de faulte que, pour donner craincte, quelc'un d'entre eulx ferat quelque folie. J'entends que l'oultrage que Bréderode at faict à Schetz en sa propre maison at esté grand, le menassant et injuriant tout oultre, et que le temps viendrat qu'il aurat bien à faire de luy; et dit qu'il failloit donner à ces villains cent coupz de barres, tant que la terre se fendist soubz eulx. Par tout cecy se veoit ce que emportent les flesches, que tireront partout, et fera parler la moienne noblesse et les magistratz.

Girard <sup>1</sup> m'at asseuré dadvantaige, que, venant une lettre du conte de Hornes durant le séjour à Cambray, aulcuns des seigneurs se picquarent au bras, et feirent response et signature de leur sang; et que, pour quelques nouvelles que survindrent, ilz dansarent et coururent par les chambres, tous nudz, comme ilz sont nez de mère, ainsi que font gens enraigez et hors du sens. Je n'ay point oy que le conte d'Egmont fust avecq. Nulluy du peuple ne feroit telles scurrillitez. . . .

Ledit Girard m'at compté ce que s'est passé en l'endroit de l'archevesque de Cambray, et comme il en at esté fasché et estonné, se treuvant trois jours en fievre, et vouloit tout résigner et remectre ez mains de sa majesté. . . .

Ledit archevesque de Cambray attendoit plus du conte d'Egmont, qui, ad ce que l'on me dict, heust bien peu empescher le trouble au commencement, s'il s'en fust miz en peine. Les serrementz et renieementz que y sont passez ne sont créables, et dict Bréderode plus de

<sup>1</sup> Secrétaire de l'archevêque de Cambrai.

quatre fois à d'Egmont, présent une infinité de gens, qu'il renieroit Dieu pour son service. Culembourg n'y at heu telle part que l'on m'avoit dict, et s'en est bien excusé au président. Le filz de Mansfeld a donné du poulce et clicqueté des doibtz, donnant sur la poitrine de l'archevesque. Aulcuns dient que ce fust au nez, selon que les informations qu'il en at fait tenir parlent diversement, « ut nunc, corrupta religione, fides et integritas hominum corrupta est. » Et, puisqu'il a fait tenir l'information, il ne devoit si légèrement appoincter, et j'entendz que s'il se fust monstré homme, il heust bien rangé Bréderode et le filz Mansfeld : car ceulx de la ville se présentoient à le deffendre. Mais d'Egmont l'at contrainct d'appoincter, disant que ce fait le touchoit et estoit sien. S'il le touchoit, il le devoit empescher lors qu'il se feict, et luy devoit dire monsieur de Cambray, s'il heust heu cueur, qu'il ne se contente qu'estant son homme et vassal, il l'avoit lessé fouler et injurier en sa présence. Et quant il heust dict d'en escrire au roy et à son altèze et qu'il l'heust fait, il heust rendu bien peneulx le conte d'Egmont et la compagnie. Il estoit desjà hors de leur main : qu'est-ce qu'ilz luy heussent fait ? Il se pavoit tenir en sa maison et y mettre guet et garde. Son peuple les heust assommé s'ilz heussent fait samblant, que at esté fort fasché de veoir et entendre les insolences. S'estant ainsi lessé mener, il ne considère point « quod locum facit novis injuriis, et quod se suis contemptibilem reddit. » Quelc'un m'asseure que Bréderode, après boire, s'est vanté qu'il l'heust tué si l'on ne se fust miz entre deux. D'autre part, il a démenti et présenté combattre tous ceulx que diront qu'il auroit fait tort audict sieur. L'on a représenté en mascre<sup>1</sup> tout ledict acte chez d'Assonleville, au raccro<sup>2</sup> qu'il donna à la fille de monsieur Hopperus, et dit-on que ce furent gentilshommes du conte de Hornes, et que l'on recogneust le filz du président d'Artois<sup>3</sup>, que, je suis seur, perdroit pacience s'il le sçavoit. . . . .

<sup>1</sup> Masque, mascarade.

<sup>2</sup> Repas de noces.

<sup>3</sup> Pierre Arset, qui fut, en 1567, l'un des membres du conseil des troubles.

## V.

## EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XVI, 272-274.)

Besançon, á 17 de hebrero 1565.

Ha poco que escriví á V. M., y dende aquí de cosas públicas tengo por agora poco que dezir, mas porque el proceder de los comissarios que aquí han embiado de Flándes á instancia del príncipe de Oranges con consejo y promocion de M. de Dussey y de Renard (los quales V. M. sabe la voluntad que me tienen haviendo siempre procurado de dañarme en lugar de los beneficios y plazerres que de mí han recibido) ha sido tal como V. M. havrá podido entender, por la copia de

<sup>1</sup> Le cardinal se plaint des commissaires envoyés en Franche-Comté sur les instances du prince d'Orange, principalement pour vérifier l'état des salines, dont M. de Chantonay a la principale charge; suppliant Philippe de n'ajouter foi à aucun rapport défavorable aux employés qui lui serait présenté par lesdits commissaires, sans avoir préalablement écouté les réclamations auxquelles il donnerait lieu, et cela d'autant plus que le comte d'Egmont, mal informé par Moron, pourrait déjà avoir surpris la religion du monarque à ce sujet. Granvelle signale à cette occasion les fourberies de Renard, qui, obligé par devoir et par reconnaissance au service de son souverain, est pourtant dévoué corps et âme aux intérêts du prince d'Orange, qu'il sert au dé-

triment de ceux du roi, témoin l'affaire de la succession de Château-Belin, aujourd'hui pendante au grand conseil de Malines, et que Granvelle résume de la manière suivante : l'empereur défunt, en sa qualité de comte de Bourgogne, avait réuni à son domaine, après la mort du prédécesseur du prince actuel, cette seigneurie fort importante par son revenu. Pendant les débats qui eurent lieu à ce sujet au sein du conseil privé, Renard, qui avait cessé depuis longtemps de prendre part à ses travaux, eut grand soin de n'y plus manquer un seul jour, enregistrant avec soin tout ce qui s'y disait, et révélant le côté faible de la cause au prince d'Orange, qui utilisa ces documents pour la rédaction de ses mémoires et consultations. Seulement,

la carta que en ello escribí á Madama de Parma, y en fin ha parecido que se ha esperado esta ocasion de mi venida aquí y ausencia de la corte para que en mis ojos se diese trabajo á los míos, habiendo dado sobre los de la saulnería de Salins, y especialmente por el cargo que M. de Chantonay en ella tiene, aunque hay seys años que no ha residido en Salins, ny jamas residió mucho en aquel cargo, por haver siempre sido ocupado en cosas del servicio del emperador y de V. M. demas que creo que todos los oficiales de las salinas embiarán á quexarse de los agravios que se les ha hecho por los dichos commissarios, y especialmente por Moron, so color y título de servir á V. M. por lo qual he dissimulado aquí todo, sin mostrar que lo entendia ny sabia lo que passava, aunque realmente la dicha venida de los commissarios ha sido por á costa de V. M. buscar el provecho del dicho príncipe d'Oranges, en desservicio y daño de V. M. por haver parecido á estos promotores que tenerle agora de su parte, pudiendo él de presente en Flándes todo, servia á sus designos; he puesto en un breve escripto que va con esta, el fundamento de la comission que en esto de las salinas han tenido los dichos commissarios,

afin de se mettre à couvert, Renard emprunta une main étrangère pour copier les notes qu'il transmettait au prince; mais cette ruse devint inutile par suite de l'indiscrétion du copiste, le nommé Muretel, originaire du comté de Bourgogne, et fort suspect d'hérésie.

L'empereur s'est déclaré en faveur du roi d'Espagne dans la question de préséance entre les ambassadeurs d'Espagne et de France. La duchesse de Lorraine songe à profiter du mauvais état des affaires du roi de Danemarck pour recouvrer son héritage paternel. Le roi de Suède s'offre à l'aider dans cette tentative. La duchesse compte sur l'appui du roi d'Espagne, dont les intérêts se trouvent liés au succès de cette entreprise. Granvelle engage sa

majesté à l'aider, sinon ostensiblement, du moins par des secours pécuniaires. Prié par elle de s'entremettre directement dans cette affaire, il a refusé, de crainte que les états de Hollande n'en prissent de l'ombrage contre lui. Il lui a conseillé de faire présenter au roi ses propositions par une autre voie, lui promettant que si on lui demandait son avis à ce sujet, il le donnerait en sa faveur. La duchesse, profitant de ce conseil, va envoyer au roi un négociateur; le cardinal en prévient Philippe, afin qu'il puisse aviser à sa réponse et ne soit point surpris à l'improviste; il termine en lui demandant le secret au sujet des renseignements qu'il vient de lui transmettre.

y su manera de proceder; y lo que piden todos los criados que V. M. allí tiene, es que no crea V. M. las falsas imputaciones que les quieren dar, sin que primero sean oydos en sus defensas, precediendo por la via que el drecho manda, por la qual se conocerá su inocencia, y la calumnia y á qué pretenden, y porque V. M. informada no se dexé tampoco persuadir á conceder al príncipe ny á otro, sobre sinistra informacion, cosa que pueda venir en prejuyzio suyo y de sus successores, y me ha movido á hazer este escripto el pensar que habiendo Moron sacado memoriales y informado mal M. d'Egmont, y diziéndose tambien que el dicho Moron ha de yr en España, hallándose allí de presente Renard ordidor desta tela, y que todos juntos podrian sinistramente informar á V. M. y otros, me ha parecido necessario hazer este officio, suplicando á V. M. que perdone la importunidad. Y no devrá parecer á V. M. cosa estraña, que Renard, siendo obligado á su servicio, y tomando sus gasges, tenga la parte del príncipe de Oranges en prejuyzio de la hacienda de V. M. por ganar al dicho príncipe la voluntad, y servirse en sus passiones de su favor, pues en otro processo que tiene el dicho príncipe contra V. M., que pende en Malines, sobre la succession de Chasteau Belin, que el imperador, gloriosa memoria, unió á su dominio, despues de la muerte del predecesor del príncipe, por justissimas causas, que es cosa de importancia, porque renta mas de ocho mil francos, mientras se tractó este negocio en el consejo privado, no obstante que ántes havia estado mucho tiempo Renard sin comparecer, se halló continuamente presente, por anotar quanto allí se dezia, á tiempo que se informavan los fiscales de V. M., y se descubrian las dificultades y secretos que havian en la causa, solo por servir al dicho príncipe contra V. M., para el qual príncipe hizo despues sus memoriales y consultas, para ayudarle en la dicha pretension, no obstante que era contra su juramento y obligacion que tiene al servicio de V. M., y porque no se conociesse su letra, hizo sacar en limpio los dichos memoriales por mano de uno deste condado de Borgoña, llamado Muretel, de quien se confiava por señas que es



sospechoso de herege, y me dize el consejero de V. M. Granjuan, que el dicho Muretel le ha confessado ingenuamente haverlos escripto de su mano, sobre la minuta que era de la del mismo Renard, y se puede acordar V. M. que pocas cosas le he escripto que si se miran mis cartas no se hallen en ellas juntamente los testigos que dello pueden deponer.

M. de Chantonnay mi hermano ya partió con su casa, aunque á la verdad no está limpia de peste la Alemaña, por donde ha de passar; mas él hará lo que pudiere, y llegará á buen tiempo, haviendo acabado el conde de Fuensalida su embaxada, y partido el embaxador de Francia, por haverse S. M. Ces<sup>a</sup> declarado en lo de la precedencia en favor de V. M. muy bien y por excellentes términos. De aquellas partes no tengo nada que dezir por agora, mas de lo ya dicho en otras mias, porque lo que ha passado en las bodas del duque de Hols-tain escribiránlo á V. M. ó Madama, ó el conde de Hoochstraten, que se halló en ellas por órden de V. M. Bien me escriven que Adam Weyes, y uno llamado Clingenbersch son bueltos de Francia bien despachados, adonde havian ydo por lo que se devia á Crombach por su Wartghelt, que haze sospechar algunos que no es de balde que vengan tan bien y presto despachados.

Las pláticas para nuevos bulicios haylas en la Germania vivas, y si se mueve el almirante con los huguenotes de Francia, et qual, como V. M. entenderá de M. d'Egmont, está agora en Paris muy acompañado; puédese tener por cierto que la Alemaña no dexará de hazer su parte, mas es aun temprano para poder juzgar d'estas cosas.

Madama de Lorrena está todavía en las pláticas que, como V. M. sabe, ha tenido tantos años, buscando caminos para venir á la recuperacion del reyno de Denamarca, y agora mucho mas viendo en qué términos estan los negocios del rey de Denamarca que está á la verdad perdido, y dize que ella tiene grandes enteligencias assí en Alemaña como con el rey de Sweden, que le ofrece de entretener la guerra contra su enemigo, y de ayudarla para la recuperacion del reyno de Denamarca, concertándose con él; tambien tiene en Ditmersen sus

enteligencias, adonde piensa que sin dificultad, haziéndose la cosa presto, podria entrar, y es pays que con muy poca cosa se podria defender; assimismo le ofrece el landzgrave, casando la princessa su hija mayor con su hijo (para lo qual dize que consentiria que viniesse católica) de ayudarla en la recuperacion del reyno; dize assimismo la obligacion que V. M. ternia de ayudarla en recuperar lo suyo, así por el deudo tan cercano que tiene con V. M. como por el beneficio que podrian recibir sus estados, pues podria V. M. capitular con ella como quisiesse, demas que desto podria resultar gran beneficio al público, pues podria ser camino para restaurar la religion en aquellas partes, y á la verdad si jamas se ha de intentar aquella impresa, agora, ó el año que viene seria tiempo; y lo que desearia seria que V. M. la ayudasse abiertamente, ó sino, que dissimulando alomenos so mano la acomodasse de 200, ó 300 mil escudos; hame hecho mucha instantia, porque yo lo propusiesse á V. M., de que yo me he escusado siempre con dezir, que yo me holgaria infinito de verla cobrar su patrimonio, y de que con este medio se acomodassen las cosas de Flándes para siempre con aquel reyno, y sobre todo si por esta via la religion se podia restaurar, mas que de proponerlo en ninguna manera lo queria hazer, porque yo sabia, y es verdad, que si se supiesse que en esto huviesse escripto, procurarian algunos de indignar contra mí por esta via los estados de Holanda, que no huelgan de tener ruydo por aquellas partes, y que en ninguna manera yo lo podia hazer ny hablar en ello, sino fuesse que proponiéndose por otro V. M. me pidiesse parecer, y agora veo que se está procurando de embiar á esto persona expressa, de que me parece ser necessario que V. M. sea advertida y prevenida para pensar en ello; mas yo le suplico quan humilmente puedo que no se publique que de mí venga este aviso, y solo baste que pueda V. M. entre tanto pensar lo que le pareciere deverse hazer, y en la respuesta que le querrá dar, con que por no cansar mas á V. M. acabaré rogando N. S., etc.

## VI.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVI, 277-278.)

Haguenau, 17 février 1565.

Monseigneur. . . . . J'entends pour chose toute certaine que le conte de Schwarzemburg s'asseure de tous les reytters que sont été avec luy en la guerre de Dannemarcq, et prent umbre que ce soit pour le service de l'empereur; je ne sçay ce qu'en peut estre. Sçais-je bien, toutesfois, que lesdits reytters ne sont pas bien contants avec le roi de Dannemarque pour, comme ilz dient, avoir estez mal payez<sup>1</sup>.

Aussy m'escript-on de Strasbourg, du viii de ce mois, que l'on a publié à Auspurg une diette pour le premier de may; je ne sçais qu'en sera, combien que le s<sup>r</sup> de Neuhausen, chancelier de Bohesme, par quelques ses lettres d'assez vielle datte, m'escript ces motz : « Je tiens que l'empereur se résoldra bientost pour aller à Pragma, pour faire les funèbres de feu l'empereur son père, où assistera l'archiduc Charles, et dès là prendra son chemin à Auspurg, où l'air sera bien purgé, et ce à l'effect d'une diette. Et ayant conduit ledit s<sup>r</sup> archiduc Charles sa majesté jusques audit Pragma, je tiens qu'il reprendra le chemin d'Austriche, pour la gouverner en absence de sadite majesté. »

<sup>1</sup> • Et dit-on que ledit conte est respondant pour le roy de Dannemarck aux gendarmes; plusieurs pensent qui n'en sera deschargé qu'à son grant interest. »

(Lettre de M<sup>me</sup> d'Aremberg à la duchesse d'Arschot, du 6 janvier; *Mémoires de Granvelle*, XVI, 235.)

J'ay veu par ce qu'on m'escript que mons<sup>r</sup> de Chantonnay, votre frère, sera ja en chemin pour sa légation vers l'empereur; Dieu luy veuille donner bon, et prie sa divinité qu'il peut si bien faire au lieu où il vad, qu'icelle et la chrestienté en puissent estre bien servies. . . . .

Je suis grandement marry de mons<sup>r</sup> de Ribaulpierre<sup>1</sup>, que par l'instinct d'aulcuns que vous congnoissez bien, prent ung mauvais chemin quant à la religion, et comme l'on me dict, a fait à cause d'icelle lighe avec Zurich et aultres Suysses luthériens, et, de faict, faict prescher devant luy. Et comme je l'ay voulu divertir de cette mauvasive opinion, je voids qu'il n'est pas si bien avec moy comm' il le m'a jeusques à présent démontré. . . . .

## VII.

## LE BARON DE SILLIERS

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 20-24.)

S. l. 17 février 1565.

Monsieur. . . . . Le ix<sup>e</sup> de ce mois, j'ay reçu la vostre du vi<sup>e</sup> du mesme, et m'a son altèze commandé vous remercier bien fort de sa part la bonne affection qu'elle congnoît vous portez au bien de ses affaires, et de ce qu'il vous a pleu pour son service accepter le

<sup>1</sup> Egelolf III, seigneur de Ribeaupierre ou Rapolstein, en haute Alsace, dont la maison s'éteignit dans la seconde moitié du xviii<sup>e</sup> siècle. Successeur, en 1547, et tout à la fois petit-fils de Guillaume II, il devait le jour à Ulric IX, mort déjà en

1531, et qui avait épousé Anne-Alexandrine, comtesse de Furstemberg. Adonné aux arts de la paix et patron des gens de lettres, il introduisit la confession d'Augsbourg dans ses terres, et mourut en 1585.

voyaige d'Espagne, remectant volentiers à vostre discretion pour illec, et lorsqu'il faudra partir, soit par la poste ou à journée. Bien est vray qu'à son jugement la poste seroit la meilleur, tant pour gagner temps que pour l'assurance de vostre personne, et ne faudra-on d'obtenir lors le saulfconduyt requis pour la seureté d'icelle, en ensuyvant bien volentiers la voye que luy avez prescripte. Cependant, néantmoins, m'a commandé de relever aulcuns doubtes conteuz en vostre dite lettre, pour tant plus esclercyr le subject, et ayant sur iceluy heu response, son altèze ne faudra dépescher selon vostre dire, tant vers l'un des costé que de l'autre : . . . .

Le roy catholicque, comme l'on dict, est à présent à Séville, préparant une armée sur mer l'on ne sçayt à quelle fin.

Il y a un poinct dans le pourgect que mandez, et selon lequel vous voudriez qu'on escripvist en Espagne, digne d'estre relevé : c'est à sçavoir où il est dict que sa majesté ne voudroit rien entendre sans premièrement le communiquer à quelc'ungs de par deçà ; il semble que, touchant ceste corde, vous ouvririez le jugement au roy à penser peult-estre ce qu'il ne voudroit ou penseroit autrement.

En après y a un poinct notable, qui est que Madame eust à prier le roy de comectre un ou plusieurs non suspectz en ceste matière ; sur quoy, à correction, se peult considérer que sa majesté pourroit bien, pour se descharger de ce faiz, s'en laver par telle voye les mains, et se couvrant à ceste occasion de ses grandes occupations ; quoy advenant, et qu'il y commist quelques ungs par deçà pour vacquer audit négoce, sembleroit vostre voyaige pour Espagne estre ou frustratoire ou bien retardé, ou peult-estre rompu du tout : car, à mon advis, la résolution avoit esté prinse estre le meilleur de traicter en Espagne, estant le plus court chemin, et avec commis seroit le plus long, encoires que je veuille bien confesser avec vous qu'il y a par delà des peu secretz et peu congnoissans la nature et conséquence du subject, dont en pourroient bien deppendre plusieurs renvoys. Quant à moy, je suis tousjours d'opinion que le subject doibt estre traicté de vive voix et par personne d'estat, et qui entende bien le subject avec les

grandes conséquences que mons<sup>r</sup> le cardinal confesse qui en dependent.

Semblablement est notable ce mot « non suspectz » : car encoires que le roy commist la cognoissance de ce faict audit s<sup>r</sup> cardinal, vous sçavez comme souvent il a dict ne s'en vouloir aucunement mesler, pour les raisons par luy souvent alléguées; si ce ne fust que vous entendies que ledit s<sup>r</sup> cardinal ne refuseroit point ceste charge quant le roy le luy commanderoit, ce qu'il semble pourriez mieulx entendre, que moy. Pour remède de cestuy doubte, qui eust, à mon advis, peu nommer en la lettre pour Espaigné ung ou deux personaiges non suspectz à la matière, on eust peu tâcher que le roy les heust choisy, qui n'eust esté qu'abbréviation du faict : car tel pourroit estre nommé du roy et à nostre insceu, auquel faudroit ung grand laps de temps pour luy faire entendre de gouster le subject; et tel le semble désirer mons<sup>r</sup> le cardinal, selon son escript, veu que ledit subject est grand de soy, et en première apparence pourroit bien extonner les commis, s'ilz ne sont praticques des accidens du monde, et qu'ilz ayent veu plus grande chose advenir que ce que se propose; joint qu'ilz debvroient estre telz qu'ilz eussent à se délecter de la biaulté et bonté du subject, avec désir d'y servir Dieu et la républicque chrestienne, ensemble leur prince, en s'acquestant par telle voye ung nom immortel et serrant les yeulx à tous aultres respectz. Or, telz les fault-il, à mon advis, et point d'aultres; et combien ilz sont rares, je m'en rapporte à vostredict bon jugement, sçaichant que, par vostre prudence, vous sçavez bien juger combien il nuyroit au service de Madame de décéler un tel subject à aultres qu'à telz que vous en blasonnez; joint le dangé auquel nous mectrions et noz intelligences et les participans d'icelles : ouy, de sorte que la ruyne totale du faict s'en pourroit bien ensuyvyr.

Pourquoy il faudra bien avoir l'œil ouvert et entendre qui seront les commis, et bien peser si la connivance requise ne doibt point précéder, ou vrayement si le roy ne doibt point estre tout le premier adverty, et avant tous en avoir la totale congnoissance, pour selon ce

ou attirer le faict à soy ou bien le commectre à qui bon luy semblera ; pour le moins il en feroit tant meilleur choix desdits commis.

Madame est bien d'oppinion de se servir en cest envoy, selon le contenu de vostre dite lettre, du prince d'Eboly, et, si le trouvez bon, son altèze seroit d'adviz d'envoyer audict prince une coppie de la lettre qu'elle escriroit au roy, et selon la forme que luy avez donnée; et si ledit prince la treuve à son gré, et sa majesté disposée pour y entendre, que lors il ayt à la luy présenter, sinon non. Pour le moins de tant faire, d'entendre si sa majesté voudroit tirer a congnoissance de ce faict à soy ou le commectre à tiers, mais quoy encoires est-ce chemin bien long, veu l'estat présent des affaires.

Madame use bien de vostre advis, et ne voudroit nullement que feissies ce voyaige sans aucun fruict, pourquoy sera de besoing y avoir grandes considérations, principalement en la conduite.

Il y a ung point deans la lettre de mondit s<sup>r</sup> le cardinal, où est dict que l'on consultera ès Peys-Bas, du moins si l'on veult que de ce costé-là il y ayt correspondance. Ce mot, *si l'on veult*, son altèze ne peult entendre à qui il se doibt référer, ou au roi ou à elle, tant plus qui s'en ensuyt ung aultre qui corrobore assez la première doute, « auquel cas je ne voidz que le roy puisse délaisser d'ainsi le faire. » Quant à moy, j'entendz que résolument le roy ne fera rien sans les Peys-Bas; parquoy il est tout cler qu'il prendra les commis èsdits peys, qui est tumber ès doubttes par moy cy-devant alléguées. Et si ainsi est, la lettre que, suyvant vostre conseil, l'on doibt envoyer en Espagne, ne fera qu'aller et venir avec perte de temps; et sans point de faute, à mon advis, la connivance d'argent estoit la moins suspecte et la plus facile : car la voie qu'on prent est de telle nature, que s'estant descouvert le roy, plusieurs s'en pourroient si bien formaliser, et non point seulement en faveur de l'ennemy, mais soub ombre de plusieurs aultres jalousyes, desquelles vous sçavez les matières d'estat estre ordinairement accompagnées, de sorte qu'il en pourroit bien sourdre ung feu que consumerait le tout. Pourquoy le principal point sur lequel je me fye est la bonté du subject quil se traicte,

lequel estant bien congneu, efface toutes considérations et doubtes. En oultre, si le roy vouloit payer les deux ou trois cens milz escuz qu'il doibt à son altèze, on couvriroit par ce moyen le desseing tant crainct et le dangé qui deppend du mal-secrétaire Herasso et d'autres, tant plus que la debte est tant clère, et qu'avec icelle l'on fourniroit au subject sans altérer personne, et sans descouvrir où ledit argent debvroit estre employé; et qu'encor qu'on ne voulust si tost confesser la debte, ce qu'il sera avec le temps de besoing veu qu'elle est fondée, pour le moins, pour éviter tous scrupules, qu'on feinde nous debvoir, tant plus qu'on payera volentiers les intérestz avec les capitulations les plus avantageuses qu'on pourra, pour le service de sa majesté et de ses peys d'embas; de sorte que, où monseigneur le cardinal crainct que, proposant ou traictant icelluy, il ne tombast en aulcun inconvenient, le contraire est tant évident, veu le fruit qui en deppend et pour le roy et pour les pays: car il y a une grande différence de traicter avec sa cousine et servande en luy donnant la loy, qu'en la recepvant d'aultruy, comme journellement on faict, au préjudice très-grand et des pays susdits et de la réputation. Je vous prie, monsieur, de vouloir bien considérer ce dernier poinct, estant l'un des principal fondement de tout le subject.

Madame remercye bien fort mons<sup>r</sup> le cardinal de la bonne affection qu'elle a congneu en ses lettres, et ne luy en peult que bien venir de continuer en icelle. Et certes, gens graduez et d'estat debvroyent achepter à poix d'or ung tel subject comme celluy de Madame, tant pour se tenir seur, que pour estre ung remède à beaulcop de mauz et ung avancement à toutes grandeurs, joint une deffense à plusieurs et très-grandz desseings; ce que je vous prie vouloir croyre, encoires que ję ne les descouvre, et m'extimer pour ung bienbon vassal et subject du roy, mon sire. Reste ung point: à sçavoir s'il sera de besoing d'envoyer, comme dessus, en Austriche, avant que d'entendre du roy d'Espagne s'il consentira vostre venue, ou commectra le négoce à quelc'ung, et est le poinct assez douteux; car il semble que de demander congé, et l'obtenant ou non, sans en estre plus seur l'envoy estre en vain,



tant plus qu'il est à considérer que devant qu'amectre<sup>1</sup> votre venue, veu que vous voulez estre nommé, sa majesté en pourroit bien demander l'avis à mons<sup>sr</sup> le cardinal, comme au lieu de ses premiers ministres et le plus pratique des choses passées; et si ainsi fut, vostre allée en Espagne seroit pour aucun temps retardée.

Madame ne faudra envoyer en Espagne solliciter son faict d'Italie, puisqu'ainsi le treuve bon monseigneur le cardinal de Grantvelle.

## VIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(Mémoires de Granvelle, XVI, 285-287.)

Besançon, 18 février 1565.

Monsieur. . . . . Après avoir sceu vostre maladie si grieve, que m'avoit donné plus de peyne. . . . . vous pouvez penser aysément, cognoissant l'affection que je vous pourte et combien vous estime, et ce que je sçay du besoing qu'ha de vous la républicque, combien de contentement j'ay receu de veoir la lettre que, de vostre propre main, vous m'avez escript du xx<sup>e</sup> du mois passé. . . . . Je suis très-ayse que Madame ayt, comme j'ay entendu, recommandé si expressément à M. Hopperus de continuer pendant votre indisposition à ce qu'il souloit, et donné sy certain espoir de le vouloir ayder, et que M. d'Aigmont monstre à ce volenté correspondente; mais je suis de vostre avis que vous ne laschiez ny l'ung ny l'autre de voz estatz que vous ne les laissez tous deux. Mais, approuvant M. d'Aigmont au roy sy expressément M. Hop-

<sup>1</sup> (Admettre.)

perus pour tenir celluy du privé conseil, cela, avec ce que j'en ay escript, debvra faire croire à sa majesté que doncques pourra-il estre bon pour coadjuteur, avec assurance d'y succéder et accreue de gaiges pour maintenant, à proportion du travail, qu'est ce à quoy pour luy j'ay contenu et contendz, et espère que nous y parviendrons, sy quelque aultre ne nous y traverse.

Monsieur le prévost m'escript de vostre part que je ne vous traverse à ce coup en l'instance que vous faictes d'avoir congé, et, puisque de vostre part il me conjure si fort, je vous obéiray en ce de non faire aultre office contraire à vostre désir, me contentant de ce que j'en ay faict cy-devant. Bien vous diray-je, comme j'ay accoustumé de parler clèrement et tant plus avec vous, qu'il me desplairoit qu'il le vous accorda, et que je n'escriroy en façon quelconque pour le procurer, pource que je sçay fort bien que, retournant en forces, comme j'espère vous ferez, sy vous voulez considérer les choses comme le requiert la raison, il vous greveroit d'en estre sorty, et verriez choses que peult-estre maintenant vous ne vous imaginez, que, passant plus avant en l'eage, vous donneroient incroyable regret. . . .

Suivent diverses considérations sur les limites du diocèse de Malines et la dotation de l'archevêque, dotation à laquelle on fait subir des retranchements tels, que le cardinal n'en attend que l'avis officiel; • pour lors remettre l'archevesché de Malynes à sa majesté, car (ajoute-t-il) il suffit ce que j'en ay souffert et de peyne et d'intérestz, sans venir encores à ce que je cognoisse sy cler que le respect de ma personne nuise à la dignité. •

Les propositions que l'on faisoit en ce de la religion, devant que les lettres du roy sy expresses, et du chastoy des hérétiques, des placardz et du concile [fussent arrivés], eussent bien monstré à sa majesté de quel tonneaul sortoit le vin, pour non dire le venin, et la response que vous donnâtes sur les moyens ordinaires qu'en ce l'on devoit suyvre, sans attempter nouvelletez en l'absence du maistre, est sainte et telle que convient au service de Dieu et du maistre et bien du pays.

Et quant aux causes de l'envoi de M: d'Aigmont et poinctz de l'instruction que vous avez dressé, ilz feront cognoistre à sa majesté qu'en

ce que cy-devant je luy avoye escript, prévoyant tout cecy tant d'années devant, n'estoit point sans fondement. Ce que l'on y a adjousté depuis vostre maladie ne pouvoit estre aultre, y mectant le secrétaire que je sçay la main, aydé de quy a tousjours tenu la mesme opinion; nous verrons ce que respondra le maistre sur ce point de, en cas qu'il ne vienne, ce que l'on y fera. Dieu doint que cela le face venir! et lors je diray que l'ambassade de M. d'Aigmont sera la plus profitable au pays que toutes celles que se sont faictes doiz le partement du roy; et s'il vient, vous verrez en peu de temps beaucoup de choses changées et une grande conversion et de volentez et d'autres choses, et que chacun serchera de gagner, par service, grace et crédit, et plusieurs bien honteux de s'estre mys sy avant, et mesmes sy les choses de France passent ceste année sans grandz troubles; et j'espère que Dieu nous aydera. Une chose sçay-je, que l'on ne pouvoit envoyer au roy quy que ce fust de par-delà plus agréable, et tiens qu'il pourroit bien obtenir choses en son particulier<sup>1</sup> dont tous ceux qui manient les affaires ne seroient contens.

Vous véez, monsieur, ce que la royne d'Angleterre fait, et qu'elle serche occasions pour différer la communication, afin de donner plus de temps à ses subjectz de vendre leurs draps et se pourveoir de materiaulx pour manufactures et aultres choses, ce qu'ilz n'ont peu sy commodément faire pour les glaces. Cela ne m'accroist pas l'espérance qu'ils ayent envie de faire grande chose à nostre profit en la négociation et communication. Dieu en doint meilleur succès que je n'en espère! Je voudroye bien en ce me tromper. . . . .

<sup>1</sup> La conjecture du prélat s'est réalisée. Son voyage lui procura les droits à Enghien, qui sont un objet de 60 mille flo-

rins. • (Bave au cardinal, *Mém. de Granvelle*, XVIII, 204.)

## IX.

LE BARON DE BOLWILLER  
AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, X, 89-92.)

S. l. 22 février 1565, V. S.

Monseigneur, j'ay receu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire du x<sup>e</sup> du présent, à quoy respondant, touchant ce que le gentilhomme de Swède a rescript à son altèze, avec si belles offres de la part du Swédois son maistre, il est bien à présumer, monseigneur, selon que le dictes, que ledit de Swède pourroit luy-mesme conquister les royaumes de Dannemarque et Norwégue, qu'il le feroit. Mais cela luy seroit bien difficile tout seul, et croids pour certain que si son altèze vouloit faire alliance avec luy ou renuncer l'action qu'elle pourroit avoir au royaume de Swède, ledit Swédois luy ayderoit de tout son pouvoir, et s'efforceroit de la réintruyre<sup>1</sup> au bien desdits Dannemarque et Norwégue. Et je tiens que si les choses estoyent à ce poinct, ilz en viendroyent au bout. De luy, il ne se peult faire roy esdits lieux, mais bien son altèze avec son ayde, au deffault d'aultre. Car à elle seule sont les vrays moyens, lesquels n'a pas ledit de Swède, qui sera tousjours en craincte que le Dannemarquois et ses alliés ne luy facent quelque jour grandes fâcheryes; et non pas de son altèze, quant les choses seroyent ainsy accordées. Et vous veulx bien dire que je ne sçaiche homme de quelque mauvaïse conscience qu'il soit, que, quand il tient à mauvaïse tître ung bien d'aultruy, comme est le royaume de Swède, lequel, contre droict divin et humain, il occupe à son altèze, à laquelle seule il appartient naturellement, qu'il ne recherchast tous moyens pour se faire tenir la chose à quelque

<sup>1</sup> (Réintégrer.)

droict, et que pour ce il n'employast partie du sien. Et si ceste alliance se faisoit, il auroit couleur de quelque droict audict royaume, et si en seroit mieulx obéy de ses subjectz, qui entendent fort bien qu'il n'est pas leur vray roy, et desquelz pourroit estre se doute-il; et je croids que c'est le but où il tend, et la vraye occasion pourquoy ledit gentilhomme normand, son principal conseil, escript ces lettres à son altèze.

Mes alliés en Espagne, Bohesme, Austriche, sont en tels termes que je vous ay escript, n'estant encoires retourné mon messaigier que dez le vr<sup>e</sup> du présent j'ay envoyé en Lorraine; et tiens que, se résolvant de la sorte qu'ilz font en ce costel-là, je monteray à cheval et « demeureray icy<sup>1</sup>, » et la reste je remectz à eulx.

Quant à la *landfoctey* d'Agnau, elle appartient héréditairement à la maison d'Austriche, et n'ont les villes aulcune difficulté avec monseigneur l'archiduc de cela; mais prétendent-elles que le grand bailly, qu'est ledit seigneur, doibt estre présenté par ung empereur, et que lors les réversalies leur doibvent estre données, se voulant lesdites villes tenir pour villes impériales; mais à ce elles ne sont fondées. Bien vous diray-je que ceste ville d'Agnau, quand elle paye quelque argent deu annuellement à son prince, ledit sieur archiduc; il fault que la quittance soit signée de l'empereur, dudict seigneur et de son *zinsmeister*<sup>2</sup>, et les aultres villes veulent aussy que semblables quittances soient signées de l'empereur; et allèguent que l'obéissance qu'ilz doibvent audict sieur archiduc estre pour comme à officier du saint empire. J'en ay adverty où il convient, et cela n'a esté faict par lesdictes villes en forme de se mesconnoistre, mais pour ce qu'elles en ont, comme elles dient, le privilège, lequel sera tantost trouvé en la chancellerye d'Insprug, que fera congnoistre comme il en est. Et ne me peult retarder en rien, pour quelque voyaige que ce soit, ceste besoingne, comme je le m'estoys suadé, pour l'ordre que j'y ai mis, estant cela à ma commodité de faire faire le sacrement<sup>3</sup> et de le différer quatre ou cinq moys.

<sup>1</sup> Ancien proverbe allemand. — <sup>2</sup> Receveur, trésorier. — <sup>3</sup> Serment de fidélité.

Quant ad ce que l'on vous a dict du change qui se doibt faire entre l'empereur et ledict seigneur archiduc du royaume de Bohême, contre le partaige dudict seigneur, je vous assure que je n'en sçais rien, et sont les premières nouvelles que j'en ay entendu celles que vous m'avez mandées. Et ne le peulx croire, pour les contradictions que se représenteroyent, et mesme de la part de monseigneur l'archiduc Charles, qui y auroit grandement d'intérêt, et aussy pour ce que j'entends par mon homme que j'ay en court dudict seigneur archiduc, qu'icelluy seigneur doibt à ce prouchain may venir par deçà, comme ainsy est le bruict en Bohême, et ne voidz, à le dire vray, aucune apparence que cela se doibge faire. Bien vous diray-je que sy je le devois croire, ce seroit pour ce que je voidz M. Trantson demeurer en court de l'empereur (combien il ayt ses terres sous ledict seigneur archiduc et est son vassal), et qu'il n'est à doubter qu'il fera son mieulx pour persuader à ces princes de faire ce coup; et tant plus pour ce qu'il voidt ledict seigneur archiduc se bien aymer en Bohême, et luy aussy aimé des subjectz. Comme je vous dictz, je ne sçay ce qu'il en est; mais s'il ainsi fut, il le faudra prendre comme il viendra. Et ne feray différence de servir à l'empereur comme à mondict seigneur l'archiduc: car je ne doubte que sa majesté se treuvera catholique. Sçay-je bien que ces pays icy n'y auront grand gain; car, au lieu qu'ilz ne payent que pour rachepter le revenu du prince, ilz seront journellement taillez pour souldoyer contre le Turcq, à quoy ledict seigneur archiduc n'a que faire; et je remectz à luy s'il sera bien conseillé ou non. J'en entendray bientost quelques nouvelles, et sçauray au vray ce qu'en pourra estre; vous voulant bien dire que (sans nommer personne) j'ay, incontinent après la réception des vostres, rescript audict seigneur archiduc ceste nouvelle.

Touchant Metz, j'ay veu ce qu'il vous playt respondre à mes lettres en fesans mention; et comme dictes que c'est grand cas d'estre si assuré, que quoy qu'ayt dict M. de Vielleuille, la chose auroit infailliblement succès; mon entendu a esté ainsi que, exécutant l'emprinse deans ung an et au temps qu'il est requis, lequel je retrouveray fort

bien, je tiens la chose infallible, et le tout avec l'ayde de Dieu, auquel, avec mes moyens, j'ay bonne confiance de faire participer l'empereur du desceing. Il n'y manquera rien sans luy déclarer les moyens; mais, comme vous dictes, il est empesché aillieurs, et ne vouldra charger sur ses espaules plus qu'il ne peut porter. Il n'est pas à doubter touttefois qu'il n'y entende; mais, pour l'exécuter, cela sera remis au loing. Et ce pendant, les ennemys copperont l'herbe soubz nos piedz, et de façon que, s'estans fortisfiez du tout, l'on aura perdu asseurément une occasion irrécouvrable. Et, quant à ce point, ne vous en peultz dire aultre chose que ce que je vous en ay dict aultresfois, à quoy je me remectz. Si sa majesté catholicque y veult entendre selon et comme je l'ay proposé, et qu'elle m'y employe, je n'obliera rien ad ce qu'à mon honneur et debvoir appartient, ny meins y feray-je espargne de ma vie; sinon le tout de ma part est remis à son bon vouloir, ne doubtant qu'il ne tiendra à vous de m'y donner tout advancement, et vous asseure que ce que vous ferez à moy c'est à vous-mesmes, car vous aurez à jamais, et les vostres aussy, touz commandementz sur moy et sur mes biens.

Dieu doint la grâce à M. d'Egmont de radmener par-deçà sa majesté catholicque, car ce seroit ung grand bien, et pour la chrestienté et église catholicque et pour elle aussy; ce que toutesfois beaucoup de gens, alléguans les raisons que je vous ay dict cy-devant, ne croyent, et moy je suis le mesme saint Thomas.....

Je suis bien de vostre oppinion qu'il ne sera rien du mariaige d'entre le prince de Bohesme et madame Marguerite, fille de France. Mais cela vous peultz-je dire que les François, comme je le vous ay escript, en ont fait grand bruict; et mesmes, en ma présence, la jeune duchesse de Lorraine, parlant à madame sa belle-mère, dict que la royne sa mère luy avoit escript que le mariaige dudict seigneur prince estoit conclud avecq sa sœur; et nous estans hors de la chambre de ladicte dame duchesse, je dictz à son altèze qu'il n'en estoit rien, à quoy elle adjousta foy.

Sturmius ny Gamant ne sont venuz vers moy, comme par tant de

fois ilz me l'ont fait croire, ny aussy faictz-je compte qu'ilz y viennent; combien que Sturmius m'a mandé qu'après avoir achevé quelque livre qu'il fait, il me viendra veoir. Et je ne doute qu'ilz pensent qu'ilz ne treuveront vers moy (comme dictes, parlant de la nature du François en vosdictes lettres) le crédit que je veuille croire tout ce qu'ilz me voudroyent dire et mettre en avant. Mais il ne nuyt rien d'entendre ces galandz, qu'ilz ne sont le plus souvent si fins que l'on ne descouvre quelque chose en leur dire. S'ilz viennent, l'on les verra, et aurez part de tout leur discours.

L'on a escript que Svendy a reprins une forte place dont le vayvode s'estoit emparé sur l'empereur, et dict-on que ledict sieur Svendy triomphe en ce costé-là. Dieu veuille qu'il soit vray, et doint à sa majesté, au commencement de son règne, heureux succès de ses emprinses. Vous veulx-je bien dire que la nouvelle n'est venue de lieu trop sehur. Mais l'on m'escript que ledict Svendy a soub sa charge XII<sup>e</sup> chevaulx et cinq enseignes de piétons, et jusques à présent je n'entendz qu'il soit général du camp. Il est bien possible que si. . . .

Dieu doint par sa grâce bon véaige à monsieur de Chantonnay vostre frère et à madame sa compaigne <sup>1</sup>, et j'espère, selon l'ordre qu'il tient, et au regard de ce que les choses par ce froid sont fort appaisées, ils pourront passer seurement, de quoy je prie sa divinité <sup>2</sup>. . . .

<sup>1</sup> Le départ de M. Chantonnay pour la cour impériale avait eu lieu dans les premiers jours de février; mais il n'arriva à Vienne qu'à la fin du mois suivant. Madame de Granvelle, douairière, résista un instant au vœu exprimé par sa belle-fille d'être de moitié dans le voyage, « par le motif, disoit-elle, qu'il n'est pas bon que les femmes trottent tant. »

<sup>2</sup> Nicolas de Bolwiller, mort en 1588, avait épousé une comtesse de Lichtenstein, dont il eut, entre autres enfants, trois fils, élevés à Dole en 1564 et années suivantes.

L'ainé, Constantin, fut marié à Louise d'Andelot de Chemilly, du comté de Bourgogne; Rodolphe, le puiné, ne laissa qu'une fille, unie à Jean-Ernest, comte de Fugger, à qui elle apporta les grands biens de sa maison. Le nom du troisième, qui n'a point laissé d'enfants, nous est demeuré inconnu; l'une de ses filles était dame d'honneur de l'impératrice Marie. Quant au baron Jean, frère aîné de Nicolas, il cessa de vivre trois années avant celui-ci, et présida pendant quelque temps la chambre impériale, qui siégeait alors à Spire.



## X.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU BARON DE SILLIERS.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 24 v°-27.)

S. l. 22 et 23 février 1565.

..... Ce que j'ay touché en mes lettres dudict vr<sup>e</sup>, parlant de la lettre que se doit envoyer au roy de la part de son altèze, ces mots, « Que sa majesté ne voudroit rien entendre sans le communiquer à quelc'ungs de par-deçà, » cela ay-je mis pource que je sçay assurement que telz princes ne font jamais rien, mesmes en telle besoingne qu'est de si grande importance comme ceste-cy, sans le communiquer quelque part. Bien peult-il respecter en faveur de son altèze la communication, et qu'elle ne se face à gens ny en lieu d'où il en peust souldre inconvenient à elle; et si majesté disoit, avant que d'en prendre advis ou après, que je vinsse devers elle, mon allée seroit avec bonne raison et espérance de quelque bon fruit. Si bien sa majesté debvoit venir par-deçà bien tost, cela seroit fort bon, et se pourroient traicter les choses comme il est requis; mais demeurant sadicte majesté en Espagne, il me semble que l'on doit faire et tenir la mesme voye comme je vous ay derrièremment escript, pource que ce seroit avec plus grande certitude de cela que l'on pourroit faire par-delà, avec aussi plus grande aultorité, moins de despens et avancer les affaires.

Monseigneur le cardinal dict par tous ses escriptz, que si le roy luy en rescript, qu'il en dira son advis, et je n'extime aultrement que si sa majesté en veult demander sur ce faict, ce sera à luy et à aultres; et si ainsi est, il ne se peult excuser d'en dire son opinion,

laquelle, je m'asseure, seroit à nostre faveur. De nommer au roy ledict seigneur ou aultres, je ne le conseilleroye jamais, car le roy ne voudra que l'on luy donne loy, et pensera aussi estre une chose praticquée; avec ce que, comme vous sçavez, ledict sieur cardinal rescript qu'il ne veult estre nommé, qu'est pour estre plus autorisé ce qu'il en oppi-neroit et donroit d'avis. L'on peult bien prier sa majesté par celluy qui luy présenteroit les lettres de son altèze, soit par le prince d'Eboly ou autres, ou bien par lesdites lettres mesmes, de commander bien expressément à ceulx qu'il y commectroit de tenir ceste besoingne secrette, ce que, je me doute, sa majesté accordera bien volentiers, et me plairoit fort bien qu'on escript audit prince d'Eboly et user en son endroit en la sorte que le dictes.

Quant ad ce que sa majesté peust attirer la congnoissance de ce fait à soy, il n'est à doubter de cela; mais elle voudra, comme je vous dictz, en prendre aultre avis que le sien, lequel veu par sadicte majesté, ung aultre ou moy irons par devers elle pour lui faire entendre et se résoldre sur l'exécution du subject. Et ce seroit lors bonne occasion à l'ung de nous et espergner grandz fraiz à demeurer beaulcop par-delà, ce temps pendant que l'on envoyeroit consulter l'affaire par-deçà, et puis retourner là; ce que, pour le vous dire rondement, ne seroit mon cas en ce temps icy. D'y faire fruict, je vous asseure que je le désireroye bien grandement, et n'y voudroye aller volentiers sans en avoir quelque espoir; mais je ne vous y peultz rien dire, gisant cela à la pure volenté de sa majesté. Bien entend que à la déclaration de la grande raison de son altèze et des offices qui sont nécessaires en cestuy endroit, il n'y aura aulcune faulte de mon costé; selon mon petit sçavoir et qu'il me sera possible, si je voidz<sup>1</sup> là.

Quant j'ay bien considéré sur ce que l'on est en ce terme que le roy ne fera rien sans le communiquer ès Peys-Bas, il me semble que ce ne seroit le plus grand dangé de communiquer par delà, moyennant que le prince d'Orenge n'y fust présent, et ordonnance de sa majesté à eulx de tenir la chose secrette; car les seigneurs desdicts

<sup>1</sup> (Je vais.)

Peys-Bas aymeroyent trop mieulx que son altèze fust royne en Danne-marcq que non l'occupateur, quant mesme cela se feroit sans dangé desdits Peys au moyen de ladicte connivance et argent soub main, comme nous prétendons, et si ne seront les jalousyes telles qu'on pourroit penser. Il est vray si le roy de France veoit que sa majesté catholique voulust elle-mesme se faire roy dudict Dannemarq, le François, ennemy naturel de sa grandeur, y empescheroit de tout son pouvoir; mais estant son altèze chef du jeu, et ayant monseigneur le duc son filz alliance en France, la jalousye de ce costé-là cesseroit, comme aussi en Allemaigne, si ce n'estoit le duc de Saxe, auquel, comme vous dictes, l'on pourroit bailler tel chat aux jambes qu'il auroit assez à faire de se tenir en sa maison. Et oyres qu'on pourroit penser qu'on feroit bien l'emprinse par Lawenburg sans se mesler des Peys-Bas, je vous assure que et les grandz et petitz en ce costé-là ne sont pas tousjours les plus sehurs, et tiens que si sa majesté catholique et ceulx de ses peys d'embas veullent bien considérer, ilz doibvent plustôt par raison ouctrayer la connivance, moyennant que les armes fussent en mes mains, que non estans en celles du duc de Lawenburg<sup>1</sup> ou à aultres en ce costé-là; et auroyent en moy plus de confidence, avec ce que la chose sera mieulx encheminée et plus couverte, et aussi plus sehure, par Camp<sup>2</sup>, comme je l'ay cy-devant discouru, que non pas par ledict Lawenburg, dèz où le desseing se déclareroit plus tost qu'il ne seroit de besoing.

Sur ce que vous touchez de l'argent dehu à Madame par le roy catholique, ce seroit là une vraye couverte (payant ceste somme soub ombre de debvoir), pour tenir les affaires secrettes et sans dangé, ny de trésoriers ou aultres manians ces argens; et pleut à Dieu que ceste somme que vous dictes se peust recouvrer, car nous ferions bien bonne chose, comme je l'ay cy-devant dict.

Quant est de monseigneur le cardinal, je vous assure qu'il ne dé-

<sup>1</sup> François I<sup>er</sup>, mort en 1581, à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Sa famille s'éteignit dans les mâles, vers la fin du xvii<sup>e</sup> siècle.

<sup>2</sup> Campen, ville forte et port de mer dans la province d'Over-Yssel, royaume des Pays-Bas.

laissera rien derrier pour le service de son altèze en tout ce de son pouvoir, et ne me fourcompte en rien en ce disant.

En ung article en vosdictes lettres quil dict si je doibtz estre nommé au roy pour l'envoy en Espagne, cela a esté mon entendu, à la discrétion de son altèze comme encoires; mais je croidz que sa majesté aymera mieulx que la chose (fust emprés d'elle comme aussi ailleurs) soit manyée et conduite par moy catholicque, que non par aultre de contraire religion. Et me semble que si l'on a envye que j'aïlle en Espagne, que le plus expédient est, dès maintenant, envoyer en Bohême pour obtenir mon congé, afin que l'on entende si monseigneur l'archiduc le me permectra, et aussi, quant le courrier sera retourné d'Espagne, il ne faille puis après consumer ung mois ou trois sepmaines à obtenir ledict congé; remectant cela toutesfois à vostre discrétion. . . . .

## XI.

## LE BARON DE SILLIERS

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 32-33.)

S. l. 25 février 1565.

Monsieur, Depuis mes derrières, sur lesquelles suis attendant respoñse, son altèze a esté advertye de bien bon lieu, comme l'occupateur du Dannemarcq a envoyé une lettre à ceulx de Deventer<sup>1</sup>, comme à plusieurs autres villes appertenans au roy, et dont son

<sup>1</sup> Cette lettre, leur annonçant la fermeture du Sund, est datée « du château de Nybourg, le jedy après Noël, au com-

« mencement de l'an 65. » (*Mémoires de Granvelle*, XVII, 30-31.)

altèze m'a commandé vous envoyer la coppie, par laquelle vous verrez que, non contant, ledit occupateur, des altérations passées à l'endroit du roy sur la mer et contre ses subjects, tant à la détention des navires que de plusieurs aultres insolences, il tasche encor d'altérer le surplus; ce que Madame vous a bien voulu advertyr, pource qu'elle est d'oppinion que ce seroit une bien bonne conjoncture de le faire à sçavoir au roy, quant et quant qu'on traictast ses affaires.

Et à cause qu'elle a aussi entendu mons<sup>r</sup> d'Egmont estre allé en Espagne, a semblé à son altèze que comme il luy a tousjours esté affectionné, et qu'il est ung des principaulx des peys d'embas, que ce ne seroit pas mal fait de luy en faire ouverture, pour, si le treu-voit bon, le communiquer au roy, et sonder de sa majesté s'elle ne voudroit s'en ressentir, et sur ce correspondre avec son altèze en son desseing, veu la présente conjoncture. Semble aussy qui pourroit attirer mons<sup>r</sup> d'Egmont en ce jeu, que le service du roy y seroit pour plusieurs bonnes raisons, lesquelles je laisse à vostre bon jugement, et que c'est ung des principaulx qui pourroit faire condescendre ceulx des peys d'embas à consentir à la roupture de la confédération, tant plus qu'à la vérité elle est desjà toute rompue du costé de l'ennemy. Et aussi ledict s<sup>r</sup> d'Egmont pourroit en ce servir, que ceulx qui nous pourroyent estre suspectz et que peult-estre quilz sont cause qu'on dissimule tant à l'endroit de l'occupateur, que ceulx-là ne traverseroient plus, et y seroit tant plus le service du roy. M'estant advis que qui pourroit treuver ung moyen que sa majesté voulust entrer avec son altèze en la confédération suédoise, en laquelle on s'achemyne par deçà le plus qu'on peult, que ce seroit ung vray chemin pour réprimer les insolences dannoises, tant préjudiciables au service de sa majesté. Remectant néantmoins le tout à vostre bon jugement, ne feray ceste plus longue, etc.

## XII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

A EMMANUEL-PHILIBERT, DUC DE SAVOIE.

(Mémoires de Granvelle, XVI, 313-314.)

Besançon, 26 février 1565.

Monseigneur. . . . . Quant aux nouvelles des Pays d'embas, il est ainsi, comme votre altèze escript, que j'en ay souvent et quasi tous les jours, et ay advertissement de tout ce quy passe, que n'est ni comme je voudroye ni comm'il conviendrait au service du maître et bien du pays; et quand les subjects font lighe ensemble pour soutenir ce qu'il leur semble contre l'opinion du seigneur, V. A. peult penser comm'il y vad; et dure ceste lighe encores. Mais ou je me four-compte, ou ce ne sera pas pour longtems; et comme votre altèze les congnoît que pour peu de choses ilz se montent, et qu'il ne fault pas aussy beaucoup pour après les estonner, sur quelque vent ligier qu'ilz ont heu de mouvementz aux frontières, ilz se sont trouvez sy esbéhiz, ores qu'à la vérité avec bien peu de fondement, que cela les a faict un petit plus considérer le désordre où ils se sont mis et auquel présentement ilz se retreuvent, dont est procédé qu'ilz ont résolu de despescher mons<sup>r</sup> d'Aigmont, pour advertir sa majesté de l'estat présent des affaires de par-delà, et pour la persuader efficacement qu'elle y vienne; démonstrans de cognoistre jà clèrement combien ceste venue est requise et nécessaire; ou s'il ne veult venir, qu'il y pourvoye, avec une quasy semblable proteste à celle que, par l'advis de mons<sup>r</sup> de Lalain<sup>1</sup>, V. A. se souviendra qu'ilz vouloient faire lors que je la vins

<sup>1</sup> Charles II, comte de Lalaing, et baron de Montigny, dont la première femme avait

été Marguerite de Croy, fille de Charles, prince de Chimay. (Voir tome II, pag. 258.)

trouver à Bruxelles doiz Gand, tost après le partement de feu l'empereur, de glorieuse mémoire, estant encores le roy audict Gand. Il est vray qu'ilz y adjoustent maintenant ung bon poinct, qu'est que aucuns sont d'opinion que le chastoy des hérétiques ne sert à rien pour soustenir la religion, mais qu'il faut trouver quelque aultre moyen. Et il y a longtemps que le marquis de Berghes en a mys en avant telz quy n'estoient pas loing de ce que se fit à Poissy<sup>1</sup>, sans considérer quel succès a heu en la France le chemin que la royne mère print là. Je pense bien qu'à la reste, en la commission de M. d'Egmont, il y aura quelques poinctz particuliers à leur accoustumée, fondez sur l'advis de ladite lighe, qui quasy toute a été assemblée à Bruxelles au partement dudict sieur, lequel s'est entretenu longuement à Cambray, tant pour attendre ung saulf-conduict que l'on a demandé pour luy, dont les François se mocqueront et en discourront à leur fantaisie, que pour veoir quelle issue auroit le trouble que le mareschal de Montmorency avoit mehu à Paris contre m<sup>sr</sup> le cardinal de Lorraine. Mais quoi qu'il soit, j'espère que l'allée de mons<sup>r</sup> d'Aigmont servira de quelque chose; et s'il peult tant faire qu'il persuade à S. M. de venir, je tiens pour certain que tout ira bien, et qu'il n'y aura personne de tous ces seigneurs qui, venant S. M. pour s'employer au service, ne procure de gagner la grâce du maître. . . . .

Quant à moy, puisque avec sy bonne occasion j'en suis party, et que S. M. s'est contentée de la licence que son altèze pour ce coup m'a donné, je suis bien résolu de n'y retourner que je n'y voie plus de jour, ny ne faiz compte de bouger de par-deçà que je n'y voye l'esté bien avant, afin que ce que lors je pourray cognoistre de l'estat du monde pour le reste de l'année, et jusques bien avant en la suivante, me donne moyen de mieulx me résoudre à ce que j'auray à faire; et ne perdz espoir de, où que ce soit, veoir S. M. encores ceste année.

<sup>1</sup> Ce colloque, ouvert à Poissy le 9 septembre 1561, n'eut, comme tant d'autres tenus au xvi<sup>e</sup> siècle, aucun résultat. Théodore de Bèze y défendit avec chaleur et

conviction les dogmes protestants contre les cardinaux de Lorraine et de Tournon et autres principaux prélats de l'église romaine qui assistaient aux conférences.

Touchant Morron, avec le port et l'assistance de ceux que V. A. peut penser (se mescomptans peult-estre pour s'imaginer la saison estre à leur propoz), il a mys en avant de ses inventions ordinaires, en aucunes desquelles l'on treuve peu de fondement, et y en a d'autres que, sans pourter dommage à ceux auxquels il voudroit nuyre, si elles estoient bien exécutées, pourroient bien fort fascher ses principaulx fauteurs que V. A. cognoît très-bien. Et ainsi guide Dieu les choses; et l'ay tousjours tenu en la mesme opinion en laquelle je voy que V. A. le tient<sup>1</sup>. . . . . Et sur ma foy, sy je n'y avoye plus de considération au service de Dieu et du maistre, et du bien publique que de nul particulier, je ne m'en feroye que rire; et suis bien asseuré que sy je vouloye faire l'astrologue, je pourroye à peu près prognostiquer quelle en sera l'ysue. . . . .

## XIII.

## EL CARDENAL DE GRANVELLE

A GONZALO PEREZ<sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XVI, 315-316.)

Besanzon, á 26 de febrero 1565.

. . . . . He tenido cartas de Alemaña, en que me confirman que podria haver dieta para principio de mayo, y á mí me dizen algunos, que ya andan entre manos las letras de convocation, de las quales

<sup>1</sup> Dans une lettre du duc à laquelle celle-ci sert de réponse, Emmanuel-Philibert engageait le cardinal à se défier de Moron, à qui il a interdit l'entrée de ses états « comme à un agitateur et à un promoteur d'hérésie. » (*Mémoires de Gran-*

*velle*, XVI, 265.) Moron partit pour l'Espagne dans ce même mois de février. On verra un peu plus tard le sort qui lui fut réservé dans ce royaume.

<sup>2</sup> On parle de la tenue d'une diète en Allemagne pour le commencement de mai;



yo no he visto aun ninguna; he escripto para que si las hay las pueda ver, por poder entender qué fundamento toma S. M. C<sup>ma</sup> en ellas. He sabido assí mismo despues por medio de un pariente de Adam Weyss, que es aquel que como yo escrivo havia ydo á negociar en la corte de Francia el pagamento de lo devido á Cromback por su Vaertgelt, que la principal negociacion ha sido por la paga de lo que quedava devido á los reytmestres que han servido en Francia, y que truxo consigo los despachos para que fuessen pagados á la feria de Francfort que viene á mediada quaresma, y sospechan que no sea de balde.

El Palatino renueva la plática que movió una vez de la empresa contra Metz, no se habiendo jamas visto en él tanta caridad en beneficio público del imperio, para pensar que esté de veras en ello, sino que es color para tener fundamento á juntar gente si tiene designo sobre otra cosa; y los gobernadores que estan en Metz de parte del rey de Francia han hecho nuevamente unos mandamientos contra qualquier alienacion que quisiessen hazer los obispos de Metz, Toul, y Verdun de lo que allí posseen, que es con fin de tomar siempre authoridad mayor sobre aquellas tierras, de que el emperador muestra ser resentido, y si allí establescen el pié les quedará

cependant la nouvelle ne paraît pas encore certaine. Le gouverneur de Metz pour le roi de France a défendu aux évêques de Metz, Toul et Verdun toute aliénation des droits et propriétés de leurs manses épiscopales, preuve de l'intention qu'a ce monarque de multiplier ses tentatives sur les trois évêchés et sur la Lorraine, au grand mécontentement de l'empereur et de l'empire et au préjudice du roi d'Espagne. Le baron Nicolas de Bolwiller, fidèle aux propositions par lui faites en 1559, renouvelle l'offre de s'emparer de Metz et de la citadelle en son propre nom; le cardinal est d'avis qu'il s'adresse de préférence à l'empereur, afin d'éviter une rupture entre

l'Espagne et la France, malgré l'avantage qu'il y aurait pour Philippe II à s'agrandir du côté du Luxembourg et des Pays-Bas. La diète de l'empire, si elle a lieu, pourra ouvrir une voie au projet du baron. — Nouvelles politiques diverses. Le duc de Wurtemberg et le marquis de Bade, capitaines du cercle de Souabe, font tenir des troupes toutes prêtes pour les opposer aux ducs de Saxe, fils de feu l'électeur Jean-Frédéric, qui paraîtraient vouloir remuer en faveur de Grumbach. Au reste celui-ci sollicite son pardon de l'empereur. Albert de Rosenberg lève de la cavalerie pour le compte de ces princes.

siempre abierto este passo de Alemaña, ternán por esta ora en freno y en su mano la Lorrena, y harán mala vezindad á los estados de S. M. por la parte de Luxemburg. Bolveyler ofrece de nuevo la plática vieja del cinquenta y ocho para ocupar Metz y la citadella, sin que S. M. sea nombrada; yo estoy en que la ofrezca á S. M. C<sup>ea</sup> por no poner S. M. en este embaraço, de que podria resultar rotura con Francia, aunque á la verdad importaria mucho, ó que S. M. tuviesse aquellos tres lugares, y havido Metz todos tres serian suyos, ó que estuviessen debaxo del imperio, como solian, y esto me pareceria mejor y hazedero con menos inconveniente. Si hay dieta quizá nos abrirá camino, y se acordará V. M. de lo que ya ántes sobre lo de Metz he escripto; temo que embiarán en la dieta los Franceses por pensar remediar por aquella via lo de la precedentia, mas á mi parecer fácil cosa será quedar en lo aquistado con dexar M. de Chantonnay de hallarse en los actos públicos, pues allí havrá de comparecer alguno por parte de S. M. como parte y cabeça del círculo de Borgoña que terná su session y lugar ordinario. Escrivenme tambien que el dom prevoste de Würtzburg, que quedó preso quando tomaron y saqueáron los de Crombach la villa y quedava preso en el castillo de Coburg, havia platicado de manera con el castellano que havia resuelto de soltarle una noche, y juntamente entregar el dicho castillo y la villa á los de Würtzburg, mas que lo descubrió el governador de la villa, y se fué al castillo y embió presos á Wimar á los hijos del duque Juan Federico que fué elector de Saxa, los dichos dom prevoste y castellano, y que ya han justiciado al castellano, que era un gentilhombre de aquella tierra, y que á esta causa apercibe Alberto de Rosemberg cavallos por los dichos hijos de Juan Federico, que son los fautores de Crombach, el qual Crombach haze mucha instancia con S. M. C<sup>ea</sup> por ser perdonado. El duque de Wirtemberg y el marques de Bada, como capitanes del círculo de Suevia, han mandado apercebir los del círculo para que tengan su gente á punto, por si fuere menester; y esto es, á lo que me escriven, sospechando que los de Saxa quisiessen mover algo, siendo assí que si no ha mudado el dicho duque de

Wirtemberg de opinion, si no le dan causa no moverá. Esto es lo que agora se dize, mas no hay aún sobre que hazer fundamento, que es muy ordinario en este tiempo haver destas nuevas . . . . .

---

## XIV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVI, 319-320.)

Besançon, pénultième février 1560.

Monsieur . . . . . J'ay receu voz lettres et les nouvelles y encloses, dont très-affectueusement je vous remercy; et certes, comme vous escripvez, il y a choses dignes de considération. L'on verra ce que feront ces jeusnes seigneurs de Winmar<sup>1</sup> sy ce que l'on dict du dom prévost<sup>2</sup> est véritable : car là sera le fondement de toute la reste, et prétendront de se vouloir armer, disans de craindre que ceulx de Wirtzburg et de Franconie n'ayent emprinse sur eulx. L'on entendra plus clèrement devant Pasques ce qu'il en sera, et s'il y aura apparence de trouble pour ceste année en la Germanie; Dieu doint que non !

L'on m'escript d'Auguste le mesme, que l'on pense qu'il y aura diette celle part; je ne sçay encores ce que j'en doibz croire, ny du temps; j'ay escript celle part pour, sy l'on peult entendre quelque chose davantage, en estre adverty et mesmes requis d'avoir copie des

<sup>1</sup> Les trois fils de l'ancien électeur de Saxe, Jean-Frédéric, surnommé *le Magnanime*, mort en 1554, savoir : Jean-Frédéric II, ou l'ainé, Jean-Guillaume, et Jean-Frédéric III, ou le jeune. Ce dernier mou-

rut en 1565 sans être marié. Nous reviendrons sur les deux autres.

<sup>2</sup> De Wurtzburg. (Voir la dépêche précédente.)

lettres de la convocation, sy jà elles se publient; combien que je suis tousjours en mon opinion que s'il y eust heu apparence de la venue du roy nostre maistre, il n'y eust heu point de mal d'attendre de faire la diette jusques à ce qu'il fust en Flandres ou en Italie; car, à mon advis, cela eust grandement empourté.

Il n'est pas apparent que ce soit pour Dannemarcke que le comte de Schwartzembourg retienne les chevaux, sy ce n'est par charge du duc Auguste; et sy la levée est pour l'empereur ou non, j'espère qu'il se sçaura tost.

Mons<sup>r</sup> de Chantonay, mon frère, doit déjà estre bien avant en son chemin, et je suis assuré que vous l'aurez astant affectionné amy, serviteur et bon frère, comme je vous suis tousjours esté . . . . .

Je désire fort sçavoir ce que l'on vous respondra de Lorraine; et ayant respondu à toutes voz précédentes, je vous ay jà adverty de toutes les nouvelles que j'avoie; je n'ay rien heu depuis d'importance, hormys que les Flamans quy suyvent la court en Espagne escrivent avoir fort grand espoir que, sans doubte sur l'arrière-saison, sa majesté se mettra en chemin pour venir aux Pays-Bas. L'on me confirme aussy les nouvelles de ceulx qu'avoient emprins oultrager sa sanctité, et que sadicte sanctité a fait prendre prisonnier le signeur Ascanio de la Cornia<sup>1</sup>, pour ce qu'il avoit fait copper les gerretz à ung quy luy avoit méhu procès, lequel de la playe estoit mort.

J'ay fort volentiers veu la copie de ce que monsieur le cardinal de Lorraine vous a escript; car de ce je conçoipz aussy espoir que ce soit pour rentrer à eschauffer la pratique du mariage d'Escosse pour monsieur l'archiduc, envers lequel le roy nostre maistre est très-affectionné, et n'a besoing que ny moy ny aultre faisons l'office afin qu'il l'ayt favorable. Mais bien pouvez-vous estre certain, et en assurer pour moy, que où j'auray moyen de luy faire très-humble service, je m'y emploiray de meilleure volenté que quy

<sup>1</sup> Ange Ascanio de la Cornia, capitaine au château Saint-Ange. (Voir tome IV, d'une grande réputation. Il fut enfermé pag. 659, 660, 670.)

que ce soit en ce monde : vous merciant très-affectueusement l'office qu'en ce je voy vous faictes pour moy tel que je feray tousjours en vostre endroit. . . . Et certes, il est plus que temps que l'on sollicite ledict mariage ; car, à non en tenir aultre compte, je crains fort que les dames ne le p̄gnent de mauvaïse part. . . .

Je suis fort marry de ce que j'entendz par vosdictes lettres du s<sup>r</sup> de Ribaupierre, et me semble que les gens se mettans en ces opinions entrent quasi en une rage, et qu'il y a bien à faire de lors les en desmouvoir, jusques à ce qu'ilz soient un petit lassez de la folye. Dieu, par sa grâce, le veulle inspirer et le réduire aux termes auxquelz je sçais que vous désirerïés de le veoir. Et me recommandant, etc.

## XV.

## LE BARON DE SILLIERS

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 28-29.)

S. l. 4 mars 1565.

Monsieur. . . . Le pénultième de febvryer ay receu deux de voz lettres avec la suyte, l'une desquelles du xxii<sup>e</sup>, et l'autre du xxiii<sup>e</sup> dudict mois, èsquelles son altèze n'a treuvé que redictes tendantes à la résolution d'envoyer, selon vostre premier dire, la lettre par vous ordonnée en Espagne, et à son altèze sembloit qu'on deust davantage considérer sur les reliefz qu'elle vous avoit mandé par moy.

Madame a veu en vostre première lettre ce que vous escript mons<sup>r</sup> le cardinal de Grandvelle touchant le fait de Suède ; sur quoy elle a dict seulement qu'on verra bientost ce qu'il en sera, et qu'encor que vous ayez assez pertinentment respondu, si est-ce qu'on pourroit

amener en jeu plusieurs aultres argumentz pour vériffier le faict; et me doute que la deffiance viendroit pour n'avoir entendu tout le fondement du négocié, ce que je pense avoir aultresfois répété en aulcunes myennes. Car puisqu'il vous avoit pleu prendre ce chemin que de correspondre en ce faict avec mons<sup>r</sup> le cardinal, il m'estoit advis que l'on ne luy deust rien céler : car mal peult juger celluy qui n'a congnoissance des affaires que par morceaux et lopins, comme il semble ledict sieur cardinal mesme tesmoigne, où il dict : « Vous « aurez peut-estre entendu plus de fondement sur quoy vous attacher, « outre que par tel chemin il y vad une grande perdte de temps. » Et pour vous monstrier que le subject est mieulx fondé qu'on ne pense, je vous veulx bien advertyr que de Stockholm est venu ung personnage en six sepmaines icy, de la part du gentilhomme que sçavez, dépesché par l'ordonnance du roy de Suède, et est cestuy le quinzième jour qu'il est icy, préparant la venue de certains personaiges de qualité que doibvent de brief venir et traicter avec nous sur ceste matière. Je ne pense que gens de qualité, ny leur maistre duquel ilz doibvent porter pouvoir, voulussent en vain faire les fraiz requis en ce faict, ny entreprendre une si longue voye en vain.

Madame demeure en oppinion que puisque ne doutez aulcunement que S. M. attirera à soy la congnoissance de ce faict, qu'il le faudroit traicter de vive voix et non par lectres, et en pourra puis après sadicte majesté faire ce que bon luy semblera, soit de résoldre seul ou en prendre advis ailleurs.

Madame a desjà escript en Bohème pour votre congé, et ne faudray vous advertyr de la réponse. Le semblable elle fera pour Espagne, selon vostre conseil, encoires que j'ay receu lettres d'Espagne m'assurant de la venue du roy en l'arrière saison.

Ma lettre a esté mal entendue touchant l'envoy en Espagne pour les affaires d'Italie, car ma mynute dict qu'on ne faudra d'envoyer en Espagne.

Quant au pourtement de sadite altéze, il est, la grâce à Dieu, assez bon, mais non tel qu'il seroit de besoing.

## XVI.

## NOUVELLES DU IIII DE MARS 65.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 34.)

Le roy de Dannemarcq est demeuré doibgeant au conte de Schwartzemburg, qui est party de luy mal contant, la somme de cent soixante milz thalers, avec promesse de les payer deans la Penthe-coste, et au coronel Georg Von Holl cent et quarante milz.

Ledict Von Holl a esté si pauvre qu'il a esté contrainct d'emprêter en Dannemarcq trois cens thalers pour sortir, et se déroba le susdict de Dannemarcq [et à ses propres soudartz] le jour [mesme] de leur partement, de sorte qu'ilz n'eurent pas ceste faveur de prendre congé de luy, quil leur a causé ung tel mescontentement, qu'aucuns oppinent, qu'en deffault de leur payement, ilz se recourront sur la duché d'Ol-stain, qui pourroit bien estre cause de la retenue des gens de guerre que l'on bruict, ou vrayement pour intimider l'ennemy et le forcer à la parpaye de leur deu. Aultres oppinent que ledict de Schwartzemburg a promis de retourner en ce printemps.

Le cardinal de Lorraine devoit arriver le tier de mars à Nancy, accompagné de mons<sup>r</sup> de Guyse son nepveu, lequel s<sup>r</sup> de Guyse doibt partir le lendemain du karesme-prenant pour aller en court de France, touchant l'entreveue que doibt estre à Bayonne; et comme l'on dict, mons<sup>r</sup> d'Aumale doibt estre de brief audict Nancy.

## XVII.

## ALONZO DEL CANTO

AL CARDENAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 12-14.)

Brusselas, á 8 de março 1565.

Détails sur la situation des affaires des Pays-Bas sous le rapport religieux, administratif et judiciaire. Tout est maintenant véral dans cette contrée : le roi est frustré de ses droits et son autorité méconnue ; l'impie lève le masque, surtout en Hollande, où l'on tourne publiquement en dérision les choses saintes. Les mécontents se sont réjouis d'abord de voir partir le cardinal, pensant qu'une fois débarrassés de lui ils gouverneraient à leur façon, et que tout irait au gré de leurs désirs ; mais ils n'ont pas tardé à reconnaître leur méprise, et plusieurs commencent à regretter le prélat. Quelques intrigants se sont emparés des affaires et les expédient sans la participation du conseil. M. d'Egmont, redoutant le poids de la responsabilité qu'il a assumée sur lui pour avoir été l'un des premiers moteurs du désordre, est parti pour l'Espagne afin de chercher à tout raccommoder. Un voyage du roi dans les Pays-Bas est désormais le seul remède possible ; les opposants, qui le savent mieux que personne, craignent sa venue, et préféreraient que sa majesté se bornât à envoyer des ordres. Renard intrigue fortement dans ce sens. Voyant que ses représentations ne peuvent arriver jusqu'au monarque, parce que les lettres qu'il écrit sont écartées avec soin, le chanoine del Canto s'est décidé à envoyer en Espagne, à ses propres frais, un homme recommandable par son caractère et ses qualités personnelles, le P. Lorenzo de Villavicencio, religieux augustin de Bruges<sup>1</sup>, pour instruire Philippe du véritable état des choses.

<sup>1</sup> Ce religieux n'arriva à Madrid qu'en novembre 1566, et remplit sa mission avec tant de zèle et d'intelligence, qu'il fixa d'une manière toute spéciale l'attention du roi. Selon une lettre de Pero

Lopez au cardinal, sous la date du 27 novembre de cette même année, qu'on peut lire dans les ambassades de Chantonay, tome IV, pag. 1 et 2. • Villavicencio a vivement insisté sur la nécessité de la pré-



Les plus graves détériorations subies par le manuscrit original n'auraient permis la publication du texte espagnol qu'avec des lacunes aussi importantes que multipliées.

## XVIII.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 18.)

Hagenau, 9 mars 1565.

Monseigneur . . . . Mes lettres du jour d'hier, jointes à cestes, j'à serrées et prestes à vous les envoyer, me sont venues celles de M. de Sillières, l'une du xxv<sup>e</sup> du passé et l'autre du iiii<sup>e</sup> de ce mois, du contenu desquelles je vous envoie copie, et vous y verrez comme ilz tâchent participer mons<sup>r</sup> le conte d'Egmont de l'emprinse, et m'en demandent conseil. A quoy je ne sçay que dire, sinon de les entretenir sur ce poinct jusques j'auroye vostre délibération et advis; et me sembleroit, à vostre correction néantmoins, que s'il n'y avoit aultre considération (que je ne peultz sçavoir), il ne seroit mal que ledict sieur conte d'Egmont heust part de la pratique, pour ce qu'il me sembleroit, passans les choses principalement par les mains de vous deux (comm'il est à croire), ce seroit pour mieulx vous reconfermer, vous et luy, en bonne amité; et si seroit aussi le service de son altèze, et je vous dictz bien grand. Toutesfois, j'en attendray ce qu'il vous plaira m'en mander pour m'accommoder à ce, comme en toutes aultres choses.

• sence du cardinal dans les Pays-Bas, faisant un tableau vrai, mais fort alarmant, • des désordres en tout genre qui ont suivi • la retraite de ce prélat. En un mot,

• ajoute Lopez, ce religieux paraît envoyé • de Dieu pour tirer la cour de la léthargie • où elle était plongée depuis trop long- • temps. •

J'ay aussy, au mesme instant de la réception des susdites lettres, entendu la prinse de Toquay estre certaine, et un aultre chasteau avec, comme vous pourrez voir plus amplement ès coppies allemandes; et ou mesme paquet de ceste nouvelle, j'ai receu lettres de mons<sup>r</sup> le cardinal d'Emps, escriptes de sa propre main, du viii<sup>e</sup> de febvryer, par où il s'excuse avec bien grande solemnité de ne m'avoir donné responce sur trois lettres que je luy ay escript, et que j'avoye grand droit de me marryr à la derrière, me priant prendre le tout de bonne part: car il avoit tousjours esté, et voyres plus de dix sepmaines, à la Marque<sup>1</sup>, où avoient esté émotions assez dangereuses; mais encoires il dict que, sur sa foy, il me pensoit avoir respondu auxdictes deux premières. Et quant à l'affaire que sçavez, il a trouvé fort bon tout ce que j'ay traicté, et je pense, par ce qu'il m'escript, que le personnage<sup>2</sup> qu'entendez bien doibt avoir heu envoyé à Rome ses ambassadeurs: car ledict sieur cardinal me dict que je ne doibs plus rien traicter jusques à une première diette impériale; et je tiens que la grandeur en laquelle je le voiz venir, ce traicté-là en est une bonne et grande occasion. Il me faict relation en son escript des biens que sa sanctité luy faict journellement, et de l'espoir qu'il a sur elle, et mesme qu'elle luy a donné une abbaye de dix mille ducatz de revenu, et que si sadicte sanctité vit quelque temps, j'entendray de bonnes nouvelles d'eulx, laquelle (dont Dieu soit loué) il dict se porter mieulx que ne sont dix ans.

Je vous envoye aussy aultres nouvelles que treuverez en ce paquet, en l'une desquelles allemandes, venant d'Espagne, l'on donne peu d'espoir de la venue de sa majesté catholicque; je ne sçay que croire, ou si ce sont les vrays stratagèmes pour faire entendre qu'elle ne viendra poinct, et que ce pendant elle sera jà preste pour marcher. Et à tant, etc.

<sup>1</sup> Marche d'Ancône? — <sup>2</sup> Christophe, duc de Wurtemberg?

## XIX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

A SON FRÈRE, THOMAS DE CHANTONNAY,

AMBASSADEUR A LA COUR IMPÉRIALE.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 44-47.)

Besançon, 10 mars 1565.

Mons<sup>r</sup> mon frère . . . . Il m'est venu, il n'y a que deux jours, ung paquet pour vous de madame de Parme, duquel elle me recommande fort le bon encheminement, qu'est afin que vous ne faillez de vous treuver le x<sup>e</sup> de ce mois à Praga<sup>1</sup>. . . . pour comparoir aux funérailles de feu sa majesté imp<sup>le</sup>, à quoy ce despesche ne pourra servir . . . .

Le vice-chancelier, par lettres que j'ay receu par la voye de Flandres, m'advertit qu'il y a apparence que, pour le commencement de may, il y aura diette impériale à Augspurg, et m'envoye la forme des lettres de convocation. Si est-ce que le jour et le lieu, comm'il m'escrypt, n'estoyent encores résoluz, et je ne sçay comme (attendu la tresve que l'on a avec le Turcq) l'on a osé mectre si expressément en l'impresion le poinct que concerne ledict Turcq en ladite lettre, ny aussi ce des places occupées sur le Saint-Empire, que les François entendront pour ce de Toul, Metz et Verdun; et Dieu doint que aulcungz, soubz ceste couleur, ne proposent ce d'Utrecht, la citadelle de Cambray, et peult-estre Milan. Mais vous pourrez tousjours entendre, par le moyen dudict s<sup>r</sup> Seld et aultres, ce que passera, pour, selon ce, faire les offices que vous verrez convenir au service du maistre; et je ne faul-

<sup>1</sup> La lettre de Marguerite à cet ambassadeur est du 18 février. (*Mémoires de*

*Granvelle*, XVI, 283; *Ambassades de Chantonay*, I, 5-6.)

dray de tousjours vous correspondre en ce que je pourray entendre : me doubtant fort, si le roy n'approche de plus près, les correspondences d'Espagne vous seront bien tardives. . . . .

J'ay receu quatre lettres du roy bien favorables, que le courrier qui luy alla annoncer le voyaige de mons<sup>r</sup> d'Egmont a rapporté, et me dict qu'après avoir ouy ledict s<sup>r</sup> d'Egmont, il me respondra encores plus pertinemment à toutes mes lettres. Aussi ay-je lettres de Gonçalo Perez et du secrétaire Vargas, de Ruy-Gomès, de l'abbé Sagante et d'autres ; et, à ce que j'entendz, Renard est encores bien loing de son compte, combien qu'il attend avec très-grand désir et allégrie ceste venue de mons<sup>r</sup> d'Egmont : mais le roy estoit prévenu souffisamment, comme l'on m'escript. . . . . et enfin l'on verra ce qu'il en sera. Aussy estoient arrivées mes lettres que j'avoie escript les premières, touchant les commis<sup>1</sup>, et avoit fait l'abbé Sagante les offices ; et comme j'en avoye escript à Madame bien prolixement de ma main, elle me respond de la sienne, s'excusant le mieulx qu'elle peult, et m'apperçoys bien qu'elle n'a osé tant contredire aux seigneurs qu'elle eust bien voulu, et s'en treuve empeschée : car, à la vérité, ma lettre estoit longue et bien expresse, et la treuvarent fort bonne le président et aultres de noz amys. Morron est party par mer vers Espagne, portant ses mémoires et ung paquet de son altèze, mais il a longuement pourfyé pour vouloir veoir ce que ledict paquet contenoit devant que vouloir partir ny s'en encharger ; mais enfin l'on luy a refusé tout à plat, et ce nonobstant s'est mis en chemin portant ledict paquet, auquel vont les advis du privé conseil et des finances contraires à ce qu'il a mis en avant ; et s'il treuvoit en Espagne quelc'ung qui luy sceust montrer barbe et entendist le fait, il s'y treuveroit aussi camuz qu'il a esté en Frandres, n'ayant sceu soubstenir son mis en avant, de sorte que aulcungz qui le tenoyent là pour saige homme, l'ont maintenant en opinion d'une grand'beste et d'un homme ligier. Je me doute que le trésorier Schetz luy a plus presté l'oreille qu'il ne debvoit. . . . .

<sup>1</sup> Des Pays-Bas, envoyés au comté de Bourgogne pour les affaires du domaine.

Ledict Morron, devant que partir, se plaignoit fort que les commis qui sont icy luy correspondoyent mal; aussi scay-je que quelc'ung a donné une bonne leçon à Schetz, luy disant que allosant<sup>1</sup> les termes exorbitans que ledict Morron mectoit en avant, il pourroit bien apprestre ung baing dedans lequel l'on le feroit baigner luy-mesmes; et à ce mot, il demeura muet comme si l'on luy eust donné d'une massue sur la teste. Le duc de Savoye m'a escript une fort belle et courtoise lettre de sa main, en espagnol, monstrant peu de contentement de ceulx de Rye, louant Dieu d'estre eschappé de Flandres, et me disant que je faiz très-bien de, me treuvant dehors, non y retourner jusques l'on voye qui sera maistre du pays, ou le roy ou les subjectz; et adjouste qu'il a entendu que l'on a envoyé par-deçà quelques commis et Morron avec eulx, m'exhortant à ce que je face prendre garde aux actions dudict Morron, pour doubte qu'il a qu'il ne nous veuille faire par-deçà ce qu'il a procuré de luy faire en Bresse, où, comme il dict, il a faict son mieulx de luy soubzlever le peuple en ladicte Bresse, et faire le pays huguenot; disant que c'est le plus grand huguenot qui soit en France. Et délaissant le point que touche à ceulx de Rye, je n'ay oublyé d'envoyer copie de tout le surplus de la lettre à Gonçalo Perez (qui s'offre fort à vostre service), afin qu'il la monstre au roy, vaille ce qu'il pourra. . . . .

Sa majesté m'escript, entre aultres choses, l'entreveue que se doit faire entre la royne nostre maistresse, et la royne très-chrestienne sa mère, et que ce sera au coustel de Fontarabie, au mois de may prochain, pour où ladicte royne nostre maistresse doit partir fort accompagnée, au commencement du mois d'avril prochain, s'estant excusée sa majesté de s'y trouver, pour les occupations forcées et nécessaires qui la détiennent en Castille, et qu'il a faict ce qu'il a peu afin d'empescher l'allée aussi de la royne, mais que la royne mère a pressé de sorte et par tant de voyes qu'il n'a peu délaissier de luy complaire. Que de cecy donne-il advertissement. . . . . pour éviter que l'on ne desguyse la chose à l'accoustumé, pour donner ombre et soubçon, et

<sup>1</sup> (Louant, faisant l'éloge.)

m'encharge que, de mon coustel, je face aulcungz offices au mesme effect, comme je faiz, et mesmes en ay ja escript au docteur Eyslinger, conseiller du duc de Wirtemberg, et aultres, pour entendre comme la chose se prendra. A quoy il sera bon aussi que vous ayez l'œil pour en donner advertissement, et pour faire les offices convenables à l'intention de sa majesté.

Le cardinal de Lorraine ha, par le moyen du baron de Polveiller, encheminé ung paquet sien à l'empereur, que ledict baron tient estre sur le fait du mariage de monseigneur l'archiduc Charles avec la royne d'Ecosse, et j'ay veu lettres de ladicte royne à une princesse, grande amyie sienne<sup>1</sup>, où elle fait quelque mention des poursuites que l'on luy fait pour le prince de Condé; et dict dadvantage que ses subgectz la sollicitent pour prendre party; et je me doute que si l'on ne se haste de solliciter, et encores que nostre maistre y parle de sorte que l'on soit assure d'avoir de luy faveur et assistance, et peult-estre quelque chose dadvantage, nous perdrons ceste occasion et la plorerons après. Je vous prie en advertir monseigneur l'archiduc, luy aufrant mes très-humbles recommandations et services en ce que je pourray, comme je m'assure que vous ferez et à l'empereur et à mons<sup>r</sup> l'archiduc Ferdinande, ramentevant l'ancienne dévotion que feu mons<sup>r</sup> de Grantvelle, moy et les nostres avons tousjours heu à la maison d'Autriche, et que vous procurerez ce que vous pourrez de me tenir en leurs bonnes grâces.

L'on fait grand bruiet partout des apprestes de mer que fait le Turcq pour ceste année; l'on dict de cent et XL galères, sans les cour-saires et navires rondz, et ce à la sollicitation du roy d'Argel, qui luy met en considération le Pignon de Velès prins. Pour moy, je suis en oppinion que le Turcq en cest eage, et n'estant assure de son filz, voudroit repoz, et que la craincte de noz galères le met en soucy, par où tant plus il emporte qu'au plus tost qu'il vous sera possible vous procurez d'encheminer ce que par vostre instruction vous avez de charge en cecy. . . . Et me recommandant, etc.

<sup>1</sup> La duchesse d'Arshot douairière, tante de la reine d'Ecosse.

## XX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

A M. DE CHANTONNAY.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 57-58.)

Besançon, 13 mars 1565.

Monsieur mon frère, par la copie que vad cy-jointe, vous verrez ce que la royne d'Escosse escript à une sienne grande amye, et par là la sollicitation qu'a faict le prince de Condé pour parvenir au mariage, et les diligences qu'il pense encores faire; comme le connestable entretient les gens par vain espoir, qui luy doit avoir donné oppinion que le mariage de France se pourroit faire avec elle, ce que je ne pense se fera jamais, et mesmes par la main dudict connestable, qu'est ennemy de la maison de Guyse, et spécialement du cardinal, duquel et pour soy et pour les siens il craindroit l'entremise, congnoissant son esprit, et se souvenant et luy et la royne mère du règne du roy François second. Vous verrez comme elle parle du mariage de monseigneur l'archiduc, et m'apperçoys que s'il ne parle tost, et encores que nostre maistre ne se déclare fort pour l'assistance que ladicte dame prétend en Angleterre, et encores peult-estre s'il n'y donne du revenu, il n'y aura pas tout l'espoir que je voudroye. Vous sçaurez selon ce faire les offices que vous verrez convenir tant de ce coustel-là comme, si l'on veult embrasser ceste négociation à bon escient, aussi vers Espagne; et à la vérité il conviendrait merueilleusement pour assurer ce coustel-là, si l'on prend, comme j'espère l'on peut prendre, confyance dudict seigneur archiduc, et seroit à propoz pour remédier beaulcoup à la religion. Il est vray que l'on pourroit dire, au contraire, que, ayant Escosse et An-

gleterre, si du coustel de ceulx d'Austriche l'on vouloit prétendre aux pays d'embas, le moyen en seroit tant meilleur; mais j'espère que l'amitié sera si bonne et qu'elle se lyera encores par tant d'alliances, et que sa majesté mectra tel ordre aux Pays-Bas, qu'il n'y aura que doute de cecy; et me semble que nous ne debvons de nostre coustel, ny vous ny moy, mouvoir chose quelconque de ceste diffidence.

Je ne veulx aussy délaissier de vous advertir que j'ay lettres de nostre ambassadeur en Angleterre, par lesquelles il escript que le comte de Lemnys<sup>1</sup>, mary de milady Margarita, est jà long temps en Escosse, poursuyvant le mariage pour son filz<sup>2</sup>, lequel l'on tient en quasi égal degré pour la succession d'Angleterre que la royne d'Escosse. Il a souvent faict instance pour avoir congé, afin que la royne d'Angleterre consentit que sondict filz peust aller en Escosse, ce que jusques à oyres elle n'avoit voulu admectre; et maintenant elle y a condescendu. Il est beaul jeusne homme, et en ces choses la veue attire heaulcoup, avec ce que joignant la part qu'il a en Angleterre avec les forces d'Escosse, il pourroit bien quelque chose; et comme j'ay escript à M. le baron de Polweiler, je n'ay voulu faillir de vous donner cest advisement. . . . Et me recommandant, etc.

<sup>1</sup> Voir tome IV, page 401, et tome VIII, page 469. Marguerite, femme du comte de Lenox, était fille de Marguerite Tudor, issue du roi Henri VII d'Angleterre, et d'Archambaut Douglas, comte d'Angus.

<sup>2</sup> Henri Stuart, comte de Darnley, qui devint l'époux de la reine Marie d'Écosse le 29 juillet 1565, et fut assassiné dix-huit mois après (10 février 1567).



## XXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 60-62.)

Besançon, 13 mars 1565.

Monsieur, j'ay respondu à toutes voz lettres, et depuis sont retournes mes deux secrétaires<sup>1</sup> de Flandres, qui m'ont apporté ung paquet d'Espagne, et en icelluy une infinité de lettres et de Flandres aussi. . . . .

J'ay audict paquet receu quatre lettres de sa majesté, respondant à aulcunes choses que je luy avoye escript, et m'en enchargeant plusieurs aultres pour son service; mais elle ne respond pas à toutes mes lettres, s'excusant que pour correspondre à une infinité d'ambassades de France de la royne mère, elle n'avoit temps, et aussi pour ce qu'elle avoit entendu que M. d'Eghmont estoit en chemin pour aller vers elle; et je me doubtoye bien que l'advertissement de ceste allée seroit cause que ny madame la duchesse de Parme ny moy n'aussions si tost response à toutes noz lettres. Sadicte majesté m'escript que, l'ayant ouy, elle m'escripra plus particulièrement sur sa charge, et lors respondra aussi plus amplement à mes lettres. . . . .

Sadicte majesté m'advertit de l'entrevue que se doit faire au mois de may prochain de la royne nostre maistresse avec la royne très-chrestienne, sa mère, au coustel de Fontarabye, et que nostre dicté maistresse partira à cest effect de Madrid, fort accompagnée, au commencement du mois qui vient. Sadicte majesté a heu fort à faire de s'excuser d'y

<sup>1</sup> Pierre Aguilon et Étienne.

aller elle-mesmes, si grande a esté l'instance que la royne mère luy a faict; mais enfin, comme il n'y a jamais faulte d'affaires, il s'est excusé sur iceulx, que ne luy persectent présentement de sortir de Castille. Aussi, à la vérité, peu souvent void l'on sortir fruit, mais plus tost mal et désordre, de ces entreveues de princes, et ne fust esté la sollicitation si expresse que la royne mère a faicte de pouvoir à tout le moins veoir sa fille, disant qu'elle ne sçavoit quant elle pourroit avoir aultre occasion, l'on eust encores volentiers évité ceste entreveue; et mesmes, pour vous dire le tout, pour ce que les François ordinairement prouvent par telz moyens de mectre umbre contre nous partout, et les choses passées nous peuvent donner occasion de nous en doubter. . . . .

Je vous assure, comme il est véritable, qu'il n'y a aultre chose en cecy que simple visitation de fille à mère, et vous prie de le donner ainsi à entendre aux lieux où vous avez correspondance, afin que si l'on veult faire mauvais offices, donnant à entendre aultre chose, l'on soit prévenu au contraire; et me faictes, je vous prie, ce plaisir de m'advertir de ce que vous pourrez sçavoir que l'on en dira par la Germanie, pour, s'il est de besoing, faire quelque autre office, et m'y employer à mon pouvoir.

En Flandres, les choses y vont à l'ordinaire et demeurerons en suspension, en attendant ce que négociera M. d'Egmont; et à la reste l'on m'escript de quelques estrifz<sup>1</sup> qui sont passez entre M<sup>r</sup> de Cambray et M<sup>r</sup> de Brederode; ledict de Brederode avec le trésorier général, entre le chancelier de Brabant et ung conseiller dudict Brabant nommé Maes, du baptesme du filz du prince d'Orenge, où sont entrevenuz pour compères, de la part de leurs maistres, les ambassadeurs des duc Auguste et landgrave de Hessen; je prie à Dieu que le filz croye mieulx que les parrains. Aussy me dict l'on que le mariage de M. de Montigny [est arrêté] avec la fille de la princesse d'Antoing qu'aura pour dot XL mille florins; il avoit autresfoys poursuivy le mariage de la mère, et maintenant s'est attaché à la fille.

<sup>1</sup> (Querelles, disputes.)

La communication avec les Anglois estoit encores différée <sup>1</sup>, et cependant, comme je l'ay tousjours dict, ilz vendent leurs drapz et se pourvoyent de ce qu'ilz ont de besoing; et quant l'on viendra à joindre, ne feront riens à nostre advantage. Mais je ne scauroye que faire dadvantage, estant bien asseuré que je y ay satisfait à mon devoir.

La lighe continue plus qu'oncques, par où l'on voit contre qui elle peut estre, et que ce n'est contre moy; et a l'on traicté mal de parolles quelques geantilzhommes particuliers, sans les vouloir admettre en la compaignye où se treuoyent les colliguez, pour ce qu'ilz ne se vouloyent déclarer envers tous et contre tous pour la lighe, oyres que l'on ne leur dict en quoy; mais j'espère que M. d'Eghmont pourra esclarcir beaulcoup de choses.

L'on m'escript que le conte de Lemnys, Anglois, mary de milady Margarita, qu'est quasi en égal degré que la royne d'Escosse et prétend à la couronne d'Angleterre, est audict Escosse ja dois long temps, sollicitant le mariage de la royne pour son filz, qu'est, comme l'on me dict, ung bien beaul jeusne homme; et quoyque la royne d'Angleterre aye esté importunée dudict conte, afin d'avoir licence pour sondict filz d'aller en Escosse, il ne l'a peu obtenir jusques à maintenant que, à ce que nostre ambassadeur m'escript, il se devoit partir pour y aller; et sur ma foy, je me doute que nous tardons beaulcoup, et si ay veu copie d'une lettre que ladicte royne d'Escosse a escript à une sienne grande amye, par laquelle elle dict expressément que quant au mariage de monsieur l'archiduc, l'on ne luy en a jamais parlé, dois lors qu'il y a plus d'ung an que, à l'instance de feu sa majesté impériale, monsieur le cardinal de Lorraine luy en escripvit, adjoustant que pour estre le bien dudict sieur archiduc si loing, s'il n'est fort assisté d'autres, oyres qu'elle estime sa maison et sa personne comme elle doibt, elle est en opinion que ce ne seroit le bien

<sup>1</sup> Par une lettre de Schetz, trésorier des finances, écrite au cardinal le 10 mars, il lui annonce que MM. de Montigny, d'Assonville et l'avocat fiscal de Brabant

sont partis pour Bruges, où les négociations avec l'Angleterre ont dû commencer le 6 précédent. (*Mémoires de Granvelle*, XVII, 55.)

de ses affaires; dont il m'a semblé vous debvoir advertir incidamment pour faire, sans m'alléguer, l'office que vous verrez convenir. Elle dict en la mesme lettre avoir esté, madame de Guyse sa [grand'] mère<sup>1</sup> et ledict sieur cardinal, sollicitez pour ce mariage par le prince de Condé, qu'ouffroit merveilles, et qu'il doibt envoyer en Escosse; mais à la vérité elle n'y monstre pas grande inclination, et pour conclusion dict que ses subjectz la sollicitent pour prendre party, et que selon ceulx que s'offreront, elle regardera ce que plus conviendra à ses affaires, par où vous voyez que ces longueurs et dilations nous pourroyent du tout mettre hors de l'espoir.

Je ne sçay quelle résolution l'on aura prins quant à vostre voyage; mais de tous coustelz l'on m'escrypt que le roy de Dannemarcke est fort bas et ses affaires en très-mauvais termes, et cela suffit pour qui entend si bien comme vous faictes. Il a faict faire plainctes en Angleterre que les Angloys, soubz couleur du commerce vers Nerva, ayent porté armes et aultres commodités à son ennemy. La mesme plaincte faict-il de ceulx des pays d'embas, et monstre de, à ceste occasion, vouloir empescher la navigation; et s'il le faict, comme les bledz dont les pays d'embas se nourrissent viennent du coustel d'Oistlande, l'on s'en pourroit treuver en nécessité: chose que pourroit donner cause de resentement à ceulx des pays d'embas, que peult-estre ne viendroit mal à propoz. Et me recommandant, etc. . . .

Estant M. d'Eghmont en Espagne seigneur si principal des pays d'embas, entendant les affaires, et Hollandois tant affectionné à son altèze, et qui n'a rien à démesler avec le roy de Dannemarcke, si maintenant quelqu'ung estoit là pour proposer l'affaire que vous sçavez de la part de son altèze, sa majesté pourroit conférer avec luy, qui pourroit, s'il vouloit bien, faciliter l'affaire. Si l'on m'en escrypt quelque chose je feray mon debvoir, et me fera mal au cueur si l'occasion se perd, que tous les jours se faict à mon advis encore meilleur: « Sed post est occasio calva. »

<sup>1</sup> Antoinette de Bourbon veuve, depuis le 12 avril 1550, de Claude de Lorraine,

tige de la maison de Guise. (Voir tome III, page 111, et tome VIII, page 209.)

## XXII.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 36.)

Ratisbonne, 17 mars 1565.

Monseigneur . . . . j'ay passé par Tilinghen<sup>1</sup>, où M. le cardinal d'Auspurg<sup>2</sup> m'a fait bien fort grand recueil, avec grande déclaration de particulière affection qu'il a à votre illustrissime seigneurie. Il est entièrement mis à la conduite de son évesché et restauration de son université, à laquelle il a force jésuites, et y entretient une discipline, par le moien d'iceux, fort réglée pour la jeunesse, affin que, outre les lettres, ils soient instructz à la façon de vivre catholique et ancienne. C'est tout son plaisir et occupation, et d'estre à l'église, en la chappelle de son chasteau, le matin et le soir; et dit messe mécredy passé, ce que j'entens il fait assez souvent, et recouvre toutes les reliques qu'il peult, lesquelles ont esté esgarées par les désordres advenuz en la religion.

J'entens que, suyvant les ordonnances du concille, et aussi qu'il seroit mal possible de fournir aux euvres pieuses, salaires de lecteurs et entretenement de sa maison, il délibère refformer et rappetir grandement icelle, confiant toutesfois qu'à la première diette il fera que sur les abbaies de son diocèse il puisse prendre quelque chose pour soubtenir les fraiz de son université et collège d'icelle . . . .

<sup>1</sup> Dillingen, résidence ordinaire de l'évêque d'Augsbourg. (Voir t. IV, p. 380; tome VI, p. 86.)

<sup>2</sup> Otton, comte de Truchsess, déjà plusieurs fois mentionné.

## XXIII.

## LE BARON DE SILLIERS

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 100-101.)

S. l. 17 mars 1565.

. . . . . Madame attendra la responce qu'aura faicte M. le cardinal de Grantvelle sur l'advertissement que luy avez faict touchant la lettre escripte par l'occupateur à ceulx de Deventer, confessant avec vous qu'elle est bien digne de grande considération. Le semblable fera l'on en ce qui concerne M. d'Egmont, c'est à sçavoir si sera treuvé bon dudict s<sup>r</sup> cardinal de l'admener en jeu : quant à moy, je le treuve fort bon; parquoy suspendray la dépesche pour Espagne, vous priant néantmoins user de diligence pour ne perdre plus de temps.

Or me confiant que ne prendrez rien de mauvaïse part, veu que je ne veulx ny doibtz sinon vous obéyr, je tourne à dire, avec vostre congé, que je seroye d'oppinion que puisque vous avez prins la voye de M. le cardinal de Grantvelle, que vous debvriez tousjours résoldre par ensemble avant qu'en faire part à son altéze et non après, commé il est bon de veoir et comprendre par ceste vostre derrière qu'il en est de besoing : veu que dictes qu'on doibt attendre, sur le poinct de M. d'Egmont, l'avis dudict s<sup>r</sup> cardinal : ce que se fera, encoires qu'il y ayt une grande perte de temps, aultrement fauldra tousjours d'une voye en faire deux; je ne veulx pas dire que vous luy célez rien, mais je veulx inférer, selon mon oppinion, que si débattiez et résolviés bien par ensemble, Madame seroit tant plus prompte à résoldre, et par conséquent les affaires s'en avanceroient. Toutesfois, je vous prie derechief ne vouloir prendre de mauvaïse part ceste myenne oppinion.

Qu'on ne vous a envoyé ce qu'a traicté le sieur Peter Ocsc, la cause en a esté qu'on avoit espérance de le vous envoyer en personne, laquelle est encoires sur pied, et y tiendray toute la meilleur main que je pourray qu'elle s'exécute, pour ce que la vive voix faict cent fois plus à l'avancement des affaires, que non pas ces simples rapportz que ne servent que de mémoriaulx.

Quant à celluy qui a passé à Lüzelstain, j'ay oppinion que l'advertissement qu'en avez ne soit fondé, et que ce soit un nommé Gelhorn<sup>1</sup>, du pays de Meychssen<sup>2</sup>, qui a esté icy soy-disant *rictmeister*<sup>3</sup> au roy de Suède, et qui, en son nom, a demandé à son altèze, en prest, cent milz thalers pour servir à sondict maistre en ce qu'il auroit de besoing en deçà de la mer, à cause qu'il n'a nul moyen de faire passer son argent seurement deçà; ayant voulu donner pour respondant messieurs de Zimmern et Palatin, ce que luy a esté refusé, pour n'avoir aucun tesmoingnaige de sondict maistre, et aussi que de nostre costé les choses ne sont point tant avancées que nous deussions aller au devant, mais bien les recepvoir s'ilz se présentent. Bien me faictes-vous doubter, en ung mot contenu en vostre lettre, où vous baptizez le personaige estre grand, et celluy de quy je parle

<sup>1</sup> Dans sa réponse, qui n'est pas datée, le baron de Bolwiller donne sur ce gentilhomme les particularités suivantes :

« Vous avez raison que icelluy que je vous manday qui disoit aller prez de son altèze, de la part du Suédois, ne se nomme Guellerrot, mais Gelhorn. Celluy Gelhorn a esté vers le duc Jehan-George, palatin, et l'a prié, de la part de son maistre, de prester xx<sup>m</sup> thalers, et je croidz avec les mesmes raisons que des cent milz thalers qu'il vouloit emprester de son altèze; ce que ledit duc luy a accordé, avec condition que devant que de luy délivrer, il luy apporte l'obligation signée du Sué-

dois, son maistre, avec pleiges convenables, qu'est une vraye et honneste excuse. Ledit Gelhorn a voulu emprester 1111<sup>fl</sup> florins de la ville de Strasbourg; mais il a dit lors qu'il estoit à l'empereur, et que sa majesté l'avoit commis pour aller en Suède, depuis l'avoit rappelé pour aller en France; et me dict l'on qu'il est natif de Schlesin, gentilhomme de bonne maison; ce que je vous donne pour advis. »  
(*Mémoires de Granvelle*, XVII, 101.)

<sup>2</sup> Meissen ou Misnie, province et ville de la Saxe électorale.

<sup>3</sup> Chef d'escadron.

« Silésie.

est petit, tant plus que celluy que nous attendons doit estre parent dudict roy, et doit venir mieulx accompagné que ledict Gelhorn : car, quant il fut icy, il n'avoit que six chevaux et un coche.

Je ne faudray vous advertyr de la response que fera monseigneur l'archiduc touchant vostre congé, et serviroit sa venue de beaulcop, selon que je voidz que les choses passent par deçà . . . . .

M. le cardinal de Lorraine a passé par icy et est présentement en ses peys, se devant retourner en cedit lieu à l'emmy-caresme.

Son altèze désireroit bien sçavoir, et par vous s'il estoit possible, qui est ung certain personnaige nommé Vetus<sup>1</sup>, lequel M. le cardinal de Grantvelle debvroit avoir avancé auprès de M. le cardinal de Lorraine, auquel il sert pour maistre des requestes.

<sup>1</sup> . . . . . Jean-Jacques Vetus, originaire de Saint-Amour, dans le comté de Bourgogne, fit ses premières études à Dole, « d'où il avança en bonnes lettres à Paris » et quelque peu en loix, puis régenta dans « le collège d'Autun et celui du cardinal Lemoine. » En 1560, il était précepteur du fils de Gilles Bourdin, procureur général au parlement, et après ce temps il remplit la même fonction auprès de Nicolas de Chantonnay, l'aîné des fils de l'ambassadeur d'Espagne à la cour de France. Quand ce diplomate fut transféré à Vienne, Vetus, sur la recommandation du cardinal de Granvelle, entra au service du cardinal Lemoine, qui l'employa dans plusieurs missions importantes, notamment à Vienne

et à la diète d'Augsbourg, en 1566. Trois ans après, il fut pourvu d'une charge de conseiller au parlement de Dijon, mais, avant qu'il en prit possession, il fut chargé par le roi Charles IX de négociations en Allemagne. De retour en janvier 1571, il reçut le brevet de secrétaire du roi, puis celui de maître des requêtes de l'hôtel, et enfin de président au parlement de Bretagne. Il vivait encore en 1597 et avait été anobli, lui et ses enfants, par Henri III, à la sollicitation des Guises, dont il avait embrassé le parti avec chaleur. « Ses opuscules, tant oraisons que autres, » sont autant d'apologies du parti catholique en France. (Voir, entre autres ouvrages, *Mémoires de Granvelle*, XVII, 172 r° et v°.)



## XXIV.

## NICOLAS, BARON DE BOLWILLER,

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 70-72.)

Haguenau, 20 mars 1565.

Monseigneur . . . . je voidz par ce que m'escripvez que mons<sup>r</sup> de Chantonnay, vostre frère, estoit lors bien avant en chemin; Dieu doint que luy et sa compaignye soient arrivez si bien et avec la santé que je leur désire. Je tenois qu'il treuveroit sa majesté impériale à Praghe; mais je me doute que non, parce que l'on m'advertyt que l'empereur n'est délibéré de partir de longtemps de Vienne; et pour ce tiens-je que nous n'aurons si tost la diette, et je ne doute que mondict s<sup>r</sup> votre frère fera aussi debvoir vers sadicte majesté pour l'en divertir, du moins pour la prolonguer jesusques à meilleure saison. De ma part, j'en ay donné l'advertissement à sadicte majesté, luy allégant par moy-mesme les mesmes raisons que m'avez escriptes, et aussi, certes, que c'est bien prins à vous . . . .

L'on me donne par advis que ceux des Peys-Bas ont fait l'accord des aydes à sa majesté, et que mons<sup>r</sup> le conte d'Egmont est allé en Espagne pour l'en advertyr. . . . et ce seroit une bien belle et bonne chose si sadicte majesté venoit; mais je craindray tousjours jesusques je le voye arriver, pour ce que je sçay que les Espaignolz, mesmes ceux qui ont le principal crédit prez d'elle, laissent si mal volontiers leur peys, que c'est grand cas.

J'ay encoires derechief escript à monseigneur l'archiduc Charles de la vostre bonne volonté en son endroit, et outre fait les offices requis; je suis bien avec vous qu'il est plus que temps qu'ilz doibvent entendre à ce mariaige; je verray comm'ilz feront.

C'est bien comme vous dictes, au propoz du s<sup>r</sup> de Ribauspierre, que luy et ceulx de sa religion se mectent en rage, et vouldroyz, pour le bien que je désire audict s<sup>r</sup>, avoir moyen de l'en pouvoir retirer. Mais comme se sont folyes et termes dont aujourd'huy le monde est plain, il en fault prendre la pacience et prier Dieu de leur faire grâce qu'ilz le puissent mieulx recongnoistre. Vous voulant bien dire qu'aucuns du magistrat de ce lieu ont recommancé, *sed* occultement, de mectre la religion aux termes comme cy-devant ilz avoient faict en mon absence; mais j'ay bon espoir, à l'ayde de Dieu, de les en garder; et s'il en advenoit comm'ilz le désirent, je m'en peult bien descharger, puisque j'en ay tant de fois adverty où il convient, et que je y rendz tel debvoir que le lieu que je tiens le me peult commander; mais, ad ce que je voidz, l'on ne veult rien user de force.....

Au reste, monseigneur, après que Sturmius et Gamant ont longtemps débattu de me venir treuver, avant-hier, jour de samedi, xvii<sup>e</sup> du présent, ilz me sont venuz veoir en ce lieu d'Agneau, et avec eulx Toxités, pour faire le nombre parfaict; et après leur avoir faict bonne chière et recueil, nous nous sumes mis à deviser, mesmes premièrement ledict Toxités seul avec moy, lequel, entre aultres choses, me dict qu'il ne me vouloit taiser, comme mon bon amy et serviteur, que Schwendy avoit appellé deux ou trois fois Gamant, avec volenté de traicter avec ledict Gamant pour le recouvrement de la ville de Metz, disant ledict Schwendy avoir charge de l'empereur de regarder si cela se pourroit faire. Mais ledict Gamant n'avoit jamais voulu venir vers luy à raison, comm'il disoit, qu'il en ayroit mieulx traicter avec moy, bien que s'il me voyoit froid pour y entendre, que lors il s'accomoderoit avec ledict Schwendy. Je feitz response que j'estoye très-contant, pour le bien que je désire à sa majesté impériale et aux Allemaignes, que ledict Schwendy peust avoir les moyens de faire ce bon service à sadicte majesté, mais que, quant à moy, je n'en avoye aucune charge d'icelle.

Puis après, et que ledict Toxités a esté sorty de ma chambre, sont venuz les aultres deux, Sturmius et ledict Gamant, et de prime

face et encomancement de leurs divises, ilz m'ont proposé, s'il n'y avoit moyen, fust du costé de sadicte majesté impériale, de celle catholique ou de monseigneur l'archiduc mon maistre, pour le recouvrement de ladicte ville de Metz, et qu'ilz avoyent tant de beaulx moyens et si bonnes intelligences, lesquels ilz m'ont descouvert; mais je ne sçay si avec iceulx cela se pourra faire, combien que je sçay qu'ilz pourront aulcunement ayder à la besoingne. Je y ay toutesfois prins ouverture de chemin sur les myennes, lesquelles ilz eussent, ad ce que j'ay peu comprendre, volentiers descouvert de moy, mais je les en ay si bien servy qu'ilz n'en ont comprins ung seul brin. Après cela, ilz m'ont dict que, en cas que je voulsisse prendre en main ceste pratique et en faire l'exécution deans le mois de may, et moyennant que je leur feisse promesse, que en advenant bon succez, de remectre ladicte ville en sa pure liberté, avec telle religion comme ville impériale et pour y vyvre selon les constitutions du saint empire, délaissant aussi vyvre les catholicques comm'ilz voudroient, sans nul empeschement et paisiblement, ilz me donnoient prestement trente milz florins argent contant, arnois pour deux milz hommes, milz arquebouses, dix-sept cens picques, trois cens tant halebardes qu'espieux; m'ont proposé aussi moyens si bons, pour y prendre et avoir récompense de ma peine, que ne sont meindres que ce que me pourroit avoir esté promis cy-devant pour tel affaire de la majesté catholique; et je croydz que si Dieu me fesoit ceste grâce que d'estre dans ladicte ville et ayant les armes en main, je feroye bien observer les pactz mis avant et en la forme que je le dictz, sans eulx leur compte, que réduictz en leur pristine liberté et aux conditions que dessus, de bien garder le François d'y mectre jamais le pied, par l'assistance et lighe qu'ilz pensent avoir des villes impériales plus voisines, comme Strasburg et aultres, et mesmement des princes protestans. Le mal est en mon endroit sur le fait d'entendre, en ceste besoingne, de ce que concerne les laisser en la nouvelle religion, et de quoy je suis grandement marry; mais quant j'ay bien pensé et considéré sur ce poinct, je trouve en moy-mesme que, puis-

que ladicte ville est entre les mains des François, chose domma-geable à toutes les Allemaignes, à la maison d'Austriche et de Bourgoingne, et qu'il seroit mieulx (encoire avec ladicte religion) que cela revint en leurs mains ou de leurs bienveuillans, veu qu'ilz entendent recongnoistre sa majesté impériale, je ne doibz refuser ces offres, veu aussi l'affection que je porte ausdites maisons, et que j'y peultz entendre et procéder à l'exécution, sans qu'âme sçaiche que ce soit ny de ma meulte et consentement, ny moins en donner aucune ombre en cas de non succéder; et oultre, que je voidz incertain quant sa majesté catholique y voudroit entendre, comme je l'ay tant de fois allégué. Toutesfois, tout le fondement que je faitz sur lesdicts Sturmius et Gamant est quant je verray l'argent, dont ilz m'asseurent grandement, et s'ilz le donnent (certes à le vous dire rondement), il me sembleroit que ce me seroit charge de conscience bien grande de perdre et négliger une si belle occasion, que certes je voidz irrévocable, pour n'estre à présent les François fortisfiez comm'ilz s'en ventent, et veu aussi, comme je le dictz cy-dessus, que je le peulx faire sans qu'âme puisse sçavoir que je soye esté de la pratique, ny que ce soit de ma meutte, synon en cas de bon succez que j'en espère à l'aide de Dieu. Et pour ce, je me suis délibéré, en cas d'argent en main et promesses pour le commencement observées, de m'y entremectre et ne laisser rien derrier en ce que pourra concerner le service de ladicte maison d'Austriche, austant que mon honneur et debvoir le pourront comporter. Ce que je ne vous ay voulu céler comme à celluy qui en telles choses et plus grandes je veulx correspondre toute ma vye; mais vous prieray-je bien que ceste ne voise aultre part que où il convient.

Lesdicts Sturmius et Gamant ne me parlarent aucune chose du prince de Condé, sinon que Sturmius, en propoz bien court, dict, en parlant dudict s<sup>r</sup> prince : « Quemadmodum tuba inflatur. . . . »

Et à tant, etc.

## XXV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 84-86.)

Scey, 22 mars 1565.

Mons<sup>r</sup>. . . . . Si vostre voyaige vers Praga doit estre quant l'empereur y sera, ce sera plus tard que vous ne pensiez, puisque sa majesté impériale ne partira pour celle part jusques après Pasques; et encores seroit-il bien difficile de dire de certain si ce sera bien tost après, puisque, contremendant ceulx qu'estoyent priez aux funérailles de son père, il ne dict jour certain; et Dieu doint que les affaires d'Hongrie prospèrent de sorte qu'il soit contrainct le différer longuement, combien que, sur ma foy, je suis marry d'entendre ce que vous m'escrivez, que les affaires de vostre gouvernement, ny aultres choses en ce de la religion, ne voysent bien. Et me semble que la constellation est aujourd'huy universelle, que les subgetz veuillent travailler leurs seigneurs; mais j'espère que ceste constellation ne durera, et seroit jà plus que temps que nous en vissions le bout; vous mercyant très-affectueusement de l'advertissement que vous me donnez si particulier de l'estat auquel se treuve l'affaire de la *Landfoctye* d'Aghnaw<sup>1</sup> qu'est à vostre charge, et ce que les subgetz y prétendent; et va fort bien que la chose soit en termes que vous puissiez différer de donner

<sup>1</sup> Le 23 mars, le baron de Bolwiller écrivait au cardinal :

« Cejourdhui m'est venu coppie d'ung  
« mandement que l'empereur envoye à  
« toutes les villes de mon gouvernement,  
« et à chacune appart, par où il leur notifie  
« qu'il avoit pleu à feu de très-bonne

« mémoire l'empereur son père, avant son  
« trespas, partager ses enfans aux biens  
« qui leur délaissoit, et que de son bon  
« vouloir estoit escheu en partage à mon-  
« seigneur l'archiduc Ferdinand, son frère,  
« entre aultres le bailliage d'Agnau, le-  
« quel avoit esté engagé devant long temps

le serement, et que cela ne soit pour empescher nul voyage que vous voulsissiez entreprendre.

Je n'ay jamais rien entendu depuis du change que devoit faire l'empereur avec mons<sup>r</sup> l'archiduc, que me fait penser que peult-estre n'en sera-il riens, et j'entendz fort bien par v<sup>oz</sup> lettres la cause pour laquelle ce change ne vous conviendroît ny au bien du pays; mais enfin vous estes saige pour vous sçavoir accommoder à tout ce que pourroit advenir. Et ce que l'on disoit de l'indisposition de sa majesté impériale je ne le puis aussi croire: car les lettres de mons<sup>r</sup> de Chantonay sont du xii<sup>e</sup> de ce mois, et en ce coustel-là il n'y en avoit nouvelles quelconques. Dieu par sa grâce veuille conserver sadicte majesté en entière santé et prospérité!

Je vous mercye très-affectueusement de la diligence que vous faictes pour sçavoir quelz sont les François que traffiquent en Allemagne, ce que pour bons respectz il m'emporteroit de sçavoir; et vous prie astant affectueusement que je puis, que si vous en pouvez découvrir quelque chose dadvantaige, je le puisse entendre. J'ay bien sceu de longtemps que Tiberio de la Roca<sup>1</sup>, qu'a esté longuement en la court de France, disant qu'il y estoit envoyé par le palatin, est de retour, comme l'on me mande, favorablement despesché, mais que l'on n'avoit sceu découvrir les particularitez du despesche qu'il remporte.

Les provisions de salpêtre pour Rome peuvent servir pour beaucoup de choses, comme vous sçavez mieulx, et je n'entendz encores riens de ce coustel-là que me face doubter qu'il y doibge avoir du trouble, ne fust sur l'assistance de Sampero Corso, dont l'on a fort parlé; mais je ne le puy croire, et je tiens que s'il y avoit quelque

« à ses prédécesseurs empereurs, et par  
 « tous les estatz de l'empire, à la maison  
 « d'Austriche; et pour ce commandoit aus-  
 « dites villes de obéyr à mondict seigneur  
 « l'archiduc, comme leur prince et souve-  
 « rain seigneur, et à ses lieutenans et offi-  
 « ciers; lequel S<sup>r</sup> archiduc a commis pour

« faire exécuter ledict mandement ung  
 « nommé Eggesser et ung aultre qui doib-  
 « vent tantost venir. Et nous verrons par  
 « cela, ce me semble, genz bien refroidiz. »  
 (*Mémoires de Granvelle*, XVII, 102.)

<sup>1</sup> Voir sur ce personnage, tome III, pages 374, 381, 382, 402; t. IV, p. 405.

chose, monseigneur le révérendissime cardinal de Emps vous eust bien donné à entendre, par ses lettres, quelque point sur quoy vous en eussiez peu faire conjecture. Il entre en crédit, comme je vous ay escript, et à son frère l'on avoit bien ouffert en Espagne, comme j'ay sceu, que si pour Argel ou pour aillieurs l'on faisoit emprinse, l'on luy bailleiroit charge, et qu'il ne l'a voulu accepter sinon soubz le bon plaisir de sa sanctité; mais je n'entendz encores rien du coustel d'Espagne qui donne certitude de telle emprinse, sinon chose gectée fort au loing, comme seroit si, s'armant pour la deffense contre le Turcq, et se treuvant armée sur pied, l'on avoit advis que Argel fust despourveue ou quelque aultre place, ou qu'il survînt quelque intelligence : que sont choses fort à l'avanture. Bien m'escript, il y a plus d'ung an, Gonçalo Perez de luy faire faire un courselet à preuve d'arquebouze, pour asseurer sa personne, si quelque jour on devoit aller en Argel; mais de ce il ne m'a faict semblant quelconque depuis. Et je tiens le mesme que vous faictes, que vous ayant escript monseigneur le cardinal de Emps que vous ne passez plus avant en la pratique que vous sçavez jusques vous ayez de ses nouvelles, soit pour avoir peult-estre le seigneur à qui vous avez escript voulu assentir, par aultre chemin, de quel pied l'on marchoit en la pratique laquelle vous aviez mis en avant. . . . .

Quant à Metz, je n'en sçauroye, pour maintenant, dire aultre chose, sinon de vous asseurer qu'en tout ce que je pourray, concernant vostre advancement et grandeur, je y feray tousjours très-volentiers tout ce que me sera possible. . . . .

Je suis asseuré que si Sturmius ou Gamant vont vers vous, ce ne sera sans que vous descouvrez d'eulx quelque chose; et, à vous dire la vérité, ne les tiens pas pour si fins et rusez comme ilz pensent estre. Je ne sçay quel livre peult escrire Sturmius maintenant; bien sçay-je que peu devant que je partisse de Flandres il craignoit bien fort que Franciscus Balduynus<sup>1</sup> ne le nommast en quelques escriptz

<sup>1</sup> François Baudoin, célèbre dans la science du droit, vit le jour à Arras, le

1<sup>er</sup> janvier 1520. Après de solides études à Louvain, il professa successivement, et

qu'il devoit faire contre Calvin, et ne sçay si, depuis que ledict Calvin est mort, l'on aura imprimé quelque chose que contraigne ledict Sturmius<sup>1</sup> de respondre; et vous prie que, si vous en entendez quelque chose, je le puisse entendre à mon tour.

Quant à l'affaire de Dannemarche, j'ay veu tout ce que mons<sup>r</sup> de Sillières vous en a escript et tout ce que très-prudemment vous avez respondu; et, à la verité, il ne convenoit d'escrire à sa majesté qu'elle m'entremist en ceste affaire, car il ne serviroit à riens que pour rendre à sadicte majesté suspecte l'opinion, qu'en faveur de son altèze, je pourroye donner cy-après. Et, comme j'ay dict si souvent, je ne m'excuse de non m'en mesler si sa majesté me demande advis; mais bien de mouvoir la chose, et qu'en Flandres l'on consultast sur ce que j'en auroye escript, et qu'à faulte de secret l'on sceust que ce fut à ma proposition; et avez fort bien peu respondre pour moy, que où je pourray je feray très-humble service à son altèze. Mais il ne luy serviroit à riens que je me misse en hazart sans luy servir de quelque chose. Ce que j'ay dict que je pensoye que l'on consulteroit en Flandres, mesmes si l'on vouloit aultre chose que connivence de ce coustel-là, j'entendoye en cas qu'il semblast à son altèze que pour bien faire l'emprinse, il convinst qu'il y eust assistance des pays d'embas; et, au regard de mons<sup>r</sup> d'Eghmont, vous aurez veu par mes dernières que je suis esté d'advis que madame ne devoit perdre l'occasion de l'allée dudict s<sup>r</sup> en Espagne: car je l'ay tousjours cogneu affectionné au service d'icelle, et comme il est des principaulx desdicts pays d'embas, et, comme je sçay, celluy à qui sa majesté défère le plus et à qui elle a plus d'affection, peult-estre sur son advis seul, avec la faveur de mons<sup>r</sup> le comte de Melito, sa majesté pourroit résouldre

toujours aux applaudissements d'un nombreux auditoire, à Bourges, à Paris, à Heidelberg, à Strasbourg, à Besançon, et mourut en 1573. Mais il varia beaucoup dans ses opinions religieuses, passant de la confession d'Augsbourg à la confession helvétique, et rentrant chaque fois

dans le giron de l'église romaine, à laquelle il appartenait par sa naissance.

<sup>1</sup> Il est auteur de plusieurs bons ouvrages de pédagogie et de philologie. Quant à ses écrits de controverse religieuse, ils sont oubliés depuis longtemps.



quelque chose; et si l'on m'en demande outre ce advis, j'en escriray comme très-affectionné serviteur de son altèze, et comme celluy qui, à grand regret, voit perdre ceste occasion irrécouvrable. Et me recommandant, etc.

---

## XXVI.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 88.)

Nosdorff, près de Vienne, 24 mars 1565.

Monseigneur, dois mes dernières que j'escripvis dois Ratisbona, j'ay continué mon chemin jusques en ce lieu, où je me suis arrêté à une lieue de Vienne, pour attendre que mon logis soit prest et que mes gens qui viennent par terre arrivent; ce pendant je fais acoustrer de deul à l'alemande ma maison, tant ceulx que sont icy que les autres qui viennent après, auxquelz l'on faict les habillemens par advis de [gens du] pays. Il n'y a nulles nouvelles certaines; tous les seigneurs et aultres de ma cognoissance me sont venu veoir icy; l'empereur et l'impératrix monstrent désirer mon arrivée en la court.

L'on murmure que les baxas ne veullent laisser ruiner du tout les affaires du Vaivoda, et que le Turcq aye arrêté l'ambassadeur de l'empereur, qui estoit jà cinc journées deçà de Constantinoble, retournant en ces quartiers, et faict remener icelluy avec bonne garde audict Constantinoble; et autres dient que le Vayvoda aye esté tué en une révolte advenue en l'assemblée des estatz de son pays, et que, se pensant saulver, il aye receu une arquebouzade; autres dient qu'il est mort de maladie; je ne dis rien de cecy pour certain.....

Lesdites majestez ont montré tant de désir de ma venue, et de contentement de quoy je soys si près, que je pense ils ont opinion que j'aye le mariage en la manche<sup>1</sup>; et sçay qu'ilz ont creu jusques à ceste heure que l'arrest que j'ay faict en Bourgoingne aye esté studieusement et par commandement pour différer la résolution. Tout est plein par icy que vostre dicte seigneurie illustrissime vat en Espagne et que l'on l'attend là.

Je ne diray pas, *gratulor de bigamis*, mais des vingt-cinq collègues que l'on a faict, aux quatre-temps passés, à vostre seigneurie illustrissime<sup>2</sup>. Les nunces Delfino<sup>3</sup> et Sainte-Croix<sup>4</sup> qui y sont compris, n'en sont pas fort marris, comme vostre seigneurie illustrissime peult penser. Je ne sçay encores qui sont les autres. Je voudroye que Viterbo en fust, comme il le mérite très-bien.

J'ay jà envoyé faire l'office vers Delfino; l'empereur l'a bien poulsé, quoyque les Vénitiens n'en fussent contens, desquelz on murmure que ilz ayent espanché quelques gens par troppes de dix et doze pour aller, par divers chemins, servir le Vayvode; voire dit l'on que l'on en a arrêté quelques ungs; je dis ce que j'entens: car jusques à ceste heure, je ne puis dire aulcune chose seure, jusques je soye de repos et que j'aye recongneu les humeurs et talentz de chaschung.

Mons<sup>r</sup> de Rye<sup>5</sup> est à Vienne il y a huit jours, et y est venu comme

<sup>1</sup> Celui du prince d'Espagne avec l'archiduchesse Anne, fille ainée de Maximilien II.

<sup>2</sup> Promotion de vingt-cinq cardinaux.

<sup>3</sup> Voir tome VIII, page 195.

<sup>4</sup> Prosper de Sainte-Croix, durant sa nonciature en Espagne, afin de détacher Antoine, roi de Navarre, de la cause protestante, chercha à intéresser Philippe II en sa faveur. C'est à Catherine de Médicis, qui l'avait fait nommer au siège d'Arles, qu'il dut sa promotion au cardinalat. Il n'épargna rien pour les affaires de son maître (le pape) et de ses neveux, qu'il a

plus en recommandation que le concile de Trente. Il ne fut de retour à Rome que sous le pontificat de Pie V, et mourut en 1589. (Voir t. III, p. 549; t. VI, p. 592.)

<sup>5</sup> Claude-François, fils de Marc de Rye, dont nous avons déjà parlé, et qui se rencontrera encore sous notre plume. Quoique nommé par le duc de Savoie pour le représenter à la cérémonie des obsèques de l'empereur Ferdinand I<sup>r</sup>, il ne jouissait ni de l'estime ni de la confiance de ce prince, comme nous en avons acquis la preuve par ses lettres mêmes, adressées au cardinal de Granvelle.

commis de mons<sup>r</sup> de Savoye pour assister à l'enterrement; luy et autres députez attendront longtemps, si l'on ne change l'opinion et détermination de ne faire si tost le service pour cause des affaires de Transilvanie; aussi que l'empereur prétend d'aller à des baings à quatre lieues d'icy. A tant, etc.

---

## XXVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

A L'AMBASSADEUR CHANTONNAY.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 123-124.)

Scey, 28 mars 1566.

.... Il vad bien que vous ayez receu les despaches de son altèze et le paquet de sa majesté, par lequel icelle vous advertit de l'entreveue des deux roynes; elle m'escript le mesme, afin que je face offices pour éviter l'umbre que ceste entreveue pourroit donner, et m'escript plusieurs aultres choses, usant en mon endroict des mesmes termes favorables qu'il a accoustumé. Et me dict de l'allée de mons<sup>r</sup> d'Eghmont en Espagne et de la cause, qu'est pour représenter les nécessitez, et qu'il m'advertira de ce qu'il porte dadvantage, et respondra tost à toutes mes lettres. ....

Mons<sup>r</sup> d'Eghmont.... sera jà arrivé piéçà, et ne pourra tarder que l'on ne saiche ce qu'il aura là besoigné; Dieu doint qu'il radmeyne le maistre en Flandres, que seroit le seul remeyde pour les affaires de ce coustel-là, et pour asseurer ceulx d'Angleterre et de France, et encores bien à propoz pour ceulx d'Italie. Quant à moy, je demeure tousjours en ma résolution de, comme qu'il soit, passer par deçà la plus grande partie de l'esté.

Je loue Dieu que les affaires de l'empereur ou coustel de la Trans-

sylvanie voysent si bien; j'espère que le Turcq ne s'en meslera, et mesmes quant vous aurez mis en avant ce que vous avez en voz instructions sur ce poinct, que je vouldroye fust jà faict. Et suis en opinion que qui l'eust proposé il y a deux ou trois mois, il n'eust armé par mer, ce que je tiens il faict en partie pour la craincte qu'il a de nostre armée; et de manière que, se treuvant esquipé, si nous ne le sumes bien de nostre coustel, il nous pourroit bien faire une venue, par où je vous prie de tant plus haster ce poinct et de faire escrire incontinent à l'ambassadeur qu'est à Constantinoble, pour veoir ce que l'on y pourra faire. Il est venu bien à propoz que ceste prospérité en la Transsylvanye aye causé la dilation de l'allée de l'empereur à Praga, puisque par ce boult vous vous pourrez treuver présent aux exèques; et suis très-ayse que, aussi sur le mesme fondement, la diette se diffère; car je suis tousjours en opinion que si nostre maistre devoit venir tost en Flandres, l'empereur négocieroit plus auctorizéement en la diette, et comme j'ay dict souvent, il luy emporte beaulcoup de quelle [façon?] sera la première.

Vous avez fort bien faict d'envoyer vostre homme par Bohesme, pour faire l'office à l'endroit de monseigneur l'archiduc Ferdinande, et dois là aller prévenir vostre venue devers l'empereur, faire l'office pour les Genevois, et prendre lougis pour vous. L'empereur s'esbéhissoit du retardement de vostre venue et en avoit escript à Van der Aa, lequel parla au prévost Morillon, qui, sur ce que je luy avoye escript, donna les excuses bien pertinentes, et telles les escripvist ledict Van der Aa à sa majesté impériale. . . .

Vous vinstes bien à poinct aux nopces chez le seigneur baron Willhem Truxes<sup>1</sup>, comme si vous y fussiez esté prié. Je ne sçay si dois Ulm vous aurez visité le cardinal d'Auguste, comme vous aviez promis, et si vous l'avez faict, je tiens que l'on vous aura tyré jusques à Augspurg, où les affaires du seigneur Jehan-Jacques Fugger<sup>2</sup>

<sup>1</sup> Vraisemblablement Truchsess de Waldbourg, d'une famille illustre de la haute Souabe, revêtué aujourd'hui du titre de

comte. — <sup>2</sup> Célèbre banquier et plus que médiocre historien. (Voir t. VI, p. 265; t. VII, p. 431.)

se portent mieux que non pas il n'y a qu'ung an, pour ce que sa majesté commence à le payer; il est vray que l'on lui doit encores en lettres de recepveurs bien grandes sommes, en quoy je ne voidz pas encore pour maintenant fort bon chemin; mais j'espère toutesfois qu'avec ledit payement d'Espagne, et ce que le duc de Bavière luy a faict quelque assistance, ses affaires se porteront bien.

Quant à Paumgartner, à ce que j'ay entendu par ses lettres propres, tout vad mal à mon regret; et, selon que m'ont compté aulcungz parentz siens, il y a peu d'apparence d'y pouvoir remédier. Il a voulu faire du prince, jouer et tenir estat pour faire du compagnon avec les conte Wolrad de Mansfeld<sup>1</sup>, marquis Jehan-Frédéricq de Houenspach<sup>2</sup>, faire la guerre au cardinal d'Augsburg et choses semblables, dont luy succèdent ses maux; et sur ma foy, il m'en desplait pour l'affection que je luy ay tousjours porté, et l'amitié que nous avons tousjours trouvé en luy. Il m'escript quelquesfois, et je luy correspondz afin qu'il ne pense que, pour sa fortune adverse, je le desdaigne. . . . .

## XXVIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 125-128.)

Scey, 28 mars 1565.

Mons<sup>r</sup>. . . . . Je vous mercye très-affectueusement la souvenance que vous avez de moy, et de nonobstant l'estat présent de vostre dis-

<sup>1</sup> Ce Wolrad ou Wolrath, cinquième fils du comte Albert; « porta les armes avec réputation, tant en Allemagne qu'en

« France, au profit de la cause protestante. » Il mourut en 1578, laissant postérité.

<sup>2</sup> Anspach. Il faut d'ailleurs lire George-

position, vous prenez la peine de me participer de l'estat des affaires, que je voudroye, et pour le bien publique et pour vostre contentement et souleigement, fussent en meilleurs termes, et que nous n'y vissions tous les jours ces monstres<sup>1</sup> qui y naissent avec la doubte de pis, pendant que les choses y chemineront par la voye que dois quelque temps l'on a prins, et que n'y aurés le crédit et auctorité que de raison vous y debvriés avoir. Je y ay fait et faiz ce que j'ay peu et puis, et avec ce, descharge ma conscience et m'en metcz à mon repoz, me contentant que, nonobstant toutes les traverses, le maistre continue envers moy les mesmes faveurs, toutesfois avec lesquelles je suis résolu de non bouger de par deçà que je n'y voye le mois de septembre, pour, selon que je verray lors toutes choses, prendre le chemin que semblera le plus convenir. Et ce pendant je suis icy, pour ce que touche mon particulier, avec le plus grand contentement du monde.

L'on m'advertit de par delà que Renard aye escript à son altéze que je sollicite fort en Espagne pour retourner au País-Bas; je ne sçay sur quel fondement, et peult-estre n'est-il aussi vray ce que l'on en dict; du moings sçay-je bien que je suis si loing de faire tel office (dont aussi je n'auroye besoing si je vouloye retourner), que si sa majesté me commandoit d'y aller, je mettroye temps entre deux à couleur de consulter et alléguer mes raisons, pour vouloir premier veoir plus de jour, et du bien que je y pourroye faire et de ma sheureté: ne voyant apparence ne en l'ung ny en l'aultre, allant les choses comme elles vont; et pense ung peu mieulx entendre le monde.

De ce qu'est advenu à mons<sup>r</sup> de Cambray, à Schetz et encoires à Blondel<sup>2</sup> il me desplaît, et pour estre ceulx qui y sont entrevenuz quy

Frédéric et non pas Jean-Frédéric. Marié deux fois. Sa première femme, en même temps sa cousine, était Élisabeth, fille du marquis Jean de Brandebourg-Custrin, morte en 1578, et sa seconde, Sophie, issue du duc Guillaume de Brunswick-Lunebourg, qui lui survécut jusqu'à

1639. (Voir aussi tome VII, pages 433, 523.)

<sup>1</sup> (Démonstrations.)

<sup>2</sup> Commandant à Philippeville (voir tome VII, page 104); il fut nommé un peu plus tard colonel des troupes levées pour réprimer les désordres survenus à

ilz sont, et pour le mauvais exemple et pour la conséquence; et je vois que l'on passe par tout comme en ce de Maigny<sup>1</sup>, et que l'on fait semblant que l'on ne voit riens: ce n'est pas pour remédier à la ruyne apparente. Ne sçay si Madame avoit opinion de tost abandonner la charge, mais si j'estoye là, advint ce qu'en pourroit advenir, je lui diroye le mesme que je disoye à mons<sup>r</sup> le duc de Savoye sur son parlement, quant il traictoit si négligemment toutes choses: « que l'on en debvoit user aultrement, et que si paravant l'on avoit esté négligent, l'on debvoit estre diligent, et se conduyre de sorte, au dernier acte de la fable, que l'on laissât la charge avec une bonne opinion et réputation. »

Je ne sçay ce que succédera du différent du chancelier et de Maës; il me semble que si les choses se guydoient comme il conviendrait, que l'occasion qu'ilz avoient donné estoit la plus à propos du monde pour, conforme à l'advis du conseil de Brabant, délivrer la république de ces deux, les employant plus loing et en chose où ilz puissent faire au publicque moins de préjudice; et me semble que l'on n'avoit faulte de matière pour mectre bien loin Molineus, et diminuer l'auctórité de ses allyez. Mais vous direz que j'en parle de loing, que je confesse; mais je vous diray bien que si j'estoye plus près, je procureroye de le faire à mon pouvoir, et penseroye bien aysément l'achever.

Je ne veulx disputer sur la publication du concile; mais si la chose fust exécutée conforme à ce que l'on m'escripvit d'Espagne, et que l'on eust fait la publication simple, pour donner ce bon exemple à la France, que peult-estre est l'ung des fondementz du roy, et que jointement sa majesté, comme elle avoit délibéré, eust escript aux évesques de, nonobstant ceste publication, ne riens faire au préjudice des

Tournay et Valenciennes, et offrit de s'aller jeter dans Metz, dont la surprise étoit projetée. En 1567 il demanda le gouvernement de la citadelle de Cambrai, vacant par la mort du marquis de Berghes. Blon-

del étoit fort attaché aux intérêts comme à la personne du cardinal.

<sup>1</sup> Affaire particulière qui a échappé à nos recherches.

droictz de sa majesté, des vassaulx et subjectz séculiers, quant aux privilèges jurez, tout fust revenu à ung, et jà les choses seroient bien avant.

Les aydes, à ce que je vois, ne sont pas encoires si avant que l'on croyoit, car je n'y vois encoires exécution; et si l'on communique l'opinion de ceulx de Brabant entière aux aultres pays, ce sera ung très-mauvais exemple, et ny Strale ny Schetz n'auront si tost ce qu'ilz prétendent; sur quoy l'opinion d'Hollande seroit, à mon advis, la meilleur; mais, à ce que je comprends par vos lettres, l'ayde des garnisons est encoire bien loing : dont il me desplaict.

Sa majesté faict saintement de souvent ramantevoir le point de la religion, et Dieu veuille que encoires tout cela prouffite. Nous verrons ce que, sur ce poinct et la reste, rapportera mons<sup>r</sup> d'Aigmont. Si sa majesté vient, tout yra bien, et synon, quelque résolution qu'elle preigne, vous aurez bien à faire de l'exécuter. L'on est icy en peyne en ce de la religion, pour les graces que l'on faict par delà, que l'on treuve icy bien estrange, puisque les édictz y sont en verde observance; et par les graces que l'on accorde là à ceulx de par deçà, l'on nous ouvre la porte de la connivence que ailleurs l'on ha treuvé si pernicieuse. Je ne sçay comme Madame l'entend, mais les gens de bien d'icy en font fort mal leur prouffit, et me doubte que si l'on continue, l'on en fera plainctes, et par delà et en Espagne : car l'on s'en scandalise beaulcoup, et y en y a en la court du parlement qui jà se commencent monstrier enclins à ceste connivence, et vous verrez, s'il vous plaît, ce que vad si joint d'une remonstrance<sup>1</sup> qu'en a faict à la court de parlement le procureur général, se plaingnant que la court le vouloit en telles matières précipiter. Je vous remectz si vous en vouldrez parler à son altèze, et encoires, si bon vous semble, m'alléguer : je la tiens tant vertueuse, que je pense qu'elle ne pourra mal prendre que l'on face son debvoir.

<sup>1</sup> Cette pièce manque. — Le procureur général d'alors était Marin Benoît, lequel, suivant Granvelle, « a toujours tenu bon

« pour la religion. » Il était déjà en 1536 à la tête du parquet de Dole, et on l'y retrouve encore en 1568.



Quant aux nouvelles éveschez, j'entens que les estats de Brabant ont donné charge à mons<sup>r</sup> d'Aigmont de procurer de les renverser, et empescher en premier lieu l'exécution des limites. Son altèze me pardonnera, si la résolution prinse avec les estats de Brabant sur l'instance que j'en fiz faire, l'on l'eust exécuté, en quoy il ne failloit que faire retirer les officiaulx de mons<sup>r</sup> de Cambray et administrer la justice en mon nom, tout estoit fait; et ne vois que pour avoir voulu temporiser, les affaires ayent prins de riens meilleur chemin. Mais ayant veu la response négative et si absolue, je m'en suis tenu à tant, si sa majesté s'en contente et moy aussi. Si l'on m'en demande cy-après quelque chose, j'en diray, pour ma justification, ce que convient sans en craindre personne..... Du reste, il n'est que bien de en ceey gagner temps, et en beaucoup d'autres choses, puisque le tout vad comme [ainsi] vad et au pis qu'il sçauroit aller.

Au regard de Moron, ce qu'il mectoit en avant estoit assez exorbitant, et me fusse esbéy que tant de gens prudentz n'eussent considéré que les saisons ne sont tousjours d'une sorte, et que le temps eust peu venir auquel l'on eust peu faire passer quelc'ung par la porte que eux-mesmes eussent ouvert.

Mons<sup>r</sup> de Chasteauroilleau<sup>1</sup> aura fait ses remontrances, desquelles, à mon advis, la conclusion est fort raisonnable, que chacun soit ouy sur son fait, et sur ce que, contre qui que ce soit, l'on voudra prétendre; et si l'on vient à ce, peust-estre congnoistra l'on que les fraiz de la comission seront estez plus grandz que le prouffit que sa majesté en aura tiré.

Mons<sup>r</sup> de Montigny debvra sentir que l'on le tienne à moins que mons<sup>r</sup> d'Aigmont, en Angleterre. Il n'a pas mal adressé en mariage, mais je me doute qu'il n'adressera si bien en la négociation

<sup>1</sup> Guyon Mouchet, sieur de Château-rouillaud, lieutenant du Pardessus en la saline de Salins, s'était rendu à Bruxelles pour réclamer en son nom et en celui des employés subalternes de cette usine contre les imputations dont les avaient chargés

les commissaires envoyés des Pays-Bas au comté de Bourgogne. Ce magistrat, en même temps bailli du comté de Charolais, avait épousé Étienne Perrenot, la seconde des sœurs du cardinal. Il mourut en 1566.

à Bruges, dont, quoy que l'on dye, j'ay bien peu d'espoir, si les Anglois ne changent fort de nature et de condition<sup>1</sup>. Et me recom-mandant, etc.

## XXIX.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 131.)

Haguenau, 28 mars 1565.

Monseigneur. . . . Je n'ai voulu délaissier de vous faire entendre que ce aujourd'huy l'empereur m'a escript au faict des lettres que mons<sup>r</sup> le cardinal de Lorraine luy a mandé par mes mains, touchant le mariaige d'Escosse, et faict sadicte majesté response audict sieur, laquelle il m'a envoyé, me commandant luy adresser bien seurement, ou bien me mectoit à ma discrétion de la porter moy-mesme : ce que j'eust très-volentiers fait; mais je suis retenu pour les grandes affaires que j'ay à présent, et que j'attendz de jour à aultre les commissaires de monseigneur et maistre, desquels je vous ay dernière-ment faict mention. Et pour ce j'ay envoyé lesdictes lettres audict sieur avec offres que je luy faictz, que s'il veut que je l'aille treuver, j'y satisferay. Sa majesté me remercye grandement le soing que j'ay au

<sup>1</sup> On voit déjà, par ce court passage, la mauvaise idée que Granvelle s'était formée des Anglois. En voici encore une nouvelle preuve, que nous tirons d'une lettre par lui écrite à Morillon le 11 novembre 1572, et qui est insérée dans le VIII<sup>e</sup> volume de sa correspondance avec

le prévôt d'Aire, f<sup>o</sup> 9 : • Ils (les Anglois) sont  
• de malheureuse nature et ennemys des  
• estrangers. Jamais aucun des leur n'a usé  
• de courtoisie aulcune en mon endroit.  
• Je ne les aime en aulcune manière, et  
• le meilleur d'eux ne vault une prune. •

bien de la maison d'Autriche, la preuve de quoy en est faicte, comme il dict, dez longtems. J'ay aussy receu lettres de Rome de mons<sup>r</sup> le cardinal d'Emps, mon cousin, bien fresches; et, entre aultres, sur ce que je luy avoye congratulé l'estat de cambrelingo, il me respond qu'il ne l'est pas, mais ba sa sanctité vendu ledict estat au cardinal Vitello pour septante milz escuz; me dict aussy que le cardinal Buro-meo n'est à Milan, meins y veult aller, et que cela dont ces mauvais espritz ont bruict touchant l'office qu'il debvoit faire en la duché dudit Milan, pour et au nom de sa sanctité, ce sont fables, et qu'icelle n'y pensa oncques. Voidz-je bien en ce qu'il m'escript que encoires que sa sanctité et sa majesté catholique ne soient si mal ensemble que l'on pense, si est-ce qu'ilz ne sont aussy si bien que nous le debvons désirer; dict aussy que l'empereur, roys ny princes en la chrestienté, n'ont peu jamais obtenir de sa sanctité aulcune dispense sur quelque article que soit aux décretz du concille.

Oultre m'escript ledict s<sup>r</sup> cardinal touchant la querelle qu'il a avec le comte d'Elfenstain, et laquelle il a grandement au cueur, de quoy je suis marry pour estre allié des deux costez et doubter qu'il en sorte quelque folye. Et à tant, pour n'avoir aultre à présent, je feray fin à ceste, etc.

XXX.

## NOUVELLES

DES XXVIII MARS ET II D'APVRIL [1565].

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 51.)

Sont venues nouvelles de Rome du 28 de mars, à sçavoyr, que l'Italye est assez paisible pour le présent, d'aultant que le soubçon qu'on avoit d'émotion de guerre contre le duc de Florence, pour

raison de Syenne et Pittigliano, est assopy par le mariaige qu'on a faict du prince de Florence avec une des seurs de l'empereur<sup>1</sup>; en ayant prinse une aultre<sup>2</sup> le duc de Ferrare, que seront trois seurs mariées bien voisines, en ayant desjà une aultre le duc de Mantoua<sup>3</sup>. Il est vray qu'on se crainct quelque peu par deçà de ceste arinée turquesque, qu'est à la Valonne<sup>4</sup>, et dict l'on qu'il y a près de deux cens voylles, et peult mectre en terre jusques à vingt-cinq mil hommes. Les Genevois craignent fort ~~que~~ ladicte armée ne vienne en Corsica en faveur de San-Pietro Corso, de sorte que nostre saint-père a donné permission auxdicts Genevois de lever gens ès terres de l'Eglise. Les aultres dient qu'icelle armée se dresse pour reprendre la Goulette. Depuis huict jours de ladicte date, sont venues sur ceste mer environ douze fustes turquesques à l'improviste, et ont faict beaucoup de maux, mesmement ont emmené quasi tous les pescheurs de devers Rome . . . . .

DU 11 D'AVRIL.

Ilz sont sortis jusques au nombre de 80 reytters de Suède, lesquels disent que, outre la faim et la soif qui est audict Suède, ilz sont estés plus de cinq mois sans recepvoir argent, de sorte qu'il y a encores deux cornettes de reytters allemands, estans sur les frontières de Suède, quilz désirent bien d'en sortir, et à cest effect ont requiz du roy de Dannemarq ung saulf-conduict pour passer par ses peys et s'en retourner, ou sinon ilz s'offrent de le servir. Et demandant la raison pourquoy ilz laissent et veulent ainsi laisser leur maistre, ilz

<sup>1</sup> Jeanne d'Autriche, femme de François, prince héréditaire de Toscane, mourut en 1578. ( Voir tome VII, page 395.) Lui-même, successeur de Cosme, son père, en 1574, la suivit dans la tombe en l'année 1587. Il avait pour maîtresse, sinon pour seconde femme légitime, la belle et trop intrigante Bianca Capello, d'origine véni-

tienne, sur laquelle nous pourrons revenir ci-après.

<sup>2</sup> Barbe d'Autriche. ( Voir tome VII, page 395.)

<sup>3</sup> Éléonore d'Autriche. ( Voir tome III, page 283.)

<sup>4</sup> Valone, ville de la haute Albanie, avec un port de mer.

disent que ledict roy de Suède les a voulu contraindre de promettre par serment que jamais ilz ne se rendroyent prisonniers, encores qu'ilz fussent forcez, ains plustost se debvroient tuer d'eulx-mesmes. Ce qu'estant contre la loy et le droict des soldatz, ilz n'ont voulu promectre, de sortè que tous habandonnent son service.

Les batteaulx de Lubecke se préparent à force et espère l'on que ceulx de Dannemarcq seront aussi bientost prêts.

## XXXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 133-137.)

Scey, 29 mars 1565.

Mons<sup>r</sup>. . . . . Je prie Dieu qu'il veuille mieux inspirer le s<sup>r</sup> de Ri-  
baupierre, à quoy je suis certain que vous tenez la main; mais quant  
on est enfeurché de ces opinions, il fault spéciale ayde de Dieu pour  
en sortir.

J'ay veu la copie de la lettre qu'a escript le mareschal de Montmo-  
rency à mons<sup>r</sup> le connestable, son père<sup>1</sup>, à laquelle, à mon advis, il  
seroit aysé à mons<sup>r</sup> le cardinal de faire bien bonne et pertinente res-  
ponse; mais, Dieu mercy, il n'en a besoing. L'on verra la provision  
que y fera la royne mère, laquelle est maintenant fort empeschée en  
ses entreveues. . . . .

<sup>1</sup> C'est une apologie de la conduite qu'il  
a tenue envers le cardinal de Lorraine,  
lors de l'entrée dans Paris de ce prélat  
accompagné de sa garde. La partialité et  
même la passion dont elle est empreinte

d'un bout à l'autre ne nous ont pas per-  
mis de faire usage de cette pièce. On la  
trouvera dans les Mémoires de Granvelle,  
XVII, 76-78.

Quant aux aydes accordées par ceulx des Pays-Bas, il n'y a que ce que je vous ay escript, qu'est que ceulx de Brabant ont enfin accordé celles que sa majesté leur demanda passez sont cinq ans, avec conditions telles que sa majesté les achapte largement dix pour ung, et s'y sont consumez les contingentz de ladicte ayde accordez par les autres estatz du pays en intérestz, pour avoir si longuement tardé; et maintenant l'on est empesché sur les moyens pour le recouvrement, et à débattre à qui elles se payeront, et en ce que les autres estatz veulent débattre l'accord de Brabant, et dire qu'aux conditions qu'ilz ont accordé ilz ne sont chargez à beaucoup près de leur contingent au feur des autres. Mais ceulx de Brabant n'ont encores accordé ce, qu'il y a deux ans l'on demande, pour continuer leur contingent de la contribution pour le payement des garnisons; et s'est achevé d'accorder l'ayde demandée cinq ans y a, après les instructions de mons<sup>r</sup> d'Aigmont toutes faictes, par où se voit que ce n'est pas pour cela qu'il est allé en Espagne, et aussy n'y auroit-il pourquoi; ains est le fondement et couleur de son voyage ce que je vous ay escript, et me le conferme sa majesté par ses lettres, récitant ce qu'il en a entendu par les lettres de madame de Parme.

Quant à la venue de sa majesté en Flandres, dont le s<sup>r</sup> de Sillières désireroit tant d'estre assuré, plusieurs m'escripvent le mesme qu'il dict avoir entendu par lettres de la court, à sçavoir que certainement sa majesté viendra en l'arrière-saison; et je ne m'esbêhiz si ledict s<sup>r</sup> de Sillières désireroit en sçavoir le certain : moy-mesme je payeroye beaulcoup pour en estre bien asseuré. Mais enfin je n'en sçauroye dire aultre chose que ce que l'on en escript.

Par ce que contient la copie de ses lettres à vous, il réplique sur ce que j'avoie escript que je ne pourroye, en l'affaire pour lequel vous debviez aller en Espagne, donner faveur, ny chaleur expresse; et cela toutesfois est bien cler, puisque je ne me puis me mettre à le proposer ny à en escrire, si ce n'est respondant à ce que sa majesté m'en pourroit demander. Mais bien ay-je ouffert tousjours, comme je faiz encoires, que, à la reste, en tout ce que touchera le service de son

altèze et vostre personne, je y feray jusques au bout tout ce que me sera possible. Vous verrez ce que son altèze vous respondra; et puisque mons<sup>r</sup> de Sillières n'y peult aller, ce n'est pas raison que l'on le presse, oyres, qu'il seroit le plus à propos; mais il ne sçauroit avoir meilleur occasion pour le proposer, y employant qui que ce soit, que maintenant que mons<sup>r</sup> d'Egmont y est comme et pour les raisons que je vous ay escript. A quoy je me remetz, et suis très-ayse d'estre tumbé sur ce point en la mesme opinion que je voidz ilz ont en la court de Lorraine.

Je suis joieulx de veoir avec quelle vigilance vous soignez pour éviter que ceulx d'Aghnaw et aultres de vostre gouvernement n'entrent aux opinions de ces nouvelles sectes, et j'espère que la diligence dont vous y usez servira, et que mons<sup>r</sup> l'archiduc Ferdinande croyra voz advis.

J'ay fort volentiers entendu que Gamant, Sturmius et Toxités soyent esté vers vous; je pense bien qu'il ne tiendra à Swendy qu'il ne soit employé en toutes bonnes emprinses, et il est maintenant en une où je suis joyeux, pour le service de l'empereur et bien de la chrestienté, que toutes choses luy succèdent si bien, où vous voyez qu'il porte le titre de général. Je m'esbéhiz que ledict Sturmius vous aye fait si petite mention du prince de Condé, du coustel duquel il a tenu grandement et respondu, comme vous aurez entendu, pour sa belle-mère, dont il s'est treuvé en peine, comme je tiens vous sçavez. Et suis aussi très-ayse que je ne voidz par vos dictes lettres que ny ledict Sturmius, ni Gamant, vous ayent fait mention de moy.

Quant à l'emprinses de Metz, assurez-vous que ce que vous m'escripvez ne passera pas plus avant; et à ceste cause vous escrips-je ceste de ma main, et je garde moy-mesme voz lettres sans que aultres les manient. Les offres que l'on vous fait sont, à la vérité, grandes, et est beaucoup que vous puissiés essayer d'en venir au-dessus sans que personne puisse entendre que vous y ayez mis la main, sinon succédant l'effect. Et quant à ce qu'il la faudra laisser en liberté, il ne me semble pas mauvais, pourveu que nonobstant cela, vous ayez ce que

on vous promet; et quant à ce de la religion, puisque c'est à condition que les catholiques puissent vivre librement en leur religion, je ne vois qu'elle empire en rien de condition, y estant la religion comme elle y est de présent, et estant, comme elle est, ville impériale, ceste liberté luy est permise. Et veulx espérer que le temps remédiera à ces choses, et que la conversation des catholiques, qu'on fait compte d'y entretenir, y servira.

Je considère beaucoup ce que vous escripvez, que les fortifications ne soyent encoir achevées, et si les Franchois ont temps de les mectre en perfection, l'on aura bien après paine d'en venir au-dessus. Si le roy nostre maistre estoit au Pays-Bas en perçone, je vouldrois chercher de tous les moyens affin que l'emprinse se feist de sorte qu'il y peust avoir part, se payant de la sienne ce que l'on vous avoit offert; mais il est loing, et peult-estre ne vouldra mouvoir chose que puisse donner trouble, en quoy je ne luy puis donner tort, et tant moins n'estant près pour y remédier.

L'occasion me semble la plus belle du monde, ne voyant nul appareil du coustel de France pour rien mouvoir ceste année; et pour nous vaudroit trop mieulx, comme j'ay souvent dict; que la place fust en liberté que non entre les mains des Franchois. Si est-ce que pour non rien avoir receu de la volonté du roy nostre maistre, je ne puis ny rien approuver, ny reprendre l'emprinse, et aussy ne m'en recherchez-vous point; et d'en escrire à sa majesté pour sçavoir sa volonté, les responses viennent si tard, que je me doute que le terme que l'on vous a donné seroit longtems trépassé. Et je voiz que l'empereur doibt avoir quelque opinion de recouvrer ces places, puisque au pourject que l'on avoit fait des lettres de la convocation pour la diète, il se faisoit expresse mention de traicter sur les places occupées du Saint-Empire; et pourroit estre que si sa majesté sçavoit vostre desseing, il le trouveroit bon, et avecq ce vous y pourriés procéder avec tant plus d'assurance. Et si ceulx de la ville qui manient ceste emprinse ont intelligence et font confédération avecq les villes impériales voysines, les Franchois, pendant cette minorité de leur roy,



penseroyent plus d'une fois de rompre contre l'empire à ceste occasion. Et pour moy, je tiens que vous aurez fait en cecy ung très-grand et notable service à toute la chrestienté, à la maison d'Autriche et au roy nostre maistre; qui est tout ce que sur ce poinct, pour maintenant, je vous puis dire, après avoir remercyé très-affectionnément comme je fais, ce que sy confidemment vous me communiquez chose que tant emporte, et je prie à Dieu qu'il vous en doint heureux succès, que je vous souhaite et souhaitterai tousjours en toutes vos emprinses. Et je voiz que vous avez très-prudemment entendu le desseing que pouvoit avoir Gamant et sa compaignie d'entendre quelle correspondance et intelligence vous pourriés avoir pour ceste emprinse; et avez fait très-prudemment d'aller avec eulx retenu, sans leur rien déclairer, pour, si cecy ne succède, avoir tousjours l'autre corde à la main. Et me recommandant, etc.

## XXXII.

## EL REY D. FELIPE II

A DON TOMAS DE CHANTONNAY, SU EMBAXADOR EN VIENA.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 148-151.)

Madrid, á 31 de marzo 1565.

..... Haviendo entendido por lo que de Roma se me ha escripto lo que S. S. havia propuesto en consistorio sobre lo del conjuugio de los sacerdotes para la Germania, refiriendo entre otras cosas que de parte del emperador mi hermano se le havia pedido y pedia, y se le hazia sobre ello grande instancia, y que havia ordenado á los cardenales que lo pensassen y mirassen para tomar en ello resolucion, acordé de hazer con S. S. el officio y diligencia que la gravedad é importancia de un tal negocio requeria; de que he querido dar no-

## TRADUCTION.

## LE ROI PHILIPPE II

A M. DE CHANTONNAY, SON AMBASSADEUR A LA COUR DE VIENNE.

Madrid, le 31 mars 1565.

M. de Chantonnay, ayant appris de Rome, par voie directe, la proposition faite par le souverain pontife en consistoire, au sujet du mariage des prêtres, sollicité par l'Allemagne, et que sa sainteté, après un exposé des vives instances qu'avait faites et faisait encore près d'elle l'empereur mon frère, pour obtenir cette concession, avait chargé les cardinaux d'examiner sa demande avec toute l'attention et la maturité qu'elle exige, afin de l'aider à prendre une détermination formelle, j'ai cru devoir tenter auprès d'elle les démarches auxquelles m'obligent l'importance et la gravité d'une telle affaire. Il me reste actuellement à en prévenir l'empereur par votre intermédiaire, afin qu'il soit instruit de l'état des choses, comme cela est de toute justice, et lui écris en conséquence une

ticia al emperador por vuestro medio, para que lo sepa, como es razon, y assy le escrivo sobre ello la carta de mi mano que yrá con esta en vuestra creencia, la qual le daréis y diréis de mi parte :

Que como quiera que mi S. S. me lo ha escripto ni comunicado, ni de parte del emperador se me ha advertido de cosa ninguna cerca desto, la materia y el negocio es de calidad y toca tanto en el universal de la religion y de la Yglesia, y en el particular de mis estados y señorios, y representan tantos y tan grandes inconvenientes, que yo no he podido escusar de me interponer en ello, y hazer, como he hecho, acerca de S. S. officio, y porque no he de tratar cosa alguna que contradiga á lo que de parte del emperador mi hermano se pretende de que no le dé aviso, para que entienda lo que se haze, y el fundamento que se tiene, y que assy como está satisfecho de mi voluntad lo esté de la órden del proceder, la qual entre él y mí ha de ser siempre con la llaneza, synceridad y amor que se deve, y que assy le he querido advertir :

Que demas de lo que entiendo que concierne á lo general de la Yglesia y religion, y á la santa sede apostólica de Roma, que es causa

## TRADUCTION.

lettre de ma main, laquelle sera jointe à la présente et servira à vous accréditer auprès de lui.

En la présentant vous-même, vous lui direz que, bien que sa sainteté ne m'ait fait de communication d'aucune espèce et que de sa propre part il ne me soit également parvenu aucun avis, la matière est d'une telle importance et touche si intimement aux intérêts généraux de la religion et de l'Église, comme à ceux de mes états et domaines en particulier, et la concession demandée présente un si grand nombre d'inconvénients graves, que jé n'ai pu me dispenser d'intervenir, et de tenter, comme je l'ai fait, auprès de sa sainteté quelques démarches en sens opposé; qu'en outre, comme je ne veux ni ne dois entreprendre, sans lui en donner avis, aucune démarche contraire à ses vues, afin qu'il sache ce qui se fait, qu'il en connaisse les motifs, et soit également rassuré, tant au sujet de mes intentions à son égard que de la nature de mes procédés (qui doivent constamment porter entre nous le caractère d'une franchise, d'une

comun á todos los príncipes christianos, en el particular de mis estados y señoríos toca esto grandemente; porque aunque este negocio del conjugio de los sacerdotes se proponga y pretenda para sola la Germania, considerados los motivos y fundamentos principales que para esto se toman de la incontinencia de los clérigos y del pecado y mal exemplo y escándalo con que viven y del remedio y medicina que se dize seria esta mudança en este estado, y de que esto es estatuto y ordinacion de la Yglesia y ley positiva y humana, y todo lo demas que en esta razon y confirmacion desto se alega y propone, lo que se pide para la provincia de Alemania, en la razon y en la consecuencia y exemplo es y seria general para todas las provincias; y allegándose á esto la autoridad y aprobacion de la sede apostólica, dispensando en ello, y la facilidad y disposicion en que se ponen negocios desta calidad, haviéndose dado á ellos principio, y la calidad de la materia á que tantos inclinarán, y el movimiento que hazen estas novedades, segun el estado en que en todas partes estan las cosas

TRADUCTION.

sincérité et d'une affection parfaite), j'ai voulu l'avertir de ce que j'entreprends à ce sujet.

Il est nécessaire qu'il sache, qu'indépendamment de l'intérêt général de l'Église, de la religion et du saint-siège apostolique de Rome, objet pour lequel tous les princes chrétiens doivent faire cause commune, l'intérêt particulier de mes états et domaines s'y trouve essentiellement compromis. En effet, bien que cette concession du mariage des prêtres soit sollicitée pour l'Allemagne seule, en considération des motifs importants pris de l'incontinence des gens d'église, de la vie de péché et de scandale qu'ils mènent généralement, et du remède qu'on pourrait y apporter au moyen du changement proposé, d'autant plus qu'il ne s'agit que d'un simple statut ecclésiastique, d'une loi humaine et d'autres circonstances à l'appui de cette même demande; l'exemption sollicitée pour l'Allemagne tirerait infailliblement à de sérieuses conséquences pour tous les autres pays, par l'autorité donnée à une semblable mesure revêtue de l'approbation et du consentement du saint-siège apostolique, par la voie ouverte pour l'avenir à d'autres propositions de même gravité, ensuite d'un premier pas tenté avec succès par la nature d'une réforme, vers laquelle tant de personnes mon-

de la religion, es cierto que no solo los estados conjuntos y propinquos á la Germania donde esto se començasse, y los que estan flacos en la religion, pero aun los apartados, remotos y quietos se moverian, inquietarian y desassossegerian tomando nuevo fundamento de la auctoridad y aprobacion de la sede apostólica; y que esta conjetura y temor no solo es provable y verissímil, mas se puede tener por evidente é imminente peligro; y que assy esto del conjugio de los sacerdotes que se ha movido no se ha de juzgar por cosa que toca solo Alemania, mas á todas las otras provincias y por el conseqüente á mis estados y señoríos, y que assy soy yo muy interessado, y me es de grande importancia y consideracion lo que se trata :

Que demas deste particular del conjugio de los sacerdotes; sobre el mismo fundamento se vendrian á mover y tocar otras muchas cosas que la Yglesia cathólica y la santa sede apostólica de Roma alumbrada por el Espiritu Sancto tiene estatuidas y ordenadas, y en el antigo uso de la Yglesia estan muy recibidas y assentadas, las quales por los

## TRADUCTION.

treront une vive inclination, par le mouvement des esprits, que de telles innovations agiteront en sens direct de l'état misérable dans lequel se trouvent de toute part les affaires de la religion catholique. Il est donc certain que, non-seulement les états limitrophes de l'Allemagne, dans laquelle cette innovation aurait pris naissance (états où la foi catholique est affaiblie), mais encore ceux qui en sont à une grande distance, et où les idées nouvelles n'ont encore trouvé aucun accès, se verraient plongés dans le trouble, l'inquiétude et l'agitation, parce que là aussi on voudrait se prévaloir de l'autorité et de l'approbation du saint-siége.

Ces conjectures et les craintes que je viens d'énumérer sont très-probables, et tout à fait dans les limites de la vraisemblance; ces appréhensions peuvent même être considérées comme un péril actuel et imminent. Ainsi, que l'on se garde d'envisager la proposition faite du mariage des prêtres, seulement en ce qui concerne l'Allemagne; elle ne doit pas moins être considérée par rapport aux autres contrées dont mes états et domaines forment une des parties principales. Par conséquent, la question qui s'agite en ce moment est, pour moi, de la plus haute importance. Il y a plus : une fois le mariage des ecclésiastiques admis et

mismos principios se han pretendido subvertir y quitar, y allegándose agora la autoridad de la sede apostólica en esto del conjugio de los sacerdotes, que es cosa tan principal y tan grave, no se podria dexar de tocar y mover todo el fundamento y edificio, segun lo qual esto pero del conjugio no solo es general en effeto para todas las provincias, aun tambien es general en las cosas y novedades otras que causaria :

Que demas desto, segun tienen muy bien considerado muchos pios cathólicos y prudentes hombres destos reynos, el fundamento y vínculo principal de que depende y en que consiste en ellos y en las otras mis provincias la conservacion de la religion y paz y quiete pública, es en la obediencia y en el crédito y authoridad que se tiene de la santa sede apostólica, y que aunque en lo que toca á los particulares negocios, despachos y cosas que proceden de la curia romana, y á los abusos y desórdenes que cerca desto hay, en estos mis reynos y en las otras mis provincias se tenga la mala satisfacion y escándalo y aya la murmuracion que en otras, mas en quanto á lo de

TRADUCTION.

autorisé, on viendra chaque jour, en vertu du même principe, porter atteinte à beaucoup d'autres règlements que l'Église catholique et le saint-siège, éclairés par l'esprit saint, ont ordonnés et institués, que l'usage a, de temps immémorial, établis et consacrés, et que l'on prétendra renverser et détruire; d'où il suit qu'en appuyant de l'autorité du saint-siège cette fatale concession du mariage des prêtres (mesure grave et d'une si haute portée), on ébranlerait infailliblement l'édifice tout entier jusque dans ses fondements, et que son effet deviendrait bientôt universel, et, par l'exemple qui trouverait des imitateurs en tous lieux, et par d'autres tentatives et innovations qu'elle entraînerait sans aucun doute.

Voici une autre considération qu'il n'importe pas moins de signaler. Au jugement d'un grand nombre de personnages pieux, orthodoxes et prudents d'Espagne, le fondement le plus solide sur lequel repose, dans ce royaume et dans les autres parties de mes états, la conservation de la religion, de la paix et de la tranquillité publique, c'est l'obéissance, la vénération et la déférence envers le saint-siège. En effet, bien que, pour ce qui concerne les abus et les désordres que l'on remarque dans l'expédition des affaires particulières qui ressortissent

la religion, y las cosas del gobierno universal, la authoridad de aquella sancta sede ha estado y está illesa y entera, y se le ha tenido y tiene gran veneracion y estimacion, sobre que se funda la obediencia y religion; y que assy con mucha razon se juzga y teme que sy la santa sede apostólica de Roma dispensasse y conveniesse en esto del conjugio de los sacerdotes, que para acá seria de tan grande escándalo y tan mal recibido, la dicha authoridad de la sede apostólica se podria venir á enflaquecer y quebrar, y quedaria muy lesa, y se vendria á batir y mover el fundamento que, como está dicho, conserva y sostiene la religion y paz pública :

Que teniendo yo entendido, como entiendo, la inquietud y desassossiego que esta dispensacion de la sede apostólica en lo del conjugio de los sacerdotes causaria en mis estados y señoríos, y que esto, no solo seria peligroso y prejudicial en ellos, mas podria venir á ser total ruina y distrucion en lo de la religion y de gran perturbacion á la paz pública, y que demas de lo que toca al servicio de Dios y bien de la

## TRADUCTION.

de la cour de Rome, on éprouve sur tous les points de la monarchie le même mécontentement, et qu'on fasse les mêmes plaintes que dans les autres états chrétiens, toutefois, en ce qui touche au fond même de la religion, au gouvernement universel de l'Église et à l'autorité du saint-siége, on n'a jamais porté la moindre atteinte à cette estime et à cette vénération sur lesquelles reposent l'un et l'autre. Il y a donc tout lieu de craindre que si le saint-siége consentait à la mesure sollicitée, le scandale que soulèverait dans ma monarchie la nouvelle d'une dispense à laquelle rien n'a pu préparer les sujets pourrait affaiblir et peut-être ruiner l'autorité pontificale, ébranlerait et renverserait même les fondements sur lesquels reposent, comme je l'ai dit, la religion et la paix publique. Étant donc intimement persuadé que l'autorisation du mariage des prêtres, accordée par le saint-siége, exciterait dans mes états le trouble et le désordre, pourrait même y entraîner la ruine de la religion, la perturbation de la paix publique, et compromettre ainsi, non-seulement le service de Dieu et le bien de l'Église, mais encore la conservation et la sécurité de mon royaume, j'espère que l'empereur mon frère pourra considérer, dans sa grande prudence, combien, avec une conviction pa-

Yglesia, vendria esto á tocar en la conservacion y seguridad de mis estados, el emperador mi hermano podrá bien considerar con su gran prudencia, estando yo tan persuadido y satisfecho, como desto estoy, quanta razon y fundamento tengo para me interponer en ello, y para procurar y hazer todas diligencias y officios, assy acerca de S. S. como acerca dél, para lo impedir y hazer instancia para que esto en ninguna manera se haga ny conceda : y que quando lo que se propone para la provincia de Alemania fuera sobre fundamento tan cierto y tan seguro del fruto que se pretende, que los estados del imperio juntos offrescieran de se reduzir á la union y obediencia de la Yglesia, dispensando en esto, havia mucho que considerar sy por el remedio y reduction de una provincia se havian de meter en tan evidente peligro las demas, y sy era justo que se remediase una provincia con tanto daño y perjuicio de todas, tanto mas siendo el fructo que se pretende tan dudoso é incierto, y de que con tanta razon se puede temer que no succederá, pues depende de tantos corazones y voluntades, con tan antiguo uso y costumbre de otra religion y modo de

## TRADUCTION.

reille, j'ai eu de motifs pour intervenir au milieu de la discussion présente, et pour faire, tant auprès de sa sainteté qu'auprès de lui-même, toutes les démarches et diligences propres à mettre obstacle à une concession de cette nature. Je vais plus loin : lors même que, en faveur de l'Allemagne, elle reposerait sur les motifs les plus solides, et qu'on aurait une certitude tellement absolue du fruit que l'on se propose d'en retirer, qu'à son moyen toutes les provinces de l'empire offrissent de se réunir sous l'obédience de l'Église, il y aurait encore à examiner mûrement si, pour sauver un seul État, on doit exposer tous les autres à un danger aussi évident, et s'il est juste de remédier aux maux d'un pays par une mesure qui tourne au plus notable préjudice de tous les autres ; à plus forte raison, lorsque l'effet prétendu est si incertain, et que l'on a tant de motifs de le révoquer en doute, puisqu'il dépend d'un si grand nombre de cœurs et de volontés. Je ne parlerai point des difficultés que doit d'ailleurs soulever l'abolition d'un règlement qui a reçu la sanction des siècles.

Vous direz à l'empereur que l'on a fait valoir auprès de moi une multitude



vivir. Y dezirle heis que aunque en lo que toca á la religion y á la Yglesia en universal y á la santa sede apostólica de Roma, y aun por lo que toca al particular de la provincia de Alemania, se han acá advertido muchas y muy grandes razones y sanctas y justas consideraciones, por las quales en ninguna manera conviene tratar desto ny concederse en ninguna parte ; mas sobre presupuesto que el emperador mi hermano lo avrá todo con su gran prudencia y ánimo christiano considerado, no me ha parecido advertirle mas en particular de lo que á mí me ocurre, sino que entienda las razones justas que yo tengo para oponerme á esto, y tenga y juzgue á bien el officio que yo he hecho y hago sobre ello, y que habiendo entre nosotros en la voluntad y amor, la conformidad, union y correspondencia que hay y ha de haver siempre, me ha pesado y pesa grandemente de que ocurra cosa alguna en que yo sea forçado y necessitado á no concurrir ni conformarme con el emperador en lo que de su parte se pretende; y avisarme heis luego de lo que os respondiere á esto, porque holgaré de saberlo . . . . .

## TRADUCTION.

de raisons puissantes, de considérations saintes et justes, prises des intérêts de la religion, de l'Église universelle, du saint-siége apostolique de Rome, et même en particulier de la province d'Allemagne, pour me démontrer qu'il ne convient en aucune manière d'accorder la dispense demandée ni même de traiter sérieusement une question semblable. Toutefois, dans la conviction que l'empereur aura considéré toutes choses avec sa grande prudence et sa religion éclairée, je n'ai pas cru devoir insister plus particulièrement sur cet objet, me bornant à lui faire connaître les justes motifs que j'ai de m'opposer à ce qu'il prétend. Je désire donc qu'il prenne en bonne part les démarches que je fais et ai faites à ce sujet : car les rapports d'union, d'affection, de sympathie et de bonne intelligence qui nous unissent, étant aussi multipliés, aussi étroits qu'ils le sont et le doivent être, c'est avec la plus grande peine que j'ai vu se présenter une circonstance dans laquelle j'ai été forcé impérieusement de ne point faire cause commune avec lui. Vous me ferez connaître immédiatement la réponse de l'empereur, intéressé que je suis à savoir au plus tôt sa pensée finale . . . . .

## XXXIII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, I, 13-15.)

De Viena, á 31 de março 1565.

S. C. R. Mag<sup>d</sup>,

Aunque he llegado mas tarde de lo que yo quisiera para puntualmente obedescer á lo que V. M. me mandó de venir con la mayor diligencia que pudiesse, lo qual no ha podido ser mas presto por las causas que yo tengo escripto á V. M., pienso que no se ha perdido cosa ninguna de su servicio.

<sup>1</sup> Cette dépêche ne renferme aucun passage digne d'une traduction textuelle. Chantonnay se borne à y rendre compte avec détail de sa première entrevue avec la famille impériale, qui lui a protesté, dans les termes les plus formels, de son affection et de son dévouement pour le roi d'Espagne \*. L'archiduc Charles, auquel il a également été présenté, paraît avoir abandonné ses projets de mariage avec la reine d'Angleterre, par suite du refus de cette princesse, et le cardinal de Lorraine insiste beaucoup auprès de l'empereur pour lui faire épouser Marie Stuart. Cependant, sous prétexte de rendre à Élisabeth les insignes de l'ordre de la Jarretière dont l'empereur Ferdinand était décoré,

Maximilien se propose d'envoyer à la cour d'Élisabeth un gentilhomme chargé de sonder encore ses dispositions au sujet de l'alliance dont elle a quelque temps flatté l'archiduc. Le frère de celui-ci, Ferdinand, n'étant point à Vienne, Chantonnay lui a transmis la lettre du roi. L'affaire de Scipion Fiesco demeure toujours en suspens, les ambassadeurs de Gènes n'ayant pu encore obtenir audience. Le docteur Seld, qui n'est que simple conseiller, ne paraît point devoir quitter la cour. Ses dispositions en faveur de Philippe II et de son service n'ont point changé. Il est essentiel de terminer les affaires de Transylvanie avant que le Turc ne s'avise d'y intervenir.

\* Il préfère de beaucoup cette ambassade à celle de France (écrit-il au cardinal son frère), car au prix d'elle « il se trouve ici en paradis. » (*Mémoires de Granvelle*, XVII, 146.)

He hallado al emperador muy bueno y declarádole lo que tenia á cargo de V. M. de servir á la suya en todo lo que se offresciesse, asegurándole tambien de la voluntad que V. M. tiene de darle todo contentamiento en lo que buenamente pudiere. Parésceme que me respondió con entrañas muy abiertas, diziéndome que para creer lo que yo le dezia no eran menester persuasiones, que se lo tenia tan entendido y creido, como desseava que V. M. se tuviesse por muy cierto de la voluntad que S. M. I. le tenia, diziéndome en estas palabras, que aunque pesasse á muchos, que se havian trabajado en apartarle del amor que él tiene á V. M. nunca dexaria de procurar y tener mano en lo que fuesse para su servicio, y serviria en todo lo que V. M. mandasse con todo el respecto y amor que V. M. podria dessear, y aun mas, sy ser pudiesse, que el deudo y parentesco le podia obligar, y por los mismos términos me lo repitió mas de tres vezes, que cierto no pudiera tratar del emperador su padre con mas acatamiento del que usava en sus palabras, y que nunca V. M. hallaria otra cosa, y que si mayores prendas le pudiera dar que sus hijos, que estan en la corte de V. M., él lo haria de buena gana, mostrando mucha obligacion del amor que V. M. les muestra, y huelga mucho de que V. M. consienta que ellos sigan el ordinario de sus estudios sin estorvárselos, y que la reyna mi señora y la princesa hagan lo mismo, como yo aseguré que ello era assy. Yo respondí en todo á S. M. I. como me parecia convenir para confirmarle en esta buena opinion, y duró esta plática bien una hora; la qual acabada, sin entrar en otros negocios por esta primera vez, fuí á besar las manos á la emperatriz, á la qual hallé que estava muy buena, y passé generalmente las mismas pláticas con ella que con el emperador. Lo que á esto responderia, V. M. lo puede pensar por el amor que la emperatriz le ha tenido siempre, y assy me dixo muchas vezes que no havia para que estenderse en cosa que V. M. tenia tan conocida, y en esta sustancia se passó tambien gran rato.

Despues he visitado al archiduque don Carlos, conforme á lo que V. M. me manda en la instruccion, y dádole la carta que traia para S. A.

La respuesta que dió en lo que yo le dixé fué que besava las manos á V. M. por el acuerdo que tenia de S. A. con ofrescimiento de servir á V. M. en todo lo que pudiere. Sus magestades y alteza tienen salud, y assy mesmo todos los infantes.

Despues acá he estado á ver al emperador á su comida, como solia hazerlo el conde de Luna, y lo acostumbran acá todos los embaxadores, porque es el uso desta corte que vayan muchas vezes á aquella hora, y tomé ocasion de hablarle despues de comer en el particular de el archiduque ofreciendo de parte de V. M. todo favor y ayuda para ello. Encargóme que diesse muchas gracias á V. M. por ello, y preguntando yo en qué término se hallava el negocio, respondiome, aunque no le hablava en el de Inglaterra, que quanto á aquella reyna ya no se tractava en ello, mientras ella muestra no tener gana de casarse. Y quanto al de Escocia, que la cosa estava assí entretenida de parte del cardenal de Lorena, el qual escrivia muchas vezes al emperador en esta materia, y por las postreras cartas dezia que avisaria de ciertos particulares tocantes á esto, y assí se estaria la cosa hasta ver qué era aquello. Y despues me dixo que por no encubrirme nada me hazia saber que determinava embiar á Inglaterra un cavallero que otras vezes era de la cámara y agora es de las finanças, llamado Schmequennitz. Este va á llevar á la dicha reyna el collar de la órden de Inglaterra que tenia el emperador defuncto, y en esta comission el dicho cavallero veria si con alguna ocasion podria entender algo del designo de la de Inglaterra quanto al casamiento del dicho archiduque, diciéndome S. M. que de todo quanto en ello se hiziesse se daria cuenta á V. M. como era razon, y se guiaria con su parescer, favor, intercession y ayuda. Acabada esta plática, díxele que V. M. havria havido muy gran contentamiento en saber la conclusion de los casamientos para Florencia y Ferrara. Díxome que todo esto estava hecho por servir y obedecer á V. M., hablando en todo con tanto respecto, y con tales palabras, como ántes tengo escripto.

Por no hallarse aquí el archiduque don Fernando, le he escripto conforme á lo que V. M. me manda, embiándole juntamente su carta.

Los negocios de Genoveses quanto á Scipion Fiesco estan siempre assy; los embaxadores no han havido aun audiencia por causa de la indisposicion de S. M. I., y porque despues que ha convalescido ha ydo viendo los embaxadores segun el órden de su Hegada, y havido sido los de Génova los postreros, no ha havido aun lugar para ellos; el dicho Scipion solicita quanto puede. Comunicaré siempre con los dichos embaxadores y haré todo lo que yo pudiere conforme á lo que V. M. me tiene mandado, y assy se lo he declarado, y con la primera escribiré á V. M. el ser en que está la causa, que por hazer yo la presente para embiarla con este ordinario de Flándes no puedo alargarme en este particular quanto yo querria; tampoco hay cosa que tengo prissa de ser avisada á V. M.

El doctor Seld está aquí y por agora no hay apariencia que él mueva desta corte, aunque no es wicecancellor sino solamente consegero; tiene la mesma voluntad que siempre de servir á V. M.; no he podido hablar mucho con él hasta agora por las ocupaciones que ha havido acá sobre las consultaciones del negocio de Trasilvania, en el qual se entiende y trata de conciertos; las condiciones no se saben aun de cierto, salvo que quedará al emperador lo que ha ganado por lo menos; yo avisaré de todo á V. M. lo mas presto que ser pudiere. Conveniente cosa seria acabarse este negocio mientras está próspero por escusar mayor gasto, y ántes que el Turco quiera entremeterse, que aunque esté harto embarasado con su empresa de mar, podria fácilmente y á poca ó ninguna costa dar grandes estorvos en la parte de Trasilvania, no teniendo este emperador ayuda del imperio, como no la terná ántes de hazer una dieta, de la qual yo temeria lo que ya tengo escripto á V. M. si esto de Trasilvania pasasse mas adelante, y el Turco tomasse la protection . . . . .

## XXXIV.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, I, 18 et suiv.)

Viena, á 31 de março 1565.

S. C. R. Mag<sup>d</sup>,

Tractando en casamiento en la otra carta, vino la plática á caer en el del príncipe mi señor, en la qual yo me huve conforme á la intencion de V. M., declarando al emperador quan llana y sinceramente V. M. procedia en este negocio. Respondióme el emperador que por ello dava muchas gracias á V. M. y que assí mesmo queria él hablar muy claro y lo haria siempre, porque dello se preciava mas. Me dixo haver entendido lo que yo le dezia y que la emperatriz le havia hablado quasi en la mesma conformidad, assegurando de la voluntad de V. M. y que determinava acomodarse á todo lo que á V. M. pudiesse dar contentamiento, y sobre esto me dixo de las condiciones de la princesa su hija lo que se puede pensar de un padre que ama los suyos tiernamente, pero señaladamente me dixo que á esta queria mas que á todos sus hijos por su buena condicion, y que ella era verdaderamente como la emperatriz, y la segunda como la princesa de

<sup>1</sup> Longs détails sur plusieurs conférences qu'il a eues avec l'empereur et l'impératrice au sujet du mariage projeté entre leur fille aînée et le prince d'Espagne. Leurs majestés désirent que cette affaire se termine au plus tôt, d'abord à cause de l'affection

toute particulière qu'ils portent à leur fille, ensuite parce que le roi de France, appuyé par les électeurs de l'empire, demande de son côté la main de la princesse, ou du moins celle de sa sœur puînée. On ne peut lui donner une réponse finale

<sup>1</sup> La princesse Anne, qui, en novembre 1570, épousa Philippe II.

<sup>2</sup> Elisabeth, femme de Charles IX, aussi en 1570.

Portugal, y por lo mucho que queria á la mayor desseava en extremo verla assegurada, haziéndome muy largo discurso de las instancias que le han sido hechas no solamente del rey de Francia pero de los electores mesmos y príncipes del imperio para que la diesses á aquel rey, y cada dia le solicitavan los dichos electores, y que siempre havia respondido que esperaba la determinación de V. M. y que el rey de Francia no habría respuesta hasta que V. M. declarasse su voluntad quanto al casamiento del príncipe d'España, y que aun partiéndose el embaxador de Francia descontento porque no se le havia querido declarar la precedencia en su favor en esta corte, havia dicho claramente que no se le hablaria mas en el casamiento y esperaria su rey á que el emperador le hiziesse saber lo que yo trahia sobre este casamiento; que tenia conocida y entendida la poca salud de S. A. de la qual le pesava en el alma y quedava muy obligado á V. M. por los respectos y consideraciones que en esto tenia, pero que no obstante lo que yo dezia que la princesa no era de tantos años que huviesse prissa en casarla, no era justo por cosa incierta hazerle perder su colocacion, y que era claro que no la tomando V. M. para el príncipe su hijo no havia parte donde mejor la pudiesse colocar que con el rey de Francia; esperar hasta que el príncipe tuviesse mas salud no le pesaria, mas querria ser asegurado deste concierto para entonces y que V. M. se declarasse y el casamiento se difiriesse hasta que V. M. juzgasse ser tiempo, porque entre estas y estas se podia per-

avant d'avoir le dernier mot du roi d'Espagne. L'état actuel de la santé du prince don Carlos réclamant un délai dans la célébration du mariage qu'on traite pour lui, l'empereur y consent d'autant plus volontiers que sa fille est dans un âge à pouvoir attendre; mais du moins désire-t-il que l'affaire soit promptement résolue, sauf à en ajourner l'exécution, afin de pouvoir donner une réponse quelconque au roi très-chrétien. Chantonnay a essayé de dissuader l'empereur de l'alliance française, cher-

chant à lui rendre suspectes les intentions de cette couronne, et lui proposant de donner sa fille cadette au roi de Portugal; mais Maximilien n'a point accueilli ses vues, trouvant ce parti trop au dessous de la princesse. Malgré les vives réclamations de l'ambassadeur de France, sa majesté impériale n'a rien voulu changer à ce qui avait été établi par son père quant à la préséance à sa cour de celui d'Espagne sur les représentants de tous les autres souverains.

der la conyuntura y quedar esta princesa desproveyda; que era tanta la gana que los Franceses mostravan deste casamiento y hazer algun deudo con S. M. que le davan á entender que si el príncipe d'España tomava la mayor el rey de Francia tomaria la segunda, y que en fin por resolucíon deste negocio, pues yo le dezia tanto del amor que V. M. tenia á todos sus hijos y hijas, que él remitia al juyzio de V. M. y le suplicava que, como padre que tenia hijos, considerasse, siendo esta princesa su hija, si dessearia procurarle casamiento conveniente y no perder las ocasiones que se ofrecen: Dixele que por lo que yo le dezia de parte de V. M. la suya podia juzgar si se tenia el miramiento que convenia al bien y contentamiento de la dicha princesa, y que el amor que V. M. le tenia era tal que por verla mas contenta, quando este casamiento se hiziesse, pretendia allegarle la hermana y tractar de casarla con el rey de Portugal, pues en ninguna parte podia caer la una ny la otra donde mas regaladas estoviesse que en estas dos casas. Respondióme que todo cuydado que V. M. podia tener de sus hijos se lo merecia la voluntad grande que tiene de servile, y me encargó que yo quisiesse escribir esto á V. M. y suplicarle que alomenos declarasse resolutamente si queria V. M. esta princesa para el príncipe mi señor, y que se difiriesse despues la celebracion del casamiento quanto V. M. mandasse. Y no aceptó ny desechó lo que yo le dezia de Portugal, lo qual yo le encarescí mucho exhortándole á que por su parte mirasse que la casa de V. M., la suya y la de Portugal, por el mucho deudo que havia entre ellas, devian tenerse por una, y procurar de atar y estrecharse mas las unas con las otras por el beneficio comun, no solo dellas, mas aun de todá la christiandad, y que S. M. por larga experiencia podia haver conocido el poco fundamento que se puede hazer en tomar confiança de la parte de Francia, y que los Franceses nunca procuran cosa ninguna para aprovechar á otros sino para sus desseos y designos particulares; lo qual me mostro entenderlo assi; y dándole yo gracias por lo que havia hecho en lo de la precedencia, me dixo que no se havia de esperar otra cosa, y que por ninguna razon ny ocasion dexaria de tener á



V. M. y á sus cosas en lo que devia; y que diziéndole el embaxador de Francia que perderia el amistad de su amo, le havia respondido claramente que era obligado á hazer lo que hazia, y sy por esto el rey de Francia dexava de serle amigo S. M. quedava muy conortado de todo lo que dello pudiesse acontescer, pues cumplia y hazia lo que devia y lo haria siempre, porque determinava en todas sus acciones hazer bien por su parte y proceder rectamente en quanto pudiesse, y dexar lo demas en la mano de Dios, esperando que de bien hazer no le podia venir mal, y que Dios que le veia lo retribuiria en esta vida, ó en la otra. Y assy dexámos esta plática, assegurándome S. M., que en todo lo que pudiesse queria depender del parescer de V. M. en lo que tocasse á sus hijos, y confiava que V. M. miraria en ello como en los suyos propios.

« No me pareció, porfiar mas sobre este su negocio del casamiento, por no darle sospecha que V. M. no le tenia gana, ny insistir sobre el de Portugal por no parescer que ya yo entrasse en plática y asegurasse del primer casamiento por no poner este negocio mas adelante, no teniendo mas particular comission de V. M. sobre ello, la qual en esto resolverá y mandará lo que fuere servido; mas no puedo dexar de dezir que de lo que comprehendo de las palabras del emperador, por mas blando que anda no se apartará del todo de la plática propuesta por los Franceses, y si V. M. no le da cierta esperança de su parte él se resolverá á la otra, porque yo le veo determinado de no querer perder ocasion en la colocacion de sus hijos. Nuestro Señor guarde, etc.

« Escrita y acabada esta, el emperador sabiendo que yo estava en el quarto de la emperatriz al sermon me embió el hermano de la muger de Pernestaing para dezirme que no me partresse de palacio sin hablarle, y ántes de yr á hablar á S. M.

« La emperatriz me habló harto conforme á lo que ántes me havia dicho el emperador, y yo le respondí en la mesma sustancia, suplicando á S. M. que por su medio quedasse el emperador en la buena voluntad y hermandad que tenia con V. M., pues no havia quien

mejor lo pudiesse hazer, quanto mas sabiendo y conociendo la condicion de V. M., la qual en todas cosas procede tan llana y sinceramente. Respondióme que lo haria con todas sus fuerças, aunque no pensava que de la una parte ny de la otra huviesse que temer, y que en todo esto estava su particular y entero contentamiéto. Llegado que fui á la cámara del emperador, apartóme á una ventana diziéndome que havia pensado de escribir á V. M. dos palabras remitiéndose á lo que yo escribiria, y me mostró la carta ántes de cerrarla, la qual va con esta.

Y me dixo despues que havia pensado en lo que haviamos tractado ántes, y queria pedirme consejo de lo que havia de hazer, y era que haviéndole hecho los Franceses tanta instancia, y solicitándole cada dia algunos electores y príncipes de Alemaña para resolverse en lo del casamiento de la princesa, los quales havia entretenido con esperanza de tener respuesta cierta de V. M. y esperaba y tenia por cierto que yo la havia de traer muy resoluto, que era lo que podria hazer por no desesperar del todo á los dichos Franceses, que en fin era bien y le convenia para quietud suya tenerlos en alguna manera contentos, y que havia pensado para que los Franceses tomassen mejor la dilacion y porque el rey de Francia no se proveyesse en otra parte, si seria bien hazerle saber, pues havian dado en alguna manera á entender que tomando V. M. la primera hija para el príncipe mi señor podrian pedir la segunda, que dende agora estuviessen ciertos y assegurados que por lo menos esta segunda se les daria, dándome harto á entender que tenia el partido de Portugal por muy desigual del de Francia. Yo le respondí que en cosa de la qual tenia espresso mandamiento de V. M. como yo se lo havia declarado, no podia dar consejo otro que conforme lo que llenava mi comission, y que yo ya le havia dicho que la intencion de V. M. era tractando el un casamiento concluir el otro tambien, diziéndole de la condieion de los Franceses y lo que dellos se podia esperar conforme á lo de arriba lo mas amplamente que yo pude, y que no veyá que en esto S. M. se huviesse de dar prissa, porque haviendo tres hijos en Francia no

se daria mucho á casar aquel rey, el qual era muy mochacho, y que lo que á mí me parecia era que pues S. M. se havia resuelto á no disponer de sus hijos sin el parecer de V. M. que lo siguiese, que yo le assegurava que en V. M. hallaria todo el favor y cuydado que si fuesen sus hijos propios. Díxome que luego no veyá otro sino suplicar á V. M. quisiessse resolverse sobre lo que arriba está escripto, diziéndome sabiendo que aunque estos negocios de casamientos no se han de precipitar, havia tanto tiempo que durava esta plática que fuera razon que mucho ántes fuera concluyda y que esperaria que con el primero viniessse la respuesta desto, encargándome que yo lo escribiesse assí, lo qual hago puntualmente como ello passó. V. M. por su prudencia mirará lo que en esto mas conviene; yo sé que no verná ordinario de Flandres de treynta dias adelante, que no me pida con mucha instancia si hay alguna nueva sobre este negocio, porque veo que lo tiene muy á pechos y la emperatriz tambien.

## XXXV.

## EL REY D. FELIPE II

AL EMBAXADOR CHANTONNAY<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonmay, I, 32-35.)

De Madrid, á 2 de abril 1565.

..... Por lo que me ha dicho el conde de Fuensalida y escripto el emperador, y hecho entender por medio de Dietristain, he visto lo que passó con el embaxador de Francia sobre lo de la precedencia, y

<sup>1</sup> Il le charge de remercier l'empereur au sujet de la décision par lui prise dans l'affaire de la préséance, à l'occasion du

mariage qui se négocie entre le prince de Florence et l'archiduchesse Jeanne, sœur de Maximilien. Le père de ce prince a le

lo bien que lo hizo el emperador en no querer hazer novedad en esta materia de lo que su padre hazia, lo qual fué ocasion, como havréis entendido, para que el embaxador de Francia tomasse licencia y se fuesse. La demostracion que el emperador en esto hizo, y con tan buena voluntad, y sin havérsele hecho ninguna instancia sobre ello de nuestra parte, lo he tenido en tanto que le quedo en nueva obligacion por ello, y assy le escrivo de mi mano en vuestra creencia dándole las gracias por lo que en esto hizo, y á vos os encargo y mando en virtud della le hableis, y con las mas amorosas y blandas palabras que vos sabréis usar le declareis en quanto he tenido lo que hizo en esto de la precedencia, y la obligacion y cargo tan grande en que me ha puesto con él para que entienda que le tengo de corresponder en todo lo que pudiere con la misma voluntad y demostracion de amor, alargándoos en ello como veréis convenir, de manera que el emperador vea quan de veras se haze por mi parte con él este officio, y que se le corresponde con todo el agradescimiento que se deve; y á Dietristain<sup>1</sup> he encargado ántes de agora que escriba lo mismo al emperador de mi parte, porque no se enfriasse este officio tan devido viendo que vos no estávades ally.

Porque aquí se ha entendido que por causa del matrimonio que está concertado del príncipe de Florencia con la princessa Juana, hermana del emperador, sobre el qual vos llevastes encargo en vuestra ins-

projet de solliciter l'investiture du duché de Sienna. Cette demande serait essentiellement préjudiciable aux droits de Philippe, qui a déjà été investi de cet état par l'empereur Ferdinand, son oncle. En conséquence, Chantonay devra s'opposer, par toutes les voies possibles, au succès des prétentions du duc Cosme de Florence. Il faut aussi qu'il prévienne Maximilien qu'à la première diète de l'empire le roi de France se propose de lui demander l'investiture des villes de Metz, Toul et Verdun, dont s'est emparé son père. L'intérêt que Phi-

lippe a voué à l'empereur, et sa propre sécurité menacée par le voisinage des Français, lui font un devoir de donner cet avertissement à l'avance, afin que le monarque ait le temps de préparer sa réponse et d'entourer son refus de formes propres au maintien de la bonne intelligence. Très-prochain départ de la reine d'Espagne pour l'entrevue avec sa mère. Philippe l'accompagnera pendant les premières journées de route.

<sup>1</sup> Le baron Adam de Dietrichstein. (Voir t. VII, p. 339.)

truction de tractar de mi parte, se quiere pedir al emperador que dé la investitura en feudo al duque de Florencia su padre del estado de Sena, y que esto podría ser en muy gran daño, con perjuicio á la investitura que yo tengo de aquel estado confirmada por el emperador Ferdinando de gloriosa memoria; de que el doctor Seld está bien informado. Aunque yo tengo por cierto que por parte del duque no se pedirá cosa que no se deva, ny por el emperador se concederá en perjuicio de mi derecho, todavia porque no se haga algo por inadvertencia, que daño sea, mas difícil de remediar, os he querido avisar dello luego para que esteys prevenido, y comunicándolo con el doctor Seld, procureys de entender el estado en que está este negocio, y si hallásedes que se quiere hazer alguna novedad, hableis al emperador y emperatriz mi hermana, y por todas las vias y medios que pudiéredes impidays que no se despache tal cosa, y darnos heys aviso con diligencia de lo que en ello huviere, porque yo os mande avisar de lo que mas converná hazer, que tambien con otro correo os mandaré escribir si de mi parte se havrá de pedir al emperador nueva confirmacion ó investitura del dicho estado de Sena y del de Milan, que con este no ha havido lugar de hazerse.

Y porque tambien he entendido que en la primera dieta del imperio que huviere, Franceses se piensan intentar de haver del emperador la investitura de las ciudades que tienen ocupadas al imperio, que como sabeys, son Metz, Toul y Verdun, y que para ello han de usar de todos los medios y intenciones posibles, aunque tengo por cierto que el emperador mi hermano estará muy bien sobre aviso en ello, todavia por el amor que yo le tengo y zelo de su authoridad y reputacion, y del bien del imperio, de que yo soy tambien miembro, y por lo que toca á la vezindad de mis estados no puedo dexar de acordar al emperador, por vuestro medio, de la intencion que los Franceses en esto tienen, para que pueda tener pensado y prevenido el camino por donde puede obviar á lo que Franceses pretenderán en esto, porque ninguna cosa dexarán de hazer y intentar para salir con ello con buena coyuntura. Vos lo diréis al emperador de mi parte, para

que entienda el zelo y buena voluntad con que me muevo á avisarle dello, y escryviréysme como lo havrá tomado; y porque creo estaréys ya avisado, ó vos avisará la duquesa mi hermana de las diligencias que agora hazen para ser mas señores destas ciudades, y tener mas cerrada á Lorena y mis estados, no lo hago yo, sino que tanto mayor cuydado tengays desto.

La partida de la reyna mi muger para verse con su madre será de aquí á ocho ó diez dias, plaziendo á nuestro Señor, y yo la yré acompañando los mas dias que pudiere, y de lo que por allá se offresciere mandaré que seais continuamente avisado, assy para que sepais lo que passa, como para que lo podais dezir al emperador y emperatriz mis hermanos. . . . .

## XXXVI.

## NOUVELLES

DES II ET XII D'APVRIL 1565.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 209-210.)

Je vous veultz bien advertyr que le bruict est le prince de Condé avoir donné ung desmenty au connestable, mais je ne sçay encoires sur quel fondement; aussy dit-on que la royne d'Espagne doibt, parmy ceste entreveue, se résoldre, avec la royne sa mère, de passer par la France, et s'en aller tout droit en Flandres. . . Pleut à Dieu qu'il fust vray; car ce seroit ung vray tesmoignaige de la venue du roy. On dict aussy monsieur le cardinal de Lorraine se debvoir derechief confronter avec mons<sup>r</sup> le prince de Condé, ne sçay à quel but.

De la veue des deux roynes que se debvoit faire le vi<sup>e</sup> de ce présent mois, l'on a entendu qu'elle aura lieu, et a l'on adverty au Peys-Bas comme l'on avoit proposé à la royne mère que, s'il luy plésoit,

l'on luy donneroit ung moyen pour perdre la craincte du roy catholique, et que l'on la remectroit audict roy; à quoy elle respondit qu'elle voudroit bien que l'on luy feist une charge<sup>1</sup>, mais que ce fut hors de son sceu.

Ladicte dame a escript à ung leur facteur, de la Germanye, de l'advertyr de la diette impériale et de ce que s'y traicteroit; aussy qu'il advise au moyen pour empescher qu'il ne se traictast rien pour ces trois citez, Metz, Thoul et Verdun. Depuis cela elle a encoires rechargé dez Thoulouse, et j'ay veu les troisièmes lettres que ladicte dame a escript de mesme substance pour ladicte affaire, que me faict penser qu'on crainct fort ceste diette.

Le Moscovytte est retourné pour craincte des Tartres<sup>2</sup> qu'ilz l'assaillent en son peys.

Le Suède vad assaillyr le roy de Dannemarcq du costé de Tietmarch.

De la lighe qu'on a bruiet s'estoit dressée en Italye du pape, du roy de France, des Vénitiens et du duc de Florence, ilz avoient proposé faire le duc de Florence roy de la Romanye; et du commencement de leur lighe se vouloyent saisir de Genua, affin d'oster le passage aux Espagnolz de descendre en Italye, et leur estoit advis que cela prins, Milan estoit en leur obéissance, la Cecille, Naples semblablement; mais je voidz que la royne mère changea propoz, estans les choses descouvertes.

Il est grand bruiet de la préparation que faict le Turcq pour la guerre, irrité grandement de ce que les Espagnolz ont prins le Pignon de Velès.

J'ay nouvelles du très-grand mescontentement faict des ecclésiastiques; la noblesse et les citoyens et tout le peysaige de Metz, par la inaccoustumée demande que les François leur font tant en vin, bledz que deniers, de sorte qu'ilz l'ont refusé tout à plat; et a porté la parole ung gentilhomme, nommé Bariseu, si hardiment, que le gouverneur et le président n'en sçavoient desquelx estre.

<sup>1</sup> (Chagrin, affront.) — <sup>2</sup> (Tartares.)

## XXXVII.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 161-162.)

Haguenau, 4 avril 1565.

Monseigneur, Le derrier du mois passé j'ay reçu les vostres du xxii<sup>e</sup> d'icelluy, et vous remercyé très-humblement des nouvelles dont me faictes part. . . . Touchant d'aller trouver monseigneur l'archiduc mon maistre, je ne sçay pas quant ce sera, puisque le voiaige de l'empereur est ainsy retardé pour Pragma; car je ne suis appellé par mondict seigneur jesusques sa majesté sera là. Vous verrez, toutesfois, en ung petit billet cy-joint, ce que ceux de Strasburg font publier de sadicte majesté par deçà touchant la religion; de quoy je ne croidz rien; ains cela n'estre à aultre fin que pour esmouvoir ceux de mon gouvernement de par deçà à sédition, sur le fait de ladicte religion. Et puisque mons<sup>r</sup> vostre frère est par delà, vous en sçaurez tantost ce qu'en est.

Je voids, par lettres de mondict seigneur et maistre, qu'il n'entend que je doibge donner le serement en son nom aux villes de mon gouvernement, pour, comm'il dict, n'y estre entenu.

Quant au change dont l'on a parlé grandement se debvoir faire entre sadicte majesté et mondict seig<sup>r</sup> et maistre, il a bien esté mis en termes, et que plus est, sa majesté donnoit et les royaumes d'Hungrye et de Bohesme pour le partaige de mondict seigneur; mais il n'y a voulu entendre, que je treuve sagement fait en luy. . . .

Vous verrez par ung aultre billet comme les princes protestans, Palatin, Zwebrug<sup>1</sup>, Virtemberg, Landgrave et Bade, ont tenuz une

<sup>1</sup> Deux-Ponts.



journée à Lademburg, qu'a esté dressé nommément en ceste ville-là pour espouventer le bon évesque de Vormes sur la bapture du prédicant dont je vous ay cy-devant escript<sup>1</sup>; si est-ce qu'ilz ont là conclud d'envoyer en France pour répéter l'argent qu'ilz ont presté aux huguenotz en ces dernières guerres, combien qu'à mon jugement ce sera plus tôt soub ceste umbre pour espyer ce que se fera en ceste entreveue : car l'on ne peult leur oster de la teste que le roy n'y doibge estre. Je ne sçay pas les déléguez, dont je m'informeray, pour puis après vous en advertyr. . . . .

Quant à Metz, vous auez veu ce que je vous en escriptz derrièremment, et ce pourquoy Sturmius et Gamant me vindrent treuver, lesquels dès lors je n'ay veu, meins sçay où ils sont; et tout le fondement que j'ay sur eulx est, comme je le vous ay cy-devant dict, quant ilz mectront argent en jeu, et lors je verray ce que je feray. Le livre que ledict Sturmius a fait n'est aultre qu'ung instructif comme les escoles de la religion se doibvent dresser et gouverner, lequel il a fait à la grande sollicitation du duc des Deux-Portz, et tiens qu'il s'impremera pour les foires de Francfurt, et en recouvrant quelque exemple, je vous en feray part. . . . .

Le jour d'hier j'ay entendu comme en ung lieu nommé Stroltsandt<sup>2</sup>, qu'est prez de la rivière de Spré, et soub la protection du duc de Pomeran, sont huict grandes navieres chargées de souffre et de salpêtre, que vouldroyent volentiers tirer en Suède; mais ceux de Dannemarcq et de Lubeck, qui en sont adverty, occupent toute la mer par delà pour les prendre, par où le roy de Suède se treuvera en grande nécessité : car ilz dient qu'ilz n'ont là plus de pouldre ny matière pour en faire, faisant bien son compte le roy de Dannemarcq de, par serrer le Sundt, faire une émotion en Suède des subjectz contre leur roy, pour estre privez doiresnavant d'avoir sel ny obelon pour faire la bière, et disent les Dannoys estre le souverain remyde pour subjuguier leur ennemy : car, comme ilz dient, par aultresfois serrer ledict Sundt ilz en sont venu au bout. Toutesfois, l'on se doubte que les Hollandois, Frisons,

<sup>1</sup> Voir tome VIII, pages 666, 667. — <sup>2</sup> Stralsund, sur la mer Baltique ?

Brabantzons, Anglois, Escossois et François ne le pourront endurer, pour l'intérêt qu'ilz en pourront avoir.

J'ay donné advisement à l'empereur sur ce qu'il me souvient qu'estant aultresfois des finances de feu sa majesté; nous nous treuvions empeschez pour la distribution de nostre sel; et que pour augmenter son demayne par descharge d'udict sel (dont il a plus qu'il ne convient en ses peys), qu'il le doibt faire mener à Preslaw et par la rivière de Ader<sup>1</sup> jusques à Stetin, où le Suédois, en la nécessité qu'il en pourroit estre, le viendroit là charger comodément, et que luy seroit grand solagement. Je ne sçay si sa majesté en ordonnera de la sorte, mais ce luy sera ung grand accroissement de son domaine; j'en ay adverty madame de Lorraine pour le faire entendre au Suédois, afin de se pourveoir en ce costé-là.

L'on m'a dict que l'on a fait derechief, en Saxe, une nouvelle lighe, en laquelle y a ung grand nombre de princes, la pluspart jeunes, lesquels ont traicté si secrettement ce qu'ilz veulent entreprendre, que cetlx de leur conseil ne le sçavent poinct, meins sont esté présens au traicté de ladicte lighe; et fait Krompach toute ceste menée, se faisant porter, pour estre gouteux, d'ung prince à aultre, et en deux mois se doibt faire la levée: ce que se peult estre, je ne peultz sçavoir, bien y a-il quelque chose.

Quelc'ung m'escript que un sien amy, en Espagne, luy mande que le prince doibt venir en Flandres et non le roy; et à tant, etc. . . . D'Agnauw, ce iii<sup>e</sup> en avril 1565.

<sup>1</sup> Oder, rivière qui se jette dans la Baltique.

## XXXVIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 171-173.)

Orchamps, 6 avril 1565.

Mons<sup>r</sup>. . . . Je n'ay nulles nouvelles que l'on diffère les entreveues, ny autre que ce que vous avez entendu par mes lettres de ce que le roy m'en a escript; et vous mercye bien affectueusement du bon office que vous faictes, afin que par le moyen de vos correspondances l'on entende que du coustel du roy nostre maitre il n'y a en ces entreveues aultre fin que celle que vous avez entendu.

Quant à la lighe que l'on a faict aux Pays-Bas, je n'ay pas esté jamais si outrecuydé que de penser que ces seigneurs eussent besoing de faire lighe contre moy; mais bien me suis-je tousjours doubté, comme je vous ay souvent escript, que ce que l'on y faisoit mention de moy estoit pour prendre couleur, mais que l'on tendoit à aultre chose : ce qu'est bien aysé à comprendre. Je veulx espérer que retournant mons<sup>r</sup> d'Eghmont, et ayant entendu de sa majesté que gens malingz et de mauvais esprit l'abusent et aultres seigneurs pour leurs particuliers desseingz, toutes choses prendront aultre chemin, ou que par aultre boult le roy y remédiera; et sinon je regarderay de mon coustel ce que j'auray à faire.

Quant à l'affaire de Dannemarche, oyres que je fusse ennemy capital dudict s<sup>r</sup> d'Eghmont, si ne me vouldroye tant oublyer à l'endroit du service de madame la duchesse de Lorraine mère, que je ne postposasse tousjours tout cela, pour dire librement, et sans respect d'intérêt quelconque particulier, ce que me semble convenir au bien

de ses affaires, comme j'en ay tousjours usé par le passé en tout ce que s'est addonné; par où voyant que ce voyaige de mons<sup>r</sup> d'Eghmont pouvoit estre fort à propoz pour ses affaires, je ne vouluz délaissier de ramentevoir de moy-mesmes que l'on tint soing de l'y employer, et tant plus que, comme je vous ay dict et escript souvent, je ne sçay jusques au jour d'aujourd'huy fondement quelconque d'altération entre ces seigneurs colliguez des Pays d'embas et moy, sinon que j'ay voulu soubstenir l'auctorité du maistre, et qu'il leur aye semblé que le roy eust de moy confiance. Et sy y a ung poinct, que quoy qu'ilz ayent sceu faire et dire, le roy sçait mieulx que personne que j'ay tousjours tenu du costel de mons<sup>r</sup> d'Eghmont, et tesmoigné ce que j'ay congneu de sa bonne volonté à l'endroit du maistre, et magnifié comme je debvoye tout ce qu'il y faict pour le bénéfice des Pays-d'embas; et confie que de sa majesté il en aura bien bon tesmoignaige.

Mais pour retourner au faict de son altéze, je suis tousjours en opinion que l'on se doit servir dudict sieur, et me semble que Dieu a envoyé exprès ceste occasion de son voyaige pour favoriser à une œuvre si saincte, comme celle à laquelle ladicte dame prétend, et désire bien entendre quelle finale résolution elle y prendra. Et ne veul délaissier de vous dire que j'ay nouvelles des Pays-Bas que les Hollandois se ressentent jà très fort de ce que le roy de Dannemarche aye démontré empescher la navigation vers Nerva, et que dois les Pays-Bas madame de Parme a escript fort expressément audict de Dannemarche afin qu'il ne se mette en cela [en opposition avec nostre roy], et le juste ressentement que sa majesté et ses subjectz en auroyent : qu'est, à ce qu'il me semble, chemin à ce que l'on prétend. Et il ne peult estre que mons<sup>r</sup> d'Eghmont, voyres et le roy mesmes, n'en soyent advertiz; et si ainsi est, tant plus seroit-il maintenant à propoz d'entamer la matière : mais que ce soit recommandant le secret, afin que ceulx qui demeurent aux Pays-Bas n'en ayent nouvelles quelconques, et par leur moyen le roy de Dannemarche, lequel sachant que l'on y prétendit, pourroit solliciter ses alliez et commencer d'entrer en

pratiques, que pourroit faire penser nostre maistre plus d'une fois avant que de se déterminer. . . . .

Escripvant ceste, me sont survenues voz lestres du xxviii<sup>e</sup> du mois passé, avec la copie des nouvelles que vous me communiquez. . . . . et loue Dieu que les affaires de sa majesté impériale en la Transylvanie continuent en si grande prospérité, et s'il est ainsi que le Vayvode Estienne<sup>1</sup> se soit avec ses coches retiré en Pologne, habandonnant le pays, ce n'est pas pour y gagner grand crédit pour cy-après. Le mal est que, comme l'on escript, pour la trefve que l'on ha avec le Turcq, l'empereur n'ose poursuyvre ses emprinses contre ladite Transsylvanie, comme il pourroit avec apparence de si bon succès. . . . .

J'espère que l'intelligence entre sa sanctité et sa majesté catholique retournera bonne, et comme vous avez veu par mes lettres, j'ay toujours tenu que c'estoit une folye ce que l'on disoit du desseing de sadicte sanctité sur Milan, et que l'allée de mons<sup>r</sup> le cardinal Boroméé celle part fust pour y entendre, mais l'on ne peult enfin tenir les gens de parler. . . .

## XXXIX.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 167-169.)

Vienne, 6 avril 1565.

Monseigneur. . . . . Il est trop tard pour remédier en la forme des lettres de convocation de la diette, car je ne fais doubte que plusieurs

<sup>1</sup> L'auteur de la lettre se trompe. Le vayvode de Transylvanie se nommait Jean-Sigismond Zpaoli, mort seulement en

1571. Son successeur, à cette même date, fut Étienne (Bathory), qui monta sur le trône de Pologne trois ans après.

les ont veu et leu le contenu, encores qu'elles n'ont estéées envoiées ; et en tous advénemens j'ay apporté avec moy ce que mons<sup>r</sup> le président m'envoïat, lorsque le cardinal Madrus et le conte de Rocheffort eurent envoïé en France pour répéter les trois villes, afin que si les François objectoient quelque chose contre Utrech et les autres places des Pays-d'embas, j'y sceusse que respondre. Mais quant à Millan, je n'ay rien; et si pour ces affaires il est question d'avoir aultres enseignemens et mémoires, il sera bien de les m'envoier par temps. . . .

J'ay grand' envie de veoir l'entière résolution du voiage de mons<sup>r</sup> d'Aighemont, et que le roy se résoille à ce qu'il doibt pour sa réputation, selon le service et mérite d'ung chacun; et vad fort bien que le roy soit esté prévenu de tout, tant pour l'arrivée de mons<sup>r</sup> d'Aighemont que celle de Mourron, et ne m'esbéis que Madame se treuve empeschée en ce qu'elle a respondu à vostre seigneurie ill<sup>me</sup> : car je croys qu'elle navige selon le vent. J'ay entendu dois que je suis icy, et l'ay aussy comprins des parolles de mons<sup>r</sup> de Pernestein, que jà lors que le duc Octavio vint par deçà, l'on congnoissoit à ses propoz que luy et Madame plairoient à la part des signeurs, et qu'elle avoit ombre de vous, et me souvient avoir, environ ce temps-là, escript à V. S. Ill<sup>me</sup> que don Francès d'Alava, en son premier voyaige de France, me dit que, à ce qu'il avoit entendu en Espagne, son altéze, comme l'on disoit, n'avoit pas grand contentement ny confidence de vostre seigneurie.

M. de Rye est icy, qu'a tousjours grande compaignye des jeusnes gens de ceste court, et Dieu sçait comme l'on y boit, et après, force débatz et colps d'espée. Monis<sup>r</sup> d'Avrincourt<sup>1</sup> est avec luy; il fit question, un jour avant mon arrivée, avec un autre de la court, qui furent bien blessez tous deux et plusieurs de ceulx qui se mirent entre deux. Depuis, il s'est prins d'une autre question avec des Italiens en la rue. Un des gens du conte de Bagny, qui est icy pour le mariage de Florence, a esté blessé à mort, comme l'on dict. L'on mange chair ordi-

<sup>1</sup> Voir t. VIII, p. 444, 672, 685.

nairement et publiquement chez ledict sieur de Rye, et s'est fait le mesme par tout le chemin. . . . .

J'ay dit à l'empereur ce que vostre S. Ill<sup>me</sup> m'escript d'Écosse, et jointement ay faict les recommandations de vostre seigneurie ill<sup>me</sup> à sa majesté, laquelle a fort bien prins le tout avec une infinité de belles parolles. Vostre seigneurie entendra avec le billet que vad avec ceste, ce que nous sçavons de l'armée de mer<sup>1</sup>; nous attendons icy ung ambassadeur du Vayvode, pour conclure l'accord de Transylvanie. . . . .

Au lieu de l'ambassadeur de Transylvanie en vient ung du Turcq pour le Vayvode; l'on tient que ce sera pour remonstrer que ledict Vayvode est en la protection du Turcq, et que l'on le doibge laisser en paix, aultrement! . . . . .

J'ay escript, par mes précédentes à vostre seigneurie ill<sup>me</sup>, touchant le mariage d'Écosse, qu'il y alloit ung gentilhomme en Angleterre, lequel est party il y a deux jours pour reporter à la royne l'ordre du feu empereur Ferdinande, et a charge de veoir si, sans y montrer d'avoir commission, il pourra entendre quelque chose dudict mariage et de celluy d'Angleterre aussi : car la chose est en tel estat icy, qu'on ne sçait encoires entièrement attacher l'ung pour laisser l'aultre. Je parleray à sa majesté dez anuictz<sup>2</sup>, si je puis, sans nommer à qui la royne<sup>3</sup> escript, ny faire ostention de la coppie, et diray ce que l'ambassadeur a escript à vostre seigneurie ill<sup>me</sup>. . . . .

<sup>1</sup> Le sultan met en mer une flotte si considérable, « que si Dieu et bon soin ne nous aident, » on peut craindre qu'elle n'occasionne de grands dommages. Elle doit appareiller le 15 avril, forte de cent soixante et dix galères, sans les bâtiments chargés du transport des vivres et des chevaux. On croit qu'elle se dirigera sur Malte

ou la Goulette; mais, ce qui est certain, c'est qu'elle sera mise à la disposition de Dragut-Rais, « car elle vient à sa sollicitation. » (Analyse d'une lettre de l'ambassadeur Chantonay au cardinal, du 31 mars, *Mémoires de Granvelle*, XVII, 146.)

<sup>2</sup> (Aujourd'hui.)

<sup>3</sup> (D'Écosse.)

## XL.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II <sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, I, 39-46.)

De Viena, á 7 de abril 1565.

S. C. R. Mag<sup>d</sup>,

El negocio de los Genoveses contra los Fiescos, del qual por falta de tiempo dexé de escribir á V. M. en mis precedentes, está en los términos que aquí diré sumariamente.

Haviendo sido Scipion admitido á justicia, la qual pretendia en virtud del tratado de paz, no pudo el emperador desechar su peticion, segun pareció á los de su consejo, y á lo que entiendo piensan en ello haver hecho servicio á V. M., porque si desecharan el dicho Scipion, pudiera en la primera dieta dar grandes quejas á los estados del im-

<sup>1</sup> Cette lettre renferme de très-longs détails sur un différend entre la maison de Fiesque et les Génois, au sujet d'une décision rendue par l'ambassadeur Figueroa contre Scipion de Fiesque pour fait de rébellion. Ce dernier prétend avoir été compris dans l'amnistie accordée par l'empereur Ferdinand, et a offert d'ailleurs de prouver son innocence. Les Génois, de leur côté, veulent démontrer le contraire, et établir la validité de la sentence de Figueroa. L'affaire a été portée devant l'empereur moderne, avec lequel Chantonnay a eu quelques entretiens sur la marche à suivre pour trancher la difficulté et donner, autant

que possible, satisfaction au roi d'Espagne, qui porte aux Génois et à tout ce qui les concerne, surtout dans la circonstance présente, le plus grand intérêt. Comme Chantonnay apprenait à l'empereur que le comte de Lennox était en Écosse pour négocier l'union de son fils avec la reine Marie Stuart, et l'engageait, dans le cas où cette démarche contrarierait ses vues, à y opposer promptement des obstacles, Maximilien lui a répondu avec la plus grande indifférence, disant que, d'après les aveux mêmes du cardinal de Lorraine, il n'y avait pas grand profit à retirer d'une alliance avec le royaume d'Écosse, et que



perio y cón favor y importunidad de Franceses precipitar el negocio, segun en el imperio vale muchas vezes la passion mas que la razon, y en él V. M. no es muy bien quisto de algunos electores, aunque siendo el negocio en términos de justicia y en el juyzio que él mesmo ha pedido y aceptado, cessa este inconveniente; y fué admitido el dicho Fiesco con color que dixo y offresció probar su innocencia y la sentencia del embaxador Figueroa ninguna, y defectuosa, diziendo mas el dicho Scipion que aunque los delictos fueran tales quales se le imputan, no le podia hazer daño por el perdon que havia obtenido del emperador Fernando, el qual quanto á sí confirmó el dicho Scipion al tratado de paz.

Los Genoveses respondieron á esto, que esta confirmacion de los capítulos de la paz no aprovechavan al dicho Scipion, porque quando el tratado habla de perdonar á los súbditos de entrambos reyes tratables, no comprende al dicho Scipion porque no es vassallo dellos, y que en lo que trata dél no le da nada, ny le perdona el delicto, que solamente le permite que pueda andar y estar en las tierras de V. M., y que se le hará justicia, y assy no se estiende el capítulo de la paz ni la confirmacion del emperador don Fernando sino solamente á la seguridad de la persona quanto á los delictos hechos en tiempo y

l'archiduc Charles, ayant déjà la charge de protéger les frontières contre les Turcs, ne pourrait suffire à d'autres embarras. De son côté, la reine Élisabeth propose à sa cousine d'épouser milord Robert ( comte de Leicester ), consentant dans ce cas à la déclarer son héritière et à lui abandonner la Tour de Londres, se réservant seulement le titre de reine pendant sa vie, et autorisant Marie à se rendre en Angleterre pour l'exécution de ce traité. « Pour moi (ajoute l'ambassadeur), j'ai dit à l'empereur que s'il savoit combien c'est peu de chose que la Tour de Londres, il penseroit que c'est un bien foible gage pour un marché de

« cette importance, et que si par ce moyen  
 « Élisabeth pouvoit déterminer sa cousine  
 « à se rendre en Angleterre, l'expédient ne  
 « seroit pas mal imaginé pour la prendre  
 « au piège. Mais j'aimois à croire que Marie  
 « se rappelleroit la chute de la femme de  
 « milord Robert dans les escaliers, et qu'il  
 « étoit facile de prévoir ce qui pourroit ar-  
 « river quelque jour. Sa majesté se mit à  
 « rire, et comprit fort bien qu'Élisabeth se  
 « proposoit moins de donner un mari à sa  
 « cousine que de le lui prêter pour quelque  
 « temps. » La lettre se termine par quelques  
 détails sur les affaires de Transylvanie, les  
 progrès de la négociation de la paix, etc.

con ocasion de la guerra, y los de que el dicho Scipion está cargado son ántes de la guerra y fuera della, y que el dicho emperador ha dado el perdon quanto á sí, y quanto á la persona de Scipion, mas no quanto á los bienes, como se vee por la mesma confirmacion, sobre la qual por estas causas el dicho Scipion no se puede fundar.

El dicho emperador habiendo oido al Scipion que se alabava y jactava que mostraria muy claramente su inocencia, y la nullidad de la sentencia de Figueroa, concedió que fuesse admitido el dicho Scipion ó su procurador á probar lo que dezia, en lo qual le fué hecho muy gran favor. Esto se hizo, segun me dizen algunos del consejo, por no caer en el otro inconveniente arriba dicho, y desto se hizo una sentencia interlocutoria á los 16 de noviembre de 63.

Viendo despues que no podia cumplir con lo que havia offrecido y solicitado con tanta importunidad, tomó otro camino, y dexando lo que havia de provar de su inocencia, á que se havia obligado, y la nullidad de la sentencia, hizo venir á la conclusion de todo el processo, pidiendo que se diesse sentencia, no sobre las excepciones que havia puesto, mas difinitivamente sobre toda la causa; y haziendo instancia los Genoveses en que se diesse tiempo al dicho Scipion, dentro el qual huviesse de probar lo á que havia sido admitido por la sentencia interlocutoria de los deziseys de noviembre de sessenta y tres, dixo que no queria probar nada, haziendo instancia para la sentencia difinitiva.

Los Genoveses reos en esta causa viendo que muy bien podrian probar las oposiciones y excepciones propuestas por ellos, aunque ellas fuessen harto provadas por la sentencia de Figueroa, y confirmacion del emperador Ferdinando, pidieron luego tiempo para provar lo que havian propuesto, á saber la validad y valor de la dicha sentencia de Figueroa y la culpa de Scipion.

Y assy á nueve de enero de sessenta y cinco, aunque parecia que con razon se podia imponer silencio al dicho Scipion, attento que no solamente no havia provado la dicha nullidad, y su inocencia, para lo qual provar havia sido admitido, y lo havia tomado á su cargo,

mas aun rehusava y dezia claramente que no queria provar nada, el emperador Maximiliano usando en esto de clemencia con el dicho Scipion actor, pusó y concedió término de tres meses á entrambas las partes, el qual se acabara á veinte y tres de abril: á saber, al dicho Scipion actor para provar lo á que havia sido admitido por la dicha interlocutoria de deziseys de noviembre de sessenta y tres, y á los Genoveses reos para que comprobassen sus excepciones y replicaciones del valor de la sentencia y culpas del dicho Scipion; á lo qual respondieron los Genoveses que porque el término era breve para la distancia de las plaças y lugares, donde han de hazer sus pruebas para el delicto del dicho Scipion, reservavan y suplicavan que pudiesen pedir prorogacion, segun las dichas distancias, á lo qual el dicho emperador respondió, á los 15 de enero de sessenta y cinco, que segun lo que se propornia proveeria de términos convenientes conforme á justicia.

Entre tanto el dicho Scipion ni prueba ny pretende provar, y haze lo que puede para embarasçar las pruebas que los Genoveses pretenden hazer, los quales queriendo poner por obras lo que havian propuesto y dar sus posiciones contra el dicho Scipion, han suplicado poco ha ántes que yo viniessse que el dicho Scipion fuesse constrañido á responder prompta y personalmente, como mejor instruido de su hecho proprio que ningun otro que por él huviesse de comparecer en juyzio para responder á las dichas propuestas, sobre lo qual él se ha oppuesto, y el consejo del emperador declaró que el dicho Scipion no era obligado á comparecer personalmente, attento que su procurador tenia poder y procura suficiente. Todavía por esto no se puede dezir que el procurador, por bien proveido que sea de procuracion, sea mejor instruido que la persona mesma contra la qual se pretende el delicto, y en esto tienen opinion los Genoveses que se les haya hecho algun agravio y al Scipion demasiado favor.

Despues ellos han dado y exhibido sus posiciones y propuestas, y insistido en que el Scipion mismo, como quien es mejor informado, y sabe la verdad mejor que su procurador, respondiesse luego á

ellas, y que no se le diese copia, como es la forma de derecho, y esto han hecho porque S. M. Ces<sup>a</sup> no queriendo forçar al dicho Scipion á que compareciesse en juycio, no sabiendo sy de lo contenido en las posiciones él supiesse mejor la verdad que el procurador, agora visto lo contenido en ellas, vea y entienda que ellas contienen las propias acciones del dicho Scipion, y que no puede dexar de forçarle á que él mismo responda, sin dársele copia porque no tenga tiempo de pensar en lo que ha de responder para encubrir su delito, y á esto no ha aun respondido el emperador.

Y por no perder entre tanto tiempo, y que acaben de correr los tres meses, ellos dende luego en la primera audiencia quieren exhibir sus capítulos probatorios quanto á la validad y valor de la sentencia de Figueroa, y el delito de Scipion, y attento que tienen testigos para informar, en España, en Roma, en Sicilia, en Milan, en Génova y en Pontremoli, quieren suplicar se les dé mayor término, y competente, segun la dicha distancia; y oidas sus razones, me ha parecido bien, assy para que este tiempo de las pruebas dure si es possible hasta que se acabe la primera dieta, que despues creo tardará buen rato ántes que venga otra, y estaremos fuera de la sospecha de lo que arriba tengo dicho.

Estos son sumariamente los términos en que se halla al presente esta causa; y quanto á lo que V. M. manda por su instruction que insista con el emperador en que Scipion haya de proceder por delante de los Genoveses en lo que toca á Génova, y á Milan en lo que depende del estado de Milan, no ha parecido á los embaxadores que aquí estan, que esto les conveniesse, ny que por ay se ganasse alguna cosa, y assy ya estan fuera dello pues han comenzado á proceder en esta corte, como hastaquí se ha visto.

Dos cosas oppone el Fiesco, la una que la sentencia no vale nada por no se haver guardado en ella los términos ordinarios de derecho. Tambien se entiende que anda muy confiado de que se ha perdido el processo del marques de Maça, y á esto me dizen los Genoveses, que en manos del notario que le tenia hay mandamiento de don

Fernando de Gonzaga que diesse el notario el processo á cierta persona; el dicho notario tiene certificacion del que lo ha recebido, y aquel es muerto y no se sabe del dicho processo.

A estos puntos responden los Genoveses que en crimen de lesa magestad no se guardan las solemnidades que en otros processos, y que las confirmaciones de la sentencia dada por Figueroa dicen « visto el processo, etc. » Por donde consta que havia processo y que se ha tenido por bueno y valedero. Demas desto quieren provar por muchas personas que lo han visto y leydo, y por don Diego de Mendoça y otros que han sabido la plática del marques de Maça.

La otra cosa de que se ayuda el Fiesco es que dize que los Genoveses no tienen investidura de los tres lugares que le tienen; y de verdad quando él mesmo pidió la investidura dellos propuso que no estaban posseidos de nadie. A esto dizen los Genoveses que tienen cartas del emperador don Carlos, que esté en gloria, que les da aquellos lugares con tanto que hagan la conquista á su costa, lo qual consta que han hecho, y aunque dello no tienen muchos documentos, sabian muy bien valerse contra lo que se les oppone de la investidura, que en effecto ella no da derecho de propiedad á quien no la tiene.

El emperador mismo me acometió quatro dias despues que le hablé la primera vez, diziéndome que Scipion Fiesco, que está aquí, le muele de importunidades, y á los de su consejo tambien, y que havia difirido siempre este negocio hasta mi venida por lo que V. M. se lo havia rogado, y que yo mirasse lo que en ello desseava V. M., porque lo que la suya pudiesse gratificar y servir á V. M. en esto, y otras cosas, lo haria con tanto que en este principio de su imperio no diesse ocasion á que se murmurasse, que por ciertos respectos y favores dexasse de hazer justicia, y que como yo era rezien venido no me queria apretar á que yo le respondiesse luego; sino que mirasse sy tenia algo en esta materia, y se lo declarasse con mi comodidad, y yo para alargar diez ó doze dias, y tener mas manera de entender y tratar con los Genoveses sobre esto, los quales no osavan venir á verme, porque aun no havian besado la mano al emperador,

y por ver los andamios del negocio acepté lo que S. M. me remitía, y le dixé que quanto mas presto hablaria largo á S. M. en ello.

Junté despues los dos embaxadores de Génova que aquí estan y á su agente y solicitador ordinario, y hecho el discurso de todo el processo, como ántes está dicho, son de parescer que la primera vez que haya ocasion de hablar al emperador en este negocio, yo le haga narracion de todo lo que en él se ha hecho, y demas de lo que V. M. me manda por su instruction. que declare á S. M. I., le diga que la razon por la qual se ha desseado que se sobreseyesse en el processo de Scipion de Fiesco, ha sido que V. M. queria que su embaxador fuesse bien informado del estado dél, porque por lo que se havia significado á V. M. pensava, si ello era assy, como en effecto lo es, que el dicho Scipion devia ser excluido del juyzio, attento que el emperador Fernando, de gloriosa memoria, en deziseys de noviembre de sessenta y tres por su interlocutoria declaró, que Scipion de Fiesco para probar su innocencia seria admitido en juyzio, no obstante la sentencia de rebelion pronunciada por el Figueroa delegado, y despues confirmada, y que se puede dezir havia passado *in rem judicatam*, porque Scipion no solamente suplicava ser oydo, mas aun se jactava que si lo era, mostraria claramente que el crimen de rebelion, de que quedava cargado, era falso é inventado contra él, y que era innocente, y la sentencia ninguna y de ningun valor, y despues de haver término conveniente para mostrar lo susodicho no solamente no lo havia provado, mas aun dezia que no queria provar nada, por donde paresce que se burla de S. M. I. offresciendo una cosa y devertiéndose della para passar por salto á lo principal de la causa, la qual depende principalmente desta primera prueba suplicada y offrescida de parte del dicho Scipion y fué el fundamento que movió al emperador don Fernando á oyrlo, y por tanto paresce que no meresce gozar de la gracia que á este color le concedió S. M.

Y sy no obstante la falta que en esto havia hecho Scipion, S. M. quiere usar de sobrada clemencia, y permitirle que él vaya en la causa adelante, sea forçado á responder personalmente á las posicio-

nes que se dan contra él sin darse copia dellas pues ello es de derecho y de razon , y porque no parezca que se pida dél cosa que á otros podria parescer injusta y desyqual, sus adversarios se offrescen y offrescerán de estar á lo mismo, y señaladamente Hector de Fiescò responderá á todo lo que Scipion se jacta querer proponer contra él.

Item que se dé término competente, dentro el qual haya tiempo suficiente de hazer las pruebas necessarias sobre los capitulos probatorios propuestos por la república de Génova , sobre los quales se han de informar y tomar testigos en Génova , Pontremoli , Milan , Sicilia , España , Roma , porque sy no se da competente dilacion, la verdad de los delictos de Scipion no podrá mostrarse tan claramente como se pretende hazer para que conste que al dicho Scipion no se ha hecho injusticia ni agravio, como pretende cavillosamente hazerlo entender á S. M. I.

Y porque los dichos embaxadores no tienen aun respuesta sobre todo lo que han ya propuesto y dado por escrito en el consejo , ni se les dará destos quinze dias, hanme dicho que tenian por mejor que hasta estónces yo no trate particularmente en esta materia, sino solamente acordar generalmente al emperador, como ya lo he hecho, que V. M. tiene los Genoveses y lo que les toca señaladamente en esto en particular recomendacion. Tambien he hablado al emperador en el casamiento d'Escocia , por lo que se entiende que el príncipe de Condé haze instancia para sí, y el condestable da á entender á aquella reyna que la esperança no está fuera de que se podria tratar aquel casamiento para el rey de Francia, aunque es cierto que nunca se hará por parescer del dicho condestable. Tambien le he dicho que el conde de Lempnis (*sic*), marido de mylady Margarita , está en Escocia prosiguiendo de casar su hijo con aquella reyna, el qual hijo ha obtenido licencia de poder yr á Escocia , y dizen que es un mancebo harto bien dispuesto ; avisando yo al emperador que mirasse si era cosa que le conveniesse y no perdiesse tiempo, me ha respondido en ello muy friamente, diziendo que esto depende de la voluntad de su hermano , y que á la verdad no le veia muy caliente en esta ma-

teria, quanto mas que el cardenal de Lorena siempre ha dado á entender, que no era menester hazer cuenta de sacar provecho de aquel reyno, y el archiduque vee el cargo que tiene ya acá en su estado por la frontera de los Turcos, y se hallaria embarasado tambien en lo de Inglaterra, y apenas podria suplir á entrambas partes, y no querria perder ó arrisgar lo cierto que tiene acá por lo incierto de allá, y se está la cosa assy hasta que Schmeque Witz, el qual es ya partido para volver la órden de la Jarretera, como escriví por mis postreras á V. M., escriba ó traiga relacion de lo que hallará en Inglaterra en entrambos casamientos, digo de Inglaterra y Escocia.

Mas me ha dicho el emperador que entendia que la de Inglaterra procurava el casamiento de mylord Robert con la de Escocia, y mediante esto la reyna de Inglaterra consentia en declarar la de Escocia por heredera, y darle en manos la torre de Lóndres, reservándose solamente el título su vida durante, y que pudiesse la dicha de Escocia venir á Inglaterra. Yo he dicho al emperador que si él supiesse quan poca cosa es la torre de Lóndres juzgaria chica la prenda para asegurarse desta plática, y que si por ay se pudiesse hallar manera de atraer la reyna de Escocia á Inglaterra, no seria mala manera para cogerla; pero lo que yo pensava era que la reyna de Escocia se acordaria de la cayda que la muger de mylord Robert dió por las escaleras, y lo que adelante podria succeder S. M. muy bien lo podia considerar. Reyóse y entendió que esto quizá no seria dar marido, sino prestarlo para algun tiempo.

Lo que hay en lo de Trasilvania es que el Turco, sabido lo que passava ally, mandó bolver á Constantinopla los dos embaxadores deste emperador que havian llevado los presentes, y despues acordó de no tener mas del uno, y embiar el otro, que es el raguzero, juntamente con un Turco que despachó para acá, el qual, á lo que se entiende por avisos que ha tenido el emperador, trae el despacho de los capítulos de la paz con el Turco, y ha de llegar mañana aquí; piénsase que tambien tiene comission de hazer alguna intercession por el Trasilvano attento que él es en protection del Turco, y com-



prendido en la paz, y quizá mostrar resentimiento caso que el emperador quisiese passar adelante, ó no concertarse con el Trasilvano, y para dar color á sus negocios se han ya allegado de aquella frontera siete mil Turcos sin todavía salir de la tierra del Turco, y el general Suendi ha escripto acá que tambien esperaba al embaxador del Trasilvano que venia despachado para esta corte. Sabido esto de los siete mil Turcos el emperador ha mandado embarcar y encaminar tres ó quatro banderas de infantería que tenia aquí entorno, para mostrar que refuerça y no se cansa de la empresa.

Todavía me ha dicho que querria concierto si lo puede alcançar aventajado como espera, porque no querria que el Turco le buscasse achaques; está S. M. I. muy fundada de derecho y razon en lo que ha ocupado, porque el otro ha començado la guerra y mucha parte de lo que se ha ganado es cosa que de derecho de feudo por falta de herederos varones devia venir á S. M. I., y uno se lo havia usurpado y con ello se havia passado al Trasilvano; y segun yo escrivi los dias passados á V. M. que sin gran costa, y sin mas, de los presidios el Turco podia hazer harto embaraço al emperador, S. M. confiesa que es verdad; y que demas desto escribiendo el Turco á los de Valachia y Moldavia, serian muy aparejados para acudir con mas de quarenta ó cinquenta mil hombres, y que si no fuera por miedo desto y que S. M. quiere procurar de fortificar lo que ha ganado ya podrian sus gentes ser muy adelante en la Transilvania, mas es de temer que acudiendo el Turco perderia lo uno y lo otro, etc. Nuestro Señor, etc. De Viena, á 7 de abril 1565.

## XLI.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 181-183.)

Haguenau, 8 avril 1565.

Monseigneur. . . . . Touchant l'estat où se retreuvent ceux de mon gouvernement, j'ay bon espoir que si monseigneur l'archiduc veult monstrier un peu la dent, nous viendrons bien au bout, avec l'assistance des catholicques estans en ses villes, de conserver nostre religion. Je rendz pour cela toute diligence et le regard possible; mais si mondict seigneur l'archiduc estoit un peu enhorté de sa majesté catholicque de pourveoir et tenir main en ceste matière, sans que je soye nommé, il auroit encoires ceste chose en meilleure recommandation, et ne craindroit rien, se voyant appuyé pour le substenement de ladicté religion. Il est vray que mondict seigneur y a fait jousques à présent tous bons offices; mais, comme je vous dictz, un mot de sa majesté catholicque à luy serviroit. J'attendz à présent les conte de Montfort et chancelier d'Angnessey, qui, moy avec eulx, sont commis pour regarder avec ceste ville; mais je ne sçay si nostre ouvrage servira tant que de les remectre sans aultre mistère : car combien que la pluspart du peuple et du sénat sont catholicques, néanmoins les principaulx et du magistrat sont d'aultre faryne.

Et la sepmaine passée, le conte palatin s'est treuvé en personne en une ville nommée Klingen-Munster, qui est, de toute ancienneté, soub la protection de monseigneur et maistre; auquel lieu ledict palatin a seulement un quart, le conte de Bitche<sup>1</sup> deux pars, et monsei-

<sup>1</sup> Voir tome VIII, page 430.

gneur l'évesque de Speyre l'autre quart; et reconnoissent lesdicts palatin et Bitche ce qu'ilz tiennent des doyen et chappitre dudict Klengen-Munster. Et est ledict palatin entré en l'église dudict lieu, et s'est enserré dedans, et par ses paiges, valetz et gentilhommes a faict trancher la teste aux crucifix qu'il y a treuvé et aux ymaiges, ayant tout dérompu là-dedans, sauf ung tableau où il a beaulcop d'or qu'il a laissé, et ung crucifix qui estoit trop hault pour n'y pouvoir advenir: par où vous voyez comme nous en sumes.

Quant Sturmius et Gamaut furent vers moy, comme vous aurez veu par aultres mes lettres, ledict Sturmius ne me tint propoz aulcunement de vostre seigneurie; bien me dict Gamaut qui correspondoit en Flandres à ung que y aviés commis, et que son filz vous devoit aller treuver, et avoit esté en chemin, jesusques au conté de Bourgoingne à cest effect; mais comm'il se veit si mal traicté aux villes et villaiges qui craindoient les dangers de peste, il fut contrainct de retourner.

Touchant Metz, les choses sont encoires en telz termes comme en mes derrières lettres, et n'ay depuis veu mes gens dès lors qu'ilz me vindrent treuver, comme je vous ay escript; et ad ce que je peultz appercevoir, ilz besoignent pour recouvrer l'argent sur lequel, et quant je le verray en main, gist tout mon fondement. Si l'emprinse se doibt exécuter, j'ay bon espoir de n'estre jamais nommé, sinon en cas de succès, ou que cela vinst par grande disgrâce; et tenez pour certain que je n'entreprendray rien sans le communiquer où il me convient. Sur le faict de la religion en ce costé-là, j'ay aussi bon espoir que les catholicques seront tousjours léans dedans les plus fortz, et ce leur fust esté ayde bien grande si la chose se fust faicte au nom de sa majesté catholicque, vous laissant à penser si cela seroit son service ou non. Ad ce que je voidz, la chose ne se pourroit faire pour ce moys de may, comme le m'ont proposé les aultres, pour n'avoir encoires les apprestes; mais le plus tost sera le meilleur, puisque la court de France est loing, et pour craincte que la besoingne, par ceulx qui la procurent, ne se descouvre: car, de mon costé, je suis asseuré

que le tout demeurera secret; et d'attendre la venue de sa majesté catholique, la chose est si incertaine, et la présomption d'aucuns prez sa majesté si grande de penser qu'elle peut gouverner dans Espagne tout le monde, que je ne croiray rien de sadicte venue jusques je le voye; et l'on est en ceste court-là si irrésoluz que l'on ne se peult en eux fonder de rien. Touchant ce que l'empereur deust estre participé de ceste besoingne, je l'en ay moy-mesme adverty; mais il m'a respondu que, pour estre une chose difficile, l'on y debvoit premièrement bien penser; et si l'on debvoit attendre que cela fust mis devant les Estats de l'empire, il y courroit grand temps, et ne pourroient estre que les François n'en seroient advertiz, qui puis après se fortifieroyent, et de gens et aultrement, là-dedans; si que nostre desseing seroit en dangé d'estre perdu, ou au moins l'exécution seroit rendue plus difficile, d'austant que ce pendant, avec leurs forces, s'approcheroit la court de France, qui leur feroit grand ombre. De traicter avec aucunes villes impériales voisines, ou bien avec les princes d'Allemagne, devant que de m'entremectre à ceste besoingne, cela ne se peult faire: car je sçay que toutes ne sont pas secrettes. Mais si la place se prend, comme à l'ayde de Dieu, j'espère, l'on fera puis après avec eulx, ne doubtant qu'ilz feront lors toute assistance. Je ne recherche point sa majesté catholique pour appreuver ou repreuver mon faict en cecy, car je ne luy suis pas aussy subject ny tenu en rien; bien pour ses grandes vertuz et bonté, et qu'il est de la maison d'Austrie, je luy porte une indicible affection, ores qu'on me traicte en sa court si rudement, et m'y faict l'on le plus grand tort que l'on n'a jamais ouy parler, ny que aucuns de ceulx de ladicte maison ayent jamais faict à gentilhomme ou personne que soit: de quoy toutesfois je n'en donne aucune culpe à sa majesté. Je croydz bien que ladicte ville prinse, lesdicts princes et villes voisines rendront toute peine à garder qu'elle ne retourne ès mains des François; et aussi sera-il bon que sa majesté catholique y face tenir bonne main, luy emportant tant cela, comme vous sçavez mieulx. Ce que je peultz avoir d'ayde de Gamaut et ses adhérens n'est aultre que

pource qu'ilz sont citadins; ilz sçavent l'humeur de la ville, et que pour la liberté qu'on leur ouctroye, le peuple sera plus facile à se révolter contre les François; mais s'ilz vouloient faire marché ailleurs que vers moy, ilz s'abuseroyent totalement : car, sans moy, ilz n'en peuvent venir au bout, leur ayant teu mes moyens, lesquelz je retiens à moy seul. . . . .

Le conte de Gruyères<sup>1</sup> m'a escript une lettre, en allemand, du xxix<sup>e</sup> de mars, sans mectre dez où, et celluy qui la m'a apporté vient de Paris. Ledict conte me faict déclaration de la mort de sa femme, me priant de l'ayder en quelque mariaige, et me mect en avant moyens pour le recouvrement de sa conté, en quoy il me semble qu'il est fondé, s'il a argent; et certes, si j'estoye du conseil du roy d'Espaigne, je rechercheroye de l'achepter par quelque subtil moyen, pour le joindre en sa conté de Bourgoingne. Je ne peultz sçavoir moyen pour le marier quelque part, et par ce bout recouvrer sa conté. Je croidz que ceux d'Emps treuveront manière de racheter ladict conté, en donnant audict conte quelque somme d'argent, si ce n'est que luy la puisse racheter; et ce que sa femme a esté la postérieure créditresse, et laquelle l'a faict son héritier, selon la coustume des peys de Suysse, elle peult prendre la pièce en payant tous les créanciers. Il dict que les beaulx-frères de sadict femme font beaulcop de fâcheryes sur la succession d'icelle.

Poeklin<sup>2</sup>, beau-père de Swendy, rescript de Mademburg que toutes ces émotions en Saxe, dont l'on a cy-devant parlé, sont assopies. Je ne sçay si dict vray ou non. . . . . Et me recommandant, etc.

<sup>1</sup> Michel, dernier comte de Gruyères. (V. t. VII, p. 410, 498-499; t. VIII, p. 224.)

<sup>2</sup> Böcklin de Böcklinsau, d'une famille patricienne de Strasbourg.

## XLII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

A L'AMBASSADEUR CHANTONNAY.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 197-198.)

Moutier-Haute-Pierre, 14 avril 1565.

Mons<sup>r</sup> mon frère. . . . Dieu doinct qu'il soit faulx, comme j'espère l'est, ce que l'on sème au coustel de Strasbourg, que sa majesté impériale aye fait oster le canon de la messe, et que tost il feroit déclaration de sa volenté conforme aux opinions des protestans, que je ne croys aucunement pour plusieurs respectz, mais que ce soit chose inventée par aulcungz malheureux pour donner courage à aulcungz de la *Land focthie* d'Aghnaw, qui y voudroyent bien faire changement en la religion et se distrayre de la catholique.

Les princes Palatin, Zwebrug, Virtemberg, Landgrave et Baden, se sont assemblez à Ladembourg; l'on ne sçait pas encores tout le pourquoy, mais bien qu'ilz ont résolu d'envoyer une ambassade en France, à couleur de demander ce que reste déhu par les huguenotz aux gens de cheval et de pied qui les allèrent secourir en France, et dyent jointement que c'est pour espyer ce que se fera en ceste entreveue, ne se pouvant persuader qu'il n'y aye quelque grande chose, et que le roy nostre maistre ne s'y doibge treuver en personne.

L'on m'advertit d'Allemagne de quelque lighe et intelligence que se fait en Saxe entre plusieurs princes, pour faire levée de gens, sans que l'on saiche pourquoy; et que les enfans du duc Jehan-Frédéric en sont principalement, que Crombach est le solliciteur, et qu'estant gouteux et indisposé, il se face porter vers les princes qui en doivent estre pour les persuader; combien que d'autre part l'on me

donne advisement qu'il procure avec fort grande instance le pardon vers sa majesté et la pacification avec ses adversaires. Ne sçay si ce garbouille aura source de ce que l'évesque de Vitzbourg avoit procuré de saulver le dampné dudict Vitzbourg ; et aussi peult-estre n'y a-il pas tant de mal comme l'on crye, ny m'esbèhiroyz qu'en ceste saison les corne-guerre fissent à l'accoustumé leurs offices de semer bruictz semblables, pour, par ce moyen, avoir warthgelt.

L'on me dict aussi que les Swédois ont six navires chargez de soulfre et de salpêtre en la marine de Pomeran, et que les Dannemarquois leur serrent la navigation du Zont. S'ilz le font, ce ne sera pas sans dommage des Hollandois et d'autres, et pourroit cela irriter les Pays-d'embas, pour les rendre plus favorables aux prétensions de madame de Lorraine ; et combien que vous estes au pays pour sçavoir plus ce que passe en ces choses, si ne veul-je délaissier de vous advertir de ce que l'on m'en escript.

Les Genevois font ce qu'ilz peuvent pour se préparer contre San-Pero Corso, et sont tousjours en opinion que le duc de Florence luy aye fait grande assistance soubz main, et monstrent craindre très-fort la descente du Turcq par mer, qu'ilz dyent sera de prez de m<sup>e</sup> voiles et de grand apparat d'artillerye et aultres munitions, comme ayant en volonté de faire emprinse d'importance.

L'on m'escript de Rome que l'ambassadeur de sa majesté impériale fait grande instance pour obtenir permission du mariage des gens d'église, et que sur ce que sa saintité prétendoit d'envoyer le cardinal Moron pour légat, qui ne s'y laisse volentiers persuader, comme estant prudent et congnoissant ce qu'il y pourroit avoir à faire, les ambassadeurs [ont] dict absolument n'avoir charge de faire instance pour avoir légat, mais bien briefz et facultez pour les ordinaires, afin qu'ilz puissent en ce dispenser : vous entendrez là ce qu'en est. Et pour maintenant ne vous diray-je aultre chose, sinon qu'en me recommandant, etc. . . . .

## XLIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 199-201.)

Moutier-Haute-Pierre, 14 avril 1565.

Mons<sup>r</sup>. . . . . Je ne puis croire ce que ces malheureux de Strasbourg sèment de sa majesté impériale, et tiens qu'ilz le font à la fin que vous escrivez, pour mouvoir ceulx de vostre gouvernement à susciter quelque chose contre la religion; mais j'espère que vous sçaurez très-bien pourveoir et que tost s'entendra la vérité tout aultre de ce que se publye. Bien est vray que, outre la communion *sub utraque*, sadite majesté fait grande instance présentement à Rome comme l'on m'advertit, sur le mariaige des ecclésiastiques, avec fondement toutesfois que ce soit pour contenir le peuple en la religion catholique, et l'on se treuve bien empesché de ce que l'on y résouldra, et estoit sa sanctité et aulcungz aultres en opinion d'envoyer le cardinal Moron pour légat, lequel difficillement se vouloit laisser persuader d'accepter ceste charge, et l'ambassadeur de sadicte majesté inpériale répugnoit aussy à cest envoy, disant n'avoir charge de solliciter envoy de légat, mais bien briefz et facultez pour les ordinaires, et en ces termes estoient là les affaires.

Les nopces du conte de Alta-Emps<sup>1</sup> avoyent esté solempnizées avec grandz festins, et le cardinal Boromeo retournoit en convalescence et aux affaires, ausquelz mons<sup>r</sup> le cardinal de Alta-Emps empiétoit jour-

<sup>1</sup> Jacques-Hannibal d'Altemps, élevé à la dignité de conte par l'empereur Ferdinand I, épousa Hortense Borromée, fille de Gilbert, vicomte d'Arona. Des trois fils

dont elle le rendit père, l'un Caspar, continua la famille, et l'autre, Marc, devint prince et évêque de Salzbouurg; Thierry, le cadet, mourut dans le célibat.



nellement plus de crédit; et l'on m'escript de Gennes que sa sanctité aye faict les cardinaux nouveaulx que vont en la liste cy-jointe, dont toutesfois je n'ay encores riens de Rome, et que audict Gennes l'on continuoit force apprestes contre San-Pero Corso, avec espoir d'en venir au bout, et que le roy nostre maistre avoit faict change de six mille escuz avec les Genevois; sur quoy ilz fendent opinion que sa majesté doibge voyaiger, mais ilz ne me dysent où le payement s'en doibge faire à sa majesté. De dire que mons<sup>r</sup> nostre prince ira en Flandres et le roy non, il y a beaulcoup de raisons pour lesquelles je ne le me puis persuader; nous verrons ce qu'il en sera quant on entendra nouvelles de la négociation de mons<sup>r</sup> d'Eghmont, duquel j'ay bien sceu l'arrivée en court, et qu'il y a esté fort bien et favorablement receu, et du roy et de tous les seigneurs, et que mons<sup>r</sup> le prince de Parme le louge; mais encores n'avoit-il négocié chose sur quoy l'on peust faire fondement: que me faict espérer que le messenger que madame la duchesse de Lorraine a despesché arrivera à temps pour le trouver là, et que sa présence pourra servir grandement. Mais je ne sçay ce que veut dire Sillières, que mes lettres contredyent ce que j'ay si souvent asseuré avoir congneu en sa majesté, tousjours toute bonne affection en l'endroit de madame la duchesse de Lorraine et de ses affaires, ne sachant aultre chose pourquoy cela ne soit ainsi, ny que j'aye riens escript que y répugne. Bien tiens-je pour tout certain, et cela est naturel, que pour les affaires d'aultruy de qui que ce soit, sa majesté ne voudroit gaster les siens propres, et que quelque affection que l'on aye, l'on ne se doit poinct esbêhir s'il s'oublye quelque chose aux affaires d'aultruy, quant on oublye tant aux siens propres; mais je suis encores en ce, que si sa majesté est déhument sollicitée, elle n'obmettra riens de ce qu'elle pourra pour madame de Lorraine; je diz de ce que convenablement elle pourra faire, n'est que ceulx par les mains desquelz les affaires doibvent passer luy représentent inconvenientz et choses par où ses propres affaires et de ses pays, à l'occasion d'iceulx, deussent souffrir: me remectant, quant aux affaires de madicte dame, à ce que cy-devant j'en ay souvent escript.

Et au regard de l'empeschement que le roy de Dannemarche veult donner à la navigation du Zont, je vous ay jà escript que du coustel des Pays-d'embas l'on faict diligence pour faire entendre audict roy de Dannemarche que cela ne se pourroit comporter. Mais quant à ce que ledict s<sup>r</sup> de Sillières dict s'esbêhir que l'on n'y remédie par les moyens de son altèze, veu que de leur coustel ilz se servent des nostres, je n'entendz pas ce poinct, ne voyant quelz moyens de ceux de madicte dame peuvent diviner le roy ny ceulx des Pays-d'embas, jusque à ce qu'iceux se proposent; ne sçay s'il entend que je deusse mectre en avant ce que j'en ay entendu : mais à ce poinct j'ay jà trop souvent respondu. . . .

L'assemblée des princes à Ladembourg m'est aussi suspecte comme à vous, pour les mêmes causes et raisons; l'on verra quelz seront les ambassadeurs: et puisque c'est chose à traicter entre plusieurs, j'espère que vous pourrez pénétrer quelque chose de ce qu'ilz auront de charge; vous mercyant cordialement l'advertissement que vous me donnez de comme se prend l'entreveue de nostre royne et l'opinion que l'on en a. . . . Je n'en sçay pour le présent aultre chose que ce que je vous en ay escript, et ne pense pas que le roy nostre maistre s'y treuve. . . .

Dieu voulut que les navires chargez de soulfre et salpêtre fussent jà arrivés en Swède, et je suis en opinion que si le roy de Dannemarche continue d'estre opiniastre de, à ce moyen, empescher la navigation du Zont, ce sera l'une des choses qu'austant servira à Madame pour attirer ceulx des Pays-Bas à son désir.

Je n'entendz rien d'aultre part de la lighe que se faict en Saxe. . . .

Aussi n'entendz-je rien de celle si estroicte que ledict s<sup>r</sup> de Sillières dict s'estre faicte entre la royne d'Écosse et celle d'Angleterre; mais plus tost ay opinion, sur probables conjectures, que quelques démonstrations que facent lesdictes roynes l'une à l'aultre, il n'y a entr'elles bon fond, et que chacune d'elles a respect de gaigner advantage sur l'aultre; mais quant à la communication que se faict à Bruges entre les Anglois et ceulx des Pays-d'embas, je n'ay pas aussy grand espoir qu'il s'y face chose que vaille. . . . Et me recommandant, etc.

## XLIV.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 204-206.)

Haguenau, 15 avril 1565.

Monseigneur. . . . Je vous ay escript, s'il vous souvient, doit Francfort, que la lighe que se dressoit ès Peys-Bas, encoires que vous fussiés le prétexte, estoit contre le roy propre, et vous ferez très-prudemment si le roy ne veult pourveoir à ses affaires, que pourvoyez aux vostres : vous pouvant tenir assureé de ma part que, en quelque manière que ce soit que vos affaires se retreuveront, vous aurez en moy ung très-humble serviteur, vray et assureé amy, et qui prendra avec vous et le bien et le mal. Je tiens que si le roy venoit, toutes choses se porteroient bien ; mais je vous assure que je suis en ceste oppinion que si sa majesté ne vient, nostre religion se perdra, non seulement en Allemaigne, mais aux Pays-Bas et aultres pays de la chrestienté, et craindz fort que, par ceste trop longue demeure, il n'advienne que sadicte majesté n'aura doiresnavant plus affaire en tous ses peys de par deçà, me doubtant aussy que ceulx qui ont tousjours tenu bon pour luy ne se pourront plus soubstenir.

Je n'ay jamais pensé de vray que les seigneurs des Peys-Bas vous voulussent mal à aultre occasion, sinon qu'il est mal venu aujourd'huy, en la pluspart de ce monde, celluy qui se nomme fauteur de nostre religion. . . .

Le conte de Mansfelt, Charles, a esté le xi<sup>e</sup> de ce mois en ce lieu, et a logé vers moy, venant freschement de Saxe, et dict que les émotions en ce cousté-là (dont l'on a parlé) sont assopyes, et qu'il a passé

par le peys de Hessen, où que le Landgraff faict faire monstre à ses subjectz, non pour aultre occasion sinon pour se trouver prest, si quelqu'ung le vouloit invehyr, se doubtant grandement à cause du mariaige qu'il a faict de sa fille avec le duc d'Olstain. Ledict s<sup>r</sup> conte a esté dez ce lieu à Lützelstain, frontière d'Allemagne et Lorraine, devers le duc Jehan-George de Zweybrugg: je n'ay peu entendre à quel effet; et après qu'il a heu demeuré là jour et demy, a tourné bride contre Strasburg, et vad ledict s<sup>r</sup> conte avec bien petit trayn.

L'ung de ceulx que sçavez, participes de l'affaire dont il vous a pleu m'escripre dernièrement de vostre main, est retourné d'auprès du lieu dont est question, qu'il a approché de cinq lieues, et m'a rapporté que deux des principaux personaiges dudict lieu me doivent venir trouver pour donner ordre sur la fourniture du nécessaire et traicter avec moy; mais à tout cela je ne faictz, comme je vous ay dict, fondement jesusques je voye l'argent, et sans icelluy ne me veultz-je laisser mener ny prescher en sorte que soit; vous veulx-je bien dire qu'il me feroit grandement mal qu'une telle et si belle occasion se perdist, veu les moyens que j'ay, et le désir de contenter tant de princes qui debvront achepter à poix d'or le bon succez, et mesme sa majesté catholique à qui touche le plus.

L'on m'advertyt hier que le s<sup>r</sup> Marx Foukers<sup>1</sup> a escript que l'empereur et le Wayvode avoient appointé; je n'ay encoires de cela certainté, mais s'il est ainsi que celluy-là l'aye escript, je n'en doubteroye aulcunement, et il est vraysemblable: car, par aultres lettres qu'on m'a escript, est dict que le Wayvode avoit faict prier l'empereur qu'il

<sup>1</sup> Maximilien Fugger était l'un des fils d'Antoine, élevé avec son frère Raymond, et Jérôme leur cousin, au rang de comtes de l'empire, par brevet de Charles-Quint, en date du 14 novembre 1530, confirmé en faveur de leurs descendants par l'empereur Maximilien II, étant à la diète d'Augsbourg, le 6 février 1566. Il était cousin germain de l'historien J. J. Fugger, l'un

des correspondants du cardinal de Gravelle. Ce même Jean-Jacques avait un neveu du nom de Charles, baron de Mersbourg, qui fut brûlé à Tolède en suite de jugement de l'inquisition, le dimanche *Lætare* 1566. « Il est mort, dit-on, fort catholiquement et avec bien grande repentance. » (*Ambassades de Chantonay*, III, 40-42, lettre datée de Madrid, 3 avril 1566.)

peust retourner en sa bonne grâce, à quoy sa majesté avoit respondu que, debvant que d'y entendre, il failloit que ledit Wayvode comparust en personne. Ce qu'est advenu depuis n'ay-je pas entendu. Et à tant, etc. D'Agnew, ce xv<sup>e</sup> en avril 1565.

## XLV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 211-212.)

Ornans, 16 avril 1565.

Mons<sup>r</sup>. . . . . Vous faictes une très-bonne et sainte œuvre de tenir si particulier soing de maintenir vostre gouvernement en la religion catholique; et certes il me desplaît grandement de l'insolence dont a usé l'électeur Palatin à Klingen-Munster, que me semble plus ligierté françoise que chose que resente la gravité allemande; je ne sçay qu'est devenu enfin le conte de Herpach<sup>1</sup>, qui l'ha mis en ceste fureur, ny s'il est mort et ses frères, comme cy-devant l'on m'avoit adverty. Je tiens certain que si monseigneur l'archiduc vous veult correspondre vivement, il se pourra fort convenablement achever, et je ne faudray d'escire au roy mon maistre, comme j'ay jà faict une foys, afin qu'il anime ledit s<sup>r</sup> archiduc, et que ce soit de sorte que ne soyez allégué pour tous respectz.

Il vad bien que Sturmius ne vous aye parlé de moy, et perdroye bien peu en ce qu'il m'eust oublyé du tout; et treuve qu'il y a peu à fyer sur telles gens. Mais bien verrai-je volentiers le livre que, comme vous m'advertissez, il faict imprimer, touchant l'institution de leurs

<sup>1</sup> Éberard, comte d'Erbach, marié à une comtesse de Wertheim.

escholes, combien que je présuppose assez qu'il sera de leur fariae ordinaire. Mais au regart de Gamant, il vous a forcompté de dire que j'aye commis quelc'ung en Flandres pour luy correspondre. Bien est vray que depuis mon partement, il s'adressa au président et à Cobel, qui tous deux le remirent à moy; et je pense bien que depuis il aura peu correspondu audit Cobel. Mais il y a bien longtemps que je ne me suis meslé de leurs affaires. Seulement eus-je une lettre dudit Gamant peu avant, qu'en l'autumpne dernier, je me partiz de Baudoncourt, par laquelle il disoit m'avoir envoyé son filz, et que pour la peste il n'avoit peu passer, et qu'il le renvoyeroit une aultre fois. Mais comme sondit filz n'est venu, je n'ay respondu à ses lettres.

Quant à Metz, je sçay fort bien ce que cela emporte, et pleust à Dieu qu'il fust jà fait; le temps ne sera jamais si à propoz que maintenant que la court de France est loing. Je n'en ay escript au roy mon maistre, pour les raisons que vous aurez peu comprendre par mes lettres, et vous les touchez assez par les vostres : et à vous dire la vérité, la longueur des résolutions d'Espagne me fasche aussy, et, comme qu'il soit, [vous] faictes très-sagement, de quoy que vous dye ledit Gamant, non luy descouvrir voz correspondentz.

J'ay aussi receu lettres du conte de Gruyères; il en a aussi escript à madame de Granvelle, au s<sup>r</sup> don Ferdinand de Lannoy, à mons<sup>r</sup> de Chantonnay, à mons<sup>r</sup> de Thouraize et à aultres, et tout pour avoir argent; mais, selon que je voy qu'il a conduict ses affaires jusques à oyres, je me doubte que tout ce que l'on y mettroit seroit perdu. Que nostre maistre achaptast la conté de Gruyères par subtil moyen, sur la prétension qui y peut encores avoir ledit conte, je ne pense pas qu'il le fera, ny je ne luy conseilleroye pour beaulcoup de raisons; et pleust à Dieu qu'elle fust entre voz mains ou de messieurs d'Alta-Emps, si ledit conte ne la peult ravoir.

J'ay veu les nouvelles que vous m'avez communiqué. . . . A ce que je voidz par icelles, le débat en Saxe seroit entre le duc de Saxe et ceulx de Wymar, que seroit au moins mal, mais encores sera-t-il mieux si, comme Petrel escript, tout est appaisé.

La levée que se fait en Swave<sup>1</sup>, commē vous avez entendu, est pour les Genevois; ny jusques à oyres n'entendz aultre chose. Bien pourroit-il estre que si la nouvelle de la descente du Turcq continue, il y pourroit bien avoir aultre chose, et l'on m'escript de plus de n<sup>e</sup> voyles turquesques; mais les advertissementz que l'on a de Constantinoble sont assez vieulx. Et me recommandant, etc.

## XLVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 218-221.)

Besançon, 22 avril 1565.

Mons<sup>r</sup>. . . . Je tiendroye la venue du roy plus assurée, si ce que l'on vous escript de Lorraine estoit certain, que la royne nostre maistresse deust traicter avec sa mère du passage par France pour aller en Flandres. Mais je me doubte que ce sont conjectures à plaisir; si est-ce que ceste venue du roy tous les jours se monstre plus nécessaire. Et quant à ce que vous escripvez de la lighe, dois le commencement, voyres avant le voyage de Francfort, j'en ay jugé le mesme que vous m'escripvez; et en a esté mon opinion tousjours conforme à la vostre, que ce n'estoit contre moy qu'elle se dressoit; et pleust à Dieu qu'elle fût contre moi seul, car j'auroye, grâces à Dieu, fort bon moyen pour m'en desmesler au contentement des confédérez, et beaulcoup plus au mien. Et enfin nous verrons quelle résolution prendra le voyage de mons<sup>r</sup> d'Eghmont, lequel a esté fort bien receu du roy et de toute la court, et le meyne sa majesté veoir ses maisons de playsance. Dieu

<sup>1</sup> (Souabe.)

doint que cela face quelque bon fruict, et qu'au lieu de proffiter, l'on ne s'en mocque, et mesmes puisque Renard continuellement l'accompagne et est à ses oreilles. Encores ne s'estoit riens faict sur les affaires que ledit sieur d'Eghmont a en charge le xvi<sup>e</sup> du mois passé, comme je le voys par lettres que j'ay d'icelle date d'Espagne. L'on avoit bien despesché ung courrier en Flandres sur les pris d'une loterye, que, quatre ans y a, se négocie, pour, moyennant icelle, payer le vieulx déhu des gens de guerre des Peys d'embas. Mais cela est chose vielle et pièce a résolue, et n'y avoit encores, aux négociations de mons<sup>r</sup> d'Eghmont aultre chose, horsmis qu'il avoit donné ses instructions que le roy avoit dict vouloir faire examiner; mais d'oires en avant l'on pourra avoir nouvelles que quelque chose s'y soit faict. L'on m'escript que leurs majestez et altèze se portoyent fort bien; que la royne nostre maistresse ne partiroit que le huictième ou x<sup>e</sup> de ce mois pour aller treuver sa mère, et qu'aulcungz soubçonnoyent qu'elle fust enceinte, ce que Dieu voulust fust; mais l'on ne le m'escript pour chose certaine; que le roy viendroit jusques à Burgos, et dois là au bois de Ségovie, et qu'il mèneroit avec soy ledit s<sup>r</sup> d'Eghmont et au monastère de Saint-Laurens de la Victoria, que le roy faict construyre; ce que me faict penser que ledit s<sup>r</sup> d'Eghmont ne retournera que l'on ne soit du moins au mois de juillet, ne fust qu'il survint quelque nouvelle de trouble au coustel des Pays-Bas, auquel cas certes sa présence pour le service du maistre y seroit requise astant que d'aultre qui que ce soit de ceulx qui y sont.

L'on m'escript aussi que sa majesté faisoit lever force gens de pied par capitaines et gens choisiz, pour les envoyer en Italie et en Corsicque, que sera, comme je tiens, contre l'armée du Turcq: car je ne puis achever de croire ce que l'on vous escript de la lighe d'Italie.

Le conte d'Alcaudette<sup>1</sup> est mort, à qui l'on avoit donné la charge du royaume de Navarre; mais, avant de mourir, il a marié don Martin

<sup>1</sup> Don Alonzo Fernandez de Cordova, comte d'Alcaudette, mort en février 1565.

(Voir tome VII, page 251; tome VIII, page 489.)



de Cordova, son frère, à la marquise de Cortéz<sup>1</sup>, que vous avez veu; et l'on donnoit la charge d'Oran, que cy-devant avoit ledit conte d'Alcaudette, à don Alonzo de la Cueva<sup>2</sup>, qu'estoit à la Goulette; ladicte Goulette à don Alonzo Pimentel, qu'estoit au chasteaul de Milan, et que l'on mettoit audit chasteaul de Milan don Henrique Enriquès, qu'a esté capitaine de chevaulx-ligiers aux dernières guerres contre France. Qu'il estoit venu un personnage des Indes pour advertir du descouvrement que l'on avoit fait d'un nouveaul quartier de pays, habité par gens astant bien en ordre et en villes aussi bien basties comme celles des Pays d'embas, et où il y a force espiceries, comme aux Indes de Portugal: je ne sçay qu'il en sera. Aussi m'escript l'on que l'on a enchargé la conquête de la Florida à Pero Melendès<sup>3</sup>.

L'on dict aussy que les nopces du prince de Parme ne se feront pas au Pays-Bas, mais en Portugal, dont je crains qu'il y aura des gens malcontentz. Auxdicts Pays-Bas il y avoit nouveaul garbouille sur le fait des aydes, et y naissent tous les jours nouvelles difficultés que retardent l'effect de l'accord. Noz commissaires sont pièce à pièce assemblez à Bruges avec les Anglois, et y est pour lesdits Anglois Millort Montagut; mais il ne s'y estoit encore rien fait ny y veoit l'on grande apparence, et ce pendant lesdits Anglois vendent leurs drapz au grand détrimment des Pays d'embas et de la drapperie que s'estoit en iceulx remyse sus, et se pourvoyent lesdits Anglois de ce qu'ilz ont de besoing, que sera, comme j'ay tousjours doubté, pour après se mocquer de nous.

Je ne sçay qui est le conte Charles de Mansfeldt, dont voz lettres font mention, si ce n'est le fils du conte Pedro-Erneste, gouverneur de Luxembourg; et si c'est luy, tant de voyaiges par Allemagne siens ne me plaisent pas beaulcoup pour plusieurs respectz; mais j'en laisseray le soing aux plus saiges.

<sup>1</sup> Martin, marquis de Cortéz, par sa femme Hiéronyme, veuve de Jean de Benavidéz et fille de Pierre, marquis de Cortéz, maréchal de Navarre.

<sup>2</sup> Alphonse de la Cueva, fils puiné de

Louis, fut seigneur de Bedmar, mais cessa de vivre le 20 septembre 1565.

<sup>3</sup> Il parvint effectivement à enlever cette province à René de Laudonnière, qui y commandait pour la France.

Comm'il me **semble** fort à propos, pour les affaires de Swède, que le Moscovite soit esté contrainct par les Tartres <sup>1</sup> se retirer, aussi me semble-il peu convenir aux affaires de madame de Lorraine que ledit roy de Swède entreprègne contre Tietmarsen : car je tiens que cela rompra une partie des desseingz et practiques de son altèze; peult-estre a-il esté contrainct le mettre à exécution pour faire diversion.

Les apprestes par mer du Turcq sont véritables; mais l'on n'est pas encoires pourtant certain que la flotte sortira, et crains que ces apprestes soyent austain pour doubte de nostre armée que pour envye qu'il aye de mouvoir. Vray est que, si se treuvant prest il s'apperçoit que nous ne le sumes, il se pourroit bien servir de l'occasion.

Le vice-chancelier Seldt m'escript avoir entendu, qu'ayant sceu le Turcq le bon succez de l'armée de sa majesté en Transylvanie, ayant ja despesché les ambassadeurs de sa majesté impériale avec confirmation de la trefve faicte par feu sa majesté impériale avec luy, il les aye envoyé prendre prisonniers deçà d'Andrinopoly, et faict retourner à Constantinoble, ne veillant en façon quelconque comporter la ruyne du Vayvode; et le mesme m'escript-on du coustel de Venise, et ne pourra tarder que de brief nous ne saichions plus de particularité. . . . .

J'ay veu ce que vous a escript mons<sup>r</sup> le cardinal de Lorraine <sup>2</sup>, et puisque, tost après ces Pasques, il doibt estre de retour en Lorraine, je tiens que vous le verrez, et que vous pourrez entendre de luy beaulcoup de choses, spécialement en ce du mariage <sup>3</sup>.

L'on m'escript encores que la royne d'Angleterre sollicite fort celle d'Écosse, et que ladite d'Angleterre faict maintenant semblant, comme elle a faict plusieurs fois quant elle veult contenir son peuple en office, qu'elle se veuille marier avec un prince estrangier, et non avec milort Robert. Elle a différé le parlement que se devoit tenir en ce mois, jusques en octobre, doubtant les assemblées, et a commandé aux

<sup>1</sup> (Tartares.) — <sup>2</sup> Voir sa lettre du 2 avril, dans les Mémoires de Granvelle, XVII, 219. — <sup>3</sup> (D'Écosse?)

ministres de sa religion, qui s'en resentent fort, que doiresnavant aux églises ilz portent le rocquet<sup>1</sup>, et a consentu que les juges ayent jugé que les gens d'église mariez ne puissent prétendre auctorité sur les biens de leurs femmes, suyvant la loy ordinaire des mariez d'Angleterre, et ont déclaré expressément non tenir telz mariages pour bons, disant estre contre les coustumes d'Angleterre et de l'Eglise en tout temps, que ceux qui sont jà desdiez à l'Eglise se marient; et a reprins publiquement en ung sermon l'ung de ses prédicantz qui vouloit prescher contre ung livre qu'aulcungz catholicques avoyent faict imprimer en Angleterre, se monstrant, pour quelque desseing que ce soit, plus favorable aux catholiques que du passé. Mais je ne m'asseure pas fort que ce soit à bonne fin, mais que quelque nécessité la persuade à ce, et peult-estre pour eschapper ung mauvais passage; l'on verra ce qu'il en sera.

Vous ferez sagement de non vous mectre en la pratique dont vous parleront ceulx que vous furent veoir, que vous ne voyez préallablement de quoy. Je me doute que la répugnance que font aux François ceulx de Metz, Toul et Verdun, ne donne occasion ausdits François de se plus fortifier contre eulx. . . . .

Je n'ai riens entendu d'ailleurs du desmenty que l'on escript le prince de Condé avoir donné à mons<sup>r</sup> le connestable, et ne sçay penser sur quel fondement ny à quelle occasion; mais enfin ce sont choses en France que l'on sçait très-bien accommoder, sans les laisser passer tout oultre, y entremectant l'auctorité du roy, et chargeant le tort sur qui le mérite : que me semble trop mieulx en une république bien ordonnée, que non pas les desmesler par les loix volontaires inventées par ceulx qui ne veulent avoir justice que de leur main, laquelle, par ce boult, ne se faict jamais à bonne mesure<sup>2</sup>. Et me recommandant, etc.

<sup>1</sup> (Rochet.) — <sup>2</sup> Allusion aux duels.

## XLVII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonay, I, 55 v°-60.)

De Viena, á 25 de abril 1565.

Escrivese al dicho Dietristain particularmente lo que se ofrece de las cosas de Trasilvania. Todavía no quiero dexar de poner aquí dos renglones para avisar de lo general, y es en summa que el embaxador del Vayvoda no ha llegado aun aquí, y á lo que se entiende, él se entretiene para dar tiempo á que juntamente llegue otro de Polonia, el qual no puede venir tan presto, porque su rey con gran dificultad ha querido consentir en embiar acá, por lo que muestra

Après un exposé sommaire de l'état des choses en Transylvanie, l'ambassadeur informe le roi que l'on parle beaucoup en Allemagne de l'entrevue prochaine des deux reines à Bayonne. On soupçonne que Philippe s'y fera représenter par un négociateur chargé de traiter en son nom avec sa belle-mère, et le soin même qu'a pris sa majesté de faire prévenir les princes de l'empire de cette entrevue et de son objet est interprété comme un artifice pour leur faire prendre le change sur ses intentions véritables. D'un autre côté, le souverain pontife paraît craindre quelque ressentiment de la part du roi au sujet de sa décision dans l'affaire de la préséance entre l'Espagne et la France. Chantonay donne ici de longs détails, mais sans intérêt ma-

jeur, sur un entretien qu'il a eu à cette occasion avec le nonce. Le même prélat lui a donné à entendre que, dans le cas d'une vacance du siège pontifical, il serait prudent de la part du roi d'envoyer à Rome un agent spécial qui eût la mission, sinon de travailler directement à l'élection d'un pape favorable à ses intérêts (genre d'intrigue qui répugne à la délicatesse de sa majesté), du moins de s'opposer au choix d'un cardinal dont on aurait quelque raison de suspecter l'impartialité : tels, par exemple, que les cardinaux de Ferrare, Farnèse, etc. Suivent quelques lignes obscures au sujet d'une négociation de Philippe avec l'empereur, relativement à la Savoie.

sentirse de que el Vayvoda rompió la guerra en el mismo tiempo que con intervencion del de Polonia se havia tractado la paz con el emperador.

Diversos discursos andan por toda Alemania sobre las vistas de la reyna mi hermana con su madre, y por mas officios que se hagan, no falta quien maligne, y siembre que aunque V. M. no vaya, ha de embiar con la reyna algunas personas de negocios para comunicar y tratar con la reyna de Francia; y aunque V. M. havia hecho un officio muy conveniente y necessario en escribir á los príncipes y potentados que le ha parescido para quitarles toda sospecha, los que quieren malignar, lo toman de ay mayor, diziendo que este avisarlos es para hazerles descuidar. Y á lo que yo puedo entender, por las cosas que he passado con el nuncio, que agora es cardenal, el papa mismo está con grandíssimo recelo y tiene opinion muy firma que V. M. le sea poco amigo, y que querria por alguna via vengarse de lo de la precedencia. Yo me he entretenido en esta plática lo mas dulcemente que he podido, arrimándome á los officios generales y particulares hechos por V. M. en servicio de Dios y beneficio de la sede apostólica, y que por esto demas de otras causas muy pregnantes y eficaces devia haver sido respectado; pero que no se havia de pensar que por esto V. M. dexasse de hazer lo que deve como príncipe christiano, y determinada mala voluntad no se la havia conocido, aunque era muy notorio el agravio que en esto se havia hecho á V. M.; ni sabia donde S. S. fundava que V. M. le tuviesse odio, como muy claramente me dezia el dicho cardenal, que S. S. lo creia assy. Él me fué rodeando sobre esta plática, dándome á entender que S. S. querria subsanar esto, porque le tenia en gran sospecha, y declarándome que era mucha la voluntad que el papa tenia de continuar en el amor que havia mostrado á V. M. desde el principio de su pontificado. Yo me tuve siempre muy frio en esto; ateniéndome á la generalidad de la voluntad de V. M. como príncipe cathólico, sin alargarme á ninguna particularidad de la persona de S. S. ny de los suyos; y repitiame esta negociacion el dicho cardenal tantas vezes que yo claramente ví

que él tenia comission de su amo de ver sy podria sacar de mí algo de mas particular; y creo que se la havian de haver dado luego que entendieron que d'España havia yo de venir aquí; y vino el cardenal hasta dezirme que ciertos officios de cumplimientos que se havian hecho por el cardenal Pacheco, no se podia persuadir S. S. que viniesen por orden de V. M., sino que al dicho cardenal le havia parecido hazerlos assy. Como yo entendí esto de los officios hechos, pensé luego que aquello havia sido por orden de V. M. y por no yr diferente hablé mas claramente al dicho nuncio, diziéndole que estas sospechas no se havia de poner S. S. ni creer que los ministros de V. M. se adelantassen á mas de lo que tuviessen en comission, y contra lo que sabian de su intencion, y que el cardenal Pacheco era tan prudente que en esto no havia hecho cosa ninguna sino con espresa orden, y por aquel testimonio podia S. S. quedar aclarada y certificada de la voluntad de V. M., y persuadirse otra cosa era hazer muy gran agravio á la llaneza y sinceridad con que V. M. procede en todas sus acciones. Y pues haviamos venido tan adelante, le dixé que le suplicava me significasse lo que movia á S. S. á tener estas sospechas; díxome que S. S. havia notado que desde que pasó lo de la precedencia nunca V. M. havia pedido alguna cosa al papa que se conociesse ny en que pudiesse él hazer demostracion de la voluntad que tiene de conceder á V. M. todo lo que podria pedir de la sede apostólica; respondile que devia de ser por no se haver offrescido cosa que importasse, y que quando huviesse havido en que, lo que V. M. suele pedir á los pontifices está fundado en tanta equidad y razon que ningun papa lo podia negar, quanto mas S. S. que se ha mostrado amigo y favorable en cosas semejantes, especialmente no recibiendo la sede apostólica ningun perjuzio en ellas, ántes se le confirmava la obediencia haziéndose todas las cosas con su buena licencia y permission, y que en todas las partes no se le guardava tanto respecto, por esto devia tenerlo S. S. en todas las cosas que se offresciessen á quien tan merecido se lo tenia. Yo ví cierto en el nuncio que S. S. tenia gana de tornar asseguradamente en gracia de

V. M. y procurarlo con complazerle en alguna cosa; aunque no estoy sin opinion que el dicho nuncio querria tambien insinuarse á V. M., con esperança que los servicios que le hiziesse no quedarian sin remuneracion, porque despues yo me he hallado con él en palacio, y entrando de nuevo en estas pláticas de la sospecha del papa, me dixo que él era muy plático de las cosas de Roma, y havia conocido que muchas se yerran en aquella corte por no alcançar el humor y manera de negociar que se usa ally, sin declararme particularmente las cosas que se podian haver errado, ny por quien, y me contó los trabajos en los quales él se havia visto otras vezes y se havia salido dellos por ciertas vias tan alienas del negociar comun de todas las otras partes, que quanto él acertó en esto tanto se perdiera haziendo de otra manera, y que á quien conocia el humor de Roma no havia cosa tan fácil como llegar á su deseño, y que le bastava el ánimo no en tiempo de un otro papa, pero aun en tiempo deste mesmo, de procurar y acabar que lo de la cession se pusiesse en lo mismo que estava ántes que ello se declarasse, y que si yo queria entenderme con él sobre este particular, guardando el secreto y no comunicándolo á ánima nacida, lo acabariamos ciertamente, y que no seria menester que V. M. se entremetiesse en ello; yo le dixé que esta cierto seria buena obra, ya que no se pudiesse obtener lo que era mas justo, que era declarar en favor de V. M. lo que tan derechamente le pertenecia; por aquí. Ví que tambien havia algo de interese del cardenal en esto, y aunque yo no sé si él acabará lo que dize y lo podrá poner en tales términos, no le he querido desechar, ny dexar de avisar dello á V. M. Despues saliendo á otras pláticas, me preguntó muy de veras si resolutamente V. M. no havia de tener ningun ministro ni embaxador particular en Roma; yo le dixé que no se havia de hazer otra provision para ally de la que hay agora miéntras durará esto de la precedencia. Preguntóme, que sy viniessé un sede vacante sy V. M. no embiaria tampoco ally; díxele que yo creia que no, porque V. M. era enemigo de pláticas en las creaciones de los papas, y siempre havia pretendido que se procediesse en ello como convenia al ser-

vicio y honra de Dios, sin otro interesse particular. Dixome que todavía importaria mucho de no consentir que cayesse el pontificado en algunos cardenales que notoriamente, ó son de vando contrario á V. M., como es Ferrara, ó se pueden resentir de cosas passadas, como es Farnes<sup>1</sup>, y por esto seria muy necessario viniendo á morir este papa, el qual es viejo y por esta razon de menos vida en apariencia que otro, V. M. tuviesse prevenido algun ministro principal que acudiesse luego á Roma, ó fuesse el visorrey de Nápoles, ó otro que con authoridad estuviesse allí en sede vacante, que en fin es buena cosa, ya que no se procure de hazer un papa, alomenos estorvar que no lo sea quien podria hazer daño, y que ya dende agora andan las pláticas de los cardenales sobredichos con tanta diligencia y cuydado que mas no se podria hazer, y que ha sido una de las causas porque el papa ha hecho tantos cardenales, y aun podria ser que hiziesse mas para romper el designo de las pláticas, porque todos quantos agora se han hecho no son de un vando ny de otro. Yo sé que todo esto son discursos italianos, y que V. M. podrá reirse dello; con todo no me parece fuera de propósito escribir de balde esta oja de papel para que V. M. conosca los discursos, y vea sy hay algo que venga bien para sus negocios. Y quanto á lo de la precedencia ny entraré ny saldré de la materia, hasta ver si podré descubrir sobre qué fundamento este quiere llevar la plática si V. M. no me manda otra cosa, y creo que havrá tiempo, porque este negocio no es de tanta prissa.

Yo he comunicado con el doctor Seld sobre el negocio de Savoya, y tiene por cierto que en ello no havrá dificultad quanto al emperador, y que la procura que dize expressamente de pedir la confirmacion al emperador Ferdinando tiene poca dificultad, porque no solamente basta el consentimiento del duque, pero pues es claro que lo

<sup>1</sup> Alexandre Farnèse, fils aîné de Pierre-Louis Farnèse et de Hiéronyme des Ursins, né le 7 octobre 1520, devint évêque de Parme et cardinal à l'âge de quatorze ans. A quinze ans il fut nommé évêque d'Avignon; en 1556, archevêque de Montréal,

puis patriarche de Jérusalem. En 1562 il devint évêque d'Ostie et doyen des cardinaux. Chargé de plusieurs légations importantes, il cessa de vivre le 2 mars de l'année 1589.



de que se tracta es feudo de imperio, y no passa á hijas, y que muriendo el duque sin hijos varones, ello viene á disposicion del emperador, S. M. lo puede conferir y confirmar desde agora para entónces á quien quiera; pero en esto entreviene otra dificultad por causa del duque de Nemours, mas no hay aquí quien sepa tantas particularidades de la cognacion del duque, y assí no havrá quien lo dispute; lo principal es que cumplan los que fueren en las fortalezas lo que el duque promete. Por tanto yo procuraré quanto mas presto de proponer este negocio al emperador, y espero en la primera ocasion avisar á V. M. de lo que en ello se havrá hecho. Guarde, etc.

---

## XLVIII.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 264-265.)

Haguenau, 25 avril 1565.

Monseigneur, vous aurez veu par mes derrières lettres comme le comte Charles de Mansfelt fut derrièremment vers moy; depuis, messieurs les marquis Charles de Baden et duc de Zweybrug, Jehan-George, sont estez en ce lieu, ledict duc cherchant ledict sieur marquis, et ledict marquis l'aultre : de faict qu'ilz se sont rencontrés en cedict lieu le mardy-sainct derrier passé, et sont tirés à Lutzelstain. Ledict sieur marquis, le lundy précédent, coucha icy, auquel je tins compaignye au souppé, pendant lequel, et avant icelluy, nous eusmes beaulcopz de propoz ensemble; enfin qu'il me dict qu'il me viendroit veoir en peu de temps, et qu'il vouloit demeurer ung jour tout entier vers moy; de faict que, pour vous dire la vérité, je l'attendoye

sur la fin de ceste sainte sepmaine (et de quoy j'avoie grand peur); mais il a prins le chemin de Lutzelstain à Strasburg, et tiré en ung lieu nommé Hochburg<sup>1</sup>, près de Friburg en Brisgaw; m'ayant fait, pour révérence de ladicte sepmaine seulement, en laquelle ilz sont les plus désordonnez, un bien grand plésir. Je ne veitz ledict duc, mais il me manda par ung des siens qu'il me désiroit une fois venir veoir. L'occasion de ce qu'ilz s'assemblent je ne peultz encoires decouvrir, mais croidz-je que ledict marquis, par ce qu'il me parla, a esté expressément vers ledict duc, qu'est son beau-frère<sup>2</sup>, pour le divertir de faire vendaige aux François des pièces que je tiens vous avoir cy-devant escript, que sont Leutrecht<sup>3</sup>, Andershausen et Lützelstain; et ay oppinion que ledict marquis le fait à la suasion et poursuite de ceulx de Strasburg<sup>4</sup>, quilz ne désirent les François leur estre si proches voisins, comme ne fait ledict marquis aussy. Et estoit marry ledict sieur marquis que en ce vendaige debvoit estre comprinse une seigneurie nommée Guttemberg, laquelle a une place tout auprès du Rhin que le François fesoit son compte (après la tenir) de fortisfier; et veidtz au parlé dudict sieur marquis, qu'il et aultres princes en l'empire estoient marrys de ce que Metz demeuroit ès mains desdits François, et de ce que ces jours passez ung cinquante chevaulx carabins de la garnison dudict Metz estoyent venuz jesusque en une commenderye de l'ordre Saint-Jehan, six lieues d'icy, en laquelle ilz avoient demeuré bien six sepmaines, ruyné et gasté tout, comme aussy en aultres lieux prez Sarbrug, ce que disoit ledict sieur marquis ilz ne pourroient comporter. Si cela les pouvoit animer contre France, ce seroit ung grand bien que Dieu nous envoieiroit. Oultre parlant que feismes des levées que se fesoient en Saxe, comme l'on disoit, icelluy

<sup>1</sup> Hochberg.

<sup>2</sup> Le marquis Charles avait épousé, en 1558, Anne, comtesse palatine de Veldentz et Lützelstein, sœur de George-Jean.

<sup>3</sup> Lautereck.

<sup>4</sup> «Ceulx de la ville de Strasburg ont

« envoyé solemnelle ambassade vers le duc de Wirtemberg, que je tiens estre afin qu'il puisse divertir celuy de Zweybrug à faire ledit vendaige. » (Le baron de Bolwiller au cardinal, dans sa lettre du 26 avril, *Mémoires de Granvelle*, XVII, 240.)

sieur marquis disoit qu'il n'en sçavoit aucunes, mais que c'estoit une chose quasy ordinaire dez quelques cinq ans en çà, que au printemps en ce costé-là se remuoit tousjours quelque chose; mais il n'y avoit rien. Disoit aussy, sur ce que l'on avoit pensé des levées des gens de guerre en Hessen, n'estoit seulement qu'une monstre que le landgraff avoit fait faire de ses subjectz . . . . .

En ce que je vous ay cy-devant escript du conte de Mansfelt, Charles, j'obmis de vous dire que le lendemain du matin du jour qu'il arriva vers moy, il despescha à toute diligence ung messaigier exprez à Francfort; ne sçay à quel effect ny pourquoy il m'ayt recherché. Je veitz bien en luy qu'il estoit grandement affectionné à l'évesque de Mademburg<sup>1</sup>, et que entre luy, ledict conte et ceulx de la maison de Mansfeldt, il y avoit de grandz différendz contre l'électeur de Saxe, esquelz lesdicts de Mansfelt sont soubstenuz par ledict sieur évesque, comme seigneur de fief de leur conté. Et me dict ledict sieur conte que tous contes, seigneurs, barons et nobles en et dehors le peys de Saxonie, sont fort mal contans contre ledict électeur, pour les grandes tyrannyes dont il use envers la noblesse dudict pays<sup>2</sup>; je ne sçay ce qu'en peult estre. Si est-ce que je congneuz aussi audict conte qu'il est bon pour le roy de Suède, et pour cela je me doubteroye que son allée vers le duc de Zweibrug audict Lutzelstain sera esté pour emprester quelque argent dudict sieur duc, afin de pouvoir faire gens pour le Suédois : car ledict conte me dict que ledict Suédois ne pouvoit envoyer ses deniers par deçà . . . . .

J'ay receu lettres de bien bon lieu que la paix est faicte entre l'empereur et le Vayvode, ayant prins le Turcq sur leur querelle quelque mescontentement emprez de S. M. I.; mais ad ce il n'a rai-

<sup>1</sup> Magdebourg. Le siège de cette ville était alors occupé par Sigismond, frère cadet de Jean-George, électeur de Brandebourg, archevêque depuis 1553; il mourut en 1566, à l'âge de vingt-huit ans.

<sup>2</sup> La postérité a rendu plus de justice à

l'électeur Auguste. Selon les plus récents écrivains de l'histoire de Saxe, « ce prince « était le premier économiste de son siècle, « et il a laissé une mémoire chère à ses « peuples, à cause des excellentes institu- « tions dont il les dota. »

son. Entre aultres articles de ladicte paix, ledict Vayvode tiendra toute la Transilvanye, et sera tenu de rendre toutes les places et tout ce qu'il tient hors de ladicte Transilvanye aux mains de l'empereur, renunçant toutes actions, droitz et tiltre qu'il a cy-devant prétendu au royaume d'Hungrye. Monseigneur l'archiduc Ferdinand avoit bien fait son compte, ainsi me l'escript l'on, de, si le Turcq s'eust meslé en cecy, d'aller ayder à S. M. avec quelque nombre de gens à ses despens, et devoit estre capitaine général; auquel propoz et intention il est encoires si le Turcq se remue en ce costé-là, ce que pourroit bien avoir causé le reffuz que mondict seigneur a fait à son atèze pour mon allée en Espagne.

Monseigneur, finissant cestes, j'ay receu lettres de M. de Schwendy, de sa propre main, dont je vous envoie coppie, par où verrez certainté de la paix cy-dessus mentionnée, et qu'ilz n'attendent aultre chose en ce costé-là que d'estre invehy du Turcq du costé de Transilvanye; et s'il en fait semblant, nous somes en guerre avec luy, et tiens que messeigneurs les archiducz, si cela advient, ne délaisseront leur frère en ce qu'ilz pourront, comme ne feront aultres ses bienveuillans alliez et amys. Et à tant, etc. D'Agnow, le xxv en avril 1565.

## XLIX.

## NOUVELLES

DU XXV<sup>e</sup> D'APVRIL 1565.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 250-251.)

Les bourgeois de Metz ont refusé tout à plat à ung commissaire général du roy la fourniture de la citadelle, quelques persuasions que leur ay sceu faire ledict commissaire, disant que l'on les satisferoit en partie, et aultres paroles dont telles gens sont fourniz.

Je ne feray aucun récit de l'emprinse de Saxe, de la fin à laquelle elle tend, de l'entrepreneur, de ses alliez et de ceulx qui y auront intelligence, pour estre acertainé que vostre seigneurie en a seur advertissement, et de gens qui en peuvent parler; mais j'ay peur que le tout ne viengne en fumée, estant desjà congneue de tant de gens que c'est merveille.

Quant aux François, il semble que à peine eschapperont-ils sans avoir de la besoingne; car à la lighe dressée avec les Suysses, il y a ung article auquel touche, « que les Suysses serviront le roy envers tous et contre tous, et principalement au recouvrement de la duché de Milan. » Cela respond à une lighe que s'a voulu dresser en Italye, laquelle n'est encoires assopye, assavoir le pape, les François, les Vénitiens et le duc de Florence, et tâchoient en leur lighe fermer le passaige aux Espagnolz; pour quoy faire ilz vouloyent soy saisir de Genua, et faire le duc de Florence roy de la Romanye<sup>1</sup>, chose que les Vénitiens désiroient, sentans le roy catholicque trop puissant pour eulx, et aymeroient trop mieulx ung prince auquel ilz puissent commander; par ce moyen le roy de France recouvreroit facilement Milan.

A cela ayde le partement d'ung capitaine de mer, nommé Corso, lequel estant François, avec quelques galères s'est retiré à Corsica, et dès là a mandé à ses deux filz, qui sont encores présentement en France, qu'ilz luy envoyassent ses galères, lesquels luy en ont envoyé trois, que j'estime n'estre sans congé du roy; toutesfois il fait mynne de mauvais contantement des François et est en Corsica. J'en ay adverty au Peys-Bas, afin que l'on regarde qu'il ne soit de ceste entreprinse, ou par adventure qu'il s'en aille joindre à l'armée du Turcq pour Barbarie, comme fait le capitaine Paulin pour Tripolis et aultres.

J'ay entendu que le duc Georg-Hanss des Deux-Ponts, estant auprès de l'empereur derrièrement pour déclarer à sa majesté quelque chose, aussy pour advertyr sadicte majesté que les François estoient après luy pour avoir la conté de Lützelstain et le chasteau de Ra-

<sup>1</sup> Ou Romagne, c'est-à-dire Boulogne, Ferrare, etc.

melsburg, luy offrans par an xv m. escuz jesusques à fin de payement; sur ces remonstrances, ledict sieur des Deux-Ponts demanda à sa majesté s'il y auroit quelque apparence que les François feissent restitution de ces citez qu'ilz détenoyent, à quoy l'empereur respondit qu'il ne le pensoit ny le croyoit, et que les François ne seroyent pas saiges de les rendre.

---

L.

## LE PRÉSIDENT VIGLIUS

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVII, 238.)

Bruxelles, 26 avril 1565.

Monseigneur. . . . . les estatz de Brabant sont esté, ceste quaresme, rassemblez sur l'ayde de l'entretènement des garnisons, mais n'ont rien fait; Louvain et Bois-le-Duc dient le peuple estre tant appauvry qu'il ne peult plus contribuer; Anvers et Bruxelles remectent leur consentement jusques à l'assemblée générale des estatz. Ainsy faict à craindre que les trois années iront à expirer avant que sçaurons avoir plain accord, et le roy sera constraint de payer le tout; et combien que aucuns Estatz n'ont cy-devant gousté l'union, toutesfois l'on pratique pour les persuader à entendre à la généralité, et ont aucuns l'espoir par ce moyen mettre le pied au gouvernement et faire ce qu'ilz voudront.

Lesdicts estatz de Brabant firent à leur partement requeste à Madame qu'elle vouldist surceoir l'affaire des lymites des éveschez de Brabant, et n'escire rien sur icelluy au roy: car ilz désiroient, après leur retour à ces Pasques, luy remonstrer en cest endroit choses

grandement importans; ilz verront ce que M. d'Egmonde besongnera ce pendant vers sa majesté, et en cas que icelle ne condescende à leur prétension, lesdicts estatz sont en train de faire formelle opposition: *In summa*, ilz tendent à subvertir entièrement la sainte intention du roy et du pape quant à l'érection des nouvelles éveschez; par quoy, sy le roy ne monstre qu'il est maistre, je donne grande raison à V. I. S. de vouloir remettre à luy l'archevesché de Malynes.

M<sup>r</sup> de Cambray avoit indict le concile provincial; mais il s'est laissé persuader de le proroguer, « forte ex eadem causa, velut regis expectet sententiam super publicatione Concilii. » L'on faisoit exhorter les nostres de parler librement et franchement en ce du concile et religion; mais quelc'un parla l'autre jour tant que son altèze se scandalisa fort, et laissera venir les choses sy avant qu'elle ne sçaura plus remédier. . . . .

La communication avec les Anglois trainne à longueur, et c'est ce qu'ilz demandent de gagner temps; aucuns maintenant confessent que on eust mieulx fait de n'avoir laissé venir les draps jusques que eussions eu la raison d'eulx; mais l'opinion ne fut trouvée alors bonne. A tant, etc. . . . .

## LI.

## NOUVELLES DE MADRID,

LE PREMIER DE MAY 1565.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 172.)

Le roy et la royne entrent aujourd'huy à Vailladolid. Ladicte royne a fait son entrée à Medina del Campo il y a aujourd'huy huit jours. Son allée à Bayonne continue, combien qu'elle a esté douteuse à cause de quelques assemblées et émotions que l'on dict que font les

François, et de l'armée du Turcq et d'aulcuns troubles en Italy. Toutesfois le roy fait mener quatorze lictz les plus riches et la meilleur tapisserie qu'il ha, et fait une grande maison de bois et de toille à Nostre-Dame de Hyron, près Fontarrabye, tellement que par ce l'on présume que le roy se verra là avec la royne de France<sup>1</sup>; et nostre royne ira jusques à Bayonne.

Dragut-Rays a surpris la ville de Thunis; mais don Garcya de Toledo, général des galères, a pourveu la Goulette de nouvelles gens et munitions. Le roy se détermine ad ce, comme l'on dict, de seulement défendre ceste année, et offendre l'année qui vient.

En l'isle de Corsica sont entrez plusieurs Gascons; mais la court de France les désadvoue, disant que ce sont huguenotz. Le semblable est d'aulcuns corsaires françois qui ont occupé l'isola Florida, qu'est sur le passage du Peru. Toutesfois aulcuns François, qui ont esté surprins de noz gens, ont confessé que la royne de France et le constable les envoient là. Pero Melandès y vad pour les expeller.

Les princes d'Hungrie et la princesse<sup>2</sup> sont demeurez par deçà, et sont maintenant à Aranjuez. Le prince suyt son père; ne sçay s'il yra jeusques à Fontarrabye; pour le meins yra-il jeusques à Burgos. . . Toutes nos galères se rassemblent pour garder les lieux maritimes.

<sup>1</sup> Alonso del Canto, écrivant de Bruxelles au cardinal, le 5 mai (*Mémoires de Granvelle*, XVIII, 29-30), parle aussi de cette entrevue *secrète* à Fontarabie entre le roi d'Espagne et la reine mère de France. Il ajoute que de grandes fêtes se préparent pour le passage de l'épouse de Philippe à travers les principales villes du royaume jusqu'à la frontière. A Vittoria, entre autres, suivant un antique usage, « cinquante jeunes filles, coiffées à la manière des

« religieuses, doivent lui offrir chacune une « paire de chapons, un jambon, avec force « vin et fromage. » Un tel cadeau, ajoute l'écrivain, ne sera point mal accueilli, vu le cortège si nombreux et la rareté des comestibles.

<sup>2</sup> Marie de Portugal, fille d'Emmanuel le Grand et d'Éléonore d'Autriche, sa troisième femme. Elle était âgée alors de quarante-quatre ans.



## LII.

## LE PRÉSIDENT VIGLIUS

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 2.)

Bruxelles, 2 mai 1565.

Monseigneur, le conte d'Égmonde avec le prince de Parme arriva icy le dernier d'avril, et hier, au conseil d'estat, il récita sommairement son besogné. Le principal point est que, outre les deux cens mille escus envoyez pour la loterie, et LX mille pour la court, sa majesté envoie provision de vi cens mille pour estre employez au sostenement de l'Estat, là et ainsi que Madame verra convenir. Il se loue fort du bon recueil que le roy luy a fait, et le roy a escript à tous ceulx du conseil d'estat, l'ayant aussi enchargé à M. d'Égmonde, de singulièrement avoir pour recommandé le fait de la religion. Le conseiller Renart n'est encores despesché, combien qu'il dict que Gonzalo Perez avoit charge de sa despesche : et aucuns escripvent qu'il estoit remis par deçà, où il se devoit justifier vers les commissaires. Mais nous ne pouvons riens descouvrir de certain<sup>1</sup>.

Je suis merveilleusement resjoyuy d'avoir à la fin obtenu response

<sup>1</sup> Le *certain*, c'est que le roi venait d'assigner à Renard trois juges devant lesquels il devait répondre aux charges qui pesaient sur lui, et que le monarque avait invité Granvelle, par l'entremise du secrétaire Gonzalo Perez, de lui faire parvenir les principaux chefs d'accusation à porter contre ce personnage. Ses juges étaient les régents Polo et Cassato, membres du conseil d'Italie, et le licencié Quiroga, ancien commissaire-visitateur du royaume de

Naples. (Voir la dépêche de Gonzalo Perez à M. de Granvelle, du 8 avril, *Mémoires*, XVII, 178-180.) En 1567, aussitôt après la nouvelle arrivée à Madrid de l'arrestation faite à Bruxelles des comtes d'Égmont et de Hornes, Renard fut emprisonné, de même que Floris de Montigny, frère de Hornes, et Jacques de Vandenessa, co-juge en la cour de justice du duché de Brabant, arrivés en Espagne quelques mois auparavant.

de sa majesté sur ce que longuement j'avoie désiré, m'ayant accordé de me déporter de la charge de président, bien entendu que je demeure du conseil d'estat, pour y vacquer quant ma disposition me le permettra, et face le mieulx, pendant qu'il advise sur quelque aultre que me aura à succéder, dont il a derechief escript à Madame sur les personnaiges qui luy sembleront plus à propos. Et j'espère qu'elle tombera sur Hopperus. A tant, monseigneur, etc.

## LIII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL CARDENAL PACHECO<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonay, I, 67-69.)

De Viena, á 2 de mayo 1565.

.....<sup>2</sup> Quanto á lo del matrimonio de los clérigos, yo no tengo orden ninguna del rey para hablar en ello al emperador, y si me hallasse en España, seria de parescer que no se hiziesse officio ninguno sobre este negocio de parte de S. M. porque está ya tan adelante y lo tiene muy á pechos el emperador, aguardando de hora á otra el efecto

<sup>1</sup> Voir t. VII, p. 349.

<sup>2</sup> Chantonay n'a aucun mandat du roi pour faire des représentations à l'empereur au sujet de sa demande, tendant à obtenir du pape l'autorisation du mariage des prêtres en Allemagne. D'ailleurs la chose est actuellement trop avancée; sa majesté impériale en attend d'heure en heure la décision finale, et en considère le succès comme très-important. Le nonce lui-même partage cet avis, et il pense de plus que

toute représentation faite à Maximilien sur ce sujet, par le roi, produirait un mauvais effet, parce qu'il semblerait un acte d'autorité et d'empiétement. Ce serait au souverain pontife seul à prendre l'initiative, car toutes autres personnes doivent craindre de s'engager dans une démarche dont le résultat amènerait la mésintelligence entre les deux souverains. Malheureusement sa sainteté n'est point secondée d'une manière convenable par ceux qui la repré-

y diciendo que es tanto necesario que no se puede escusar, y hasta el nuncio, que es el que deviera estribar, me ha representado y encarescido esta necesidad, que seria poner á su Ma<sup>d</sup> Ces<sup>a</sup> en opinion que el rey quisiese tomar authoridad sobre él y serle tutor, de lo qual nasceria alguna mala querencia, desabrimiento y resentimiento, considerando que se querria negociar con él y meternos en sus cosas, como haziamos estos años en Francia por ser aquel rey niño. El papa, á quien toca repugnar vivamente sin dissimulacion ny respecto ninguno como primera cabeça y que tiene la authoridad de la christiandad, havria de hazer acá sobre este particular officios quales conveniessen y se han de esperar y receber de Su Beatitud y tener cabe los príncipes cathólicos ministros tan zelosos y fervientes en mirar y defender con tiempo las cosas de la Yglesia, sin tener ojo á otro fin particular, que se hallasse tal resistencia en ellos que mostrasse y hiziesse dificil el recurso que se ternia á S. S. Yo hallo en el que acá reside, por lo que puedo comprender de sus palabras, mucha inclinacion á complazer al emperador en todo lo que se ofreciere. El que yo dexé en Francia hizo lo mismo con aquellos reyes en todo el tiempo que allá servió; de aquí vienen las esperanças de capelo y importunidades que se dan á los príncipes para ello, lo qual parece que S. S. quiere agora estorvar para delante. Y sabiendo este nuncio que á mi venida yo havia passado por Telinguen y vístome con el cardenal de Augusta, sospechó que este me havia declarado la floxedad de que el dicho nuncio usava en ello, y quan mal parecia todo, y dádome grandes

sentent dans les cours étrangères; trop souvent, en effet, on voit les nonces, dans l'espoir d'obtenir des dignités, chercher à complaire aux princes qu'ils devraient éclairer, capitulant ainsi avec leur conscience au profit de leur ambition personnelle. Chantonay revient encore sur l'inconvénient qu'il y aurait à faire à l'empe-

reur les moindres observations au sujet de sa demande au pape, ce monarque étant, par lui-même, fort peu disposé à recevoir des avis sur ce qui le regarde\*, et son conseil, comme l'Allemagne entière, appréhendant souverainement l'influence de la cour d'Espagne en matière de religion.

\* Dans une lettre antérieure seulement de quatre jours (28 avril), Chantonay mandait au cardinal de Granvelle: « Assurez-vous que l'empereur ne dit pas tout ce qu'il pense, mais qu'il remarque tout et garde bien en mémoire. » (*Mémoires de Granvelle*, XVII, 266.)

quexas dello, como diz que hazer suele con otros por ser bonazo y zeloso del servicio de Dios, y por no alcançarse mas ny tener juyzio para entender lo que es menester en las cosas de acá, queriendo juzgarlas á exemplo de los de Telinguen, donde vive el dicho cardenal, y esto me dezia en manera de justificacion por la dicha su sospecha, sin haver para que tenerla, porque, aunque estuve con el dicho cardenal de Augusta, no entrámos en pláticas de nuncio. Digo esto á V. S. Ill<sup>ma</sup> para sí solo con toda confiança, porque no querria que nadie entendiese que me pongo tanto en syndicar ministros agenos, y he venido á esto, hallando muy estraño el procurar S. S. que el rey nuestro señor tome la instancia de contrariar contra el emperador, el qual es príncipe agudo y no ha de valer con el consejo del rey en cosas semejantes. Y digo esto á V. S<sup>a</sup> Ill<sup>ma</sup> por lo que sé y conozco de mucho tiempo los humores de acá, y he criado este emperador quatro años á mis pechos, por donde tengo entendido su condicion, que si el rey se pusiesse á quererle dar consejos en las cosas de acá, no creo que fuessen bien recibidos, porque este piensa saber tanto en su casa como ningun otro, y luego alegrarán los de su consejo que no valen las razones de España acá, y tienen tan aborrescida la authoridad de España, señaladamente en estas cosas de la religion, que ya les pareceria que se les armasse alguna manera de inquisicion. Haga S. S. y sus ministros lo que es de su oficio, pues esto le toca y no á otro ninguno, que cierto no quiero especificar ninguna cosa. Muy floxos ministros tiene en muchas partes, y si yo lo osasse dezir, mas zelosos y puestos sobre sus esperanças y designos particulares que á lo que deven á la honra de nuestro rey y á la authoridad de su amo; y sabe Dios las vezes que lo he llorado con el coraçon. Suplico á V. S. Ill<sup>ma</sup> me perdone esto que arriba digo y lo tenga secreto, que no puede parecer bien que perdiendo tierra S. S. los nuncios que estan en la parte que la pierde sean recomendados por los mismos príncipes, porque si contradixessen lo que podrian y devrian, saldrian tan mal quistos y aborrescidos como yo he salido de Francia, aunque ello no ha sido por el servicio de mi amo, sino por el de

Dios y de S. S., lo qual nunca se lo he querido representar ny pretendo hazerlo; bástame haver satisfecho á mi conciencia, y assí lo haré todas las vezes que se ofreciere, como el mas aficionado ministro que S. S. tiene, porque soy christiano, y aprovechará tanto lo que yo de mí dixere al emperador, como si el rey lo escribiesse; alomenos no podrá dañar lo que yo hiziere, y lo otro sí. . . . .

## LIV.

IL CARDINALE DELFINO <sup>1</sup>AL CARDINALE CRIBELLO <sup>2</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, I, 73.)

Vienna, li 4 di maggio 1565.

Tutto quello ch'io potessi mai con longhe parole dire a V. S. Ill<sup>ma</sup> et R<sup>ma</sup> quanto all' istanza che fa hora fare la M<sup>ta</sup> Ces<sup>a</sup> presso a S. S<sup>ta</sup> per provedere queste provintie de catholici ministri ecclesiastici, si ris-

<sup>1</sup> Zacharie Delphini, Vénitien, évêque de Faro et cardinal, était nonce, puis légat du saint-siège à la cour impériale depuis l'année 1561. Il rend compte au cardinal Cribello, dans le plus grand détail, des motifs qui ont porté l'empereur Ferdinand d'abord, puis Maximilien, son successeur, à solliciter le mariage des prêtres. C'est uniquement le désir d'obvier à l'extinction totale de la foi, qui va se perdant chaque jour davantage, en Autriche et dans la Hongrie surtout, où dans plusieurs parties on trouve, dans un rayon de dix et quinze lieues, les villes et villages dépourvus, sans exception, de pasteurs, l'appât des bénéfices étant désormais insuffisant pour en-

gager dans l'état ecclésiastique le nombre de sujets dont on aurait besoin. L'empereur, qui n'a point perdu le souvenir de l'*Interim*, émané de son oncle Charles-Quint sans le concours du pape, et dont l'une des dispositions était favorable au mariage des ecclésiastiques, presse vivement la décision du souverain pontife, et beaucoup de graves personnages pensent qu'un refus, dans les circonstances présentes, pourrait entraîner les plus fâcheuses conséquences.

<sup>2</sup> Alexandre Cribelli, Milanais, et évêque de Cariati, était cardinal depuis le commencement de la présente année. Il cessa de vivre en 1574.

tringerebbe sempre in questa sostanza. L'imp<sup>or</sup> Ferdinando di pia memoria havendo trovato che la M<sup>a</sup> di Carlo quinto, nell' *Interim*, tollerò li preti ussorati, senza consenso di S. S<sup>u</sup>, et havendo ponderato come da ciò nacque che li prelati catholici, non admettendo il detto *Interim* volsero prima che molte chiese restassero senza ministri che tollerar preti ussorati, et vedendo lui parimente che non essendo le chiese provviste de preti da gl'ordinarij, li quali perchè « sanctissima cælibatus consuetudo recessit (proh dolor!) ab istis provintiis, » non potevano in modo alcuno ritrovarne, movevasi il popolo, che non voleva restare senza sacerdote et senza predica, a pigliare ogni sorte d'heretici, ne li quali s'abbatteva; vedendo, dico, et ponderando l'imperator Ferdinando di pia memoria queste cose, fu da huomini pij consigliato che procurasse de S. S<sup>u</sup> almeno questo, che « ubi reverà desunt sacerdotes cælibes ordinati et ordinandi, » S. S<sup>u</sup> volesse concedere che gl'ordinarij, secondo l'uso de la chiesa orientale, potessero ordinare huomini ussorati di quelle conditioni che fossero giudicate necessarie. E benchè è da credere che non fosse persona alcuna pia alla quale non dispiacesse tal novità, nondimeno ponderandosi che se non si facea questo, il popolo sarebbe rimasto in preda d'asserti sacerdoti, li quali spargono per il più veneno di sacramentarij, anabatisti et altre simili abominande secte, vennero in opinione che fosse manco male tentare il sopradetto rimedio con S. S.

È stata parimente fatta istanza a S. S<sup>u</sup> che sì come Paulo III di s<sup>u</sup> memoria diede, ad istanza pur de la prefata maestà di Carlo quinto, facultà ad alcuni nuntii suoi che potessero per Germania riconciliare alcuni preti ussorati, lasciando loro « sub certis tamen conditionibus, » le mogli purchè s'obligassero di tenere, predicare et deffendere la fede catholica, volesse la S<sup>u</sup> S. dare l'istesso indulto agl'ordinarij di Germania.

Tanto fu proposto et solecitato in tempo de la pia mem<sup>a</sup> di Ferdinando, et è stato doppo similmente chiesto da la moderna M<sup>a</sup> Cesarea, almeno per queste provintie d'Austria et per il regno d'Hongaria, per dove si camina da più bande dieci et quindici leghe con trovare cin-

quanta ville senza un solo prete, perchè, come ho sopra detto, nè con speranza de benefitij, nè in modo alcuno, si può trovare da impire il numero dei sacerdoti che a la moltitudine del popolo è necessario.

Per le chiese cathedrali et collegiate non si fa domanda tale, anzi in quelle se pigliarà per bene che si provegga sotto gravissime pene, che non si possa introdurre se non persone che vivano in celibato.

Quello che S. S<sup>ta</sup> sia per fare non so; so bene che questi sig<sup>ri</sup> principali del consiglio m'hanno detto che se S. S<sup>ta</sup> vorrà intendere et governare l' Austria et Hungaria secondo 'l consiglio di quelli che non sanno ne intendono questi paesi, farà nascere confusione, di tal sorte che mettrà li principi in molte necessità, le quali si doverebbono a tutta forza tener lontane. Ch'è quanto m'occorre dire per hora in questa materia a V. S. Ill<sup>ma</sup>, in bona gratia de la quale humilmente mi raccomando.

LV.

## NOUVELLES

DU V<sup>e</sup> EN MAY 1565.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 53.)

Les Grisons sont en esmotion entre eulx, et y sont estez les quantons pour les appaiser, mais ilz n'ont encores assoupy leur différend. Les François qu'estoient envers les Suysse pour la lighe, à sçavoir Vieilleville et l'évesque de Limoges<sup>1</sup>, ont dict à leur partement des Suysse, que leur maistre se vengeroit du tort que le roy Phelippe luy avoit faict par ses ministres, pour luy avoir miz les Suysse en estat de renchéris, et qu'il luy avoit costé LX milz escuz par an. Et estime que le partement de Petre-Corse est désià pour cest effect.

<sup>1</sup> (Sébastien de l'Aubépine.)

Le duc Georges-Hans de Zweybrug est mal content de ce que le duc Wolfgang lui a rompu son desseing de vendaige qu'il désiroit faire avec les François. Il a proposé d'appeller la royne mère pour tenir son enfant au baptesme, et où ladicte dame n'y voudroit venir, qu'elle y commist madame de Lorraine la jeusne. Somme, il est du tout pour le François, et cela pour despit dudit duc Wolfgang. Il a délibéré de faire une ville d'Andershausen<sup>1</sup>, et veult achepter la seigneurie de Barr pour y adjoindre.

## LVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 35—38.)

Besançon, 7 may 1565.

Monsieur. . . . Je vous envoye ung billet que m'est venu ce jour-d'huy d'ung seigneur bien principal, et seroyent bien bonnes nouvelles : mais pour n'en avoir rencontré de nul aultre coustel, je ne me ose assurer de le croire du tout. Dieu doint que le bon soit vray, et à la vérité il me semble que les huguenotz ont peu de moyen d'avoir argent, et que n'estant encores payé celluy dont l'on les accommoda à la guerre de France, difficilement lèveront-ils gens, n'ayantz ny les places fortes en main ny la suyte qu'ilz avoyent lors, ny la part des finances du roy en leur pouvoir, dont ilz pouvoient disposer; et si y a ung point que je tiens pour impossible, que l'auctorité du roy

<sup>1</sup> En marge de cette pièce est écrit :  
 • C'est Andershausen, beau villaige, à une  
 • lieue de Zabern (Saverne), et le passaige  
 • pour tirer en Lorraine dez ledit Zabern,  
 • et est l'une des pièces que le roy de  
 • France vouloit achepter. •



de France se restaure en la France telle qu'estoit celle de ses prédécesseurs, si la religion jointement ne s'y réduit.

Ad ce que je voyz par voz lectres et les advertissementz y jointz, l'on doit avoir heu en Saxe de la craincte largement au commencement du printemps. Je loue Dieu, qu'à ce que l'on peult comprendre par les dernières, il y a, graces à Dieu, peu d'apparence de mal pour ceste année, estant la saison jà tant avancée.

J'ay bien advertissement correspondent au vostre quant à l'accord avec le Transsylvain, mais encores n'ay-je les conditions; et puisque le fondement du resentement du Turcq est qu'il n'ayt voulu comporter que l'on foullast le Transsylvain, il est apparent que, cessant la cause, l'effect de ce coustel-là debvra cesser, et mesmes que ledit Turcq n'a jamais fait volentiers deux armées à une fois, ains plus tost luy ay-je veu faire paix honteuse en ung coustel, pour mieulx soubstenir à l'autre: en quoy il me semble qu'il fait prudemment. Et estant maintenant en si grand eage, il est apparent que tant plus suyva-il ce chemin; voyres et pourroit estre que s'il avoit quelque assurance de non estre envahi de nostre armée, aysément se pourroit-il persuader de non entreprendre si grossement par mer. Si est-ce qu'il est bien d'estre sur sa garde, et quoyque aulcungz dyent, le roy nostre maistre n'est si peu considérant ce que telles apprestes dudict Turcq pourroyent emporter, et tiens, comme vous, que la provision des vr<sup>e</sup> mil escuz sera esté faite pour s'opposer à ladite armée du Turcq, s'il est de besoing. Et l'on m'escript que le seigneur don Garcia de Toledo, capitaine général de l'armée pour sa majesté, a esté à la Goulette et à Malte, pour adviser sur ce que estoit requis pour iceulx lieux, que sont ceulx que plus l'on menasse. Et comme ledit sieur don Garcia a souvent fait entreprinses en l'Archipelago, où il s'est fait riche au temps qu'il avoit les galères de Naples en charge, je tiens certain que s'il peult rassembler bon nombre de noz galères à Messine, le Turcq aura grand regard de non laisser passer ses galères en Ponent plus avant que le Far dudit Messine, doubtant que pendant que son armée seroit audict Ponent, les nostres ne l'allassent

visiter en Levant plus avant et plus près de sa maison qu'il ne voudroit : qu'est le vray moyen pour faire diversion. Et pour ce qu'en cas il se pourroit faire quelque chose que méritast le veoir, mon nepveu d'Achey<sup>1</sup>, filz de M. de Touraise, faict son compte de partir mardy prochain pour aller treuver ledit sieur don Garcia. . . .

Quant aux entreveues des roynes, quoy que l'on vous escripve de Lorraine et d'Allemaigne, je n'ay encores nulles nouvelles qu'il y ayt changement, et s'il y entrevenoit, pour estre la royne nostre maistresse grosse (avec ce que ces entreveues ne me contentarent oncques), se laissant de faire icelles à telle occasion, j'en auroye double contentement. Que nostre maistre y voyse, je n'y voidz nulle apparence, et beaulcoup moins que ce soit pour procurer le mariaige de la fille de France pour le roy de Portugal, que n'est pas chose que nous conviengne tant que pour icelle nous doibgeons tant pener<sup>2</sup>.

L'on m'escript bien de Flandres le mesme que vous entendez du coustel d'Allemaigne, que M. d'Eghmont seroit bientost de retour; mais je ne me puis imaginer que cest advertissement soit certain, pour beaulcoup de raisons, et en ay aucunes que je vous monsteroye si nous estions ensemble, que me font penser que ce que l'on vous escript que Renard aye promesse du roy d'estre président après M. Viglius, n'aye grand fondement; et aussy ne pensé-je pas que si ledit sieur d'Eghmont est venu, qu'il aye admené M. le prince de Parme<sup>3</sup>, lequel, comme je me doubte, ne se marieroit pas si tost que l'on pense, s'il se partoit d'Espaigne pour Flandres devant que la dame de Portugal soit embarquée. Mais l'on verra tost ce qu'en sera. Une

<sup>1</sup> François, fils de Jean d'Achey et de Marguerite Perrenot, sœur aînée du cardinal, devint gouverneur de Dole en 1572. Il épousa Jeanne-Baptiste le Peloux, dame de Vercel, qui lui survécut. Lui-même décéda vers 1580, encore dans la force de l'âge. L'un de ses frères, Antoine, était chanoine-trésorier de Besançon, et abbé de Favorney.

<sup>2</sup> (Donner peine.)

<sup>3</sup> « Ce prince, » dit l'écuyer Bordey au cardinal, dans une lettre du 4 mai, contenant aussi l'annonce de son arrivée à Bruxelles avec M. d'Egmont, le lundi 30 avril, « tient de la nourriture d'Espaigne, et à estre courtois et benin : il ne ressemblera pas au duc son père. » (*Mémoires de Granvelle*, XVIII, 19 verso.)

chose désireroye-je, que les lettres que madame de Lorraine a escrit à M. d'Eghmont sur ses affaires, luy fussent esté rendues avant son partement : car je m'asseure qu'il a volenté de servir à son altèze, et il emporte beaulcoup, comme vous sçavez, que du premier mis-en-avant la chose soit proposée et manyée favorablement.

L'on m'escript de Flandres que l'on tient pour certain que le roy de Danemarche continuera d'estre opiniastre à vouloir serrer la navigation du Zont; et sy cela est, il sera, à mon advis, aysé à ceulx qui, estans sur le lieu, voudront favoriser son altèze d'amener les Hollandois, et j'en escriptz à aulcungz de mes amyx qu'ont amité en Hollande, leur disant ce qu'il me semble que convient pour faire trouver mauvais ce que le roy de Danemarche faict en cecy; sans toutesfois me déclarer plus avant ny faire mention de l'emprinse. Et ne veultz répliquer davantage sur ce qu'escript M. de Sillières. . . . puis qu'il dict que je suis esté assez entendu, et cela me souffict. Mais je seroye plus content, si par quelque boult que ce fust, l'emprinse pouvoit prendre le chemin que nous désirons; et enfin nous verrons quelle nouvelle viendra d'Espagne, et ce qu'en rapportera ledit sieur d'Eghmont; et jusques lors n'aurons pas beaulcoup à discourir plus que ce qu'en a esté dict, puisque la résolution doit venir de là.

Il est bien apparent que la cause pour quoy monseigneur l'archiduc a refusé à madame la duchesse vostre congé soit pour la doubte qu'il y a que l'on pourroit avoir à faire en Hongrie, et là sans doubte il auroit-besoing de vostre présence; et aussi pensé-je bien que si ledit seigneur doit venir en ses payz, il désirera que vous y soyez présent pour l'assister; et est bien l'une des choses qu'aultant me faict croire qu'il viendra, ce refus de vostre congé, et beaucoup plus que les provisions qu'il faict faire : car c'est seulement de choses que se peuvent garder, et auxquelles les princes n'ont tant de regard qu'ilz ne considèrent plus ce que convient à leurs affaires que non pas ce que requiert la mesnagerie. Aussi aura peu considérer son altèze le besoing qu'il y a de vostre présence pour le soubstenement de la religion

en vostre gouvernement, puisque, comme vous escripvez, et j'espère qu'il est ainsi, sa volenté tend à la conservation de la religion, en laquelle je prie le Créateur le vouloir maintenir et luy donner en ce l'assistance requise; et je m'asseure que la vostre y servira beaucoup.

Quant à Metz, je ne voiz que vous y puissiez faire aultre chose que d'attendre, comme vous faictes, ce que l'on vous vouldra dire et le moyen que l'on vous baillera. Bien me semble-il fort bien ce que j'entendz par voz dites lettres, que ces princes allemandz ne treuvent pas bon que les François les approchent de si près; et les ambassades envoyées par ceulx de Strasbourg pour faire empescher la vendition des places que lesditz François vouldroyent achapter si près d'eulx, me semblent à propoz; et m'asseure que les devises que vous avez heu avec les princes que vous sont allé veoir ne nuyront à l'affaire.

Quelc'ung m'a dict, qui vient devers Metz, ne sçay si c'est fable, que, pour empescher le changement que l'on vouloit faire des garnisons huguenottes, l'on avoit choisi ambassade de six personnaiges principaulx, et mesmes d'ung dont l'on fait grand cas, fugitif de Lorraine, et que l'on les aye rencontré en campagne et mis tous à mort; que seroit cas estrange et chemin que ne me semble bon pour nulles esclandres que pourroyent advenir, quant l'on procède par ce chemin. Mais comme l'on dict icy tant de bourdes, comme ce du capitaine Moustaccio<sup>1</sup>, je ne m'ose résouldre à croyre telles choses que je n'en aye advertissement plus fondé. . . .

Il faut que le conte Charles de Mansfeldt, dont voz lettres font mention, soit ung aultre que celluy que je pensoye, filz du conte Erneste, qu'est jeusne homme et peu propre à telles menées: et m'a myz ce que vous m'en escripvez hors de peyne et de l'oppinion et soubçon que j'avoye prins que les practiques de ce jeusne homme tendissent à aultre fin. Il vault beaucoup mieux ainsi: car, comme il

<sup>1</sup> Son nom véritable était Lardier, originaire de Besançon, parti récemment pour la Lorraine, avec le projet, qui lui

était attribué, d'attenter aux jours du cardinal de ce nom.

est nepveu de ma belle-sœur<sup>1</sup>, je ne pourroye sinon recepvoir peyne de veoir qu'il se mist en choses non convenables.

Je suis de vostre opinion, que ce que l'on ha voulu dire de sa majesté impériale, qu'icelle deust favoriser aux sectaires, soyent tous mensonges, ayant monstré sa majesté en toutes choses volenté de soubstenir la religion catholique. Dieu par sa grâce la veuille maintenir en ceste opinion, comme j'espère il fera pour son saint service; et suis en opinion que ce n'est pas pour riens que Dieu luy donne présentement si grande prospérité en Hongrie. . . . .

Ce que j'ay entendu que passe à Rome, quant à l'instance que fait, de part l'empereur, son ambassadeur pour obtenir le mariage des prebtres, est que sa sanctité et toute la court de Rome s'en treuvent fort empeschez et ne s'y sçayvent résoudre. Bien montre sa sanctité qu'elle désireroit complaire à sa majesté; mais tous ceulx qu'ont la charge d'entendre sur ces matières y treuvent de grandz inconvéniens que véritablement en succéderont, et fort peu ou nulle apparence de fruct<sup>2</sup>. L'on avoit parlé, comme je pense vous en avoir escript, d'envoyer sur ce poinct en Allemagne légat, pour en communiquer plus particulièrement, le cardinal Morone; mais l'ambassadeur l'auroit fort expressément contredict, disant l'intention de sa majesté estre non pas d'avoir ung légat, mais que l'on envoyast facultez par brefz aux ordinaires pour en dispenser ès cas qu'ilz treuveroyent le requérir.

De la venue du roy nostre maistre, l'on ne m'en escript aultre chose. Je verray ce que m'en viendra, soit à la venue de M. d'Eghmont, ou par quelque courrier que vraysemblablement, si ledit sieur ne vient, sa majesté despeschera. Je ne veulx dire que je croye du tout

<sup>1</sup> Hélène de Brederode, femme de Thomas de Chantonnay. Le comte Pierre-Ernest de Mansfeld avait épousé en premières noces Marguerite, sœur aînée d'Hélène.

<sup>2</sup> Le cardinal de Granvelle, comme l'on doit s'y attendre, était opposé au mariage des prêtres, que sollicitait, pour l'Al-

lemagne et la Hongrie, l'empereur Maximilien. « Indépendamment du respect que l'on doit à la religion (écrivait-il à Morillon), les bénéfices sont les ressources des maisons de la Germanie et l'hôpital de la noblesse, et s'ils se marient, tout cela se perdra. »

ladicte venue, mais aussi ne veulx-je pas desperer du tout, puisque je sçay qu'il n'y a nul aultre remyde aux affaires de sa majesté, que je tiens si vertueux prince et qu'ayme tant ses payz, qu'il ne voudra les perdre à faulte de venir<sup>1</sup>. Et veulx demeurer en ceste opinion pour non estre malheureux devant le temps. . . . Et me recommandant, etc.

## LVII.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 41-44.)

Hagenau, 9 mai 1565.

Monseigneur, j'ay receu tout en ung coup les lettres qu'il vous a pleu m'escripre des xvi et xxii du passé, et vous remercyé très-humblement la si bonne part que me faictes de voz nouvelles. . . .

Touchant le conte palatin, il continue tousjours ses asneryes, et mesmes a fait semblable insolence à Lademburg, qu'appartient la moytié à M. l'évesque de Wormes, qu'est prince d'empire, et l'aultre moytié audict palatin, et aussi en plusieurs aultres lieux; voyres luy-mesmes a gecté au feug quelques ornementz d'église, je dictz ce qu'il a veu estre viez et de peu de valeur; mais les bons il les a très-bien fait mener à Edelberg<sup>2</sup>; chose que me fait esbéyr comme l'on l'endure, pour estre tout cela contre les constitutions et ordonnances de l'empire. Le conte de Herpach est mort des prez d'ung an,

<sup>1</sup> « Le conseil que votre seigneurie illustissime a donné au roi de venir, mais sans gens de guerre, sera le repos du pays et le sien propre. » (Morillon au car-

dinal, le 16 juin 1565, *Lettres*, tome III, folio 158.)

<sup>2</sup> Heidelberg, résidence de l'électeur palatin.

et a M. de Ribaulpierre espousé sa fille, et at esté la cause que ledit sieur de Ribaulpierre s'est mis en ces nouvelles opinions. Le frère dudit conte n'est avec ledit palatin; mais je croidz qu'il ne luy deffault point de semblables.

Je suis très-aise que vous ayez escript au roy pour animer monseigneur l'archiduc, mon maistre, à se contenir comme ses prédécesseurs ont fait, oyres que je descouvre de jour à aultre qu'il est bon catholicque; mais ce luy seroit encores plus donner cueur, si sa majesté luy promettoit assistance, en cas de nécessité, sur ces termes.

Je n'ay encores recouvré le livre que Sturmius at faict, comme l'on doibt gouverner les escolles de leur religion, et j'ay envoyé après: si tost qu'il sera venu je le vous envoiray.

Touchant Metz, nous sommes tousjours aux mesmes termes que par mes dernières lettres. Bien est vray que ceulx que vous sçavez m'affermement ordinairement qui viendront gens de ce costé-là pour traicter avec moy, lesquels ilz attendent d'heure à aultre. Je verray ce que s'en sera, ne pouvant en rien estre trompé; car toute mon intention a esté, et je leur ay dict aussy du commencement, que je ne feroye rien qui fût sans avoir l'argent et aultres choses requises ez mains.

Des nouvelles de Saxe, vous verrez, en la copie d'une lettre que j'escriz à monseigneur l'archiduc mon maistre, ce que pour le présent j'en peulz dire. Bien que le duc George-Jehan de Zwaybrug m'a dict que le duc de Saxe avoit rescript une mauvaïse lettre et bien audacieuse à l'empereur, disant par icelle qu'il ne se soucyoit de la fraternité avec sa majesté, si elle ne luy tenoit la promesse qu'elle luy avoit faicte, à sçavoir qu'estant empereur, sa majesté le devoit faire roy des Romains. Je ne sçay ce que j'en peulz dyre, sinon qu'il me semble estre chose et propoz insolentz, combien toutesfois que cela se dict en plusieurs lieux; mais je suis bien certain que ce ne fust oncques la volenté de sadicte majesté, de faire ledict duc roy des Romains, même qu'elle y ayt jamais pensé. . . . .<sup>1</sup>

<sup>1</sup> Ici l'écrivain de la lettre répète ce qu'il a déjà dit dans plusieurs de ses précé-

dentes au sujet de la venue du roi d'Espagne dans les Pays-Bas, de la ligue des

Ce n'est pas le conte de Mansfelt dont je vous ay escript que pensez : cestuy icy est le filz du conte Albrecht<sup>1</sup>, qu'estoit dedans Magdenbourg, frère du conte Wolrat, et s'appelle Charles<sup>2</sup>; qu'est certes, à ses propoz et maintien, brave homme, et je sçay aussi qu'il est homme de guerre.

J'ay veu ce qu'il vous plaict m'escripre quant à l'armée du Turcq . . . et j'ay fraiz advertissement qu'ilz sont en grande peine à Naples et à Rome, et par toutes les costes de la mer d'Italye, et que mesmes já, desjà quelques vaisseaux turquesques ont prins quelque nombre de gens et quelques vaisseaux chargez de vin entre Naples et Terracyne; mais ilz ne sont pas encore asseurez quelle part doibt donner l'armée. Et je n'ay encores rien entendu comme sera esté dépesché l'ambassadeur du Turcq venu vers sa majesté impériale, ny quelle charge il a heu . . . . Mais je présume que ledict Turcq nous laissera en paix de ce costé-là, mesme pour ce qu'il est viez, et qu'il void son filz<sup>3</sup> estre ung yvroingne, paillard et vicieux en tout, lequel il voudroit empossessionné de son bien en paix, entretenant icelle pour quelque temps avec l'empereur.

Je vous envoye coppie de ce que nouvellement m'a escript et mandé par propre messaigier monsieur le cardinal de Lorraine<sup>4</sup>; et quant au mariaige d'Escosse, je n'en peultz dire davantaige pour le présent que ce qu'en sçavez. Ledict sieur cardinal, comme verrez par sa lettre, a envoyé ung petit paquet à sa majesté, au dessus duquel est escript : « Es propres mains de sa majesté. » Et, comme il me dict,

seigneurs de cette contrée, dont le cardinal n'a été que le prétexte, et du prochain retour du comte d'Egmont, lequel est acompagné du prince de Parme.

<sup>1</sup> Issu de la branche cadette de Mansfeld, qui s'éteignit en 1666. Lui-même mourut en 1560, âgé de plus de quatre-vingts ans. Wolrath, son cinquième fils, vaillant homme de guerre, fut l'un des lieutenants de Wolfgang, duc des Deux-Ponts, conduisant, en 1569, une armée

d'Allemands au secours des religionnaires français, et se signala à la bataille de Moncontour.

<sup>2</sup> Charles commanda la cavalerie, sous le duc d'Alençon, dans les Pays-Bas, et mourut en 1594, sans enfants de son mariage avec Magdeleine, comtesse de Sayn.

<sup>3</sup> Et son successeur, Sélim II.

<sup>4</sup> Lettre datée de Jonville, le 23 avril. (*Mémoires de Granvelle*, XVIII, 54.)



elle est d'importance. Mais je ne sçay ce que peult estre, ny sur quelle matière.

J'ay veu par voz lettres les termes qu'use à présent la royne d'Angleterre, pour se desmonstrer plus catholicque qu'aultrement. Je ne sçay qu'y dire, sinon qu'il me sembleroit que ladicte royne practiquerait, par le moyen de quelque prince d'Allemagne, mariaige d'elle avec M<sup>sr</sup> l'archiduc Charles, et par ce moyen entretenir ledict seigneur sur elle, et le faire desvoyer de poursuivre celle d'Escosse; et que quant ladicte d'Escosse, après avoir veu ce mistère, seroit desgoustée dudict s<sup>sr</sup> archiduc et y auroit perdu espoir, lors ladicte d'Angleterre laisseroit tout. Et retournant, que feroit ledict sieur archiduc pour Escosse? l'on n'y voudroit plus entendre et par ce moyen celle d'Angleterre se serviroit mieulx à ses desseingz. . . . .

Je vous eust envoyé ung livre qu'on a fait contre M. le cardinal de Lorraine, sur l'impétration qu'il fait de porter armes deffendues, et ce que pour icelles luy en advint à Paris. Mais comme ce livre est malheureux, villain et abominable, ne méritant estre veu par gens de bien, je ne le vous ay voulu envoyer; il est sans nom de l'auteur, ny où il a esté imprimé et est françoys, croidz-je tourné du latin, et imprimé en Allemagne, comme je tiens; et le tout expressément fait en faveur du mareschal de Montmorency.

L'on m'escript que le prince d'Espagne et les princes de Bohême debvoyent venir avec la royne jesusqu'à Burgos, et que le duc d'Alba passeroit jesusques à Bayonne avec ladicte royne; que l'on tenoit que le conte de Ferya seroit envoyé à Naples pour vice-roy, au lieu du duc d'Alcala; que le régent Figueroa est mort dez le vingt-deuxiesme de mars passé, dont sa majesté catholicque a esté fort faschée, laquelle l'envoya visiter, et le prince aussi, deux jours avant qu'il mourût; que le roy a donné à M. de Montigny, frère au conte de Horne, ung membre d'une commanderie d'Alcantara qui vault deux mil ducatz; que l'on levoit en Espagne dix-huict enseingnes de piétons, quatre cens par enseingnes, pour envoyer en Italie; que le marquiz de Pescara yra avec dix milz d'infanterye contre Sam-Pietro Corso pour le

chasser, si peult, dehors des montaignes, où il s'est retiré bien victuallé et, dict lon, pour six mois.

Le prince de Condé et madame de Vandosme sont estez appellez en court de France, laquelle court, comme l'on dict, vad assez bien avec la religion.

Et à tant, me recommandant, etc.

## LVIII.

EL EMBAXADOR CHANTONNAY <sup>1</sup>

AL CARDENAL PACHECO.

(Ambassades de Chantonmay, I, 5.)

Viena, á 11 de mayo 1565.

A noche, estando yo con el emperador, dixo S. M. Ces<sup>a</sup> que los cardenales Españoles eran muy contrarios en lo del matrimonio de los clérigos (sin mostrar que me lo dixesse sino solo porque yo lo entendiesse), y que rogava á Dios que el rey de España no se hallasse con sus vassallos en tal aprieto y trabajo, porque veyá que los de aquella nacion no se dexarian llevar, persuadir ny gobernar como haze el

<sup>1</sup> Dans une conversation particulière avec l'empereur, sa majesté s'est plainte à Chantonmay de l'opposition formée (à ce que lui avait fait dire le souverain pontife) par les cardinaux espagnols à la demande du mariage des prêtres. En réponse, cet ambassadeur a fait observer que la décision de cette affaire, dépendant uniquement de sa sainteté, ne pouvait être influencée par les prélats dont il s'agit, lesquels se

bornaient en consistoire à lui donner leur opinion consciencieuse. Il soupçonne que le souverain pontife se propose uniquement dans tout ceci d'amener le roi d'Espagne à s'opposer directement à la demande de l'empereur, ce qui n'aura d'autre effet que de semer entre eux la zizanie, et, par suite, une division très-préjudiciable à leurs intérêts communs.

pueblo de acá; despues el emperador habló en ello comigo, apuntándome que este nuncio havia estado con él aquel dia despues de comer mucho tiempo, y le havia significado la voluntad que S. S. tiene de complazer en esto y dar contentamiento en todo á S. M. Ces<sup>a</sup>, pero que los cardenales Españoles trabajavan mucho en ello, y que ántes de resolverse en este negocio havia querido dar parte dello al rey d'España por su justificacion. Yo respondí al emperador que sabia que el desseo de V. S. (que es el primero á quien nombró) y los demas ministros del rey N. S. no era otro sino de servir en quanto buenamente pudiesen á S. M. Ces<sup>a</sup>, y que si S. S. havia gana de condescender en lo suso dicho, no tenia para que alegar que los ministros de S. M. cathólica contrariavan en ello, pues es cierto que proponiéndose cosa semejante en consistorio, para que los cardenales voten en ello, no podrá cada uno dexar de hazerlo, conforme á lo que le acusare su conciencia, pero que de S. S. dependia la resolucion. Yo veo bien que él y este nuncio quieren congraciarse con el emperador con estas demostraciones de voluntad, con procurar que el rey N. S. defienda y dificulte el negocio con consejos y admonestaciones, porque harto me lo dió á entender el emperador, hallando muy estraño que S. S. se le muestre tan fácil, y que por otra parte quiera escribir al rey por este negocio. Este es el secreto que allá se guarda y la destreza que usan en el negociar, y desto no puede succeder otro que zizaña entre estos dos príncipes, que es lo que yo ya tengo escripto á V. S., la qual puede ver de que fruto han de ser las cartas de S. M. pues acá S. S. declara la gana que tiene de complazer. Esto sea para V. S., y le suplico no vaya mas adelante, porque podria no solamente dañarme, mas aun hazer poco provecho en lo que conviene á la amistad destes príncipes, y muchas cosas podria dezir de boca á V. S. que no se pueden escribir.

## LIX.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 67-69.)

Vienne, 12 mai 1565.

Monseigneur, il n'y a pas longtemps que j'escripviz à vostre ill<sup>me</sup> seig<sup>e</sup>, et maintenant je n'ay chose que mander que la copie de quelques lettres que sa majesté m'a escript, m'envoyant les procures pour reprendre de fief de Milan et de Gênes. Mais l'on ne m'envoye ung écu, ny ne puis estre payé de ce que me reste deu de ma charge de France, ny de l'*adjuda de costa*. L'on m'advertit bien du retour de mons<sup>r</sup> d'Egmont; mais Saganta ny mon home ne me mandent aucune particularité, pour ne les savoir, et Tisnacq ne m'escript sinon que ledict sieur remporte ordre de provision d'argent, outre ce que j'à avoit esté consigné pour la provision des Pays-Bas. Il ne fault doubter que l'on ne donne plus tost les millions que de passer en Flandres: c'est abus d'entendre aultre chose; pourtant je suis de mesme advis que tousjours, que chascun regarde pour soy; et me semble que puisque le maistre trouve bon tout ce que se fait, que l'on ne se tormente pas plus pour le fait des aultres que le maistre mesme, et que chascun regarde de faire bien quant à soy, et laisse aller les aultres. Je croys que qui plus ha besoing de vostre conseil, seroit bien marry de vous y revoir. Je me suis de long temps doubté qu'il estoit ainsi, et n'estoit sans cause ce que don Francès d'Alava m'escripvoit que, à ce qu'il comprenoit en Espagne, mesmes la personne principale du pays<sup>1</sup> où vous estiez ne se tenoit assuree ny contente de vous.

<sup>1</sup> La duchesse de Parme, qui, d'ailleurs « pour pouvoir entendre à peu de propos, au témoignage du cardinal, « est dame « et avec peu de conversation, la portée de

Il n'est pas que le roy n'aye entendu il y a plus de quatre ans, et n'entende encoires pour le présent par aultres, comment tout vat. Je ne trouve oncques bon à qui n'a commandement absolu, de vouloir faire que les aultres facent aussi ce qu'ilz doibvent, car *inter equales* chascung n'est obligé que pour soy.

Çayas<sup>1</sup> m'a envoyé icy ung petit pacquet pour adresser à vostre ill<sup>e</sup> seig<sup>e</sup>, qu'il dict n'avoir voulu adresser en Flandres, et pour cause. Je ne sçay ce qu'il contient, car il ne spécifie rien . . . . Dieu veulle qu'il y aye mieulx dedans que je n'espère : car puisque l'on parle si froidement du despesche de mons<sup>r</sup> d'Egmont, je tien que tout demeurera comme paravant, et puisque l'on n'amende, tout empirera.

Je ne faiz doubte que là le roy escripra merveilles, mais ce pendant *sicut erat in principio*, et petit à petit l'on s'accoustume à se passer des gens, et puis les laisse l'on là pour contenter les aultres, comme souvent et de longtems je l'ay escript à vostre seigneurie. La passience, submission et tant vouloir procéder justiffiement, donnent cœur aux ennemys, comme nous le voyons de tous par expérience, tant d'Erasso, ceulx de Rye que aultres; et les princes qui sont lentz et tardifz ne demandent pas plus avant. Qui heust pressé le roy, lorsque je l'escripviz à vostre seigneurie il y a plus de troys ans, de se résoldre à pourveoir ou que l'on laisseroit tout, on luy eust faict prendre cueur, où que maintenant il se accomodera, puisqu'il voit que en ung an les payz ne se sont perduz, et est content *vivere in diem* et gagner le temps petit à petit. Et suis encoires en mon opinion que, quoy que doibge advenir, il ne viendra au Pays-Bas : car il ha opinion qu'il n'y est aymé, et que ces payz ne se contiennent en son obéyssance que *inviti*, et de peur de tomber en pires mains.

Voilà ce que se murmuroit communément quant j'estoye en Espagne, et que pourtant on estimoit que la perte seroit autant d'alégement et d'empeschement de fâcherie.

Quant à vous, il est cler que l'on ne vous veult près de la personne

« chascun. » (*Lettres à Bellefontaine*, tom. I, p. 204.)

<sup>1</sup> Gabriel de Çayas ou Zayas, secrétaire d'état pour les affaires d'Italie.

du roy, mesmes puisque l'on s'en est passé jà long-temps; et si vostre seigneurie dict qu'elle aime autant et plus vivre privé, ce n'est sa réputation, ne s'estant retiré sinon avec bruyt de retourner. Et d'aller à Rome, où ung aultre cardinal ha les affaires en main <sup>1</sup>, ce sera peu de réputation, et les oster à celluy-là ce sera nouvelle inimitié avec la maison d'Albe, et je ne fais doubte que ses adversaires seront très-aises d'ung colp luy faire ce desplaisir et vous faire ennemis.

En somme, je pense bien que les princes ont des affections bonnes et chaudes quant ilz ont à faire des gens; mais quant ilz en ont trop bon marché, ilz ne l'estiment tant, et s'ils s'accoustument à les avoir sous les piedz, ilz n'en font compte, et leur semble qu'ilz peuvent disposer du corps et de l'honneur à leur plaisir; et s'ilz se accoustument à s'en passer, ilz les oblient et treuvent n'en avoir plus besoing; et après l'on est à la bouche des gens selon le goust de chascung, et selon que les personnes sont amies ou ennemies, et ne peuvent les ungs délaisser d'en estre bien aises et les aultres bien marris.

Je supplie très-humblement à vostre ill<sup>me</sup> seigneurie de prendre cecy de telle part comment icelle peult juger l'intention de qui l'escript, et prie à Dieu que je meure incontinent, si en cecy je me meus de chose que touche à espoir de proffit mien particulier, sinon de l'affection que pour mon devoir j'ay à ce que touche V. S. Ill<sup>me</sup>, et ce que plus elle doibt estimer, qu'est sa réputation, laquelle ne sera du tout sauvée, encoires que ceux qui cognoissent le fonds de tout le mectent à la culpe du roy, s'il est tant oblieux, pour non dire mescongnoissant, de ce que par tant de paroles et lettres il a confessé et recongneu: car chascung ne sçait pas tout, et si la volenté des princes est changée, ou par nécessité ou aultrement, l'on donne tousjours une partie de la culpe à qui n'a sceu user du temps et se soustenir par une sorte et par l'aultre.

Je dis tout ce que dessus pour exhorter V. S. Ill<sup>me</sup> en tant qu'il est en moy (remectant toutesfois le tout à son très-prudent jugement),

<sup>1</sup> Le cardinal Pacheco, qui, nous l'avons déjà fait observer, était protecteur d'Espagne à la cour de Rome.

de ne se plus laisser mener en paroles et belles lettres; car si ceste occasion s'est passée sans donner le remède convenable, plus se ar-  
restera vostre seigneurie à l'advenir, plus se trouvera-elle esloignée  
et fourcomptée<sup>1</sup>.

Je me treuve fort empesché comment je négocieray avec l'empereur, selon l'intension du roy, touchant ce mariage des prebstres : car l'empereur estime et est persuadé qu'il est nécessaire et convenable, et ainsi l'avoit-on proposé au feu empereur Ferdinand. Et en cecy je suis en opinion que le pape luy baille belles parolles, et que il le veulle charger seur le roy, et que le roy face tout le contrepois; et je ne vouldroye que l'on se persuada par deçà que nous voulons conseiller et commander partout, et me doubte [que], tacite ou expresse, l'on me dira que si le roy crainct le danger de ses estatz, qu'il y remédie comment il voudra : car cestuy-icy veult pourveoir aux siens comment il est conseillé qu'il convient. Je voy que le nonce vad connivant et accordant tout et son maistre entretenant, dont, à ce que j'apperçois, le valet est tenu en malvaïse opinion et le maistre en peu d'opinion; et que partout maistre et serviteur *querant que sua sunt*.

J'envoye à vostre seigneurie ill<sup>me</sup> copie de ce que le cardinal Del-

<sup>1</sup> Reprenant le même sujet dans sa lettre du 2 juin (*Mémoires de Granvelle*, XVIII, 130), Chantonay écrivait au cardinal son frère : « Votre seigneurie est prudente et ne luy veulx conseillicr autre chose, sinon de ne se fier tant en belles paroles de princes ny aultres. Le passé est assez; d'oires en avant il est temps de regarder soy-mesmes à la réputation et monstret le visage et les dents : car le temps est tel que les braves et qui se rendent malaisés sont traictez, chérés, reserchez, acheptez et [re]doubtez, et ceulx qui s'accomodent et sacrifient sont mis soubz les pieds; et c'est chose perdue envers qui

ne le reçoit comment l'on le doit et ne l'extime comment il est raison. Votre seigneurie illustrissime me pardonne si je passe trop avant : car quant je voy tant de lenteur, tollérance et pis si je l'osoyedire, je plains le passé et le présent, et pour tout ce que l'on me sçauroit dire, je ne m'attendroye à l'avenir. Votre seigneurie ha tant de moyens de se faire désirer, et avec raison se douloir et plaindre que aultres, et sera honte et note de grande ingratitude au roy, sy le monde entend que vous soyez mal content : car chacun sçayt sur quoy se fonde tout ce que passe et jusques à Mar...\*, et chacun pense que ce

\* Mot illisible en partie.

phino escript au cardinal Cribello, seur ceste besogne, dont vostre seigneurie illustrissime pourra comprendre combien il doit avoir défendu la bonne opinion<sup>1</sup>. . . . .

Mais que j'aye<sup>2</sup> négocié avec l'empereur (car seulement cejour-d'huy j'ay receu les lettres), et que j'aye respondu au roy, j'envoyeray copie du tout. Ce pendant vostre seigneurie illustrissime verra ce qu'est sur le tablier par ce que le roy escript, que n'est pas grand chose. Le plus grand travail que j'aye, c'est de avoir si peu à faire que soit de moment<sup>3</sup>, et en quoy l'on se puisse employer et monstrier.

J'attendz la response d'Espagne touchant le mariage<sup>4</sup>, qu'est le point que fera des gens bien aises ou bien marrys; et si l'on veult tirer la résolution à la longue, « tomaran acá el callar por respuesta<sup>5</sup>. . . . . »

## LX.

## NOUVELLES

DES XVI, XVII, XVIII ET XX EN MAY 1565.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 93-98.)

. . . . . Le semblant que la royne d'Angleterre faict touchant la religion m'est suspect, si ce n'est pour dissimuler et pour parvenir peult-estre à aulcunes fins encoires incogneues.

J'ay veu lettres signées du roy de Suède et icelle de créance adres-

« soit un jeu joué entre le roy et vous; et  
« si vous le soustenez plus longuement,  
« l'on se moquera de vous, et dira-t-on que  
« pour fin que vous soyez, vous vous estes  
« laissé tromper; et si vous vous resentez,  
« ce sera peu de réputation au roy de s'estre  
« laissé mener par de jeunes gens jusques  
« à n'oser ny pouvoir soustener ung tel mi-

« nistre et tant important à son service. »

<sup>1</sup> Voir ci-devant n° LIV.

<sup>2</sup> Pour : dès que j'aurai.

<sup>3</sup> D'importance.

<sup>4</sup> Du prince don Carlos avec l'archiduchesse Anne.

<sup>5</sup> Textuellement : « Ils prendront ici la chaleur en guise de réponse. »



santes à son chancelier Guldenstern, qui est deçà la mer, tendant attirer ceulx de Dietmarche à sa faveur. Que ce poinct ne préjudicie à son altèze<sup>1</sup>, il est tout cler que si; mais quel remède, veu la forme de procéder aux affaires?

Il n'y a par deçà poinct d'apparence que madame de Lorraine doibve aller tenir l'enfant du ducq Georges-Hans de Zweybrug; et en cas que le roy ou royne de France soient appelez pour compères, j'ay opinion qu'il se fera par main tierce, tant pour praticquer comme pour couvrir leurs intelligences, si aucunes en y a. Si ainsy fust, sera besoing d'avoir bon pied et bon œil.

Il me desplairoit de la prinse de Crombach d'ung costel; d'aulture part, il semble que le repoz du publicq y seroit<sup>2</sup>.

L'on dict que ceulx de Suède et de Dannemarcq se mectent en bien grand appareil, tant par mer que par terre, estant néantmoingz leur principale force de leurs propres subjectz. Et doibt ledit de Suède avoir mandé à ses batteaulx détenuz à Stralsundt qu'ilz n'ayent à se bouger, espérant qu'avec son armée il les mectra hors de tout danger.

Le Sundt demeure serré plus que jamais; sur quoy plusieurs oppinent que c'est un vray moyen pour renger le Suédois à une paix. . . . . Quoy advenant, plusieurs occasions se perdront au préjudice de madame de Lorraine.

Les cardinal de Lorraine et prince de Condé sont esté à Soysson, et là dressé ses practiques ledict cardinal avec ledict prince<sup>3</sup>.

Je suis adverty que les soldatz de Metz se desrobent. Aussi ne s'accordent-ils: car ceulx de la citadelle sont catholicques et les aultres huguenotz. Et ne veult le capitaine de la citadelle laisser entrer ung

<sup>1</sup> La duchesse douairière de Lorraine.

<sup>2</sup> « De Crombachio nihil est quod sit captus. » (*Mémoires de Granvelle*, XVIII, 97.)

<sup>3</sup> « Ibi agitur de matrimonio. Offert enim Condæo vel reginam Scotiæ vel Guisii filiam, vel Lotharingæ ducis sororem.

« Deinde cupit cardinalis vindicare Momerantium, et Condæum, si posset fieri, in ejus locum substituere, reginamque removere. Hæc fraudem metuens, Andelotto ad se deffendendam imperavit militem. » (*Ibid.*)

des soldatz de la ville en son fort, joint qu'il y a bien de la différence et des hommes et de l'équipage : car ceux de la citadelle sont jeunes gens mal en ordre, et les autres partye sont viez soldatz.

Sa Saincteté est en grande peyne quant à ce du mariaige des prebsters, et des contradictions que mectent ceulx qui ont charge des affaires. Et certes c'est à bon droict d'y bien penser devant que l'on face le coup ; car il seroit bien mal aisé puis après d'y remédier.

L'on pourparle de mariaige entre le wayvode et la sœur du roy de Suède, ou bien à une princesse d'Allemaigne ; toutesfois on n'en a encores certainté<sup>1</sup>.

Depuis cinq ou six jours en çà, le conte Palatin est allé en un lieu nommé Neuhaus, près de Wormes, et est entré en l'église, laquelle il a tout saccagé et dégasté, et puis a prins les chanoines qu'il y a treuvé et les tient en prison, oyres que la pluspart sont gentilzhommes. Il a voulu faire le mesme à Oppenau ; mais comme c'est engageure de l'empire, et que la plus grand partie du conseil et magistrat dudict lieu sont gentilzhommes, ilz ont serré l'église et fait que ledict palatin n'y a peu entrer. Mais nonpourtant s'est-il adressé et mis en ordre pour faire ceste besoingne par force, avec quatre cens chevaulx, et jà estoit en chemin. Toutesfois ceux de ladicte ville ont tant fait qu'il a esté contrainct de les laisser.

Le duc Georges-Jean de Zweybrug est fort mal content que le roy de Suède a donné au marquis Christoffe de Baden cinquante milz thalers pour la dot de sa femme, sœur dudict de Suède<sup>2</sup>, dadvantage qu'il n'a fait audict duc ; et lequel Christoffe, avec tout cela, et toute sa puissance d'amis et autrement, veult rompre le contract qu'il a fait avec le marquis Philibert, son frère<sup>3</sup>, et le veult partaiger ; voulant, pour ce faire, employer, comme l'on dict, Crombach et autres. Ledit

<sup>1</sup> Jean-Sigismond Zapoli est mort célibataire.

<sup>2</sup> Cécile, fille du roi Gustave-Wasa avait épousé, en 1564, Christophe, marquis de Bade, mort à trente-huit ans, le 2 août 1575.

<sup>3</sup> Philibert, frère aîné de Christophe, fut tué à la bataille de Moncontour le 3 octobre 1569, laissant ses états de Bade-Bade à Philippe, le seul fils qu'il avait eu de sa femme Mathilde, issue de Guillaume IV, duc de Bavière.

marquis n'a eu, par ledict contract, que Rodemack et quelques quatre milz florins l'an pour s'entretenir; mais il ne veult demeurer à cela, ains à la part du bien.

## LXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 80-83.)

Besançon, 18 mai 1565.

Monsieur. . . . J'espère que, puisque jusques à oyres la saison est tant avancée sans que l'on voye en la Germanie apprestes de mouvement d'importance, il n'y aura pas grand trouble pour ceste année au Saint-Empire; et quant au Turcq, je suis de vostre opinion, que tant qu'il pourra avec sa réputation, il ne voudra riens troubler par terre, pour laisser à son filz, qu'est tel que vous le paignez, sa succession sans trouble. Et dadvantage, est l'ordinaire du Turcq de non faire volontiers emprinses en divers coustelz et esloignez l'ung de l'autre en ung temps; si est-ce que j'entendz que ceux que sont venuz à Vienne de la part dudict Turcq ont charge de faire grandes bravades à l'empereur et menasses absolutes de rompture, s'il ne laisse le Transsylvain en paix, lequel a temporisé et monstré de vouloir descendre à toutes désavantageuses conditions d'accord, attendant la venue de ceste ambassade, et que maintenant il parlera *transylvanice*. Les provisions qu'il<sup>1</sup> faict par mer sont grandes, et m'escript l'on freschement ce dont jusques à oyres l'on n'avoit fait semblant, que l'on faisoit de grandes apprestes de panatica<sup>2</sup> à Nagrepoint et Sancta-

<sup>1</sup> Le Turc.latin *panis*? Dans ce cas, il signifierait :<sup>2</sup> Ce mot insolite ne viendrait-il pas du

provisions de bouche, vivres.

Maura. Si est-ce que je suis tousjours en opinion que si nostre armée est à Messine, la sienne ne passera pas plus avant en Ponent que la Sicile. J'ay lettres fresches du sieur don Garcia, capitaine-général de la mer, que entendant le brüict que ladite armée déseignoit sur Malta et la Goulette, il se partoit le lendemain avec xxxii galères pour aller recongnoistre lesdictes places, communiquer avec ceulx qui en ont charge, et bien veoir les advenues, pour après, selon que l'armée du Turcq fera, se conduyre conforme à ce que les occasions monstrent plus convenir; et avoit jà fort bien pourveu la Sicile. Aussi m'escript le duc d'Alcala, vice-roy de Naples, les provisions qu'il a faict pour le royaulme, que sont bonnes et grosses; et me semble que l'ung et l'autre entendent ce que convient, et les voidz délibérez de rendre bon debvoir: Dieu leur en doinct grâce.

Le pape ayde à ceulx de Malta de quelque somme de deniers, et y a faict le grand-maistre appeller tous les chevaliers. Mon nepveu d'Achey est parti d'icy il y a cinq ou six jours pour aller trouver ledit sieur don Garcia, afin que s'il s'y faict quelque chose, il y puisse avoir part et faire son devoir. Aussi entendz-je que le pape pourvoit aux marines de l'Estat ecclésiastique, et que sa sainteté a enchargé aux cardinaux Farnèse, Moron et Amulio de se joindre avec ceulx qu'en avoyent jà la charge, pour par ensemble entendre aux provisions. . . .

Je suis marry que le conte palatin continue, comme vous m'escrivez, les termes contre les églises qu'il avoit commancé. Dieu, par sa grâce, le veuille mieulx inspirer! J'espère qu'il ha quelque opinion que les choses retourneront encoires au meilleur chemin, puisque bruslant et rompant les vieulx habitz d'église, il garde les bons et les envoie à Heydelberg. Dieu pardoint au conte de Erpach, qu'est si bien celluy qui plus a miz ledict seigneur en ceste folie, et regrette fort qu'il aye ainsi corrompu M. de Ribaupierre. Dieu vous doinct grâce de, quelque jour, le remectre en meilleur chemin. . . .

J'ay piéçà escript, comme l'aurez entendu par aultres mes précédentes, au roy nostre maistre, affin qu'escripvant à mons<sup>r</sup> l'archiduc Ferdinande, il luy louast le zèle et bonne affection qu'il retient à la re-

ligion, l'exhortant et animant à la continuation; mais je n'ay pas touché le point de luy promectre assistance en cas de nécessité, dont aussi vous ne m'avez faict semblant, ny avoye entendu qu'il en heust besoing : ce que se pourra faire une aultre foys. Et si sa majesté vouloit venir, tout iroit beaucoup mieulx, estantz les correspondances d'Espaigne si tardives.

J'ay nouvelles que M. d'Eghmont, en compagnie de M. le prince de Parme, arriva à Bruxelles le dernier d'avril, et a rapporté ledict sieur d'Eghmont nouvelle provision de III<sup>e</sup> mille florins pour ayder à l'ordinaire des Pays-Bas; et m'escript-l'on que sans la descente de l'armée du Turcq, sa majesté venoit ceste année. De penser que l'allée de Burgos serve à ce propoz, ce seroit mescompte, car dois ledict Burgos retourne sa majesté à Ségovia; ny pourtant perdz-je espoir qu'il ne puisse encoire pousser à la fin de ceste année ou au commencement de l'aultre. Nous verrons comme d'oyres en avant se conduyront, après le retour dudit seign<sup>r</sup> d'Eghmont, les affaires des Pays d'ambas. Renard n'est retourné avec ledict seigneur, comme l'on disoit, mais demeure en Espagne, et non peult-estre tant contant comme aulcungz de ses amy<sup>z</sup> vouldroyent. . . . .

Figueroa est mort, comme l'on vous escript, et l'ha très-fort sentu le roy; mais Erasso en sera très ayse, auquel il faisoit grand' guerre; je ne sçay comme maintenant se pourteront ses affaires. L'on parloit, en Espagne, d'envoyer le conte de Feria à Naples; mais il n'y avoit résolution, et pense bien que le duc d'Alcala ne vouldroit pour riens s'en partir maintenant, en conjuncture que l'on attend la descente de l'armée si puissante du Turcq. . . . .

Je vous mercye très-affectueusement la souvenance que vous avez du livre nouvellement faict par Sturmius. De Metz il n'y a que dire, synon attendre ce que l'on vous dira après dadvantaige; et me semble que vous y allez, comme en toutes choses, prudemment<sup>1</sup>.

Difficilement viendroy-je à croire ce que vous dict le duc George-

<sup>1</sup> « Ad ce que je voidz » (mandait le baron au cardinal dans une lettre du 17 mai),

« ceulx qui sont participans en l'affaire que sçavez et dont ilz ont esté l'ouverture, ne

Jehan de Sweubourg<sup>1</sup>, des lettres que le duc de Saxe debvroit avoir escript à l'empereur, ny moingz que sa majesté luy eust fait la promesse de le faire roy des Romains. Si la nouvelle de la prinse de Crombach et de Willem von Stain estoit véritable, ce seroit une belle chose : mais je ne l'ose croire, et suis-je en ce de l'opinion de M. le conte Philippe d'Heberstain, auquel, s'il est encoire vers vous, je désire bien estre recommandé. . . . .

L'on verra quel chemin prendra la lighe de Flandres, après que ledit s<sup>r</sup> d'Eghmont aura fait son rapport aux seigneurs, que je tiens sera aux nopces de M. de Frenitz (*sic*), à Bruges, pour où il debvoit partir bientost, et ne l'avoit encoires veu le prince d'Oranges, qu'estoit en Hollande, lequel doibs là, s'il est vray ce que l'on m'escript, estoit allé, accompagné du s<sup>r</sup> de Bréderode, veoir le duc de Clèves. . . . .

L'empereur a envoyé devers la royne d'Angleterre Smestrewitz pour repourter l'ordre de la Jarretière qu'avoit feu l'empereur. Ce ne sera, comme je pense, sans toucher de quelque mariage, ou soit celluy d'Angleterre ou celluy d'Ecosse, où je me doubte que celluy du conte de Lemnys<sup>2</sup> vad bien avant, parce que nous ne faisons semblant. . . . .

Vous aurez veu, par le billet que je vous ai envoyé avec mes dernières lettres, les nouvelles qu'avoit heu de France M. de Vergy. Si elles estoient véritables, ce seroit une bonne chose ; mais je ne l'ose croire, combien qu'il corresponde à ce que le s<sup>r</sup> de Sillières vous escript que le prince de Condé se debvoit veoir avec le s<sup>r</sup> cardinal de Lorraine<sup>3</sup>, et à ce que l'on m'escript de France, que l'on avoit opinion que ledit prince se rengeroit à la volonté du roy, et se feroit du tout amys à ceulx de Guyse, et qu'il estoit moins affectionné que du passé aux

« peuvent treuver l'argent qui convient.

« Toutesfois je ne peulx encore avoir d'eulx  
« une entière résolution, ayans espoir qui  
« leur doibge venir aultres où ilz se sont  
« fondez pour la fourniture. » (*Mémoires de  
Granvelle*, XVIII, 75.)

<sup>1</sup> Zweybrück ou Deux-Ponts.

<sup>2</sup> Lennox.

<sup>3</sup> « Ils ont esté ensemble à Soissons n'y  
« a guères ; et extime-t-on qu'il y avoit de  
« la besoingne entre la reine mère et ledit  
« prince de Condé pour la tutelle et pour  
« le gouvernement de France. » (*Nouvelles  
du xxiiii en mai, Ibid.* 76.)

Chastillons, pour quelque resentement qui a contre Montmorency, et fort fâché contre les ministres qu'ont presché publicquement contre luy, pour ce qui tient lyce<sup>1</sup> en sa maison. Joignant tous ces advertissements, il semble qu'il y pourroit avoir quelque chose. ....

Quant au discours imprimé à Paris sur ce qu'advint à M. le cardinal celle part, je l'ay veu entre les mains de M. le doyen de ceste église<sup>2</sup>, et doibt estre quelque malheureux qui l'a faict de beaulcopt de caquet et de peu de substance, et y auroit bien peu affaire de renverser tout ce qu'il dit. Ny le prince de Condé, ny madame de Vandosme<sup>3</sup>, n'yront en court, quoyque l'on pensoit les mener à l'entreveue; mais la royne nostre maistresse estoit résolue de non y aller s'ilz y venoyent, et sur ce poinct s'est différée ladite entrevue quelque temps. Les apparences pour la religion sont bonnes maintenant en court de France; je ne sçay si c'est pour estre plus volontiers veu en l'assemblée.

Quant aux escriptz de M. de Sillières, je ne veult riens répliquer contre iceulx pour non le fascher, ayant jà souvent escript assez clérement. Je tiens, comme luy, que les affaires sont commungz, et que de l'emprinse de Dannemarche sa majesté et ses payz pourroyent tirer profict, et le pourroyent bien considérer les ministres de sa majesté. Mais je suis trop loing pour en toucher de bouche, comme sans doute je feroye si j'estoye en présence; mais par escript, j'ay desjà dict trop souvent la cause pour laquelle je ne le veulx faire, quoy qu'en puisse advenir, et est plus que certain ce que j'ai escript, que la facherie que le roy de Dannemarche donne aux Pays d'embas peut grandement servir pour faire treuver bon ausdits Pays tout ce que l'on voudroit faire contre ledit roy de Dannemarche en faveur de Madame. Mais tout cela ne sert à riens s'il ne se propose, puisque les ministres de sa majesté d'eulx-mesmes ne le mectent en avant, et me gresve aultant qu'audict de Sillières de veoir perdre les occasions. . . D'une chose a ledict Sillières raison, qu'estant son altèze si longuement indisposée, il fust esté plus que raisonnable que l'on l'heust visité; et, sur

<sup>1</sup> Femme de mauvaise vie, prostituée.

<sup>2</sup> François de Grammont-Vezet.

<sup>3</sup> Jeanne d'Albret, reine de Navarre, veuve d'Antoine de Bourbon.

ma foy, je l'ay escript il y a passé plusieurs moys. . . . et escript dadvantage sur tous les poinctz dont je m'enchargeay d'escripre quant le conseiller italien fust icy, et me semble que l'on doit se contenter que je faiz de mon coustel ce que je puis, sans abuser personne; mais il fault que la correspondance vienne d'Espagne, où comme vous sçavez, elle est souvent tartive, et si ledit s<sup>r</sup> de Sillières fust allé en Espagne, il s'esbahiroit moins de ce que l'on ne respond si soudain comme il vouldroit.

Par ce que vous m'escripvez, je voy ce que monseigneur l'archiduc a répondu, touchant l'advis que l'on luy avoit demandé, ce qu'il me semble très-prudemment<sup>1</sup>, n'ayant voulu conseiller chose que pourta trouble, mais s'estant remis à la résolution de l'empereur, comme le chef; il fonde fort bien son excuse, et se void clérement qu'il a besoing de vous en ceste saison, et le pourroit avoir plus grand, si failloit faire quelque chose contre le Turcq. Et me recommandant très-affectueusement, etc.

## LXII.

## NOVA, SCRIPTA AB HUGUENOTO.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 142.)

Sans date (vers le 20 mai 1565).

De electore Palatino sic se res habent. Vicinum habet, et in nonnullis locis socium episcopum Wormatiensem, superbum et importunum, qui electori plura facessit negocia quam omnes reliqui ejus vicini. Trac-

<sup>1</sup> L'archiduc avait refusé le congé demandé par la duchesse de Lorraine en faveur du baron de Bolwiller, qu'elle destinait à faire le voyage d'Espagne. Sa ré-

ponse, datée de Prague, le 22 mars précédent, se trouve dans les Mémoires de Granvelle, XVIII, 55-57.



tavit eum Heidelbergæ amicissime, tametsi Otho-Henricus eum nunquam ad se admittere voluerit, et benevolentia ejus malum animum omnino vincere studuit : sed nequaquam. Itaque præterita hieme, cum Lademburgi suos ritus vesperi in noctem producerent, ut incommodum fuerit deinde populo sub lucem candelarum conciones quas elector ordinaverat audire, significavit concionator electoris se deinceps, ante episcopi vespere, preces concionaturum, ne candelas cogatur accendere, ut etiam his fecit. Tulit hoc primo episcopus cum rediret ille tertio et more solito psalmos cantare juberet, episcopus cum suis etiam agere cœpit, et concionatori nunciat ut a suo officio jam desisteret. Quod cum ille recusaret, venit ille foras ad concionatorem episcopus et cum eo acriter contendit, ita ut etiam eum verberaverit cum libro. Dicunt eum cecidisse, et nisi magister aulæ impedisset, episcopum occisurum concionatorem. Ludimagistrum cum pueris a templo fugavit cum suis psalmis. Inde mala conscientia motus, episcopus WORMATIAM, nemine fugante, fugit. Elector, re cognita, indignè tulit : ac re diu deliberata, tandem templum, episcopi verberibus profanatum, expurgare imaginibus cœpit, easque una cum vestitu et vasis pontificiis cremavit. Inde profectus, in collegia Sinsen<sup>1</sup> et Neuhausen idem fecit, ac monachos abigere scorta quæ alebant et ad suum præscriptum vivere jussit. Episcopus, et quidam ex collegiis istis, indignantur, et Spiræ in jus electorem vocarunt. Elector jure se defendit hilari animo, nihil metuens. Fui cum eo in Novo-Castro, quod in plano situm et minime munitum est; vix 50 secum equites habuit, tam imperterritus est, tametsi sese monitus sit ne in eo loco inimicis fideret. Habes factum et facti breviter causam. Utinam et episcopus fuisset prudentior, et electoris etiam concionatores in alteram partem non peccarent!

Quatuor electores Rheni Vesaliæ convenient; cras, Heidelbergæ elector eo iturus, discedet.

Grombachius et principum cancellarii earum rerum quas ad se pertinentem habent, scripta postulavit et ad episcopi infame scriptum

<sup>1</sup> Sinsheim.

responsionem paravit prolixam et virilem. Dixit mihi quidam ex familia D. Albrehti a Rosemberg, qui vidit et quidem legit. Metuo ne a verbis verbera deveniantur.

Albrechtus a Rosemberg Metim vocatus certo dicitur Heydelbergæ, sed tacite : quid acturus, nescio.

Pontifex in armis est : metuitur Sardinia; 180 triremibus solvisse Turca dicitur. Septima maii, Swendius Viennam scripsit Weyvodam agere fraudulenter : colligit militem, et comeatum ad eum sustentandum parat, experturus in Transilvania fortunam, quia se videt inferiorem ut Satzmar munitum jam aggrediatur.

## LXIII.

## NOTE

REMISE A M. DE CHANTONNAY, AMBASSADEUR D'ESPAGNE,

AU NOM DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN II.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 84-87; Ambassades de Chantonnay, I, 90 à 92.)

Vienne, 20 mai 1565.

Sacra Cæsarea majestas, dominus noster clementissimus, benevole et fraterne intellexit ex litteris, quas serenissimus princeps dominus Philippus, Hispaniarum utriusque Siciliae et Hierusalem rex catholicus, ad consiliarium et oratorem suum ad præsens in aula Cæsareæ suæ majestatis residentem, generosum ac magnificum dominum de Chantonè, dedit, causas et rationes propter quas serenitas ejus, sese apud Sanct<sup>m</sup> D. N. opposuit desiderio et postulatis Cæsareæ suæ majestatis in negotio conjugii sacerdotum, de quo majestas sua Cæsarea huc usque cum summo pontifice egit, et quominus serenitas ejus cum majestate sua Cæsarea in hoc negotio consentire queat. De quo qui-

dem negotio, quod præfatus serenissimus rex tam amanter voluerit cum majestate sua Cæsarea rationes suas communicare, majestas sua Cæsarea in optimam partem accepit, atque existimavit mutuæ arctissimæ conjunctioni consentaneum esse, ut et ipsa serenitati ejus causas propter quas conjugium istud sacerdotum, apud summum pontificem tantopere promovendum suscepit, familiariter et fraterne explicet.

Itaque imprimis sciendum est, hoc negotium non a Cæsarea sua majestate, sed a majestatis suæ divo quondam domino parente, augustissimæ recordationis, christianissimo et antiquæ religionis tenacissimo imperatore, initium sumpsisse, qui in hoc summis vigiliis elaboravit, ita tamen ut provinciis suis dumtaxat voluerit esse consultum, aliis vero nullas penitus leges præscribendas censuerit.

Neque sane hujus rei curam sine maturo consilio suscepit, sed habuit causas quæ majestatem suam ad id promoverunt urgentissimas.

Non putat autem majestas sua Cæsarea nunc recensendum quæ et quanta sit in hujus modi concessione vel dispensatione ecclesiæ vel apostolicæ sedis autoritas, cum id, tanquam omnibus obvium, ipsi etiam serenissimo et catholico Hispaniarum, etc. regi obscurum esse non possit.

Sed hoc majestas sua Cæsarea nequaquam silentio prætereundum arbitratur, dictum quondam divum dominum parentem suum ad suscipiendam hujus negotii curam, eo potissimum motum et inductum fuisse quod, tanquam senex et prudens imperator et princeps, manifeste viderit, nimis rigorosa ecclesiasticarum constitutionum observatione, religionem ne pilo quidem meliorem factam, quin potius totis hisce quinquaginta annis semper de malo in pejus prolapsam fuisse.

Consideravit præterea idem divus imperator fœlicis recordationis, quod hoc nostro perditissimo seculo tanta sit hominum, præcipue sacerdotum, incontinentia, ut luce meridiana clarius (in Germania saltem) appareat, inter centum sacerdotes vix unum reperiri, qui non sit uxoratus aut fornicarius. Jam vero si debuissent aut deberent omnes illi expelli, nullos penitus qui sacerdotum munia obirent, fuisse

aut esse affuturos. Imo et tunc tanta fuit et est in provinciis sacræ Cæsareæ majestatis penuria, ut in multis locis (quod dolendum est) homines tanquam pecudes sine verbo et sacramento intereant.

Doluit et hoc prælibato divo quondam imperatori Ferdinando, quod in tanto cleri defectu, in loco legitimorum ministrorum subintraverint alii qui, non solum ab obedientia sedis apostolicæ se segregaverint, verum etiam non raro fanaticis opinionibus populum imperitum imbuere conati sint. Quapropter existimavit majestas sua, si alterum ex istis duobus in seculo tam inquinato sit ferendum, satius esse tolerari sacerdotes utcumque conjugatos (cum id saltem aliquam speciem honestatis habeat), quam manifestos concubinarios, adulteros vel fornicatores, quos constet etiam antiquorum conciliorum canonibus longe plusquam illos esse exosos. Præsertim cum quotidiana experientia hoc doceat, quemadmodum vita horum passim omnibus ingenti sit scandalo, ita deinceps eo ipso doctrinam quoque fieri suspectam. Unde perspexit majestas sua Cæsarea deinceps et illud tanquam longe maximum incommodum sequi, quod in tanto odio, quo sacerdotalis ordo ejus rei nomine flagrat, nemo fere amplius ad eum aspiret, nisi cui vitæ suæ rationes propemodum desperatæ sunt.

Et hinc demum cognovit oriri ingentem ecclesiarum desolationem et vastitatem, dum vel nulli adsunt qui eas regant, vel tales quales millies abesse præstaret. Hæc calamitas adeo gravis est, ut nulla humana lingua satis enunciari queat. Quapropter idem divus imperator Ferdinandus hoc unicum adhuc remedium, juxta concessionem calicis, quæsivit, quo tantis malis nonnihil succurreretur.

Censuit enim majestas sua Cæsarea, longe satius esse, quod alias partim palam, partim in secreto, cum summa rerum omnium confusione fieri solet, id cum potestatis ordinariæ legitimo consensu ac bono ordine fieri; sicque persuasum habuit sedis apostolicæ auctoritatem, ex ea re non solum imminutam, verum etiam auctam et amplificatam iri. Maxime cum spes non mediocris subsit, multos ex illis ministris qui nunc uxorati sunt, quique ob eam rem sedis aposto-

licæ patrocinio destituuntur, eoque pacto, quasi necessitate quadam compulsi, adulterius partis castra transfugiunt; se ubi senserint sub potestatis tam ecclesiasticæ quam secularis umbra, tuto degere posse, tanto magis passuros se ad moderationis et equitatis terminos reduci.

Ad hæc existimavit Cæsarea sua majestas eadem ratione præcaveri posse ne, quemadmodum hactenus factum sit, magna colluvies illorum hominum qui, vel illegitime vel in locis suspectis, vel etiam omnino non ordinati, imo quorum bona pars ab ipsis diversæ religionis hominibus, partim ob turpitudinem vitæ, partim ob monstra omnium hæresium expulsa sit, ecclesias Austriacas quasi possessionem propriam invadant, ibique tam docendo verbo Dei, quam administrandis sacris ecclesiæ sacramentis, temere sese ingerant.

Neque majestas sua Cæsarea sibi persuadere potuit, quod hinc aliquid incommodi ad vicinas provincias esset redundaturum. Nam visum est majestati suæ, quæcumque ex illis eo remedio non indigerent, utpote quæ nullum defectum ministrorum ecclesiæ, neque quoad numerum neque quoad vitæ integritatem, paterentur, eas etiam ad tanto majores gratias Deo optimo maximo referendas obligari; si quæ vero essent, quæ eodem morbo laborarent, illis nihilominus majestas sua Cæsarea nullam legem nec voluit nec potuit præscribere. Imo etiam si quid mali (quod Deus avertat) ex hoc negotio oriretur, tamen valde incertum esse an vel quid periculi ex eo ad alias vicinas provincias emanaret, cum res ipsa loquatur, hoc tempore omnes fere nationes omniaque regna, quæ Germaniam circumcingunt, multo longius ab obedientia sedis apostolicæ abesse, quam ipsa sit Germania.

Quid vero particulariter ad ipsius serenissimi et catholici Hispaniarum regis regna et dominia attinet, res est extra omne discrimen. Nemo enim procul dubio erit, qui regiæ suæ serenitati quicquam, contra ipsius voluntatem, vel in hac, vel in aliis rebus sit obtrusurus, maxime quia et pater serenitatis suæ, divus quondam imperator Carolus Quintus, præclarissimæ memoriæ, cum hanc eandem rem apud sedem apostolicam, per tres illius temporis insignes cardinales

hispanos, Compostellanum<sup>1</sup> videlicet, Burgensem<sup>2</sup>, et Pacecum veterem<sup>3</sup> urgeret, procul dubio nequaquam existimavit id majestatis suæ Cæsareæ regnis Hispanicis, vel in minimo, obfuturum.

Hæc quidem et multa alia, quæ recensere longum esset, in causa sunt, quod prælibatus divus quondam imperator Ferdinandus, augustæ memoriæ, in promovendo omnibus viribus hoc negotio, usque ad extremum vitæ spiritum perduraverit. Ea autem, uti debuerunt, apud majestatem suam Cæsaream, tamquam filium obsequentissimum, tanti fuerunt ponderis, ut existimarit, si in eo optimi parentis vestigia sequeretur, se non facile erraturum. Quæ quidem est causa, cur majestas sua Cæsarea rem semel cœptam noluerit hactenus intermittere. Quis vero vel quantus fructus inde sit sequuturus, id majestas sua Cæsarea pronunciare non potest; cum hæc et multa alia, quæ humanis consiliis hinc inde agitantur, a solius Dei omnipotentis nutu dependeant.

Sed si ex præteritis futura, atque ex similibus similia æstimare licet, majestas sua Cæsarea non potest regiam suam serenitatem celare quod, impetrato paulo ante calice, majestas sua Cæsarea, habita hoc tempore paschali nuper elapso diligentissima inquisitione, repererit : ubi anno præterito, in hac majestatis suæ civitate, numerus omnium communicantium ad bis mille non ascenderit, hoc tamen anno, ex Dei gratia, fuisse quatuor mille nongentos ac decem et octo homines, qui sub una tantum, et mille quingentos septuaginta septem qui, sub utraque specie communicaverint.

Attamen quicquid id sit, majestas sua Cæsarea non ejus est pertinaciæ, ut quoscumque in eam sententiam pertrahere conetur. Sufficit hoc majestati suæ Cæsareæ, quod summus pontifex de toto hoc negotio sæpius et diligenter fuerit admonitus. Nunc vero si sanctitas

<sup>1</sup> Gaspard d'Avalos, archevêque de Compostelle, pourvu du chapeau en 1543, cessa de vivre l'année suivante.

<sup>2</sup> François de Mendoza, évêque de Coria, puis archevêque de Burgos, créé cardinal

aussi en 1544, mort en 1566. (Voir. t. V, p. 163.)

<sup>3</sup> Pierre Pacheco de Villena. (Voir t. IV, p. 658; t. V, p. 483; t. VI, p. 42, 94.)

ejus aures præbere velit, majestas sua Cæsarea pro virili curabit, ut quicquid in hac parte concessum fuerit, id non aliter quam ad laudem et gloriam omnipotentis Dei, ac sanctæ fidei exaltationem, dirigatur. Sin minus majestas sua Cæsarea eam consolationem capiet, quod si forte plura deinceps mala, præter opinionem, inde oriantur, majestas sua Cæsarea, tam apud Deum quam apud homines, poterit esse excusata.

Quod vero serenissimus et catholicus Hispaniarum rex de rebus hisce omnibus, majestatem suam Cæsaream tam diligenter ac fraterne admonuerit, atque in hac parte alteram et diversam teneat opinionem, id majestas sua Cæsarea facile concedit, atque æquissimo fert animo. Non est enim novum, quod etiam conjunctissimi reges, principes et summi viri, in his quæ ad utilitatem communem spectant, sententiis inter se aliquando dissideant, durante nihilominus animorum conjunctione, quæ inter ipsos alias sit penitus illibata et illæsa.

Idem quoque confidit Cæsarea sua majestas inter se et serenissimum et catholicum Hispaniarum regem, tanquam amantissimos fratres et patruelos perpetuo futurum, prout majestas sua Cæsarea, pro virili parte, omnem adhibebit curam et diligentiam, ut iis quæ pertinent ad alendum et fovendum mutuam amorem, nullo loco vel tempore defuisse videatur.

Itaque dominus orator, ad prælibatum serenissimum regem suum, suprascriptas Cæsareæ majestatis rationes et causas referre poterit, quia sperat majestas sua Cæsarea serenitatem ejus illis fraterne et benevole acquieturam esse, facturus in eo rem majestatis suæ Cæsareæ apprimè gratam, omni benignitate Cæsarea recognoscendam. Actum die vigesima maii, anno Domini millesimo quingentesimo sexagesimo quinto.

## LXIV.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II.

(Ambassades de Chantonmay, I, 79-85.)

Viena, á 20 de mayo 1565.

. . . . . Yo hablé al emperador conforme á la de creencia, dándole las gracias de lo de la precedencia, y encaresciéndole quanto pude el contentamiento que V. M. havia tenido dello y la obligacion en que le quedava, y que assy havian de hazer VV. MM. el uno por el otro, pues lo que toca á uno es en beneficio de entrambos, no haviendo de ser sino una mesma cosa de los dos. Respondióme cierto con palabras muy eficaces, que en ello havia hecho lo que devia y era razon, y que assy lo haria siempre en todo lo que tocasse á V. M., á la qual deseava complazer en todo, aunque en ello le fuesse algun interesse y propria incomodidad, porque V. M. le devia tener por tan suyo que tuviesse por cosa muy cierta poder disponer de su persona, hijos y hazienda á todo su contento, y que todo lo que se havia offrecido havia procurado; en quanto en si era que V. M. lo conosciesse, á la

TRADUCTION.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

A PHILIPPE II.

Vienne, 20 mai 1565.

Nouvelles protestations d'amitié de la part de l'empereur, qui a cru en donner à Philippe une preuve bien éclatante en envoyant ses deux fils aînés à la cour d'Espagne. II



qual no podia dar mayores prendas de su buena voluntad, que haverle embiado sus dos hijos mayores, para que V. M. hiziesse dellos lo que fuesse servido, y que esto se havia hecho contra voluntad y parecer de muchos, y poca satisfaction de algunos electores del imperio, y que el papa mesmo havia estribado con él quanto havia podido, para que esto en ninguna manera se hiziesse, y que los oficios hechos en esto de parte del rey de Francia, V. M. los devia haver entendido, y sobre esto no podia dezir otra cosa sino que de allí no recibia consejo, ny se le daria nada por quantas amenazas le huviesse hecho el embaxador que residia acá, harto atrevidas y desvergonçadas, quando pasó lo de la precedencia; y que esto me dezia porque V. M. entendiesse quan entero amor le tenia, y quan sin respecto de nadie querria en todas ocurrencias dar muy ciertas muestras dello, y que V. M. se espantaria si supiesse los oficios que se han hecho con él para poner zizaña, y apartarle desta voluntad, y entre otros el papa mesmo, preponiendo en esta parte su particular al beneficio no solo de V. M., mas aun de toda la christiandad; y que él havia bien sabido que algunos havian querido poner á V. M. en difidencia y darle á entender ciertos descontentos del emperador y designos sobre el estado de Milan y los Payses Baxos, y que él tomava Dios por testigo, si nunca él tal havia pensado ny desseado, y que si á esto él quisiera poner ojos, harta manera le dieran para ello los descontentos que en entrambas provincias havia, de los quales le havia pesado y pesava por respecto de V. M., y que era claro que las cargas del ducado de Milan ponian

## TRADUCTION.

ne l'a pas témoignée d'une manière moins incontestable dans l'affaire de la préséance, où il a eu à soutenir les reproches et les bravades de l'ambassadeur de France, à combattre les objections des électeurs et du souverain pontife lui-même; il n'a pas manqué de personnes qui ont cherché à troubler la bonne harmonie entre les deux monarques, et l'empereur a fort bien su qu'on avait cherché à lui nuire dans l'esprit du roi, en l'accusant d'avoir des vues sur le Milanais et les Pays-Bas. Certes, s'il avait nourri de tels projets, leur exécution n'eût été que trop facilitée par le mécontentement qui règne dans

los vassallos en estrema desesperacion, señaladamente ciertas extraordinarias que fueron impuestas, como fué el vedar de traer las espadas para despues rescatar la licencia dellas, y haver hecho armas para las salvas guardias, y forçados los vassallos á tomarlas y comprarlas, y cosas semejantes, de que los Milanesees recebían tanto agravio, quanto menos podían creer que esto fuesse á sabiendas ny en provecho de V. M., á la qual suplicava le perdonasse, si passava tan adelante en estos particulares, porque sabia Dios que era con intencion que V. M. mirasse en ello, y posesyese sus estados con mas descanso, y menos çoçobra, hallándose tan alexado dellos, sin por esto pretender de dar consejo á V. M. En fin quando este principe tracta tocante á V. M. yo no puedo dezir sino que va con buenas entrañas, y dessea en estremo que V. M. lo crea assí; y esto del estado de Milan, y Flándres, me lo dixo con tanto hervor que parecia dar claramente á entender quan fácil le fuera, si él quisiera. Sabe Dios lo que en ello hay, y lo que mas me lo hizo notar y escribirlo á V. M. es que á lo que yo he conocido en la mocedad deste principe, y á lo que entiendo de los que están cerca dél de ordinario, y de muchos otros de Alemaña, tracta mucha verdad y realidad, y no se le sabe otra cosa.

Tambien me ha dicho que ya conocia los frutos de las amenazas del embaxador de Francia, ó la ordinaria malicia de aquella gente, porque el embaxador que reside en Constantinopla havia hecho toda

## TRADUCTION.

les deux contrées : dans la première, entre autres, par suite de l'impôt sur le port d'armes et autres taxes semblables, dont le public savait fort bien que le roi ne retirerait aucun profit personnel. L'empereur n'ignore pas non plus les mauvais offices que lui ont rendus les Français à Constantinople, en sollicitant le Turc de prendre parti pour le Vayvode, et se réjouissant publiquement des avantages remportés d'abord par ce dernier. Il sait aussi que les Vénitiens ne leur cèdent en rien sous ce rapport, et ont même envoyé sous main, au mépris des traités conclus avec la maison d'Autriche, des officiers et des soldats en Transylvanie. A la suite de ce préliminaire, Chantonny continue en ces termes :

la instancia possible con el Turco en favor del Vayvoda, como si fuera cosa propia del rey su amo, y esto muy descubiertamente, y el bayle de los Venecianos havia assí mesmo dicho todo lo que havia podido, y que todavía continuavan entrambos, y que en Venecia y en Roma havia havido grande alegría de la prosperidad primera del Vayvoda, y grandíssimo descontento, quando se vió que Suendi havia tomado aquellos lugares de importancia; que por ay se conocian las buenas entrañas de S. S. y de los Venecianos. Cierto es que mucho tiempo ha que tienen intelligencia grande con el Vayvoda, y que contra los tractados que tienen con la casa de Austria, han querido debaxo de mano embiar capitanes y soldados italianos en Transilvania.

Yo hablé juntamente en virtud de la creencia sobre lo del matrimonio de los sacerdotes, y porque la carta de V. M. venia tan fundada en razones y cosas satisfactorias para el emperador, parecióme no poder dezir mas de lo que en ella se contenia; y assy se la leí, y mostró oyrla de buena gana. Dixome que la instancia que agora se hazia no era cosa comenzada por él, ántes en esto seguia lo que por el emperador Ferdinando se havia propuesto, el qual siendo príncipe tan pio y prudente, y de tan larga esperiencia, havia juzgado el conjuicio de los sacerdotes no solo conveniente, mas aun necessario, y que cierto era lástima ver infinitas parrochias por proveer, que aunque fuesse buena la renta y hazienda no havia quien las quisiesse, para ser obligados á vivir en el celibato, de donde venia que en todas

## TRADUCTION.

Par suite du mandat contenu dans mes pleins pouvoirs, j'ai profité de cette occasion pour parler à l'empereur du mariage des prêtres, et comme la lettre de votre majesté présentait à cet égard les raisons les plus solides et les plus satisfaisantes, j'ai cru ne devoir rien ajouter à son contenu. Je lui en ai donné lecture en conséquence, et il m'a paru l'entendre avec plaisir, me certifiant néanmoins que les sollicitations faites présentement de sa part en cour de Rome n'étaient point une chose nouvelle ni commencée par lui, et qu'il se bornait à continuer l'œuvre de Ferdinand, son père, qui, nonobstant sa piété, sa prudence et son

ellas no se bautizava ningun niño, ny se administravan los sacramentos, y vivian las gentes como bestias; y por esto dezian que serian forçados á tomar predicantes y ministros donde los pudiesse haver, y estos no les faltan de parte de los sacramentarios y anabatistas, y que los clérigos mismos que solian ser y havian quedado, no pudiendo guardar sus mugeres con consentimiento de la sede apostólica, impugnan el poder y la obediencia del papa y predicán las mayores heregias del mundo; y era cierto que siendo casados, se reduzirian, y no predicarian en lo demas, sino conforme á lo que los obispos les prescriviessen; y que no curava que esto fuesse por toda la Alemaña, sino en estas tierras y las de Ungría, porque de los obispos dellas podia responder y con esta concession proveer los beneficios con aquella condicion, lo qual no se puede asegurar quanto á toda la Alemaña, por ser los príncipes mismos dañados, los quales no admiten obispo ny cura.

Que de Roma tenia aviso, que el papa havia de escribir sobre ello

TRADUCTION.

expérience consommée, avait jugé le mariage des prêtres non-seulement convenable, mais encore nécessaire. C'était en effet, ajouta-t-il, une chose déplorable de voir un nombre infini de paroisses totalement privées de pasteurs, à tel point que, malgré les avantages pécuniaires qu'elles pouvaient offrir, on ne trouvait personne qui voulût en prendre la charge et les desservir, à cause de l'obligation du célibat, d'où il résultait que dans une foule de localités on ne baptisait pas un seul enfant, on n'administrait aucun sacrement, et les gens vivaient absolument comme des bêtes. Aussi, disent les habitants, ils se verront obligés de prendre des ministres et des prédicants partout où ils en pourront trouver, et ils ont le choix parmi les sacramentaires et les anabaptistes; les prêtres mêmes qui, s'étant mariés, ne peuvent plus conserver leurs femmes avec l'assentiment du saint-siège, se déchaînent de tout leur pouvoir contre l'autorité pontificale et prêchent les plus grandes hérésies du monde : or ces derniers voyant valider leur mariage, se soumettraient et n'annonceraient plus aucune doctrine qui ne fût approuvée par les évêques. Quant à la dispense dont il s'agit, l'empereur ne la sollicite point pour l'Allemagne tout entière, mais seulement pour ses pays d'Autriche

á V. M. para que instasse acá, y que estas eran mañas de S. S. para poner á VV. MM. en disputa, como se hizo ya quando él escribió á V. M. lo de la comunión *sub utraque*, y en el mesmo tiempo que V. M. començó á hazer las mayores contrariedades, entónçes lo concedió S. S. para dexar V. M. en contrariedad con el emperador defuncto, y mostrar que, no obstante las contradicciones, él queria complazer al emperador para encarecerle obligársele mas por la concession, y que el papa havia dicho agora al embaxador imperial que estava determinado de complazer al emperador en esto del conjugio, solo querria que él procurasse de ganar y amansar á V. M. que andava muy terrible en este negocio, por via de sus ministros, por donde podia ver V. M. como andavan las cosas del mundo. Al fin instando yo mucho sobre esto, y las razones contenidas en las cartas de V. M., y lo que mas havia passado con el emperador, segun ya lo tengo escripto, díxome que toma á Dios por testigo del zelo que le movia á esto y que no era para hazer alteracion ó novedad en las cosas de la religion,

## TRADUCTION.

et la Hongrie, car là il peut répondre des évêques et pourvoir les bénéfiques moyennant la concession demandée, toutes choses qu'il ne garantit point pour le reste de l'Allemagne, où les princes sont infectés eux-mêmes de l'hérésie, et ne veulent admettre ni évêques ni curés.

L'empereur a ajouté qu'on lui avait donné de Rome l'avis que le pape devait écrire au roi d'Espagne pour l'engager à s'opposer avec vigueur à sa demande; que ce n'était là qu'une ruse de sa sainteté pour semer la mésintelligence entre les deux souverains, ainsi qu'il arriva déjà lorsque le pontife écrivit à votre majesté au sujet de la communion sous les deux espèces. Alors, en effet, que votre majesté commençait à faire l'opposition la plus vive à ce projet, sa sainteté fit droit à la demande de l'empereur défunt, afin d'entretenir le désaccord avec ce monarque, et pour prouver en même temps à celui-ci que, nonobstant toute objection ou réclamation de votre part, elle était décidée à lui complaire, cherchant ainsi à relever à ses yeux le mérite d'une faveur semblable, et à lui imposer par là même le devoir d'une plus vive reconnaissance. Le pape aurait dit aussi dernièrement à l'ambassadeur impérial, qu'il était tout disposé à com-

ny esto venia movido dél, y que sy S. S. no lo queria conceder, fuesse mucho en hora buena, y que quedaria á su cargo la perdicion de tantas ánimas, para las quales S. M. I. no veia otro remedio si no venia de la parte de S. S., ny sabia qué hazerse, sino dexar yr las cosas como pudiesse, que es lo que yo por otras mias tengo escripto; y me dixo el emperador, que pensaria mas en ello, y despues de haverlo comunicado con los de su consejo veria de responderme, pero entretanto no he querido dexar de poner por escripto este discurso, verse ha despues cuál será su conclusion. Verdaderamente yo no pensé que el emperador tomaria tan bien y con tanta blandura esta negociacion, y con temor desto ántes de leerle la carta saneéle quanto pude lo que le podia alterar, de que se quisiesse tomar auctoridad en su dominio, ó darle consejo en el gobierno de sus estados, y assí ántes de todo asseguréme de su respuesta, en la qual loó mucho el buen zelo de V. M., y me asseguró muy mucho, diziendo que él no aconsejaria que alguna novedad huviesse en la yglesia, quando por alguna via ello se pudiesse escusar, y sobre esto yo le leí la carta;

## TRADUCTION.

plaire à son maître dans l'affaire du mariage, mais qu'il fallait gagner et adoucir le roi d'Espagne qui agissait d'une manière très-vigoureuse dans cette affaire, par l'organe de ses ministres. Votre majesté pourra voir maintenant comment vont les choses du monde. Finalement, comme j'insistais beaucoup dans cette affaire, sur les raisons contenues en la lettre de votre majesté, et sur ce qui s'était passé dans un de mes entretiens précédents avec l'empereur, ainsi que je l'ai écrit, il me dit qu'il prenait Dieu à témoin du zèle qui l'animait dans cette circonstance; qu'il n'avait en vue aucune innovation religieuse, et que la première idée ne venait point de lui; que si le pape refusait la dispense demandée, il s'en lavait les mains, abandonnant à sa responsabilité la perte de tant d'âmes à laquelle sa sainteté pouvait seule porter remède, et qu'il ne voyait rien de mieux à faire que de laisser aller les choses, ainsi que je l'ai écrit précédemment. Il termina en m'assurant qu'il examinerait plus attentivement ce sujet, et qu'après en avoir conféré avec son conseil, il me donnerait sa réponse finale. En attendant je n'ai pas voulu négliger de consigner cette conversation par écrit. Nous verrons

despues he sabido que S. M. mesma havia dicho que el embaxador de Roma havia ydo mas caliente en este negocio de lo que se le tenia mandado, y que se le ha escripto que vaya un poco mas atentado. Y en esta negociacion he hallado al emperador harto menos violento y resolutivo que al nuncio, el qual me dió copia de una carta que dize haver escripto al Crivelo, la qual va con esta, y verá V. M. por ella como concluye, que el casamiento sea necessario. . . . .

Los Turcos de la frontera de Ungria, á sollicitacion del Vayvoda, han dado sobre un castillo no muy fuerte de una viuda particular; y aunque para él llevaron tanta artillería quanta fuera menester para batir una ciudad perdieron un assalto, y al fin lo tomaron á porfia y le tentaron mas vezes, tanto que le han ganado y cortado las cabeças á todos quantos havia dentro, entre los quales havia trezientos soldados Ungaros muy buenos, que se havian puesto dentro, esperando que serian socorridos de Swendi, y esto era el diseño de los Turcos para que él desamparasse, ó dexasse desproveydo lo que ha tomado, mas él no ha determinado de salir de donde está ny saldrá hasta acabar la

## TRADUCTION.

à quoi tout cela aboutira plus tard; mais en vérité je n'aurais jamais cru l'empereur capable de prendre la chose avec autant de calme et de modération: aussi, dans l'appréhension du contraire, avant de lui donner lecture de la lettre, j'avais cherché, autant que possible, à éloigner de lui le soupçon que l'on voulût s'arroger une autorité quelconque au sein de sa cour, ou lui donner des conseils pour l'administration de ses états. Je m'étais donc assuré préalablement de sa réponse, dans laquelle il fit un grand éloge du zèle de votre majesté, me certifiant d'une manière expresse qu'il ne conseillera jamais l'introduction d'aucune nouveauté dans l'Église lorsqu'il y aurait moyen de l'éviter; et là-dessus je lui donnai lecture de la lettre. Depuis, j'ai su que sa majesté elle-même avait reproché à son ambassadeur à Rome d'avoir agi dans cette affaire avec beaucoup plus de chaleur qu'on ne lui avait recommandé, et qu'en conséquence il lui avait été écrit de s'avancer un peu moins. Quoi qu'il en soit, j'ai trouvé, dans le cours de cette négociation, l'empereur beaucoup moins hardi et déterminé que le nonce lui-même, lequel m'a donné copie d'une lettre qu'il dit avoir écrite au cardinal

fortificacion. Los Turcos que hasta oy estan en campaña son mas de veinte mil cavallos repartidos en tres partes, y los que Swendi tiene no son mas de siete mil hombres en todo ; fortifica Satmart, porque Tocay está en tal sitio cercada de dos rios y de un pantano, que al verano no se le puede allegar, ny de invierno si no acierta á ser tan áspero como ha sido este.

El embaxador de Polonia y el del Vayvoda está aquí, ninguna cosa se concluye en el concierto, ny aun está resuelto el emperador sy aceptará los artículos que traxo el Xaouz, el qual está todavía aquí. Quanto á la paz con el Turco, espérase un Italiano que ha ydo á Constantinopoli con uno de los que vinieron con el dicho Xaouz ; piénsase que de lo que traerá de allá depende en gran parte la conclusion destes negocios.

Todos los avisos que acá vienen de todas partes de Italia dizen que V. M., ó pública, ó encubiertamente, se ha de hallar en estas vistas, y que aquello tiene atónitos todos los potentados de Italia, y sy esto es, no estarán los de Alemaña sin sospecha; dígolo porque entienda V. M. los discursos que se hazen, yo me estoy á lo que me ha mandado escribir V. M. y assy hago todos los officios que puedo conforme á ello.

Digo que no está acceptada la paz por el emperador porque havia un castillo que S. M. pretendia que el Vayvoda lo devia restituir por ser de un vassallo de S. M. que se havia passado al dicho Vayvoda, y el Turco entendia que aquel huviesse de quedar al Vayvoda, pero despues acá el dicho castillo ha sido tomado por Swendi, y por esto pre-

TRADUCTION.

Crivelli : votre majesté la trouvera ci-jointe, et pourra voir comment il arrive à conclure par la nécessité du mariage des prêtres.

L'investiture de Sienne et de Milan au profit de Philippe II ne souffrira aucune difficulté : si le roi a pu concevoir quelque crainte, c'est à lui-même qu'il doit l'imputer, ayant autant contribué qu'il l'a fait à accroître le pouvoir du duc de Florence. Quant à l'extension sollicitée pour Milan, la chose n'est guère praticable, vu les obligations imposées à l'empereur par le serment qu'il a fait lors de son élection, de n'altérer les fiefs



tende el emperador que el Turco no deve hazer instancia en él, y que por todas razones haya de quedar á S. M. I.; sobre esto no se sabe lo que responderá el Turco, y demas sy querrá tener por bueno lo que hazen sus baxás contra la tregua, haviendo tomado la semana passada el castillo sobre dicho y despues acá cercado otro que no se les podrá defender . . . . .

## TRADUCTION.

en aucune manière, et de les maintenir dans leur nature primitive. Détails sans grand intérêt sur les opérations militaires des Turcs, sur les progrès des négociations de paix entre l'empereur et le vayvode de Transylvanie. Le bruit se répand en Italie que Philippe doit assister soit ostensiblement, soit en secret, à l'entrevue de Bayonne. Chantonnay travaille de tout son pouvoir à détruire cette opinion, qui commence à prévaloir aussi en Allemagne.

## LXV.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, I, 164.)

De Viena, á 20 de mayo 1565.

Estos renglones serán para avisar á V. M. que aunque la emperatriz holgó con la venida del correo, recibiera mucho mayor conten-

<sup>1</sup> L'impératrice a manifesté le vœu d'obtenir promptement une réponse décisive du roi d'Espagne au sujet du mariage projeté entre sa fille ainée et le prince d'Espagne, et elle a ressenti beaucoup de joie en apprenant de l'ambassadeur Dietrichstein que don Carlos lui-même désirait vivement cette union. Une circonstance

toute particulière viendrait confirmer cette nouvelle : c'est le vœu fait, dit-on, par le fils de Philippe, lors de sa chute à Alcalá, de « ne s'approcher jamais d'une autre femme (que de la princesse Anne); aussi « ne prend-il ni soin ni souci d'en aimer « aucune. »

tamiento que, como S. M. esperaba, traxera alguna resolucion en lo del casamiento, y assi me lo preguntó luego creyendo que venia para este efecto; mas yo le mostré que por las datas de las cartas que traya, y el tiempo que yo havia escripto desde acá, no podian haver llegado mis cartas quando el correo partió; y lo que mas esperança da acá que este casamiento se ha de concluir, es que, segun he entendido de Pernestayn, tractando con él en otras cosas y viniendo de una á otra á hablar del príncipe, mi señor, me dixo que Dietristayn havia escripto, que S. A. desseava en extremo se tractasse el casamiento, lo qual ha dado acá muy gran contentamiento; y mas dixo el mesmo Pernestayn, que Dietristayn havia tambien escripto acá que quando S. A. dió la cayda en Alcalá, havia hecho voto de no llegarse jamas á otra muger, y assi ny curava, ny queria enamorarse de ninguna. De lo qual me ha parecido dar aviso á V. M. por las causas que por su gran prudencia podrá fácilmente pensar. . . . .

## LXVI.

## LE PRÉVÔT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, II, 26-30.)

Bruxelles, 21 et 22 mai 1565.

Monseigneur..... M. de Barlaymont tint hier long propoz à Viron sur ce que at apporté le conte d'Egmont, que encores qu'il se tient secret, jusques la venue du prince d'Oranges, que sera pour le xxviii<sup>e</sup> du présent, touttefois ledict s<sup>r</sup> de Barlaymont assure qu'il at grand pouvoir et qu'il retourne fort content de sa majesté, et que madame de Parme at son besoigné très agréable; de sorte qu'il y aurat du changement,

comme Armenteros l'avoit dict avant mon départ pour Saint-Amand<sup>1</sup>. Et ad ce que dict Barlaymont, l'on hostera les finances, retenant Schetz sa charge; l'on renforcera le conseil d'estat du marquiz de Berghes, de Montigny et de Noircarmes, qui est icy; qu'est ce que falloit pour achepper le jeu, et que l'on envoiera la pluspart du privé conseil à Malines. Ce dernier poinct est aussi eschappé au greffier Ringaut, qui l'a dict à Sweneghen, comme m'a dict Bave, et que l'on n'en retiendra que deux ou trois, que seront les favorisés. Par ce moyen l'on sera quicte des longues robbes. Aussi at ledict Bave entendu le mesmes de Barlaymont touchant les finances<sup>2</sup>. Si tout cela se faict, ne seray esbahi si le conte d'Egmont se contente du roy : car il n'heut scen demander dadvantaige, ny l'autre donner chose plus préjudiciable à son auctorité, comme il cognoistra cy-après. Je ne sçay comme cecy plairat aux bons et saiges, et si par là sera remédié au mal qu'estoit allé remonstrer ledict conte. Il ne peult estre que vostre illustrissime seigneurie n'en ayt entendu quelque chose par tant de lettres venues d'Espagne, que at emporté pour elle Laviron. Renard demeure encoires là sans qu'il y ayt nouvelles de son dépesche. M. de Barlaymont dict que chascung gouverneur fera ainsy qu'il l'entendra, sans escripre ou souffrir que les consaulx ou gouverneurs inférieurs escripent en court, veuillans que tout s'adresse à eulx; et desjà il se faict ainsy.

Bruxelles<sup>3</sup> faict la court aux seigneurs, à Armenteros et Molineus, et surtout à M. d'Egmont, qui touttefois donne bon espoir à Hopperus qu'il succédera à M. le président, l'exhortant d'aller droit, sans

<sup>1</sup> Dans une lettre subséquente du 1<sup>er</sup> juin, Morillon (*Lettres*, II, fol. 35) tient un autre langage : « L'on avoit estimé (dit-il) que le conte d'Egmont heust fait miracle; mais ad ce que j'ay entendu depuis l'arrivée du prince [d'Orange], que fut le xxvi de l'autre mois, ne rapporte point si résolu changement que l'on s'estoit pourvanté, s'estant le roy réservé la disposition de

« ce que se debvra faire; que portera du temps, ce qui faict reprendre cœur à M. de Barlaymont. »

<sup>2</sup> Voir, dans les *Mémoires de Granvelle*, XVIII, fol. 103-104, la lettre de Bave au cardinal, contenant à peu près les mêmes détails que ceux rapportés ici par Morillon.

<sup>3</sup> Conseiller.

respecter vostre illustrissime seigneurie, ny aussi les seigneurs. Le-dict conte parle en roy, négocie jour et nuict, et tous se retirent vers luy. Il se faict interpréter fort soigneusement ce qu'est en aultre langue, et prend de la peine. Le mesme faict de l'autre coustel le prince d'Oranges, qui est à Amsterdam avec Brederode, sa femme et nepveur, fils du conte de Mansfeld, et sont bien deux centz aux despens de la ville, et deux conseillers d'Hollande, pour ce qu'il y at ung mauvais pot au feug; aiantz plus de *iiii<sup>xx</sup>* principaulx bourgeois signé contre le magistrat de la ville « quem accersunt peculatus » que je tiens estre de la fourbe de l'Escoutette. Dieu doint que, à l'exemple d'eulx, aultres villes ne remuent mesnaige, qu'est ce que l'on serche...

Si n'y at-y plus aulcune mention d'évesques ny limites, et Madame n'at permiz que l'on envoia à Rome la répartition d'Anvers. Votre illustrissime seigneurie verra, par la lettre ci-jointe, que je désire être mise au feug, le séjour que le prince d'Oranges a faict à Vienne, que je ne pense avoir esté pour boire, ny que l'on en caresse tant Brederode sans cause. . . . .

*Juliacensis*<sup>1</sup> at commandé aux siens de tenir la catholicque religion, mectant peine à ceulx qui feront scandale; mais ce n'est pas la première fois qu'il l'a faict, et cela me donne plus de soubçon qu'il le faict pour nous endormir: car j'entendz qu'il faict des chevaulx, dont l'évêque de Liège n'est à son aise, et que le sieur de Sedan est encores vers luy avec grand train, et Meghe aux bains d'Aix<sup>2</sup>, encores qu'il n'en ayt de besoing. . . . . Le marquis de Berghes y est aussi avec sa femme.

Castillo, qui escript à vostre illustrissime seigneurie, me dit que del Canto doibt envoyer vers Espagne l'augustin espagnol de Bruges, « quia viva vox magis afficit, » pour informer sa majesté de la conduyte de la justice et aydes, de qui ilz se mangent, « magno malo regis, » du pays et du peuple; comme ceulx au conseil en Brabant rongent chascung; comme l'on ha vendu les offices, bénéfices, grâces, lotteries, justice, dont il s'est informé par charge expresse (comme

<sup>1</sup> Le duc Guillaume de Clèves. — <sup>2</sup> (Aix-la-Chapelle.)

il dit) du roy, auquel il veult par ce moien faire entendre comme l'on le trompe disant que tout vad bien; et j'entendz qu'il at ung monde de particularitez. Il seroit mieulx qu'il fût informé de quelle importance sera ledict changement s'il se faict, et ce de l'Angleterre, dont il se dict que Madame at heu grandz dons, et aussi d'Anvers.

Si la religion et justice se conduysent par le conseil d'estat, à qui prendrat l'on adresse? aiant dict Montigny que, quoy qu'il tarde, la nouvelle [religion] aura piéça lieu, pour estre la meilleure. Aussi quelque samblant que tiegne maintenant M. d'Egmont (qui est allé aujourd'huy tenir ses pasques à Grunendale, et at commandé le mesmes à ses gens, que me samble estre bien tard), je crains qu'il viendra au mesme poinct qu'il at tousjours soubstenu, que le chastoy et sang n'y ont profficté. Touttefois il a dit à la douairière d'Arschot que s'il sçavoit ceulx qui ont dit qu'il auroit poursuivy vers le roy la relaxation des éditz, il les tiendroît pour ennemiz, assurant qu'ilz se maintiendront indifféramment et sans aulcung respect, et at déclaré, présent Hinckart, le malcontentement qu'il at contre son cousin de Culembourg. Et jusques maintenant les villes où les sectes règnent sont bien peneulx, se véantz frustré de l'attente qu'ilz avoient de ce que rapporteroit le conte, et dont plusieurs s'estoient publicquement vantez. Et à Renaix se sont retirez sept ou huict principaulx mesnages, qui ont vendu pour huict ou dix mille florins de biens, et sont allé à Embde : en ce quoy le bailly debvoit avoir esté plus diligent et demander caution, lorsqu'ilz vendoient les biens, que ce n'estoit pour la secte. Je crains que les huguenotz reprandront cueur, véans « *summam rerum penes nobilitatem,* » et Montigny au conseil d'estat. Ce que me faict plus mal, c'est que je veoy M. le président si ardent pour estre dehors, disant que doibs qu'il aurat faict ce sault, il sçaurat bien affranchir le second, se tenant le plus esloigné qu'il polra<sup>1</sup>,

<sup>1</sup> « L'on crie fort contre le président, qui *gratiam et auctoritatem excidit.* Del Canto luy donne grande part au désordre

« qui se veoit. » (Lettre de Morillon, du 1<sup>er</sup> juin, déjà citée.)

et ne croit poinct que le roy viegne cest année, ny la prochaine, et se plainct que Madame conclud sur ce que le prince d'Oranges ou le conte d'Egmont dient, sans tenir regard à la pluralité des voix. Et Hopperus ne sçaura faire aultre que se ranger soubz les seigneurs et Madame, qui a donné à son beaul-filz<sup>1</sup> une bonne chastellenie en son payz; et par ce moyen lesdicts seigneurs auront beau faire, puisqu'il n'y aurait contredict.

J'entendz que l'on parle de refaire le rolle, pour ce que le dernier seroit esté fait partialement. Maes vad souvent vers le conte d'Egmont, et fera ce qu'il polra pour déferrer le chancelier de Brabant, qui at bien mal à la teste, et se tient maintenant aussi bas vers ses collègues comme il at esté cy-devant rogue. Les Estatz de Brabant sont après pour dresser quelque réformation sur eulx, affin qu'il y ayt plus de justice. Je vous envoye lettres d'Assonleville, qui est encores là<sup>2</sup>, et les Anglois braves, qui traictent quelque chose avec les François que font amatz vers Amiens et Calais.

Son altéze at esté huict ou dix jours sans se monstrier, que l'on dict avoir esté pour ung flux, et qu'elle est en peine de ce mariaige et des fraitz qu'il y fault employer jusques à LX ou LXX mil florins pour armer certains vaisseaux, pour aller quérir la dame, que serat conduite par M. de Hoogstrate<sup>3</sup> et le sieur de Wacquène. Si ceulx de Flandres et Hollande l'heussent accommodé de quelques batteaux, cela fust esté à propos; mais j'entendz que ceulx qui en ont touché n'ont heu aulcune response. . . . .

M. d'Egmont a dit qu'il entend que [le cardinal de Granvelle] porte barbe jusques la ceinture et qu'elle est bien blanche, et qu'il a voué ne l'hoster jusques son retour; ce qu'estant rapporté au duc

<sup>1</sup> Ce passage, ainsi que beaucoup d'autres, est en chiffres dans le texte original. Sans doute que son auteur faisait allusion à Jean Vandendrick, époux de Marguerite Vangest, mère de la duchesse de Parme, dont il a déjà été parlé tom. III, p. 540, et VII, p. 503.

<sup>2</sup> Il avait été nommé l'un des commissaires aux négociations de Bruges.

<sup>3</sup> « J'entendz que l'on est après M. de Mansfeldt. Ils iront XVI gentilzhommes et auront officiers, médecin et apoticaire. » (Note marginale de Morillon.)

d'Arschot, il répondit que doncques il la porteroit encore longuement si l'on croioit les seigneurs. . . . .

Il y at grand bruict que le prince d'Oranges doibt retrancher son estat de bien LX ou LXXX bouches et plus, et que le conte d'Egmont doibt faire le semblable.

Ceux de Geldres, nonobstant le dommaige qu'ilz ont heu par les inundacions, consentiront l'ayde, et pour leur gouverneur dix mil florins de don gratuit.

Les bledz sont quelque peu rencheriz. . . . . Je ne sçay comme il yrat encores des grains; car celluy que l'on avoit envoyé au roy de Dannemarcke pour l'ouverture du passage de la Zont est retourné sans rien faire, et l'ambassadeur dudict roy avec luy, que vat en France, auquel le conte d'Egmont at parlé avec cholère, et menasse que l'on luy fera bien ouvrir. L'autre disoit que son maistre n'estoit tenu de permectre que son ennemi fust adisté, comme il seroit, par ladicte ouverture, et le prince d'Oranges est bien de ceste opinion qu'il n'y est pas tenu<sup>1</sup>.

Ceux d'Hollande font icy grande poursuite : car en aulcungz lieux le bled y est quasi aussi chier comme il estoit l'an LVII. L'on leur propose d'y aller par force. Mais les seigneurs craignent que s'il mésadvenoit de l'emprinse, qu'il leur seroit imputé. S'il y a faulte de bled, nous aurons certainement une révolte, et le premier que l'on fera sera de se jecter sur les greniers des abbayez et ecclésiasticques, et je suis seur que en ce cas Montigny auroit les vostres en bonne recommandation. . . . .

Hier fut consacré M. de Liège<sup>2</sup> en l'abbaye d'Eckenrode par M. de Cambray, et donne à chascung chanoine de son église une robe de tel velour qu'il voudra choisir, ce que son prédécesseur leur refusa.

<sup>1</sup> « Cobel m'at dict que le roy de Dannemarck at consenti d'ouvrir la Sontepourveu que les vaisseaulx que yront d'icy ne soient chargez que de ballast; mais Hopperus me dict qu'il at cela d'ung messagier, et que ledict roy ne consen-

« tirat l'ouverture jusques son armée de mer soit preste. » (*Note marginale de l'auteur de cette dépêche.*)

<sup>2</sup> Gérard de Græsbeck, dont il a déjà été parlé. Il mourut au mois de décembre 1580.

Aussi se fait en ceste ville une entrée des archiers de l'arcq à main des villes et franchises de Brabant. Ceulx de ceste ville furent accoustrez de velour et soye de couleur d'orange, pour ce que Van der Meeren, qui est au prince, estoit roy, ce qu'il est en son chief et non pour son maistre. . . . .

Molineus a esté tout exprès à Louvain pour publier le déport de M. le président, et se vante « quod mactabit bonum Frisonicum, » et qu'il serat du privé conseil en son despit, ce que je ne croy s'il y at changement. Bien luy polroit l'on donner quelque aultre charge où il polroit faire plus de mal. Il parle indignement dudit seigneur et d'autres. . . . .

## LXVII.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 92.)

Haguenau, 22 mai 1565.

Monseigneur. . . . . Je n'ay voulu perdre ceste occasion de vous escrire ceste pour vous faire entendre que, ayant adverti mon seigneur et maistre de la délibération que j'avoye faict à l'exécution du desceing de Metz (comme certes il estoit bien requis, veu le lieu que je tiens), ledict S<sup>r</sup> dit que pour ce coup il ne veult que je bouge rien : de quoy, pour le vous dire, je suis bien marry, veu la bonne commodité qui se passe, le parachèvement de la citadelle que se pourroit faire ce pendant, comme pour aultres raisons et occasions quasi irrécouvrables. Ne vous voulant celer qu'il me semble par une lettre de Gamaut du xvii<sup>e</sup> du présent, ne sçayt si c'est pour me donner jalousye ou qu'il



soit vray, que l'empereur se meslera de Metz par Schwendy et aultres colonelz qui se sont offert rendre ledict Metz aux mains de sa majesté et à leurs despens, moyennant d'estre remboursés après la rendue; et que ledict Gamaut et aultres qui ont traicté avec moy de cela désirent plustost que ce soit par les mains dudict Schwendy, que non par moy qui tiennent pour bon catholicque, et ne s'y fient pas comme audict Schwendy, qui a ceste façon de s'entretenir et accommoder dextrement à gens de toute couleur et religion, ce que jeusques à ceste heure je n'ay sceu faire ny ne le veult faire. Je faictz mon compte partir d'icy au prouchain juillet pour employer trois mois sur mes terres, comme j'ay annuellement de congié; et s'il ne me survient, ce temps pendant que je demeureray là, empeschement, et que vous soyez encoires au peyz, je vous pourroye aller veoir, s'il vous plaict en quel-que lieu que vous serez. . . . Et à tant, etc.

---

## LXVIII.

## L'ÉCUYER BORDEY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 111-114.)

Bruxelles, 25 mai 1565.

Monseigneur. . . . Il s'est moingz parlé de nouvelles doibz l'arrivée du conte d'Aiguemont que l'on ne faisoit avant son retour, dont plusieurs s'en sont esbahy grandement, et veoit-on tous les jours chascun aux escoutes pour veoir si ce retour appourteroit quelque changement; mais l'on n'a jamais sceu rien descouvrir, sinon qu'il y avoit aulcunes lettres closes desquelles l'overture ne se feroit que l'assemblée de tous les seigneurs ne fussent icy avec tous les Estatz, et lors se verroit le vouloir et le commandement du roy. . . .

Des seigneurs le premier de tous qu'arriva en ceste ville fut le conte de Orne; et y a tousjours quasi esté, sinon qu'il est party depuis deux jours pour aller vers le conte de Mansfelt. Depuis le marquis de Berghes; mais il y demeura peu, et y vint aussi le conte de Megue, lequel, après quelques jours, se partit pour aller aux bains à Aix. Le duc d'Arschot y survint après et y est encoires. Austrate y est souvent, et va et vient, et y a esté aussi le conte de Ligne, l'évesque de Cambray et Noircarmes<sup>1</sup>, et dois sept ou huict jours est de retour Montigny de Brughes. . . . et selon ce que le bruict court, il n'a rien fait avec les Anglois.

L'on envoie deux commis en Angleterre, dont l'ung est l'advocat fiscal et l'autre un conseiller, je pense de Gand, pour veoir les privilèges des Anglois sur le fait de ceste traficque; mais je pense que ce ne sont qu'abusions, et qu'à la fin l'on n'accordera rien qui vaille avec eulx pour ce payz: maintes gens en murmurent et en parlent diversement.

L'on attend de jour à autre le prince d'Orange, et tient l'on qu'à son arrivée l'on descouvrira ce que l'on tient caché encoires. Toutesfois, dois quatre ou cinq jours en ça, l'on commence à parler de grandz changementz, que, si ainsy advint, il ne pourra appourter qu'une grande confusion à la républicque; et est que l'on veult casser entièrement le privé conseil, anichiler celluy des finances, et l'ung et l'autre transporter à celluy d'estat, pour illec prendre de tous deux cognoissances et y résouldre comme de tous autres cas: qu'est bien la chose la plus estrange et la plus inaudicte de quoy l'on ouyst jamais parler; et se pourra bien appeller, si ainsy advint, un estrange non seulement, ains un malheureux changement. Il se dict encoires que l'on veult adjoindre au conseil d'estat Berghues, Noircarmes et Montigny.

Il y a xii ou xiiii jours qu'il y a passé par ceste ville un ambassadeur de Dannemarch qui alloit en France, auquel le conte d'Ai-

<sup>1</sup> Sur Philippe de Sainte-Aldegonde, baron de Noircarmes, fils de Jean, voir t. VII, p. 218, et t. VIII, p. 616.

guemont<sup>1</sup> a parlé fort bravement et des grosses dents sur la defense que le roy son maistre avoit faicte pour non donner passage aux blez que noz marchandz avoient tous les ans pour coustume tirer de Suède, jusques à luy dire que si le roy sondict maistre n'y mettoit ordre, que l'on regarderoit de l'y mettre par deçà, et qui pensasse quatre fois quel seigneur estoit le roy nostre maistrè, qu'il n'endureroit pour rien du monde que l'on affamasse son peuple. Hier, par toute ceste ville, le bruict couroit que le passage estoit ouvert, dont le peuple estoit très joieux, mesmes les Hollandois. Je ne sçay si la chose sera véritable; mais se sera ung grand bien si ainsy est, car la disette estoit jà grande.

Ledict conte d'Aiguemont prend, dois son retour, les négoces en main avec telle volonté et telle diligence, qu'il ne laisse aucune heure eschapper qu'il ne négocie, et est sa maison remplie de négociateurs, à toutes heures, plus que la court mesmes. A son parler, il faict entendre à tous qu'il employera son bien et sa vie affin que le commandement du roy s'accomplisse, se déclarant jà ennemy de tous ceulx que voudront aller au contraire. Si ainsy est, j'ay espoir que la religion s'en portera mieulx : car ce point luy est expressément recommandé du roy.

Quant au prince de Parme, je ne puis aultre chose juger de luy sinon qu'il a rappourté une nourriture d'Espagnol par trop; et à la longue se fâcheroient les seigneurs de par deçà de si grande arrogance. Aussi, après le premier compliment, peu de ces seigneurs le hantent, et jugerois que son altèze, selon ce que se voit, l'entretiendroit plus tost en cela que de l'en retirer et luy remonstrer de faire aultrement. Car l'espace de huict jours qu'il ha mangé retiré en sa chambre, son altèze l'a faict servir, par son maistre d'hostel et nous aultres ses gentilzhommes, en la mesme sorte que nous la servons : ce que l'on n'a jamais faict au duc son père. Et ung de ses jours-là il mangea en la grande salle avec les contes d'Austrate et Lalaing, où

<sup>1</sup> « J'avois oblié de dire que Caysenbrot (voir t. VIII, p. 675), son agent, entre en telle autorité, que à toutes heures il

« va vers son altèze, et a plusieurs négociations tousjours après luy. » (*Note marginale de Bordey.*)

qui s'assist en la place de son altèze, et fit-on asseoir les deux aultres au bas bout de la table, sur scabeaux, ausquelx, sans Barbazan, je ne pense pas qu'il leur eult dict une seule parolle. Il a esté une seule fois chez le conte d'Aiguemont et non plus. J'ay mis en avant ces deux ou trois choses, laissant les aultres, par ce que l'on en parle fort mal, dont j'en suis marry pour l'amour de son altèze. . . . .

Il fault que sadicte seigneurie illustrissime entende que sadicte altèze, contre l'esperoir qu'elle avoit, est forcée d'envoyer querre en Portugal l'espousée du prince son filz, de sorte que pour parfournir à ceste emprinse, elle a commandé à quinze gentilhommes de sa maison de se tenir prest pour s'aller ambarquer en Zélande, pour dois là faire voile à Lisbonne, du nombre desquelz elle m'a choisie, chascun avec deux serviteurs, et en prent encoires aultres estrangiers, dont l'on m'a dit que Estambourges et le baron d'Aubigny estoient de ceulx-là. Et va le maistre d'hostel La Tilloye, et sera complie ceste compagnie de tous officiers, comme la maison d'ung prince.

Il y vont aussi jusques à XII dames; lesquelles ce seront, je ne sçay encoires, et tient l'on pour certain que pour chief de tout il y aura ung chevalier de l'ordre, lequel l'on présume estre le conte d'Austrate. Pour le moings il s'est offert. Et le nombre de ceste noblesse, officiers et leur suyte, se monte jusques à cent et cinquante. Et dedans quatre batteaulx de guerre que se font soubz la conduite de M. de Wacken, il y aura, tant en gens de guerre que matelotz, le nombre de six cens personnes. Et nous a l'on ordonné de nous tenir prestz pour le xxv<sup>e</sup> du moys prouchain <sup>1</sup>. . . . .

Le marquiz de Berghes a donné les manchons, quil ne diffèrent aux aultres sinon aux couleurs et feulages; car ce sont flesches comme les aultres, et les couleurs sont jaulne, rouge et violet <sup>2</sup>. . . . .

<sup>1</sup> Dans sa lettre du 25 mai, le secrétaire Bave ajoute que « l'on trouve Hoogstratte beaucoup trop jeune pour être le chef de l'ambassade, et que cette mission sera confiée à M. de Mansfeld. Les frais s'élèveront bien à cent mille florins, somme

« égale à la dot de la fiancée. » (*Mémoires de-Granvelle*, XVIII, 103.)

<sup>2</sup> Selon Pero Lopez, « ce nouveau signe de ralliement est jaune, rouge et gris, avec deux mains jointes armées de fleches et la devise : *Force est trop.* » (*Ibid.*)

## LXIX.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II.

(Ambassades de Chantonmay, I, 101.)

Viena, á 28 de mayo 1565.

Tres dias ha que escribí á V. M. con un correo que se despachó de aquí para Dietristaing, y se me olvidó avisar que el emperador me ha hablado mucho sobre la instancia que hazia en Roma, para que el papa conceda en estos estados el conjujio á los sacerdotes; disputélo algun rato con S. M., mas como no tenia commission de V. M. no quise ponerme en porfiar, y quando lo hiziera, no creo que se ganara nada en ello, por la necessidad, que, segun dize, es inescusable, por no hallar en quien proveer los beneficios, sin esta condicion, ni los vasallos tampoco consienten que los que no son casados administren los dichos beneficios, por ser concubinarios ordinarios, y solicitadores de mugeres ajenas, y que una infinidad de mochachos se mueren sin bautismo, y las otras personas sin la administracion de los sacramen-

TRADUCTION.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

A PHILIPPE II.

Vienne, 28 mai 1565.

L'empereur persiste à considérer le mariage des prêtres comme indispensable pour remédier à l'état actuel de la religion dans ses états et éviter de plus grands maux. Le motif sur lequel il insiste le plus, c'est le manque absolu de sujets pour les bénéfices ecclésiastiques, car les populations souffrent impatiemment qu'ils soient administrés par

tos, y que lo del conjugio se procura para atajar estos y mayores inconvenientes, porque ya no hay ningunos luteranos en toda Alemaña, todos se hazen anabatistas y sacramentarios, que de la primera confession de Augusta no hay ninguno, sino el elector de Brandemburg y los de Norembega.

Despues acá ha venido coyuntura de hablar dello con el nuncio, y véole muy convertido á que esto no se puede escusar aquí, aunque dize que él se duele mucho de ver las cosas reduzidas en estos términos, y segun me dize ha escripto en ello á Roma por el *pro* y *contra* tan limitadamente que nunca ha querido resolver ny dar á entender lo que en esto le parescia, ny se podria comprender por sus cartas mas de la representacion del estado destas provincias, dexándolo al juyzio de S. S. y del consistorio; pero sin quererle hazer, de lo que yo no sé, ny querer afirmar, no me parescia, lo que yo puedo comprender de sus palabras, que ha ydo tan resolutivo en contrariar esto en el principio como devia, y lo de la comunión *sub utraque*, y en alguna manera se me ha querido justificar desto, sabiendo que yo havia passado por Telinghen, y vistome con el cardenal de Augusta, el qual, segun me dize el nuncio, ha hablado muy rasamente deste negocio, y de quan mal le parescia que el dicho nuncio huviesse andado tan frio en esto, y aun como conivente, y tenia opinion el dicho nuncio que el dicho cardenal me huviesse hablado en ello, porque á otros muchos se ha quexado; mas cierto burlando ni de veras tratámos del dicho nuncio, ni de cosa que le tocasse; y assy se lo asse-

## TRADUCTION.

des prêtres non mariés, « qui sont concubinaires pour la plupart et sollicitent la femme d'autrui. » De plus, il est impossible de trouver en Allemagne un seul luthérien proprement dit; tous sont devenus anabaptistes ou sacramentaires, et de ceux de la confession primitive d'Augsbourg, il ne reste absolument que l'électeur de Brandebourg et la ville libre de Nuremberg. Le nonce partage l'avis de l'empereur en ce qui concerne la nécessité de la dispense, et il a écrit à ce sujet au saint-père une lettre dans laquelle il expose les raisons pour et contre, mais de telle manière qu'il est impossible de savoir à laquelle des deux opinions il se range. Toutefois l'ambassadeur d'Espagne pense qu'il

guré, y él me respondió que lo havia dudado, porque el dicho cardenal, siendo tan bonazo como es, juzgava lo de acá por lo que hay en Telinghen, sin mirar la diferencia que hay en ello, las necessidades, las malas vezinanças, la sobervia de los vassallos, dándome á entender que el otro se moviese con zelo, mas no con fundado entendimiento y juyzio.

A la verdad esto no me contentó mucho. Dios sea juez de lo que en ello ha passado acá sobre esto, que por no haver sido presente ny quiero juzgar ny adivinar; mas temo harto y aun tengo como por cosa cierta, que lo propuesto á Roma passará adelante como de acá se ha pedido, y aunque V. M. mandasse que se hiziesse algun officio en ello, no solo no creo que aprovecharia, mas dubdo mucho que el emperador se desabriria.

El cardenal Pacheco me ha escripto la instancia viva y caliente que el embaxador del emperador haze en Roma para saber determinadamente el sí ó el no; el mesmo emperador me ha dicho á mí que esperava con gran desseo la resolucion, y declaracion resoluta de la intencion de S. S. Mas yo no he podido comprender si, en caso que el papa no concediesse este punto, el emperador querria emprender de resolverse conforme á ello, y hazer que sus vassallos le obedeciesen; ántes tengo miedo, segun lo mucho que S. M. y el nuncio alegan de las necessidades, que sin permitir expressamente, se dissimulará que los vassallos hagan como quisieren, por tener ocasion de descargarse y quejarse de S. S. si caen estos estados en errores mas

## TRADUCTION.

ne s'est point prononcé dès le commencement d'une manière assez ouverte contre le mariage des ecclésiastiques et la communion sous les deux espèces : aussi le succès de la demande présentée par l'empereur lui semble tout à fait indubitable.

Mais je n'ai pu comprendre (ajoute le même Chantonnay) si, dans le cas où le pape refuserait cette concession, l'empereur voudra se soumettre et engager ses sujets à l'obéissance. Je crains tout au contraire, à raison de la chaleur avec laquelle sa majesté et le nonce lui-même insistent sur les nécessités présentes, que, sans

graves. Y me alegó el nuncio entre otras cosas que el negocio vernia á reducirse con el tiempo, segun otras vezes se usava, que los beneficios se proveyessen en hombres casados, y que si despues de viudos tornavan á casarse, los perderian y serian castigados, y assy mismo si se casassen los que serian proveydos. Yo por mí soy de opinion que el descaer de un punto de las cosas establecidas en la yglesia es abrir una puerta que despues nunca se tornará á cerrar, y queda abierta para pedir qualquier otra cosa. Y el mal es que, como tengo dicho, no veo que los officios que acá se hiziessen en contrario de parte de V. M. aprovechassen para el remedio, y andar mucho á la mano podria causar mayores inconvenientes y descontentos, porque como se dize que de Telinghen acá hay mucha diferencia, assy tienen que sea infinita la desygnaldad de las cosas d'España para las de acá; y bendito sea Dios, que ello es assy. Todavía haré lo que V. M. me mandare y obedeceré como es justo, mas el principal officio se ha de hazer en Roma y que los ministros que S. S. tiene cerca los príncipes no se

TRADUCTION.

autoriser précisément le mariage, on ne ferme les yeux sur la conduite des individus, afin d'avoir occasion de rejeter sur le souverain pontife les graves erreurs dans lesquelles pourraient tomber ces pays. De son côté, le nonce m'a donné à entendre que la chose se réduirait avec le temps, ainsi qu'on l'avait vu à d'autres époques, à conférer les bénéfices à des hommes mariés, sous la condition d'en être privés, et même de châtement, si, devenus veufs, ils convolaient à de secondes noces, et aussi avec les mêmes peines pour ceux qui se marieraient après avoir été pourvus de bénéfices. Pour mon compte, je suis d'avis que se relâcher sur un seul point des règlements établis par l'Église, c'est ouvrir une porte qu'on ne pourra plus fermer ensuite, et qui donnera entrée à une foule de réclamations de toute nature. Ce qu'il y a de fâcheux, c'est, comme je l'ai dit ailleurs, que les démarches tentées à Rome de la part de votre majesté n'auront probablement pas une efficacité bien grande, sans compter qu'une opposition plus vive pourrait entraîner de graves inconvenients et de nombreux mécontentements, car, ainsi que l'on dit qu'il y a bien de la différence entre Vienne et Dillingen, de même l'on regarde comme très-différentes les affaires d'Espagne



dexen vencer, si no veen que no hay poder contradézir, no ya al miedo de las cosas por venir, mas al remedio de las presentes. Yo por mí no soy de opinion que destas concessiones y novedades se haya jamas de ver el fructo, mejoría ny remedio que otros tan fácilmente se figuran.

El emperador, por manera de conversacion y pláticas familiares, muestra conocer muy poco fructo del concilio de Trento, porque quanto á la doctrina ha quedado qual estava ántes, como es muy justo, pero la reformation no se vee tal qual se esperava y publicava que se haria. Y á la verdad él nota lo de los prelados de acá, cuya ambicion y avaricia es qual estava quando peor, quiera Dios no sea mas; y quexándoseme de la administracion de los sacramentos, no pude dexar de dezirle, y al nuncio tambien, que á qué propósito estavan aquí quatro ó cinco obispos de ordinario, pues sabian la falta que hazian en sus yglesias, porqué no yvan ellos mismos á administrar, y comprar las personas que debaxo de su amparo podrian hazer su dever; que teniendo con que entretener tanta casa y seguimiento, era imposible

## TRADUCTION.

et celles de la contrée où je suis. Dieu soit loué qu'il en soit ainsi! je ne laisserai pas néanmoins d'exécuter ce que votre majesté me commandera, et de remplir ses volontés comme la raison l'exige : mais c'est à Rome que doivent être faites les démarches les plus décisives, et il est indispensable que les ministres de sa sainteté près les cours étrangères ne cèdent jamais (à moins que la résistance ne leur devienne impossible), je ne dis pas à la crainte des événements futurs, mais au désir de faire cesser les maux actuels. Pour moi, je suis loin de croire que l'on puisse retirer jamais de ces concessions et innovations le fruit, les améliorations ni le remède que d'autres s'en promettent si complaisamment.

L'empereur, dans ses entretiens familiers, se plaint du peu de fruit que l'on a retiré du concile de Trente, parce que la doctrine est restée, comme de juste, ce qu'elle était auparavant, mais la réformation ne marche point comme on l'espérait et comme on l'avait donné à entendre : ce qui le frappe surtout, c'est la conduite des prélats de l'Allemagne, dont l'ambition et l'avarice sont aussi excessives que jamais : Dieu veuille même qu'elles n'empirent plus! Comme sa majesté se plaignait à moi de la manière dont les sacrements sont administrés,

que sy querian poner de sus rentas con las de los beneficios, no hallassen quien es los administrassen, y predicassen. Paresce que con color de entender en los negocios de la provincia de donde son, no hay echarles de aquí, y por cierto un señor Húngaro viejo, que se llama Bathiani, en un consejo donde ellos eran presentes delante el emperador, les dió tal mano, que los dexó muy atordidos, y concluyó por donde havia entrado, quando comenzó su voto del modo como se havian de remediar en alguna manera las cosas de Ungría, que los obispos havian de ser causa de la ruyna del pueblo, del reyno, del emperador y dellos y de todos los otros juntos. Y esto me ha contado S. M. confessando que era verdad, y condoliéndose mucho conmigo. Y á la verdad si él viene á cosas que no devria, es porque fuera de su persona no tiene quien le ayude, y es pobre, y si quiere sostenerse y

TRADUCTION.

je n'ai pu m'empêcher de lui demander, ainsi qu'au nonce, à quel propos se trouvaient ordinairement à la cour quatre ou cinq évêques, lesquels ne pouvaient ignorer combien ils faisaient faute dans leurs diocèses; pourquoi ils n'allaient pas les administrer eux-mêmes, et protéger des subalternes qui, secondés par eux, pourraient faire leur devoir; qu'ayant les moyens d'entretenir un tel train de maison et une suite aussi nombreuse, il était impossible qu'en ajoutant quelque chose de leurs propres revenus à ceux des divers bénéfices dont ils jouissent, ils ne trouvassent pas des ecclésiastiques pour les administrer et annoncer au peuple la parole divine. Il paraît que, sous le prétexte de veiller aux intérêts de la province à laquelle ils appartiennent, ils savent si bien prendre pied à la cour, qu'il n'y a plus moyen ensuite de les en faire sortir. Quoi qu'il en soit, un vieux seigneur hongrois nommé Bathiany, dans un conseil où ces prélats se trouvaient réunis en présence de l'empereur, leur adressa certain jour une apostrophe si vigoureuse, qu'il les laissa tout abasourdis, concluant ainsi qu'il avait commencé, lorsque son tour fut venu de donner son avis sur la manière de remédier aux maux de la Hongrie, par leur dire en face que les évêques seraient un jour cause de la ruine totale du royaume, de l'empereur, d'eux-mêmes et de l'épiscopat tout entier<sup>1</sup>. Je tiens ces détails de sa majesté, qui m'a

<sup>1</sup> Ou de la chrétienté tout entière, car le texte peut offrir ces deux sens.

aprovecharse de sus vassallos patrimoniales y otros del imperio, es forçado venir á muchos partidos, los quales si no fuessen concedidos, no es parte para estorvar los que tiēnen voluntades dañadas. No espera un maravedí de ayuda del papa, ántes dubdo que los de acá son de opinion que se obtendrá primero qualquier cosa de permission que socorro de diez mil escudos; y los obispos de Alemaña, los unos estan muy caydos de la religion, y los que mejores son no contribuirán un maravedí sino quando todos los otros estados, y aquella contribucion nunca verná sin alguna condicion terrible, pues los príncipes protestantes han de dar su voto en ello, y ellos ya no curan de la comunión *sub utraque*, ni del conjugio de los sacerdotes, pues ya no creen sacramento, ni sacerdocio tampoco. Esto he querido escribir á V. M. para que entienda el estado de las cosas de acá. . . .

## TRADUCTION.

certifié l'exactitude du fait, tout en se plaignant avec amertume de la réalité de semblables abus. A vrai dire, si elle se laisse entraîner elle-même à des choses répréhensibles, c'est parce que hors d'elle il n'y a personne pour la conseiller, qu'elle n'a que des ressources fort bornées; que si elle veut se soutenir et recevoir quelque appui de la part de ses sujets patrimoniaux ainsi que des autres populations de l'empire, elle se voit forcée de leur faire des concessions telles, qu'en cas de refus elle serait trop faible pour comprimer ceux qui ont des intentions perverses. Sa majesté n'espère pas un maravedis de secours du souverain pontife, et je crois même que l'on est persuadé à Rome qu'elle obtiendra plus aisément toute espèce de permission qu'un subside de dix mille écus. En outre, parmi les évêques de l'empire, les uns chancellent dans leur foi religieuse, et ceux qui valent un peu mieux ne fourniraient aucune espèce d'aide pécuniaire sans le concours de tous les autres états: or une contribution pareille ne sera jamais accordée sans quelque condition exorbitante: car les princes protestants, qui ont voix délibérative comme les autres, se soucient fort peu de la communion sous les deux espèces et du mariage des prêtres, vu qu'ils ne croient plus ni aux sacrements ni même au sacerdoce. J'ai tenu à donner ces détails à votre majesté, afin qu'elle fût mise au courant des affaires de par delà. . . .

LXX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 119-120.)

Baudoncourt, 28 mai 1565.

..... Je ne puis lire sans peyne ce que vous m'escripvez des désordres que sont en la maniance des affaires, et que hors du conseil, par recommandations, se font choses à part qu'il semble ne soient rien, et pourront après produyre infinitz inconvénientz, et en la religion et au surplus : mais doibz icy je n'y puis remédier; cela touche à ceulx qui sont présentz, et n'y puis faire aultre chose que d'en avoir le sentiment que peult avoir le plus affectionné au service du maistre et bien du payz. Nous verrons si, estant M. d'Aigmont de retour, l'on changera de façon de faire sur ce qu'il peult avoir entendu de la voulenté du maistre, quy, soubz espoir que toutes choses yront doresnavant bien, a faict si grandes provisions : je diz grandes, sy l'on les mesnage bien; mais sy l'on se laisse mescompter à s'en servir à la voulenté d'ung et d'aultre, ou les jecter en l'abysme ordinaire, cela ne montera rien, et l'on perdra crédit, et fauldra tost recourir à nouvelles demandes. Mais je me doute que *tunc surdo canetis*, et M. d'Aigmont n'y voudra retourner, et toute la reste de par delà ensemble n'obtiendra la moitié.

De la négociation avec les Anglois je n'en attendz riens d'importance à nostre faveur. Il suffict que Montigny n'y fera mal son profit.

Je ne vous veulx pas beaucoup congratuler, pour non estre sy joyeux que vous, que sa majesté vous ayt accordé vostre congé, à condition que vous continuerez au conseil d'estat, et que vous retien-

drez les seelz et vostre charge jusques sa majesté se résolve quant à vous donner successeur ; et Dieu doint que ce soit Hopperus , que seroit au moingz mal ! Mais je doute que l'on ne vous y feurcompte , et prévoys beaucoup de choses en cecy que ne me plaisent. Dieu doint que vous ne les sentez et qu'elles ne succèdent comme je les me figure ! Dieu doint qu'il en vienne mieulx ! car de tout ce que vous viendra à regret j'en auray largement ma part ; et Dieu sçayt ce que jà l'on en dict icy , et sy jà l'on s'appreste pour y aller solliciter des charges , soubz espoir que Renard vous succédera , ores que , sy je ne me feurcompte , ledict Renard est bien loing de là , et non tant à son ayse comme ses amy z voudroient , quoy que l'on en ayt escript par delà et icy.

Quant au livre que l'on m'a renvoyé , pour ce que vous ne l'avez osé faire imprimer par delà pour les raisons que vous m'escripvez , il n'y a que répliquer. J'apperçoys bien que nous ne sumes sy hardiz pour le présent comme quand nous faisons imprimer l'autre. Dieu doint la saison quelque jour meilleur de le remettre au conseil. J'entendz bien ce que cela vault et il n'y a pourquoy. Sur ce je le renvoye par delà.

Vous serez par delà ung temps empeschez à festins et passé-temps pour les nopces , ores que l'espousée n'est encores arrivée. Dieu doint qu'il n'en advienne à madame la duchesse de Parme ce que l'on dict ordinairement : « *Extrema gaudii* , etc. »

J'attendz tousjours ce que finalement se résoldra quant à la pension de Saint Bernard et le dot de Malynes , pour me gouverner selon ce. Sy l'on laisse tomber les nouvelles éveschez , le maistre cognoistra en tous temps que ce ne sera esté ma faulte. A ce que l'on m'escript d'Anvers , la responce de la ville sur l'ayde pour les garnisons sera bonne ; mais l'on ne m'escript pas particulièrement quelle elle sera ; peult-estre n'a pas bon goust celluy quy me l'escript , et qu'il la pourroit trouver bonne ores qu'elle ne le soit. Dieu doint mieulx ! Je ne sçay quelle instance auront fait après Pasques les estatz de Brabant touchant les lymites des éveschez , ayans requis Madame de non

escripre au roy jusques à ce qu'elle ouyst les remonstrances qu'ilz déliberoient en faire à leur retour. L'on verra comme passeront les affaires , après que M. d'Aigmont aura faict son rapport entier à Madame et aux seigneurs. Ce pendant il me semble que je ne suis mal icy, et d'icy au bout du mois de septembre se pourront descouvrir beaucoup de choses.

Le duc de Wirtemberg, selon que m'a dict l'abbé des Troys-Roys, a faict conduire doiz son payz douze pièces d'artillerie à Montbéliard, et a serré tous ses greniers de ce coustel-là, de sorte que ceulx qui ont mené vin, et souloient ramener bledz, sont retournez vuides; et sy a changé tous les anciens officiers à Héricourt. Je craincz qu'il n'ayt quelque chose soubz le bonnet contre ceulx de Rye, quy après la sentence à leur faveur, lorsqu'ilz devoient solliciter appointement avec l'amitié dudict seigneur, que vraisemblablement ilz heussent obtenu à leur avantage, ilz l'ont picqué par nouveaulx desseingz, « ut sunt irrequieto ingenio, » et par requestes données à la court de parlement. Le pis est que se mouvant le duc contre eulx, quy, comme j'entendz, se vouldra faire justice, si l'on ne la luy faict, aultres quy n'en peuvent mais et auxquels ce faict ne touche, en pourroient souffrir, le maistre et tout le payz, à l'appétit de ces cerveaulx peu reposez. Et me recommandant, etc.

## LXXI.

## LE PRÉVÔT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, II, 19-21.)

Sans date. (Fin de mai 1565.)

Hier m'appella M. de Barlaymont pour aucunes affaires de son filz touchant quelque pension, et depuis me parla de D<sup>1</sup> pour sçavoir son portement; lequel il dit n'avoir oncques esté si mal avec les seigneurs, comme luy [mesmes] est à présent, et qu'ilz le voudroient avoir mangé; et qu'il n'est mieulx avec Madame, que ne l'appelle jamais, ne luy parle, et à peine le daigne regarder, le lessant descouvert comme le moindre des finances<sup>2</sup>. Que Schetz luy fait aucune fois part de ce que l'on démesne aux finances, affin qu'il signe, ce qu'il at refusé plusieurs fois, disant qu'il ne le fera sur sa simple relation, sy l'on ne luy en parle; qu'il n'est pas son chief, mais luy le sien, et qu'il l'at souvent admonesté, pour ce qu'il at à perdre, de se tenir sur sa garde. Mais que luy, son altèze, les seigneurs et Armenteros passent outre. Il m'at encores répété les grandes poursuites que l'on a fait après luy pour le tirer à la lighe, par le marquis de Berghes, Meghe et Montigny, que rendit plus grande peine que les aultres pour l'induire; mais qu'il at tousjours répondu qu'il tiendrait celle du maistre, demandant s'il y pouvoit estre milleure livrée que celle qu'il portoit, monstrant son ordre; qu'il tiendrait le parti du roy et point d'aultre; qu'il avoit

<sup>1</sup> Le lecteur n'aura point oublié que cette capitale désigne, dans la correspondance de Morillon, le cardinal de Granvelle.

<sup>2</sup> « Je me souviens avoir entendu de votre illustrissime seigneurie le luy avoir « prèdit. » (*Note marginale de l'auteur de la dépêche.*)

lessé de hanter D ung an devant eulx, encores que l'on le soubçonnoit qu'il luy parloit de nuyt; que le marquiz l'avoit déferé d'avoir dit que les seigneurs voullotent faire républicque, ce qu'il luy at mandé n'avoir jamais dict, offrant le prouver de sa personne à la sienne, et qu'il avoit heu envie le démentir quant et quant, disant que cecy procédoit d'ung propoz qu'il luy avoit tenu privéement et à part, ung soir chez le prince d'Oranges, parlant des estatz que luy sambloient vouloir faire républicque, et que le refus qu'il a faict de la lighe at esté la principale cause pour quoy le marquiz de Berghe n'at voulu avancer son filz à Liége<sup>1</sup>, luy aiant reproché le conte d'Egmont, que s'il leur fût adhérent, ilz l'heussent faict évesque. Il dit qu'ilz mectront ledit marquiz, Montigny et Noircarmes du conseil d'estat. . . . que l'auctorité du roi s'en vat perdue, comme il a remonstré à Armenteros, qui luy a respondu qu'il viegne luy-mesmes et la soubstienne : de sorte qu'il ne désire aultre, à ce qu'il me dit, que de soy retirer, me faisant serment d'avoir esté en volonté d'aller par la poste en Espagne, pour demander au roy congé et luy faire entendre comme le tout vad; mais qu'il ne veult point que l'on die qu'il se soit enfuy. Je luy diz qu'il seroit mieulx d'escripre : il respondit l'avoir jà faict, mais que l'on luy avoit assez sobrement respondu, bien que par la main de Tisnacq, affin que aultre n'en seut à parler. Je luy diz que le temps requerroit bien qu'il le feict derechief. Il répliqua que si les seigneurs le sçavent, ce sera pir que devant. Je luy diz qu'il stipule le secret, et je tiens seurement qu'il luy sera gardé. Il dit que le conte d'Egmont, depuis son retour, at lessé les flesches, aiant esté admonesté par le duc d'Albe de par le roy, « quem queritur nimis mollem » contra. . . . » qu'il ne l'avoit monstré en ce de Renard, contre ce que l'on avoit faict sonner par icy que le prince d'Eboli avoit escrit à celui d'Oranges que le roy luy avoit dict le despescher tost et bien.

<sup>1</sup> Faute d'une désignation plus précise, nous hésitons entre Jean de Barlaymont, protonotaire apostolique, chanoine de Liége, et prévôt de Saint-Servin-de-Maës-

tricht, et Louis de Barlaymont, son frère puiné, élu archevêque de Cambrai en 1570, et mort à Mons le 15 février de l'année 1596.



Il dit : Voz avez raison, et mon filz m'a dict plus d'une fois qu'ilz congnoissent mal le roy et qu'il est fort *callado*, et que tel le cuide gouverner que en est bien loing, et qu'il monstre souvent beau samblant là où il le pense le moins, adjoustant que l'on luy escript par le dernier courier. . . . que Renard s'est trouvé vers le régent de Naples luy demandant s'il avoit ses pièces et de l'expédier, et que l'autre luy respondit qu'il ne sçavoit à parler ny de luy ny de ses pièces, et qu'il n'avoit aucune charge. Que par là l'on pavoit congnoistre qu'il sera promené pour longtemps et que l'on le veult retenir par delà. Le mesme dient bien icy ceulx qui le favorisent.

Ledit M. de Barlaymont me dit davantage comme l'on traictoit pour tout confondre et mettre au conseil d'estat, finances et conseil privé; que par ce moien tous se feront des finances, ce qu'ilz ont autrefois refusé, et qu'ilz retiendroient Schetz avec deux commis, et que ainsi que les prédécesseurs du roy avoient, par si longues années, travaillé pour establir leur auctorité et que leurs affaires fussent maniez par peu de gens, seroient maintenant par luy perduz tout à ung coup, puisque lesdictes affaires viendroient à la maniance de tous; et que ce seroit le conseil d'Angleterre. Enfin que si le roy ne vient en deux ans comme le conte d'Egmont dit, qu'il se trouvera excludz de tous costelz, et qu'ilz passeront l'union, s'ilz peulvent. . . .

De mesme chemin me compta la conduite de M. Mansfeldt qu'il sçait fort bien; mais il dit que ce voiaige<sup>1</sup> abolira tout, et que Madame est si aveugle qu'elle ne cognoist rien, que touttefois les seigneurs luy ont hosté les affaires de la guerre et des garnisons, qu'estoient bien des principaulx. Davantage que l'on avoit les jours passez traicté avec les évesques et théologiens sur l'abolition des édictz, mais que tout estoit venu à rebours, dont l'on se faschoit tant plus que rien n'avoit esté oblié pour passer ce fait oultre, auquel l'on se trouvoit bien forcompté, aiant trouvé tant de résistance, et qu'il voudroit que le roy sceut ce que passe et combien de temps il y a que l'on remue ce mesnaige; et que luy seul at souvent tenu contre durant la maladie du

<sup>1</sup> De Portugal.

président Viglius, et qu'il entend que l'on est après pour derechef le remectre en forge par les Estatz. Mais (ce qu'est le milleur), il assure qu'il at veu les instructions du conte d'Egmont<sup>1</sup>, qui n'at povoir de conclure sans encores adviser le roy, duquel il dit sçavoir certainement que les seigneurs ne sont contens, mais qu'il ne sçait pourquoy, et qu'il sçait qu'il [le roy] escript à D « interim vehementer miratur « quod ubi causa religionis patiat, venire in hanc controversiam..... » Il dit encore que l'ayde<sup>2</sup> que donne sa majesté ne sera de grand effect si elle n'y donne l'ordre requiz, comme il espère elle ferat. Il regrette grandement la pusillanimité du président Viglius, et que Hopperus se plie tant.

Ces propoz me tint-il hier, jour de la Pentecouste, avec bien grande affection, et craindant d'estre accousté<sup>3</sup>, serra luy-mesme sa chambre; et ad ce que je puis veoir, il at desplaisir de veoir ce que passe, et cognoist maintenant l'estude de D, prenant le mesme but pour le service du maistre. Il se donne du torment au ceur comme je luy ay dit, le suppliant de ne se donner aucune peine, mais, cheminant rondement, faire son debvoir et attendre le temps jusques il soit milleur: car il ne peut demeurer tel qu'il est.

Le xvii<sup>e</sup> de ce mois fuz-je derechief vers M. de Barlaymont, qui après m'avoir parlé de son fait, vint sur le publicque, disant que depuis trois mois enchà, il n'at esté appellé par Madame, et que l'on ne luy at fait part du renouvellement des magistratz des villes ny aultre chose de sa charge, et que disant l'aultre jour quelque opinion au conseil d'estat, son altèze, *cum contemptu*, dict: « Qu'est-ce qu'il dict? » le répétant par deux fois. Il pense que les seigneurs couvent quelque chose par tant de consultes qu'ilz tiennent; que Madame at despesché vers le roy peult-estre pour avoir plus de résolution, et que l'on est fort après pour tollir les édictz, encores que le roy ayt commandé chastier des prisonniers en Anvers et de faire grâce à aucuns; qu'il

<sup>1</sup> (A lui données par Philippe II.)

<sup>2</sup> « L'on doit paier xii mois de xviii, les vi maintenant, et d'icy à quelque

« temps les aultres vi. » (*Note marginale de Morillon.*)

<sup>3</sup> (Écoute.)

croit certainement que, avec le temps, l'on hostera les nouvelles éveschez, et qu'il veoit clèrement que ce que l'on faict est pour piller l'Esglise, que c'est là où l'on tend. Il dit que de nouveau il at empesché que l'on n'at levé gens à l'occasion du prince de Condé, qui est fort sur les frontières de Picardie; que l'on continue de vouloir mectre les finances au conseil d'estat<sup>1</sup>; que son altèze, que souloit estre par dessus tous et appeller ceulx qu'elle vouloit (lequel poinct avoit avec si grande peine gaigné la feue royne<sup>2</sup> et maintenu que chascun feicst ce qu'il debvoit sans se mesler de l'aultruy), s'apperceoit bien que par ce moien elle perdra auctorité; mais qu'estant venu si avant, elle veult passer carrière, espérant pouvoir durer jusques à l'arrivée du roy. Qu'elle faict la court à Mansfelt, duquel, passé ung an, elle ne pouvoit entendre parler, dont il est plus hardi et dict qu'en son gouvernement il ne souffrira que aultre commande que luy, et s'est fort plainct de son conseil, ce que Madame at commandé estre anoté; que le conte de Hornes at obtenu, contre toute raison, ce qu'il demandoit touchant aucuns limites en Hollande; que ceulx de Geldres ne veuillent le conseil; que la religion se perd; que Meghe les complaict pour le regard de quelque gratuité, qu'il seroit mieulx que le roy luy donnit dix fois aultant, puisque son auctorité se perd pour si peu; que l'on les at pressé sur l'ayde au temps qu'ils ont le moings de moien, pour les dommaiges qu'ilz ont receu cet hiver, et que enfin ilz accorderont; mais avec plusieurs conditions, grande modération et attermination de trois ans, de sorte que tout cela se mangera par finances, sans qu'il en retourne ung double de prouffit au roy, qui, par ces moiens, perd son auctorité, pour laquelle establir la feue royne print tant de peine et que maintenant tout tombe à ung coup.

Il dict aussi que Aremberg<sup>3</sup> se plainct fort que en son gouvernement la religion s'en vad, et qu'il ne sçait plus tenir contre, faisant

<sup>1</sup> « L'on me dict que les seigneurs luy ont mandé de s'accomoder, ou autrement, veuille ou non, qu'ils passeront outre ce qu'ilz ont emprins des finances, et d'en-

« voyer le conseil privé à Malines. » (*Note marginale de Morillon.*)

<sup>2</sup> Marie, douairière de Hongrie.

<sup>3</sup> Jean de Ligne, comte d'Aremberg.

chascun ce qu'il veult. Il dit qu'il emporte envie à D, le véant hors de la presse; qu'il s'y mectra aussi quelque jour hors, s'il veoyt que le roy ne prend le frain aux dentz; qu'il luy voudroit bien escripre, ne fût que s'il se sceut et que après sa majesté feict ce que les seigneurs voudront, cela ne serviroit que pour le faire mocquer, et jecter dehors honteusement.

Nous parlammes aussi de Renard. Il dit que les seigneurs disent que le roy le veult purger pour démonstrer son innocence, et que Renard a juré saint Pierre qu'il dira maintenant tout ce qu'il n'at oncques volu dire. Je luy demandiz s'il croioit qu'il se fût si longuement tenu de le dire, en cas qu'il sceust quelque chose, aiant dict et controuvé tant de mensonges. Il dict bien que non, quant à luy, mais que les seigneurs le croioient, et qu'il est d'opinion que le roy entretient D. Je dictz qu'il y a longtemps qu'il le dict, et que donques confesse-il que le roy luy porte respect; que touttefois il n'y a pour quoy il voudroit entretenir ung sien vassal.

Je adjousteray encores ung poinct qu'il me dict à certes avoir entendu, que nostre Saint Père s'estoit complainct au sacré consistoire que le patrimoine de Saint-Pierre estoit tellement expilé et distraict, que en si grande nécessité comme en la présente, il n'y avoit moien de povoir résister aux emprinses du Turcq, et qu'il estoit plus que temps d'y remédier et recouvrer ce que estoit tollu à l'esglise, et qu'il vouloit commencer à la Mirandole et aller plus avant. Les emprinses sont plus faciles que l'exécution. Touttefois le sieur Castillo m'asseur qu'il at nouvelles sur le mesme.

avait épousé Marguerite de la Marck, sœur et héritière du comte Robert III, morte en 1597. Elle l'empêcha d'entrer dans la ligue des seigneurs, car elle dirigeait son mari

dans tout ce qui concernait le service public. Elle avait beaucoup de jugement et d'esprit, et parlait de la guerre comme un homme du métier.

## LXXII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonay, I, 109.)

Viena, á 2 de junio 1565.

Por los negocios continuos sobre la provision de lo que toca á la empresa de Suendi, de la qual no se sabe lo que resultará, como por mis precedentes tengo escrito, hasta que buelvan los que han ydo á Constantinopoli, ha tardado el emperador en responder á lo contenido en la carta que V. M. fué servida mandar me escribir en treinta y uno de março, y despues de haver el emperador consultado sobre ello, ha declarado su intencion por escrito, el qual verá V. M., y es en efecto lo que, muchos dias ha, comprendia yo de lo que havia podido alcançar. Hablándome el emperador en esta materia pocos dias

<sup>1</sup> L'empereur considère comme certain le succès de sa demande relativement au mariage des prêtres, et espère que le nouveau nonce aura mission d'accorder la dispense après quelques informations prises sur les lieux. Mort tragique du vice-chancelier Seld à la suite d'une chute de voiture, et son éloge. Les Turcs continuent à ravager la frontière, et pour peu qu'ils reçoivent du renfort, il ne sera guère possible de marcher contre eux, et Schwendi, qui se trouve présentement à plus de cent lieues de Vienne, n'étant pas secouru à temps, se verra obligé de capituler. Malheureusement l'empereur n'est pas assez

fort pour entretenir seul une armée suffisante contre le Turc, et ce qui inspire à Chantonay des craintes encore plus vives, c'est l'indifférence actuelle de l'ambassadeur de Transylvanie et de celui de Pologne relativement aux mêmes négociations de paix qu'ils poursuivaient deux mois auparavant avec la plus grande activité. Une autre cause d'inquiétude, c'est la disposition des Hongrois, dont un nombre considérable, lassés de la prospérité de l'empereur, le voient avec plaisir dans l'impuissance d'arriver aux frontières, parce que, à la faveur du trouble qui règne à l'intérieur, ils peuvent vivre à leur guise et sans

despues de llegado aquí, y despues referiéndome S. M. lo que havia passado con el nuncio, y á lo que comprendo tratando acá con muchas personas, porque es materia que está en la boca de todos, tienen por cierto que S. S. lo concederá, y que el nuevo nuncio que acá esperan, verná con facultad de concederlo despues de haverse informado. Plega Dios que no sea como muchos otros que yo he conocido, los quales, como muchas vezes lo he escripto á V. M., procuran en todas las negociaciones que les vienen á manos complazer á los príncipes ó pueblos donde residen para acomodar sus particulares!

Lo de arriba pudiera yo haver avisado á V. M. por el ordinario del sábado passado, sino fuera que partiendo el emperador por la mañana de aquí, me mandó que acompañasse á la emperatriz á una casa que el emperador tiene cerca deste lugar, y como fueron ally tambien los del consejo, pensé que era para negociar, pero no fué sino para hazerme merced, porque ally quedó encerrado con sus consejeros, tratando de sus negocios particulares hasta las quatro y media, que era la hora de la cena, y estónces licenció los consejeros para bolverse cada uno á su casa, y como la dicha casilla no está mas de dos millas italianas del lugar, y camino muy llano y arenoso, bolvian todos en sus coches, y entre otros venia el pobre doctor Seld en un

avoir rien à appréhender de sa justice. La guerre, en effet, favorise parmi eux des désordres incroyables : c'est ainsi que, malgré l'occupation de leurs terres et châteaux par les Turcs, ils ne perdent réellement pas la moindre chose en matière de juridiction ni de revenus, car leurs vassaux, même dans un rayon de cinquante ou de soixante lieues occupé par l'ennemi, par la crainte de quelque vengeance, s'empres- sent de leur payer leurs redevances, sans préjudice des contributions imposées par l'ennemi ; et les évêques mêmes exigent une partie de leurs droits. Aussi les seigneurs de ce pays s'inquiètent fort peu que

les Turcs triomphent ou non, parce que le dommage retombe en définitive sur la tête des vassaux. Ceux de l'empereur s'acquittent également envers lui, et, malgré l'occupation, ses revenus ordinaires se trouvent peu diminués, à moins que les commandants des forteresses ne s'emparent de ces sommes en lui persuadant qu'ils n'ont rien reçu. Arrivée à Vienne des ambassadeurs de Florence et de Ferrare, chargés de remercier Maximilien du consentement qu'il a donné au futur mariage de leurs maîtres avec deux archiduchesses. (Voir la dépêche suivante, etc.)

coche suyo, hecho á la manera de Baviera, sentado él de una parte las piernas fuera del coche, y el doctor Zazio de la otra parte de la misma manera, y como fueron á medio camino teniendo el coche de Seld quatro cavallos de dos en dos y entre ellos havia uno rixoso, que començó á empinarse talmente que el cochero de medroso, ó de borracho, cayó, y fuéronse los cavallos á toda furia corriendo házia el lugar. El Zazio por quitarse de aquel peligro saltó del coche, que llevaba muy gran furia, y en saltando, como era gordo descalabróse muy mal la cabeça; de ally á un roto quiso Seld tambien saltar, y siendo gordo y ernioso, ó roto, y el coche en muy gran furia, en saltando dió tal golpe en tierra de la cabeça y de todo el cuerpo que nunca habló palabra, y acabó de morir dentro un quarto de hora, lo qual los otros consejeros mandaron avisar al emperador, y llególe el mensajero tarde porque yvamos de acá para allá por el bosque, y por esta nueva, la qual le dió grande çoçobra y pesadumbre; no quiso entrar en el lugar que no fuesse ya muy noche, y fué tarde para poder yo escribir con el ordinario; Dios perdone al defuncto! Al emperador y á todos los de la corte general y particularmente pesa infinito desta muerte; y verdaderamente era raro hombre, assy en habilidad, como en llaneza, bondad é integridad, y V. M. ha perdido en él un buen criado, que públicamente professava ser tal, y aunque residia aquí con el emperador, tenía harto declarado que el servicio de V. M. le era delante todos los otros; ha dexado su viuda muy desconsolada, assy por la pérdida en sí como por haver sido por tan súbito y precipitado caso. Pésame dar esta mala nueva á V. M., la qual sé que la sentirá; mas no lo puedo escusar.

Por las susodichas ocupaciones y consultaciones continuas no ha havido lugar cómodo de hazer el juramento de lo de Milan y Sena; pero el emperador muestra tal voluntad, que no se pierde tiempo en ello, y cierto anda tan trabajado, que es maravilla como lo puede llevar.

Los Turcos hazen quanto pueden sobre la frontera, hazen correrías y toman castillos como sy fuesse guerra abierta; verdad es que no aco-

meten ningun lugar de los principales de la frontera, y es porque hasta agora tienen poca gente para hazerlo. Mas cada dia se les va allegando, y si los berlarboes vezinos, y otros confederados del Turco se les juntan, no veo manera de yr á encontrarlos, ny de socorrer á Suendi si le cercan, que está mas de cien leguas tudescas de aquí, y por mas que se haya fortificado, si no se le embia refresco de gente, acabársele ha la que tiene, y si le aprietan y no hay socorro, tambien se le podrán acabar las vituallas y perderse, él y sus fuerças ganadas, y el poder de acá no es tal que solo el emperador pueda hazer y sostener un justo ejército contra la gente del Turco. Plega Dios encaminarlo como conviene á su servicio, y no acontezca lo que yo he temido desta jornada, y lo tengo escripto á V. M. desde Ulma en el principio de março; y lo que me haze temerlo y que esto haya de yr mas adelante, señaladamente si entiende el Turco la flaqueza de acá, es que aunque unos dicen que los baxás lo hazen sin comission del Turco, veo que el embaxador del Transilvano que acá está, y el de Polonia tambien andan muy tibios, y aun medrosos en los puntos mesmos que Suendi havia aceptado del Transilvano debaxo del beneplácito del emperador, y parece que poco se les da que haya concierto ó no lo haya, no obstante que dos meses ha andavan en ello muy calientes. Yo dixé al emperador dias ha la sospecha que tenia en esto; parece que S. M. y los de su consejo han estado hasta agora en opinion que fuessen solamente mañas del Transilvano y fieros y muestras de los baxaes, para dar mas calor y favor á la negociacion del Vayvoda; mas veo que entre essas y estas los Turcos toman y saquean muchas plaças, matan mucha gente y llevan mucha presa, y mas se vee claramente en los Ungaros, que á muchos dellos pesa de la prosperidad del emperador, y no querrian que se adelantasse mas á la frontera, porque estando el reyno aquí rebuelto no hay justicia sobre ellos, y viven como les parece. Y aunque tome el Turco sus castillos y tierras no pierden en ello mas de la jurisdiction, porque los vassallos aunque estén cinquenta y sessenta leguas dentro de las tierras del Turco no dexan de acudir con la renta ordinaria de



miedo que tienen que no haziéndolo, sus señores hiziessen alguna correría secreta para quemarlos, ó concertarse con alguno que los quemasse, y por esta via cogen sus rentas de los lugares que han sido dellos por alexados que estén, y aun hasta Belgrado, y no obstante esto paga el villano sus contribuciones al Turco, y al señor particular que por él le es dado, y aun á los obispos de acá mucha parte de sus derechos, cosa que parece increíble, y me lo han mostrado tres ó quatro pláticos sobre la carta; solos quedan exemptos los que están cubiertos de alguna fortaleza que estorva el passo, y les assegura de correrías, que de allí atras no quieren pagar á los de acá por tenerse ya seguros, mas todo lo que se puede andar, por lexos que sea, queda en este miedo y obligacion, y por esto no se les da tanto á los señores que el Turco prospere porque el principal daño é incomodidad es de los vassallos, los quales por ser la tierra tan buena lo pueden sostener y cumplir con todos. Y esto he querido escribir incidentalmente porque creo se maravillará V. M. dello, y no solo es esto quanto á los señores, mas aun los lugares que han sido particularmente del emperador le acuden casi con la renta antigua, pero no con los pechos y ayudas extraordinarias, y le faltan poco con las dichas rentas ordinarias, sino es que sus capitanes de las fortalezas le hagan encreyente que no cobran y lo tomen para sí; y no digo que lo hagan, mas cierto es, y se ve claramente que los que tienen los cargos, sy quieren aprovecharse házense riquísimos, y no de correrías, y en otras partes los alcaydes son forçados á poner de sus haziendas para honrar y acreditarse con los soldados y tener el cargo y plaça en reputacion, y esto entiéndolo no solamente de Ungaros, mas tambien de otros vezinos y comarcanos y gente plática en aquel pays, que pueden hablar dello sin passion; verdad es que las rentas ordinarias de las aldeas que son del rey, no son tales que el emperador pueda hazer principal ny aun gran caudal dellas, porque son pocas, las mas son de cavalleros vassallos. Al Ungaro, que está vezino de la frontera y no encubierto de las fuerças del emperador, tanto se le da del emperador que de mí, porque si lo quiere castigar por alguna cosa, aunque sea muy enorme,

luego se pone en la protection del Turco, ó del Transilvano; passar adelante es començar la guerra formada, y si algo se pierde en lo que el Turco ocupa, bien se recompensan los señores sobre los vassallos que están desta parte porque los tiranizan y dessuellan vivos, y no hay quejarse ny esperar remedio, porque demas de perder la haazienda mandarles han matar á palos en su presencia, y para ello no hay castigo ninguno.

Demas de la gente que está con Suendi se embian agora de nuevo mil cavallos de Moravia muy buenos y muy bien armados, que para esto se havian mandado apercebir algunos dias ha, y dos mil hombres de pié, y están prevenidos otros tantos cavallos y infantes para en caso que fuesse menester embiar mas.

El conde de Santa Flor ha llegado á esta corte de parte del duque de Florencia, y el conde Ypólito Turco de la del de Ferrara; vienen á dar gracias al emperador por la concession de los casamientos, y por la licencia que ha dado S. M. de que se pudiessen visitar las dos personas; tambien suplican los dichos duques que se les permita llevar las esposas cada una en su estado quanto mas presto se pueda despues de passado el año del luto. Y con el conde de Santa Flor ha venido un conde de San Segundo, que el duque de Florencia querria que residiese desde luego cerca la princesa Juana para servirla. Tambien ha suplicado el dicho duque que el emperador haga que uno de los archiduques, ó entrambos acompañen la hermana hasta Florencia; S. M. en primera respuesta se ha remitido á lo que resolverá sobre esto con los archiduques sus hermanos, y que espera aquí dentro seys semanas al archiduque Ferdinando; no sé si se podrá sacar mas clara respuesta. Y porque el conde de Santa Flor muestra no querer parar aquí mucho, ántes volverse á Italia por lo que se podria ally offrescer del servicio de V. M., dize el emperador que despues que haya comunicado todo lo de arriba con los dichos archiduques dará estónces la respuesta al embaxador para que la escriba al duque de Florencia.

Ha traydo tambien el dicho de Santa Flor los joyeles que el duque embia á la princesa para que los vea el emperador, pero es con con-

dicion que caso que haya disolucion de matrimonio se cobren estos y todos los otros joyeles que mas se pondrán en manos de dicha princesa mediante la suma de quarenta mil escudos. N. S. . . . etc.

## LXXIII.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 125-127.)

Vienne, 2 juin 1565.

L'empereur est attaqué de la goutte pour la troisième fois. Il est impossible de supposer, d'après sa conduite extérieure et journalière, que ce prince ait changé de sentiments religieux; « et quant avoir osté le canon de la messe, ce sont inventions de gens malins et n'en est riens. » Il assiste au saint sacrifice et à un sermon qui le précède tous les dimanches et fêtes, et n'a manqué à aucun office tous les jours de la Semaine Sainte.

Les trois fils du duc défunt Jean-Frédéric de Saxe se sont justifiés victorieusement « des pratiques et levées » qu'on leur imputait, et jamais l'Allemagne n'a été plus paisible que maintenant. Quant au Danemarck, l'empereur ne goûte en aucune manière les desseins et pratiques secrètes de la duchesse de Lorraine, « dont il n'a pas eu grand gré en les tenant pour impossibles quant au résultat; » il désire que cette dame soit dissuadée d'en continuer la poursuite.

D'après ses lettres d'Espagne, Chantonnay pense que les démarches de Moron, sous le prétexte d'améliorer le domaine du roi dans le comté de Bourgogne, seront infructueuses. . . . La mort du docteur Seld, due à un accident fortuit, a été vivement sentie à la cour de Vienne : « c'est un terrible désastre. »

Le comte Santafiore, de la part du duc de Florence, et le comte Ypolito Turquo, au nom du duc de Ferrare, sont arrivés pour remercier l'empereur du mariage prochain de leurs maîtres avec deux sœurs de ce monarque, obtenir que ceux-ci viennent visiter leurs futures épouses, et que les alliances soient consommées immédiatement après l'année du deuil révolu.

L'entrevue des reines de France et d'Espagne cause de grandes inquiétudes en Allemagne et en Italie. On prétend que le duc d'Albe est parti en poste pour la France. Si ce fait est vrai, « tel personnage ne va ainsi sans grandes causes. »

Quels qu'aient été les conseils de l'ambassadeur depuis quatre ans, on n'en a pas moins laissé les Français prendre pied dans la Floride, où ils ont construit deux forts qu'il ne sera pas facile de leur enlever, « car s'il y a peu de gens d'Espagne pour les envoyer dehors, il y a plus de quarante mille hommes en France desquelz il est besoing décharger le pays. » Tous les jours leur pro-  
verbe ne devient que trop vrai, lorsqu'ils disent qu'avec deux choses ils s'assurent du roi d'Espagne, savoir..... [« Lo no hay dinero (de Erasso) y el á tiempo llegaremos y proveeremos (del duque <sup>1</sup>). ]

## LXXIV.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 135-138.)

Haguenau, 3 juin 1565.

Mons<sup>sr</sup>. . . . . Certes je suis marry que M. de Ribaulpierre est ainsy sur ceste nouvelle religion; car aultrement c'est ung bien bon seigneur, n'ayant en luy aultre vice ny mauveysetye du monde. Et tiens que si n'estoient les femmes, mesme la contesse d'Herbach, sa belle-mère, sa femme et quelques aultres, on viendroit au boult de le destourner. Mais elles sont si résolues et tiennent si boñe main à cela, que si n'est que Dieu l'inspire, il ne s'en fault rompre la teste. Et lorsque je futz vers luy, j'eust en sa présence une grande dispute sur ladite religion avec sadite belle-mère, qu'est, à en dire la vraye vérité, sage, vertueuse et de bon esprit, sauf en ce poinct.

<sup>1</sup> Erasso disant, « Il n'y a point d'argent, » et le duc d'Albe : « Nous arrivons et pourvoirons à tout en temps opportun. » (*Note marginale.*)

J'ay veu ce qu'il vous a pleu me mander touchant M. de Rye, dont je vous remercy. Et certes il faict mal de se nommer de Neuf-Chastel, puisqu'il n'en est du nom, luy doibgeant souffire celluy de son père; et fauldroit qu'à ce compte mes enffans se deussent ainsy nommer, veu qu'ilz doibvent avoir l'hoirye devant que luy<sup>1</sup>; vous voulant bien dire que si nous voyons qu'il y continue, nous regarderons d'y pourveoir.

Ce que je vous escripiz de M<sup>sr</sup> l'archiduc, touchant l'assistance que luy debvroit promectre sa majesté catholicque en cas de nécessité, je tiens qu'il n'en aura besoing, car il est assez fort pour contenir sesdictz subjectz; mais c'estoit en cas que ses voisins comme Suysse, protestantz et aultres se vouloir t ligher avec eulx, seroit-ce bon qu'il heust espoir de l'adsistance de sadicte majesté pour se plus hardiment maintenir.

De la venue du roy, j'entendz par voz lettres qu'elles s'accordent aulcunement avec ce que j'ay tousjours dict, que ladicte venue estoit incertaine: et suis-je en oppinion que s'il ne vient ceste année qu'il ne viendra de longtemps après, ou pourroit bien estre jamais; et souvenez-vous, s'il vous plaict, de ce que je dictz. Et s'il ne veult ou ne peult venir par l'Italie, à cause de l'armée du Turcq, je ne voidz empeschement qu'il puisse bien venir par aultre costé et si bien pourveoir dez les Pays-Bas contre le Turcq, comme dès le lieu où il est. . . .

De Cromptach vous aurez jà veu comme il n'est rien de sa prinse, ce que se treuve conforme au dire du conte d'Enbrestain, que je tiens à présent estre és Pays-Bas; car dix jours après qu'il me vinst treuver il faisoit son compte s'en partir pour ce costé-là. . . .

De la lighe de Flandres je ne diray sur ce aultre, sinon qu'ayant ces seigneurs ouy le rapport de M. d'Egmont, ilz se refroidiront, et tiens que la venue dudict seigneur aura apporté ronpture de ladicte lighe. . . .

<sup>1</sup> Jeanne, l'une des quatre filles de Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, mort en 1488, s'était mariée à Gérard, seigneur

de Ribeaupierre, et de celui-ci était descendue, par son fils Guillaume, la femme de Nicolas, baron de Bolwiller.

Nous verrons que ce sera de la légation de Schmerkowitz (qui est un terrible galand) et aussi qu'adviendra de ces mariaiges. Vous verrez par les lettres dudict sieur de Sillieres qu'ilz attendent de brief en ce costel de Lorraine monsieur le cardinal de Lorraine, lequel je tiens m'appellera; que sy le fait, j'yray veoir ce qu'il voudra dire, de quoy aurez part. . . . .

J'ay receu deux lettres de M. le cardinal d'Emptz; là il me dict pourquoy sa saincteté a faict tant de cardinaux en un cop, qu'estoit qu'il y avoit cinq ans passez que sadicte sainteté n'en avoit faict aucung, et dez lors qu'elle est venue à la papaulté ilz estoient mortz vingt-cinq, au lieu desquelz elle en avoit faict vingt-trois pour réintégrer le collège, entre lesquelz estoient dix-huict docteurs. Dict outre ledict s<sup>r</sup> cardinal et m'en assure sur son honneur que sadicte sainteté n'a jamais heu ny ha aucune lighe avec les potentatz que l'on a cy-devant nommé; que les affaires du conte de Bango ou Baigno et d'Ascanio de la Corne n'alloient bien, pour lesquelz j'avoie supplié aulcunement ledict s<sup>r</sup> cardinal (m'estans congneuz lesditz s<sup>rs</sup> et que je seroye marry de leur mal), l'admonestant de regarder ne se faire ennemy de tout le monde. Mais il respond que rien ne se fera que la justice, et que si l'on vouloit endurer le fait de tant de tirandz qu'il y a en ce quartier-là sans administrer la justice, il n'y auroit personne quil puisse vivre.

M'escript aussy. . . . . que l'armée du Turcq vient avec telle et si grande puissance que l'on ayt jamais veu ny ouy, de laquelle tous les princes d'Italye ont grand craincte. Et oyres que ladicte armée ayt prins voyele le dernier de mars, que l'on ne sçavoit encoires où elle vouloit tumber, et que l'on a fait levée de huict milz piétons italyens pour estre à Rome le xv<sup>e</sup> jour du mois passé, à employer où il sera de besoing contre ladicte armée; ce qu'il pense s'interprétera par les malingz aultrement: mais, comme il le m'assure, ce n'est à aultre intention. . . . .

Le jour d'hier, sur le bien tard, est' arrivé en ce lieu le duc George-Jehan de Zweybrug, avec cinquante chevaux, et s'ayant logé

en la ville, je le suis allé veoir. Entre aultres propoz<sup>1</sup> que nous avons heu ensemble, il m'a dict qu'il alloit vers le duc du Wirtemberg et marquiz de Baden, ses tuteurs, pour ce qu'ils l'advoyent adverty qu'ilz entendoient que le duc Wolfgang, son cousin, levoit gens contre luy et ses terres, mesmes pour Lützelstein; voyres que le baron de Gerazecht<sup>2</sup>, gouverneur dudict duc Wolfgang en ses peyz de par deçà, en faisoit de grandes menasses et démonstration, faisant sa levée au Bodensée<sup>3</sup>; et treuvoit le duc Wolfgang ceste occasion qu'il veult rappeller l'option et le choix qu'il ha donné audict George-Jehan, son cousin, au partaige qu'est à faire entre eulx; disant ledict duc George-Jehan que s'il voidt que l'on veuille mectre camp devant ledict Lützelstein, il y mectra deux centz arquebouziers, et ce pendant avec vi<sup>c</sup> chevaux passera sur les terres de sondict cousin et bruslera tant qu'il pourra. Touttesfois qu'il estoit après, comme il dict, d'obtenir de la chambre impériale ung mandement de *non offendendo*; et que s'il advenoit qu'il faille se mectre aux armes, cela donera occasion à toute l'Allemaigne de se mouveoir tant pour une part que pour l'autre. Il me requit de luy debvoir estre son pleige pour x milz florins à Strasburg, ou bien luy faire prester en ceste ville; à quoy je feitz si bonne response et excuse qu'il ne m'en parla guères après, encore que je luy vouldroye faire plus; mais je ne me veultz mectre en garbouille. Aussi ne sçay-je la volonté de mon maistre en son endroit.

Il me dict que l'empereur feroit bien de faire la paix entre ces deux roys, Suède et Dannemarq, et le vray moyen seroit de donner à chascun une de ses sœurs. Mais, Jésus! cela en est bien loing, veu que s'il s'eust pu faire, l'on n'y eust tant demeuré.

Nota que ledict seigneur me disoit aussy que madame de Lorraine pourroit faire la paix entre lesdicts roys par ses deux filles.

Le duc George-Jehan de Zweybrug dict que le Moscovytte ayde au Suédois de sel, de bled, et aultres choses nécessaires.

<sup>1</sup> Voir le rapport de cet entretien, écrit en langue allemande, adressé par le baron à l'archiduc Ferdinand. (*Mémoires de Gran-*

*velle*, XVIII, 58-64.) — <sup>2</sup> Geroldseck. —

<sup>3</sup> Le lac de Constance.

LXXV.

## NOUVELLES DE MADRID,

DU VII DE JUING 1565.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 357-358.)

Le nuncce du pape et l'évesque de Cuença, confesseur du roy, sont allez à Valladolid tant pour l'affaire de l'archevesque de Toledo, comme l'on dict, que pour l'*auto* (da fe) qui se doibt faire le dimenche après la Pentecouste.

Les préparations de Burgos n'ont heu effect à cause de la peste; par quoy la royne catholicque a prins aultre chemin, par Soria et Pampelona, et dict l'on qu'elle est maintenant desjà près de Bayonne. Sa majesté estoit à Medina-el-Campo le vingt-cinquesme d'april et à Valladolid le troisieme de may. Le duc d'Alba vad après par la poste pour traicter quelque grande chose avec les François. Son filz bastard, dom Hernando, prieur, vad avec ladicte royne en grand appareil, et despend par jour cent ducatz et plus. Aultres seigneurs espaignolz, ytaliens et flammains vont avec le président Tisnach; le secrétaire Pfintzing et Courteville sont avec.

La court de France estoit à Montalban, sept lieues de Bayonne, le vingtiesme de may.

Le roy arriva devant hier icy, et le prince son filz. La princesse et les petitz princes d'Hungrye y estoyent arrivez par avant, revenant d'Aranjuez. Sa majesté doibt partir demain pour aller à Aranjuez, et dès là vers Bosque, et chemynera çà et là par ses maisons de plaisance sans s'arrester, attendant le retour de la royne, que l'on tient sera deans la Saint-Jacques. Mais les gens du conseil, secrétaires et aultres qui ont affaire avec sa majesté, concurront et aborderont tous à Ségoye prez de Bosque.



Dom Juan d'Austria entre maintenant au conseil de guerre.

Le roy fait assembler et joindre toutes ses galères, ayant envoyé argent et munition pour garder la coste et *litto* de la mer à cause de l'armée du Turcq qui s'est apparue et a tiré devers Malta. Aulcunes fustes sont venues prez de Aiguesmortes. San Pietro Corso a habandonné l'isle de Corsica, et s'est passé à l'armée du Turcq bien receu, et luy a l'on donné quelsques galères pour mener où bon luy semblera.

Le pape et le duc de Florence n'ont voulu accorder leurs galères à sa majesté.

Icy court le bruit d'un poisson apparu en la ville de Cerita, appartenante au roy de Portugal, et qui est prez de l'estroict de Giberthar. Il est de façon d'une tonyne<sup>1</sup>, long de deux aulnes; sur sa teste y a emprainct ou painct naturellement ung chasteau d'un costé, et ung aultre d'aultre; par ses temples et flancs des navyres et galères grandes et petites, toutes bien marquéez et peinctes, si que elles estoient faciles à discerner et congnoistre. Il y a certification et pourtraict envoyé au roy. Il n'y a rien, à mon advis, d'incroyable, selon les monstres et choses estranges et diverses que nous avons veu de la mer. Le capitaine de ladicte ville de Cerita avoit envoyé la peau dudit poisson au roy de Portugal.

Ung ambassadeur du roy de Dannemarq est arrivé icy, par la poste, avec sept chevaux.

Dom Garcia de Toledo, capitaine général des galères, est à Genes avec XLV galères, et en attend d'aultres, tellement qu'il espère rassembler jusqu'à nonante galères.

L'armée du Turc, que l'on estime de CL galères, après s'estre promenée devant Malta, pensant attirer et surprendre quelques ungz, a tiré vers la Goulette. Mais l'on y a fait nouvelles fortifications et a esté renfreschie de gens, d'argent, de munitions et vyvres; et y sont plusieurs vaillans hommes, capitaines et aultres gens esprouvez; de sorte que l'on ne crainct rien de ce costé-là, ny aussy de Malta; car

<sup>1</sup> (Tonne, petite tonne?)

le grand maistre a escript au roy qu'il a vyvres pour ung an et force bones gens et munitions.

Le rond qu'est sur la teste du poisson cy-dessus mentionné et prez du chasteau est comme une lune esclipsée.

Tous ceulx du conseil de guerre et d'estat s'assemblent journellement vers le prince, et y entre don Juan de Austria.

## LXXVI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 146-149.)

Baudoncourt, 8 juin 1565.

. . . . . Quant à l'emprinse dont l'on vous avoit requis, je suis sur ma foy marry que l'on ne le vous permect, car j'en eusse espéré par vostre moyen bien bonne yssue, et non telle que soubz la conduite de celluy que l'on y veult entremectre, que n'y pourra entendre si tost; et cependant la chose se fera plus difficile par l'achèvement de la fortification et aultres provisions et changementz que y peulvent entrevenir: mais il n'y a remède; il fault servir son maistre à sa volonté. Et au regard de l'aultre entrepreneur, que se sçait si bien accommoder à ceulx de toute religion, il y a longtemps que je me suis doubté qu'en ce de la religion il est des disciples de Macciavello, duquel il a estudié les discours, et qu'il se sert de ladicte religion politicquement, comme l'on dict en France, pour desseingz humains et selon les affaires et non pas pour le respect que se doit à Dieu et à sa sainte religion. Et aussi Dieu paye ordinairement telles gens, ou tost ou tard, comme ils méritent. Vostre constance est sainte et

louable, et est beaulcoup mieulx de continuer à suyvre vostre chemin, auquel je m'assheure Dieu que vous aydera.

Je suis esbehy que le s<sup>r</sup> de Sillières, au xv<sup>e</sup> du moys passé, estant si près, ne sceust encoires riens de certain du retour de mons<sup>r</sup> d'Eghmont et du prince de Parme, qui arrivarent tous deux à Bruxelles le dernier d'apvril; et si l'on a usé de diligence doiz lors que au commencement de febvrier j'escripviz qu'il fût esté bien se servir de l'occasion de son voyaige pour l'affaire de madame de Lorraine; on sera bien venu à temps pour luy donner moyen de la proposer et d'y faire bon office; suis asseuré, si je ne me forcompte grandement, qu'il n'aura failly de faire tout bon debvoir, en cas que l'advertissement de son altéze soit venu à temps; ne vous en sçaichant plus avant que dire, car de nul coustel l'on ne m'en a faict mention. Bien sçay-je que depuis le retour dudict seigneur d'Eghmont, il a parlé fort bravement et hault à ung gentilhomme que le roy de Dannemarch a envoyé en France, que passa par Bruxelles, et jusques à user de menasses sur ce de la navigation du Zont que ledict de Dannemarch empesche aux Hollandois; que me faict conjecturer que ledict conte d'Egmont n'eust usé de ces termes, si ce n'estoit qu'il congneust quelque chose de la volenté du maistre, et peult-estre pour servir à nostre desseing. Mais il y a quelc'ung qui me donne advertissement d'avoir entendu en Flandres quelque vent (aussi ne le m'asseure l'on pour tout certain) que ledict roy de Dannemarch aye, à l'instance de ceulx de Lubecque, ouvert ladicte navigation du Zont, et qu'à ceste cause le prix du blef, qu'estoit monté fort hault, commence à avaller aulcunement. Encoires n'avoit ledict seigneur faict rapport aux aultres seigneurs, le xv<sup>e</sup> du moys passé, de ce qu'il a rapporté d'Espaigne, et ce pendant chascung en discourt à sa fantasie. L'on atendoit le prince d'Orenge, qui, le xviii<sup>e</sup> du moys passé, devoit estre à Bruxelles, et aussi assembloit-on les Estatz, et l'on verra comme après toutes choses s'enchemineront.

Renard, contre l'oppinion de plusieurs et les bruictz que l'on en avoit semé, demeure encores en Espaigne, et, comme j'entendz, non

pas du tout à son contentement. La principale charge que ledict sieur d'Eghmont a rapporté (à ce que luy-mesmes dict) est que la religion catholicque s'observe punctuellement et les édictz de sa majesté en ses payz, et dict expressément ledict sieur d'Eghmont, comme si bon serviteur de sa majesté, que s'il y a personne qui veuille contrarier en ce à la volenté d'icelle, il se déclarera ennemy contre ycelluy, et est retourné fort content de sadicte majesté, et aussi luy a elle faict le meilleur recueil et traictement que l'on eust sceu faire, et a apporté lettres à chascung des seigneurs principaulx sur ce point de la confirmation de la religion en ses payz. Quant à la venue de sadicte majesté, certes je ne vous en sçauroye dire dadvantage de ce que souvent je vous en ay escript; et dict sadicte majesté clérement que sans la venue de l'armée du Turcq elle fust passée cet esté.

Avec les Anglois il ne s'estoit encoires riens faict, ny avoit l'on espoir qu'il s'y deust faire grand chose, pour avoir perdu l'advantage et l'occasion, contre mon opinion; et j'ay lettres fresches de nostre ambassadeur en Angleterre, que m'advertit de l'arrivée du seigneur Smerkowich, et qu'il a esté fort bien receu audict Angleterre, et honorablement traicté de la royne; mais il m'advertit jointement que l'on tient pour certain que le mariaige du conte de Lennox avec la royne d'Escosse soit faict, et que ladicte royne d'Angleterre, qui ne pensoit pas que les choses passeroient si avant, en est bien faschée, et que les catholicques d'Angleterre s'en resjouyssoient, espérantz que par ce moyen quelque jour les deux royaumes se rejoindront, et que la religion s'y restaurera.

Ladicte royne d'Angleterre est bien faschée d'ung évesque yrlan-  
dois qu'elle avoit faict prendre, estant venu d'Italie, pour avoir entendu qu'il debvoit susciter quelque trouble en Yrlande, et que s'est eschappé de la Tour de Londres; et quelque cherche qu'en sept ou huict jours l'on aye sceu faire par tout le royaume, l'on ne l'avoit peu treuver. Ladicte royne faisoit semblant de vouloir marier milord Robert, qu'ilz appellent maintenant comte de Lancaster, à ladicte royne d'Escosse, et de présent il a bon espoir qu'il parviendra au

mariaige de sa maistresse, laquelle l'a esté veoir plusieurs fois à présent qu'il tient le lic, pour s'estre blessé en une jambe à la chasse. Si est-ce que je tiens que pour ce qui convient à ses affaires, et mesmes pour contenir ses propres subjectz, elle donnera quelque espoir audict Smerkowich de son mariaige avec monseigneur l'archiduc; mais je craincz que ce ne sera que vent, et nous avons perdu l'aultre par nostre longueur et dilation, ou peult estre pour quelque raison ne l'aura treuvé l'empereur convenable.

Le billet que je vous envoyay des nouvelles de France me venoit de M. de Vergy, que disoit l'avoir de bon lieu, et toutesfois il ne se vériffie ny conferme. Et certes les François ont tant de variétéz que je n'en sçay que dire, et n'eurent jamais tant de brouilliz secretz par dedans leur royaume, comme ilz en ont maintenant.

Au vr<sup>e</sup> de may, le roy nostre maistre et la royne estoyent encores à Valladolid; mais l'on tenoit qu'ilz partiroient tost pour aller vers Bayonne; mais que toutesfois sa majesté ne verroit ny le roy de France, ny la royne sa mère.

Je suis fort marri de veoir que le palatin procède si insolemment et furieusement contre les esglises. Dieu le veuille mieulx inspirer! Il luy en pourroit bien succéder du mal dont il se treuveroit après empesché.

Le duc Jehan-Frédéric de Saxe s'est fort excusé envers l'empereur de ce que l'on luy vouloit imputer qu'il eust opinion de vouloir mouvoir quelque trouble, et dict l'on qu'il vient aux baingz vers Coublentz pour quelque indisposition sienne (que n'est pas pour mener guerre). Aussi m'advertit l'on que Crombach est délibéré de remectre son affaire à la prochaine diecte, espérant que l'on y treuvera là quelque moyen d'appoinctement.

Je ne sçay quelle résolution prendra le pape touchant le mariaige des prebstres en Allemagne. Pour moy, je suis tousjours en opinion que oyres que l'on n'eust respect à la religion, que toutesfois est le principal, si ne conviendrait-il que ledict mariaige se permist: car les bénéfices sont la ressource des maisons de la Germanie et l'hos-

pital de noblesse, et s'ilz se marient, tout cela se perdra ; car chascun se voudra approprier ce qu'il pourra pour les enffantz qui proviendront desdictz mariages, que ne pourront à la fin causer sinon confusion.

J'entendz que, comme vous escripvez, le mariaige du prince de Florence avec la sœur de sa majesté impériale est conclud. Madame de Parme dresse une armée de huit huiques bien esquippez pour aller quérir la future espouse de mons<sup>r</sup> le prince son filz, par où je voidz que le mariage ne se fera si tost que l'on pensoit, dont il me desplaicst pour la peyne que je sçay ladicte dame recevra de cette dilation.

Monsieur de Chantonnay est à Vienne, traicté fort fabvorablement de sa majesté [impériale], et s'en loue grandement . . . .

J'ay lettres fresches du seigneur dom Garcia, par lesquelles il m'escript qu'il espère mettre ensemble à Messine cent galères de celles de sa majesté, et envyron soixante navies grosses et bon nombre de gens de pied, se délibérant de faire, selon que les occasions luy en pourront donner le moyen, quelque bon exploict, ou pour le moingz empescher que l'armée du Turcq ne face tout ce qu'elle peult avoir designé.

Quelque Genevois m'escript dois Milan . . . . avoir entendu que l'on eust descouvert vers Modon l'armée du Turcq, non pas encores si grande comme l'on avoict dict, et peult-estre aussi n'estoit encores là tout ensemble. Il la nombroit jusques à cent et xxx voyles ; nous verrons ce qu'en succédera. Et voylà tout ce que pour ce coup je vous sçauroye dire de nouvelles. Me recommandant, etc.

## LXXVII.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 150-152.)

Haguenau, 8 juin 1565.

Monseigneur, j'ay receu devant hier lettres de M. de Sillières concernanz les affaires de son alteze, que, pour par vous estre mieulx entendues que je ne le pourroye escrire, je vous en envoie la cöppie<sup>1</sup>. Et me semble certes que tout le contenu en ladicte lettre est forment bien dict, et que qui pourroit traicter en ceste forme, mesme de faire treuver bien mauvais au roy par quelque main tierce la fermeture du Zundt, cela ne redunderoit qu'au service très grand de sa majesté, jouant du ressentement qui convient. Et si seroit une bien bonne œuvre pour le bénéfice des affaires de Madame; et pour aultant que je désireroye la veoir contente, mesmes pour ce bon et juste droict qu'elle ha, et que je suis désireux de toute ma vye luy rendre très humble service, je n'ay peu délaisser de vous supplier très humblement (comme je faiz) que s'il vous est possible de donner ayde ad ce que présentement elle requiert par ladicte lettre, et par le moyen de quelc'ung de voz amy en Espagne, que vous le faictes, et avec la diligence que vous sçavez bien, d'aultant que le temps est bien chier à ladicte dame; de quoy l'obligerez encoires dadvantaige bien grandement en vostre endroit, comme ferez-vous aussy moy-mesmes.

Ceste ambassade danoise, dont lesdictes lettres font mention, me

<sup>1</sup> Cette pièce, datée du 3 juin, se trouve dans le tome XVIII des Mémoires de Granvelle, f<sup>o</sup> 154-155.

semble n'estre envoyée vers sa majesté à aultre intention, que voyant le Dannois celluy de Suède estre secouru par le Moscovyte de ce qu'il a affaire, et que peu se socye ledict Suède à présent de la fermeture du Zundt, icelluy Dannois se voudroit volentiers excuser vers sadicte majesté, disant que ce n'a esté en intention qu'elle le deubst prendre de mauvaïse part, meins pour rompre la confédération et pour luy desmonstrer, comme cela estoit vray, s'il plaisoit à sadicte majesté, ledict Zundt s'ovriroit : que sont finesses de verrier, car le jour s'y void. Et me sembleroit qu'il seroit très bon que sadicte majesté ne goûtast ces propoz, ains apprint audict Dannois de ne serrer ledict Sundt quant il luy playt; ne voyant en quoy sa majesté ne deubst faire cela, y gisant si gravement sa réputation. Je voudroye que ledict Sundt ne s'ovrist point; car cela ne pourroit venir avec le temps qu'au grand bien de Madame; et je vous prie de m'avertir de ce que aura traicté ledict ambassadeur, si en entendez quelque chose.

Il y est venu lundy passé ung vers moy de la part de l'empereur, despesché de Vyenue le xxvii<sup>e</sup> de may, et m'a monstré quelques patentes, pour (le disant entre nous) prendre ung nommé Gelhorn; et aultre chose ne peultz-je sçavoir, ny soubçone l'occasion de sa venue. Bien me dict-il qu'après luy viendroit vers moy ung secrétaire de sadicte majesté, nommé Schwambach, lequel m'apporteroit lettres de mons<sup>r</sup> Zasius, et par luy j'entendroye et seroye adverty du tout. Il m'a déclaré que le Turcq avoit mis le siège devant ung chasteau nommé Pankottes, que tenoit une vesve en fief de sa majesté; et, l'ayant gaigné et saccaigé, a tué tout ce qu'estoit dedans. Il a assailly aussi une aultre place, nommée Gennes, s'ayans rendus ceulx de dedans : sur quoy l'empereur avoit dépesché en Bohême, devers M<sup>sr</sup> l'archiduc Ferdinand, le grand chancelier Neuhausen, pour avoir au royaume une assemblée des estatz, afin d'avoir ayde. Et dès lors a fait marcher sa majesté deux mille chevaulx qu'il a heu audict Bohême et en Schlesin<sup>1</sup>. Et certes, pour le vous dire, je m'esbéyz comme ny

<sup>1</sup> Silésie.



pourquoy cestuy-cy est venu en si grand haste, ny aussi la raison ledict Schwambach me doit venir trouver.

Il me dict aussy qu'un nommé Gierglang de Speyre luy avoit acertainé que les jeusnes de Wymar ont quatre milz chevaux ensemble; et dict que l'empereur a heu nouvelles de bon lieu que la royne d'Angleterre se devoit maryer au roy de France.

Le mardy après est arrivé vers moy le conte Charles de Mansfeld, et ne sçay aussi l'occasion de sa venue. Il disoit venir de Luxembourg d'emprès du conte Peter Ernst, et qui suyvoit le duc Georges Jehan de Zweybrug; mais venant par icy, il se destournoit grandement. Ce qu'il alloit trouver ledict duc Georges-Jehan, c'estoit à occasion pour persuader audict sieur duc de retirer quelques  $\text{iiii}^{\text{xxx}}$  thalers qu'il avoit presté, à la suasion de son précepteur, nommé Pilatus, quand il est venu de Suède, à quelques renommez marchandz . . . .

Et à ce que je peulz comprendre, il vouloit avoir cest argent pour luy et les contes de Mansfeldt. Ledict conte me dict aussy que jeusques à ceste heure il avoit entretenu  $\text{iii}^{\text{m}}$  chevaux, ce qu'il feroit encores jeusques à la Saint-Jehan, et principalement pour se deffendre contre le duc de Saxe, qu'il les veult rendre ses vassaulx; que le duc Erich de Brunswich devoit à ceste Penthecoste, avec  $\text{ii}^{\text{m}}$  chevaux et quinze enseignes de piétons, se joindre avec les ducz de Wymar, et le tout contre l'électeur de Saxe, et que Piter Ocoss estoit derechief vers ledictz ducz de Wymar, lesquelz et tous aultres de leur suytte attendoyent argent de Suède; que le duc Hans Albrecht de Mekelburg est en armes aussi et a prins à ceulx de Lubeck sept villaiges.

Ledict conte me dict aussy qu'il a treuvé aux baingz d'Empz, prez Conbelance, quelques François de qualité, lesquelz l'ont asseuré que le landgrave a envoyé ung ambassade au prince de Condé, ou bien vers le roy de France, leur mectant en avant d'envoyer l'ung de ses filz en France avec  $\text{iiii}^{\text{m}}$  chevaux; et Rolenhausen avoit conseillé audict landgrave que ce fust le plus aîné de sesdictz filz. L'ung desdictz François luy dict appart des aultres que c'estoit à l'effect de déchasser la race du roy Henry du royaume et y remectre celle de

Wandosme. . . . Dict oultre ledict conte que madame la duchesse de Parme obtenoit emprès du roy, seulement avec quelque petite édule, qu'il luy envoyast tout ce qu'elle demandoit, encores que le conseil dudict roy y contredicist beaulcop de fois. . . . Ledict conte Charles porte en sa robe la marque de la confrérie de ceulx des Pays-Bas, qu'est, comme vous l'avez entendu, sept sagettes lyées ensemble; et dict que les contes de Mansfeldt et conte de Schwartzemburg les porteront. Aulcunz desdictz Payz-Bas et aultres portent à l'entour de ladicte enseigne une divise qu'est « Gewalt ist zu vil; » et me dict bien que sa majesté catholicque avoit esté informé par vous, monseigneur, que ceste lighe et portement du signal estoit contre sa majesté; mais que monsieur le conte d'Egmont estant en Espagne, portant sur sa robbe ladicte marcque, et interrogué par sa majesté que vouloit dire cela, luy respondict, « Sire, c'est comme tous les chevaliers de l'ordre sont jointz ensemble avec vostre majesté, il n'est à la puissance de personne vivante de les desjoindre ny rompre; » ce qu'avoit prins sa majesté à bien bonne part. Et de faict, le lendemain se feict faire une robbe et apposer telle enseigne. Ledict conte me dict aussy que l'on traictoit mariaige de l'aisné filz dudict Piter Ernst, son cousin, qui se nomme, comme j'entendz, Charles, avec l'une des seurs du roy de Suède.

Jay certaines nouvelles que le duc Wolfgang dudict Deux-Pontz a appellé tous ses gentilzhommes et vassaulx, et leur a commandé de se mettre tous en armes pour quant il les appellera. Aussy sont tous ses subjectz et ses villes en très grande garde, et sçay que pour un jour l'on a dépesché de ladicte ville des Deux-Pontz, ordinaire résidence dudict duc, xxii messaigers. Ledict duc avoit prins prisonnier, sont peu de jours, à Neubourg, près de la Donau, un nommé Nicolas de Moffan, Bourguignon, qu'a esté cy-devant capitaine et brave homme, lequel s'en alloit en service contre le Turcq; et l'occasion a esté parce qu'il estoit maistre d'hostel du duc George-Jehan. Touttesfois, il l'a relasché et l'a laissé aller.

Le mercredy passé le conte de Biche m'a envoyé un des siens,

par lequel il m'a faict dire que le duc de Wirtemberg assemble et faict marcher tous ceulx qu'il a heu en retenue ; disant qu'il ayne mieulx copper les bledz aux aultres que dire qu'on luy coppe. Mais je tiens plus tost que ce seroit pour dompter ses subjectz, qu'ilz se sont esmeuz à raison d'une trop grande exaction qu'il veult faire sur eux, et les faire passer ce point.

Le prince de Condé a faict sonner deans Metz le tabourin ouvertement pour luy, et a tiré de la ville n<sup>e</sup> soldatz chevaux ligiers, et tient l'on que c'est pour tirer les soldatz huguenotz hors dudict Metz ; car tous ceulx de la citadelle ont juré qu'ilz veuillent tenir l'ancienne religion, vyvre et mourir catholicquement. L'on me dict aussi que au presche des calvinistes, il y vad par jour plus de xv milz personnes, et que en France se lèvent gens au nom de M. le cardinal de Lorraine et de ceulx de Guysse.

Le duc Wolfgang des Deux-Pontz dict avoir lettres fresches d'Espagne, que, comme l'on est adverty de ce costé là que l'armée du Turcq desseigne sur le pegnon de Velez, pour le recouvrement d'ice-luy, sa majesté a faict assembler les Estatz d'Espagne et a proposé luy debvoir donner ayde, ce que l'on luy avoit accordé ; mais avec condition qu'il meist ordre que l'inquisition d'oires en avant ne fust tant rigoureuse.

Le duc de Saxe, ainsi que m'a dict ledict sieur conte Charles de Mansfelt, a faict emprisonner bien rudement son chancelier, nommé Mordeise, qu'a heu ung grand crédict emprez de luy ; et combien ledict chancelier demande d'estre ouy, ledict duc n'y veult entendre, disant que lorsque ledict chancelier a esté prez de luy, et ayant toute puissance entre ses mains, quant il y venoit quelque gentilhomme ou aultres pour se plaindre et parler audict duc, qu'il luy avoit conseillé de ne rien entendre ny ouyr, pour non donner à congnoistre aux complaindans que ja l'on pensast, par leur donner audience, de leur avoir faict tort et d'estre inculpables, et que devant qu'ouyr personne, l'on se debvoit bien informer du faict, lequel conseil il vouloit tenir de luy et le suyvre en son endroit. Et à tant me recommandant, etc.

## LXXVIII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, I, 117.)

Viena, á 9 de junio 1565.

En dos deste escriví á V. M. despues acá han venido nuevas que los Turcos, que andavan en la frontera de Ungría haziendo el daño que podian con sus correrías, se hallan ya junto á légua y media ó dos de Suendi, y que un capitan dellos yendo con hasta quatro zientos

<sup>1</sup> Chantonnay rend compte des succès partiels des troupes de l'empereur contre les Turcs. Le nombre de ces derniers s'accroît chaque jour, et le vayvode, qui leur envoie du renfort autant qu'il peut, semble décidé à se ranger de leur parti. Si cela devait être, et que les Turcs aient le désir de s'emparer de la Transylvanie, l'occasion est belle en retenant le vayvode prisonnier parmi eux. Dans ce cas, il pourrait bien y avoir un soulèvement parmi les Transylvains, dont un grand nombre est attaché secrètement à l'empereur, et qui tous préféreraient tomber entre ses mains que dans celles des Turcs. Sa majesté fait garder à vue l'ambassadeur de Transylvanie, avec défense de parler à qui que ce soit, les lenteurs que ce personnage et l'envoyé de Pologne apportent à leurs négociations lui paraissant suspectes à juste titre. Elle vient d'expédier également des agents à Rome, à Florence, à Ferrare, à Mantoue, en Saxe

et en Bavière, pour solliciter un appui si nécessaire dans une guerre où elle a soutenu seule jusqu'ici les intérêts de la chrétienté tout entière. Le pape fait lever des troupes contre le duc de Ferrare au sujet de l'affaire del Sal ou de celle de Carpi, ayant acheté les droits de ceux qui prétendent avoir été injustement spoliés. On dit également qu'il a acquis les droits du comte Jean-Thomas de la Mirandole contre le possesseur actuel. De pareilles démarches occasionnent beaucoup de scandale, chacun se plaignant que le père commun des fidèles ferait infiniment mieux de travailler à maintenir la paix parmi les princes orthodoxes, et d'employer ses trésors contre les infidèles qu'au détriment des chrétiens et de la paix publique en Italie. Les projets d'une alliance de mariage entre l'archiduc Charles et la reine d'Angleterre ou celle d'Écosse paraissent définitivement abandonnés. On en juge autrement à la cour

caballos para reconocer una puente que se haze cerca de Tocay, fué desbaratado por los del emperador, que advertidos de su venida y del mal que hazia por donde passava, le aguardaron en un passo en el qual le mataron la mayor parte de su gente, y á él tomaron y llevaron preso. Los dichos Turcos crescen cada dia en gente, y el Vayvoda por su parte allega la que puede; sospéchase que querrá juntarse con ellos; sy lo haze, y tienen ellos gana de la Trasilvania, buena coyuntura se les offresce de tomarle prisionero y alçarse con aquella provincia. Viniendo esto á efecto podrian comoverse en ella otros humores y intenciones, donde oy dia hay muchos que son aficionadas al emperador, y otros que aunque no lo sean, por librarse de la tiranía del Turco se levantarian contra ellos y en ayuda de S. M. Ces<sup>a</sup>, y todos andan descontentos destas empresas del Trasilvano, viendo que á la larga, ya que no caygan en manos del emperador passan grandíssimo peligro de venir á las del Turco; Dios lo

de Vienne, mais sans autre fondement que le désir manifesté par les Anglais de voir l'archiduc avant de rien conclure. Tout ceci n'est qu'un artifice de la reine Élisabeth pour trainer les choses en longueur, gagner du temps et éluder les instances de ses sujets afin de la déterminer à faire choix d'un successeur. Dans une conversation postérieure, l'empereur a dit à Chantonnay que cette reine avait demandé un jour à l'envoyé extraordinaire Sinequewitz quel rang l'on prétendrait en faveur de l'archiduc s'il devenait son époux, car on ne lui avait rien dit ni rien écrit encore à ce sujet. Une autre fois elle avait insisté fortement sur le serment fait par elle de n'épouser aucun prince avant de l'avoir vu, et montrant au même Sinequewitz la plus jolie de ses filles d'honneur, elle lui avait dit en riant : « En voilà une que j'ai élevée depuis l'enfance et avec qui je couche toutes les nuits; mais si l'archiduc

« étoit ici, il faudroit me défaire de cette « compagnie-là. » On tient également à savoir en Angleterre de quelle manière l'archiduc quitterait le royaume si la reine venait à mourir sans enfants, car on n'a pas oublié les difficultés qu'on éprouva pour la sortie de la maison espagnole du roi Philippe II après la mort de Marie; que le roi de France étoit également sur les rangs, mais que celui-là ne réussirait probablement point, parce que, entre autres choses, on savait parfaitement que, dans le cas précité, il n'y aurait pas moyen de le faire sortir autrement que par la force des armes. L'empereur verrait avec peine son frère obligé de quitter l'Angleterre comme un étranger après y avoir été couronné roi et avoir reçu les serments du peuple : ses prévisions vont trop loin sous ce rapport, car l'archiduc lui-même ne serait jamais couronné, mais seulement le fils qu'il aurait de ce mariage.

provea como mas convenga á su servicio. Uno de los principales Ungaros de la frontera llamado Bebec, cuyo padre renegó algunos años ha, y el hijo estónces vino á esta corte á hazer grandes lamentaciones, abominando mucho de su padre, se ha passado agora á la parte contraria, y offresce dar tres castillos suyos importantes para la Ungria al Trasilvano, mediante cierta recompensa de otros castillos en Trasilvania. Esta es la infidelidad desta gente, de la qual no se puede tomar confiança ninguna, que es lo peor y mas travajoso para el emperador; el qual embia mas gente á Suendi, especialmente de á cavallo, y ha mandado dar guardia al embaxador de Trasilvania por assegurar se dél, y que no trate con nadie, visto que las cosas andan desta manera, y que él y el de Polonia prolongan su negociacion, tanto que se les conoce la poca voluntad que tienen de venir á alguna conclusion.

Tambien ha venido aviso que en la Croacia y frontera de los estados del archiduque Cárlos los Turcos han estado sobre dos ó tres castillos, y que hallando resistencia en ellos mas de lo que pensavan havian embiado á lugares vezinos por artillería para batir los dichos castillos; entretanto hazen el mal que pueden. Sy por aquella parte salen con la suya, como es de temer, será cosa de gran perjuyzio á aquella frontera. El uno de los castillos se llama Gropa.

El conde Scipion de Arcos y otro cavallero van á Roma, y un gentil-hombre de la cámara á Florencia, otros á Ferrara y Mantua, y assy mismo al duque de Saxonia y al de Baviera y otros príncipes que se han mostrado aficionados al emperador, para pedirles alguna asistencia y ayuda miéntras havia tiempo de hazer una dieta en el imperio, y no podrán con razon dexar de asistirle en cosa tan justa tocando tanto á toda la christiandad, y considerando juntamente que es imposible que este príncipe solo pueda sostener tan gran peso.

Murmúrase aquí regiamente de lo que se ha entendido que el Papa hazia gente á la parte de Bologna, para contra Ferrara, por lo del Sal, ó por lo de Carpi, por haver Su Santidad comprado el derecho de los que pretenden haver sido hechados, y espoliados dél contra razon.

Tambien se dize que Su Santidad ha comprado el derecho del conde Juan Thomas de Mirandola contra el que al presente lo possee, y se tracta muy comunmente, con no poco escándalo, que el Papa como padre comun haria mejor de tener mano en que los otros príncipes estuviessen en quietud, y emplear él sus thesoros de la Yglesia contra los infieles, y no contra los christianos y en desassossiego de la Italia.

Aquí se esperan cada dia los nuncios de Su Santidad que vienen sobre lo del matrimonio de los sacerdotes; llegados que sean, se entenderá lo que traen, y lo avisaré á V. M. Yo he embiado copia al cardenal Pacheco de lo que en esta materia he escripto á V. M. y de la respuesta que el emperador ha dado por escripto, y lo hago siempre assy con los ministros, á cuyo cargo toca lo de que se offrece escribir á V. M. para que se gane tiempo y esten avisados de lo que puede tocar á sus cargos, porque aquí tengo la comodidad de los ordinarios.

Ya se han buuelto á Italia los condes de Santa Flor y Hyppólito, que havian venido aquí al emperador de parte de los duques de Florencia y Ferrara, como V. M. havrá visto por mis cartas, y no han podido sacar otra respuesta de la que ya tengo escripto.

Lo que hay en el casamiento del archiduque con la de Inglaterra, no dubdo que V. M. lo entenderá por via de su embaxador que allí reside; lo que yo puedo dezir, es que en esta materia no se me habla acá cosa ninguna, ny se me haze entender que haya plática fundada para allí, ny para Escocia, deste postrero. Segun me escribe el dicho embaxador, parece que no hay mas que esperar, y no ha faltado coyuntura de hablarme en ello, porque estando yo con el emperador, como suelo estar muchas vezes, me mostró un retracto que frescamente le havian embiado de Inglaterra, de la reyna de Escocia que no le parece mas que á mí, demas de ser hecho de muy ruyñ mano, y por hombre aprendedizo, digo de los principiantes, y assí lo dixé luego al emperador, y él lo cotejó con otro no muy bueno tampoco, que los años passados le havia embiado el cardenal de Lorrena; y juntamente me mostró otro retracto de la reyna de Inglaterra, venido

tambien muevamente de un poquito mejor mano, mas en él no reconozco nada de lo que en otras pinturas he visto; y tractando en estas cosas, no me ha acudido con nada en la materia principal, ny lo haze quando viene á coyuntura de hablar de las cosas de aquellos reynos; no sé si es por no mostrar gana de aquellos casamientos, porque no succediendo no pareciesse haverse fundado en vanas esperanças; aunque como V. M. se acordará de lo que yo le escribí yendo Sinequewitz allá. El emperador me dixo que demas del cargo principal y público, secretamente se havia de informar del ser destos casamientos, ó si es que no se asegure de entrar en pláticas con la de Inglaterra, por conocer que es muger estraña, como él muchas vezes lo dize. Y el archiduque no me dize tampoco palabra en ello, y todavía el comun desta corte tiene el negocio por muy adelantado, aunque en él no haya otra respuesta, sino que dessean en Inglaterra ver primero al archiduque, que es cosa muy fuera de propósito y á achaque de la reyna, para tirar esta negociacion á la larga, y si hay alguna apariencia de tener cortes en Inglaterra, tener por allí el pueblo engañado con esta esperança de casarse, para que no la aprieten á declarar successor en aquel reyno. Yo he hecho ya en el principio de parte de V. M. los oficios y ofrecimientos, assí al emperador como al archiduque, en lo que toca á su casamiento, y no dexo todas las vezes que hay coyuntura de declarar la voluntad que hay en V. M. para complazerle; hecho esto no veo por qué yo deva mostrarles gana de saber ny de entretenerme en estas cosas mas de lo que ellos tuvieren en voluntad, y assí estaré á ver hasta que de suyo salgan conmigo con lo que quisieren declararme. No sé si Sinequewitz que está en Inglaterra, comunica con el embaxador, ni si el embaxador podrá sacar del todo lo que hay en este negocio, porque el dicho Sinequewitz es hombre de su condicion seco, encogido, y cerrado en sí mismo, que quiçá por querer ser cuerdo solo, y dar á entender que sin ayuda de otro lo haze todo, lo podrá embolver, ó arruynar solo; aunque por mí tengo poca opinion que aquella reyna se haya de resolver á lo que mas le convendria.



Despues de escripta esta hastaquí, el emperador me ha hablado en este negocio de Inglaterra, y entre otras cosas que la reyna havia dicho á Sinequewitz, que querria saber qué grado tendria haziendo este casamiento, señaladamente de parte de V. M., pues de ay no se le havia hablado ny escripto en ello, y que el embaxador havia asegurado del contentamiento y desseo de V. M. y le havia escripto para que fuesse servido escribir á la dicha reyna, la qual insiste, segun entiendo del emperador, en que tiene jurado de nunca concertar casamiento con ninguno ántes de haverle visto, y que por donayre havia mostrado al dicho Sinequewitz la mas hermosa de sus donzellas, diziéndole que la havia criado de mochacha y que dormia todas las noches con ella, mas si el archiduque estuviesse allí seria menester apartar aquella compañía; y tambien que uno de los puntos que se havian propuesto al dicho Sinequewitz, era como saldria el archiduque, caso que aquella reyna viniesse á morir sin hijos, porque sabian la pena que havian tenido de hazer salir la gente de V. M. de allí despues de la muerte de la reyna de Inglaterra, mi señora, que en gloria esté, y que solicitavan los Franceses por el casamiento de su rey, mas por esta razon entre otras, no contentava este casamiento, porque sabian que no le podrian hechar sino á fuerça de armas; y en esto me dixo el emperador que seria rezio caso, que si su hermano enviudasse despues de ser jurado rey, y coronado en un reyno, que huviesse de salir dél como estrangero. Yo le he respondido que por esto apenas le querrian coronar, sino al hijo que deste casamiento naciesse, porque no podian por via ordinaria, y segun las costumbres privar los que han de succeder á la corona á falta de descendientes desta reyna; y por conclusion no veo que hastagora el emperador haga gran fundamento, ny tengo el desseo deste casamiento por muy seguro.

LXXIX.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II.

(Ambassades de Chantonnay, I, 127.)

Viena, á 9 de junio 1565.

Por lo que yo puedo ver y entender, ya parece al emperador que tarda mucho la respuesta que s'espera de V. M. quanto al casamiento; y en las necessidades presentes entiendo muchas murmuraciones, hasta decir algunos, que si este emperador tomasse aliança con el rey de Francia, podria ser que por su medio anduviessen las cosas del Turco mas assossegadas, y que por alguna via se ha de procurar de aquietarse desta parte acá, pues no hay poder en este príncipe para sostener solo el peso, y se vee la poca cuenta que dello tienen todos los príncipes christianos, y que no haziéndose casamiento con el rey de Francia, podrá tramar no solamente con el Turco, mas aun estorvar con los príncipes christianos todo lo que pudiere, para vengarse

L'empereur attend avec impatience la réponse au sujet de l'alliance projetée entre sa fille aînée et le prince d'Espagne, d'autant plus qu'il se tient beaucoup de propos relativement à ce retard. Certaines personnes prétendent que si sa majesté accueillait la demande du roi de France, elle s'assurerait dans la personne de ce monarque un puissant auxiliaire contre le Turc, tandis qu'en la rejetant elle s'exposerait à le voir, non-seulement tramer quelque chose avec ce dernier, mais encore chercher à influencer tous les princes chré-

tiens pour les détourner de la secourir et lui laisser à elle seule tout le poids de la guerre. Chantonnay conclut de tout cela que les Français ne discontinuent pas leurs sollicitations (relativement au mariage de leur roi), tant par eux-mêmes que par l'entremise de quelques électeurs. Or, si l'affaire réussissait au gré de leurs désirs, le roi d'Espagne resterait seul chargé du fardeau de la guerre, et il deviendrait plus difficile de négocier une suspension d'armes avec le Turc, soit par voie de trêve ou autrement.

de la precedencia de que no se le dé esta princesa. Y quanto á mí yo creo, visto esto, lo qual deve salir de algunos que tienen parte en los negocios, que los Franceses, ó por sí secretamente, ó por via de algunos príncipes del imperio, no dexan de solicitar, y si la cosa anduiesse en este discurso, todo el peso de la guerra caeria siempre sobre V. M. solo, y seria mas dificultoso negociar lo de la suspension de armas con el dicho Turco, sea por via de tregua, ó otra manera. V. M. mirará en esto lo que mas fuere servida.

---

LXXX.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 163 et suiv.)

Luxeuil, 10 juin 1565.

Monsieur..... vos lettres du III<sup>e</sup> de ce moys sont accompagnées des nouvelles que vous avez de tous costelz, et de la bonne part que vous me faictes d'icelles vous remercy-je très affectueusement.

Ce de l'armée du Turcq, provisions que l'on faict à Naples et au surplus de l'Italie sont les mesmes advertissementz que j'ay d'ailieurs, et les tiens pour certains.....

De Polone je n'ay riens que ce que vous m'escripvez. Les dernières que j'ay du costel de Transsylvanye sont qu'encores n'estoit à la court l'ambassadeur du Transsylvain, qu'avoit attendu assistance du roy de Polone par quelque ambassade. Et pensent aulcungz que le roy de Polone n'y voudra entendre, pour le resentement qu'il a de ce que pendant qu'il traictoit plus estroicte intelligence avec l'empereur, ledict Transsylvain, sans son sceu, comme il dict, aye rompu.

Aulcungz dyent que le differend des deux marquis de Baden pourroit bien causer quelque plus grand garbouille en la Germanie, si celluy qui est allyé avec Suède ha argent de ce coustel-là.

Si la diette se tient en octobre, je tiens que ce sera en Augspurg plustost qu'à Spire, et je désire bien entendre ce que résultera du bon tour que le duc de Wurtemberg ha faict à ceulx d'Augspourg, ar-  
restant à Gepinghe leurs chariotz, ouvrant leurs bales, et mesmes s'il y aura treuvé deniers et quelle somme, et s'il se peult sçavoir à qui l'on dict qu'ilz appartiennent.

. . . . . Quant à la venue du roy, je vous en ay escript ce que je vous sçauroye dire; seullement adjousteray-je que je ne luy conseilleroye de venir par la mer de Flandres, pour ce que je ne voudroye pour rien moy-mesmes faire le voyaige par là, et pour peu il ne me soucyeroit beaulcôup d'aller sur ladicte mer, si n'estoit pour passer de Flandres en Espagne. Mais il y ha bien à dire du retour, que ne peult estre synon avec temps fascheulx, et la navigation difficile et dangereuse.

Monsieur de Dissey a donné advertissement à aulcungz par-deçà que le duc des Deux-Pontz levoit deux mille chevaulx et bon nombre de piétons. Cela peult avoir source de ce que vous avez entendu du duc Georges-Jehan, et peult-estre n'y aura-il tant de mal, et verrons ce que proufficterat audict duc Georges-Jehan le mandat *de non offendendo*, que pourroit plus servir s'il y a apparence que tost se célèbre la diette; et je tiens que la principale cause du passage dudit duc vers vous estoit pour avoir les douze mille florins, dont vous avez fort bien faict de vous démesler pour, comme vous dictes, éviter de vous mettre en garbouille, ne sçachant encores comme mons<sup>sr</sup> l'archiduc le prendroit. Ledict de Dissey a faict grand bruict de ceste levée, et crainct que ce soit pour le duc de Wirtemberg, selon que le capitaine de Neuf-Chastel luy at escript, qui adjouste que, outre les pièces jà venues à Montbéliard, l'on en y face venir aultres xviii, et en icelles dix de batterye. J'ay toutesfois ce jourd'huy parlé à ung officier principal dudit duc de Wirtemberg, qu'est de par deçà, qu'il me dict ne riens

sçavoir du mouvement de ce coustel-là, et que l'artillerie qu'est venue audict Montbéliard n'est aultre chose que arcquebouses à crocq et faulconneaux, que l'on a faict refondre à Strashbourg, qu'estoyent dudict Montbéliard, et l'on les y a renvoyé pour la deffense de la maison.....

Je suis esbéhy que madame de Lorraine n'ait encores nouvelles de mons<sup>r</sup> d'Eghmont, et ne seroye pas esté de son opinion de non envoyer par devers luy; car l'on dict communément que qui a afaire du feu que le cherche; et je sçay que ledict sieur d'Eghmont, dois son arrivée, a heu beaulcoup afaire et sur ce de sa charge et de mille aultres incidentz, par où je ne m'esbéhiz si plus tost son altèze n'a heu nouvelles de luy..... Je ne sçay ny s'il a receu les lettres de son altèze, ny s'il a faict quelque office; mais il me semble qu'il seroit bien de le sçavoir, et que c'est celluy de qui l'on se pourroit austain ayder. Et ay aussy grand regret de veoir passer de si belles occasions que le seigneur de Sillières mesmes, et loue Dieu que, comme il escript, son altèze se porte si bien; et sur ma foy je ne suis content que l'on ne l'a envoyé visiter et donner satisfaction en beaulcoup de choses. Bien sçay-je qu'il n'a tenu à moy, mais on ne m'en fait mention quelconque. Bien est vray que l'on m'a dict que de chemin l'on prendra temps pour m'escripre prolixement, et que l'on respondra à plusieurs pointz de mes lettres, et pourroit bien estre que ledict seigneur d'Eghmont aye charge de faire quelque office à l'endroit de ladictè dame, et tant plus si lesdictes lettres sont venues à temps et qu'il ayt parlé; et ne m'esbéhiroye que lui-mesmes voulust aller faire l'office s'il y a chose d'importance, et que pour ce mesmes il n'escripve; et il ne pouvoit bouger qu'il n'eust faict son rapport aux seigneurs, que n'estoit encores faict le xviii<sup>e</sup> du mois passé.....

Les moyens d'accord que mect en avant le duc George-Jehan, s'il ne dict davantage et qu'il n'y aye plus de suytte, ne sont pas grand chose, et ce qu'il démontre désirer accord me faict penser que les affaires du roy de Suède ne se portent pas si bien, lequel toutesfois

auroit grand advantaige si du coustel du Moscovite il avoit sel et bled. . . . .

J'ay veu le discours et justification que vous fait l'huguenot de la démolition des images que fait le palatin. Je vouldroye que mons<sup>r</sup> de Spire évitast de donner occasion, et que ledict palatin, de son coustel, se comportast plus modestement; et, sur ma foy, j'ai grande compassion à ce bon seigneur de Ribaupierre que se laisse ainsi séduyre de ces dames, et l'ay d'elles-mesmes, qui sont ainsi persuadées, estantz au surplus de si bon esprit. Mais comme elles n'ont lettres, estantz ainsi persuadées, il sera bien difficile de leur arracher de la teste; et mesmes si elles ont l'opinion, comme les aultres, d'aller en paradis à si bon marché, et faisant ce qu'il leur plaict et sans se confesser ny congnoistre aultre juge de leurs consciences qu'elles-mesmes. Et j'ay bien apperceu quelques fois quel effect fait ceste opinion en la Germanie. . . . .

Je suis très-joyeux de la bonne correspondance que tient avec vous monsieur le cardinal de Alta Emps, et tiens pour certain et véritable ce qu'il vous escript qu'il n'est riens de ce que l'on a voulu semer malignement des intelligences de sa sainteté avec aulcungz potentatz d'Italie. L'abbaye que l'on luy a baillé en France est pour l'amyeller, et treuveront bon moyen les François de luy faire perdre les fruitz quand bon leur semblera. . . . .

Le nombre des nouveaulx cardinaulx est grand; car si xxv sont mort doiz que sa sainteté est au siège, elle en a desja fait plus de xl pour le moins; mais sadicte sainteté doit sçavoir le pourquoy, et pence que ce qu'elle fait soit pour le mieulx.

De nulz coustelz n'entendz-je aussi que monseigneur l'archiduc vienne en ses payz. Et quant au mariaige de la Philippine<sup>1</sup> avec ung messer Julio, je y treuve quant à moy peu d'apparence. Je ne sçay si je me forcompte, et suis pour dire que je le vouldroye; mais je crains qu'il n'en soit riens, et ne suis hors de l'opinion que vous sçavez. Et me recommandant, etc.

<sup>1</sup> Philippine Welser, secrètement mariée à l'archiduc Ferdinand.

LXXXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 166-181.)

Baudoncourt, 12 juin 1565.

Monsieur. . . . . Les nouvelles que vous m'envoyez par vos lettres du VIII<sup>e</sup> sont playnes de chaudes alarmes de plusieurs endroitz et de grandes levées, que sont bruictz accoustumez en ceste saison, oyres qu'ilz n'ayent pas tousjours fondement; mais l'on verra tost ce qu'en sera, et vous estes en lieu pour fort aysément pouvoir descouvrir la vérité de ce que passe, dont je vous prie me faire part. Et ce que l'empereur envoye si chaudement pour surprendre celluy que vous nommez en voz lettres, ne peult estre sans grande cause; le secrétaire que vous devoit venir treuver vous debvra dire le certain.

Ce que je sens le pluz est que le Turcq commence se mesler si avant au dommage de sa majesté impériale, et ay grande pitié de ces gens de bien qui s'estoyent si valeureusement portez, voyant qu'ilz sont après tumbes entre ses mains tyranniques. Je crains certes que la négociation du wayvode soit simulée; mais toutesfois il y a plusieurs raisons qui me meuvent à penser que le Turcq fera ce qu'il pourra pour accorder avec l'empereur le Transsylvain, et entretenir la trefve, pour ce qu'il convient à ses affaires pour importantz respectz.

Les dernières nouvelles que j'avoie de Vienne, assez fresches, disoyent que tout y estoit assez tranquille, et que le duc Jehan-Frédéric de Saxe alloit aux baingz près de Covelentz. En Liège et à Aix sont esté plusieurs François aux baings, et entre aultres a passé par là le sieur de Sedan, que l'on dict duc de Buillon, et parlent tous à

la françoise. Mais je n'ay encores entendu qu'il y aye riens de ce coustel-là de fondement. Et du duc Henryck de Brunswich l'on me mande qu'il se soit fort excusé des soubçons que l'on avoit heu à l'encontre de luy, et qu'il avoit délibéré de se treuver en personne à la visitation de la chambre impériale, estant ceste année son tour.

La levée que fait le duc de Wirtemberg, il est apparent que ce soit pour le fait de ses subjectz mentionné en voz lettres; mais je ne puis pas bien croire ce que l'on vous a dict des quatre mille chevaux que, à la persuasion de Roelshausen, le landgrave de Hessen devoit envoyer en France avec son filz aîné. Car, oultre ce que l'on doit encores de la souldes du passé, l'estat présent des finances de France n'est pour avoir argent que peust souffire à grandes souldes, et le prince de Condé est en Picardie, loing de Metz; ny je n'entendz d'ailleurs que M<sup>sr</sup> le cardinal de Lorraine ny ceulx de Guyse arment: et enfin il me semble que c'est une grande nuée que nous vient tout d'ung coup; mais deans quinze jours ou l'on verra la pluye plus évidente, ou tous ces bruictz deans ce mesme termè se résouldront en fumée.....

Le conte Charles de Mansfeldt, à ce que je voydz, vous a dict faulses nouvelles; et en ce qu'il vous a dict de Flandres, en aulcunes choses y a-il apparence de fondement, en aultres bien peu.....

Il ne me semble pas fort bien de ces seigneurs d'Allemaigne qu'entrent en socyété de la livrée avec ceulx des Payz d'embas. Que j'aye persuadé au roy que la lighe estoit contre sa majesté, il se forcompte; bien ay-je dict qu'elle tendoit à aultre fin que contre moy, et est vray; et dadvantage, comme je le diz encores, ce n'est chose ny raysonnable ny tollérable que les subjectz d'ung prince facent lighe ensemble, sans le sceu et exprès consentement du maistre; et ay tousjours dict que je tenoye pour certain qu'en celle qu'ont fait les seigneurs des Pays d'embas, il n'y a point de mal pour le présent, ny chose contre sa majesté; mais que aysément il y pourroit survenir du mal, et que pour plusieurs respectz me sembloit estre de très-maulvais et dange-reux exemple. Et de dire que le roy l'aye treuvé bon, il se forcompte,



et beaulcoup plus disant que sa majesté aye faict robe de la mesme parure, et porté icelle à Madrid; ains m'escript ung serviteur de sa majesté qu'allant M. d'Eghmont avec le roy à Aranjués, au mesme coche de sa majesté, et luy parlant de ces flesches, ledict conte respondant à icelle ce que vos lettres contiennent, sa majesté luy dict ces motz : *Conde, no se haga mas*<sup>1</sup>. Il est vray qu'ilz ont aux Payz-Bas renouvelé la livrée, l'ayant donné le marquis de Berghes pour ce que c'est à son tour, et est semblable à la précédente d'argument, hors mis que l'on a changé les couleurs. Mais l'on verra ce qu'en sera après que ledict sieur d'Eghmont aura faict son rapport aux seigneurs; et certes, à ce que j'entendz, ledict seigneur faict très-grand devoir pour encheminer toutes choses au service de sa majesté, et monstre bien qu'il vient fort content d'icelle, et aussi a-il obtenu, entre aultres choses, qu'il puisse achepter Enghien des François, ce que pour bons respectz feu sa majesté impériale ne voulut consentir à la royne Eléonore sa sœur; et luy a faict don des droictz seigneuriaux qu'en cecy luy viendroyent, que sera grande somme. Et dadvantaige a chargé, au prouffict dudict seigneur, de douze mille escuz, la gagière de Nynove, chose fort importante et en quoy je pense bien que l'avis des finances y eust miz difficulté. Mais ledict seigneur mérite tout, et sçay que pour luy le roy feroit chose qu'il ne feroit pour beaulcoup d'autres.

J'ay lettres d'Espagne du xvi<sup>e</sup> de may, par lesquelles il n'y a nouvelles ny apparence que le roy nostre maistre aye assemblé les Estatz, et beaulcoup moins que l'on luy aye respondu ce que ledict conte vous a dict, que l'on accorderoit à sa majesté ce qu'elle demandoit, à condition que l'inquisition procéderoit plus modérément. Et y a peu d'apparence que l'armée du Turcq voyse au Pignon de Velez; ains tient l'on que son desseing soit sur Malta, la Goulette, ou sur quelque lieu qu'elle treuvera despourveu. Et vous ay-je escript ce que j'en ay de plus certain.

Aussi vous ay-je escript du mariaige de la royne d'Escosse, ce que

<sup>1</sup> « Comte, que cela ne se fasse plus. »

vous aurez veu. Et pour moy le tiens pour certain, car j'en heuz encores hier nouvelles fresches de nostre ambassadeur d'Angleterre, et des muletz, chameaulx et litière que le roy de France a envoyé à la royne d'Angleterre, avec poupées de cabinet, et que les mesmes debvoyent passer en Escosse pour porter aussy là quelques présentz; et tiens que ceulx que l'on a faict en Angleterre soyent estez pour avoir meilleur passage en Escosse. Je pense que au seigneur Smerkerwitz l'on donnera espoir du mariage d'Angleterre; mais quant à moy, je tiens que ce sera tout vent et fumée, si elle n'y estoit forcée par nécessité pour contenir ses sujetz. Car, quant au mariage de France, les Anglois n'y ont affection quelconque.

J'ay veu la copie des lettres du sieur de Sillières et ce que vous m'escripvez sur icelles. Il est vray que par lettres que me vindrent hier de Flandres, j'entendiz que le gentilhomme dannemarquois passe outre vers le roy nostre maistre pour y faire l'office mentionné par ledict sieur de Sillières, et est le personaige nommé George Lück, bien congneu, et duquel Sleydanus faict assez de mention; et luy a parlé monsieur d'Eghmont, comme vous avez entendu. Je n'ay defailly de piéça à escrire au roy nostre maistre, ce que ce point de fermer le Zont emportoit à ses payz et à son auctorité, et les impositions que le roy de Dannemarch, dois quelque temps, a commencé mettre sur les subjectz des Payz-Bas, et, estant en Flandres, j'en ay dict librement mon opinion, et qu'en façon quelconque il ne se devoit comporter, ou que tous les jours l'on en devoit attendre pis, et fronsoyent le né aulcungz de veoir que j'en parloye si librement. Et ne faudray d'en escrire encores incontinent, et d'envoyer au secrétaire Gonzalo Perez lettres que quelque conseiller des Payz d'embas, qu'est bien de mon advis, m'en a escript, afin qu'il la montre au roy. Mais d'entrer plus avant, ny de persuader la guerre, ny que l'on se serve des practiques de son altèze, combien que ç'est à mon grand regret que les occasions se passent, et que je congnoisse fort bien combien cela emporte, et que de mon pouvoir je désire rendre très-humble service à son altèze et m'employer en tout ce que je

pourray pour satisfaire à vostre désir en ce point icy, pour les raisons si souvent alléguées, je ne puis aucunement passer plus avant.

Monsieur d'Eghmont y pourroit beaulcoup, comme j'ay escript, et, à mon advis, ne se fault tant fonder sur cecy, memes pour dire qu'il n'ayt pas encores donné advertissement de son besoigné, et que pour cela l'on ne le recherche, puisque l'on a à faire de luy, et il peut. J'en ditz mon opinion que je submectz à la correction et au meilleur adviz de son altèze et de ses conseillers, me remectant aussy ad ce que je vous en ay jà escript. Et l'on me confirme encores que l'on pense que ledict Zont soit jà ouvert; mais il n'est pas pourtant que sadicte majesté n'eust bien grande raison de sentir ce qu'il a esté cloz, et l'incommodité et chierté de vivres que les Payz d'embas en ont heu, et le dommage des Hollandois, qu'ont perdu beaulcoup pour avoir esté si longuement empeschez de leur navigation ordinaire. Qu'est tout ce que sur ce point pour maintenant je vous sçauroyé dire.

Et me recommandant, etc.

## LXXXII.

## LE PRÉSIDENT VIGLIUS

• AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 180.)

Bruxelles, 14 juin 1565.

Le président Viglius exprime ses regrets au sujet de la mort soudaine du chancelier Seldt. • C'estoit son bon et syncère ami, tousjours de bonne conscience • et religion, et de vie innocente; il estoit aussi fort après pour se retirer de la • court et se mettre à repos; *sed vota sua fata prævenerant.* • L'on forge à Bruxelles • une nouvelle républicque et conseil d'estat, lequel aura la souveraine superin- • tendance de toutes affaires, et pourra mesmes brider l'autorité du roi. • Viglius,

qui ne sait si les seigneurs « voudront avoir en leur compagnie si petit compaignon que luy, ne demande point non plus d'être de ce nouveau règne qui ne peut manquer de s'établir, » puisque celle qui devrait s'y opposer davantage..... seconde l'établissement, et « fait en tout la volonté de ceulx qui le conseillent, et que de la venue du roy il n'y a nul espoir. »

Les évêques et docteurs qui avaient été convoqués pour le fait de la religion ont donné un très-sage avis, dont la rédaction est due à Hoppérus; mais il n'est pas goûté de quelques-uns des seigneurs, qui disent « que les théologiens n'entendent rien des affaires de ce monde; qu'ilz sont trop sanguinaires; qu'ilz pourroient bien sentir les premiers les inconvénientz; qu'on ne peut plus longtemps endurer ces placartz et inquisitions, et que les estats généraulx, à leur première assemblée, le remonstreront : *In summa*, ajoute le président, *imminet hiis provinciis magnum malum, si nobis aliquis Deus ex machina non apparuerit.* »

D'après les préparatifs qui se font pour aller chercher en Portugal la fiancée du prince de Parme, on pourra dire que « c'est une chère épouse. »

Les négociations de Bruges avec les Anglais sont sur le point d'être rompues : ceux-ci ont bien mal en teste pour le mariage de la royne d'Escosse avec milord Darnley, « si proche héritier du trône d'Angleterre.

Le duc de Wirtemberg a demandé qu'on évoquât au grand conseil sa cause de révision contre MM. de Rye<sup>1</sup>. On prétend qu'une telle révision n'a jamais été permise, si ce n'est du consentement mutuel des parties; et d'ailleurs « ledit grand conseil est tant travaillé des causes et procez de son propre ressort, que il ne sçait fournir. . . . »

<sup>1</sup> Au sujet de l'importante succession de la maison de Neufchâtel, en Bourgogne.

## LXXXIII.

## CARTAS

## QUE EL DUQUE DE ALBA SCRIVIO A SU MAGESTAD,

DESDE 15 DE JUNIO 1565 HASTA 4 DE JULIO DEL DICHO AÑO,

QUE CONTIENEN LAS VISTAS EN BAYONA DE LA REYNA DOÑA ISABEL, NUESTRA SEÑORA, CON LA REYNA DE FRANCIA, SU MADRE, REY CHRISTIANÍSSIMO, Y MADAMA MARGARITA, SUS HERMANOS, Y LAS MATERIAS QUE EN ELLAS SE TRATARON.

## I.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 206-207.)

San Juan de Luz, á 15 de junio 1565.

No hemos despachado á V. M. ántes de agora, por no aver auido cosa de sustancia y aguardar que S. M. se juntase con la reyna madre

TRADUCTION.

## LETTRES

## ÉCRITES AU ROI PHILIPPE II PAR LE DUC D'ALBE,

DEPUIS LE 15 JUIN 1565 JUSQU'AU 4 JUILLET DE LA MÊME ANNÉE,

CONTENANT LE RÉCIT DE L'ENTREVUE QUI EUT LIEU À BAYONNE, ENTRE LA REINE D'ESPAGNE, ÉLISABETH DE VALOIS, D'UNE PART; LA REINE RÉGENTE DE FRANCE, SA MÈRE, LE ROI TRÈS-CHRÉTIEN ET MADAME MARGUERITE, SES FRÈRE ET SŒUR, DE L'AUTRE; AVEC LE DÉTAIL DES MATIÈRES DIVERSES QUI FURENT TRAITÉES DANS CETTE ENTREVUE <sup>1</sup>.

Saint-Jean-de-Luz, 15 juin 1565.

Nous avons différé jusqu'à ce moment d'écrire à votre majesté, faute de détails importants à lui transmettre, et aussi parce que nous attendions le moment où

<sup>1</sup> La copie de cette lettre et des suivantes est l'œuvre d'un calligraphe de l'é-

poque, qui paraît n'avoir souvent pas compris le texte qu'il avait sous les yeux. Elles

y con su hermano, para que V. M. quedase advertido particularmente de todo. El duque de Orleans con una buena compañía vino á tomar á S. M. en Arvani, donde comieron, y viniéron á dormir á Sant Sebastian; allí estuviéron hasta el miércoles á la tarde que viniéron á dormir á Yrun. Llegáron muy tarde, y en el camino tuvo S. M. hartas armas de que avia de tener aquella noche á la reyna su madre por huésped; y dizen que lo tuvo assí determinado, pero que descubriéndolo á algunos por consejo se juntáron á estorvárselo. Llegó el arma desto tan adelante á S. M. que le viniéron á dezir en el camino que se avian apeado unas damas en palacio; tuvo por cierto que fuesse la reyna, y llegada halló á la condesa de Sanda, que es una señora á quien S. M. quiere mucho por averse criado siempre juntas, aunque la otra tiene mucha mas edad; estuviéron despues de la colacion bien tarde, y á esta ora el duque de Orleans le embió á dezir que estava ya destocada, de manera que escusó la yda. Ayer partió S. M. á las 12 dadas,

## TRADUCTION.

la reine d'Espagne serait réunie à la reine sa mère et au roi son frère, afin de lui donner les renseignements les plus certains sur chacune des matières qui deviendraient l'objet des entretiens. Le duc d'Orléans<sup>1</sup>, accompagné d'un nombreux cortége, étant venu prendre sa majesté à Arvany, on y dina, puis on fut passer la nuit à Saint-Sébastien, où l'on séjourna jusqu'au mercredi soir, que l'on se rendit à Irun pour y coucher. La reine y arriva très-tard, et pendant toute la route elle parut fort préoccupée d'avoir cette nuit la reine sa mère à coucher. On dit qu'elle avait d'abord disposé les choses pour qu'il en fût ainsi; mais ayant fait part de son dessein à quelques personnes, elles l'en dissuadèrent d'un commun accord. Toutefois ses appréhensions allèrent si loin, qu'ayant reçu en route la nouvelle que plusieurs dames étaient descendues au palais, elle ne douta pas que

offrent un grand nombre de mots illisibles, de termes étrangement défigurés et devenus méconnaissables, de lacunes plus ou moins considérables et autres incorrections qui rendent fréquemment le texte

douteux lorsqu'il n'est pas tout à fait intelligible. Le lecteur voudra bien ne pas perdre de vue ces observations.

<sup>1</sup> Depuis roi sous le nom de Henri III.

llegó á la ria, donde estavan aguardándola el rey y reyna; metiéronse en unas barcas que tenian entabladas por ama para que cupiese mas gente, y passaron de la parte d'España; apeáron en tierra, donde se recibieron con grande amor; passando desta otra parte tenian una haca muy bien guarnecida, en que S. M. se puso y vino aquí á San Juan de Luz : viniéronse á apar todos á la posada de la reyna nuestra señora; madama Margarita su hermana la aguardó en la calle á la puerta de la casa. La reyna madre porfió mucho con S. M. de quererla traer á la mano derecha; S. M. se ponía bien colorada del caso; cenó con S. M su hermana. Oy el rey y reyna son idos adelante á Bayona para que el recibimiento se haga á sola S. M., que quieren se reciba como se suele hazer en aquella villa quando sus señores entran la primera vez; yo el duque no les he aun dado las cartas de V. M., porque aguardo á tomarlos en Bayona, y en su posada, que aquí ha sido tan dificultoso hallarlos en ella que me ha sido impossible; al condestable

## TRADUCTION.

ce ne fût la reine sa mère; mais à son arrivée elle trouva la comtesse de Sanda (*sic*), qu'elle affectionne beaucoup, parce qu'elles ont été élevées ensemble, quoique la comtesse soit beaucoup plus âgée. Après la collation, toutes deux restèrent ensemble bien tard, et comme alors le duc d'Orléans avait envoyé dire que la reine mère était décoiffée, la visite fut ajournée au lendemain. Hier sa majesté, s'étant mise en route à midi sonné, descendit à la rivière, où l'attendaient le roi et la reine de France. Ils montèrent ensemble sur plusieurs bateaux que l'on avait joints et couverts d'un plancher afin de pouvoir y placer plus de monde, et quittèrent le rivage de l'Espagne. Arrivés à terre, où ils furent accueillis avec beaucoup d'empressement et d'affection, la reine notre maîtresse monta sur une haquenée richement caparaçonnée, et arriva à Saint-Jean-de-Luz, d'où est datée la présente lettre. Tout le cortége mit pied à terre devant le logement destiné à sa majesté, qui était attendue à la porte extérieure par madame Marguerite, sa sœur, avec laquelle elle soupa le soir même. La reine mère insista vivement pour placer à sa droite la reine sa fille, qui s'en défendait en rougissant beaucoup. Aujourd'hui le roi de France et sa mère sont partis pour Bayonne en prenant les devants, afin que la réception se fit à sa majesté seule, et qu'elle fût en tout

y al cardenal de Borbon y al principe de la Rocha he dado encomiendas de parte de V. M. y al condestable con mas blanduras; assí mismo las he dado al cardenal de Guisa, diziéndole que V. M. me avia mandado le dicesse el afficion tan particular que V. M. tenia á su casa, y la demonstracion que en qualquier caso que se ofreciese haria por ellos todos, y que á V. M. le pesava muy particularmente de que el cardenal su hermano estuviesse fuera desta corte. Él se enterneció y me respondió con grandes agradecimientos y diziéndome que por amor de Dios V. M. mirase por este pobre reyno, que se perdia la religion en él, y que eran tres ó quatro malaventurados los que sostenian esto, y que el mal que avia de ello era que algunos que eran buenos y que de ellos no avia mal podia tanto con ellos la carne y la sangre que se dexavan llevar á sostener los que dañavan todos estos negocios; y que pues yo le entendia me queria hablar claro, que me rogava yo

## TRADUCTION.

conforme au cérémonial usité dans cette ville quand ses souverains y font leur entrée pour la première fois. Moi, le duc<sup>1</sup>, je ne leur ai point encore remis les lettres que votre majesté a écrites à chacun d'eux; j'attends le moment où je les joindrai à Bayonne, n'ayant pu réussir encore à leur faire ma cour. J'ai fait au connétable, au cardinal de Bourbon et au prince de la Roche-sur-Yon, les compliments dont votre majesté m'avait chargé pour eux, réservant toutefois au premier les démonstrations les plus amicales. J'ai parlé dans le même sens au cardinal de Guise, insistant sur la recommandation que votre majesté m'avait faite de lui témoigner l'affection toute particulière qu'elle porte à sa famille, sa volonté d'en donner des preuves à chaque occasion, et son regret que le cardinal de Lorraine fût maintenant absent de la cour. Le prélat, visiblement ému, me répondit dans les termes de la plus vive reconnaissance, désirant que votre majesté voulût bien, pour l'amour de Dieu, penser un peu à ce pauvre royaume (de France), où la religion se perd sans remède, ajoutant que trois ou quatre malheureux étaient les seuls auteurs du mal, et qu'une chose néanmoins déplorable était de voir certains

<sup>1</sup> Cette locution, supprimée dans tout le reste de la traduction, est employée chaque fois que le duc parle de lui-même.



hablase al condestable en esta materia, porque sabia él muy bien el autoridad que yo tenia con él, y que de ningun hombre del mundo lo tomaria como de mí. Tornó á cargar en que por amor de Dios V. M. se emplease en el remedio destas cosas, y alabó mucho el provecho que los Teatinos hazian en estos reynos, y ya en Sant Sebastian d'Avvila avia hecho aprovacion desto mismo y embiado á pedir á un don Juan Manrique pusiese uno desta compañía con la reyna nuestra señora para que la hablase, y lo hizo y le supplicó hablase á la reyna su madre para que fuessen admitidos en el reyno; hízose y S. M. ha quedado encargada de hablar á S. M. en ello y hazer muy buena instancia. A M. d'Avvila yo el duque le dixé que le traya encomiendas de V. M. pero que no queria dárselas como á los otros, sino á parte y muy de espacio; él se alegró mucho con el recaudo y se enterneció, y dixo que quando yo quisiese, él estaria presto para oyr-

## TRADUCTION.

personnages, naturellement bons et inoffensifs, se laisser entraîner *par la chair et le sang*, au point de favoriser les auteurs mêmes de tout le désordre; que, puisque je l'entendais si bien, il voulait s'exprimer clairement, et me priaît d'en parler au connétable, sachant fort bien le crédit que j'avais sur lui, et qu'il prendrait la chose de ma part mieux que de celle de tout autre. Il revint ensuite sur l'intervention de votre majesté pour remédier au misérable état des choses, faisant un grand éloge du bien produit en Espagne par les théatins; ajoutant que d'Avila, qui les avait expérimentés à Saint-Sébastien, avait fait demander à don Juan Manrique l'envoi d'un religieux de cet ordre près de sa majesté notre reine, afin d'obtenir, par ses bons offices auprès de la reine mère, l'admission en France de sa congrégation. Cela fut fait, et la reine notre maîtresse a promis de recommander vivement cette affaire à la régente. J'ai dit à M. d'Avila que j'étais chargé pour lui de compliments de la part de votre majesté, mais que je voulais les lui transmettre d'une manière différente qu'aux autres, c'est-à-dire à part et à loisir. Satisfait et ému de cette assurance, il me répondit qu'il était à ma disposition, et serait toujours prêt à écouter mes paroles et à les accueillir avec le plus grand empressement. Quant à M. de Montpensier, je lui donnai l'assurance des sentiments affectueux qui unissent depuis si longtemps votre majesté à sa famille, et

las y recibirlas con tan buena voluntad quanto no sabria significar. A M. de Monpensier dixe tambien encomiendas de parte de V. M., y le dixe que el afficion que V. M. tenia á su casa quan antigua era, y á él tan particular, por verle seguir el camino que seguia tan como christiano y cavallero. Abrióseme y hechóseme en los braços muy regaladamente, diziéndome que él y todos los buenos deste reyno en V. M. solo tenian su sperança, y que por V. M. se dexaria hazer pedazos, y que si le abriesen el coraçon le hallarian escripto el nombre de V. M., y esto con semblante que cierto se le veyá bien que no le quedava otra cosa en el cuerpo. M. de Montluc me llegó á hablar, y siendo él vano, como lo es, parecióme que el camino de entrarle era por vanidad, y al abraçarle, que le abracé, le dixe al oydo, « Todo « este rumor que aquí veys, y estas princesas que estan juntas con « tan gran contentamiento, vos lo aveys hecho; » despues, yendo por el camino, me vino á buscar y me dixo : « Señor, yo no puedo dexar « de buscaros, donde quiera que pueda hallaros, por ninguna cosa. »

## TRADUCTION.

à lui en particulier, à raison de la ligne de conduite qu'il n'avait cessé de suivre, ainsi qu'il convenait à un gentilhomme de son rang et à un véritable chrétien. Enchanté de cette ouverture, il se jeta dans mes bras avec effusion, m'assurant que lui et tous les gens de bien du royaume n'avaient d'espoir qu'en votre majesté; que lui en particulier se ferait mettre en pièces pour elle, et que si on lui ouvrait le cœur on y trouverait gravé le nom de *Philippe*; le tout avec une telle expression de physionomie, qu'il était facile de voir qu'il n'y avait chez lui ni feint ni arrière-pensée. En ce moment, M. de Montluc s'approcha de moi pour me parler: connaissant parfaitement la vanité du personnage, il me sembla que le meilleur moyen d'entrer en matière était de le prendre par son faible; aussi, tout en l'embrassant, lui dis-je à l'oreille : « Ce mouvement que vous voyez ici, et ces princesses qui « se trouvent réunies avec tant de bonheur, tout cela, monsieur, c'est votre ou- « vrage. » Plus tard, et chemin faisant, il vint à moi pour me dire, « Seigneur, « rien ne saurait me retenir de vous chercher partout où je puis avoir l'espérance « de me rapprocher de vous; » à quoi je lui répondis qu'il avait parfaitement raison, puisque j'étais le serviteur d'un prince qui lui faisait le plus grand hon-

Yo le dixé que tenia razon, siendo yo criado de un príncipe que le hazia la mayor honra que cavallero avia recebido jamas de príncipe, pues que él sabia quantas vezes V. M. avia sido importunado por estas vistas, las quales V. M. siempre avia rehusado hasta que vió su escripto, en el qual él se resolvía convenir que se hiziessen para beneficio de la religion, el qual visto V. M. se resolvió de aceptallas y assí las embió luego á concertar; y agora me mandava que yo entendiesse dél lo que convenia hazerse para el bien de la religion y bolver al rey su amo en la obediencia que avian tenido sus passados, y el camino que para entrar en ello se devria tomar, y las personas con quien podia hablar, y que en todo caminásemos por el camino que á él pareciesse mas conveniente; que viesse si era en cargo á un príncipe que le tenia por tan virtuoso que por sola su virtud le eligiesse para guia de negocios tan grandes, y nos mandase á los que estamos aquí caminásemos segun su parescer, y que por esto no aviamos querido hablar con persona hasta hablarle á él, y entender lo que le parecia.

## TRADUCTION.

neur que jamais gentilhomme eût reçu d'un souverain. Il savait, continuai-je, combien de fois votre majesté avait été importunée pour cette entrevue, qu'elle avait constamment refusée, jusqu'au moment où elle eut vu l'écrit dans lequel, lui Montluc, la considérait comme utile au bien de la religion, circonstance qui vous décida, sire, à accepter l'entrevue et à commander sur-le-champ les arrangements nécessaires. J'ajoutai que votre majesté m'avait, de plus, donné l'ordre de concerter avec lui les mesures à prendre pour remédier aux maux de la religion et rendre au roi de France l'autorité dont avaient joui ses ancêtres; de recevoir ses instructions sur le genre d'initiative à prendre, sur la conduite à tenir, sur le choix des personnes auxquelles je pourrais m'ouvrir, enfin de suivre, en tout et partout, le plan qui lui paraîtrait à lui le plus convenable. J'ajoutai que, d'après cela, il était à même de juger quelles obligations il devait à un prince qui avait de sa vertu une telle opinion que, pour ce motif seul, il le considérait comme devant être placé à la tête d'une négociation aussi importante, nous ordonnant à tous tant que nous sommes ici d'Espagnols, de suivre exactement ses avis, de nous conformer aux plans qu'il aurait tracés, ce qui expliquait notre

Es hombre que habla bien claro ; envaneciósse terriblemente, como en efeto tenia razon ; dixome la verdad y determinacion con que avia seguido siempre estos negocios, y si todos huvieran hecho lo que él en estas guerras passadas, que era no perdonar vida á hombre, que todo estuviera ya llano ; pero que se topavan, y el uno se dezia, *mon cousin*, y el otro, *mon frère*, y que esta era la guerra, « que no avia un « almuerço en los bellacos si los buenos se quisiesen juntar ; » que él me daria por scripto lo que le parecia en todo, si yo tenia secreto que supiese leer frances, que me rogava nadie lo supiese ; que el cardinal de Borbon era buen católico, mas que andava contentando á la reyna y parlándole todas las cosas que se dezian, que de la manera que avia de usar dél avia de ser diziéndole todas aquellas cosas que desease hechar en los oydos de la reyna, y que lo mismo me dezia de M. de

## TRADUCTION.

réserve à l'égard des autres seigneurs, auxquels nous n'avions voulu faire aucune ouverture avant de nous être abouchés avec lui et d'avoir connu sa manière de voir. Cet homme, qui a le mérite d'une grande franchise, fut saisi, comme de raison, d'un terrible accès de vanité en entendant un pareil discours, et me dévoila sans façon sa pensée, constamment mise en pratique dans les affaires de religion ; ajoutant que si chacun avait voulu suivre son exemple à l'époque des dernières guerres, c'est-à-dire ne faire grâce de la vie à personne, tout serait actuellement terminé ; mais que, par malheur, beaucoup de braves gens, se rencontrant dans la mêlée, se disaient les uns aux autres, « Mon cousin, mon frère, » et que la guerre s'éternisait ainsi ; tandis qu'il n'y aurait pas pour un seul déjeuner avec la canaille, si tous les hommes de bien voulaient se réunir. Il me promit de me donner son opinion écrite sur toute la matière, pourvu que je laissasse ignorer que je lisais le français, me priant avec instance de le cacher soigneusement à tout le monde. A ces détails, il ajouta que le cardinal de Bourbon était bon catholique, mais que sa grande occupation était de complaire à la reine mère et de lui rapporter tout ce qui se disait ; qu'en conséquence, le meilleur moyen de l'employer utilement était de lui confier toutes les choses que je voudrais faire parvenir à l'oreille de la régente ; de même pour M. d'Escars. Quant à MM. de Montpensier, d'Avila et de Saint-Pierre, je pou-

Escars; que de M. de Monpensier, d'Avvila y San-Piere me podia francamente fiar, porque todos estavan de un coraçon y de una misma voluntad para el servició de Dios, de su rey y de V. M., y que todos estavan determinados de morir por esto; y que á V. M. lo mismo le yba en remediar estas cosas que al rey su amo, porque él sabia que en los Payses Baxos avia gran daño no de gente principal, sino del pueblo. Dixo que la reyna sabia cierto que entendia la maldad y yerro desta opinion que agora andava, y que tenia por cierto « ántes se dexaria asserrar que hazerse ugonota : » yo le dixé que esta era muy buena determinacion para un hombre que no tuviesse otra cosa de que dar quenta que de su sola persona; al fin le dixé que lo que yo tenia que proponerle era la voluntad de V. M. para el remedio destes males, y para el beneficio del rey su buen hermano,

## TRADUCTION.

vais me fier à eux sans réserve, parce qu'ils n'avaient tous qu'un seul cœur et qu'une seule volonté pour le service de Dieu, celui de leur souverain et de votre majesté elle-même, déterminés qu'ils étaient à mourir pour la défense d'une aussi belle cause. Votre majesté, suivant lui, n'était pas moins intéressée que le roi son maître à remédier aux maux présents; sachant, comme il disait, que, dans les Pays-Bas, il régnait une grande corruption, non dans la classe des seigneurs, mais parmi le peuple. Il me dit, en terminant, qu'il était à sa connaissance personnelle que la reine mère savait et comprenait parfaitement toute la malice et la fausseté des opinions religieuses actuellement en vogue, et qu'elle se laisserait scier en deux plutôt que de se faire huguenote; à quoi je répondis qu'une détermination semblable serait excellente pour quiconque n'était responsable et n'avait à rendre compte que de lui-même. Pour en finir, je lui dis que ce que j'avais spécialement à lui apprendre, c'était le vif désir qu'éprouvait votre majesté de remédier aux maux de la France, de soutenir les intérêts du roi son bon frère, et sa détermination de consacrer à une telle œuvre toutes les ressources que Dieu avait mises à sa disposition, dans le cas où un sacrifice pareil lui semblerait devoir contribuer à atteindre le but qu'elle se proposait : voilà pour ce qui concernait votre majesté. Quant à Montluc, il avait deux choses à faire : l'une, d'indiquer le moyen par lequel on pourrait amener le roi

y la determinacion de poner en ello quanto Dios le avia dado, en caso que viese que del ponerlo y aventurarlo pareciese se podia sacar el fruto que se dessea en esta materia; que esto era quanto á lo que tocava á V. M.; que á él tocavan dos cosas : la primera dezir el camino por donde la reyna y el rey se pudiesen atraer á poner la mano de veras en estos negocios, porque quériéndose juntar con V. M. en ello, ninguna dubda se deve ni puede poner en la buena salida de la empresa; la segunda, en caso que no se puedan atraer á esto, á alumbrar del camino por donde esto se ha de remediar, porque no será cosa conveniente verlo yrse perdiendo y no buscarle el remedio. Dixome, dando gracias á Dios, de ver la voluntad que yo le dezia que V. M. tenia, que él acabaria su escripto, y me le embiaria, y visto lo que faltase yo se lo preguntaria y él me lo diria; que le diese persona con quien pudiesse embiármele y tenerme siempre advertido, que si estava aquí don Juan de Bardaxi que con él haria, y que me parecia muy bien aquel medio, y assí avisaremos á

TRADUCTION.

de France et sa mère à mettre sérieusement la main à l'œuvre, parce que, s'ils consentaient à seconder votre majesté, le succès était incontestable; l'autre, dans le cas où l'on ne pourrait rien gagner sur eux, de nous faire connaître du moins les remèdes à tenter pour la guérison du mal; car il était impossible, en bonne conscience, de laisser plus longtemps les choses marcher ainsi à leur perte sans chercher à y mettre obstacle. Il me répondit, en remerciant Dieu des bonnes dispositions de votre majesté, qu'il achèverait son mémoire et me le ferait passer, et qu'il suppléerait par des explications ultérieures aux lacunes que j'y aurais remarquées. En même temps, il m'engagea à lui désigner un intermédiaire commun entre nous, qui me tiendrait exactement au courant de tout ce qui surviendrait, ajoutant que si don Juan de Bardaxi se trouvait du nombre des gentilshommes de notre suite, il l'emploierait à cet office; mesure que j'ai complètement approuvée pour ma part. Nous préviendrons, en conséquence, don Juan, qui a passé la soirée avec moi, et nous verrons jusqu'à quel point l'on peut compter sur les offres de Montluc, duquel je me séparerai alors, dans la crainte que l'on ne conçût quelques soupçons de cet entretien déjà si prolongé.

don Juan, el qual estuvo á noche conmigo el duque, y veremos si son vanidades las que este hombre offresce. Apartámonos luego porque no nos viessen yr tan gran rato juntos.

Despues yo el duque me llegué al rey para sentir en lo que le tenían predicado y traté con él de niñerías, de caças, de guerras y otros muchos propósitos que le anduve tentando, en muchos y en cada uno parando poco; en fin vine á caer sobre el estado presente de los negocios deste reyno, diziéndole que no corriese á fuerça, que mirase mucho por su salud, pues que della dependia todo el bien de la christianidad, y creya que le tenia Dios guardado para venir por su mano un gran servicio, que era el castigo de las offensas que en este su reyno se le hazian. Saltó luego con dezirme: « ó, el tomar las armas no conviene, que yo destruya mi reyno como se començó á hazer con las guerras passadas. » Como es, descubrí lo que le tenían pedricado; passé á otras materias y despues dexélo. Tomé al príncipe de la Rocha, comencé á tratar con él de muchos materiales y á envane-

## TRADUCTION.

Immédiatement après, je m'approchai du roi, dans l'intention de le sonder sur les principes qu'on lui avait inculqués, débutant par des propos sans conséquence sur la chasse, la guerre et autres sujets pareils, que je me bornai à effleurer. Insensiblement la conversation tomba sur l'état actuel de son royaume: je le priai de ne point s'épuiser à la course, et de veiller soigneusement à sa conservation, de laquelle dépendait le bien de la chrétienté tout entière; puisqu'il me semblait que Dieu l'avait réservé pour accomplir par ses mains une grande œuvre, c'est-à-dire le châtiment des offenses qu'on lui faisait chaque jour dans son royaume. A quoi il me répondit avec vivacité: « Oh! pour prendre les armes, il n'y faut pas songer; je n'ai pas envie de ruiner mon royaume, ainsi qu'on avait commencé à le faire en s'engageant dans les guerres précédentes. » Ces mots suffirent pour me révéler la leçon qu'on lui avait faite: aussi je passai de suite à une autre matière et ne tardai pas à me séparer de lui. Abordant alors le prince de la Roche-sur-Yon, je me mis à lui parler de matières diverses, et cherchai à lui inspirer un peu de vanité, en lui disant que, parmi tous les gouverneurs de provinces, il passait pour celui qui savait le mieux contenir le peuple dans l'obéis-

cello un poco con dezirle que me avian dicho que él tenia mas subietos los de su gobierno que ningun otro governador que fuesse en el reyno; que qué camino tomaria él para gobernarle y tenerlos en esta obbediencia. Dixome que el camino dulce y blando era el que él usava con ellos y con que los avia traydo á esta obbediencia que yo le dezia; que en fin era el freno con que mejor se enfrenavan los súbditos; que me parece se va respondiendo con lo mismo que el rey me dixo. Esto es lo que hasta agora ha passado; de lo que adelante succediere avisarémos á V. M., que negocio es en que es menester buen tiento y advertimiento. Procurarémos en quanto pudiéremos descubrir su juego, y advertir á V. M. para que nos mande como lo avemos de govarnar.

El escripto de Monluc embiarémos luego que nos le aya dado.

Don Frances de Alava está malo; no nos ha podido veer; embíanos

TRADUCTION.

sance et le devoir; et lui demandant de quels moyens il faisait usage pour obtenir un résultat aussi salutaire, il me répondit que les voies de conciliation et de douceur étaient celles qu'il employait de préférence, que par elles il avait toujours obtenu le bien que je lui signalais, et qu'en définitive elles étaient le frein le plus puissant pour dompter toutes les résistances populaires. Cette réponse me sembla cadrer assez avec celle du roi lui-même.

Tel est le résumé de ce qui a eu lieu jusqu'à ce jour. Nous tiendrons votre majesté au courant de ce qui se présentera par la suite; il s'agit ici d'une affaire où l'on doit déployer beaucoup de circonspection et de mesure. Nous travaillerons autant que possible à démêler leur jeu et donnerons avis de tout à votre majesté, afin qu'elle daigne nous guider dans cette circonstance importante. Nous enverrons l'écrit de Montluc aussitôt qu'il nous aura été remis.

Don François d'Alava, qui est malade et n'a pu nous voir, nous a fait parvenir la lettre ci-jointe pour votre majesté. Nous avons pris la liberté de l'ouvrir, afin de nous assurer si elle ne renfermerait pas quelques renseignements utiles pour notre conduite.

Tous les seigneurs venus ici avec la reine la suivent et la servent avec beaucoup d'empressement; ils font aux Français tout l'accueil, toutes les démonstra-



esse pliego para V. M.; atrevímonos á abrirle por ver si avia de que podernos aprovechar para nuestro advertimiento.

Estos grandes SS. que aquí vienen con S. M. la siguen y sirven muy bien, acariciando los Franceses y honrándolos y poniéndolos siempre delante de sí. Mucho quisiéramos tener acá resolución de V. M. de lo que avemos de hazer en el negocio del embaxador del Turco que don Frances ha scrito á V. M. para saber como nos avíamos de govarnar; porque aunque él ha hecho muy buen officio en esta parte, no nos parece apretar mas á la reyna en este particular, por no ser cosa justa pedir á ningun príncipe que dexé de oyr embaxador de otro que venga á su corte; y assi pensamos, en tanto que no tuviésemos órden de V. M. en contrario desta, guardar esta occasion para ver si con ella podemos sacar á la reyna otra cosa de mas importancia. N. Señor, etc.

## TRADUCTION.

tions amicales possibles, et leur cèdent constamment le pas. Nous aurions bien désiré connaître les intentions de votre majesté relativement à la conduite que nous avons à tenir envers l'ambassadeur turc, dont l'arrivée lui a été annoncée par don François, afin d'agir en conséquence. En effet, malgré les démarches déjà tentées par celui-ci, nous ne croyons pas devoir insister davantage auprès de la reine mère; car il n'est guère juste d'exiger d'un souverain qu'il refuse audience à l'ambassadeur accrédité auprès de sa personne. Nous avons donc pensé, jusqu'à ordre contraire de votre majesté, devoir saisir cette occasion pour essayer si, gardant le silence sur l'admission de cet envoyé, nous pourrions obtenir de la régente quelque concession d'un intérêt plus important. Dieu garde, etc.

## II.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 208-213.)

De Bayona, á 21 de junio 1565.

De San Juan de Luz escrivimos á V. M. lo que hasta entónces avia que dezir : despues acá no lo hemos hecho porque no pudiéramos dezir cosa de sustancia, por ser todos principios los que hasta agora ha avido. La órden con que nos ha parecido proceder es no mostrar traer negocio ninguno de parte de V. M. sperando que la reyna saliese con los que dezia tener, y ántes de agora han advertido que queria proponer, y en este tiempo procurar de entender el estado en que los negocios de la religion se hallavan, y qué remedio tenian, y si bastavan las fuerças del rey para remediarlos; y entendido esto, si la reyna no saliese á tratar dello, salir nosotros por la via mas

## TRADUCTION.

Bayonne, 21 juin 1565.

De Saint-Jean-de-Luz nous avons écrit à votre majesté tout ce qui s'était passé jusqu'alors. Depuis, le manque de renseignements de quelque importance nous a empêchés de lui adresser une seconde lettre, et, maintenant encore, les négociations qui ont été entamées ne sont que préliminaires ou préparatoires. Voici l'ordre dans lequel nous avons cru devoir procéder : d'abord, ne point laisser entrevoir que nous eussions aucune espèce de mission de votre majesté; puis attendre que la reine prît l'initiative par les affaires qu'elle avait annoncé devoir traiter en premier lieu, cherchant dans l'intervalle à connaître l'état de la religion en France, le remède à opposer au mal, et jusqu'à quel point les forces du roi pouvaient y suffire; ceci une fois établi, si la reine mère n'abordait point la question, l'aborder nous-mêmes avec une grande circonspection et tous les ménagements imaginables. Un silence absolu sur cette grave matière conviendrait très-fort à la régente, autant que nous pouvons en juger, mais conviendrait fort peu tant au bien de l'affaire qu'au succès des démarches que nous devons tenter en

blanda y mas cubierta que pudiéssemos á comentarlos, porque el dexar de tratar dello, segun lo que entendemos, es lo que la reyna queria y lo que ménos cumple tanto por el beneficio del negocio como por el cumplimiento que conviene hazerse de parte de V. M. para satisfaction de los cathólicos deste reyno, y para tenerlos V. M. siempre tan obligados como agora ellos se muestran, que es como si fuessen propios vassallos; y hechas las diligencias con la reyna, yendo dándoseles parte siempre á ellos de lo que se haze, saliendo el negocio bien, no avrá mas que passar adelante con ellos de amostrarles como V. M. los ha redimido, y con su favor la religion es mantenida y deffendida, y ellos amparados. En caso que la reyna no se pueda traer á lo que conviene, nos parece será tiempo de dezirles que, pues han visto lo que se ha hecho y el poco fructo que dello se ha sacado, vean qué es lo que adelante se deve hazer para que la religion no se acabe. Visto lo que dizen, lo que aconsejan, y á lo que se ofrecen si se ofrecieren á algo, que, segun yo veo á algunos calientes y determinados, podria ser que se offrezcan á lo que no se piensa; y visto para lo que se ofrecieren, la commodidad y fuerças

## TRADUCTION.

votre nom, sire, dans l'intérêt des catholiques de France et afin de les maintenir aussi affectionnés à votre royale personne qu'ils se montrent présentement, c'est-à-dire à l'égal de ses propres sujets. Or, après avoir fait auprès de la reine mère les tentatives convenables, dont ils seront exactement informés, si le succès y répond, il n'y aura plus qu'à aller en avant, de concert avec eux, leur montrant leur délivrance due aux efforts de votre majesté; comment, grâce à son appui, la religion est maintenue, affermie dans le royaume, et comment eux-mêmes sont protégés et défendus. Mais, dans le cas où l'on n'obtiendrait point de la reine mère qu'elle souscrivit à des arrangements dans ce sens, il sera temps, ce semble, de leur faire remarquer le peu de fruit qu'on a retiré des efforts qui ont été tentés, et de leur dire que c'est maintenant à eux qu'il appartient de considérer ce qu'il reste à faire pour que la religion n'achève pas de se perdre. Une fois renseignés sur ce point et sur la nature de leurs offres (et d'après la chaleur et la résolution que je remarque chez quelques-uns d'entre eux, il pourrait arriver qu'ils

que tienen, midiéndolo con la posibilidad de V. M., será tiempo de resolver V. M. lo que será servido hazer en ello para remediar este mal.

Lo que en todo esto está hecho es que Monluc embió su escripto que es el que ay á V. M. embiamos; y nos ha embiado á dezir que él se siente el mas congojado hombre del mundo de pensar si ha de salir de aquí el bien que se pretende, teniendo él entendido por lo que yo el duque de Alba le dixé, averse hecho estas vistas por solo su parecer, y está, á lo que parece, muy de veras y muy fino en el negocio.

Monpensier ha embiado esse otro scripto que ay embiamos á V. M. y ha hablado á mí el duque con gran hervor en estos negocios. El cardenal de Borbon assí mismo ha hablado á mí el duque en la misma manera que Monpensier, aunque con este no nos hemos osado aclarar mas que á generalidades, por lo que scrivi á V. M. que avia dicho dél Monluc. D'Avvila me ha hablado á mí el duque tan como buen christiano y como buen cavallero quanto en el mundo se podia dessear.

TRADUCTION.

fissent des propositions auxquelles on est loin de s'attendre); et comparant celles-ci avec les ressources disponibles de votre majesté, elle pourra se résoudre sur le choix des moyens à employer par elle pour remédier au mal.

Tout ce qui s'est passé de nouveau jusqu'à ce jour, c'est que Montluc nous a envoyé le mémoire dont je parlais dans ma dernière lettre, et qui se trouve joint à la présente. Il nous a fait dire en même temps qu'il éprouvait de mortelles inquiétudes, incertain qu'il était si sa démarche aurait le succès qu'on en espère, surtout après m'avoir entendu dire que l'entrevue n'avait été acceptée par votre majesté que lorsqu'elle a su qu'il en avait donné le conseil. Il semble prendre l'affaire à cœur et la traiter fort sérieusement. Montpensier nous a également adressé l'écrit ci-joint, et s'est exprimé en ma présence avec beaucoup de chaleur sur la question qui nous occupe. Le cardinal de Bourbon nous a parlé dans le même sens, quoique nous nous soyons renfermés à son égard dans de vagues généralités, d'après les renseignements que Montluc nous avait donnés sur son compte. D'Avila, dans tout ce qu'il m'a dit, ne s'est pas moins montré fervent catholique et aussi loyal gentilhomme qu'il soit possible de le désirer. Le

El marichal Bordillon y S. Pierre me han embiado á dezir que quieren hablar á mí el duque en esta materia. Algunos otros nos han venido á hablar que entendemos son hechadizos de la reyna, y el estudio destes todo es querernos dar á entender que lo de la religion está muy bien, y que cada dia se va remediando, y ganando tierra, y que el rey es enteramente obedecido; lo qual todo dizen al contrario los buenos que arriba tenemos nombrados á V. M., porque dizen que el stado en que al presente se halla este rey, es con aver veinte cathólicos por un huguenote, y destes ser los mas principales y los que mas valen los cathólicos, y que cada dia se pierde por parte de los cathólicos gente, y se allega á la parte contraria. Los remedios que para ello dan, tenidos por muy fáciles, dizen que el uno seria que, pues en todos los gobiernos no ay governador que sea huguenote declarado, sino uno ó dos en dubda, que mandando el rey á los gobernadores hechasen los ministros desta bellaquería de sus gobiernos, hiziessen vivir cathólicamente los súbditos, que no ay hombre dellos que en muy breve

## TRADUCTION.

maréchal de Bordillon et Saint-Pierre m'ont fait prévenir qu'ils voulaient conférer sur le même sujet. Quelques autres encore sont venus me parler; mais nous les considérons comme des émissaires de la reine mère, parce qu'ils s'attachaient à nous prouver que la religion se trouve en France dans l'état le plus satisfaisant, que chaque jour, du moins, l'on porte remède au mal, que l'on gagne du terrain, et que l'autorité du roi est universellement respectée. Les bons, que nous avons signalés plus haut, tiennent un langage tout opposé : suivant eux, la situation actuelle du roi de France consiste à avoir vingt catholiques pour un huguenot; les premiers, il est vrai, pris dans la classe la plus élevée et la plus recommandable, mais qui chaque jour diminuent de nombre en passant dans les rangs ennemis. Quant aux moyens d'obvier au mal et qui sont, selon eux, d'une très-facile exécution, l'un consisterait dans la mesure suivante: comme parmi les gouverneurs de province il n'en est pas un seul qui soit huguenot déclaré, et que un ou deux seulement sont soupçonnés d'être tels, le roi donnerait ordre à tous d'expulser de leurs gouvernements les ministres de cette *friponnerie*, obligeant les sujets à vivre en bons catholiques; par ce moyen, tout serait bientôt terminé. Un

tiempo no tuviesse llano lo que le tocava; y que quando quisiesen usar de otro y averlo, con no mas personas que con cinco ó seys que son el cabo de todo esto, los tomasen á su mano y les *cortasen* las cabeças, ó pusiesen en parte donde no pudiesen hazer lo que hasta aquí han hecho, quedaria todo, el dia que tuviessen hecho esto, llano, y que el poderlo hazer lo uno y lo otro podrian hazer el rey y la reyna sin que en ello tuviesen contradicion que los cathólicos no bastasen á allanársela; pero que todos ellos tienen por cierto que tomando qualquiera de dos caminos no se pondrian en necesidad de ser menester desenbaynar una espada. Visto que ya tenemos entendidas estas cosas y que la reyna se callava, sin querer entrar en ninguna manera de negociacion, acordamos dezir á la reyna N<sup>a</sup> S<sup>a</sup> dixese á su madre que V. M. le avia dicho al partir que entendiese della las cosas que avia scrito tenia que dezir, y que no fiaria de otro que de V. M. ó de la

## TRADUCTION.

second expédient serait, dans le cas où l'on voudrait en finir une bonne fois avec les cinq ou six, au plus, qui sont à la tête de la faction et qui la dirigent, de se saisir de leurs personnes et de leur couper la tête, ou au moins de les confiner en quelque lieu où ils seraient dans l'impossibilité de renouveler leurs trames criminelles. Tout serait consommé dès le jour même où l'on aurait mis la main à l'œuvre, et le roi ni sa mère ne rencontreraient guère dans cette entreprise de difficultés que les catholiques ne pussent aplanir. Ils se croient tellement assurés du succès avec l'un des deux moyens indiqués, que, si l'on s'en rapporte à ce qu'ils disent, ils ne s'exposeraient pas même à la nécessité de tirer une seule épée du fourreau.

Après avoir ainsi concerté nos plans, voyant que la reine mère gardait un silence absolu, semblant ne vouloir entrer dans aucune espèce de négociation, nous priâmes la reine d'Espagne de dire à sa mère que votre majesté l'avait chargée, à son départ, de recueillir de sa bouche la communication secrète qu'elle avait annoncé devoir faire, soit à votre majesté, soit à la reine notre maîtresse, et qu'elle la suppliait de vouloir l'en instruire, afin d'en transmettre le contenu au roi son époux. Sa majesté s'acquitta parfaitement de cet office, et le lendemain, voyant sa mère aborder avec elle certaines affaires, elle la laissa

suya, que para que ella pudiesse dar razon á V. M. dellas desseava saberlas. S. M. lo hizo muy bien, porque otro dia viendo que su madre se començava á meter en negocios con ella la dexó yr por ellos adelante, y todo lo que dixo que tenia que dezir paró en dezirle que « entendia que V. M. estava desconfiado della y de su hijo y que esto « era camino para venir á caer en guerra muy presto; » y que ella lo sentiria tanto mas que nunca estando ella de por medio no podria en ninguna manera del mundo llevar en paciencia estar sin poderla tratar y saber della, y tener la comunicacion que á tal hija tenia demandava. S. M. le respondió que ella no sabia por donde podia venir la desconfiança, porque nunca S. M. avia visto tal en V. M. ni avia entendido de ningun ministro ni criado suyo que tál passase de parte de S. M. y que no podia nacer sino de parlerías que le huviessen hecho hombres que no tenian buen zelo ó no sabian lo que decian. Dixo

## TRADUCTION.

s'engager plus avant ; mais toutes ces confidences se bornèrent à des plaintes contre votre majesté, disant qu'elle savait fort bien, sire, que vous vous défiez d'elle et de son fils, et que c'était le moyen de voir la guerre se renouveler bientôt ; qu'un tel événement lui causerait d'autant plus d'affliction que, quoique la reine sa fille ne prît aucune espèce de part aux affaires, les relations entre elles seraient rompues, et qu'en aucune manière elle ne pourrait se résigner à interrompre ses communications avec elle, à être privée de ses nouvelles, et à cesser d'entretenir les rapports qu'exigeaient les liens du sang. Sa majesté lui répondit que jusqu'ici elle n'avait pas même soupçonné qu'il existât une cause quelconque de défiance, ni jamais rien remarqué de semblable dans la conduite de votre majesté ; que jamais non plus elle n'avait entendu dire à aucun de ses ministres ou des personnes qui l'approchent le moindre mot qui pût justifier de pareils soupçons, et que tout cela n'avait d'autre fondement que quelques propos de personnages animés d'intentions perfides, ou tout au moins inconsidérés. La reine mère ayant alors reproché à sa fille d'être devenue bien Espagnole, sa majesté lui répondit qu'elle l'était effectivement, comme l'exigeaient son devoir et la raison, mais que cette circonstance ne l'empêchait pas d'être sa fille tout autant qu'à l'époque où elle avait été envoyée en Espagne. Plusieurs autres en-

que « venia muy Española; » S. M. le respondió que era verdad que lo estava como tenia la razon para ello; pero que la mesma hija suya era que quando la embió en España.

Desta manera assí passáron algunas pláticas, aviéndose S. M. en todas ellas con gran prudencia, y guardando el respecto que devia tener á V. M. y con el acatamiento que debaxo desto se çufria tener á S. M.; y dice S. M. que como no le aviamos dicho passase adelante con el negocio, no quiso tratar mas dél. Aviendonoslo referido S. M. nos pareció suplicarle que otro dia le dixese avia estado con gran congoxa de averle dicho que pudiesse aver cosa que pudiesse venir della en caer en guerra, y que porque S. M. podria mal tratar de negocios, que desseava grandemente que no quedasse cossa solapada ni sobresana sino enteramente curada, le suplicava que, pues estávamos aquí nosotros, siendo las personas con quien V. M. trata sus negocios, nos hablasse en ello y en otras cossas, si las tuviesse, muy clara y aviertamente á entrambos á dos juntos, ó particularmente á cada uno

TRADUCTION.

trevues eurent lieu sur le même ton, la reine Isabelle se conduisant dans toutes avec beaucoup de prudence, et sachant concilier le respect qu'elle doit à votre majesté avec les égards auxquels a droit la reine sa mère.

A la suite de cette première conférence, sa majesté nous dit que n'ayant point reçu de nous l'avis de passer plus avant, elle n'avait point voulu s'appesantir davantage sur le point principal de la négociation. Nous pensâmes alors devoir la supplier de représenter le lendemain à la régente, que c'était avec une vive peine qu'elle lui avait entendu exprimer la pensée qu'elle fût pour quelque chose dans les motifs capables d'entraîner une guerre; que, se trouvant peu en état de traiter des questions de cette nature, et désirant grandement qu'il ne restât aucune plaie dissimulée à l'extérieur, ni traitée superficiellement, mais que toutes fussent radicalement guéries, elle la suppliait, pendant que nous nous trouvions ici, nous avec qui votre majesté traite d'habitude ses affaires les plus importantes, de s'expliquer sur ce sujet, et, au besoin, sur quelque autre, avec épanchement de cœur et une franchise sans réserve, soit devant tous deux réunis, soit parlant à chacun en particulier, afin que nous pussions donner les satisfactions conve-



para que se pudiesse satisfacer, ó entendiesse si avia algo de que deviesse darse satisfacion á V. M. Hízolo S. M.; paréceme que quedó resuelta que en presencia-suya la reyna hablaria á mí el duque. En esta habla se verá lo que propone, y segun la propuesta se le satisfará, y procuraré de començar á apretar el negocio de la religion.

---

III.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 209.)

Bayona, á 21 de junio 1565.

Teniendo scriptas las que van con esta, estando la reyna en la cámara de la reyna nuestra señora, embió á llamar á mí el duque. Y mandando que se saliesen todos me començó á hablar, diciéndome el contentamiento que tenia de la venida de la reyna nuestra señora,

TRADUCTION.

nables, ou voir sur quels points elle devrait éclairer votre majesté. La reine y a consenti; et il a été décidé qu'en sa présence la régente daignerait m'accorder un entretien. Dans cette conférence nous verrons quelles propositions elle mettra en avant; nous chercherons à y répondre conformément à leur nature, et j'essaierai de commencer à pousser vivement les affaires de la religion.

---

Bayonne, le 21 juin 1565.

Je venais d'achever les lettres destinées à partir avec celle-ci, lorsque la reine mère, se trouvant alors dans la chambre de la reine notre maîtresse, m'envoya chercher. Après avoir fait sortir tous ceux qui étaient présents, elle commença par me témoigner la satisfaction que lui causait l'arrivée de la reine sa fille, et vint ensuite à retracer les avantages résultant pour la chrétienté, et spécialement pour les états de votre majesté et ceux du roi de France, de la bonne intelligence maintenue entre les deux couronnes (intelligence qui devait être telle que l'univers entier la connût, et que personne au monde n'en pût douter), d'où

y despues lo que convenia al bien de la christiandad, particularmente á los stados de V. M. y á los de su hijo la buena correspondencia entre V. M. y él, y que esta fuesse de manera que todo el mundo la entendiese, y de aquí quedasse tan firme que nadie pudiese dudar della, y que se atajassen cosas que, aunque eran pequeñas, davan que pensar al mundo. Y quejóseme de tres; particularmente de no averse acavado en Flándes lo de<sup>1</sup>. . . . , el officio que el conde Joan Anguisola y Molina hicieron é<sup>1</sup>. . . . la precedencia de Roma. Yo ví bien que era querer entrar por cosas de poca importancia para que yo viniesse á las que la tenian. Yo le dixé lo que entendia de la propuesta, pero que no enbargante yo le satisfaria á ellas, y así lo hice. Dixome luego: «Aora yo creo que vos quereis que comencemos á hablar en las cosas de la religion.» Yo le dixé que entendia que el principal negocio que se podia tener el dia de oy era por nuestros pecados negocios de religion. Hiçome un grande discurso de todo el successo de las cosas passadas, viniendo á resolver en quanto mejor

## TRADUCTION.

résultait la nécessité de faire disparaître certains griefs qui, bien que peu importants en eux-mêmes, donnaient à penser à ceux qui en avaient connaissance. Elle me signala particulièrement trois de ces griefs, savoir: 1° qu'on n'eût point achevé en Flandre l'affaire de. . . . . 2° les démarches du comte Jean Anguiscola et de Molina pour. . . . . et 3° l'affaire de la préséance à Rome. Je compris que c'était vouloir débiter par des matières de peu d'importance, afin de m'amener à celles qui en présentaient une bien plus réelle. Je lui dis ce que je pensais à cet égard, ajoutant que, nonobstant cela, je lui donnerais satisfaction sur les difficultés proposées, ce que je fis à l'instant même. Poursuivant alors: «Vous désirez, je crois, me dit-elle, que nous commencions à parler des affaires de la religion.» A quoi je répondis que pour maintenant la question la plus grave à traiter était malheureusement celle-là. Après une longue discussion sur les événements passés, elle vint à conclure que la situation présente était, sans comparaison, plus rassurante qu'à l'époque de l'édit de pacification, et qu'elle es-

<sup>1</sup> Mots illisible.

estado estaban al presente que quando acabaron de hazer el edicto de la paz, y que así esperaba en Dios cada dia con el cuydado que se tenia avia de mejorar. Ella començó cierto la plática con el mayor tiento que yo he visto tener jamas á nadie en cosa ; mostréle muy claramente que el parecerle á ella que estava aora mejor lo de la religion que entónces, era verse descargada del fastidio de la guerra, y que tambien los hombres con las armas en la mano hablan libremente aun mas de lo que tienen en el coraçon, la qual livertad no la pueden tener los que se hallan desarmados. Aviendo tratado gran rato en esto, y aviendo yo mostrado como por parte de V. M. no podia en ninguna manera del mundo dexar de apretarse por el remedio de la religion, pues que este era negocio comun á V. M. y á ellos, por ser la perdicion de Francia en lo de la religion vispera en los stados de V. M. y saber cierto que V. M. no avia de querer perder el reyno y la vida, y que era un paso esse que no podia nadie dexar de temer hallarse en él y buscar primero que velle todos los remedios en el mundo

## TRADUCTION.

pérait la voir désormais se consolider de plus en plus. Elle déploya, dans la manière d'aborder son sujet plus de tact et de circonspection que je n'en ai jamais rencontré chez personne dans aucune circonstance. Pour moi, je lui prouvai jusqu'à l'évidence que le contentement d'être affranchie des embarras de la guerre était la cause qui lui faisait envisager l'état religieux du royaume sous un point de vue plus rassurant aujourd'hui qu'à cette époque, sans compter que les hommes, lorsqu'ils ont les armes à la main, parlent avec plus de liberté que quand ils les ont déposées, et vont même, en pareil cas, jusqu'à exagérer leurs opinions. Après avoir longuement discoursu sur ce point, je m'attachai à lui prouver qu'en aucune manière nous ne pouvions ne pas insister, au nom de votre majesté, pour qu'elle apportât aux maux de la religion le remède le plus efficace, ajoutant que les deux royaumes s'y trouvaient également intéressés; que les plaies de la France se communiqueraient infailliblement à l'Espagne; que votre majesté ne se souciait nullement de perdre sa couronne et peut-être la vie; et que cette chance désastreuse était si fort à appréhender, que vous deviez, sire, chercher à l'éviter par tous les moyens dont vous pouviez disposer. J'ajoutai encore qu'il devenait donc indispen-

posibles ; que el verdadero era acomodar las cosas de la religion en este reyno , porque quedar en él la religion de una manera ó de otra era indicativo cierto de lo que havia de succeder en toda la christianidad ; y por aquí le fuy discurriendo haciendo el caso tan de V. M. como suyo , porque no me pudiesse decir que los dexasse hazer V. M. á ellos que no se embaraçase en su negocio. Vino á decirme que le dixese yo el remedio que tenia esto , y el camino que devia tomar ; y que en todo caso yo le aconsejase como si V. M. estuviese puesto en su lugar y me lo mandase , y la reyna nuestra señora me mandó que yo dixese lo que entendia en ello. La reyna madre estava muy sospechosa que yo no avia de proponer otro medio que tomar las armas luego , y para esto estava muy armada con raçones y réplicas muy bastantes para mostrarme como no convenia. Yo le respondí que lo que sabia decir á S. M. era que V. M. tenia tambien entendido el estado en que los negocios se hallavan al presente en Francia ; que ni ella ni persona de todo el reyno lo sabia mejor , y sabia la necesidad

## TRADUCTION.

sable de porter un remède prompt et efficace à l'état si déplorable de la religion en France , parce que de sa situation prospère ou funeste en ce royaume dépend infailliblement celle de la chrétienté tout entière. Partant de ce principe , je développai ma proposition dans toute son étendue , prenant soin d'y intéresser la cause de votre majesté non moins que celle de la reine mère elle-même , afin de lui ôter tout prétexte de dire que le roi d'Espagne laissait les Français agir à leur guise , et s'embarrassait fort peu de leurs affaires. Sur ce , la reine me demanda en quoi consistaient précisément le remède et la conduite à tenir , m'engageant à lui répondre avec franchise , comme si votre majesté , étant pour le moment à sa place , m'en faisait elle-même un commandement exprès. La reine d'Espagne se joignit à elle et me donna l'ordre d'exposer mes vues. La reine mère , s'attendant à me voir indiquer , comme moyen unique , le recours aux armes , s'était précautionnée d'arguments et de répliques pour m'en démontrer l'inopportunité ; mais je me bornai à lui répondre que votre majesté , bien qu'elle connût aussi bien que la reine mère et que personne en France l'état présent des affaires du royaume et la nécessité d'y porter secours , quant à la nature précise du remède , s'en re-

que havia de remediarse; que qual havia de ser el remedio, esto tenia V. M. por cierto lo entenderia ella mejor que nadie, y que para dar cuenta yo á V. M. dello, le suplicava me dixesse el camino que pensava tomar. Díxome que creya bien lo que le decia, entendidas las cosas deste reyno, y que por esto desseava que yo le dixesse lo que me parecia en lo que me preguntava. Aviéndome apretado mucho, yo le dixi que resolviésemos primero si despues acá que se hizo la paz con la disimulacion y permission que se ha llevado, si se perdia tierra ó se ganava; y que visto esto y resuelto, me parecia á mí quedava de suyo tomada la resolucion en el camino que convenia tomarse para el remedio. Díxome que se havia ganado mucha tierra, y comenzó á traerme grandes memorias de las cosas passadas. Yo le mostré, en aviendo acavado, clara y abiertamente como me engañava á mí, ó se engañava á sí; porque yo sabia bien lo que avia de creer, porque, no enbargante lo que S. M. me tenia dicho, se sabia cierto que con la disimulacion cada dia se yva perdiendo; que no se podia

## TRADUCTION.

mettait à elle, qui devait être sur ce point parfaitement renseignée. Je terminai en la suppliant de me faire connaître ses propres vues, afin que je pusse en rendre compte au roi mon maître. Elle me répliqua qu'elle s'en rapportait entièrement à mes paroles en ce qui concernait la connaissance des affaires du royaume de France, et que, pour ce motif-là même, elle désirait avoir mon avis sur la question présente. Après m'être fait longtemps presser, je la priai de vouloir bien préalablement me dire si, depuis la publication de l'édit qui accordait aux dissidents une tolérance si grande et tant d'autres concessions, on avait perdu ou gagné du terrain, parce que, ce point une fois établi, le choix du remède se trouverait déterminé par-là même. Sur ce, la reine m'affirma que l'on avait gagné considérablement de terrain depuis cette époque, et se mit à me rappeler avec un grand détail les événements passés. Après qu'elle eut fini, je lui démontrai, preuves en main, qu'elle me trompait ou se trompait elle-même d'une manière fort grave; ajoutant que je savais fort bien qu'en penser, parce que, nonobstant les assertions de sa majesté, il était notoire à tous que la tolérance faisait perdre chaque jour du terrain, et que l'on ne pouvait se flatter de connaître la situation

decir que se supiese el stado en que estavan las cosas deste reyno sin saber esta particularidad tan qualificada para lo que se trata. Dixome que si era esto quererle decir que se tomasen las armas? Respondile que no veyá yo al presente para que se huviessen de tomar, ni V. M. tal le aconsejaria, no viendo otra necesidad dellas de la que al presente vee. Tornó que le dixese que pues qué me parecia? Díxele que lo que me parecia era que havia grande necesidad de remediar estas cosas, y que se les pusiese breve remedio, porque despues, mal que le pesase, tomándolas sus enemigos, se las harian tomar, y quizá en tiempo que no le tuviese para poderse prevaler dellas. Que lo que V. M. procurava, con nunca pensar en otra cosa ni endereçava sus negocios á otro fin, era procurar echar de Francia esta mala sesta, y que el rey christianísimo tuviese en él la obediencia que han tenido sus pasados, y que ella tuviese el authoridad que al presente tenia, para que pudiese tener la mano sobre V. M. y el rey su hijo que le eran

## TRADUCTION.

réelle des affaires du royaume, sans être parfaitement renseigné sur une particularité aussi importante pour la négociation qui nous occupait. La reine m'ayant arrêté en ce moment pour me demander si par-là je prétendais lui donner à entendre qu'il fallût recourir aux armes, je lui répondis que je n'en voyais point actuellement la nécessité, et que votre majesté elle-même ne lui donnerait ce conseil que dans le cas où cette nécessité deviendrait plus urgente. Comme elle me pressait de nouveau pour connaître ma façon de penser, je lui fis réponse qu'à mon avis il y avait grand besoin de porter un prompt remède à tous ces désordres, parce que, plus tard, bon gré mal gré, ses adversaires, venant à prendre les armes<sup>1</sup>, la forceraient d'en faire de même, et peut-être en telle circonstance où la mesure serait tardive et de nul effet. Que le plan auquel s'arrêtait votre majesté, et qui la préoccupait au point d'en faire le but unique de toutes ses démarches, était de chercher à expulser de France cette *mauvaise secte*, de ramener les sujets du roi très-chrétien à leur antique soumission, et de maintenir la reine mère dans la légitime autorité qu'elle exerce. Par ce moyen, elle aura toujours

<sup>1</sup> Ce mot manque dans le texte original.

tan obedientes hijos, y porque el rey, siendo moço no fuesse á dar consigo en braços de alguna persona que no tuviesse la intencion que S. M.; y que V. M. en ningun tiempo podria sufrir que ella no estuviere con el authoridad que su persona merece. Respondió á lo del authoridad que su hijo la tenia, y mandava lo que queria en su reyno y que era obedescido. La reyna nuestra señora saltó con ella muy galladaramente que si tenia aquella obediencia con sus vasallos, que porque no castigava los que eran rebeldes á Dios y á él? Y apretóla muy bien apretada, tanto en esto como en otras muchas raçones que se le offreciéron, que prometo á V. M. que no tiene ministro que con tan buenas y apretadas raçones lo hiciera, y siempre guardando el respecto que se devia guardar á S. M.

Dixome tambien que se hiciesse una liga entre VV. MM. y el emperador, y con esto podian dar ley en todo el mundo, porque el emperador seria muy bueno para las cosas de Alemaña. Yo le

## TRADUCTION.

une juste influence sur votre majesté et le roi Charles IX, qui tous deux professent à son égard les sentiments du plus parfait dévouement filial, et elle empêchera que son fils, encore si jeune, ne se jette aveuglément dans les bras de gens beaucoup moins bien intentionnés qu'elle ne l'est elle-même, votre majesté ne pouvant souffrir en aucun temps qu'elle se vit frustrée de l'obéissance qui est due si légitimement à sa personne. Pour ce qui concerne l'autorité, elle répondit que son fils en jouissait dans sa plénitude, commandant ce qu'il voulait à son peuple et en étant fidèlement obéi. Ici la reine notre maîtresse, interrompant sa mère, lui demanda fort à propos pour quelle raison, si le roi son frère exerçait une pareille autorité, il n'en profitait point pour châtier ceux qui étaient rebelles à Dieu et à lui-même; elle insista avec force sur ce point comme sur beaucoup d'autres qui se présentèrent dans le cours de l'entretien: aussi puis-je certifier à votre majesté qu'il n'est pas un seul de ses ministres qui eût pu traiter la question avec autant de sens et d'énergie, sans s'écarter toutefois un seul instant du respect qu'elle devait à la reine sa mère.

La reine régente proposa subséquemment de conclure entre vos majestés et l'empereur une ligue, au moyen de laquelle on ferait la loi au reste de l'univers,

mostré los inconvenientes que havia en hazer esta liga que ella me decia , y la sombra que Alemanes tomarian viendo entrar el emperador en ella , entendiendo que avia de ser tambien para cosas de Alemaña; que se atendiese á remediar lo de los súbditos, y que no pudiesen entender en ninguna manera que se tratasse de querer dar ley VV. MM. á nadie fuera de sus vasallos. Entendiólo bien, y dixome que tenia raçon. Quedámos en que tornáramos á la plática, y que haria que el cardenal de Borbon y él condestable hablasen conmigo el duque d'Alba; pero yo no me atrevo solo , y assí estarémos entrambos á las pláticas. Dixo assí mesmo que queria tornar á hablar conmigo el duque; díxele que era menester despachar con brevedad porque V. M. no podia çufrir tan larga ausencia de la reyna nuestra señora. Luego fuimos á vísperas, y no se çufrió sino allí en la cortina; tomó al condestable y le dió quenta de todo lo que avia passado, y á la noche la dió al cardenal de Borbon. El uno y el otro han estado

## TRADUCTION.

et que l'empereur serait d'une grande autorité pour les affaires d'Allemagne. Je cherchai à lui démontrer les inconvénients d'une semblable alliance, et surtout l'ombrage qu'elle donnerait aux Allemands, s'ils voyaient l'empereur y prendre part, parce qu'ils penseraient tout naturellement qu'elle aurait aussi pour but d'intervenir dans leurs affaires. J'ajoutai que vos majestés devaient s'occuper, avant tout, de remédier aux maux de l'intérieur, afin que personne au monde ne pût les soupçonner de vouloir faire la loi à d'autres qu'à leurs propres sujets. La reine mère entra parfaitement dans mes idées et voulut bien me donner raison. Le résultat de cette séance fut que nous reprendrions quelque autre jour le même sujet, et qu'elle ferait en sorte de me procurer un entretien avec le cardinal de Bourbon et le connétable; mais, comme je n'oserais leur parler seul, nous assisterons tous deux à la conférence. La reine ayant manifesté en même temps le désir d'une nouvelle conférence avec moi, je lui répondis qu'il fallait expédier promptement ce qui restait à négocier, parce que votre majesté ne pouvait permettre que la reine son épouse fût aussi longtemps éloignée d'elle. Nous allâmes ensuite à vèpres, et la reine mère, prenant à part le connétable pendant le temps même qu'elle s'était assise sous le dais, lui rendit compte de tout ce qui venait



comigo el duque d'Alba, oy grandes ratos; no me han dicho nada, ni asignado ora. Nuestro Señor, etc.

---

## IV.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 210-21.)

Sin fecha.

. . . . . Por el despacho de los veynte y uno deste avrá V. M. visto lo que hasta entónces avia passado, y como quedó que el cardenal de Borbon y condestable hablarian á mí el duque sobre la materia començada con la reyna, los quales hasta oy por comission nunca me han hablado, y la reyna con la buelta de Antonio de Almeyda se mudó de manera que ninguna otra cosa ha querido hablar que en casa

## TRADUCTION.

de se passer entre nous; le soir, elle en fit autant avec le cardinal de Bourbon. J'ai conversé assez longuement aujourd'hui avec l'un et l'autre, mais ils ne m'ont rien dit de particulier et ne m'ont assigné aucun rendez-vous.

---

Sans date.

Votre majesté aura vu, par ma dépêche du 21 courant, ce qui s'était passé jusqu'à ce jour, et comment il avait été décidé, en dernier lieu, que le cardinal de Bourbon et le connétable auraient un entretien avec moi sur le sujet traité précédemment avec la reine mère. Cette communication n'a pas eu lieu encore, et ladite reine, depuis le retour d'Antoine d'Almeyda, s'est trouvée tellement changée, qu'elle n'a plus voulu nous parler d'aucune affaire que dans sa maison même. Immédiatement après avoir donné audience à d'Almeyda, elle reprit ses entretiens avec la reine notre maîtresse, et lui dit que, pour faire cesser la défiance qui régna de part et d'autre et remédier aux maux de la religion, il n'y avait rien de plus convenable que de resserrer par de nouvelles alliances les liens qui unissaient les deux maisons; que, par ce moyen, les bons, se sentant appuyés et

mismo; luego como lo hubo oydo habló á la reyna nuestra señora, y le dixo que para sanarse las desconfianças que de una parte y otra se tenian, y para el remedio de las cosas de la religion, ninguna convenia tanto como hacerse nuevas alianças entre estas dos casas, para que los buenos se animasen y supiesen que tenian las spaldas seguras, y los malos perdiessen el ánimo, entendiendo que de nuevo se estrechava mas el rey en deudo con V. M. y su casa, y que seria bueno casasse madama Margarita con el príncipe nuestro señor, y la serenísima princesa de Portugal con el duque de Orleans, dándoles V. M. algun stado donde pudiessen vivir y con que le pudiesen servir. La reyna nuestra señora le respondió que ella sabia que V. M. le hacia tanta merced de quererla do manera que ningun otro casamiento podria obligar mas á V. M. á esta casa de lo que al presente estava, y que bien se veia por la obra en lo que V. M. avia echo con ellos y aora embiava de nuevo á ofrecer; y que en el casamiento del príncipe nuestro señor via ella con ninguna voluntad á V. M. de casarle al

## TRADUCTION.

soutenus, reprendraient courage, et que les méchants perdraient toute assurance en voyant leur souverain s'attacher plus étroitement avec votre majesté et sa famille; qu'il serait bien, par exemple, de faire épouser madame Marguerite au prince notre seigneur, et la sérénissime princesse de Portugal au duc d'Orléans, moyennant que votre majesté leur assignerait quelque état ou possession où ils pussent vivre et s'employer à son service. A cela la reine d'Espagne répondit que l'affection de votre majesté pour la maison royale de France était si grande, que nul mariage nouveau ne saurait y ajouter la moindre chose, comme le prouvaient suffisamment et les paroles dites en son nom, et les offres qu'elle lui faisait renouveler présentement. Quant au mariage proposé pour le prince notre seigneur, elle ne voyait dans votre majesté aucune disposition à l'établir présentement; que celui de la princesse de Portugal devait infailliblement lui déplaire, et que, pour donner des possessions au duc d'Orléans, c'était une chose qui ne lui paraissait point praticable. Ici la reine mère ayant objecté que V. M. ne ferait réellement ce présent qu'à sa propre sœur, la reine sa fille répondit que V. M. ferait pour sa sœur ni plus ni moins que le roi très-

presente; que en el de la señora princesa que tenia por cierto ella se sentiria mucho d'esta propuesta y que en el dar V. M. stado al duque de Orleans que no le parecia ninguno platicable. Díxole que no le daba V. M. sino á su hermana; respondióle S. M. que así daria V. M. stado á su hermana como el rey christianísimo se lo daria á ella, siéndolo tambien suya; no enbargante le dixo que lo dixesse á mí el duque. S. M. nos lo referió á ambos; pareciónos que no avia en el mundo mas que decir de lo que S. M. avia replicado. Otro dia la reyna madre habló á mí el duque en la mesma substancia que havia hablado á S. M.; yo tomé aquel mesmo camino que la reyna nuestra señora havia tomado, y estuvimos en grande debate sobre ello y sobre si era necessario esto para el remedio de lo que se procura remediar; y de allí le metí en la plática de la religion y mal stado en que estava en este reyno por lo que cada dia se perdia, negándomelo no queriendo en ninguna manera del mundo admitirlo, pero con razones tan frias que via ella bien que no podia yo satisfacer dellas. Era esta plática en una cámara

## TRADUCTION.

chrétien avait fait pour elle-même, qui était aussi sa propre sœur. La régente ayant insisté pour que la reine notre maîtresse me transmitt cette conversation, elle voulut bien la communiquer à l'un et à l'autre de nous, et tous deux nous donnâmes à sa réponse un assentiment complet. Le lendemain la reine mère reprit avec moi la même matière, sur laquelle je répondis dans le même sens que la reine d'Espagne, développant avec force mes arguments, comme aussi la question de savoir si les mariages proposés étaient réellement bien nécessaires pour remédier au mal que l'on cherchait à détruire. Partant de ce point, je ramenai l'entretien sur l'état de la religion en France, et les pertes qu'elle subissait chaque jour; toutes choses que la reine mère ne cessa de dénier, ne voulant à aucun prix en convenir, mais se prévalant d'arguments si faibles et si froids, qu'elle voyait bien que je ne pouvais les admettre. Cette conversation avait lieu dans une chambre extrêmement petite, et dans laquelle on ne pouvait rien dire sans être entendu; les pièces voisines étant remplies de courtisans, qui se disposaient à aller voir la fête préparée sur la place. Quoique déjà convaincue qu'il ne fallait plus songer au mariage proposé par elle pour le prince N. S., la reine mère me répéta sou-

tan pequeña que no se podia hablar sin que se oyese, estando el mundo de gente sobre nosotros aviéndola, y para salir á la fiesta que se hacia en la plaça. Persuadida ya á que del casamiento del príncipe nuestro señor no avia para que tratar, me dixo que todo el dia queria que se scriviesse á V. M. sobre ello, y en este tiempo tambien apretó á la reyna nuestra señora para que scriviesse á V. M. sobre estos casamientos. A la noche nos tornó S. M. á decir como la apretava para que scriviesse, pero que le parecia que hasta que tornasse á hablar conmigo el duque la plática que teníamos acordada, no se despachasse á V. M.

Otro dia luego la reyna se vino á la cámara de la reyna nuestra señora, y embiando á llamar á mí el duque se entró con la reyna nuestra señora á una galería, y estando solos me començó á tratar de los dichos casamientos, y la necesidad que havia dellos para quitar las sombras que podria el mundo tener, y todas las otras raçones arriba dichas, á las quales le torné á replicar lo que le avia dicho, y parti-

TRADUCTION.

vent, pendant le reste de la journée, qu'elle voulait qu'on en fit rapport à V. M., insistant également auprès de sa fille pour l'engager à écrire à son époux dans le même sens. Le soir même, la reine d'Espagne nous fit part des instances dont elle était devenue l'objet, concluant toutefois qu'il ne fallait envoyer aucune dépêche à V. M. avant l'issue de la conférence précédemment arrêtée. Le jour suivant, la reine mère vint trouver sa fille dans son appartement, m'envoya chercher, et nous conduisit l'une et l'autre dans une galerie où, nous trouvant seuls, elle se mit à reprendre le sujet des mariages, avec de nouvelles instances sur la nécessité de leur conclusion pour détruire certaines préventions qui avaient cours, revenant en détail sur toutes les autres raisons que j'ai rapportées plus haut, auxquelles je répondis comme la première fois. Je m'étayai, en particulier, sur les distances qui nous séparaient de V. M., concluant toujours que l'affaire ne pouvait se traiter ni se proposer à aucun prix. A ce sujet je lui citai le passage que V. M. m'avait lu de la lettre écrite par la sérénissime princesse <sup>1</sup>,

<sup>1</sup> (De Portugal.)

cularmente decirle quan lexos estava V. M. y que aquella no era materia tratable ni para poderse proponer. Y le dixé los renglones que V. M. me avia leido de la carta de la señora princesa quando le besé las manos, y que aun aquello era pensando su alteza que era con el rey su hijo con quien se podia tratar el casamiento. Y al cabo de muchas demandas y respuestas me dixo que ella tenia hijos y hijas, que V. M. tenia hijo y hermana y sobrinos y sobrinas, que ella queria echar esto en el pecho de V. M. y pedirle procurasse de acomodarle estos hijos, y que en todo caso sobre esto scriviesse la reyna nuestra señora y yo. Yo le dixé que aviéndole dicho las dificultades que en todo lo que se havia tratado se le avian dicho, que pues queria que no enbargante todas ellas se scriviesse á V. M. que haria lo que me mandava. La reyna nuestra señora le dixo que la respuesta desto no podia tomar á S. M. aquí, porque V. M. avia de tardar en responder á esto, dependiendo de voluntades ajenas, las quales V. M. tardaria en entender, quando fuesse servido de interponerse por tratador. Todos los

## TRADUCTION.

lorsque je fus la complimenter, et pourtant, en cette circonstance, son altesse était persuadée qu'il s'agissait du roi de France qu'on lui destinait pour époux. En définitive, après un grand nombre de questions et de réponses, la reine mère me dit qu'elle avait des fils et des filles, que votre majesté ayant de son côté un fils, une sœur, des neveux et des nièces, elle voulait lui faire prendre à cœur cette affaire, la prier de chercher à pourvoir ses enfants, et que dans tous les cas, sa fille et moi devions écrire sur ce sujet. Pour moi, je lui répondis que, puisque après avoir été informée des difficultés que présentait chacune des questions traitées jusqu'à ce jour, elle persistait à vouloir que l'on en rendit compte à votre majesté, je ferais ce qu'elle désirait de moi. Quant à la reine d'Espagne, elle la prévint que la réponse du roi son époux n'arriverait plus ici, attendu que votre majesté, si elle consent à intervenir, ne pourrait l'envoyer qu'après avoir obtenu elle-même une solution quelconque, qui, dépendant de volontés étrangères, tarderait probablement de parvenir à sa connaissance. Du reste, Antoine d'Almeida cherche à persuader à la reine mère que tous les obstacles prévus dans les mariages dont il s'agit disparaîtront devant votre ma-

inconvenientes que en estos casamientos se suponen le tiene dado á entender Antonio de Almeyda que puestos ante V. M. se sanarán y que es la reyna nuestra señora y nosotros los que dificultan estas materias.

Acabado esto comencé luego á tornar á la materia de la religion, en la qual la hallé tan fria como si nunca se huviera hablado en ella, que á ninguna otra cossa atiende aora sino á estos casamientos, y assí tiene metido en la cabeça á estos cathólicos que aquí estan, que con esto meteria ella luego la mano al remedio de todas estas cossas. Díxome que ya en aquello me avia dicho todo lo que pensava hazer, y que assí ella no faltaria de hazer justicia. Díxele que me parecia la veyá mas tibia que la vez passada quando se avia tratado desta materia. Alteróse, no creo yo por el caso, sino por parecerle que yo me le desacatava. Pero yo le dixé que me parecia que ella no tenia modo de poder hazer la justicia como convenia, que teniendo al chanciller por mano de quien se havia de hazer, no se podia en ninguna manera del mundo pensar que fuesse la que convenia para el remedio de los

TRADUCTION.

jesté et sont le fait exclusif de la reine d'Espagne et de la mauvaise volonté des autres négociateurs.

Ce point terminé quant à présent, je revins sur le sujet de la religion; mais je la trouvai d'une aussi grande froideur que s'il n'en avait jamais été question jusqu'alors, et exclusivement préoccupée des mariages qu'elle a en vue, de telle sorte qu'elle est parvenue à faire accueillir par les seigneurs catholiques de sa suite l'idée qu'avec ce moyen seul elle parviendrait à remédier à tout. Son unique réponse fut qu'elle m'avait déjà fait connaître ses desseins, et qu'ainsi elle ne manquerait pas de rendre justice à qui elle était due. Comme je lui représentai que son indifférence sur ce point essentiel ne m'avait jamais paru aussi grande que dans le moment actuel, elle se montra vivement émue, non point à cause de la remarque, je pense, mais parce qu'il lui sembla peut-être que je m'oubliais à son égard. Je ne pus m'empêcher pourtant d'ajouter qu'il devait être bien difficile pour elle de rendre la justice d'une manière convenable avec celui qui en était le ministre, le chancelier actuel, dont on ne pouvait absolument croire

males. Elle saltó luego con decir que al chanciller que le queria mal, y que por esto le intitulavan de tan mal hombre como yo le decia. Yo le dixé que si me negaria que era hugonote? Dixome que no le tenia por tal. Dixe que era ella sola la que tenia aquella opinion dél en todo su reyno. La reyna nuestra señora le dixo que ántes que ella fuesse de acá y en vida del rey Enrique su padre, sabia S. M. que le tenian en esta opinion, y que fuesse cierta que mientras le tuviesse donde le tenia, siempre los buenos estarian temerosos y desfavorecidos, y los malos con amparo y defensor de todos sus males; que le embiase por algunos dias á su casa y veria quanta verdad se le decia en esto, y quanto mejor yrian las cosas de la religion. En ninguna manera quiso admitirlo. Viéndola tan resoluta, díxele que la reyna nuestra señora avia apretado tanto á S. M. en esto, porque á V. M. le yva mucho en saber si ella y el rey su hijo estavan determinados de remediar las cosas de la religion, para que V. M. supiesse cómo se avia de gobernar, si avia de ser en compañía del rey su hermano ó si avia de ser solo, para desde luego prevenirse para poderlo hazer,

## TRADUCTION.

qu'il apporterait le remède aux maux signalés. Ici la reine me répliqua avec vivacité que je voulais du mal au chancelier, et que de là provenait sur son compte l'opinion fâcheuse que j'exprimais devant elle. Je demandai alors à sa majesté si elle pouvait me nier que cet homme fût huguenot; et sur sa réponse qu'elle ne le croyait pas tel, je crus devoir répliquer que dans tout le royaume elle était la seule de cette opinion. Ici la reine notre maîtresse ajouta qu'avant son départ pour l'Espagne, et du vivant du roi son père, chacun tenait déjà M. de l'Hospital pour huguenot, et que tant qu'on le maintiendrait dans le poste élevé qu'il occupe, on pouvait être assuré de voir les bons sans appui et livrés à de justes appréhensions, tandis que les méchants trouveraient en lui le fauteur et le soutien de toutes leurs tentatives; qu'il suffirait, dit-elle encore, de le confiner pour quelque temps dans ses terres, et qu'alors il serait facile de reconnaître la vérité de son assertion, en voyant la tournure essentiellement différente que prendraient les affaires de la religion hors de sa présence. La reine mère déclara qu'elle ne voulait à aucun prix tenter une pareille épreuve. La voyant si obstinée dans sa réso-

y que para quedar V. M. desengañado desto avia sido la principal causa que le avia movido á la venida acá de la reyna nuestra señora. Respondió que ella tenia dicho lo que avia de hazer. Apretó la reyna nuestra señora que porqué no hacia que se aceptasse el concilio y los decretos dél, y que conforme á ellos se sentasse en este reyno, porque ya otras dos vezes S. M. delante de mí el duque la avia apretado sobre ello. Prometo á V. M. que ha tratado los negocios con una prudencia y un valor tan grande, que aunque teníamos grande opinion de S. M. nos ha spantado. Respondió que tampoco V. M. lo avia aceptado. S. M. le dixo que si havia V. M. llanamente sin ninguna excepcion : dixo que en este reyno era diferente, y que pensava llamar perlados buenos y personas sabias para determinar muchas cosas que el concilio no avia determinado ni declarado, que eran necessarias mucho para la quietud y sosiego de las conciencias de muchos en

## TRADUCTION.

lution, je lui dis que si la reine sa fille venait de la presser avec tant de force, c'était parce que V. M. attachait une grande importance à savoir si elle-même et le roi de France étaient déterminés à remédier sérieusement aux maux de l'église catholique, afin de régler sa conduite selon la leur, et d'être assuré si V. M. pouvait compter ou non sur l'assistance du roi très-chrétien dans cette affaire. En effet, si ce concours devait lui manquer, et que V. M. se trouvât dans la nécessité d'agir par ses propres forces, elle disposerait aussitôt ses plans d'une manière conforme à la position qu'on lui ferait; que c'était le désir de vous éclairer sur ce point si capital qui vous avait principalement déterminé, sire, à envoyer ici la reine votre épouse. La régente ayant répondu qu'elle avait fait connaître ses intentions, sa fille lui demanda (ce que déjà elle avait fait à deux précédentes reprises) pourquoi l'on n'acceptait point le concile en France, et l'on n'en exécutait point les décrets. A ce propos, je dois répéter à votre majesté que la reine notre maîtresse a déployé, dans tout le cours de ces négociations, une telle énergie de caractère, jointe à une prudence si consommée, que, malgré la haute opinion que nous avons déjà de son mérite, elle nous a vraiment jetés dans la stupéfaction. La reine mère s'étant bornée à répondre que votre majesté elle-même n'avait point non plus encore accepté le concile, la reine lui certifia que cette acceptation avait été



este reyno, y que estas no eran cossas de *jure divino* sino *positivo*, y que se viniessse á vivir en él en una mesma ley en conformidad de todos. Yo me alteré terriblemente de oírsele, y le dixc que me maravillava mucho de querer hazer tal junta de adonde ningun bien podia salir; pues que para la ley y religion que se deve ya de tener no es menester declaracion ninguna, y que se acordasse de lo que le avia succedido de la junta passada de adonde començaron todas las desvergüenças que al presente ay en este reyno. Dixome que era verdad que eran peligrosas, pero que ella ternia la mano para que no pudiesse succeder mal ninguno; que poderoso era el rey para que sus vassallos que allí se juntassen no passassen de donde él les mandasse, como lo seria V. M. con los suyos; que en la otra el cardenal de Lorena havia sido el que avia hecho todo el daño, pensando poder persuadir á los ministros que para dos efetos no podian dexar de

## TRADUCTION.

pure et simple, sans réserve aucune. Ici la reine mère se hâta de répliquer qu'en Espagne l'état des choses était tout autrement différent; que, de son côté, elle pensait réunir quelques prélats orthodoxes et des personnages d'autorité, pour déterminer plusieurs points que le concile n'avait ni définis ni déclarés, quoique indispensables pour le repos et la tranquillité d'un grand nombre de consciences, et se rattachant à des questions de droit non divin, mais positif, et que, par ce moyen, on ramènerait tous les sujets du roi son fils à une loi unique et à une parfaite conformité de doctrines. Ces paroles me semblèrent extraordinaires au dernier point: aussi ne pus-je m'empêcher de lui témoigner mon extrême surprise d'une telle détermination, puisqu'il s'agissait d'une assemblée incapable de produire aucun résultat satisfaisant, d'autant plus que pour la loi et la religion que chacun professe et doit professer, il n'est besoin de déclaration d'aucune espèce. Je l'engageai, en outre, à se rappeler ce qui avait eu lieu lors de l'assemblée précédente<sup>1</sup>, source de tous les désordres qui affligent aujourd'hui le royaume. Elle répondit à cela que des réunions de ce genre présenteraient, il est vrai, quelques inconvénients, mais qu'elle tiendrait la main à ce qu'il n'en pût résulter aucun mal;

<sup>1</sup> Le colloque de Poissy.

juntarse : el uno para declarar y quietar los ánimos de muchos que estaban vacilando, ni bien en nuestra religion ni en su error, y que con esta declaracion pensava ganarlos todos : el otro para ver la forma en que se avia de aceptar el concilio, que es la forma que siempre en Francia se ha tenido de aceptar los concilios, porque allí determinan las cosas que pueden ser contra la iglesia galicana, y preminencias reales. Nunca pude desquiciarla deste propósito, aunque la reyna nuestra señora apretó sobre ello muy bien apretado. Esto es todo lo que hasta aora ha passado. Parécenos que quiere con esta *semblea*, que ellos llaman, remendar lo que falta en el rigor necesario al remedio de sus vasallos, y plega á Dios no sea el remiendo de tan diferente paño que sea de demasiada livertad en las conciencias para mayor daño y males en este reyno ; que lo que desto podemos entender, no podemos en ninguna manera del mundo hazer buen

## TRADUCTION.

que le roi son fils avait non moins d'autorité que vous, sire, pour empêcher ceux de ses sujets qui seraient appelés aux délibérations de s'écarter des limites qu'il leur tracerait; que, dans la précédente assemblée, le cardinal de Lorraine avait causé lui seul tout le mal, parce qu'il s'était imaginé pouvoir persuader aux ministres que les deux motifs suivants leur imposaient l'obligation de se réunir à l'église catholique : l'un, le besoin d'éclairer et de tranquilliser un grand nombre d'esprits encore vacillants et indécis entre notre dogme et leurs erreurs, pensant les gagner tous à son dessein par une telle déclaration; l'autre, la nécessité d'examiner dans quelle forme aurait lieu l'acceptation du concile: car tel est l'usage constamment suivi en France, où, avant d'accepter les décrets d'un synode quelconque, l'on détermine les points qui peuvent être contraires aux libertés de l'église gallicane et aux prééminences royales. Il me fut impossible d'amener la reine mère à un avis différent, et les vives instances de sa fille ne furent pas moins infructueuses.

Tel est pour le moment l'état des négociations. Nous croyons toutefois deviner qu'au moyen de cette *assemblée*, comme ils l'appellent, Catherine songe à rendre superflu l'emploi d'une rigueur si nécessaire au bien de ses sujets. Plaise à Dieu que le raccommodage ne soit pas d'un drap si différent de l'étoffe, que cette

juicio dello, viendo que cada dia se pierde sino se pone remedio, y el plaço en que la reyna dice que le quiere poner tan largo, y el que quiere poner tal como el que está dicho.

Despues á la noche nos dixo la reyna nuestra señora que la avia tornado á decir la reyna que se scriviesse á V. M. en todo caso sobre los casamientos, y que el del duque de Orleans con la señora princesa no se tratasse dél, sino que en general se scriviesse á V. M. que entendemos de los casamientos que casando el príncipe nuestro señor con madama Margarita, y casando el duque de Orleans con sobrina de V. M. que no parece que ay otra sino una de las hijas del emperador, ellos vendrán en casar al rey con la señora princessa de Portugal, sino que quieren dexar para la postre el casamiento del rey, pareciéndoles que debaxo dél no puede aver cosa que con él no se facilite; y esto tengo entendido yo el duque del cardenal de Borbon,

## TRADUCTION.

mesure n'aboutisse qu'à introduire un excès de liberté dans les consciences pour augmenter les désordres et les calamités qui affligent déjà le royaume. D'après tout ce que nous pouvons observer, en effet, il nous est impossible d'en augurer quelque chose de bon, voyant que chaque jour la France est entraînée vers sa perte, et que l'application du remède, d'ailleurs fort inefficace, dont la reine mère a fait choix de préférence, doit subir un aussi long délai.

Le soir du même jour, la reine d'Espagne nous rapporta que celle de France avait insisté de nouveau pour que l'on écrivit à votre majesté au sujet des mariages, sans mentionner celui du duc d'Orléans d'une manière spéciale, mais se bornant à traiter la question en général. Leurs intentions sur ce point seraient de faire épouser au prince notre seigneur madame Marguerite; puis au duc d'Orléans, une nièce de votre majesté, laquelle ne saurait être que l'une des filles de l'empereur, et pour fin de l'œuvre, au roi de France la princesse de Portugal, réservant cette alliance pour la dernière, parce qu'ils pensent qu'il n'est rien que cette combinaison ne puisse faciliter par la suite. Tels sont les renseignements que m'a fournis le cardinal de Bourbon à l'insu de la régente. Le maréchal Bordillon, avec lequel j'eus ensuite un entretien sur le même sujet, me certifia tenir de cette dame que, si votre majesté consentait à pourvoir le duc d'Orléans, elle s'engageait à lever

que aunque no quiso, me lo dixo. El marichal Bordillon me habló despues en lo mesmo, y me dixo que le avia dicho la reyna como V. M. le acomodasse el duque de Orleans, ella haria y allanaria lo de la religion. Yo le dixe que si ella podia hacerlo, que sin esto lo devia hacer, y que no me parecia buen término, ni honesto, ni conveniente que oviesse V. M. della y al rey su hijo de comprarles la obediencia que ellos deven dessear tener en este reyno y la restitution entera dél; que en mano de qualquiera otro que stuviera creyera yo que lo comprara V. M.; pero que estar en la suya y no hacerlo, que me parecia tan nuevo caso el quererlo vender, como me pareceria nuevo el quererlo comprar V. M. Él me concedió lo que le decia, que es un buen hombre, pero que ella es desta facion.

El cardenal Santa Cruz vino oy á besar las manos á S. M. y despues de avérselas besado halló á mí el duque y dixo que venia de hablar con la reyna madre y de encomendarle los negocios de la religion,

## TRADUCTION.

toutes les difficultés relatives à la religion. Ma réponse fut que si elle avait le pouvoir d'obtenir un succès de ce genre, et tant désirable, elle devait y travailler dès ce jour, même sans la condition précitée, et qu'il ne me semblait ni honnête, ni dans les convenances, que votre majesté fût obligée d'acheter d'elle et du roi son fils l'obéissance qu'ils doivent désirer de trouver dans leurs sujets, ainsi que le rétablissement de l'ordre dans leurs états; qu'une offre semblable de la part de tout autre qu'eux pourrait séduire votre majesté; mais qu'avoir en mains la possibilité dont ils parlent, sans vouloir en user qu'à telles ou telles conditions, me semblait aussi étrange que le serait de la part de votre majesté l'acquisition même du résultat dont il s'agit. Le maréchal tomba d'accord avec moi de tout ce que je lui dis, ajoutant qu'il était du nombre des gens de bien, mais que la reine mère appartenait à la faction.

Le cardinal de Sainte-Croix est venu aujourd'hui présenter ses hommages à la reine notre maîtresse, ainsi qu'à la reine mère, à laquelle il a vivement recommandé les intérêts de la religion. Ayant, dit-il, des instructions expresses pour me parler au nom de sa sainteté, après un long préliminaire, il a exposé que si sa majesté s'en retournait sans qu'on eût adopté quelque plan bien arrêté pour remé-

y lo mesmo avia hecho á la reyna nuestra señora. Y tambien tenia orden de S. S. para hablarme á mí y me hiço grande prefacion, para venirme á decir, que si S. M. se yva de aquí, sin dexar acordado algun buen término para las cosas de la religion, que él veia la perdicion deste reyno indubitadamente. Yo le dixé la voluntad que V. M. tenia, y los officios que la reyna nuestra señora en este caso tenia hechos, y la poca resolucion que de todo se avia sacado, y la poca speranza que se tenia de sacar mas, y lo que de parte de V. M. para el remedio de todo esto se ofrecia, y que por parte de V. M. aquí ningun otro negocio se tratava, ni pretendia. Despues de aver passado estas pláticas bien stendidamente le dixé que él podria hablar á la reyna madre y decirle lo que le avia dicho, y que me havia hallado con poca satisfaccion de lo que hasta el presente se havia tratado, y que por aquí ternia camino para poder tornar á la materia y apretar sobre ella como lo devia hacer por la persona que representava y el

## TRADUCTION.

dier à la situation religieuse de la France, la ruine totale du royaume lui semblaît un fait inévitable. A ce propos je lui donnai à connaître les bonnes dispositions de votre majesté, toutes les démarches tentées par la reine d'Espagne pour parvenir à un résultat satisfaisant, sans qu'on l'eût encore atteint, ni même qu'on espérât d'y arriver. J'ajoutai quelles avaient été les propositions de votre majesté pour remédier à cette situation déplorable, et que telle était la seule négociation qui nous occupât ici de sa part, et dont nous eussions le succès en vue. Après un entretien très-prolongé sur cette matière, je l'engageai à voir la reine mère pour lui rapporter tout ce que je venais de lui dire, et combien il m'avait trouvé mécontent de l'insuccès de toutes mes démarches, ce qui lui fournirait naturellement l'occasion de faire des instances, telles que devaient l'exiger le saint-père qu'il représentait, et l'habit dont il était revêtu. Comme je sais très-bien que tout ce que l'on dit à ce prélat revient aux oreilles de la reine mère, j'ai cru nécessaire de lui parler comme j'ai fait, attendu l'état présent des affaires et la mauvaise voie qu'elles ont suivie jusqu'à ce jour.

Votre majesté devant, comme de raison, leur faire une réponse, nous avons cru devoir, en attendant que cette réponse arrivât, lui adresser celle que nous

ábito que tenia. Yo sé que todo lo que á este se le dice es echado en los oydos de la reyna madre, y por esto le hablé en esta manera, visto el stado en que esto está, y el ruyn camino con que estos han procedido; y aviendo V. M., como es justo que lo haga, de responder á estos (siendo servido), nos ha parecido embiarles lo que nos parece se les debe responder, remitiéndonos al prudentíssimo juicio de V. M. para que considere lo que se deve hacer; y pro supuesto que no conviene romper con ellos, hase de mirar mucho lo que conviene responderles, porque si V. M. los desecha, dirán que no halláron en V. M. lo que les convenia y que assi les fué forçado entretenerse con todos, y passar por lo hecho en Orleans, viéndose desamparados de V. M., y satisfarán con esto á los cathólicos, diciéndoles que no tenian seguridad de V. M. Si se toma tiempo para tratar con las partes, parece que no conviene hacer zelos á nadie, y mucho menos en alguna dellas, ni mostrar que se da oydos á alianças con Franceses, porque no la den ellos. Si se pone tiempo en medio para responder á lo que

## TRADUCTION.

avons jugée convenable, laissant à la haute prudence de votre majesté la décision de la marche à suivre ultérieurement. Partant de ce principe, qu'il ne convient point de rompre avec les Français, nous estimons qu'il faudra peser attentivement la réponse finale qui leur sera faite, parce que si votre majesté les abandonne, ils diront que, n'ayant point trouvé en elle la coopération et l'appui si nécessaires aux catholiques, ils ont été forcés de maintenir l'équilibre entre les deux partis, et de persister dans les résolutions prises à Orléans. Que si l'on prend du temps pour négocier avec les partis, il conviendrait de n'exciter la jalousie de personne, celle de l'un des partis pas plus que celle de l'autre, et de ne pas paraître prêter l'oreille à des propositions d'alliance avec les Français, de crainte qu'ils ne la prêtassent à leur tour. Si l'on ajourne la réponse qu'ils demandent, ce sera retarder l'exécution, bien que l'on ne puisse attendre beaucoup de vigueur dans cette exécution même. Toutes ces raisons considérées, et ne trouvant rien d'essentiel à y opposer, votre majesté devrait, suivant nous, leur répondre franchement que toute nouvelle alliance matrimoniale est superflue pendant la durée de celle qui existe si heureusement, car votre majesté doit la préférer à toutes les autres. Que s'ils aspi-

quieren será dilatar la secucion , aunque tan floxa como ellos la presuponen hazer. Pues viendo estas cosas y no hallando otras en contrario, nos pareceria deve V. M. responder francamente y decirles quan superflua es ninguna aliança estando la presente en pie, pues es la que V. M. mas puede stimar, y que si la pretenden para su seguridad que deve bastar lo que se ha hecho por ellos, y ofrecido de hazer, que será ayudallos con los stados, fuerças y persona de V. M. siempre que para stablecer la religion y el rey en verdadera obediencia lo quisieren; y que para que el rey esté seguro de V. M: que no son menester nuevas alianças; que esta ( que Dios conserve) los assegurará de V. M. y á V. M. dellos, porque como ay raçon para que fien de V. M. por respecto de la reyna nuestra señora, la mesma ay para que V. M. fie dellos por el mesmo respecto de la reyna nuestra señora; y si las quieren para asegurarse de los con quien pretenden hazer las dichas alianças, que hablando como verdadero hijo y buen hermano del rey christianíssimo, le parece cosa mucho

## TRADUCTION.

rent à quelque chose de plus dans l'intérêt de leur sécurité, ils doivent se contenter de ce que votre majesté a fait pour eux, et des offres renouvelées en son nom, de mettre ses états, ses ressources et sa personne même à leur disposition, toutes les fois qu'ils en auront besoin, pour conserver à la religion et au légitime souverain le respect qui leur est dû. Que le roi très-chrétien n'a besoin d'aucune alliance nouvelle pour être assuré des bonnes intentions de votre majesté, celle qui existe déjà (et que Dieu veuille protéger) servant aux uns et aux autres de garantie mutuelle; car, de même que la personne de la reine doit leur servir de caution pour votre majesté, de même elle doit offrir à votre majesté une garantie en ce qui les concerne. Que s'ils désirent des mariages pour s'assurer mieux des bonnes dispositions des hauts personnages avec qui ils prétendent les conclure, votre majesté, parlant comme un fils et un beau-frère du roi de France, juge la chose digne du plus sérieux examen. En effet, comme la religion n'est point solidement établie, ni l'obéissance au roi aussi entière qu'il conviendrait, tout gouvernement étranger se tiendra naturellement sur la réserve, et regardera à deux fois avant de s'exposer à certains embarras qui ne l'ont point encore atteint; peut-être

para considerar, porque viendo que la religion no está assí stablecida, ni la obediencia del rey tan general como convenia, no avria nadie, que no esté sobre sí; y no quiera mirar mucho como se obligar á meterse en garbullos, hallándose libre dellos; y tal avrá que, por respecto de aquella con quien quiere conservarse; responderá por ventura de manera que quedemos con muy poca reputacion de la propuesta, y sin aliança. Y que consideradas todas estas cosas no le ha parecido á V. M. correr por la materia, sino que se deven contentar con la aliança presente, en special que todas las demas no obligarán á V. M. á ofrecer mas que lo ofrecido, que es quanto puede y vale; y que pues V. M. es de parecer que se den priesa á poner mas y mejores remedios que los que ponen aora, no juzguen dice V. M. esto por entretenerlos, que ántes se pudiera juzgar si le pareciera tratarse, pues por fuerça, estando en manos ajenas, avia de aver demandas y respuestas; que en lo que V. M. se resuelve es que se atienda primero por los medios mejores al castigo de los dañados de la religion, y

## TRADUCTION.

même s'en trouvera-t-il qui, par égard pour l'alliance avec laquelle ils désirent se maintenir, répondront de manière à ce que nous retirions peu d'honneur de la proposition, tout en nous laissant frustrés de l'espoir de réussir. Qu'en conséquence, et le tout bien pesé et examiné, votre majesté n'a pas cru devoir souscrire à leur demande, en jugeant suffisante l'alliance qui existe, d'autant plus qu'aucune autre ne saurait l'obliger à des offres plus avantageuses que les précédentes, puisqu'elles ont atteint les limites de la possibilité. Qu'en outre, votre majesté estimant qu'ils doivent redoubler de zèle pour appliquer à la situation des remèdes plus efficaces que ceux dont ils ont fait usage jusqu'ici, ils doivent cesser de croire qu'elle leur parle ainsi pour gagner du temps, ce qu'ils pourraient soupçonner beaucoup plutôt dans le cas où elle eût prêté l'oreille à leurs propositions; car alors la chose se trouvant placée entre des mains autres que les siennes, eût entraîné forcément un nombre infini de questions et de réponses. Votre majesté conclura donc en définitive à ce que l'on prenne d'abord les mesures les plus promptes pour châtier ceux qui se sont écartés de la religion catholique, et refusent l'obéissance à leur roi, purgeant les tribunaux de cette



inovedientes al rey, y limpiar desta secta los tribunales, como han hecho en los gobiernos; y acabado esto será mejor tiempo para tratar de alianças, porque ántes duda V. M. que aya quien quiera, como está dicho, aliarse con ellos, para meterse en garbullo, como hizo V. M., y que pretende mostrarles llanamente y con effecto que quiere tener causa de ayudarlos como lo hizo, y aora ofrece, porque con remediar su daño preserva V. M. el que le puede venir.

---

v.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 212-213.)

Sin fecha.

El cardenal de Guisa dixo á mí el duque, dos dias ha, como avia venido hombre de su sobrina la reyna de Scocia á hacerle saber como

TRADUCTION.

secte, ainsi qu'on l'a déjà fait pour les gouvernements de provinces, après quoi l'on aura meilleur temps pour s'occuper des mariages; attendu que, jusque-là, votre majesté doute fort que personne ose s'allier avec eux, dans la crainte de s'exposer à des embarras, comme elle l'apprehende pour elle-même. Du reste, elle prétend leur prouver franchement, et par des actes positifs, qu'elle veut les aider ainsi qu'elle l'a déjà fait, et offre de le faire encore, s'ils remédient à la fois aux maux qui les affligent, et préviennent ceux dont votre majesté pourrait aussi devenir victime.

---

Sans date.

Le cardinal de Guise m'a dit, il y a deux jours, que la reine d'Écosse, sa nièce, lui avait envoyé un personnage de confiance pour lui apprendre qu'elle était déterminée à épouser le fils de Marguerite Lennox, et à faire notifier ce mariage aux princes français, ajoutant que cet agent désirait me parler, parce que la reine avait

ella estava resuelta de casar con el hijo de Margarita Linos y dar cuenta dello á estos príncipes; que desseava hablarme porque la reyna en V. M. tenia puesta toda su sperança : y le respondí muy buenas palabras sin querer particularizar con él ninguna cosa. Despues ha venido á mí el dicho embaxador y me dixo el amistad grande que su ama tenia á V. M. y su sperança y confiança grande que tenia en su favor y ayuda, y que nunca cosa le avia sido de tan gran contentamiento como quando entendida la plática passada del príncipe nuestro señor, avia entendido que V. M. no tratara por las causas que el dicho embaxador le avia dicho, y que de qualquiera manera que fuesse, ella no desconfiava del favor de V. M. ; ántes pensava que esto solo le avia de sacar de todos los trabajos en que estava, y por aquí muchas palabras de cumplimientos, pero no llegó á declararme del casamiento. Yo le respondí á las palabras de cumplimiento que avia dicho y que yo traya comission de V. M. para hablarle en estas materias , y decirle la buena voluntad que V. M. tenia á su ama y lo

## TRADUCTION.

mis tout son espoir en votre majesté. A tout cela je répondis par des lieux communs de politesse, mais sans vouloir entrer avec lui dans aucun détail. Depuis, j'ai vu ledit envoyé, qui m'a exprimé toute l'affection de sa souveraine pour votre majesté, la confiance et l'espoir sans borne qu'elle avait dans sa protection, ajoutant que rien au monde ne lui avait jamais fait autant de plaisir que l'alliance ci-devant projetée entre elle et le prince notre seigneur, et que, quoique votre majesté n'eût pas cru devoir y donner suite pour les motifs que son ambassadeur lui avait exposés de sa part, elle n'avait point cessé de compter sur l'appui de votre majesté, persuadée, au contraire, que vous seul, sire, saurez la soustraire à tous les ennuis dans lesquels elle se trouve plongée; le tout entremêlé de compliments nombreux, mais sans arriver néanmoins à me parler du mariage. Après avoir répondu convenablement aux courtoisies de la reine, je dis à son envoyé que j'avais charge de traiter ce sujet avec lui, l'assurer des bonnes intentions de votre majesté à l'égard de la reine d'Écosse, dont elle estimait les vertus, ainsi que de son désir de la voir en possession de la tranquillité et de la puissance qu'elle pouvait souhaiter, ajoutant que j'avais mission de lui dire que nulle

que desseava verla descansada y en la grandeça que ella mesma puede dessear, teniéndola por tan virtuosa princesa como ella es, y que para esto traya comission de decirle que ningun casamiento le venia tan á propósito por todas las pretensiones que tenia y para la quietud de su reyno como el del Linos, y que, dos dias avia, del cardenal de Guisa avia entendido la deliberacion que ella avia hecho con este mesmo negocio, de lo qual yo avia quedado con gran contentamiento por entender el que V. M. tendria; y que lo que de la comision de V. M. me quedava que decirle, era que V. M. le rogava y pedia mucho se governase con gran prudencia y disimulacion con la reyna de Inglaterra, y por el presente no la apretase en ninguna manera del mundo á la declaracion de la succession, porque no la hiciesse saltar á hacer alguna que á ella no le stuviesse bien, y la obligasse á hacer algun rompimiento con que fuesse necessario venir luego á las manos, ó que de verse apretada tomasse algun capricho; que se echase toda en los braços desta reyna y rey, casándose con quien ellos quisiessen,

## TRADUCTION.

alliance, pour assurer le succès de ses prétentions et le repos de son royaume, ne pouvait lui convenir davantage que celle de la famille de Lennox; que, deux jours auparavant, j'avais appris du cardinal de Guise qu'elle avait formé cette résolution, qui m'avait causé le plus vif plaisir en songeant à celui qu'en ressentirait votre majesté; que, pour en finir avec mes instructions, il me restait à lui recommander d'une manière pressante et à la prier de la part du roi mon maître, de se conduire avec beaucoup de prudence et même de dissimulation à l'égard de la reine d'Angleterre, sans faire en ce moment aucune instance auprès d'elle pour qu'elle désigne son successeur, de crainte d'exciter ses soupçons, et peut-être de l'amener à quelque déclaration contraire à ses propres intérêts; déclaration qui entraînerait une rupture infailliblement suivie d'actes hostiles; ajoutant que je l'engageais à se jeter avec abandon dans les bras de la reine mère et du roi de France, à obtenir leur agrément pour le choix de son époux, et à s'assurer leur appui; que dans le cas où, se conduisant de cette sorte, elle se verrait déçue dans son attente, et consulterait le roi mon maître pour se gouverner d'après ses avis, votre majesté lui fournirait telle aide, qu'au moment où l'on y penserait le moins,

y tomando ellos su protection y amparo; que procediendo desta manera y no sirviendo, y aconsejándose con V. M. queriendo tomar su parecer y governarse por él, V. M. se le daría tal y la asistiría de manera que con gran facilidad ella, quando no se pensasse, se hallasse al cabo de lo que dessea, y que estando V. M. en Flándes se podría con mas facilidad attender á lo que á ello le convenia; que la parte que V. M. podia tener en aquel reyno, en caso de necessidad V. M. procuraría la acudiesse. Él se me echó á los pies con el mayor contentamiento del mundo, diciéndome que llevaría á su ama la mejor nueva que huviesse llegado á nadie jamas en llevarle savida la voluntad de V. M. juntamente con el consejo que le dava, del qual él sabia ella nunca saldria; y que era verdad lo que el cardenal me avia dicho de la deliberacion en lo del casamiento, y que la reyna de Inglaterra le avia embiado grandes amenazas, diciéndole que si se casava le rompería la guerra, y que ella avia remitido á su consejo, á Trock Morton, que fué el que llevó esta embaxada, y que el consejo le avia respondido todo junto, que aquel reyno todo, assí grandes como de

## TRADUCTION.

elle arriverait sans peine au terme de ses desirs, et que la présence de votre majesté dans les Pays-Bas en faciliterait beaucoup l'accomplissement, en ce qu'elle saurait attacher à sa cause les volontés dont elle pouvait disposer en Écosse. Ici l'envoyé se jeta à mes pieds avec les plus vifs transports de joie, et me dit qu'il porterait à sa souveraine la plus heureuse de toutes les nouvelles, en lui faisant connaître les intentions de votre majesté, conjointement avec l'avis qu'elle lui donnait par mon organe, certain qu'elle ne s'en écarterait jamais d'un seul instant. Il me confirma ensuite le récit du cardinal en ce qui concerne la résolution du mariage, disant que la reine d'Angleterre avait fait à celle d'Écosse de grandes réprimandes à ce sujet, la menaçant même d'une guerre immédiate si elle donnait suite à son dessein; que Marie ayant alors renvoyé à son conseil Trock Morton, chargé par Élisabeth de lui signifier cet *ultimatum*, le conseil lui avait répondu tout d'une voix que le royaume entier, grands et peuple, sans aucune distinction de couleur religieuse, étaient tombés d'avis de la supplier de conclure le mariage; que, se voyant ainsi sollicitée de toutes parts et avec tant d'instances, elle avait fini par

otra qualidad de gente, y los de la una y la otra opinion en la religion avian convenido en suplicar á la reyna hiziesse este matrimonio, y que assí instada de todos se avia resuelto en ello, y que assí tenian por cierto que la reyna su ama lo tomara tambien en buena parte. Contóme que la reyna de Inglaterra avia propuesto en consejo que queria juntar los stados, para que se declarasse heredero, y que el duque de Norfolk le avia dicho, que no era aqtella cosa en que S. M. los havia de meter; que la herencia á quien Dios por derecho la havia dado, y instituido heredero, y que todo el consejo se havia conformado con él sin aver ninguno que le contradixesse. Diziéndole yo la blandura con que devia caminar su ama con la reyna de Inglaterra, me dixo que tenia por cierto que avia de haver revolucion en aquel reyno; en tal caso qué me parecia devia hazer su ama? É díxele que se governasse segun fuesse fuerte ó flaca la parte contraria de la reyna. Encomendéle el secreto de todo esto, que lo guardasse tanto que desseava qué los negocios de su ama se hiziesen bien, y que se guardasse mucho de no dezir nada á qualquiera de sus tios, porque á

## TRADUCTION.

s'y déterminer, et qu'il n'était pas douteux que la reine d'Angleterre ne prît également cette alliance en bonne part. Il me rapporta aussi qu'Élisabeth ayant proposé à ses conseillers une convocation du parlement à l'effet de désigner son successeur, le duc de Norfolk lui avait répondu que c'était là une chose dont sa majesté devait les dispenser, parce que la succession appartenait à celui que, par sa naissance, Dieu avait destiné pour l'héritier légitime et naturel, et que le conseil réuni avait adopté cet avis d'une voix unanime. Comme je lui parlais des ménagements que sa souveraine avait à garder envers celle d'Angleterre, il me dit qu'il considérait une révolution comme imminente en ce royaume, me demandant quelle serait dans ce cas la conduite à tenir par Marie Stuart. A cela je répondis que cette dame devait agir selon que le parti contraire à la reine serait ou plus fort ou plus faible. Je terminai en lui recommandant un profond secret sur toutes ces communications, s'il désirait voir prospérer la cause de sa souveraine, l'engageant surtout à n'en rien laisser soupçonner à aucun des oncles de Marie Stuart, parce que les dire à l'un ou à l'autre, c'était les révéler à

qualquiera que lo dixesse era decirlo á la propria reyna madre. Con tanto se fué muy contento á despachar á su ama un hermano suyo que aquí estava.

TRADUCTION.

la reine mère. Enchanté du résultat de notre conversation, l'envoyé me quitta pour dépêcher à la reine d'Écosse un de ses frères, qui se trouvait ici avec lui.

LXXXIV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 216-217.)

Baudoncourt, 18 juin 1565.

Monsieur, Je receuz hier soir voz lettres, lesquelles à la vérité m'ont grandement troublé, tant pour veoir les termes que tient le palatin si exorbitans, et desquelz il est impossible que Dieu ne preigne vengeance, comme pour avoir sceu le trespas désastreux du povre vice-chancelier Seld. . . . Et sur ma foy c'estoit ung grand homme de bien, et ferme pilier pour soubstenir la religion, bon et loyal serviteur de l'empereur et du roy nostre maistre.

M. de Chantonnay mon frère me dict qu'il y a espoir que toutes choses se pourront accommoder du coustel du Turcq et du Transylvain, et que l'on est en opinion que la Germanie demeurera payable ceste année, s'estantz excusez ceulx du coustel de Saxe respectivement vers l'empereur des levées que l'on disoit se faisoient. Et à la vérité ce que l'on dict que le duc de Saxe lève pour aller en Danne-

marche, et ceux de Wymar pour sortir de leur pays, et tant d'autres levées dont l'on parle tout d'un coup, me faict croire que les unes empescheront les autres, n'estantz les princes de ce costel-là tant conformes en opinions ny se fyantz tant l'ung de l'autre qu'ilz osent habandonner leurs pays et les desnuer de gens de guerre, doubtantz chascung ce que son voysin pourroit faire avec telle occasion. Et à ce que j'apperceoiz par voz advertissementz, les levées du duc de Deux-Pontz Volfgang et de son cousin George-Jehan cesseront, puisqu'ilz s'accordent; et du costel du duc de Wirtemberg je ne voy autres apprestes que pour contenir ses subjectz; et je n'entendz où voudroit aller le prince de Condé demandant passage au duc de Savoye pour XL mille hommes, ny où il pourroit prendre pour furnir à la soude; et suis bien asseuré que le roy de France mesmes seroit bien empesché au jour d'aujourd'huy pour entretenir une telle armée. Mais je sentz très fort qu'il se soit ainsy party d'avec M. le cardinal de Lorraine, s'il est vray.

Le voyage que faict madame de Lorraine, oultre la dévotion<sup>1</sup>, pourroit bien estre pour la fin que vous m'escripvez<sup>2</sup>, et une semblable levée de bouclier que quant elle alla à la fontayne de Liège et à Aix. Dieu, par sa grâce, veuille la bien inspirer et diriger ses emprises et actions, lesquelles, à ce que j'entendz, l'empereur ne gousté; par où je m'esbehiz tant moinz de la response que luy a faict monseigneur l'archiduc Ferdinand, et ont tort s'ilz ne vous commu-

<sup>1</sup> A la suite d'une grave maladie, elle avait fait vœu « d'aller baiser la robe de Dieu, » à Trèves. Cette dame se rendit également à Bruxelles pour visiter « le Saint-Sacrement du miracle. » Elle y arriva le 11 juillet, et prit son logement au Cloître de Jéricho, refusant les appartements que la gouvernante générale lui avait fait préparer dans son propre palais. (*Mémoires de Granvelle*, XVIII, 170, 349, et *Correspondance de Morillon*, II, 60.)

<sup>2</sup> Dans une lettre du 13 juin précé-

dent, le baron de Bolwiller écrivait au cardinal : « Mais ne vous céleray-je qu'en ma présence a esté aultrefois discouru (estans en termes du landgrave) que, sous ombre d'aller à Tresves à l'effect que ladite dame y vad, l'on s'assembleroit avec ledict landgrave sans sceu de personne.... Dieu veuille qu'elle n'encommece quelque chose qui soit préjudiciable aux innocentz et à elle-mesme aussy..... »

nicquent ce que passe, ou si pour n'avoir fait le voyage d'Espagne, ilz vous tiennent en ombre. Car si jamais ilz veulent venir à l'exécution, ilz ne le pourront mieulx faire que vous y employant. Mais j'ay veu souvent que l'on a prins de ce coustel-là ombre contre ceulx que leur sont le plus affectionnez, et ce avec petite occasion. Et peult-estre n'y a-il aussi ce que vous soubçonnez, et tost vous pourrez-vous cléremment appercepvoir si l'on se fye de vous ou non. Et puisque ladicte dame va à Trêves, je me forcompte bien, ou monsieur d'Eghmont l'yra là treuver, et peult-estre luy baillera tel compte de son besoigné en Espagne, qu'elle en pourra avoir contentement.

Ce de l'armée du Turcq passe comme je vous ay escript, et n'est si grande ladicte armée comme contiennent les advertissementz du conte Hannibal<sup>1</sup>. Que Drogut ayt occupé Thunes, je n'en ay de mon coustel nulles nouvelles; mais sa saincteté faict très prudemment de se pourveoir, et suis en la mesme opinion que vous, pour les raisons que cy-devant j'ay escript, que le Turcq s'accordera s'il peult avec sa majesté impériale. Je sçay fort bien qui est Assonbeck<sup>2</sup>, et quant il perdit les chapeaulx j'euz pour cent pfening du seigneur Jehan-Baptiste Castaldo ung sien cheval persien, et tout ce qu'il a emprins ceste foiz<sup>3</sup> se pourra rebouter, comme vous escripvez, par ung désadveu du Turcq. . . .

<sup>1</sup> Il avait mandé au baron « qu'il avoit  
« sous sa charge six mille hommes italiens  
« et quinze cents chevaux pour contre  
« l'armée du Turcq, laquelle vient bien  
« grande — voyres qu'aucung disent  
« avec plus de deux cent soixante galères. »

(*Mémoires de Granvelle*, tome XVIII,  
page 170.)

<sup>2</sup> Hassan-Bey, renégat allemand, vaillant  
homme et bon capitaine.

<sup>3</sup> La surprise des châteaux de Pankotte  
et Genne. (*Ibid.*)



LXXXV.

## EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 300-403.)

Baudoncourt, á 19 de junio 1565.

Luego despues de havidas las cartas de V. M. de 3 de hebrero, que son dos, procuré de hazer todas las diligencias posibles para quitar la sombra en Alemaña y en otras partes de lo de las vistas ; mas á lo que he comprendido no ha bastado ningun oficio , ny quanto V. M. mesma ha escripto , y temo , como mucho ha escriví , que este escrúpulo no solamente no le havrán quitado Franceses , mas procurado de darle por sus fines como suelen , y son persuadidos todos

<sup>1</sup> Conformément aux ordres du roi, il s'est pressé de faire connaître à la cour de Vienne les véritables motifs de l'entrevue des deux reines ; mais il ne se flatte pas d'y avoir réussi, les Français ayant efficacement travaillé à faire croire que le roi doit s'y trouver et avoir une conférence avec la reine mère sur plusieurs articles importants. Le cardinal désire beaucoup voir se terminer promptement cette entrevue, afin de couper court à tous ces bruits, et souhaite que l'on en retire quelque fruit pour le bien de la religion, quoique l'indifférence calculée de la reine mère laisse peu d'espoir à cet égard. — L'affaire de la ligue projetée avec les cantons n'avance guère. Il faudrait, pour les détacher des Français, employer les

mêmes moyens dont ceux-ci ont fait usage pour les gagner à leur cause, c'est-à-dire répandre l'argent à profusion. Ceux d'entre les Suisses qui paraissent les plus disposés en faveur de la ligue projetée et qui font à ce sujet les plus belles promesses, n'agissent peut-être, comme l'expérience a appris à le craindre, que par intérêt personnel, c'est-à-dire dans l'espoir d'obtenir des pensions ou des récompenses pécuniaires. — Le comte d'Egmont n'ayant pu encore, à raison de l'absence du prince d'Orange, donner lecture au conseil de la lettre que sa majesté lui a remise à son départ, le peuple et même quelques-uns des ministres font, en attendant, mille conjectures sur le contenu de cette dépêche. On va jusqu'à prétendre qu'elle est destinée à in-

que, aunque se diga que V. M. no se hallará en ellas, todavía se verá con la reyna madre, y que allí se han de tractar grandes cosas, y para descubrirlo es la embaxada que va á pedir á la reyna madre el sueldo de los cavallos y infantes Alemanes que corriéron á los huguenotes y los que embian los Suyços para la confirmacion de la liga tractada por M. de Vieilleville, en la qual concurren los de Berne y Zurich que no solian. Plega Dios que brevemente tengamos nuevas de que sean acabadas las vistas, y que quitada la sombra que dellas se tenia, hayan aprovechado siquiera para animar á la reyna madre á que de veras intente el remedio de la religion como conuernia y lo podria muy bien hazer sino estuviesse persuadida que con entretener las dos partes en discordia puede mejor hazer sus negocios y establecer su authoridad. Su hijo va creciendo, y si quiere Dios que quede cathólico, podríase ver la reyna con él en embaraço, quando conozca el daño que ha recebido su tierra por se haver tractado este negocio por la via que vemos.

Quanto á la liga que con los Suyços devian tractar el conde Jo.

roduire des modifications essentielles dans la forme du gouvernement, supprimant le conseil des finances et le conseil privé pour joindre leurs attributions à celles du conseil d'état, dont le personnel serait considérablement augmenté; que les états auraient voix délibérative dans les questions religieuses; que les chevaliers de la Toison d'or et autres principaux seigneurs laïques auraient entrée dans les synodes provinciaux, et mille autres choses de ce genre. Le cardinal désire voir démentir incessamment tous ces bruits, dont la réalisation entraînerait la ruine infaillible de l'état. — Il est urgent que la ligue des seigneurs flamands soit dissoute; elle a des ramifications jusqu'en Allemagne, où, au dire du comte Charles de Mansfeld, frère du comte Wolrad, on en porte publiquement « la livrée séditieuse. » — Le comte d'Eg-

mont paraît très-satisfait de son voyage d'Espagne, et surtout favorablement disposé pour la religion. — Bruit de levées de troupes en Allemagne et d'un soulèvement des huguenots de France, qui voudraient tenter quelque chose contre la Bourgogne; mais tout cela paraît dénué de vraisemblance. — Mort du vice-chancelier Seld, et son éloge. Le roi d'Espagne a perdu en lui un fidèle serviteur, et la religion catholique un solide appui à la cour de Vienne. Il serait difficile, quoique fort nécessaire, de gagner un autre ministre de l'empereur, qui soit en crédit auprès de ce monarque et en qui le roi puisse avoir confiance. Courte discussion sur les qualités du vice-chancelier actuel Zaxius. M. de Chantonnay pourra, mieux que personne, diriger le choix du roi dans cette occasion.

Anguisola y el senador Molina, yo no sabia dezir mas á V. M. de lo que mucho ha le escriví. Plega Dios que suceda mejor de lo que yo puedo entender; pero á la verdad quanto mas pienso en ello, ménos apariencia hallo de tener esperança que con ninguna negociacion se pueda acabar que dexen los Suyços la liga de Francia, si no fuesse gastando V. M. tanto con aquella nacion como hazen los Franceses, y poniéndose en mil embaraços los quales sé que V. M. no çufriria de buena gana ny seria razon, y quedando la liga de Francia en pié, para Milan y los estados de Flándres de V. M. poco provecho se sacará de la negociacion que se ha intentado, y costará, y tomarán quiçá pensiones los que servirán poco. Del governador de Milan no he tenido cartas despues que allí está mas de una sola, de la qual dí aviso á V. M., ny tampoco de los dichos Anguisola y Molina sino solamente una que he recebido este mes aquí, de la qual yrá copia con esta, y de lo que yo les he respondido; y para mí temo que nos engañen algunos de los mesmos Suyços con dar grandes esperanças solo porque se les den ó pensiones, ó presentes, como lo he visto acaecer muchas otras vezes en aquella nacion y la esperiencia de lo passado me haze estar en esta opinion. Dame V. M. esperança por las dichas sus cartas de que brevemente responderia á muchas mias, y señaladamente quando huviesse entendido lo que llevaba M. d'Egmont que dias ha es de buelta á Flándres, y me escribe el secretario Gonçalo Perez que de camino tomaria V. M. tiempo para hazerlo, y esto con mas resolucion, pues con M. d'Egmont la havia ya tomado. Estas respuestas esperaré con desseo, para quando V. M. fuere servido. El dicho M. d'Egmont llegó á Bruselas postrero de abril, y porque entónces estava el príncipe d'Oranges en Holanda, de donde no bolvió hasta los 28 de mayo, se havia diferido de hazer relacion á los señores de lo que traya M. d'Egmont que se les havia de comunicar, y como todo el mundo estava con tanto desseo esperando las resoluciones que el dicho d'Egmont traeria, viendo que se callava, se han hecho sobre ello mil discursos, entendiéndolo cada uno de su manera, y hasta los principales ministros que V. M. allí tiene, á los qua-

les no se comunicava nada, estaban con travajo, no sabiendo á qué poderse atener, tanto mas que afirmavan algunos de los muy allegados de S. A. y de M. d'Egmont que toda la forma del gobierno de aquellos estados se havia de mudar, que se quitaria el consejo de las finanças y el privado, y que de allí adelante todo se tractaria en el de estado, el qual se creceria de buen número de personas, y entre ellas Bergas, Noircarmes, y Montigni. Otros dezian que si quedavan las finanças Montigni entraria en ellas, que se juntarian los estados, y que con ellos juntos se tractaria como el año 58, no obstante quanto contra esto se huviesse representado á V. M.; que en lo de la religion tractarian los estados, y que en los sínodos provinciales entrarían los cavalleros de la órden y otros principales señores legos para reformar la Yglesia, y otras mil cosas desta qualidad. En esta incertidumbre estaban aun á los siete deste mes. Lo que despues havrá sucedido yo no lo sé, mas porque estas cosas que se dizen son tan desafortadas y fuera de toda razon, y que serian la entera ruyna de aquellos estados, y de la authoridad y mando de V. M. en ellos, no me puedo persuadir que tal cosa haya, y estoy esperando lo que de aquí á pocos dias pienso que me verná de allá, pues d'España no se ha entendido nada. Plega Dios sea todo como á su servicio y al de V. M. y bien de sus negocios conviene, que como este es mi principal fin, lo que será desta manera me dará todo contentamiento. Verémos tambien lo que succederá quanto á la liga, la qual si queda en pié sin voluntad de V. M. temo que será de ruin exemplo, y que algun dia se conocerá con harto prejuzio de V. M. y de sus successores, quanto mas que el conde Cárlos de Mansfeld (no el hijo del governador de Luxemburg, Pedro Ernesto, cavallero de la órden, sino el hermano de Wolrado que es hijo del conde Alberto, los quales en la guerra de Alemaña se juntaron con los protestantes contra S. M. Ces<sup>a</sup>, aunque el dicho Wolrado fuesse cavallero de su boca), volviendo de Luxemburg, havrá xv dias, passó por Hagenau, cerca de Argentina, llevando la livrea de la liga, y dixo que la llevavan y llevarian otros señores y príncipes de Alemaña en buen número, como confederados

con aquellos señores de Flándres; lo qual no me puede parecer que convenga al servicio de V. M., remitiéndome todavía á su prudentísimo juyzio y de los que mejor lo entienden, porque sospecho lo que deste principio podria succeder mas adelante de muy dura digestion. M. d'Egmont, á lo que me dizen, volvia muy contento de V. M., y mostrando gran gana de querer en todo seguir los santos y justos desseos de V. M. especialmente en el sostenimiento de la religion, con mostrar de quererse declarar contra quienquiera que á esto se quisiese oponer, ó ser contrario, y esto me escriven muchos. De lo que allí passa ny de cómo se tractan los negocios, no quiero yo dezir nada, pues de otros lo podrá V. M. entender; solo diré que me pesa harto de que no vayan todas cosas mejor, y como convenia á su real servicio; mas todavía tengo esperança que algun dia V. M. se resolverá á venir ella mesma á poner la mano en ello, pues con esto se podria con mucha facilidad dar remedio á todo, digo si llega á tiempo y que entretanto no se pierda todo, porque á la verdad de que esto no haya aun succedido devemos con razon humanamente mas gracias al ruin estado en que se han hallado los vecinos que á industria que en ello se haya puesto de nuestra parte.

Muchos ruidos de levantamientos de cavallos y infantes en Alemaña y de que los huguenotes de Francia se querian rebolver y aun acometer este estado de Borgoña havemos tenido; mas, gracias á Dios, hastaquí no veo apariencia que por este año haya mucho que temer. Y porque lo de Alemaña lo podrá escribir M. de Chantonnay, y lo de Flándres otros, y lo de Italia y Levante los que dello son mejor informados, no quiero cansar á V. M. con mas larga carta. Solo diré que por su real servicio he sentido estrañamente la desastada muerte del pobre doctor Seld, en el qual ha perdido V. M. un gran servidor y la religion cathólica en la corte de S. M. Ces<sup>a</sup> un muy gran arrimo, y que será necessario ganar algun otro de quien V. M. pueda fiar y que tenga crédito con el emperador; y por dezir la verdad, no me ocurre quien pueda suplir para esto. Zazio es agora vicechanciller, y se ha mostrado cathólico; fuélo hasta la muerte

su padre, hombre muy docto que escribió en leyes, mas no conosci en mi tiempo el hijo tan assentado que me quisiesse arrimar mucho á él; pero como ha muchos años que no le ví, podria ser que con la edad huviesse madurado. Allí está M. de Chantonnay, mi hermano, que podrá considerar las acciones de todos, y acordar despues á V. M. quien le parecerá mas conveniente, y de quien mejor se podrá hechar mano, y si he de dezir la verdad á V. M., no creo que en cient mil personas de aquella profession se hallassen dos, ny aun uno que bastasse para hinchar la medida del buen defuncto. Guarde, etc.

---

LXXXVI.

## LE PRÉVÔT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, II, 42-46.)

Bruxelles, 22 juin 1565.

Monseigneur, Aiant l'occasion du présent porteur, je respondray aux pointz principaux de voz lettres; toutes les miennes sont encores bien adressées, Dieu merci, et je croy qu'elles ne vont avec si grand dangier comme quant Renard estoit icy. Toutefois, pour cela ne voudroie-je escrire ce que emporte par gens incognuz.

Je croy bien que le prince d'Orenge est l'ung de ceulx que pensent le plus à *D*, encores que, comme dit vostre seigneurie, il ayt autres choses en teste, mesmes « domesticum malum cujus ferocia sic innotuit ut sit fabula. » Elle maudit la rasse où l'on l'a miz; au lieu d'avoir filz de roy; « ad hæc, æs alienum, » que vat croissant tous les jours, et le crédit se diminuant.

Je crains le mesme que *D* que celluy que del Canto at envoié en

Espagne ne parlera à l'avantage de Hopperus, lequel veut trop complaire, et le président le cognoist; mais il le luy permect, ad ce qu'il m'a dict, « donec pedem fixerit. » Je luy respondiz que je me doubtoie que par ce moien « numquam figeret, » et qu'il polroit bien bouter court; que le plus seur seroit d'aller rondement et parler sans dissimulation tenant le parti du roy, en ce quoi Assonleville, selon voz lettres, sera plus fin. Je luy ay touché de « admonenda uxor<sup>1</sup>, » que prend pour furnir à la grande pompe et despense, s'il luy plaisoit faire cest office puisqu'il luy avoit tousjours esté père. Il tira les espaulz, et me dict tout plat qu'il ne le vouloit faire; dont pour dire la vérité je fuz esbahi, car l'amitié requiert que l'on préserve les amys en ce que l'on peult. Et puis qu'il ne le luy veut dire, aussi ne veulz-je. Mais je crains que le poure homme se perdra, estans les siens yvres en la seconde fortune avant qu'ilz y sont dedans. Cependant Madame et Armenteros le promèment de belles paroles, et je ne croy poinct que le conte d'Egmont ayt parlé pour luy au roy. L'on me dict qu'il est plus inclin à son président de Flandres : c'est une bonne personne, docte et bon justicier; mais non pour tenir tel lieu, estant trop facile et adonné aux chières. L'on faict grande caresse à Bruxelles, mesmes son altèze, de tant plus qu'il se plainct d'avoir esté tousjours déboutté et esloigné des affaires; mais ce n'est pas l'homme.

Armenteros et Madame vont leur chemin et n'oblieront rien . . . . .

L'on a miz quelque impost sur les usuriers, que offrent mil florins par an si l'on leur veult permectre oyr messe, comme a faict l'archevesque de Cambray, pour en tirer quelque chose, dont les finances le blasment fort. J'entendz que l'on est après pour induire les Flamands de donner à Madame cinquante mil florins, et que Armenteros, qu'ilz appellent *Argenteros*, ne serat oblié; et me dit-on que la voie se prépare par Zweneghem et aultres commiz au renouvellement des loix. Je me doute qu'ilz en viendront mal à chief, et que la négociation d'Angleterre en donnera peu de moien et de volonté. Ces nopces sont fort en teste à madame de Parme, que ne se veoit plus et mange re-

<sup>1</sup> La femme de Hopperus.

tirée. Je tiens, quelque mine qu'elle tient, qu'elle est mal à son aise, véant le chemin que ces seigneurs prennent pour la mectre hors du gouvernement, et qu'elle n'est à se repentir de les avoir tant creu, et que Armenteros n'est pour la tirer hors de la fange comme faisoit *D.* Il devient fascheux, et print l'autre jour la mouche à peu d'occasion contre Van der Aa, que se justifia fort bien jusques luy donner satisfaction, de sorte qu'il luy dict qu'il ne voudroit pour rien qu'il ne luy heust donné ladicte satisfaction, et que sans icelle il luy heust joué une baste, • tale est ingenium . . . . . »

Je suis joyeux que vostre illustrissime seigneurie se porte si bien et faict bien de s'accommoder au temps. Je voudroie que Barlaymont l'entendist ainsi. Il est force qu'il change, car tant plus de nouvelettez que les seigneurs y feront, tant raccourseront-ils plus leur jeu, et seray bien esbahi si de tout ce qu'ilz mectent en avant (encores qu'ilz auroient pouvoir de l'exécuter), eux-mesmes avant long temps ne confessent d'avoir failly et ne le rechangent à leur grande desréputation; et n'y a personne que le dit mieulx que le frère du prince d'Oranges, que s'esbahit, selon que j'entendz de bon lieu, de ce que l'on entreprend tant pour faire si peu . . . . . Estant la nouvelleté passée, je croy que plusieurs en seront saoulz. Ce pendant le publicque souffre, ce que regrettent les saiges; mais ilz ne sont les plus fortz. Et sans la venue du roy le mal est peu curable.

L'on ne dict icy rien du mariage du prince de Condé avec madame de Guise; mais bien de celluy de la royne d'Escosse avec l'héritier d'Angleterre, que seroit par ce boult joindre les deux prétendantz, dont la royne d'Angleterre n'est sans peine et a fait constituer prisonnière la mère dudit héritier. Bien dit-on que ledict prince s'est déclaré amy de mons<sup>r</sup> le cardinal de Lorraine et des siens, sans toutefois voulloir changer de religion, dont les Chastillons le mescreoient, estans sur leur garde. Et les hugonois dient avoir esté mal advisés d'avoir faict leur chief d'ungne si poure teste.

Il n'y at apparence que Madame doibt voiajer, et la saison s'avance. Je pense que les apprestz des nopces si grandes qu'elle faict



la retiendront icy, dont je ne seray marri. Car ainsi aurai-je plus de moien de sçavoir quelque chose de ce que passe, que je n'auroie si elle s'esloignoit, encores que ce que je puis sçavoir soit peu. .

Je tiens tout certain qu'il adviendrat au président de son congié ainsi que dit votre illustrissime seigneurie, et que le roy le promènera jusques il soit icy. Il me desplaist de ce qu'on dit de luy non-seulement par delà, mais plusieurs icy, et qu'il se soucie tant peu des affaires, qu'il lesse entièrement sur Hopperus, qui expédie peu ou rien, et aurt perdu crédit avant qu'il y sera dedans. Dont me desplaist pour l'amour de luy, « quia natura tardus, » et plus pusillanime que le président. Il at sentu extremement voz pénultiesmez, mesmes en ce qu'il samble que vostre illustrissime seigneurie prendroit quelque diffidence de l'amitié qu'il vous porte passé si long temps; et m'at leut l'article de vostre dite lettre avec grande lamentation; et depuis m'at-il monstré ce qu'il respond à vostre illustrissime seigneurie, que m'at fort estonné; car je l'ay trouvé non seulement aigre, mais aussi fort picquant, dont je m'esbahiroie dadvantaige, ne fust que passé long temps je veoy tant de choses pour m'esbahir en luy, et si grand changement que je pense il ne durera l'année, estant contre son naturel devenu avare et misérable, que me cause de supplier vostre illustrissime seigneurie que pour Dieu elle luy veuille passer ceste incongruité, pardonnant à l'indisposition, « quia affecto corpore afficitur et mens. » Comme je ditz l'autre jour à Barlaymont que se plaindoit de luy comme faisoit l'autre jour Cobel (auquel cela est familier) sur deux pointz; le premier, qu'il avoit tout volu traicter au conseil privé; le second, qu'il auroit tenu si peu de cas d'icelluy, donnant divers exemplez, et je tiens qu'il dit vray *in utroque*.

L'advertissement que *D* at heu de Renard se treuve plus certain que tous aultres, et en sont plusieurs estonnez <sup>1</sup>. Ce que le roy a dict au conte d'Egmont sur les Flandres at esté court et bon; mais, ad ce

<sup>1</sup> « L'on at nouvelles d'Espagne depuis deux jours que Renard at pour juges les régents de Naples, Sicile et Milan, dont

« plusieurs sont ici estonnez, même les seigneurs. » (Morillon au cardinal, le 1<sup>er</sup> juin, *Lettres*, II, 35.)

que je veoy, cela aydera peu, et l'on le veult ou ignorer ou passer oultre. Dieu doint que le roy ne sente luy-mesmes quelque jour l'exemple et dangier qu'en poulront succéder. . . .

Jusques ores n'est rien résulté de ce qu'at apporté M. d'Aigmont, sinon qu'après l'attente de grand'chose, le 11 de ce mois, sont esté appellez au conseil d'estat MM<sup>rs</sup> d'Ypres, de Saint-Omer, de Namur, que j'entendz furent assiz sur des escabeaux, les présidentz de Flandres et d'Utrecht, les docteurs Tileto, Janssenius, dénommé pour Gand, et Vulmarus, auxquelz en lieu qu'ilz s'attendoient estre demandez sur l'exécution du concille, fust proposé la mitigation ou plustost cassation des édictz sur le ~~Chastoy~~ Chastoy des sectaires. Sur ce que l'on voudroit dresser un contre-édict, qu'est bien ce à quoy s'attendoient les hugopotz. Mais M<sup>r</sup> de Saint-Bavon, selon que j'entendz, s'y opposa virilement, soubstenant que la rigueur des édictz se doibt garder, et son opinion at esté secondée par lesdicts d'Ypres et Tileto avec grandes preuves et allégations des deux Testaments et droictz. Et ont si bien maintenu leurs raisons, que l'on n'y at sceu mordre; mais pour cela ne croy-je poinct que l'on cessera. Touttefois l'on at respondu à tous objectz. J'entendz que le président d'Utrecht n'at heu honte d'opiner • pœnam capitaleam tollendam, • que fust mal prins de la plus saine partie de la compaignie, pour laquelle induire le prince d'Orenge remonstra que ce petit pays est de tous costelz environné de sectaires, et que partant, allant les subjectz d'ung costel et d'aultre, pour le faict de marchandise, ce seroit cruaulté les faire morir, et pour perdre la négociation et dépeupler le pays. Mais Tileto dict qu'il failloit passer oultre sans monstres craincte, et qu'il n'y avoit aulcune nécessité de mitiger, mais bien de révoquer les édictz à leur première rigueur, puisque l'on avoit gaigné si peu à faire grâce. Sa liberté et façon de dire ne fut de tous prinse également. L'on les a faict signer leur opinion avant leur partement, que fust le viii<sup>e</sup>. Je louhe Dieu qu'ilz se sont portez si constamment. Certes j'ay prins de la peine à conforter et poulsser *Ipresem* et Tileto, congnoissant leur timidité, avec remonstrance que s'ilz se lessoient plier ilz en respondroient devant

Dieu et le monde, et que l'on prendroit les castaignes hors du feu par leurs mains, et que toute la charge retomberoit sur eux à leur perpétuelle ignominie. Tous se sont arrestez unanimement que les hérétiques pertinax seront exécutez par mort, la plupart en secret et souvent en publicq, lorsque le magistrat sera sur sa garde. Et s'ilz se repentent à bon escient, et que les évesques et pasteurs des lieux soient d'opinion qu'ilz doivent avoir grâce, que, en ce cas, les consaulx aient puissance de la faire, demeurantz néantmoins les édictz, faictz par si grande délibération et respectz contre les hérétiques, en leur force et vigueur. Et que l'on s'informerait diligemment contre iceulx, non pas selon la forme gardée par l'inquisition d'Espagne, mais celle que se voit au droict canon, et que de tout temps a esté observée; que faisant autrement la religion se perdra du tout. Et certes ce seroit faire ouverture à la liberté des consciences comme l'on a fait en France.

Tileto me dict qu'il est plus que temps de l'arrivée du roy; je luy dict qu'il le luy feicst entendre ou à Cuença. Il ne s'est contenté du conte d'Egmont qu'il dict avoir fait la plus grande instance. Je suis seur que le prince d'Oranges y a plus de part que luy; mais il sçait mieulx dissimuler. L'on dict que le roy avoit commandé que cecy fust traité secrettement et sans bruict, et l'on a stipulé étroittement le secret desdicts évesques, présidentz et docteurs. Toutefois chacun en sçait à parler, et l'on crie partout « *contra sanguinarios theologos.* » Je ditz ceulx « *quibus displicet hanc primam aleam adeo parum ipsis successisse. Vereor ne conquiescant, et si hac non successit, quod alia tentabunt via,* » pour ce que l'on est après pour faire reprendre les arrez par les estatz. Ce que s'il se fait, l'on verra si le premier membre dormira que se debvroit opposer et envoyer faire protest vers le roy, auquel, passez six sepmaines, Titelmanus a escript « *ut revocet edicta ad antiquam severitatem, cum misericordia hactenus parum promoverit.* » Son opinion sera confortée par ce qu'est passé icy, dont il advertit amplement l'augustin del Canto . . . .

La noblesse de Liège a mis beaucoup de conditions avant que de

voulloir recepvoir M<sup>r</sup> de Liége, que les at rejecté, et, se confiant sur la faveur de son clergié, de la cité et villes de Liége que se sont déclairez pour luy, at fait son entrée fort honorablement le III<sup>e</sup> de ce mois, accompagné de XVI cens chevaulx où sont esté les marcquis de Berghe et conte de Hornes.

L'on dict icy que la ducesse douagière de Lorraine at esté contraincte quicter le gouvernement, et que la noblesse et universelement tout le pays est fort infecté des sectez, dont me desplaist.

Aulcungz discourent diversement sur les forces que pour résister au Turcq nostre saint père et le duc de Florence ont rassemblé, craindants qu'ilz ne les emploient contre le roy. Les François sont icy continuellement en la Picardie, et ne perdront leur saison s'ilz veoient beau temps. . . . .

Le marcquiz de Berghe parla l'aulture jour à nostre doien, demandant s'il n'avoit entendu pourquoy l'on avoit l'aulture jour icy mandé les évesques, etc. que dict que non, et que encores qu'il avoit logé *Ipresem*, il ne luy avoit rien voulu demander, puisqu'il ne luy en avoit fait samblant. Lors le marcquiz de Berghe dict la cause, et que s'il fust esté lorz icy, il heust retenu les évesques encore six sepmaines, jusques ilz heussent mieulx estudié, et que les seigneurs sçavoient aussi quelque chose, demandant où se fondoit en l'Escripture sainte faire morir quelc'ung pour la foi. L'aulture luy prouva « XVIII<sup>o</sup> Regum, « libro III<sup>o</sup>, in fine, et Actuum quinto, quia discesserant ab instituto apostolorum. » Il feict samblant d'estre fort content de ceste solution; mais il y a quatre ans qu'il vat consultant cecy à Elbertus et aultres, mais encores n'at-il trouvé advis à son goust.

Le margrave d'Anvers se plainct qu'il ne peult faire justice de ceulx qu'il at si longuement tenu, jusques il saiche ce que se résouldra par ce que at apporté le conte d'Egmont. Et je veoy que l'on veult dissimuler et gaigner par ce boult la grâce du peuple.

J'ay sentu quelque vent que le XX<sup>e</sup> il y at esté parole picante du prince d'Orenge contre le conte d'Egmont, comme s'il n'auroit rien oblié en Espagne de son particulier; mais bien de ce que concernoit

les seigneurs, dont d'Egmont at esté aggravié, et ne fust jeudy en court ny en la procession. Je ne sçay si c'est pour cela ; mais je m'esbahiray si l'on ne hoigne pour ce que s'ensuit<sup>1</sup> . . . . .

Je croy que tout cela ne donné tant de jalousie que l'opinion que la noblesse ha « quod jurabit in verba magistri. » Si une fois ilz se picquent, l'on verra merveilles. . . . . A tant, monseigneur, etc.

## LXXXVII.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

( Mémoires de Granvelle, XVIII, 316. )

Vienne, 23 juin 1565.

Il exprime sa surprise d'être, depuis le mois d'avril, sans nouvelles du cardinal. De son côté le roi ne répond pas davantage aux dépêches qu'il lui adresse. La cour de Vienne est mécontente d'un si long silence, et Chantonnay craint « que si l'on ne se résout d'ung coustel, l'on se résouldra de l'autre, » ajoutant que, « qui pensera faire icy comme en Escosse, il y polroit bien avoir de l'embroille et du for-compte largement. »

Le président Viglius lui a écrit qu'il abandonne les affaires ; « le conseil sera de jeunes gens, tenant l'estat et les finances en leurs mains. Mais tout va bien, dira-t-on à la cour de Philippe, moyennant qu'il ne faille partir d'Espagne. Si cela semble et semblera étrange à ceux de par delà, qui le voyent et verront, ce n'est merveille ; car par deçà on en fait des discours publiquement peu à l'avantage de la réputation de qui le souffre ; tout cecy avec la tardance de l'arrivée, que je suis honteux d'en tant ouir. »

<sup>1</sup> Vient le détail des faveurs royales obtenues par le comte d'Egmont.

LXXXVIII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II.

(Ambassades de Chantonnay, I, 134.)

Viena, á 26 de junio 1565.

Despues de mis precedentes de nueve del presente no ha sucedido cosa ninguna que escribir á V. M. sino lo siguiente. En este punto ha bueltó un gentil hombre de la cámara del emperador que S. M. havia enviado al elector de Saxonia, como otros han ydo á otros príncipes de Alemaña é Italia, y trae este por respuesta que luego partirian mill cavallos alemanes, que el dicho elector entreterná tres meses á su costa; de esperar es que los otros príncipes harán tambien lo que pudieren.

A los XXI, los Turcos que estavan cerca de . . . . . determinaron de tomar un altillo que está de la otra parte del rio en frente, y pretendian poner ally algunas pieças de artillería para batir dentro el campo del general Suendi, lo qual él entendió, y luego embió algunos Alemanes y Aydoques y Ungaros para apoderarse de aquel altillo, y de-

TRADUCTION.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

A PHILIPPE II.

Vienne, 26 juin 1565.

Après d'assez longs détails sur les opérations de la guerre entre l'empereur et les Turcs, l'ambassadeur continue sa dépêche en ces termes :

terminó tirar una trinchea de ally hasta la puente; y viniendo los Turcos, que pensavan no hallar mas de la guardia ordinaria de la dicha puente, se acercaron de aquella colina, y los que estavan ya en ella dispararon la artillería que ally havian llevado, y salieron sobre los dichos Turcos y mataron dellos hasta trezientos, y les tomaron siete vanderas, y algunos prisioneros. Despues los dichos Turcos mostraron querer bolver á la dicha colina, mas acordaron de no acercarse, y se han retirado de donde estavan, y han ydo á cercar una plaça que se llama Ardel, que es á una legua buena del campo de Suendi, y él ha escripto al emperador que no se dé pena por ello, porque está muy bien proveydo todo y que el Turco no tomará la dicha Ardel. Todavía el emperador por no ser prevenido embió al dicho Suendi dos mil y quinientos infantes y dos mil cavallos, y con los del duque de Saxonia que han de ser aquí dentro diez ó doze dias serán tres mil de refresco. Dizeme el emperador que luego que el dicho gentil hombre de su cámara llegó al duque de Saxonia, le dixo el dicho duque que le despacharia aquel mesmo dia, y que lo hizo en la tarde, y con tanta voluntad, que el otro dia siguiente dió orden para juntar la gente y partirse, y que escribe que sy estos no bastaren, dará los que mas pudiere, y aun verná en persona sy fuere menester, y que sy los estados del imperio dan alguna ayuda, no quiere que esto se descuente sobre su contingente, ántes pretende dar lo que le tocare y estos mas por los dichos tres meses.

El baxá que ha venido nuevamente á Buda ha escripto al emperador que tiene mandato espresso del Turco de guardar la paz, y que

## TRADUCTION.

L'empereur, un jour qu'il me parlait confidentiellement de l'affaire du mariage des prêtres, et de la duplicité du pape, qui cherche à semer la mésintelligence entre votre majesté et lui, me dit que sa sainteté lui avait donné très-clairement à entendre qu'elle désirait faire la concession demandée, et que, pour lui prouver combien elle agissait dans cette occasion contrairement aux désirs de votre majesté, elle lui avait envoyé une lettre écrite en italien, qu'elle prétendait être la traduc-

assy pretende hazerlo, y que tambien tiene comission de mandar al baxá de Temisbar que se retire á su gobierno, y dexé lo de Trasilvania con tanto que S. M. I. se esté á lo que ha tomado hastaquí sin passar mas adelante; verse ha dentro pocos dias sy esto se cumplirá, y como yrá del Vayvoda, que está en el campo con el dicho baxá de Temisbar, mas entretanto el emperador no se dexa llevar con estas palabras, porque manda caminar su gente por no perder tiempo fiándose poco de cartas y palabras destes baxás.

El general Suendi tiene vituallas sobradas para un año, y con los gloruos que da y por no ser la tierra á la parte donde estan los Turcos tan bastecida, tienen ellos falta, y es menester que el Vayvoda la provea de su pays, y escaramuçando sobre algunos carros que venian ha sido presa una persona principal de las del Vayvoda, de la qual se podrá saber, y ya se han sacado algunas cosas de importancia. Aquí se tiene por cierto que el duque de Ferrara verná por las honras, y sy viene, el emperador le tratará y aposentará en palacio.

El emperador hablándome en confiança sobre el negocio del conubio de los clérigos y declarándome quan doblado andava S. S. y deseoso de poner mala intelligencia entre V. M. y la del emperador, me ha dicho que S. S. le dava á entender muy claramente que desseava conceder este casamiento de los sacerdotes, y que por mostrar quanto lo hazia contra la voluntad de V. M. ha embiado una letra en italiano, diciendo haver sido traduzida muy fielmente de la española que V. M. le ha escripto, y contiene en efecto amenazas expressas que concediéndose esto, V. M. y todos sus estados se quitarian enteramente de

TRADUCTION.

tion très-fidèle d'une autre que votre majesté lui aurait adressée en espagnol, et qui contenait la menace expresse de se soustraire elle-même et tous ses états à l'obéissance du saint-siége apostolique, dans le cas où le mariage des prêtres serait accordé. L'empereur n'a fait qu'en rire et n'y a pas ajouté la moindre créance, sachant très-bien que de pareilles choses sont loin, non-seulement de la manière de parler, mais encore de la manière de penser de votre majesté. L'idée n'était pas



la obediencia de la sede aposthólica, cosa de que el emperador tanto se burla, y tampoco lo cree, sabiendo quan ageno esto es, no solamente de las palabras, mas aun del pensamiento de V. M. No es esto mala manera de colorar y encubrir, para que no se conociesse por la copia, si viniera en español, que no era del estilo del secretario Gonçalo Perez, no embiar copia, sino traslacion en italiano, avisados que quien tal haze embiara el original si le tuviera, como yo lo dixé al emperador. Es grandíssima lástima en este y aun en qualquier tiempo tractarse assí de las cosas de Dios, por hazer con ellas negociaciones de intereses y acomodamientos de negociaciones particulares y temporales, con riesgo de tan gran mal que podria succeder de la enmidad de V<sup>as</sup> M<sup>des</sup> y sus casas, que en esto no son sino una; y huelgo que el emperador muestra entender estas mañas, y yo no falto de aclarárselas en quanto puedo descubrir y entender. Y verdaderamente á este cardenal que aquí está le tiene el emperador por grandísimo mentiroso, poco zeloso del bien de la christiandad y de la Yglesia, y muy interessado en su particular, y que haze los peores oficios que puede contra la amistad de V<sup>as</sup> M<sup>des</sup>; y dias ha que ha comenzado esta lecion, porque para este efecto fué embiado acá de parte de papa

## TRADUCTION.

mauvaise, en effet (pour éviter que l'on reconnût, d'après le texte espagnol, que ce n'était point là le style de Gonzalo Perez), d'envoyer, non point une copie de ce prétendu texte, mais seulement une traduction italienne, tandis qu'un loyal possesseur d'un document semblable eût certainement envoyé l'original s'il se fût trouvé entre ses mains, comme je l'ai dit à l'empereur. C'est une chose bien déplorable de voir dans ce temps, comme du reste en tout autre, traiter ainsi les choses de Dieu, les faisant servir à des négociations d'intérêt ainsi qu'à des transactions particulières et temporelles, au risque de tout le mal que pourrait entraîner une mésintelligence entre vos majestés et leurs familles, qui véritablement n'en forment qu'une. Aussi ne puis-je assez me féliciter que l'empereur témoigne qu'il n'est point la dupe de jongleries semblables, et de mon côté je ne manque pas de les lui signaler et de le prémunir contre elles autant qu'il m'est

Paulo IV, quando comenzó las rebueltas, y no sé con que consciencia le dexan acá con cargo, y ménos si le dan la legatia en Germania como él espera.

A lo que yo puedo comprender de las pláticas del nuncio, el papa queda muy arrepentido de la declaracion de la precedencia, y querria que se le abriese camino para bolver el negocio en lo que estava primero, y tendria en mucho si hallasse quien se lo supiesse abrir, y de aquí viene lo que este cardenal tanto se ofrece para esta negociacion, porque siente que si el papa puede él la remediará, y querria este hazerme encreyente que por su mano se huviesse guiado; y yo he entendido del emperador que este nuncio havia hecho oficios de parte del papa con S. M. para que se interpusiesse en aplacar á V. M., y el emperador le ha respondido claramente que si S. S. queria que él hizierse algo como por comission suya, lo haria de buena gana, mas de sí mesmo no se interponia en cosa en que tanto agravio se havia hecho á V. M. y que tan mal havia parecido al mesmo emperador, quanto mas pudiendo haver escusado S. S. muy fácil y convenientemente de passar tan adelante y llevar el negocio al cabo.

Acá tiene el doctor de Treves un agente que se llama Reyfenberg,

TRADUCTION.

possible. Quant au cardinal<sup>1</sup>, qui se trouve présentement à sa cour, l'empereur le considère comme un fourbe insigne, peu zélé pour le bien de la chrétienté et de l'Église, mais en revanche fort attaché à ses propres intérêts et cherchant par toute sorte de moyens à semer la discorde entre vos majestés. Ce manége dure déjà depuis longtemps, car ce fut le motif pour lequel Paul IV l'envoya ci-devant, lorsque ce pontife se mit à troubler le monde; et je ne sais comment on peut en bonne conscience le laisser ici revêtu d'une dignité aussi importante, surtout si l'on y ajoute encore le titre de légat en Germanie, comme il paraît l'espérer.

Le pape commence à se repentir de ses procédés à l'égard du roi d'Espagne dans l'affaire de la préséance, et voudrait pouvoir revenir d'une manière quelconque sur la dé-

<sup>1</sup> Le nonce Delfino.

el qual, creo, es pensionario secreto de Franceses, á lo menos justa quanto puede por el casamiento del rey de Francia con esta princesa. Assí lo hazen otros príncipes, y si venimos á la dieta, mas lo harán en personas.

## TRADUCTION.

cision qu'il a prise. Sollicité, par le nonce, de s'entremettre dans cette négociation, l'empereur a répondu qu'il interviendrait volontiers si le souverain pontife l'en chargeait d'office, mais qu'il ne consentirait jamais à aucune démarche de son propre mouvement lorsqu'il s'agissait d'un affront manifeste, fait de propos délibéré au roi d'Espagne, affront auquel lui-même avait été fort sensible. — Reyfemberg, agent de l'électeur de Trèves, et qui paraît être un pensionnaire secret du roi de France, sollicite vivement la conclusion d'un mariage entre ce monarque et l'une des filles de l'empereur. D'autres princes en font autant de leur côté, et Chantonay craint qu'à la diète prochaine ils ne renouvellent personnellement les mêmes instances.

LXXXIX.

## EL REY D. FELIPE II

AL EMBAXADOR CHANTONNAY<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonay, I, 139 et suiv.; Mémoires de Granvelle, XVIII, 335-342.)

Del Escorial, á 27 de junio 1565.

Monsieur de Chantoney, del nuestro consejo, y nuestro embaxador. A quatro cartas vuestras devo respuesta, de último de março, 7 y 25 de abril, y el secretario Gonçalo Perez me ha hecho relacion de lo que á él le scrivistes, y fué muy bien scrivir dos cartas y á parte, lo que toca al casamiento del príncipe mi hijo, por las causas que scrivis, y

<sup>1</sup> Après lui avoir accusé réception de ses quatre dernières lettres, le roi remercie cet ambassadeur des renseignements qu'il lui a transmis sur son arrivée à la cour de Vienne, le bon accueil que lui a fait la famille impériale, et ses divers entretiens avec Maximilien II, relativement au projet de mariage entre le prince don Carlos et l'archiduchesse Anne. Il désire sincèrement que l'archiduc Charles réussisse dans ses projets d'alliance avec la reine d'Angleterre, quoiqu'il appréhende beaucoup des lenteurs et des irrésolutions d'Élisabeth. Quant à la reine d'Écosse, sa majesté voit avec plaisir l'union qu'elle va contracter, qui lui donnera de nouveaux droits à la couronne d'Angleterre. — L'empereur, menacé d'une guerre par les Turcs, dans le cas où il se refuserait à restituer les places que ses troupes ont enlevées au vayvode de Transylvanie, a fait demander

au roi Philippe, par son ambassadeur Dietrichstein, quelle espèce de secours il pouvait compter recevoir de lui, le cas échéant, manifestant le désir d'en être averti dans le plus court délai possible, attendu l'intention où il était de solliciter à la prochaine diète l'appui des princes et états de l'empire, et que l'exemple du roi d'Espagne serait nécessairement d'un grand poids à leurs yeux. Décidé à intervenir dans cette querelle pour l'intérêt même de la chrétienté tout entière, comme aussi à raison des liens de parenté qui l'attachent à Maximilien, le roi d'Espagne n'a pu donner à Dietrichstein la réponse décisive qu'il sollicitait, parce que les embarras actuels, occasionnés par l'expédition de Malte, ne lui permettent point de disposer comme il voudrait de l'ensemble de ses ressources; il lui répugnait de s'engager par des promesses formelles qu'il se verrait plus tard

assí lo scriviréis de aquí adelante, por si conviniere mostrar las cartas en que se contienen los otros negocios generales.

Holgué mucho de entender vuestra llegada ay, y el buen acogimiento que hallastes en el emperador y emperatriz, y en el archiduque Cárlos, y las buenas palabras que os dixéron, con demostracion del amor que me tienen, porque lo merece el que yo les tengo, y la gran voluntad que en mí han de hallar siempre para dalles todo contentamiento, y assí se lo certificaréis en todos los propósitos y ocasiones que se ofrecieren, y lo mismo al archiduque Fernando, con el buen modo y sabrosas palabras que vos sabréis usar.

He visto la plática que tuvistes con el emperador y emperatriz mis hermanos sobre el casamiento de sus hijas, y lo que dessean saber si yo quiero la mayor para el príncipe mi hijo, y holgado de entender lo que sobre esto passastes con ellos, y el cuydado que tuvistes de avisarme tan particularmente dello, á lo qual no os puedo responder

dans l'impossibilité d'accomplir; mais une fois délivré des soins et des dépenses extraordinaires qui pèsent sur lui, il s'empresera de répondre aux vœux de l'empereur son beau-frère, qui ne verra, comme il l'espère, aucune intention mauvaise dans la réserve qu'il est forcé de garder aujourd'hui. Philippe transmet ces détails à Chantonay, afin qu'il puisse au besoin les communiquer à Maximilien et justifier les intentions du roi son maître. Sa majesté a appris avec satisfaction que le pape cherchait à revenir sur sa décision dans l'affaire de la préséance des ambassadeurs, quoiqu'il lui soit encore permis de douter d'un changement réel de conduite de la part de sa sainteté. Chantonay devra sonder le nonce Delfino sur le motif qui l'a déterminé à l'entretenir sur ce sujet, de manière à savoir de lui s'il a parlé spontanément ou par insinuation du souverain pontife. Philippe exprime le plus vif désir

d'accommoder ce différend, et de voir disparaître toute cause de mésintelligence avec le pape, afin de détruire dans l'esprit de S. S. cette disposition qui l'a portée à prendre texte de son refroidissement pour faire des concessions préjudiciables à l'église catholique; mais il faudra néanmoins que l'ambassadeur parle comme de lui-même et ne laisse point entrevoir au nonce qu'il agit en vertu d'une commission expresse du monarque. L'avis donné par Delfino, en ce qui concerne l'envoi d'un agent spécial à Rome dans le cas de vacance du saint-siège, pour surveiller l'élection d'un nouveau pontife, n'est point à dédaigner. On pourra choisir pour cette mission le vice-roi de Naples ou tout autre personnage de qualité.—L'événement prouvera mieux que tous les raisonnements la sincérité du roi dans les communications qu'il a fait faire à plusieurs cours relativement à l'entrevue de Bayonne.

con este correo, por traerme tan ocupado lo del armada del Turco, y ser negocio de tanta importancia, que es bien menester pensarle con mas desocupacion, y esto no os lo scrivo para que lo digais al emperador ni á mi hermana, sino solo para que vos lo tengais entendido. Y pues desto depende la resolucion de la otra hija con el rey de Portugal, todo se quedará assí hasta que yo pueda tomar resolucion en ello.

Tambien he holgado de entender lo que me scrivis que os avia dicho el emperador, que embiava un gentilhombre suyo á restituir la jarretiera que el emperador su padre avia tenido á la reyna de Inglaterra, y que de camino veria si le salian al casamiento del archiduque Carlos con aquella reyna. Diego de Guzman, mi embaxador, me escribió como avia ya llegado, y que él, conforme á la órden que tenia mia de favorecer todo lo que á esto tocasse, y lo mismo á lo de Escocia, haria los officios que conviniessse de mi parte, aunque hasta entónces no le avian pedido que hiziesse ninguno. Holgaria infinito que huviesse tenido buen successo, por lo que quiero al archiduque, y por los otros respectos que podeis considerar, aunque no sé si aquella reyna querrá mas entretenimiento y dilacion de lo que seria menester.

Pues ay no han gustado del casamiento de Escocia no ay que dezir en ello, y tanto mas si fuesse verdad lo que se entiende que aquella reyna tiene concertado de casarse con milort Darnley, hijo de miladi Margarita de Lenus, que es la que tambien pretende derecho á la succession del reyno de Inglaterra.

He entendido por lo que me scrivis, y mas particularmente por lo que de continuo me ha dicho Dietristain, el estado en que está lo de la guerra con el vayvoda de Transylvania, y hame dado pena, y no poca entcnder de la manera que el Turco lo ha tomado, que, segun el emperador me avisa por medio de Dietristain, es que le ha amenazado, que si no restituye las plaças que ha tomado su gente, se romperá la guerra, y no guardará la paz que con él tiene, lo qual dize que le tiene muy congoxado, y me ha embiado á pedir por el

dicho Dietristain, le avise qué ayuda le podré dar, para en caso que el Turco le rompa la guerra, teniendo por cierto que yo no le querré desamparar en esta necesidad, assí por ser contra nuestro comun enemigo y de la christiandad, como por el amor que me tiene, y por aver yo dado ayuda á otros que no me tocan tanto en deudo y hermandad como él; y sobresto me apretó el dicho Dietristain, á que me resolviesse luego, y le respondiessse resolutamente lo que en ello pensava hazer, porque al emperador le convenia saberlo luego, porque entendia pedir ayuda en la dieta á los otros príncipes, y le seria de gran favor para hazerlos declarar si entiendiesen lo que yo hazia con él en esta necesidad; y aunque yo le respondí primero al dicho Dietristain que yo avia entendido, despues que el me havia hablado, que se tratava de acordio entre el emperador y el vayvoda, y que el Turco avia embiado persona sobrello, hasta saber mas certinidad desto yo no me avia podido resolver, aunque no me faltara voluntad para todo lo que conviniessse al bien del emperador mi hermano, cuyas cosas yo tenia por proprias, y que él veia bien, ofreciéndose los grandes gastos que agora se me offrescen con esta venida del armada del Turco, como estava para poderme resolver en lo que me pedia. Todavía me tornó á hablar aquí sobrello, y me apretó mucho mas que ántes lo avia hecho á que luego me resolviesse, y le diessse respuesta determinada de lo que entendia hazer en este punto. Yo le dixé que miraria mas en ello, y le mandaria responder; y aviéndolo mirado, y considerado mucho, y el estado en que de presente me hallo, le mandé responder por el secretario Gonçalo Perez, que yo tenia de ayudar al emperador mi hermano en su necesidad con todo lo que me fuesse possible, y que en esto no avia que dubdar, por el grande amor que yo le tenia, y tomar sus cosas por tan proprias, mas que agora teniendo todas mis fuerças empleadas contra el armada del Turco, yo no me sabria ni podria determinar en dezir precisamente el ayuda que le podria dar, porque no queria prometer si no lo avia de cumplir, ni darle esperanças vanas sobre que él hiziesse fundamento, pero que acabada esta occupacion en que me veo, segun el

estado en que quedarian mis cosas, assy me podria resolver con mas certinidad en lo que podria hazer segun fuessen mis necessidades, y que yo tenia por cierto que el emperador entendido esto lo tomaria á bien, y recibiria mi buena voluntad, y tanto mas que no está tan en la mano la guerra con que el Turco le amenaza, mayormente tratándose de acuerdo y estando el verano tan adelante, y otras buenas palabras á este propósito; encargándole mucho de mi parte que pues él veyá mis necessidades presentes, hiziesse buen officio con el emperador mi hermano, para que lo tomasse á tan buena parte como lo meresce mi voluntad; y aun con todo esto el dicho Dietristain estuvo muy porfiado, en que quisiera mucho que yo le respondiera mas particular y resolutamente á este punto, diziendo que á él le parecia que la razon queria que yo me resolviesse luego por las causas que avia dicho, y señaladamente porque el emperador se valdria dello para sacar ayuda al imperio y á los otros príncipes, y que se viesse que en su ayuda se hazia alguna cosa mas extraordinaria que por los otros, pero que con todo él avisaria al emperador de lo que yo le mandava responder, y haria en ello todo buen officio, y que le tenia por tan buen hermano mio que lo tomaria á bien. Y porque él despacha este correo, con que deve dar aviso á su amo de todo lo que en esto ha passado, os lo he querido dar á vos, para que si fuere menester podais satisfazer allá á ello al emperador en la misma conformidad, assegurándole de mi buena voluntad que tengo para ayudarle, y juntamente de las causas porque no me he podido resolver por agora en la particularidad, que son las que arriba estan dichas, y el mismo officio haréis con la emperatriz mi hermana; y avisarme eys de lo que en ello passare, y de cómo lo avrán tomado, que holgaré de entenderlo.

Las nuevas de la venida del Turco, y como puso cerco sobre Malta, ya las ternéis allá; don García de Toledo, mi capitán general de la mar, atiende con gran diligencia á juntar todas mis galeras y buen número de naves, y se porná en ellas tal número de infantería que espero en Dios que el armada del enemigo no podrá salir con su in-



tento; de lo que mas huviere en ello os mandaré avisar como es razon, para que lo sepais, y lo digais á mis hermanos, por lo que sé que han de holgar de qualquier buen successo que tengan mis cosas.

He entendido el officio que aviades hecho con el emperador en el negocio que tienen Ginoveses con Scipion de Fiesco, y hame satisfecho mucho la buena manera que en ello aveis tenido, y assí no ay que añadir á lo scripto, sino encargaros de nuevo, que conforme á aquello los guieis, y á lo que de los Ginoveses entendiéredes que conviene para traer á buen fin el negocio, que esto es lo que se pretende por nuestra parte, y en que me haréis mucho plazér y servicio. Hezistes bien en avisarme de la plática que passó con vos el cardenal Delfino sobre lo de la precedencia y medios que avria en ello, y aunque podria ser como vos dezis, que esto saliesse de suyo, por entremeterse en el negocio, lo qual se da mas á entender por la dureza con que S. S. está y persevera en su propósito, sin averse movido á ningun medio, pues él lo avria de buscar, siendo él que nos tiene agraviado, todavía no será malo que tenteis al dicho cardenal y procureis de sacar dél con qué fundamento se movió á lo que os propuso, que cierto si huviesse algun buen medio de accomodarse las cosas entre S. S. y mí, no me pessaria dello por quitarle la occasion que toma de aquí para hazer y conceder muchas cosas tan agenas de lo que convernía al bien de la christiandad, y á la auctoridad de aquella santa sede y suya; y avisarme eys de lo que con el dicho cardenal passáredes, sin mostrar que teneis comission mia para esto, sino que os moveis á ello por lo que teneis conoscido de mi intencion y buen zelo.

El otro punto que os advirtió el dicho cardenal, que pues no teniamos embaxador en Roma, seria bien que el virrey de Nápoles, ó otro ministro nuestro de calidad, tuviésse órden de acudir á Roma en caso de sede vacante, y assistir á la election para que saliesse un buen pontífice, nos ha parescido de consideracion, y assí miraré sobrello, y será bien que vos le deis las gracias por el aviso, trayéndolo á propósito en alguna plática que con el tuviéredes.

En lo de las vistas de la reyna mi muger y de su madre, no ay cosa con que mas se pueda satisfazer, que con la mesma verdad. Ellas estan ya juntas cinco o seys dias ha, y la reyna se deterná ally pocos dias, y se bolverá luego, y con no aver ydo yo allá se verá bien quan vanos son los juizios, que sobrello se han hecho ó hizieren, y assy podréis vos satisfazer á ello donde y como vieredes convenir.

He holgado mucho de saber que el doctor Seld esté ay de asiento y con la voluntad que dezis de servirme, por lo que conviene al servicio de Dios y del emperador y al mio; vos le diréis siempre la buena voluntad que le tengo, y lo que estimo lo que ay haze siempre en mis cosas, y quando estuviere despachada la confirmacion de la capitulacion de Saboya me la embiaréis, ó avisaréis dello.

YO EL REY.

XC.

EL REY D. FELIPE II

AL EMBAXADOR CHANTONNAY<sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 343-344; Ambassades de Chantonny, I, 143.)

Del Escorial, á 27 de junio 1565.

Monsieur de Chantoney, del nuestro consejo y nuestro embaxador. Por lo que se os escribió en último de março, avréis visto lo que se os ordenava dixessedes al emperador mi hermano cerca del negocio del conjugio de los sacerdotes, que se tracta con S. S. conceda y

<sup>1</sup> Les démarches faites auprès du souverain pontife par le cardinal Pacheco, dans le but de s'opposer à la concession du mariage des prêtres en Allemagne,

étant demeurées jusqu'à ce jour sans effet; le trouble et le scandale occasionnés dans certaines parties de la monarchie espagnole, par le fait seul de la question qui

permita en la provincia de Alemania; y aunque no se tiene aviso vuestro de lo que en esta parte aveis hecho con el emperador, y él ha respondido, presupuesto que en esto estará ya hecha la diligencia que se os mandó, teniéndose el mismo fin de que el emperador sea advertido de todo lo que en este negocio ha pasado y passa, ha parecido le digais de mi parte que ya por vuestro medio le he advertido de la diligencia y officio que yo pensava hazer con S. S. en esto del conjugio de los sacerdotes y de las justas causas que tenia y me movian á me interponer en ello, y que así el cardenal Pacheco, por mi comission, mandado y órden, ha tratado deste negocio con S. S. y con algunos del collegio de los cardenales, ó interpuesto mi nombre, y representado de mi parte los inconvenientes que ocurren, así por lo que toca á lo general de la religion y sede aposthólica, como en el particular de mis estados y señoríos, y ha hecho instancia y insistencia, y procurado que S. S. no venga en conceder ni interponer el auctoridad de la sede aposthólica en esto que se le pide del conjugio; y que demas desto aviendo yo mas particularmente entendido la inquietud y desasosiego, y el movimiento y novedad que en algunos de mis estados la pendencia desta plática y la expectation que se tiene del successo della ha causado, y la alteracion y escándalo que en otros mis estados, especialmente en estos reynos esto ha hecho; y entendiéndose cada dia mas los grandes inconvenientes que resultarian en ellos, me he determinado embiar persona propia, como he embiado á don Pedro de Avila, para que juntamente con otras cosas, tracte así mismo desta con S. S. y haga sobre esta razon las diligencias todas que parescerán convenir, procurando que se prevenga y obvie al desasosiego é inquietud, y al escándalo y novedad que en los dichos mis estados y señoríos esto puede traer;

se débat présentement devant le saint-siége, s'accroissant de plus en plus, Philippe s'est déterminé à envoyer à Rome don Pedro d'Avila, comme agent spécial chargé de traiter directement avec le pape cette ma-

tière si grave. Chantonnay devra donner avis de cette démarche à l'empereur, qui, connaissant la droiture des intentions du roi d'Espagne, n'y verra certainement rien de désobligeant pour lui.

de lo qual he querido dar aviso al emperador por vuestro medio, para que entienda todo lo que de mi parte en este negocio se haze y el fin que en ello se tiene, que es tan justo y tan sancto, estando yo con tanto fundamento persuadido de lo mucho que esto importa, y assí tengo por cierto lo juzgará y tendrá á bien, pues con el amor que me tiene y entre nos ay, desseará el bien, quietud, sossiego y conservacion de mis estados, y le parecerá bien lo que yo para este effecto hago, y juntamente con esto, con su gran prudencia y christiandad avrá considerado y considerará lo que esto importa al universal de la religion y christiandad, y en esta parte vos os podréis de palabra estender mas, assí para satisfazer al emperador deste officio y prevencion que de mi parte se ha hecho y haze en este negocio, y de mi buen ánimo, como para le representar en lo público y general y en lo que toca á la provincia de Alemania lo que á vos os pareciere que importa, segun el estado en que este negocio estuviere, y lo que vos tuviéredes entendido del emperador mi hermano, y avisaréisme muy particularmente y con brevedad de lo que os respondiére y cómo avrá tomado este officio, y la yda del dicho don Pedro á Roma, por lo que importa que yo lo tenga todo entendido.

YO EL REY.

## XCI.

## INSTRUCCION

QUE DIÓ EL REY D. FELIPE II A D. PEDRO DE AVILA,

MANDÁNDOLE Á ROMA Á TRATAR CON SU SANTIDAD EL CONJUGIO DE LOS CLÉRIGOS PARA ALEMAÑA.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 344-348, et Ambassades de Chantonnay, I, 145.)

Sin fecha. [Juin 1565.]

Diréis á S. S. que por lo que me ha escripto el cardenal Pacheco he entendido el officio que con S. S. él havia hecho de nuestra parte sobre este negocio del conjugio de los sacerdotes que se pide y pretende para la provincia de Alemaña, y de como S. S. havia visto y leído lo que yo le mandé y encargué al dicho cardenal que de mi

TRADUCTION.

## INSTRUCTIONS

DONNÉES PAR PHILIPPE II A DON PEDRO D'AVILA,

LORSQU'IL L'ENVOYA Á ROME TRAITER DIRECTEMENT AVEC LE SOUVERAIN PONTIFE LA QUESTION  
DU MARIAGE DES PRÊTRES EN ALLEMAGNE.

Sans date. [Juin 1565.]

Vous direz au souverain pontife que j'ai appris par une lettre du cardinal Pacheco les démarches que ce prélat a faites en mon nom auprès de lui, relativement au mariage des prêtres sollicité et réclamé pour la province d'Allemagne; la communication à lui donnée des pièces que le même cardinal devait lui présenter de ma part, les réponses de sa sainteté, le détail des négociations et l'état de la question jusqu'à ce jour. Le zèle et la prudence bien connus du souverain pontife, le

parte le presentasse, lo que sobré esto S. S. havia respondido y lo que se ha tratado, y el estado en que este negocio está; y aunque, considerando el gran zelo y prudencia de S. S. y el gravíssimo perjuicio y peligro que al universal de la religion y christiandad desta concesion que se pretende resultaria, que S. S. tendrá muy bien entendido y considerado, no parece que se puede ni temer ni dudar del successo; visto que esta plática todavía se está pendiente, sin haverla rompido ni resuelto y que se haze tanta instancia é insistencia sobre esta concesion, me ha tenido, y tiene en tanto cuidado que me ha parecido embiar, como embio, persona propria que asista á ello, y os he mandado y encargado advirtais á S. S. de lo que aquí se os dirá.

Que, como á S. S. se ha representado, este negocio del conjugio de los sacerdotes que se pide y trata para la provincia de Alemaña no se ha de tener ni juzgar por negocio particular de aquella provincia, sino por universal á la religion y á la christiandad por las razones que ya estan á S. S. referidas y no es necessario repetir las, y que demas

TRADUCTION.

préjudice très-grave qui résulterait pour la religion et la chrétienté tout entière d'une concession semblable, conséquence que lui-même aura bien certainement prévue, toutes ces raisons ne permettent pas, il est vrai, de révoquer en doute le succès des réclamations faites de ma part auprès de sa sainteté : considérant néanmoins que la question demeure encore indécise, sans qu'il ait été pris aucune détermination dans un sens ou dans un autre, et que les instances ne discontinuent point en faveur de la concession dont il s'agit, l'inquiétude que m'inspire à juste titre un pareil état de choses m'a décidé à envoyer, comme je le fais, un agent spécial pour traiter en mon nom cette affaire. Je vous ai donc chargé, vous, Pedro d'Avila, de communiquer à sa sainteté les réflexions suivantes.

Ainsi qu'on l'a représenté au souverain pontife, cette autorisation du mariage des prêtres, sollicitée pour l'Allemagne, ne doit point être considérée comme une affaire particulière à cette province, mais bien comme une question qui intéresse généralement la religion et la chrétienté tout entière, pour les motifs déjà précédemment exposés à sa sainteté et sur lesquels il est inutile de revenir aujourd'hui

de lo que por discurso, prudencia y por la experiencia y exemplo se puede conjeturar, en quanto á lo que toca á mis estados, y en el escándalo, mudança y novedades que en ellos esta concession podria causar, S. S. con razon me deve dar á mí crédito, pues tendré mejor que nadie entendido el estado y término en que lo de la religion en ellos está, y los humores y opiniones que en ellos ay, la inquietud y desasosiego que despues que se ha movido y pende esta plática se ha causado en ellos, y la demostracion y señales que se van entendiendo y declarando; y que S. S. sea cierto que lo que en esta parte debaxo de palabras generales se le ha dicho, protestado y advertido es muy poco, segun que en la verdad se entiende y siente, y que el peligro y riesgo en que todo se pone no es discurso ni sospecha sino evidencia y demostracion; y que quanto á esto, S. S. no se asegure ni confie de que yo por mi particular interesse y por la conservacion de mis estados, en los quales se podria dezir que haviendo mudança en lo de la religion y obediencia (lo que Dios no quiera) fácilmente podria conseguirse quiebra y perjuizio en la mia, terné cuidado y

## TRADUCTION.

de plus, indépendamment des preuves que fournissent à cet égard la réflexion et la prudence, de celles que l'expérience et l'exemple du passé suggèrent à l'appui de notre opinion, sa sainteté doit m'en croire sans peine lorsque je parle de la fâcheuse influence déjà produite dans mes états par la seule demande d'une concession semblable, du scandale, des innovations et des troubles qu'elle y occasionnerait infailliblement; personne, en effet, ne peut connaître mieux que moi l'état actuel de la religion dans la monarchie espagnole, le caractère et les opinions de ses habitants, l'inquiétude et l'agitation qui se sont manifestées parmi eux depuis le moment où a été soulevée la question qui nous occupe, et les démonstrations faites par eux journellement à ce sujet. Sa sainteté peut être sûre en outre que tout ce qui lui a été dit, certifié et protesté en termes généraux à cet égard n'est que peu de chose en comparaison de ce qui existe réellement; que le péril auquel nous sommes exposés n'est point à nos yeux un soupçon ni une simple conjecture, mais un fait démontré jusqu'à l'évidence. Sa sainteté doit se pénétrer également de cette vérité, que ma conduite n'est influencée dans tout ceci par

procuraré de obviar y resistir á los inconvenientes que podrían resultar, en lo qual S. S. entienda que en lo que toca á la religion y obediencia de aquella santa sede, no es necesario que intervenga ni se atravesase otro interesse ni respecto humano mio, no solo para interponer mi autoridad, fuerças y poder, y hazer todas las diligencias á mí posibles, mas para exponer á qualquier peligro y aventura muy prompta y voluntariamente mis estados y persona; y que quando en lo de la religion y obediencia se siguiesse mudança y daño, tendria yo en poco y sentiria poco qualquiera otra pérdida particular y propria mia, pero que con todo esto y con la autoridad y obediencia que, á Dios gracias, yo tengo en mis estados, viniendo á tal punto en lo de la religion sé que puedo poner tal orden que no corra peligro lo que á mí y á mis successores puede tocar en lo temporal; y si así lo pudiesse poner en lo spiritual, no yria á representar á S. S. el daño que en esto podria venir por mis estados particulares, aunque por el resto de toda la christiandad no dexaria de hazer el officio mesmo

## TRADUCTION.

aucun motif d'intérêt personnel, tel que la conservation de mes états, dans lesquels on pourrait soupçonner que, par suite de l'ébranlement de l'autorité du saint-siége (ce qu'à Dieu ne plaise), la mienne propre pourrait facilement être méconnue; car, dans ce cas, j'aurais soin d'obvier à tous les inconveniens qui en seraient la conséquence. Sa sainteté doit savoir que, dans tout ce qui touche à la religion et à l'obéissance due au saint-siége, il n'est point nécessaire qu'il se mêle quelque considération d'intérêt privé ou de respect humain, pour me décider, non-seulement à interposer mon autorité, mes forces, mon pouvoir, et faire toutes les démarches possibles, mais encore à exposer volontairement et sans hésiter mes royaumes et ma personne à toute espèce de hasards et de dangers; que, dans le cas où la religion et l'obéissance dues au chef de l'église viendraient à périlcliter, j'estimerai comme bien faibles, en comparaison d'un si grand malheur, toutes les pertes que je pourrais éprouver moi-même; ce qui n'empêcherait pourtant pas que, moyennant l'autorité dont je jouis, grâce à Dieu, dans mes états, je saurais, même alors, prendre des mesures efficaces pour mettre à l'abri de tout danger les intérêts temporels de ma couronne et ceux de mes successeurs. S'il m'était



que aora hago; y assí supplico á S. S. lo mire y considere todo, y que no quiera meter en tan evidente peligro para sí y para aquella santa sede lo que tiene quieto y seguro por tan poco y tan yncierto fructo de una provincia.

Diréis assí mismo á S. S. que quando se trató de la concession del cáliz yo hize con S. S. como se acordará, gran instancia y officio para que aquello no se hiziesse assí, por entender que el mismo punto de suyo era muy grave y muy perjudicial y trahia grandes inconvenientes, como principalmente por juzgar y entender que de aquella concession se disponia é introducía á esta instancia y peticion del conjuicio, como desta assí mismo se conseguirán otras que se deduzen y derivan de los mismos fundamentos; y que despues que, no embarcante mi diligencia y officio, y lo que de mi parte se le representó, S. S. lo concedió, yo tuve el sentimiento, dolor y pena que de tal caso devia tener, mas con todo ello no se habiendo llegado ni venido á la principal parte del mal que de aquello se seguia, que era esto

## TRADUCTION.

donné de remédier aussi facilement au spirituel, je n'irais point représenter à sa sainteté les dangers que peut entraîner pour mes domaines particuliers la concession sollicitée, bien que, toutefois, dans l'intérêt de la chrétienté, je fisse encore auprès du saint-siége les mêmes démarches que j'entreprends aujourd'hui. Je supplie donc sa sainteté de vouloir bien prendre toutes ces choses en considération, et de ne point sacrifier à l'avantage si problématique et si incertain d'une seule contrée, les intérêts du saint-siége et la tranquillité de l'église entière.

Vous direz également au souverain pontife que, à l'époque où l'on sollicita la communion sous les deux espèces, je fis déjà auprès de sa sainteté, comme elle ne l'a point oublié sans doute, de vives instances pour la disposer à un refus, persuadé que l'affaire était essentiellement grave et propre à entraîner de nombreux dangers, principalement parce que je prévoyais que cette concession mènerait tout naturellement à une seconde demande, celle en faveur du mariage des prêtres, laquelle nous verrons suivie à son tour de quelques autres, basées sur les mêmes principes; que, plus tard, lorsque, nonobstant mes démarches et les représentations faites en mon nom à sa sainteté, elle eut accordé l'usage du calice,

del conjugio, he callado y dissimulado, esperando juntamente que la experiencia del poco fructo que de aquello se sacava, y el daño que resultava desengañaria á S. S. en lo hecho, y para lo que agora se pretende, que es tan diferente y de tanto mayor y mas universal perjuizio; y que agora que se ha venido y llegado á esto del conjugio que se tenia y disponia con lo primero, se me ha renovado y refrescado el dolor y sentimiento de lo hecho, y me ha crecido el cuidado y rezelo en lo que está pendiente, lo qual, si se viniessa á hazer, que ni espero ni creo, ni se deve esperar ni creer, no se podrá ni disimular ni callar, y me meteria S. S. en grandíssima confusion, siendo esto cosa de calidad que sufre y requiere qualquiera demostracion.

Otrosí, diréis á S. S. en quanto toca al fructo que le proponen y representan que esta concession traeria en la provincia de Alemaña, S. S. tiene bien entendido y se le ha de mi parte remostrado quan incierto y sin fundamento es, y que quanto al daño y inconvenientes

TRADUCTION.

j'en ai ressenti toute la douleur qu'un acte semblable devait nécessairement m'inspirer; que, néanmoins, ne voyant pas encore se manifester la principale, la plus dangereuse conséquence d'une telle faiblesse, c'est-à-dire la demande du mariage ecclésiastique, j'ai cru devoir dissimuler et me taire, dans l'espoir que le peu d'avantages que l'on avait retiré de la première concession et les dommages incontestables qui en résultaient, tout en faisant reconnaître sa faute au souverain pontife le mettraient en garde contre la réclamation qui nous occupe, et dont la nature toute différente doit entraîner des suites infiniment plus préjudiciables. Mais aujourd'hui qu'on en est enfin arrivé à une demande formelle, prévue comme la conséquence de la première, j'ai senti tout à la fois se renouveler ma douleur précédente et s'accroître mes inquiétudes et mes appréhensions à tel point que, si la question venait malheureusement à être résolue d'une manière conforme aux désirs de l'empereur (ce que je ne crois ni n'appréhende, et que personne au monde ne doit appréhender ni croire), il me serait impossible de garder le silence sur un fait aussi grave, et sa sainteté me mettrait dans le plus étrange embarras, la chose étant de nature, non-seulement à permettre, mais à exiger même une certaine manifestation. De plus, vous ferez observer au souverain pontife, relative-

que significan que de negárselo causaria en Alemaña, S. S. juzgará fácilmente si aquellos inconvenientes y daños dependen desto, ó si tienen otros principios y causas de que resultarán, y si la pérdida que se puede hazer en Alemaña, segun el estado en que aquello está, es de consideracion y equivalente al que se seguirá y resultará en las otras provincias del concedérsele; y que en quanto al respecto que S. S. tiene al emperador, el qual en otras cosas que fuessen temporales y de estado con razon se deve tener y darle toda satisfacion y contentamiento, mas en lo que tanto toca á la religion y á la Iglesia universal, en que S. S. con su santo zelo es de creer que si necesario fuere padezerá martirio, se deve de hazer poco caso y cuenta de qualquier respecto humano, principalmente que el emperador es tan buen príncipe que, como quiera que él asista é insista en esto, persuadido que conviene á su provincia, visto que S. S. se lo deniega por tan justas consideraciones y por lo que toca al bien universal, es

## TRADUCTION.

ment au bénéfice qu'on lui présente comme devant infailliblement résulter pour l'Allemagne de la concession dont il s'agit, qu'on lui a suffisamment démontré de ma part combien il est incertain et dénué de fondement. Quant aux dommages et autres inconveniens fâcheux qu'on cherche à lui présenter comme devant être pour l'Allemagne la conséquence inévitable d'un refus de sa part, sa sainteté pourra juger si ces dommages et tous les maux dont on l'effraie résultent véritablement de la cause que l'on met en avant, ou s'ils ne dérivent pas de principes tout à fait étrangers à la question présente; elle décidera de même si les pertes que l'on peut éprouver en Allemagne, dans l'état actuel des choses, peuvent être mises en balance avec les suites désastreuses qu'entraînerait la concession sollicitée. En ce qui concerne l'estime que sa sainteté porte à l'empereur, bien que, dans certaines affaires temporelles et de pur intérêt politique, il soit juste de lui donner satisfaction et contentement autant que possible, néanmoins dans ce qui touche immédiatement à la religion et à l'église universelle, pour laquelle le zèle de sa sainteté la porterait bien certainement, s'il était nécessaire, à souffrir le martyre, elle doit faire peu de cas de toute espèce de considérations humaines. Il y a plus, l'empereur est si bon prince que, malgré toutes les instances qu'il fait

de creer que no solo no quedará offendido ántes tendrá y juzgará á bien que, assí como él procura el beneficio de sus estados, S. S. como caveça de la Iglesia, vicario de Jesucristo y que ha de dar y de quien hemos todos de tomar exemplo, tenga cuenta y cuydado con lo que toca á la Iglesia universal, especialmente en cosas tan graves y de tanto momento; y que en esta parte no puedo dexar de poner á S. S. delante, que siendo el emperador mi hermano y á quien yo tan verdaderamente amo, y habiendo entré nos el deudo, amor y conformidad que ay, visto que esto toca á la religion y á la Iglesia, sin ser á mi cargo como al de S. S. el concederlo ó negarlo, me opongo y lo contradigo, passando por todos los otros respectos y consideraciones, quanto mas S. S. pues ha de ser á todos regla y exemplo.

Y porque para facilitar y dar auctoridad á esta pretension se trae exemplo de lo que Paulo III, de buena memoria, á instancia del emperador mi señor concedió en este caso, diréis á S. S. que Su Bea-

TRADUCTION.

présentement dans l'unique persuasion qu'ainsi l'exige le bien de ses états, dès qu'une fois il aura vu sa sainteté lui refuser sa demande, pour des motifs aussi justes et tirés de l'intérêt général de la chrétienté, non-seulement il ne se tiendra point pour offensé, je l'espère, mais encore il trouvera très-naturel que, de même qu'il a en vue l'avantage de ses peuples, sa sainteté, comme chef spirituel des chrétiens et vicaire de Jésus-Christ (qui doit nous donner l'exemple et sur qui nous devons tous régler notre conduite), prenne en considération les intérêts de l'église universelle, principalement dans une circonstance d'une aussi haute gravité. A ce sujet, je ne puis me dispenser de dire au souverain pontife que, si moi-même, nonobstant les liens du sang qui m'unissent à l'empereur, nonobstant l'affection sincère que je lui porte, la bonne intelligence et l'harmonie qui règnent entre nous, et quoique je ne sois point chargé par office comme le chef de l'église de prononcer affirmativement ou négativement sur le point litigieux, je m'oppose pourtant formellement à la concession sollicitée, passant en cette occasion sur toute espèce de considérations et d'égards, à plus forte raison sa sainteté est-elle obligée de le faire, elle qui doit servir à tous de règle et de modèle.

Je sais qu'à l'appui de la demande qui s'agite on fait valoir la concession faite

titud sabe bien quanto fué aquello diferente de lo que aora se trata, y que por el tenor de los breves que se despacháron parece bien la forma y modo, y las limitaciones y condiciones con que aquello se concedia, que es todo tan diverso de lo que aora se pretende, y que demas de ser diferente en la forma, lo es assí mismo en los tiempos, por estar especialmente lo de las otras provincias en tan diverso término en lo que toca á la religion y tan en disposicion y ocasion de la mudança, novedades y otros inconvenientes que á S. S. se han representado que esto causaria en ellos; y que juntamente con esto S. S. deve considerar el poco fructo que de aquello se sacó en aquella provincia, y que la misma experiencia enseña y demuestra el que aora puede traer, y que quando el exemplo y caso fuera ygual de unos mismos términos, los inconvenientes y razones que se han representado son tan evidentes que para entónces y para aora mucho mas demuestran haver sido y ser muy perjudicial y pernicioso, y que esto

## TRADUCTION.

jadis, dans un cas analogue, par le pape Paul III, sur les instances de l'empereur mon père. A ce sujet, vous direz à sa sainteté qu'elle ne peut oublier la distance qui sépare cette affaire de celle qui nous occupe aujourd'hui, comme le démontrent la teneur des brefs accordés à cette occasion, la forme et le mode, les restrictions et les conditions imposées. Indépendamment de la différence de forme, il y a encore celle des temps, aujourd'hui surtout que l'état de la religion est si précaire dans les autres contrées, où existent des dispositions si grandes aux changements, aux innovations et autres maux que l'on a représentés à sa sainteté comme devant être la conséquence infaillible de la concession sollicitée d'elle. Il faut considérer encore le peu de fruit que l'on a retiré en Allemagne de l'autorisation du calice, fruit que l'expérience enseigne et démontre devoir être le même dans le cas d'une nouvelle dispense. Enfin, quand bien même il y aurait identité complète dans l'une et l'autre concession, les inconvenients et dangers signalés sont tellement évidents qu'en ce moment, comme alors, la demande consentie deviendrait une source d'abus et de désordres. Ces considérations doivent avoir aujourd'hui une influence bien plus puissante sur l'esprit de sa sainteté que n'en ont eu dans le temps les motifs rassurants auxquels elle crut alors devoir céder.

con razon deve mas mover á S. S. que no el exemplo y consecuencia á lo que dizen que se hizo.

Assí mismo diréis á S. S. que como Su Beatitud bien sabe, quando en el concilio de Trento se propuso lo del cáliz los mismos que lo propusieron tenian en comision de tratar esto del conjugio y otras cosas, y habiendo primero tentado y hecho diligencias para saber como esto saldria, halláron tal ánimo y tal intencion los padres del dicho concilio que no se atrevieron en manera alguna á lo proponer, entendiendo que no solo no tendria el successo que ellos pretendian, ántes seria muy mal recebida y oyda tal proposicion, y que con razon es de grande auctoridad esta intencion y significacion que en el dicho concilio se dió y mostró, y en alguna manera mayor que si en él se propusiera y denegara, pues no se tuvo por proposicion

TRADUCTION.

Vous rappellerez également à sa sainteté que, lorsque au concile de Trente on sollicita la communion sous les deux espèces, les mêmes personnages qui avaient mission de présenter cette demande étaient chargés en outre de mettre en avant la question du mariage des prêtres et autres semblables; mais qu'après avoir sondé le terrain et s'être livrés à quelques démarches préliminaires, pour savoir quel accueil serait fait à leur demande, ils reconnurent de telles dispositions chez les pères du concile, qu'ils n'osèrent la présenter sous aucune forme, prévoyant bien que, non-seulement elle n'obtiendrait pas le succès qu'ils s'en étaient promis d'abord, mais qu'elle serait impatiemment écoutée et fort mal venue. Vous représenterez, en outre, à sa sainteté que les dispositions manifestées en cette occasion par le concile ont, dans leur forme, une grande autorité, plus grande même en quelque sorte que n'en aurait le rejet formel de la demande si elle eût été présentée officiellement; car celle-ci fut jugée par le fait comme une proposition à laquelle on ne devait ni ne pouvait prêter l'oreille: de plus, on peut faire observer à juste titre au souverain pontife, que son autorité souffre ici singulièrement de ce qu'on a déjà fait auprès de lui de si vives instances au sujet d'une demande qu'on n'avait pas osé formuler ni articuler au concile.

Vous direz en dernier lieu au souverain pontife que je ne puis me dispenser de lui représenter, en ma qualité de fils très-obéissant de sa sainteté, ce qui touche

que se devia ni podia oyr; y que demas desto se puede con razon advertir á S. S. que offende y toca mucho á su auctoridad que lo que no se atrevieron á emprender ni proponer en el concilio aya querido pedirse y hazerse sobre ello tanta instancia á S. S.

Diréis assí mismo á S. S. que no puedo dexar de advertirle y ponerle delante como verdadero y obediente hijo suyo lo que toca al honor y reputacion de su santa persona, la qual, para dezirle sinceramente la verdad, padezerá grandemente y verná á grandíssima quiebra en los tiempos presentes y en la memoria de los que estan por venir, y que la pendencia desta plática y el haver dado oydos S. S. á ella tiene lesa y notada su santa reputacion, lo qual yo siento y me duele gravemente.

## TRADUCTION.

à son honneur et à sa renommée, laquelle, pour lui dire sincèrement la vérité, souffre déjà beaucoup et souffrira étrangement par la suite des temps : car en accordant un examen sérieux à la proposition qui nous occupe, et même en y prêtant simplement l'oreille, elle a compromis et entaché sa sainte réputation, ce que je ne saurais voir sans les plus vifs sentiments de douleur et de regrets.

## XCII.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XVIII, 351-355.)

Haguenau, 28 juin 1565.

Monseigneur, J'ay receu, en moinz de dix jours, quatre voz lettres . . . . . auxquelles toutes je satisferey, s'il vous plaict, par ceste; mais premierement vous remercye-je très-humblement la si bonne part que me faictes de toutes voz occurrences.

Quant à vous aller treuver, j'en ay bon espoir s'il plaict à Dieu, en quel lieu que se puisse estre, et le désire grandement, pour (avec l'affection que j'ay de vous veoir et vous présenter mon très-humble service personnellement) vous dire quelque chose important le bien publicque universellement, que je ne m'oseroye avancer le mettre par lettres. Et si tost que je viendray sur mes terres, je vous en advertirai pour entendre vostre bon vouloir du lieu où je vous doibge treuver . . . . .

Avec l'entreprinse que sçavez, puisque la chose vad de sorte qu'elle ne se peult exécuter à présent, il fault avoir patience; mais vous dirai-je bien que les festes ne sont du tout passées; et davantage (combien sans louenge) qu'il n'y a personne vivante quil peust mieulx exécuter l'emprinse que moy, voyres quil le sceust faire sans moy, quoi que facent les aultres entrepreneurs (dont de l'ung vos lettres font mention en ce poinct) et jouent de la religion comme ilz voudront; car, quant à moy, je suis tout résolu et plus que résolu de vivre et morir catholicquement s'il plaict à Dieu . . . . .

Touchant ce qu'avez veu de l'insolence et abominable acte du conte



palatin envers la sainte ostie est vray, et m'a compté cecy de bouche mons<sup>r</sup> l'evesque de Spyre, qui dict qu'après que ledict Palatin heust prins deans le cyboire ladicte sainte ostie et avoir disputé avec elle, disant : « Voicy ung beaul Dieu; tu es plus fort que moy? non pas. » Il le meict entre ses mains, et le desrompant, usoit de beaulcopz de malheureux propoz; puis après, comme il luy resta en mains une partie de ladicte ostie, il la jecta dans le feug où il faisoit brusler aornemens d'aultel, ymages et aultres choses plus dures à consumer. Neantmoingz, après que tout fut miz en cendres, la partie de ladicte sainte ostie fut treuvée pure et saine; et laquelle partie ledict seigneur evesque de Spyre dict avoir veu es mains du doyen de Simsen, auquel lieu cela a esté faict.

Je suis esté vers ledict S<sup>r</sup> evesque de Spyre, qui m'a fort bien traicté et recueilly, et outre m'a faict prendre du passe-temps à la chasse du cerf, que bastoit pour ung empereur, tant at-il de beaux peyz et lieux pour chasser. L'occasion qu'il m'avoit prié de l'aller treuver, et le principal point de son intention a esté, comme encores, que luy, voyant le Palatin son voisin, forcené et quasi enragé contre l'estat ecclésiastique, et ce qu'il a usé envers M<sup>r</sup> l'evesque de Wormes, avec ce, veu le danger où il est d'estre détruit par ledict Palatin, il s'est délibéré de se mectre et tout son peyz en la saulvegarde de monseigneur l'archiduc Ferdinand mon maistre; mais avec quelques conditions qu'il me doibt envoyer de brief ou m'apporter luy-mesmes bien près d'icy, sur ses terres, pour les faire consentir à mondict seigneur. Et velà ce que nous avons négocié ensemble, ce que je ne vous ay voulu cacher, comme ne feroye pas grand cas<sup>1</sup>, encoires qu'il m'ayt prié de tenir cecy en secret, d'austant que le Palatin peult-estre préviendroit, s'il entendoit. Mais puisqu'il est dict à vous, il est bien assis.

Je vous veulx bien dire qu'il est tout certain que si on ne mect empesche audict Palatin, luy-mesmes vouldroit faire les prédications et administration de sa religion, comme il en est délibéré. Mais sça-

<sup>1</sup> (De conscience.)

vez-vous, l'on dict qu'il est tout troublé d'esprit, et ressembler pour ung homme hors de son sens et grandement craintif.

Le xxii<sup>e</sup> du présent debvoyent arriver à Hedelberg les ducs de Wirtemberg, duc Richard, frère dudict Palatin, et le landgraff qu'a espousé la fille du duc de Wirtemberg, et menent ladicte fille au peyz de son mary. Je ne sçay pas qu'ilz feront et traicteront avec ledict Palatin sur sa mauvaise vye et faulce oppinion; mais il est certain qu'ilz sont grandement faschez contre luy pour cela. Ledit Palatin avoit envoyé à Ambourg, qu'est le viez Palatinat, trois prédicants de sa religion pour y desployer leurs papiers; mais, ad ce qu'on dict, son filz aisé, gouverneur là, les a faict pendre, ou sinon, cela est certain qu'il les a dechassés. Et ce bruict est bien grand que pour vray ses enfans et aultres princes prendront et emprisonneront ledict Palatin.

Touchant madame de Lorraine, si elle est allée à Tryeves pour le vœu qu'elle a faict, ou pour treuver M<sup>sr</sup> le conte d'Egmont, cela vad bien; mais il y en a quilz font bien d'aultres discours, et entre aultres adjoustent qu'elle verra le duc de Saxe. Je ne sçay pas qu'il en est, mais freschement ung messeigier de Spyre, retournant de Nancy, m'a dict que l'on disoit là que ladicte dame estoit à Coloingne. Dieu luy doint bien faire ses besoingnes; car j'en seray bien aise, et plus marry si elle faisoit quelque levée de bouclier à son déproffict, vouz asseurant que par quelques myennes lettres que je luy ay escript, je luy ay bien monstré chemin de ne debvoir faire ses choses à la volée: elle et son conseil en croiront ce qu'il leur plaira.

Du mariaige des prebstres poursuy par l'empereur vers sa sainteté, je n'entendz que sa majesté impériale demande totalement ledict mariaige, sinon pour les curez des villaiges qui ont bestial et que ne se peuvent passer sans femmes. Mais quant aux evesques, chanoines, abbez, religieux et aultres en dignité, rien. Et cecy dict Zitarus, lequel est en chemin, envoyé par sa majesté vers MM<sup>es</sup> les evesque de Spyre, trois électeurs ecclésiastiques, et vers mons<sup>sr</sup> le duc de

Clèves; et dict ledict Zitarus aultres choses que se diront, s'il vous plaict, à nostre première veue.

Il ne peult tarder que nous n'ayons tantost nouvelles de ce que fera l'armée du Turcq; et j'ay bon espoir que le prouffict ny honneur ne correspondra aulcunement à ses desseingz; mais qu'honteusement et avec grandz fraiz il nous laissera en paix de ce costé-là. Et vous aurez aussi veu en une coppie de lettres de mons<sup>r</sup> le cardinal d'Emps, comme ladicte armée estoit arrestée devant Malta.

Vous verrez à ceste heure ce que l'on m'escript dès Satmar mesmes, que le waywode a prins tousjours à bon compte, de tous ces traictez quilz se pourmeynnent entre sa majesté impériale et luy, deux chasteaux. Je ne sçay pas s'ilz s'accorderont ou non; mais les cinq enseignes piétons et mil chevaux pour le renfort de ceulx en ce costé-là sont ja monstrez; de faict qu'il est plus à croyre d'apparence de guerre par delà qu'aultrement.

Vous aurez ja entendu que les ducz de Deux-Pontz sont d'accord, que vad fort bien; car il y eust heu plus de trouble qu'il ne sembloit par l'alliance des deux costez; et par ainsi je ne sçay un lieu que soit en Allemaigne troublez. Voyres est-il certain que toutes ces esmotions de Saxe sont assopyes et que ce n'est rien. J'ay bon espoir que nous demeurerons en ladicte Allemaigne paisible en ceste année.

Le marquiz Philibert de Baden a envoyé trois personnaiges, l'ung ne sçaichant rien de l'aultre, pour avoir l'œil sur ce que contre luy faict, dict et conjure le duc Christoffe son frère, qui, ad ce que j'entendz, est pour parler beaucoup, puis s'aller coucher, que me faict dire qu'il n'y aura grand cas entre eulx.

J'ay nouvelles de bien bon lieu que les Suédois sont allés, avec quarante ou cinquante navires, délivrer huict aultres navires arrestez tout du long de cest hyver, et jusques au mois passé, à Stralsundt, lesquelles estoient chargées de sel, de bled, d'obelon et salpêtre, et d'aultres choses servans de munitions au Suédois; ce que me semble, quant auxdictz huict navires arrestées, vous avoir ci-devant escript.

Et reconstrant, qu'ont fait ces navires suédoises à celles de Lubeck? ilz en ont miz à fond, feug et sang huit; le reste ont chassé jesusques dans le port de Koppenhag, où ont imploré lesdictz de Lubeck l'ayde du Dannois, mais pour rien. Dois là lesdictz de Suède sont allé assiéger une ville prez dudict Lubeck, appartenante aux habitans d'illec, laquelle l'on crainct lesdictz Suédois gaingneront. Que si le font, comme ceulx qui la congnoissent le dient, lesdictz de Lubeck sont destruitz; d'aultant que la pluspart de leur bien, or, argent et marchandise qu'ils ont, est deans ceste ville ainsi assiégée. . . . .

Depuis ung quinze jours ou trois sepmaines en ça, mons<sup>sr</sup> le duc de Clèves est party dudict Clèves avec IIII<sup>e</sup> chevaux et deux cens arquebousiers pour aller à Blancbourg, afin de donner ordre sur ung infiny nombre d'anabaptistes qui sont deans les bois à l'entour dudict lieu.

Mons<sup>sr</sup> mon maistre et le duc de Wirtemberg ont quelque altercas touchant la gardienneté de l'abbaye de Zweyfaltenn, qu'appartient de toute ancienneté à la maison d'Austriche, et où n'a aulcung droict ledict duc de Wirtemberg. Sur quoy l'empereur veult prendre ladicte abbaye en manière de séquestre, jesusques, comme l'on dict, il entendra la raison des parties. . . . .

## XCIII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, I, 149.)

Viena, á 3o de junio 1565.

Despues de escripta la que con esta va, ha llegado el correo despachado por Diatristaing, y aunque él escribe al emperador que V. M. se resolverá en lo del casamiento luego que el duque d'Alba buelva de Francia, no me parece que acá se quede con mucha satisfaction, y hablando con el emperador en ello, me ha dicho harto friamente que aun esperaria este alargamiento no obstante que ya havia harto y demasiado tiempo para resolverse, dándome harto á entender de la manera que me lo dezia que despues miraria lo que cumpliria.

Cadaldia se nos va deshaziendo lo que se ha dicho de la indisposicion de Su Alt<sup>a</sup>, porque acá se ha escripto muy expressamente que Su Alt<sup>a</sup> dessea la princesa y la quiere resolutamente y que en todas cosas obedeceria á V. M., mas que en lo de casarse y escoger con quien ha de vivir le toca, y no piensa que V. M. se lo haya de estorvar ny forçar en parte donde lo querria, y que tiene un retracto de la princesa con el qual se huelga muy mucho, por donde muestra, y los que de allá escriven dizen claramente que siente mas virtud y

<sup>1</sup> L'empereur s'impatiente de ne pas recevoir de réponse définitive au sujet du mariage de sa fille aînée avec le prince d'Espagne; il a accepté le délai qu'on lui proposait jusqu'au retour du duc d'Albe, d'un ton qui donnait à entendre que ce serait le dernier. Toute excuse et tout pré-

texte de retard, fondé sur la santé de don Carlos, a désormais disparu; il est notoire à la cour de Vienne que le prince jouit actuellement d'une santé parfaite, et que lui-même désire ardemment ce mariage.

fuerça en sí de lo que otros pueden juzgar. Y en todas estas cosas no dexa el emperador y los que estan cerca de su persona de darne sus puntadas de tiempo en tiempo, maravillándose, pues esto hay, en que se funda la dilacion, si hay voluntad para ello. V. M. sabrá mirar sobre esto lo que conviene á su servicio.

---

## XCIV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 12-13.)

Baudoncourt, 5 juillet 1565.

Monsieur, J'ay receu voz lettres du xxviii du mois passé, et vous mercy très-affectueusement des nouvelles y contenues et aux billetz jointz. Et à ce que je voy, c'est à bon escyent que le Turcq entreprend la protection du waywode, surprenant chasteaulx aux frontières. Touttesfois nous ne sçaurions que dire de certain de ce que s'en debvra attendre, jusques à ce que l'ambassade freschement envoyée à Constantinople soit de retour.

Par les derniers advertissementz que j'ay, nostre armée de mer estoit encores à Malta, et faisoit tout l'effort qu'elle pouvoit. Les chevaliers se deffendoient vaillamment, et ont perdu les Turcz deux grosses navyres par tormente, des plus principales, chargées d'artillerye, munitions et gens. Et sy refèrent aulcungs fugitifz qu'en ladite armée il y a de la grande canaille et grande multitude, mais peu de bonnes gens. Si est-ce que la religion envoye partout demander secours, ce qu'elle fait saignement. Dieu doint aux nostres bon succez et confonde les ennemys! Dom Garcia est à Messine, et m'escript qu'il a bon courage, et qu'il espiera le temps et les occasions pour veoir s'il pourra

faire quelque chose de bon ; et je pense que vous entendez d'ailleurs les levées que fait le pape contre les Turcz et les discours qu'auleungz en font, bien esloignez, comme je tiens, de l'intention de sa sainteté . . . . .

Quant aux emprinses de madame de Lorraine, je ne pense pas que, pour ceste année, elle fera riens, et tant moins, estantz assoupyz les bruietz de levées en Saxe ; et de mon coustel, je n'entendz par nulle voye qu'il s'y face aultre levée que contre le Turcq. Si le Suédois a si bien exploité contre Dannemarche et Lubecke, je me doute que ceste guerre durera encores quelque temps, et auront ceulx dudict Lubecke peu de quoy se louer de la société dudit Dannemarche.

Quant à la venue du roy nostre maistre, je n'en ay aultre certitude, sinon seulement ce que je veoy de la nécessité de ladite venue ; et puis-que en si long temps depuis le retour de M. d'Egmont, l'on n'a pas fait en Flandres le changement dont l'on avoit tant bruiet, il n'y doit pas avoir ce que l'on disoit : car l'on n'eust pas tant différé l'exécution. Et tiens que sa majesté temporise avec eulx prudemment, pour éviter plus grandz inconvénientz et donner temps à sadite venue, sans ce que, par faire les changemens que l'on disoit, tout se vienne à mettre en confusion . . . . .

Quant à l'emprinse que vous sçavez, je n'en oy plus parler, et l'entrepreneur, qui joue de la religion à la pelotte<sup>1</sup>, est bien loing. Vous faictes vertueusement de demeurer constant, et prie à Dieu qu'il vous maintienne et conserve, et pense bien ce que vous dictes, que ladicte emprinse ne se fera jamais sans vous.

C'est une grande rage que celle du Palatin, et ne peult estre que, s'estant tant desmesuré contre Dieu propre, il n'en reçoipve du chastoy, et suis en opinion que ceste secte calviniste, qu'il a voulu introduyre, pourroit bien estre cause de confondre les François huguenotz pour le resentement qu'ont les Allemandz de la confession d'Auguste, de ce qu'on ayt voulu introduyre ceste meschante secte calvinienne en Allemaigne . . . . .

<sup>1</sup> Lazare Schwendi.

Renard est bien où il est.

La démonstration que fait M. de Clèves contre les anabaptistes vient fort à propos pour les pays d'en bas, encores qu'en son pays il aye permis à aulcungz la communion *sub utraque* <sup>1</sup>.

Je suis très-ayse que les ducz des Deux-Pontz sont accordez, pour éviter les mauix qu'en eussent peu succéder.

Que l'empereur ne prétende le mariaige des prebstres sinon celluy des curez, comme voz lèttres contiennent, je l'ay ainsi entendu de la court de l'empereur et de Rome mesme, et que principalement ce soit pour l'Hongrie, m'assurant bien que M. Zittardus fait en vray bon catholicque tous les offices qu'il peult; et, à ce que je puis comprendre par tout ce que m'escript M. de Chantonay, il treuve sa majesté impériale de vraye affection catholicque. . . . .

XC.V.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>o</sup>.

(Ambassades de Chantonay, I, 152-154.)

Viena, á 7 de julio 1565.

El sábado passado, último de junio, escribí á V. M. con el ordinario; lo que despues acá hay que dezir es que en 3 deste me vino un correo spresso de don Gabriel de la Cueva, governador de Milan,

<sup>1</sup> Voir l'ordonnance de Guillaume, duc de Juliers, de Clèves et de Berg, contre les anabaptistes et sacramentaires, datée du 23 janvier 1565, dans les Ambassades de Chantonay, IX, 64-73, et une analyse détaillée de ce document dans les

Mémoires de Granvelle, XVII, fol. 270.

<sup>2</sup> Quelques détails sommaires sur divers objets de médiocre importance. Autorisation donnée par l'empereur au gouverneur de Milan, pour lever deux mille hommes de troupes allemandes. Quelques lignes sur



por una licencia del emperador para levantar dos mil Alemanes, y llevarlos á Lasfilata hasta aquel estado. Su Mag<sup>d</sup> imperial mandó luego que se hiziessen las patentes que fuessen menester para que sin estorvo ninguno se pudiesen hazer en sus tierras, y en las de los príncipes y señores y villas del imperio, y con este despacho partió de aquí el correo á los quatro en toda diligencia para Augusta, donde devia hallar al conde Ju<sup>o</sup> Baup<sup>ta</sup> de Arcos que ha de levantar la dicha gente. Yo he hecho duplicar el dicho despacho, y para en caso que huviesse sucedido algo al correo le encaminé ayer al dicho coronel.

Hay nuevas pero no ciertas que los Turcos que andavan por la Croacia tomaron el castillo de Gropa con no haver podido por las grandes aguas que por allá ha havido llegar ny passar el socorro que le acudia.

De la parte de Suendi no hay otra cosa sino que los Turcos estan siempre sobre Ardet, y como entienden que de acá va mas cavallería y gente, y el castillo que tienen cercado está en meytad de unos bosques muy espesos, han cortado y derribado los árboles todo al derredor porque no pueda venir socorro de la parte de Suendi, por

les progrès de la guerre entre l'empire et les Turcs. Les deux nonces résidant actuellement à la cour impériale, ne peuvent concevoir quels avantages on se promet en Allemagne du mariage des prêtres; mais ce qu'ils voient très-clairement, en revanche, c'est que la religion s'y perd totalement par la faute de ceux qui ont charge de s'opposer au mal, tels que prélats, prédicateurs et pasteurs, parmi lesquels on ne retrouve plus aucun vestige de zèle et de régularité. Malheureusement on ne peut songer à introduire dans cette contrée des ecclésiastiques étrangers, parce qu'ils y seraient vus d'un mauvais œil, et que, d'ailleurs, on ne les comprendrait pas. La Hongrie particulièrement souffre de grands maux sous le point de vue religieux; la secte des anabaptistes et celle

des sacramentaires y font chaque jour des progrès, et si Dieu ne vient en aide aux habitants, ils finiront par arriver à l'athéisme ou au mahométisme. Impudence de certaines populations d'Allemagne, qui ont osé demander dernièrement à l'empereur la suppression des cérémonies de l'église pendant la semaine de la Fête-Dieu, et principalement celles des processions publiques. L'empereur ayant refusé, les processions ont eu lieu comme de coutume, et l'archiduc Charles y a même assisté avec tous les ambassadeurs. Tel est le fruit de la jalousie qui règne entre les différents princes. Les moindres d'entre eux, et jusques aux comtes et simples chevaliers, désirent trancher du grand, changeant à leur gré la religion que professent leurs vassaux. Quant à ces

donde se ha poca esperanza que aquel castillo pueda defender ny sostenerse.

Los nuncios que acá han llegado se estan assy, y algunas vezes van al emperador con el cardenal Delfino, y otras el cardenal Polo, lo qual no me contenta porque hasta aquí tengo á los dichos nuncios por mas inteligentes y rectos; plega Dios mantenerlos assi!

Lo que yo comprendo dellos es que no veen que provecho pueda traer este casamiento de los clérigos; mas lo peor es que no hallan forma desta ny de otra manera, como se pueda remediar á la ruyna que acá hay en las cosas de la religion; porque universalmente por toda la Alemaña faltan prelados zelosos, predicadores doctos y clérigos exemplares, ny hay quien se duela y ponga cuydado para hazer hombres, y traerlos de defuera no serian aceptos ny havria quien los entendiese. De la misma manera estan en Ungría y todas las otras partes, y aun los de Ungría se hazen muchos sacramentarios y anabatistas, y si Dios no ayuda á los Ungaros en la affliction en que estan pararán en ateismo ó mahometanos.

derniers, rien ne les arrête lorsqu'ils ont envie de se porter à quelques excès de ce genre, car ils savent fort bien que l'appui ne leur manquera pas dans l'occasion.

Les nonces reconnaissent hautement que les intentions de l'empereur sont parfaitement droites dans les démarches qu'il a faites pour obtenir le mariage des prêtres. Ce prince, en effet, ne désire pas plus une chose qu'une autre, mais seulement il veut un prompt remède aux désordres existants. Les conseils de ceux qui l'entourent, et dans le zèle desquels il a toute confiance, lui ayant fait envisager le mariage des ecclésiastiques en Allemagne et dans les états héréditaires comme le seul remède aux maux actuels, il s'est empressé de le solliciter, et s'il est résulté quelque mal de cette démarche, il faut l'attribuer

aux ministres de S. S. En effet en n'agissant pas, dès le principe, avec la diligence et la fermeté nécessaires, ils ont laissé aller les choses beaucoup trop loin. Le légat Delfino n'est point d'ailleurs sans reproches; car, dans le but d'assurer la réussite de ses vues d'ambition personnelle et de se concilier la sympathie du plus grand nombre, il a temporisé et transigé avec son devoir. Ce prélat songe à utiliser actuellement la disposition des esprits à son égard, et fatigue l'empereur de ses instances pour obtenir quelques bénéfices par son entremise. Sa majesté, quoique connaissant parfaitement le personnage, n'ose pourtant le refuser ouvertement, à cause de certains services qu'il prétend avoir rendus à l'empire. Détails historiques sur ce sujet.

Desdel dia de *Corpus Christi* acá los destos payses se han desvergongado durante la octava á dar súplica al emperador para quitar las antiguas cerimonias de la Yglesia, y señaladamente la procession del Sanctissimo Sacramento. Su Mag<sup>d</sup> no quiso venir en ello, ántes se hizo la procession de la octava, como el dia mesmo por las calles principales del lugar, y assistió el archiduque Cárlos con su acha, y todos los embaxadores. Rezio caso es que las cosas del mundo han llegado á tanto por la zelosía que hay de la grandeza de los príncipes mayores, que los menores, aun hasta los condes y cavalleros, mudan las religiones de sus vassallos como quieren, y no hay contradecir ny replicar, y á los mayores se atreven y desverguençan los súbditos, los quales toman alas de que saben que rebolviéndose no les faltará quien les favorezca.

Los dichos nuncios confessan claramente que no hallan al emperador apasionado en lo del casamiento de los clérigos, sino desseoso del remedio por qualquier via que sea; y vea S. S. qual le parescerá mejor, y en efecto, como ya lo tengo escripto á V. Mag., quiere el emperador descargar su consciencia sobre la del papa, á quien toca proveer á cosas desta calidad, avisándole los príncipes de la necesidad, y á lo que el emperador muestra, ayudará y favorecerá quanto pudiere que la execucion se haga de lo que S. S. ordenare, con tanto que dello se vea que puede seguirse el fructo desseado.

Por esto, como yo lo he dicho á los dichos dos nuncios, no puede dexar de haver havido falta en los ministros de S. S., los quales no anduviéron al principio con la celeridad que devian por no dexar ir estas cosas tan adelante.

Yo veo que el emperador en el principio ha sido llevado, y así mismo el emperador Ferdinando, por el parescer de algunos destas provincias que tienen gobierno y authoridad en ellos, y otros acceso cerca de S. M., los quales no deven aborrescer estas nuevas opiniones, y el emperador oye estas cosas dellas como de personas que muestran entender lo que conviene, y tener zelo para el remedio; y el cardinal con mostrárseles fácil ha pensado ganarles á todos la voluntad por sus

finés particulares, como hoy día procura mostrarse muy hechura y aficionado del emperador, y va aun agora cada día de casa en casa de los consejeros esperando despues de la honra del capelo alcançar algunos beneficios; y dígoles porque sé las grandes instancias que sobre esto haze con el emperador, que le tiene muy bien conocido el humor y no quiere desabrirle por haver sido bandido de Ungría á color de algunos servicios que él pretende haver hecho en las cosas de Turquía, haziendo que un raguseo que servia á Ungaros en Constantinopla tomase tambien pension del emperador, y por continua plática que tenia con el bayle de Ungaros avisava acá lo que entendia ser en beneficio del emperador, sin tractar de cosa que fuesse en prejuzio de Ungaros, y como demas desto el dicho raguseo embiava sus cartas al hermano del cardenal Delfino que no sabia nada destas pláticas, y él las endereçava al dicho cardenal porque venian debajo cubierta suya, el dicho cardenal fué bandido, y el hermano en grandíssimo peligro.

## XCVI.

## LE PRÉVÔT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, I, 64-65.)

S. l. 9 juillet 1565.

Depuis mes dernières n'est passé chose d'importance, sinon que l'on continue fort à parler du changement, et dit l'on que le marquis de Berghe et Montigny seront des finances, et Barlaymont et Hachicourt renvoiez.

Depuis peu de temps, se sont le conte d'Egmont, Hornes et le

marcquiz, trouvé souvent estre en conseil, et despuis esté vers Madame. D'Egmont fust le xxix<sup>e</sup> du mois passé vers le marcquiz, que l'on dict avoir prins de la peine pour le rejoindre avec le prince, que aulcungz dient estre plus unis qu'ilz ne furent oncques, ce que m'est suspect; et Hellefault m'a dict s'estre apperceu clérement qu'il y at du malcontent, et que, aiant parlé à l'ung et à l'autre, il est cognu qu'il y a quelque chose, et, à son advis, il se descouvrira devant longtems : et dit que continuant D. de parler honorablement d'Egmont comme il at toujours fait, qu'il n'y trouvera dommaige, et que à la fin le prince crévera, lequel il blasonne tel qu'il est avec le marcquiz Montigny et Noircarmes. Curiel m'a dict d'avoir trouvé d'Egmont fort sombre et triste, et qu'il excuse les *mercedes* que le roy lui at fait, l'attribuant *motui proprio*, et que Eraso lui dict que l'on le dresserait de ses arriérages, et qu'il ne pavoit moins faire que de l'accepter. Touttefois l'on estime, en Espagne, ce qui lui a esté donné, cent mil escuz, que cuyt au prince, et tant de faveur que son altèze monstre audict conte qui parla à Curiel du paiement que l'on doit faire à la gendarmerie, qu'est ung an de xviii mois, et quelque prest; mais qu'il en parloit comme celui que entendoit peu la négociation.

Mondragon dict que Renard avoit sa licrière preste, et que d'Egmont, depuis avoir prins congé du roy, retourna lui en parler, qui luy donna responce courte et seiche, et dict le susdict, qu'il ne sera tost despesché; et que le roy tient plus de D. que les seigneurs ne pensent : que je vouldroie. Il ne dict plus avant que aux amy.

Ainsi que les saiges commencent à sentir la faulte que fait vostre absence, n'achevant les seigneurs rien, que ne sçavent ce qu'ils font et se sent fait fort cognoistre; l'on ne parle que de votre retour. Aulcungz dient que yrez à Naples, et que c'est pour cela qu'avez fait si bonne provision de muletz. Montigny dict que vous voiaigerez, mais point pour icy. Si est-ce que ce bruict vient premier de la maison du prince, et que ce sera pour la fin du mois que vient, dont plusieurs me demandent, auxquelz je respondz de n'en avoir rien entendu, et que le reposit bon temps qu'avez trouvé par delà me font croire que ce ne

sera si tost. Madame en at aussy sentu quelque vent, et doibt avoir dit que si D. retourne, ce ne sera le bien du maistre, ny de luy aussi. Mais je suis seur que D. demeurera arresté, que quant ores le roy le voudroit, de non touttefois se haster, et vostre absence accroistra vostre auctorité et le désir de vostre retour ; avec ce que l'on n'aurat occasion, si quelque mal survient, ou les aydes (que sont encores bien loing) ne succèdent, le remectre sur voz et dire que les auriez traversé. Il semble à Van der Aa que madame de Parme est en doubte de D. d'aultant qu'elle escript au roy, se plaignant de quelque chose que je pense estre des aydes, dont ny du temps de l'empereur, ny du roy, ny de son gouvernement, ny cependant que D. at esté icy, ne s'est fait le semblable, etc. . . . .

Madame de Parme est fort empeschée aux nopces, et fait grandes apprestez. Son mari fait lever deniers en Anvers pour ce, où l'on n'est content si elle ne se oblige quant et quant, ad ce qu'elle ne veult entendre. L'on me dict que sa belle-fille advenir tient plus de soy que ne faisoit la feue impératrix. L'on a dressé huict bannières, où sont les armes de Pourtugal avec le chapeau ducal, approchant celluy du roy le plus prez qu'il est possible. Le jeune homme<sup>1</sup>, *sciente matre*, dict qu'il voudroit que tout ce que vad et reviendra demeurast au fond de la mer<sup>2</sup>.

Van der Aa se plainct comme Armenteros et les siens le traictent, que luy commandent des expéditions exhorbitantes pour des marchans, le menassent et aussi Hopperus, s'ilz ne sont faitz tost; et que souvent pour y satisfaire, il faut postposer les affaires principaulx du maistre, et dict que c'est une pitié, comme à tout propos Madame escript lettres de recommandation, que ne servent que pour luy faire perdre réputation. Il dit avoir veu ce que le conte d'Egmont at rapporté d'Espagne et qu'il y a beaucoup de restrictions, de sorte que les seigneurs peuvent peu ou rien, que me fait esbahir comme ilz parlent

<sup>1</sup> Alexandre Farnèse.

<sup>2</sup> Ce propos est confirmé par une lettre de Bave au cardinal, sous la même date,

qui se trouve dans les Mémoires de Gravelle, XIX, 25.

tant de changement, n'est qu'ilz pensent que le roy doit suivre l'advis qu'ilz luy ont donné ou donneront. Ce que s'il ne fait, ils perdent tout crédit vers le peuple et la moindre noblesse. . . . .

Moron poursuit par delà et veult faire le roy d'or. Il prend beaucoup de peine et seroit temps qu'il se reposist, qu'il ne sauroit faire mieux que aux belles chambres de l'inquisition. . . . .

## XCVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 27-30.)

Baudoncourt, le 10 de juillet 1565.

Monsieur, Je doibz responce à deux lettres vostres, du ix<sup>e</sup> et xiv<sup>e</sup> du mois passé, que j'ay receu jointement. Je louhe Dieu que vous vous pourtez mieulx, et espère que, avec le temps, reviendra l'usage entier de la langue et de la main, afin que, comme jusques à ores vous l'avez fait, le tout s'employe en son service. . . .

C'est, à mon advis, ung songe ce que l'on dit du changement que, de par sa majesté, se doit faire par delà en la forme des négociations et maniances des affaires, que je ne pense que sa majesté le pensa oncques; et est bien apparent que sy sa majesté l'heust permys sur le mys en avant de M. d'Eghmont ou d'autre qui que ce soit, l'on n'heust tant mys à mettre à exécution chose tant désirée de longtemps, par ceulx qui serchent les changementz, pour moyennant iceulx parvenir à leurz desseingz. Et à la vérité Madame est peu informée de ce que convient pour bien satisfaire à sa charge, et pour soubstenir ce que

convient son auctorité, et celle du maistre mesme, sy elle treuve bonnes les opinions de ceulx quy désirent telz changementz; et m'esbéiz qu'elle n'apperçoit combien, depuis peu de temps, l'on luy a lyé les mains aux affaires d'estat, commandement sur les gens de guerre et à celluy que, comme gouvernante générale, elle doibt avoir et eust dehu retenir en tous les autres gouvernementz particulierz. Et me doute que ce que l'on tire de la provision des offices, contre ce que l'on avoit accoustumé au commencement de son gouvernement, coustera chier; et me semble que l'on vous faict tort, et au service du maistre, de tant pour les offices et aultres provisions de par deçà et encores de par delà, non prendre vostre advis, et encores le suyvre. De l'ingratitude que vous dictes que l'on use en mon endroict, de ce que j'ay faict pour la publique et pour plusieurs particuliers, et spécialement au profit des pays de par delà, je ne m'en estonne ny ne m'esbéiz, pour estre chose par moy préveue, et pour ce que je sçay la cause plus à mon advantaige et de ma réputation que aultrement; et ne désespère pas que la chance ne change et que le changement ne retourne à mon grand honneur, et proffit de ceulx qu'auront faict leur débvoir. Je sentz que je vous voys tant sans le bon espoir que je vous souhaite et désire, et seroye d'avis que pendant que n'avez vostre congé du tout ny successeur en vostre charge, que Dieu sçait quand ce sera, que vous vous monstrissiez le mesme que cy-devant. Le roy aura voulu dépescher M. d'Egmont avec quelque honorable couleur, l'aymant sa majesté comme elle faict, et seront toutes consultes pour entretenir le temps, afin de plus convenablement attendre celluy de sa venue, qui ne peult tarder, du moings non pas tant que aulcungz pensent et aulcungz de ceulx qui voudroient le changement le doibvent entendre; et pouvez bien appercevoir qu'il y en a quy ne sont contens, ny peult-estre Madame mesme.

J'ay veu l'escript dressé touchant les édictz, que m'a semblé véritablement fort bien, et que celui qui y a mys la main y a besongné comme maistre. S'il s'envoye au roy, ce ne sera rien à l'avantage de la prétention d'aulcungz, et s'il l'ensuyt, c'est bien ce que luy convient,



et à la descharge de sa conscience, et afin que Dieu le fasse régner. Je n'ay veu, en bien long temps, chose que m'ayt tant contenté, et le garderay pour moy sans ce qu'il voise plus loing, conforme à voz lettres, vous merçant très affectueusement la communication. Mais je vous veulx bien dire, afin que vous ne pensiez que le secret se garde bien par delà, que plusieurs marchans d'Anvers m'escripvent la cause de l'assemblée des prélatz, présidens, conseillers et théologiens, et leur avis est le sentement que aucuns en ont, aultant particulièrement que le pourroient dire ceulx quy se sont trouvez au conseil d'estat; et que de ce que passe là et aux finances, la bourse d'Anvers en est mieulx advertye que je croys n'est le roy mesme, sy ce n'est par la voye desdits marchans qu'escripvent partout; et il est aisé à conjecturer dont cela vient, mais soyez certain que, de mon coustel, il ne s'en saura rien, quelque publicque qu'il soit.

L'on a mal effectué les belles promesses, sy encore se treuve difficultés à l'exécution des aydes de Brabant. Il a longtemps que l'on sçayt qui tient la main en ces dilations, et pourquoy et sur quoy se fonde le gré que l'on en prétend des estatz; et si en ce des garnisons l'on ne besongne aultrement, ce que M. d'Eghmont a rappourté ne durera guères. Et quant à la grande lotherie, les pris bien tost, et en tireront aultres plus de profit que le maistre. Il ne peult estre que je ne le sente, pour mon devoir et l'affection que je porte à son service, et cela seul me donne peine, estant pour le surplus icy avec le plus grand contentement du monde, et m'est plésir de contempler, doiz icy, le mescompte que aulcungz font en leurs discours, tirans bien loing du blanc, et le temps, en peu de mois, les en pourra faire saiges. L'on verra, s'assemblant les estatz, ce qu'ilz diront des nouvelles esveschez, que jà seroient plus avancées, et les limites répartiz pour la pluspart aux évesques, sy l'on se fust voulu sincèrement servir des occasions. Je me contente de l'avoir ramentéu et faict ramentevoir opportunément à son altéze, afin que après on ne me pût imputer de non avoir fait le devoir en son temps. . . . .

A Bruges je n'ay pas espoir que l'on face chose que vaille. Nos

gens qui sont allez en Angleterre; où ilz ne sont estez fort bien venuz, contendoient d'avoir copie des pièces qu'ilz estoient allés lever avant que l'on les leur eust monstré. Je ne sçay ee que depuis s'en sera fait. La royne sert fort le mariaige de la royne d'Escosse, et entretient l'ambassadeur de l'empereur du sien avec l'archiduc, et jà met en avant les condicions, et toutesfois veult en préalable veoir le personage; qu'est pour faire durer la pratique, et par ce boult s'entretenir avec ses subjectz quy ne sont contentz, et se pourroit ladite royne trouver après en peine, mais nous ne nous servirons non plus de ceste occasion que de la précédente.

J'ay bien tousjours dict que les nopces<sup>1</sup> ne se feroient si tost que l'on disoit, et quand elles seront faictes, Dieu doint que chascun demeure content: Je prévoye beaucoup de choses que je n'ose dire, pour non estre tenu pour pronosticateur ou pour Cassandra.

Apparemment la chierté des bledz cessera maintenant si le Zond est ouvert, et à la vérité je craignoye que la chierté grande et la faulte n'amena les choses à quelque confusion, et louhe Dieu quy y a remédié. . . . .

XCVIII.

LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 33.)

Baudoncourt, le 10 de juillet 1565.

Monsieur. . . . Je vous envoye copie d'ung billet de nouvelles, que viennent freschement de Malta par la voye de Lyon, et je loue

<sup>1</sup> (Du prince de Parme.)

Dieu du bon courage qu'il donne à ces gens de bien qui sont dedans. De vyvres ny d'artillerie n'ont-ils poinct faulte, et si, à ce que j'entendz, ont gens assez pour deffendra le principal; mais, comme vous entendez, s'ilz en avoient davantage, ils pourroyent faire sur les Turcqz courses d'importance. Ce que je craignoye le plus estoit la faulte d'eau; mais il vad bien que de ce ilz ne se plaignent, et si les galères d'Espagne, comme aulcungz veulent dire, sont arrivées à Gennes, j'espère bien que le seigneur don Garcia ne perdra l'occasion, s'il s'en addonne aucune, pour faire quelque chose de bon. Dieu soyt en ayde aux nostres et veuille confondre les ennemys de sa sainte foy à tous coustelz<sup>1</sup>!

Je ne sçay que veult dire Toxités; mais Dieu ne veuille qu'il dye vérité<sup>2</sup>!

Je n'eusse pas creu que madame de Lorraine feust allée aux Pays-Bas, pour plusieurs considérations. Mais je commence le croire; puisque monsieur de Montbardon, qui passa devant-hier par Faverney, dict à mon frère qu'il s'en alloit en Flandres pour y trouver son altèze, et dict la mesme cause qu'elle y soit allée pour rendre son vœu au

<sup>1</sup> Le 15 du même mois, le cardinal ajoute de nouveaux détails : « Je ne veulx délaissier de vous advertir (dit-il au baron) que par lettres de Lyon j'ay entendu que les Turqz avoyent donné au chasteaul de Saint-Helme, qu'est entre les deux portz à Malta, deux assaultz, et que au second ilz y avoient perdu plus de v° hommes; et que, ce voyant, ilz s'estoyent délibérez de laisser l'emprinse dudict chasteaul, et d'aller sur le bourg, où j'espère qu'ilz ne trouveront moins de besoigne, et que ce qu'ilz délaissent ledict chasteaul sans en venir au-dessus, donnera cueur à ce que les nostres se deffendent. L'on m'asseure aussi que les galères d'Espagne estoyent piéça arrivées à Gennes, que me faict espérer que le seigneur don Garcia, qu'a bien bon vouloir de faire

quelque bonne chose en aura tant mieulx le moyen. Aussi confirme l'on qu'en l'armée de mer du Turcq l'on mourroit, et qu'il y avoit de grandes canailles, mais que le nombre des gens est grand. » (*Mémoires de Granvelle*, XIX, 53.)

<sup>2</sup> Dans sa lettre du 4 juin (*ibid.* 5), le baron avait mandé ce qui suit au cardinal : « Je ne veulx délessier aussy de vous dire qu'estant dimenche Toxités près de moy, et tenant ensemble quelques propos, il me dict : Monsieur, je vous veulx bien déclarer que pour tout certain il y aura bientost grandes esmotions es Pays-Bas pour la religion; et me répéta cela plusieurs fois, disant : Souvenez-vous que je le vous ay dict aujourd'huy, et qu'il est tout certain. Dieu veuille qu'il n'en soit rien, et que ce soyent songes! »

Saint Sacrement de miracle. Elle aura seü de M. d'Eghmont s'il a fait quelque chose en son affaire, et pour ceste année je ne voy plus qu'il y ayt apparence que riens se face. Le meilleur que je treuve pour son dict affaire est que ces deux jeusnes princes continuent de demeurer en guerre, et si la paix ne se fait ceste année, aussi bon marché en pourra l'on avoir l'an qui vient. Mais je ne sçay si M. d'Eghmont et les aultres qui sont en Flandres auront fait ce que convient. Je veulx espérer qu'ouy, qu'est de se souvenir d'advertyr le roy nostre maistre, puisque le gentilhomme de celluy de Dannemarche est passé par Bruxelles, des justes causes de ressentement que l'on a contre ledict roy de Dannemarche, advertissant aussi sa majesté de la responce qu'elle debvroit donner, afin qu'elle demeure libre pour, sy elle le treuve à propoz, se ressentir des tortz et griefz que l'on a fait à ses subjectz. Et c'est tout ce que pour maintenant je vous sçauroye dire, me recommandant pour fin de ceste, etc.

## XCIX.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 69.)

S. l. 11 juillet 1565.

Monseigneur, J'ay à deux heures après minuit de cejour'hui receu lettres, et entre autres de Gamaut, qui m'escript ainsi : « J'entendz la continuation du bening et bon vouloir qu'avez en nostre endroit, dont je rendz graces à Dieu et remercye vostre seigneurie. En mon voyaige, je suis encorés en ce propoz et délibéré d'aller faire la révérence à monseigneur le cardinal de Grantvelle, et si vostre seigneurie est à Pollwiller, ce sera pour dire à vostre dicte seigneurie ce que j'auray treuvé. »

Nous avons pour nouvelles que le roy de France et sa mère sont de retour en France, et s'en vont à Fontainebleau.

L'ambassadeur du Turcq l'a venu trouver pour traicter avec luy, auquel le roy a faict difficulté de donner audience, voyres jusques à partir, ledict ambassadeur, sans estre ouy et malcontent. Touttesfois, après toutes ces bonnes mynnes, il a esté ouy sans luy accorder au conseil sa demande; mais appart, il a obtenu responce à son contentement, que je n'escripz encores, pour n'en estre asseuré, combien que j'en aye quelque indice.

Le prince de Condé estant à Paris avec suite de beaulcopt de gentilzhommes délibéra soy saisyr de l'artyllerie; mais le mareschal de Montmorancy, de ce adverty, se présenta avec bon nombre de gentilzhommes, qui l'empescha, disant en avoir charge et commission, et admonesta les gentilzhommes de la suite dudict prince, qu'ilz eussent à ayder empescher ledict prince à son entreprinse, ce qu'ilz feirent et habandonnarent ledict prince de Condé, se joindant au mareschal de Montmorancy. Le prince, bien estonné de ce, se retira en Picardye.

Le cardinal de Lorraine a voulu faire publier en son esvesché de Metz la reprise qu'il avoit faict à l'empereur et empire de sondict esvesché<sup>1</sup>, afin de rendre les subjectz plus contans et asseurez pour les guerres; mais son bailly Salcedo, Espagnol renyé<sup>2</sup>, ne l'a voulu permettre et a deffendu qu'on ne laisse entrer en place de l'esvesché ledict seigneur cardinal; mais que s'il se présente, que l'on tire après luy à belles harquebouses.

Les causes qu'il allègue est la religion; item, cinquante mil escuz qu'il dict avoir avancé audict seigneur cardinal, pour lesquelz il tient l'esvesché impignorée; et de ma part, il me semble que toutes ces factions sont menées et bellesvisées<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> C'était un mandement de garde et de protection, émané, le 5 mai précédent, du chef de l'empire, en faveur de l'évêque de Metz et des domaines de son église.

<sup>2</sup> Pierre Salcedo, bailli du cardinal-évêque et receveur de ses impositions. Il

opposa le nom et l'autorité du roi de France à la publication des lettres impériales, ce qui donna lieu à une prise d'armes de peu de durée, connue sous le nom de *guerre cardinale*.

<sup>3</sup> Billevesées.

Par lettres d'aulture costel, que sont ung peu de vielle datte, l'on m'advertye que Schwendy et les Turcqz estoient l'ung près de l'aulture; et Dieu veulle que le secours que l'on a renvoyé audit Schwendy soit venu à temps!

C.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, I, 158-160.)

Viena, á 14 de julio 1565.

..... A los ocho del presente vino nueva de donde está Suendi que su gente havia travado una escaramuça con los Turços que cercavan Ardet, y que en ello se havian dado tal maña que havian puesto trezientos hombres de socorro en el dicho castillo. Con esta gente havrá mejor manera de sostenerse hasta que llegue la que estos dias se embió de acá. Si puede juntarse con Suendi, en lo qual es de temer

<sup>1</sup> Quelques détails sur les opérations de la guerre entre l'empereur et les Turcs, et sur divers emprunts d'argent contractés par le monarque à cette occasion. Chantonnay a eu plusieurs conférences avec les deux nonces du pape au sujet du mariage des prélats. L'un de ces prélats, archevêque de Lanciano, lui a certifié, et même permis de certifier au roi d'Espagne sur sa garantie, que le souverain pontife n'accorderait jamais rien sur ce point; il a de plus obligé le légat Delfino à convenir en particulier que la concession sollicitée par

l'empereur était intempestive, et pour l'empêcher de se dédire, il a répété, en présence de sa majesté et devant le prélat lui-même, ce que ce dernier lui avait déclaré à ce sujet. Les deux nonces n'ont qu'un seul et même avis sur la manière dont le légat a agi dans toute cette affaire, et s'accordent à dire que, sans ses tergiversations coupables, elle serait terminée depuis longtemps. D'après leur rapport, et si le pape fait son devoir, Delfino ne saurait être maintenu davantage à la cour impériale, ni bien vu à celle de Rome lors de son

que habrá dificultad, á lo menos sy los enemigos son gente de guerra, porque es cierto que sy embian la parte que es menester para estorvar, la que va, no es de pensar que Suendi se aparte de Satmart, assy porque no buelvan los enemigos sobre aquella plaça sy la dexasse desproveida como porque no tiene él tantos hombres que la pueda dexar proveyda y salir en campaña.

Sropa en la parte de Croatia se perdió ciertamente; júntase la gente de Stiria y Corintia y por ally para hazer rostro á los Turcos; mas no pueden en tanto número como seria menester por haverse desproveydo de sus trigos y vendíolos para Italia, y es menester esperar la nueva recolta.

M. de Queviller, gentilhombre de la cámara del emperador, es buelto de Florencia; havia pedido prestados al duque cient mil ducados luego y otros cient mil dentro dos meses; el duque ha otorgado todo lo que el emperador demanda con mucho offrescimiento de lo que mas pudiere, y que lo que agora le presta se pague á beneplácito de S. M.

El emperador tambien ha hecho despachar á la señoría de Génova, y pídele otros cient mil ducados prestados; créese que aunque esté

retour; ce qu'il y a de sûr du moins, c'est que ses fonctions doivent expirer immédiatement après la cérémonie des obsèques du dernier empereur.

Détails sur un entretien du même ambassadeur avec Maximilien au sujet du traité qu'il a conclu, au nom du roi son maître, avec le duc de Savoie. (Rien ici n'en fait connaître clairement la nature.) Maximilien désire complaire au roi d'Espagne en toutes circonstances, mais il a les mains liées par le serment que son père prêta jadis aux électeurs à son avènement au trône, serment qui avait pour but de remédier à la facilité trop grande avec laquelle ses prédécesseurs et Ferdinand lui-même accordaient grâces, privilèges, unions d'états, successions, états, etc.

Maximilien, qui eût refusé la couronne à de telles conditions, si elles lui eussent été proposées à lui-même en premier lieu, a cru devoir s'y soumettre puisque son père les avait acceptées. Il ne saurait donc présentement satisfaire aux désirs du roi d'Espagne sans danger de se compromettre; car malgré tout le secret que l'on pourrait garder au sujet de la concession sollicitée par ce monarque, les pièces officielles passeraient indispensablement par les mains de gens dont il ne saurait garantir la discrétion, tels que secrétaires et autres, et la connaissance d'un fait semblable indiquerait contre lui les électeurs, qui l'accuseraient d'avoir violé les capitulations impériales. Après la diète, on pourra examiner plus attentivement cette affaire.

en las costas por la guerra de Córcega en que se vee, no dexará de hazer todo esfuerço para dar contentamiento y ponerse en buena gracia del emperador, y que el papa y otros harán de su parte lo que es razon.

Los nuncios que acá han venido tractan conmigo muy intrinsecamente, señaladamente el arçobispo de Lanjano; hemos disputado y conferido muchas cosas sobre lo del casamiento de los clérigos; conocen y confessan claramente que S. S. ha sido engañado, y oy en este dia el arçobispo de Lanjano ha estado aquí esta mañana, el qual me ha dicho que yo estuviesse muy seguro, y que sobre su palabra assegurasse á V. M. que resolutamente no se ha de conceder este punto, y que havia llevado al cardenal á tal, que él mesmo confessava que no havia razon para ello, y que el dicho arçobispo lo diria al emperador en presencia del dicho cardenal, como cosa resoluta entre ellos, y de consentimiento del dicho cardenal, para que no pueda despues disfraçarlo con S. M. Conocen los dichos nuncios muy claramente la tibieza y dissimulacion del dicho cardenal en las cosas passadas, y hablan en ello con tantas razones, que si el papa haze lo que deve, ny le dexará acá por legado,

Maximilien a persisté dans cette détermination, malgré l'observation faite par Chantonny que son maître achetait assez cher la faveur qu'il sollicitait, payant dès ce moment des frais considérables, et s'obligeant en outre à marier la *bâtards*, sans compter que le duc de Savoie pouvait mourir avant la confirmation du traité. L'empereur a répondu à cette dernière objection, que même dans ce cas il pourrait donner à Philippe toute la satisfaction désirable. L'empereur avait délibéré sans doute sur cette matière avec quelques-uns de ses conseillers, car en rendant réponse à l'ambassadeur, il a paru ignorer certaines particularités du traité proposé, principalement le mariage de la *bâtards*, affirmant que cette clause ferait mauvais effet en Al-

lemagne, si l'on n'y savait qu'en Espagne et en Italie on accorde plus de considération aux bâtards que dans l'empire. Philippe aurait plus facilement terminé cette affaire avec l'empereur Ferdinand qui, plus puissant que son fils, eût beaucoup moins hésité de déplaire aux électeurs et de soutenir les intérêts du roi d'Espagne. Cette considération impose à Chantonny l'obligation de prendre ses mesures dans le cas où, à la prochaine diète, il serait question d'Utrecht et de Cambrai (comme étant de la convenance de l'empire), et d'empêcher même que l'on n'en parle, ou sinon de faire en sorte que cette affaire soit considérée sous un point de vue tout différent de celle de Toul, Metz et Verdun.



ny le acariciará mucho si va á Roma, y me ha dicho el dicho arçobispo que el título de legado no será ny se estenderá para mas de lo que durará la comparicion de las honras del emperador Ferdinando, y muestra el dicho arçobispo conocer y haver descubierto tanto de las intenciones y mañas del dicho cardenal, que aunque me pesa por su particular, me huelgo por lo que en ello va al servicio de Dios y al bien público . . . . .

Algunas vezes he procurado de haver respuesta del emperador sobre el tractado hecho con el duque de Savoya, y siempre me ha remitido que miraria en ello; al fin á los onze deste me respondió con mucho preámbulo de lo que quiere á V. M. y quanto quiere complazerle en todo lo que pudiere aunque le vaya de lo proprio, mas quando el emperador Ferdinando fué admitido al imperio, por la resignacion que hizo el emperador don Cárlos, los electores, viendo la facilidad que los antepassados en el imperio, y el mismo don Fernando havian tenido en conceder gracias, privilegios, uniones destados, successiones de casas, á cassar por los tiempos á venir contra las constitutiones antiguas de la bula áurea, y otros derechos antiguos del imperio, le havian constreñido á jurar y obligarse á guardar muchas cosas, con que le ataron las manos, de manera que si á este emperador se propusieran tantas particularidades, mas quisiera dexar el imperio que obligarse á ellas, pero pues su predecessor las havia tenido por buenas, viniendo á ser elegido rey de Romanos, no havia podido dexar de aceptar las mismas condiciones, y que rogava mucho á V. M. quisiese mirar al tiempo en que estava al principio deste imperio, y quienes y con quienes tenia que hazer, señaladamente si se venia á la dieta, la qual no podia dexar de convocar en breve, y aunque desseava que este negocio fuesse secreto tanto como V. M. mesma, no podia dexar de passar por secretarios, sellos y algunas manos de cuyo secreto no podia el hombre obligarse á responder, y si viniese á noticia de los electores y de los otros príncipes podria serle de mucho daño, señaladamente en este tiempo presente que mas los ha menester que ellos á S. M., como lo podrá considerar V. M. por su pru-

dencia; pero pasada la dieta miraria de hazer en ello todo lo que pudiesse. Yo por no dexar de apretar este negocio le repliqué que no era cosa extraordinaria, porque era una manera de compra, pues V. M. dende agora pagava grandes costas, y se obligava al casamiento de la bastarda, y que podia acontecer morirse el duque de Savoya si la confirmacion tardava. No aprovechó nada, diciendo que aunque aquello aconteciesse, hallarse ha manera de dar contento á V. M. quanto se pudiesse, y persistió á que V. M. tuviesse paciencia hasta pasada la dieta; veré si con el tiempo hallaré mejor aparejo, yo sé que él lo ha comunicado con algunos de su consejo, porque dándome la respuesta, ví que no era informado de las particularidades contenidas en el tractado, señaladamente del casamiento de la bastarda que es punto notable, y que apuntando solo yo entre otras cosas mostró que esto le era nuevo, y dixo que tanto menos conveniente seria esta condicion y peor tomada por acá, sino fuesse que se sabe que en España y Italia se haze mas cuenta de los bastardos que acá; yo veré si podré hallar alguna coyuntura de hazer otra carga en este negocio por no esperar tanto. Verdaderamente todo quanto V. M. pide se alcançara mejor en tiempo del emperador don Fernando, que no estava tan puesto en complazer á los electores como este que es menos poderoso y ha menester á los dichos electores; y querrá entretenerse con ellos sin mostrar que sea enteramente apasionado por V. M., conociendo que hay muchos dellos que no lo son, por donde veo que es menester mirar muy bien cómo se hará en caso que en la primera dieta se tractasse de Utrecht y la ciudad de Cambray, aunque yo terné la mano quanto podré que no se tracte dello, ó que se tenga por muy diferente de lo que toca á Toul, Metz y Verdun, de las qualés tengo ya prevenido al emperador, conforme á lo que V. M. me tiene mandado, etc.

## CI.

## EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 61-64.)

Baudoncourt, á 15 de julio 1565.

Yo escriví á V. M. poco ha, y esta hago por darle aviso de como havrá dos dias que estuvo aquí conmigo un criado del cardenal de Lorena, que por haver estado ántes en servicio de M. de Chantonnay mi hermano, le paresció que podia haver mejor oportunidad para embiármele sin sospecha, so color de que siendo destas tierras, como es, venia á ver á sus parientes, y con él me embió á dar quexas de uno que se llama Salzedo su criado, de quien fiava, y le havia hecho su baylío en las tierras del obispado de Metz, y confiádole sus

<sup>1</sup> Le cardinal de Lorraine lui a fait savoir récemment par un envoyé spécial la trahison d'un certain Salcedo, son homme de confiance, qui vient de s'emparer de sa terre de Wich, voisine du duché de Luxembourg, et cela, suivant toutes les apparences, pour la livrer aux huguenots. Ceux-ci, en effet, entretiennent depuis longtemps le désir de s'assurer les lieux les plus voisins de l'Allemagne, et surtout les terres de l'électeur palatin, qui partage leurs opinions religieuses. Ce prélat considère de semblables projets comme non moins préjudiciables au roi qu'à lui-même. De leur côté les Français ont déjà occupé une grande partie de l'évêché de Metz, afin de s'ouvrir sur ce point un passage vers

l'Allemagne, d'où ils espèrent tirer des secours, soit pour attaquer, soit pour se défendre. Le cardinal de Lorraine soupçonne la reine mère d'intelligence avec les huguenots dans cette affaire : c'est du moins ce que lui donne lieu de croire la manière dont elle a plus d'une fois accueilli ses plaintes contre eux, car elle ne l'engageait à dissimuler que dans l'intérêt du jeune roi, dont quelque trouble pourrait compromettre la sûreté, lui assurant que plus tard elle ferait justice; mais la mort de son frère le duc de Guise et l'attentat du maréchal de Montmorency, demeurés impunis, lui prouvent suffisamment qu'il n'a rien à attendre d'elle. M. de Metz désirerait que le roi d'Espagne prit

cosas, y agora se ha alçado con ellas, y cerrádole la puerta quando pensó venir á Wich que es la que tenia muy junta al ducado de Luxembourg, y adonde el dicho cardenal solia algunas vezes yr con su casa, por la comodidad de bastimentos y otras cosas que allí tiene. Dize que sospecha que deve ser con inteligencia de los huguenotes, los quales ha mucho que tienen este desigño de assegurar-se de aquellos lugares mas cercanos de Alemaña, y señaladamente de las tierras del palatino, que se ha puesto tan adelante en lo del calvinismo, que va el mesmo ruynando las yglesias, y derrocando las imágenes, no solo en sus tierras, mas aun en las de los vezinos, con harto sentimiento de algunos príncipes de la Germania, y aun de muchos protestantes á quien parece muy mal la secta de Calvino; y me hizo representar el dicho cardenal con este su criado los inconvenientes que desto de afirmar allí el pié los huguenotes podrian succeder á los estados de V. M. y señaladamente ázia Luxemburg, lo qual siempre se ha temido, viéndose lo que hazian Franceses de ocupar tanta tierra del obispado de Metz, por donde estorvan aquel passo á V. M., y le tienen ellos abierto para sí, no teniendo otro ninguno por donde puedan con co-

cette affaire en main : tel n'est point l'avis de Granvelle, qui voit un grave inconvénient à ce que sa majesté fasse des armements dans les Pays-Bas sans y être lui-même présent. Il a répondu à l'agent du cardinal de Lorraine que le roi catholique ferait probablement parler à la reine mère au sujet des entreprises de Salcède, mais que pour le décider à entrer en guerre avec la France, il fallait de plus graves motifs. Le cardinal recommande le secret le plus absolu; il courrait les plus grands risques si la reine mère venait à savoir qu'il en a fait parler à M. de Granvelle, avec qui elle lui a interdit toute espèce de communication, ainsi qu'avec l'ambassadeur Chantonnay son frère. Granvelle conseille au roi d'intervenir auprès de la reine mère

et de l'empereur pour arranger cette affaire; car le cardinal de Lorraine paraît déterminé à employer la force pour rentrer dans ses droits, et il est urgent de prévenir par des négociations pacifiques une démarche qui pourrait avoir les suites les plus graves, surtout si les huguenots ont agi avec l'approbation de la reine. On a sondé M. de Granvelle pour savoir si son maître consentirait à entrer dans une ligue formée pour le soutien de la religion catholique, par MM. de Guise et Montpensier et quelques autres, auxquels se sont adjoints ensuite la reine, au nom du roi son fils, le prince de Condé, les Châtillon, les dames de Vendôme et une foule d'autres huguenots. Ignorant les intentions de Philippe, le cardinal a éludé la proposition.

modidad haver Alemanes, quando para offender ó defender los tuvieren menester, y Dios perdone al dicho cardenal, que él y su hermano M. de Guisa por sus designos, fuéron causa de la primera ocupacion que hizieron Franceses, y agora me parece que Dios justamente le paga de lo que ha merecido; mas lo que hay que considerar es, que si esta cosa passa adelante, á la verdad los estados de V. M. çufrirán. Él sospecha, y creo que tiene razon, que no se haze esto sin inteligencia de la reyna madre, como me lo dixo su criado de su parte, y que aunque le haze mil salvas por mostrársele muy aficionado, fia, á lo que veo, muy poco della, y que sabe que si á ella recurre, le dirá lo que suele: «Primo, por amor de Dios, templados y mirad que el rey mi hijo es moço, y que qualquier rebuelta le podria hazer perder su reyno,» con dezir que despues se proveerá todo, mas que tiene por cierto que no se hará nada, y que passará esto como la muerte de su hermano, y lo que intentó contra su persona el mariscal de Montmorency. Pretendia que V. M. tomasse este negocio muy de veras, y como cosa suya pues á V. M., como digo, le va tanto; pero á la verdad, yo no creo que seria buen consejo poner V. M. las armas en las manos á los de Flándres, sin su presencia en este tiempo. Y dixé al dicho criado que yo no sabia qué salida havrá tenido lo de las vistas, y que yo tenia por cierto que V. M. no querria mover guerra al rey christianísimo sino fuesse por cosa de muy gran fundamento, y que por ninguna otra via se pudiesse remediar, que muy bien veyá que ny para V. M. ny para el rey christianísimo, ny aun para toda la christiandad podia ser á propósito que los huguenotes firmassen pié en aquella parte, y que á esta causa podria bien ser que V. M. se dexasse persuadir á que con la reyna madre hiziesse muy vivos officios, representándole los daños que podrian recibir las tierras de V. M., y las mismas del rey christianísimo, si los huguenotes hincassen pié allí, para insistir á que la reyna madre procurasse de estorvarlo, como cosa que seria en tanto prejuizio de ambos. Y esto pareció bien al dicho criado, pero lo que mas encomendó ha sido, que en ninguna manera se sepa que el dicho cardenal haya dado

queixa á V. M., diciendo que sabe cierto que seria su ruyna, como tambien de que me lo huviessse participado, siendo una de las cosas que la reyna madre mas le ha encomendado, que no tuviesse inteligencia, ny con M. de Chantonnay mi hermano, ny conmigo, y esto creo yo muy bien, porque no querria ella que se tractasse con gente que los entiende. Preguntóme si me parescia que el emperador podria sobre esto hazer officio; y yo le respondí que no creya que lo haria, sino fuesse quexándosele el cardenal, que de otra manera no osaria hazerlo, porque paresceria mal á los protestantes que de suyo se embaraçasse en ello, mas que si se quexasse no podria dexar S. M. Ces<sup>a</sup> de hazerlo, como pienso que lo haria, si V. M. le representasse el daño que á sus tierras podria resultar de tal vezindad. Lo que debaxo de emienda podria V. M. hazer seria encargar que con la reyna madre se hiziesse este officio, apretándola para que no consienta que el dicho Salzedo ocupe aquellos lugares, pues es verissimil que no los pudiendo él sostener los entregará á huguenotes, sin dar en ninguna manera á entender que V. M. sospeche que se haga esto á sabiendas de la dicha reyna, ó de su consentimiento, y que por el interesse que desta ocupacion podrian recibir las tierras de V. M. haga hazer instancia con el emperador, para que por su parte haga los officios que pudiere con su authoridad imperial, porque queden estas tierras debaxo del imperio. Y me perdone V. M. si me adelanto á dar parecer ántes que me le pidan, pues está lexos y este negocio no çuffre dilacion. Y á la verdad es assí como el cardenal dize que de aquellas tierras se puede hazer mucho daño á las de V. M., y es claro que esta fué la sola causa porque el rey Enrico las ocupó, y si V. M. lo çuffre todo, sin mostrar de ressentir estas cosas que se intentan en daño de sus tierras, cada dia osarán mas. Y suplico á V. M. me haga merced de mandarme responder algo sobre este punto para que yo pueda dar al dicho cardenal alguna satisfaction. Y á lo que he entendido deste su criado, no le veo determinado de si en alguna manera pudiere passar la cosa así, ántes que procurará de ayudarse del duque de Lorena su sobrino, y de los vassallos que tiene en el obispado de

Metz, los quales ha mandado ya juntar para este efecto, y á lo que me dize está resuelto, si á ellos pareciere bien, y le quisieren ayudar, de al mesmo tiempo que diere aviso á la reyna de lo que passa hazer marchar algunos cañones de las tierras del duque su sobrino con infantería y cavallería, para que á lo menos cobre Wich, y esto podria ser que diesse principio á alguna mayor rebuelta, si los protestantes abraçan este negocio con secreto consentimiento de la dicha reyna, á la qual si V. M. mostrara que no le parece bien esto, cargándolo siempre, como digo, sobre que haya entendido que protestantes quieren ocupar estas tierras, sospechando ella que V. M. pudiesse entrar en este juego, quizá procurara de templar estos humores, lo qual á la verdad está mucho en su mano. Mostróme el dicho criado una associacion que han hecho M. de Monpensier, los de la casa de Guisa, y algunos otros para sostenimiento de la religion cathólica, y esto, como conocí claro, para descubrir si V. M. querria entrar en ella; mas como yo no sé la voluntad de V. M., y está lexos, y que cosa desta qualidad no se puede tractar sin continua y prompta correspondencia, cerré á esto los oydos. Tambien me mostró otra que la reyna madre, haviendo tenido olor desta, havia hecho en nombre del rey su hijo, la qual han firmado madre y hijos, y estos mesmos de la otra associacion todos, y demas dellos el príncipe de Condé, los Chastillones, M<sup>ma</sup> de Vandome, la duquesa de Vandome madre, y quantos huguenotes hay, y hasta los secretarios de la corte, cosa general y de poca sustancia. Mas en fin yo veo que las cosas de Francia no estan assossegadas, y procuran de traer el mesmo juego los vezinos, y se puede temer que si no se tiene ojo á buscar alguna forma de remedio, se podrian ver en embaraço las tierras de V. M., especialmente estando ella tan léxos. Guarde, etc.

## CII.

## EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II <sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 60.)

Baudoncourt, á 18 de julio 1565.

Añadiré á la que va en cifra lo que no me pareció que fuesse de otra mano, que me dixo el criado del cardenal de Lorena de parte de su amo que uno del almirante Chastillon muy confiado que era el que solia llevar las embaxadas de entre la reyna y los Chastillones, llamado Aubervillers, y que por algunas sospechas que Chastillones han tomado contra él se ha passado á los de Guisa, y vive agora como gentilhombre doméstico con M. d'Aumale, les ha dicho que M. de Montigni, como deudo de los Chastillones, por ser él de la casa de Montmorancy, se cartea mucho, y muy á menudo con ellos, y que pocas vezes passan ocho dias sin que haya quien vaya y venga, y que se les declara por muy hugenote, con darles á entender que es forçado, que dissimulen por agora, porque de otra manera no les podria corresponder en sus pláticas, mas que va cadadia ganando tierra en aquellos estados, y que crece el número de los de su opinion mucho, y que á su tiempo se declararán y él tambien. Si lo que estos dizen es verdad ó no, yo no lo sé, ny si lo dizen por algunos otros designos; mas no he querido dexar de dar aviso dello á V. M. para que pueda hazer sobre ello la consideracion que fuere servido. Guarde, etc.

<sup>1</sup> Ce supplément à la dépêche précédente renferme certains détails que le roi seul doit connaître. Aubervillers, agent intermédiaire entre la reine mère et les Châtillons, vient de passer au service de la maison de Guise. Montigny correspond

très-fréquemment avec les Châtillons, auxquels il donne à entendre qu'il est hugenot dans le fond de l'âme, quoique forcé de dissimuler encore, mais qu'il saura se déclarer, ainsi que beaucoup d'autres, quand le temps en sera venu.



## CIII.

## ALONSO DEL CANTO

AL CARDENAL DE GRANVELLE <sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 72-74.)

Bruselas, à 26 de julio 1565.

El aver mucho tiempo estado fuera de Bruselas ha causado el no aver echo esto muchas mas vezes, y como vine me allé con la de V. S. Ill<sup>ma</sup> del primero del presente, y con ella la merced que siempre se me haze todas las vezes que recibo carta de V. S. Ill<sup>ma</sup> que cierto para mí es muy grande; y de que V. S. Ill<sup>ma</sup> esté con salud y se huelgue tanto por allá tengo yo en mucho, porque aunque el ausencia tan larga destes estados donde V. S. Ill<sup>ma</sup> tiene su casa y iglesia le den pena, no deve V. S. Ill<sup>ma</sup> tenella, sino dar gracias á nuestro Señor que le sacó de tantos trabaxos como tenia, sin que nadie los entendiesse, ó á lo menos no los querian entender, porque lo bueno jamas es co-

<sup>1</sup> La retraite du cardinal est un véritable triomphe pour ce prélat, car personne aujourd'hui ne peut s'empêcher de reconnaître les services qu'il a rendus et de regretter son absence. Triste situation des affaires en Flandre, où les charges se vendent publiquement au plus offrant. Ceux qui devraient remédier au désordre ferment les yeux sur de telles prévarications, afin qu'on ne les inquiète pas eux-mêmes en recherchant leur conduite. Sans aucun égard pour les intérêts de leur maître, ils se soutiennent mutuellement et contre tous pour arriver à leurs fins. Il en est de

la justice comme de tout le reste : elle se vend à qui peut la payer. On a réuni dernièrement à Bruxelles trois évêques et quatre docteurs de Louvain pour traiter de l'annulation des édits portés par Charles Quint et Philippe II contre les hérétiques et anabaptistes. On alléguait pour motif que les voies de douceur sont plus propres à réussir que les moyens rigoureux. Les évêques seuls et les docteurs se sont opposés au retrait des édits, et le président Viglius s'est joint à eux. Del Canto ne peut se persuader qu'une démarche semblable ait eu lieu par ordre du roi, à qui l'on

nocido hasta que se pierde. Digo esto porque aunque les pese no pueden dexar de conocer la falta que el ausencia de V. S. Ill<sup>ma</sup> haze en estos estados, que cierto es tan grande que aunque no quieran la ven y la conocen; y cierto á mí me parece que V. S. Ill<sup>ma</sup> deve de tener esta su ausencia por una de las felicidades que Dios ha dado á V. S. Ill<sup>ma</sup> en este mundo, porque ahora se vee muy claro el servicio que V. S. Ill<sup>ma</sup> hazia aquí á S. M. y la falta que el ausencia ha causado y causa, y se vee muy bien el provecho que los estados recebian con su presencia, y ven el daño que les ha venido y viene de su ausencia. Así que esto no se podia tan bien entender como se ha entendido con el ausencia, y por esto la llamo felicidad y por tal la deve V. S. Ill<sup>ma</sup> tener y dar muchas gracias á nuestro Señor de verse fuera de las cosas que han pasado y pasan en estos estados, que cierto son de haver grandísima compasion y lástima. Querria decir algunas, y no sé por donde empeçallas; baste que diga en breve que las cosas van de manera que, si Dios no lo remedia, muy en breve se perderá todo, porque la cosa va de manera que no se provee cosa de oficio ó de prevostía, ó qualquier otra cosa que sea á proveer á su alteza de Madama que no se venda á quien mas da por ello, y para esto está mucho que tiene la memoria destas cosas y sabe lo que cada cosa vale y en viniendo alguno á negociar alguna cosa destas es remetido á Armenteros, y él los embia á muchos y se haze el precio con el que mas da, y esto V. S. Ill<sup>ma</sup> crea que

aurait donné certes un conseil bien perfide. En tout cas, il est heureux que les auteurs de la proposition aient échoué; autrement l'audace des hérétiques, à peine comprimée par les châtimens qui les menacent, ne connaîtrait bientôt plus de bornes. Ils paraissent actuellement soumis à un chef auquel ils se rallient, et qui leur a donné pour mot d'ordre la dissimulation. On ne les entend plus, comme autrefois, s'exprimer librement en toutes circonstances; ils poussent même l'hypocrisie jusqu'à fréquenter les églises, à figurer

dans les processions et à s'approcher publiquement de la Sainte Table, le jour de Pâques, lorsqu'on a tout lieu de soupçonner qu'ils ne se sont point confessés préalablement. Les amis de Renard commencent à baisser la tête; nul ne croit plus aux bruits qu'ils se plaisaient précédemment à répandre en sa faveur. Le religieux frère Lorenzo, envoyé par del Canto en Espagne, à ses propres frais, pour instruire le roi du véritable état des affaires, doit y être arrivé présentement, et avoir même déjà obtenu une audience de sa majesté.

es tan público que esto me haze escrevillo. Tienen puesto otro Italiano en Anveres para vender las loterías á tanto por ciento, que creo que son mas de ciento las que se han vendido despues que V. S. Ill<sup>ma</sup> se fué; mire qué aprovecha á S. M. embiar dineros para la gran lotería, si en Anveres y en todos los pueblos no ay otra cosa sino lotería, que no poco se murmura; qué diré á V. S. Ill<sup>ma</sup> sino que le ha valido al señor Armenteros mas de cinquenta mill escudos despues que V. S. Ill<sup>ma</sup> se fué; mire lo que avrá valido á otros; sé decir á V. S. Ill<sup>ma</sup> que el otro dia ofrecia ochenta mill ff<sup>ca</sup> por una señoría que queria comprar; diráme V. S. Ill<sup>ma</sup> que cómo estos señores desimulan estas cosas y no proveen en ellas? porque se huelgan de desimulallas porque se disimule con ellos lo que ellos hazen así en sus gobiernos como en otras partes, y no miran mas por la honra y hazienda de su amo, sino á lo que toca á su interes particular y no curan mas de, « hazme la barva y haréte el copete, » y cierto yo no lo entiendo de otra manera, porque si ellos no pretendiesen nada no dissimularian cosas tan públicas, pues ven que se hazen sin dalles á ellos ni á nadie parte y que se despachan por cosa privada, y veo que todos en sus gobiernos proveen las causas sin dar parte á S. Alt<sup>a</sup> en el consejo privado y usan de la facultad como de cosa suya propria, sin aver mas miramiento en ello como sino tuviesen señor á quien dar cuenta, y de aquí viene que las villas de los estados se desvergüençan á hazer otro tanto, y creo que se saldrán con ello, segun veo que van las cosas, si Dios por su bendita misericordia no las remedia; por manera que bien claro se vee que si V. S. Ill<sup>ma</sup> estuviera presente que ninguna cosa destas se hizieran porque no las consintiera, y así no ay nenguno que no conoce la falta que el ausencia de V. S. Ill<sup>ma</sup> haze, así para lo que toca al servicio de S. M. como para el provecho de los estados; qué diré sino que todo se pierde porque no ay justicia? y no me maravillo de nada de lo que se haze sino cómo no se haze mas, pues se saldrian con ello sin que nadie les dixese: *mal hazeis*; no quiera V. S. Ill<sup>ma</sup> mas, sino que públicamente no dizen otra cosa por las calles sino, « Quien quisiere justicia, que la compre, » que ahora se vende al que mas diere por ella.

Con la venida del conde d'Egmont no veo cosa publicada mas que ántes que partiese de aquí. Sola una cosa se ha entendido, y esta estuviera mejor sin intentarla, y es que hizieron juntar aquí tres obispos y quatro doctores de Lovaina teólogos. Los obispos eran el de Santomer, el de Ypre y de Namur, para tractar de deshazer los editos y placartes que el enperador de gloriosa memoria y S. M. avian hecho contra los hereges y anabaptistas desde el año de 48 hasta el de 59, que S. M. se fué destos estados, diciendo que era menester sobrellevallos y dissimular con ellos y que no huviese pena de muerte por ninguna heregía, y que desta manera se remediaria mejor lo de la religion que no con crueldades de muertes. Eran deste parecer todos estos señores que se juntaron aquí para solo esto; los perlados y doctores fueron de contraria opinion, y el presidente les faboreció mucho y respondió con mucho ánimo contra la tal opinion, de tal manera que no pudieron hazer nada de lo que tenian acordado. Yo no sé de donde salió el tal parecer, porque no puedo persuadirme que tal cosa se hiziese por orden de S. M. y si él fué advertido de tal cosa, y que le diesen á entender que este era buen camino para rimediar las cosas de la religion, paréceme que el que tal le aconsejaria que tiene las entrañas bien dañadas, y que con mal ánimo se lo persuadia. Y créame V. S. Ill<sup>ma</sup> que á todos los autores de la liga les ha sido esto gran descuerno el no hacerse, que cierto pensavan que todo lo tenian hecho, y cierto así tengo entendido que les ha pesado en el ánimo, y así lo han dado á entender algunos dellos. Dios no les cumpla tan mal deseo, Amen, que tiniendo los ereges entendido las penas en que incurren, si lo son, se atreven á lo hazer, que harán si tuviesen libertad para hazer lo que quisiesen, sin que nadie les dixese, *mal hazeis*, no sé de donde han inventado tal cosa.

Una cosa quiero dezir á V. S. Ill<sup>ma</sup> que me parece no sé si acierto, pero las aparencias me hazen creer que es así como yo lo pienso, y es que todos los hereges que hai en estos estados, de todas suertes de heregias, tienen ahora cabeça á quien obedecen, la qual no tenian los años pasados, y lo que me persuade á lo creer es que de ántes do quiera

que se juntarian hablaban libremente de sus setas y opiniones, así en los conbites como en juntas y en pédricas, sin tener temor de nada, como V. S. I. muy bien sabe; mas ahora ni hablan ni tratan cosa alguna, mas ántes van mas á las yglesias y á las procesiones, y en nenguna parte no ay quien les vea hablar palabra tocante á la religion, como de ántes, y mas que se hallará que la Pascua pasada ha avido muchos mas de comunion que los años pasados en todos los pueblos, y esto se sabe muy bien; pero de confesion esto no se habla, que bien se puede creer que nenguno dellos se confesó, mas de llegarse al Santísimo Sacramento mas por cunplimiento para lo que ellos saben que por creer el misterio; así que estas cosas que veo me hazen creer que tienen cabeça que les manda que hagan todo esto para mejor disimular, y dar á entender que ya las cosas de los hereges se van deshaziendo, y que no ay tantos por meter mas en descuido al que mucho duerme. Esto he dicho aquí por parecerme que las cosas van muy peor y mas desvergonçadas, y en los unos como en los otros, que jamas han ydo. Dios lo remedie y ponga en el ánimo á S. M. de venir por acá presto.

... De Renard sé dezir á V. S. I. que no creo que está tan contento ahora como él escrivia y sus amigos publicavan, que, segun veo, todos callan y estan mustios; que no hablan palabra en su negocio, como solian : yo creo que se les ha buelto el del perro á él y á ellos, y si él niega lo que aquí trató y dixo, otros avrá que se lo harán confesar. La ida del padre fray Lorenzo creo que valdrá mucho para que S. M. entienda la verdad de todas las cosas que aquí pasan; creo que á la hora de ahora avrá hablado á S. M. y dádole á entender la necesidad que los estados tienen de la venida suya á estos estados, así para lo que toca á la religion como para las cosas de su servicio. . . .

## CIV.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 67-68.)

Bolwiller, 18 juillet 1565.

..... J'ay veu ce qu'il vous a pleu m'escripre de Salcedo. Je suis fort esbéy de son œuvre envers mons<sup>r</sup> le cardinal de Lorraine, son maistre<sup>1</sup> : toutesfois non poinct tant ; car dès longtemps j'ay bien entendu qu'il n'estoit bien avec ledict s<sup>r</sup> cardinal, s'appercevant qu'icelluy seigneur vouloit trouver moyen de le destituer de ses estatz en l'évesché de Metz : ce que me semble vous avoir rescript cy-devant, et la responce qu'il fait d'avoir plus agréable Bailly de Metz que le diable au corps. Et ce seroit icy bien payer son ressentement aux termes où il void ledict seigneur ; et encores me faictz-je à croire que ce ne soit sans adveu et commandement du roy de France. S'il y avoit quelque praticque avec luy du costé des huguenotz, je tiens que les bonnes gens Gamaut et Sturmius y auront part, et ce me faict doubter que Gamaut m'escript qu'il vad du costé de Metz vers quelc'ung qu'il dict doit ayder manuellement pour l'emprinse que sçavez. Je ne sçay sur quoy lesdits Gamaut et consors pourroyent fonder sur moy d'intelligence que j'aye avec ledit sieur cardinal, combien ilz s'en doutent et pensent que je me voudroye ayder de luy pour la besoingne que sçavez, et ilz ont fait en mon endroict tous les tentemens

<sup>1</sup> Le baron écrit dans une lettre postérieure : « Je ne sçay où pensoit M. le cardinal de s'estre tant fiyé et incroyablement à ce rustre Salcedo, veu que jà il le sça-

voit traistre à son naturel prince..... la levée que se fait en Lorraine pour Vic fait craindre qu'elle n'engendre aultres feux. » (*Mémoires de Granvelle*, XIX, 90.)

possibles, pensans en descouvrir quelque chose; mais ilz y sont for-  
comptez, car je n'ay jamais avec ledit sieur cardinal heu ung brin  
d'aulture communication (je dictz par lettres) que sur ce que feu, de  
bonne mémoire, l'empereur derrier trespasé me luy a faict adresser  
quelques lettres, et celluy d'aujourd'huy aussi; et les envoyant au dict  
sieur cardinal et m'en renvoyant d'aautres pour lesdictes majestez, il  
m'a escript quelques motz. Et ne sont encores huict jours passez, il  
me feict pour m'adresser ung paquet quil vient aux mains propres  
de sa majesté, et le m'apporta ung des gens de Salcedo, quil ne me  
toucha mot de ceste besoingne. Ledict sieur cardinal la me feict courte,  
oultre son accoustumé; seulement dict-il se porter bien, et qu'il seroit  
tantost en Lorraine. Et si ladicte dernière fust courte, je luy rendiz le  
change de mesme. Et velà tout ce que j'ay jamais heu à faire avec luy.

Cestuy-cy qu'est Gamaut dict, par ses lettres de l'aulture hier, qu'il  
trouvera l'argent par moyen que soit, me priant de m'entretenir encores  
en la dévotion qui m'a retreuvé jusques à son retour, que, comme il  
dict, sera bref. Je m'y fieroye si je voyoye matière en main, encores  
que monseigneur l'archiduc mon maistre m'a rescript, lequel ne  
m'interdict l'exécution de ladicte entreprinse; « bien, dict-il, qu'il lui  
semble que la saison n'est à présent pour la mectre à exécution; » ce  
qu'il me faict entendre seulement pour me gouverner selon ce; et  
ad ce que je peulx cognoistre par les lettres que je vous monstreray,  
il ne voudroit faire grande contradiction sur cecy pour ung aulture  
temps que n'estoit celluy lorsque je l'ay adverty. . . . .

CV.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 77-78.)

Baudoncourt, 20 juillet 1565.

Monsieur. . . . Quant au bailly de Metz, je me souviens fort bien de ce que vous m'en avez escript, et s'en voit maintenant l'effect. Monsieur le cardinal de Lorraine est à Nancy, et j'entendz que l'on lève gens pour, avecque artillerye<sup>1</sup> de Lorraine, aller incontinent sur Vy<sup>2</sup>. Dieu doit que de ce commencement ne sorte plus grand feu!

Touchant Malta, j'ay, depuis vous avoir escript, heu lettres de Flandres, par lesquelles l'on me conferme que les Turcqz estoient après pour prendre le chasteau de Saint-Helme, qu'est entre les deux portz; et me dict l'on que, pour quelque différend qu'estoit entre les chevaliers que l'on avoit miz dedans de diverses nations, le grand-maistre avoit treuvé bon de les en retirer et d'y mettre deux enseignes d'Espaignolz, qui, comme l'on escript, auroyent faict jusqu'alors bon devoir, et avec l'artillerye dudict chasteaul avoyent ruyné le fort que lesdictz Turcqz faisoient devant. Lesquelz Turcqz baptoyent ledict chasteaul avec dix-huict piéces d'artillerye sans roues, et que l'on espéroit fort bien. Qu'ils avoyent faulte d'eau, et l'alloyent querir cinq mille loing, et puoyt tost après estre apportée pour la grande chaleur qu'il y faict. Que Dragut n'y estoit encores venu, et qu'il estoit ou faignoît d'estre malade, et qu'il luy emportoît de deffendre

<sup>1</sup> « Ladite artillerye est preste à marcher, mais les Lorrains ne monstrent pas grand contentement de ces emprinses. »

(Lettre du cardinal au baron de Bolwiller, du 23 juillet, *Mémoires de Granvelle*, XIX, 101.) — <sup>2</sup> Vic.



Tripoly, estant à luy, pour doubte qu'il avoit que nostre armée n'allast se ruer dessus. Que la mauvaïse intelligence entre les capitaines de mer et de terre duroit encores. Et vous aurez jà entendu ce qu'estoit advenu d'aucungz assaultz que lesdictz Turcqz avoyent donné audict chasteaul, et qu'ilz faisoient démonstration de se partir de devant icelluy pour aller battre le bourg. J'espère que Dieu nous aydera, et mesmes puisque nostre armée est jà si grosse et près, et m'asseure que le seigneur dom Garcia ne dormira, qui sçait et entend le mestier, et a bon cueur et grand désir de faire quelque chose.

L'on m'escript aussi de Flandres qu'il y a par là grande confusion et que l'on ne sçait venir au bout de se résoudre. . . .

---

## CVI.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 84-85.)

Bolwiller, 21 juillet 1565.

Monseigneur, Sur poinct que j'estoye de me partir pour vous trouver, j'ay receu lettre de mons<sup>se</sup> l'archiduc mon maistre, par laquelle il me commande très-expressément que je le doibge aller trouver le premier d'aost à Vyenne, où se doibvent faire les exèques de feue sa majesté, que Dieu absoille. Et, pour me démonstrer qu'il le désire grandement, il me pourgecte mon chemin par eaue pour l'aller, et dict que subict je debvray retourner par la poste. . . .

Ce de nouvelles que j'ay, l'on dict que, voulant Dragut-Raiz renvitailler dez Tripolis, avec quarante galères l'armée du Turcq, rencontré qu'il a esté par les nostres, a esté prins ledict Dragut et vingt de ses galères mises en fond. Dieu veuille qu'il soit vray!

Les Turcs tiennent assiégé Christoffle de Lawembourg en ung chasteaul nommé Herdey. Dieu veuille qu'il se puisse bien deffendre et garder de leurs mains<sup>1</sup> !

L'empereur, ces jours passez, a envoyé à la lighe de Landsberg une coppie de ce qu'il avoit escript au duc de Saxe, électeur, et aultre copie de ce que ledict de Saxe luy avoit respondu; qu'estoit ladicte responce, entre aultres choses (sans que de ce point fust faite ouverture audict duc), icelluy duc mande expressément à sa majesté que, pour l'affaire qu'elle ha, il veult, à ses propres despens, envoyer à icelle milz chevaux; lesquelz se treuveront le xxiii<sup>e</sup> de ce présent mois à Vyenne, et les veult souldoyer ung an durant, s'il est de besoing. Et, si cela ne suffict, que luy-mesme en personne, corps et biens, il veult employer pour le service de sa majesté, à laquelle il demande comme elle veult avoir lesdicts milz chevaux, soit avec lances, soit avec harquebouzes : ce que sa majesté avoit accepté. Sur quoy elle a demandé quarante milz florins d'ayde à ladite lighe, laquelle luy a libéralement accordé; et non pas quarante milz, mais soixante milz, qu'ilz ont délivré incontinant. Le landvogt de Schwabe (Ilsing) dit que certainement il a en ses mains huict cens milz florins contans, appartenans à sa majesté, qu'elle a obtenu aux façons cy-dessus et libéralement, chose que nous est bien nouvelle pour ce costé-là. Je prie Dieu toutesfois de donner grâce à sa majesté de faire quelque bonne chose pour le repoz de la chrestienté, et je tiens, par le chemin que je veoidz qu'elle vad, Dieu luy sera en ayde. L'on m'escript aussi pour certain que Schwendy

<sup>1</sup> En réponse aux objets de cette lettre, le cardinal écrit au baron le 23 juillet (*Mémoires de Granvelle*, XIX, 101) : « Je suis « très-ayse d'entendre que les affaires en la « Transsylvanie voysent prospérans, et que « à sa majesté impériale plusieurs facent si « volontairement adistance, comme me « l'escript aussi M. de Chantonny mon « frère, et que l'on espère que Herdey se « deffendra; et déclare maintenant le bassa

« venu nouvellement à Bude que le Turcq « entend garder la trefve, et qu'ainsi il le « mandera au bassa de Themeswar, si avant « que sa majesté se contente de ce qu'elle « a occupé sans passer plus avant en la « Transsylvanie; et que sadicte majesté at- « tendoit de veoir ce que succéderoit des « promesses dudict bassa, sans touttesfois « cesser les apprestes, ny s'endormir par « trop fier aux parolles de telles gens. »

a avec luy trois mois de gaiges pour l'advenir, que n'est pas à croire de faulte d'argent; et, s'il y en a, l'on treuvera plus de gens qu'il n'en fault. Et est vray que Schwendy a prins six enseignes sur les Turcqs, lesquels vouloyent s'emparer d'une colyne emprès de Satmar; et s'estant retirez les Turcqz, ilz sont puis après retournez, et d'eulx sont esté tuez quatre cens par les nostres; et dict l'on que les gens dudict Schwendy sont si aschernez qu'on ne les peult tenir.

Le conte d'Arc lève ung régiment de lansquenetz, pour mener en Italye au service du roy catholicque, et courent jà à force les soldatz à Tryendt, place où la monstre se faict.

## CVII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, I, 166.)

Viena, á 21 de julio 1565.

El sábado passado, que fuéron 14, escriví á V. M.; aquel dia fui á la caça con el emperador. . . . S. M. me mandó que yo fuesse en un coche con él; Pernestain tambien vino allí como cavallerizo mayor. Tratáron de diversas cosas, y entendí claramente que el cardenal hazia muy

<sup>1</sup> Dans un entretien que Chantonnay a eu tout récemment avec l'empereur et Pernestain, lors d'une partie de chasse, il a recueilli de leur bouche d'étranges renseignements sur le légat Delfino. Cet homme aurait dit un jour à sa majesté qu'elle ne s'inquiétât point si le mariage des prêtres, sollicité par elle, n'était pas accordé pour

le moment, vu qu'il fallait bien temporiser quelque peu par égard pour les réclama-tions du roi d'Espagne; mais qu'il se chargeait de conduire la négociation de telle sorte qu'un jour ou l'autre on obtiendrait non-seulement cette concession, mais d'autres encore. Partant de ce point et expliquant plus clairement sa pensée, Delfino aurait

malos officios con el emperador, y que le havia dicho despues de venidos los nuncios, y haver negociado una vez ó dos con S. M., que ella no se curasse si por agora no se concedia el casamiento de los clérigos, porque era menester en alguna manera complazer á las instancias que hazia V. M., y esto seria por algun tiempo; mas tomava sobre sí el dicho cardenal de llevar esta negociacion de manera que no solo se alcançasse lo del connubio, mas aun estas cosas. Y descubriéndose mas adelante, començo á dezir que tambien se podia quitar la cerimonia de la elevacion de la hostia, y que no le descontentava la manera de Brandeburg que el sacerdote se buelva al pueblo y les haga alguna declaracion en vulgar del misterio, y diga la consecracion sin otra elevacion, sino solamente mostrar; y tras esto anduvo mas adelante, y dixo que tambien se podia estar sin la veneracion y invoca-

ajouté que l'on pouvait supprimer dans la messe l'élevation de l'hostie, et que pour son compte il approuvait l'usage du pays de Brandebourg, où le prêtre, se tournant vers les assistants, leur donnait en langue vulgaire quelques explications du mystère célébré sous leurs yeux, puis prononçait les paroles de la consécration *sans autre élévation*, se bornant à montrer l'hostie et le calice. Ce prélat avait encore osé dire que la vénération et l'invocation des saints pouvaient aussi être négligées, puisqu'il s'agissait là d'un usage, d'une cérémonie, et non d'un précepte. Déjà, quelques jours auparavant, le même personnage avait tenu à Chantonnay quelques propos semblables qu'il se rappela dans ce moment. Il faut convenir (observe ici l'ambassadeur) que si l'empereur avait la moindre inclination pour la confession d'Augsbourg, il ne pourrait guère trouver un prédicant plus convenable que Delfino. Heureusement sa majesté, appréciant à leur juste valeur et le prélat et ses doctrines,

parle de toutes ces choses d'un ton qui ne peut laisser le moindre doute sur ses intentions réelles. Quoi qu'il en soit, la conduite du légat, aussi peu édifiante que ses discours, cause dans le pays un grand scandale. Accablé de dettes par suite de dépenses qui excèdent ses moyens, il cherche à réparer à tout prix les brèches de sa fortune, conférant, dit-on, moyennant telle ou telle somme, le sacrement de l'ordre à des sujets indignes, et rançonnant les monastères qu'il visite en vertu d'une prétendue mission du pape. Le séjour plus prolongé d'un tel homme en Allemagne compromettant au dernier point la dignité et l'autorité du saint-siège, il importe de l'éloigner au plus tôt. Fauteur empressé de toutes les demandes étranges présentées à Rome depuis son arrivée à la cour de Vienne, Delfino pourrait bien avoir erré, non point par conviction intime, mais par de misérables vues d'intérêt personnel qu'il aura cru pouvoir réaliser plus facilement dans ce pays, en captant la bienveillance

cion de los santos, y que aquello era uso y cerimonia, y no de precepto. Vea V. M. qué cosa es esta, y qué muestras para criado de tal amo, y si el emperador tantico huviesse la inclinacion para la confesion Augustana, no se podria hallar otro mas suficiente predicador que el dicho cardenal. Pero gracias á N. S<sup>or</sup> que el emperador conosce la vellaquería deste, y como vellaquería la cuenta, dando por ay testimonio de quan conosciada tiene la desvergüença del dicho cardenal, el qual, segun la comun voz y fama de todos, tiene vida tan lúbrica, que no es mas exemplar que las palabras, que es grandíssimo escándalo, señaladamente en el tiempo en que estamos. Y siendo hombre espléndido, y no teniendo con que sostenerlo de lo suyo, ny del salario de su amo, sabe Dios como usa de su authoridad, en hazer ordenar clérigos no suficientes por dineros, segun se dize, y de coti-

de certains esprits. Le confesseur de l'impératrice, trahissant également sa conscience et le mandat de son maître, s'était prononcé de même précédemment en faveur des réformes sollicitées. Heureusement les deux nonces font preuve dans leur conduite d'une droiture parfaite, ainsi que de la meilleure volonté du monde, et leur arrivée doit être considérée comme un coup du ciel. Chantonnay, tout en cherchant à les prémunir contre l'influence du légat, travaille à leur faire connaître la véritable situation des choses, afin qu'ils puissent rectifier les idées du pape, faussées à dessein sur ce point par des gens mal intentionnés. La première de ces précautions était superflue, car l'archevêque de Lanciano, l'un d'eux, discutant dernièrement avec Delfino sur le mariage des prêtres, lui a démontré que ses raisons conduisaient directement au zwinglianisme. La réponse à faire aux deux nonces, relativement au mariage des prêtres, est déjà décidée et même rédigée; mais on a

différé de la leur remettre, sur le bruit répandu tout récemment que le duc de Clèves avait autorisé par un édit l'ordination des sujets déjà mariés dans ses terres. Après des recherches exactes, Chantonnay a découvert qu'il avait été réellement question de quelque chose de semblable dans le duché de Clèves, mais que rien n'avait encore été décidé sur ce point. Delfino a de fréquents entretiens avec l'empereur, en l'absence des deux nonces, et cela sans les avoir prévenus qu'il fût chargé par le pape de quelque mission spéciale, ce qui leur cause quelques inquiétudes. Chantonnay le soupçonne d'avoir forgé la lettre soi-disant écrite à sa sainteté par le roi d'Espagne, et qu'il a présentée ensuite à l'empereur comme lui ayant été envoyée de Rome.

La lettre de Chantonnay renferme encore quelques détails sur les opérations militaires contre les Turcs, sur les personnages qui doivent assister à la cérémonie des obsèques de l'empereur défunt, etc.

zar todos los monasterios de acá, quando los puede alcançar por maneras de visitacion, y del cargo que tiene de S. S.; y aun con todo esto deve tanto, que si huviesse de salir de acá, no lo podria hazer sin gran trabajo; todavía no conviene que quede en manera ninguna, porque verdaderamente seria grandíssimo escándalo y cargo de consciencia, y al fin menoscabo para la religion y authoridad de la sede apostólica, quanto mas si le diessen título de legado, ausadas andarian las dispensas, que no faltaria que dezir; y si le han de llamar para Roma, menester es dissimular estas cosas por algun tiempo, porque siendo promovido por intercession del emperador, quien le trabajasse, luego en llegando allá pareceria en alguna manera agraviar al emperador, y si acá se oliesse que no huviesse de ser bien recebido allá, Dios me lo perdone, que tengo miedo que acá nos quedaria otro Pedro Pablo Vergerio. Póngome muy de mala gana en vidas ajenas, pero pues en esto va tanto de la consciencia, no lo puedo callar, no ya por mover processo ny hazerme parte, sino para representar los inconvenientes presentes; y creo por cierto, que de todas las novedades que de acá se han suplicado mientras ha residido en estas partes el dicho cardenal ha sido mas solicitador y instigador que ningun otro, y podria ser que no sea por sentir mal de la fee, sino que lo haga vencido del interesse para hazerse grato á los destas provincias, y medrar acá, figurándose que lo podrá mejor alcançar aquí que en otra parte.

Yo afeé mucho ha al emperador la manera de negociar deste diciendo que quien vive cathólicamente como el dicho cardenal tiene las muestras, y en secreto tracta tan diferentemente, da gran sospecha de que se le da poco de la una religion ny de la otra, y demas desto que quien tracta cosas tan diferentes de la intencion de su amo á quien tiene juramento y obligacion, y de quien recibe salario, no puede ser hombre de honra ny de consciencia. Entiendo del confessor de la emperatriz que ya del tiempo del conde de Luna se entendia que este era escandaloso, ó alomenos muy conivente en las cosas de acá. Maravillome como se haya permitido que quedasse tanto tiempo. Tengo avisado todo esto al cardenal Pacheco, suplicándole del secreto y

discrecion que en esto se ha de esperar dél, y tengo hecho lo que devia con el arçobispo de Lanciano y su collega, para que vean como han de tractar sus negocios y guardarse de las tramas deste, y al principio que yo comprendí de las palabras del arçobispo que era hombre zeloso del servicio de Dios, y determinado de andar rectamente en lo para que vino, le avisé que mirasse que las negociaciones que hazian con el emperador, no se las deshiziesse todas, ó de palabras, ó por sus mañas, el que mayor instrumento havia de ser para ayudarles. Yo he asegurado de nuevo al dicho arçobispo y su collega, por lo que he entendido del emperador otra vez muy expressamente, que S. M. no quiere porfiar sobre el casamiento de los clérigos, sino en quanto parezca remedio, el qual por descargo de su consciencia pide de qualquier manera que parezca conveniente, y no se le da mas que sea de una que de otra, y que lo provea el papa pues es á su cargo, y el dicho arçobispo muestra querer travajar en ello, y que por ninguna via se verná á lo del conubio. Ayúdole con quanto puedo descubrir, porque conozca las cosas de acá, que han sido figuradas á S. S. muy diversas, dándole á entender que este era remedio claro y evidente, y quien mira la materia mas adelante, aunque ello no fuesse de ningun daño para acá ny para otras provincias, no aprovecha en ninguna cosa para el remedio de acá, y el mayor miedo que este cardenal ha tenido siempre ha sido que no se interpusiessen otros en esta materia, diziendo y escribiendo á Roma, y al cardenal Orivello, que era gran error pensar de llevar estas cosas por manos de quien no tuviesse la plática de las cosas de acá, pretendiendo que por el mucho tiempo que ha estado en Alemania, S. S. no podia juzgar que otro las entendiesse mejor; por tanto ha sido cosa acertadíssima y de mano de Dios, haver venido estos dias nuncios acá, si hazen lo que deven como lo muestran tener en voluntad. No es maravilla que el marques de Brandemburg haya presentado á este cardenal muchos cavallos y otras cosas, pues le deve haver hablado tan á su sabor. El mismo arçobispo me ha confessado en presencia de su collega, que disputando del conubio con el dicho cardenal le cargava tanto la mano el dicho cardenal,

que si esto no se concedia todo el pueblo andava al *suinglianismo* y muchas otras cosas, por donde el dicho arzobispo le vino á hazer una conclusion y inferir desta manera : « Pues, Monseñor, por evitar el « *suinglianismo* vos quereis que el papa conceda y acepte la confession « *augustana*, » de que el cardenal se halló embaraçado y quiso retirarse diziendo que no lo entendia assí; mas el arzobispo dixo : « Yo no « puedo comprender ny concluir otra cosa de vuestras razones; assí que « *conferiendo unas cosas y otras, todas dan indicios.* » El dicho cardenal es hombre peligroso y que no tiene mayor deseo que de contentar á los destos payses, los quales de poco acá han pedido muy desvergonçadamente la confession *augustana*, y tambien que no se hiziesse mas la procession del Sanctíssimo Sacramento, como lo tengo escripto á V. M., y se me acuerda que una vez estando en la capilla, y haziéndose la segunda elevacion, ántes del *Pater noster*, el dicho cardenal me dixo fuera de propósito, que aquella segunda elevacion era superflua, porque no se havia de hazer mas de aquella que principalmente se hazia despues de la consecracion, para mostrar al pueblo que la consecracion estava hecha, y estónces no me habló de la adoracion, y luego me acordé dello quando el emperador me contó lo que arriba está dicho de la costumbre de Brandemburg.

Hablándome el emperador sobre el negocio de Niça de que ántes tengo escripto á V. M. me dixo, que las cosas de la Alemania andan turbadas, y muy preñadas, que sabia Dios lo que havian de parir, pero no pude comprender mas, aunque se lo pregunté, sino que claramente se vee que cada uno anda por su cabo por la poca obediencia que hay, y que por la pobreza cada uno esta aparejado por su interesse á oyr y seguir qualquier plática que se le proponga; no faltan las de Franceses; yo haré lo que podré para descubrir, y avisar á V. M. de lo que supiere. Créesse que el duque de Ferrara ciertamente se haya de hallar en estas honras del emperador Ferdinando, y lo mismo del duque de Mantua; entrambos tienen acá dos cavalleros que han venido á pedir licencia para esto, y si huviesse tiempo podria ser no faltasse el príncipe de Florencia, que acá son de opinion que se go-



vierna por exemplo del duque de Ferrara, por no quedar atras. El de Mantua puede ser que venga para mostrar que hastaquí ha seguido lo que se le ha encomendado de andar blandamente con los de Casale, y si tantico se le dan alas, á lo que yo puedo comprender de la conversacion del conde que es el que acá ha venido, sacudirá bravamente á algunos particulares.

Suendi escribe acá que demas de los 300 hombres de socorro que echó en Ardet havia embiado para poner otros 200; no se sabe si han entrado. Yo no entiendo la guerra de los Turcos de acá que sobre bicocas emplean tanta artillería quanta seria menester para ganar Perona, y hazen muy poco y cada dia se les hazen ardidés como si fuessen Indios, que verdaderamente quien les apretasse con la gente que convendria se haria gran efecto sobre ellos, pero acá no hay el poder que seria razon. Suendi se quexa que no le embian el socorro que ha menester, y que su gente con la calor, malas aguas y vinos rezios se le adolesce, mas se hará con la fruta y al tiempo de las uvas; el mismo peligro passa la que los dias passados se le ha embiado. Algunos escriven que el Turco dessea la paz, otros que quien apretasse queda muy desproveyda Buda y otras plaças. Los deste consejo no se resuelven á la guerra, ántes querrian que poco á poco se temporizasse sin hazer esfuerço notable para andar siempre justificados que desta parte no se ha hecho insulto ny rompimiento; estan á ver lo que sucederá de la armada de los Turcos, la qual andando mal, ó sin provecho, son seguros que acá se confirmará la paz. Tambien se entiende que el Turco está con cuydado por su hijo, y no querria las fuerças tan apartadas de sí.

Dozientos hombres saliéron de uno fortaleza de los Turcos en la frontera de Ungria; saliéron cient Christianos de otra, acometiéron á los otros, matáron cient dellos y tomáron dos estandartes y 40 prisioneros.

La respuesta que se ha de dar á estos nuncios sobre el matrimonio de los clérigos es resoluta, y mandado que se ponga por escripto; mas difiérese de dársela, so color que otras cosas han succe-

dido despues, sobre las quales es menester nuevo consejo; no se sabe qual sea la dicha respuesta, pero lo que ha sobrevenido júzgase que es que acá ha venido una voz que el duque de Cleves havia hecho algun edicto en su tierra, que los legos casados se pudiesen ordenar clérigos; yo me he informado dello, y no hallo que tal haya sido determinado, mas bien que alguna cosa desta manera ha sido propuesta, y consultada en los estados del dicho duque de Cleves, mas no resuelta, y deve haver venido esto en disputa allá, sobre haver tenido por muy cierto que acá se havia de conceder. Tambien deve andar el cardenal en esto con sus mañas, porque va muchas vezes á hablar al emperador sin los otros nuncios, y sin avisarles que tiene otras negociaciones que tractar, de lo qual estan con harta sospecha, y no estoy sin ella que la copia de la carta italiana de que por mis precedentes escriví á V. M. haya sido hecha acá por invencion del dicho cardenal, y comunicádola al emperador como cosa venida de Roma. Guarde, etc.

## CVIII.

## RÉPONSE

DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN II,

REMISE AUX ENVOYÉS DU PAPE, PORTEURS DES LETTRES DE SA SAINTETÉ,

AU SUJET DU MARIAGE DES PRÊTRES.

(Ambassades de Chantonnay, I, 189; Mémoires de Granvelle, XIX, 94-96.)

Vienne, 27 juillet 1565.

Sacra Cæsarea majestas, dominus noster clementissimus, filiali animo accepit legitque binas illas litteras credenciales sanctissimi D. N. quas nuper majestati suæ Cæsareæ reverendus dominus archie-

piscopus Lancianensis, et dominus Petrus Guiciardinus, causarum sacri palatii auditor designatus, alteras quidem propria sanctitatis suæ manu exaratas, reddiderunt. Atque ex iisdem litteris et aliis omnibus quæ ipsi domini nuncii majestati suæ ulterius, circa Cæsareæ suæ majestatis petitionem super remissione cœlibatus sacerdotum, et verbis et scripto proposuerunt, plane ac diffuse intellexit pium et paternum animum ac zelum S<sup>ti</sup> suæ, quo Cæsaream majestatem paterne hortatur ut velit, pro sua in Deum Opt. Max. et sanctam ejus Ecclesiam pietate, hanc rem diligenter expendere et considerare : et non tam regnorum et provinciarum suarum patrimonialium quam etiam universalis Ecclesiæ catholicæ (cujus patronum et protectorem agat) salutis rationem habere; adeoque omisso in præsentiarum relaxandi cœlibatus remedio (quod periculorum et scandali plenum esse videtur), alia remedia pro salute provinciarum suarum invenire, ex quibus universa Dei Ecclesia nihil detrimenti patiat. Qua in re sanctitas ejus majestati suæ Cæsareæ omnem paternam operam offert ut præsentī necessitati, collectis ex aliis provinciis plurimis probatæ vitæ sacerdotibus, succurri ac provideri queat. Quam sanctitatis suæ paternam curam ac propensionem Cæsarea majestas, qua par est animi gratitudine, amplectitur.

Persuasum autem esse debet S<sup>ti</sup> suæ Cæsaream majestatem nihil prius habere quam ut, exemplo piorum prædecessorum suorum, proque Cæsarei sui officii munere, omnia ea sedulo curare et promovere possit, quæ ad Dei gloriam propagandam, et catholicæ Ecclesiæ religionem instaurandam, adeoque sopito omni schismate, ad sarcendam amabilem concordiam quoquo modo facere queant. Neque enim suæ majestati minus curæ est publica universalis Ecclesiæ quies et salus, quam privata regnorum et provinciarum suarum tranquillitas.

Ad hæc S<sup>mus</sup> D. N. procul dubio memoria tenet Cæsaream majestatem hujus rei de relaxando cœlibatu authorem non esse, sed divum quondam parentem suum gloriosæ memoriæ, dominum Ferdinandum, christianissimum et antiquæ catholicæ religionis tenacissimum imperatorem, causam hanc jampridem apud sanctitatem suam, etiam ante

coeptum sacrum Tridentinum concilium, necnon durante et finito illo, imo et apud ipsos patres concilii, serio tractasse ac sollicitasse, summisque in ea vigiliis elaborasse. Ita tamen ut suis duntaxat provinciis in hac parte consulere voluerit, aliis vero nullas penitus leges præscribendas censuerit. Cum autem ante optatam confectionem vita fungeretur, visum est Cæsareæ majestati, pro rei hujus magnitudine et necessitate, vestigiis paternis inhærere; atque rem apud S<sup>tem</sup> suam diligentius prosequi et urgere; idque justissimis illis de causis quibus divus parens ejus motus fuerat, quas, cum sanctitati suæ ex transmissis scriptis et diutina tractatione optime notæ et perspectæ sint, supervacaneum est hic denuo commemorare.

Etsi vero Cæsarea majestas utique optaret tales esse seu reperiri posse sacerdotes qui, juxta canonicas sanctiones, castum cœlibatum præstarent, eosdemque uxoris vel concubinariis longe præferendos censeat; quod is, qui sine uxore est, sollicitus sit quæ Domini sunt, et quomodo placeat Deo, e contra vero uxoratus, quæ sunt mundi et uxoris: cum tamen ea præsentis temporis sit iniquitas, ut jam frustra apud nos agatur de cœlibatu, pro aliquo remedio, Ecclesiæ rebus sine mora succurrendum esse videtur.

Quis enim non videt et deplorat, inter catholicos etiam sacerdotes, per Germaniam regnaque et dominia Cæsareæ majestatis ac serenissimi principis domini Caroli archiducis Austriæ, nullum prope, aut certe inter multos vix unum reperiri, qui vere cœlibatum agat; sed omnes fere, neglectis et spreto saluberrimis sacrorum conciliorum et canonum veterum et novorum constitutionibus (quarum plane nullus amodo usus nec cura est) notorios esse concubinos, vel tacitos etiam maritos; quinimo plerosque non una concubina contentari, sed plures simul alere; multos etiam propter solius cœlibatus necessitatem ad altam partem deficere; nonnullos etiam semel ductam repudiare, et toties quoties aliam subducere solere, cum maximo animarum suarum discrimine, et laïcorum scandalo.

Constat etiam nedum ipsos sacerdotes fatali quodam malo conjugium mordicus ambire, sed et laïcos, propter turpissimam clerico-

rum vitam, hoc ipsum vehementer urgere, et a talium incontinentia ita offendi et abhorrere ut et doctrinam catholicam propterea avertentur, et suspectam habeant, ac insuper plerique ecclesiarum patroni, ob hanc causam, nolint beneficia sua nisi uxoris conferre; et cum hoc catholicis sacerdotibus non liceat, sectarios assumunt.

Accedit denique defectus ministrorum, quo major nunquam fuit, tantusque est ut admodum paucos reliquos habeamus; imo etiam, pro satis amplis beneficiis et parrochiis, idoneos non reperiamus. Hinc magna ecclesiarum vastitas, hinc episcopatus et prælaturæ gravia sentiunt detrimenta. Multæque parrochiæ passim sunt desertæ, et subditi tanquam oves sine pastoribus errant; necnon salutifera verbi Dei prædicatione et sacramentorum administratione carent; multi etiam (quod maxime dolendum) sine baptismo et viatico moriuntur. Hinc bona ecclesiarum diripiuntur et in prædam vertuntur; hinc scholæ theologicæ apud catholicos vacuæ sunt; hinc episcoporum autoritas in ordinandis ministris pene jacet; sed qui ad ecclesiasticam functionem anhelant, ad alterius partis scholas profugiunt, ibique qualiquamvis manu impositione utcumque accepta, non rite vocati nec canonice ordinati, se passim in ecclesias ingerunt, aut omnino et non ordinati, in ministerium ecclesiasticum semet intrudunt. Qui tamen remissione, de qua nunc agitur, impetrata, omnes fere in catholica Ecclesia permanerent, vel ad eandem redirent, populumque suæ curæ commissum facilius in officio retinerent, simulque lapsos paulatim reducerent: hacque ratione et clerus et populus Christo lucrifera fieret; ita sane ut, si nihil aliud, hic saltem ministrorum defectus sanctissimum D. N. ad relaxandum cœlibatum movere debeat. Constat enim Ecclesiam, pro sua summa qua fungitur autoritate, propter defectum ministrorum pleraque contra canonum severitatem sæpe indulgisse ac tolerasse. Nec mirum, cum apostolicæ sedis moderationi conveniat, sic canonum paternorum decreta librare, ut ea quæ præsentium temporum necessitas, pietas, seu utilitas, in restaurandis ecclesiis relaxanda deposcit, diligenti quantum fieri potest consideratione temperentur.

Quæ cum ita se habeant, nec Cæsareæ majestati ulla alia magis opportuna remedia, quibus morbo huic rectius mederi queat, occurrant: neque enim defectus ministrorum per aliarum provinciarum sacerdotes commode suppleri potest; tum quod aliæ provinciæ et nationes probatæ doctrinæ et vitæ sacerdotibus suis, quorum ubique summa est penuria, ipsæmet indigent; tum etiam maxime propter linguarum, morum, et vivendi rationis diversitatem; tum denique quod Cæsarea majestas jam antea satis est experta quid negotii pauci quidam exteri majestati suæ facessant.

Idcirco prælibata sacra Cæsarea majestas, insistendo vestigiis divi domini parentis sui, non potest non iterum atque iterum et enixe petere a S<sup>mo</sup> D. N., ut si non velit rationem habere universæ nobilissimæ Germanicæ nationis (quæ tamen hoc idem flagitare et expectare videtur, cum idipsum et publica ejus utilitas suadeat, et summa necessitas postulet), saltem regnis et provinciis Cæsareæ majestatis paterne succurrat. Et ubi clero seculari conjugium plane liberum facere nolit, considerata tamen nimia paucitate eorum qui in hisce provinciis in cœlibatu vivunt, siquidem omnino desunt qui vitam cœlibem egere vel profiteri velint, benigne concedat quod ordinarii locorum præbyteros illos qui contraxerunt et alias in catholica religione persistere intendunt, Ecclesiæ retentis utcumque in contubernio suo uxoribus reconciliare, et in tam manifesto ministrorum defectu, etiam honestos maritos ordinare possint. Si namque sanc<sup>tas</sup> ejus pietatis et prudentiæ suæ oculos ab hisce provinciis avertet, et hos populos, qui propter summam sacerdotum penuriam, passim non modo institutione catholicæ fidei, verum etiam omnium sacramentorum administratione carent, benigno et paterno suo auxilio destituet, verendum est ne ii reprobis et perniciosis opinionibus magis ac magis exagitentur; et sic immensus numerus ovium gregis dominici, pretiosissimo sanguine Domini nostri Jhesu-Christi redemptarum, quæ curæ atque regimini S<sup>uis</sup> suæ creditæ et commissæ sunt, miserrime pereat.

Quia vero sunt nonnulli qui, singulari quodam pietatis zelo ducti, putant huic non minus justæ quam necessariæ petitioni Cæsareæ suæ

majestatis obstare periculum, ne per cœlibatus remissionem, pro qua majestati suæ Cæsareæ tanto studio et conatu laborandi necessitas est imposita, bona ecclesiastica disperdantur, majestas sua Cæsarea S<sup>uum</sup> D. N. officiose commune faciendum censet, indemnitati et conservationi bonorum ecclesiasticorum, per solemnes eorundem bonorum descriptiones et inventaria, aliasque antiquas et legitimas cautiones, ita bene prospectum esse ut jure nemo possit quicquam inde detrimenti metuere.

Et quoniam hæc omnia sunt ejusmodi, quæ nec omnino nova, nec inaudita, nec et inhonesta, sed quæ tam divinó quam positivo juri, necnon primitivæ Ecclesiæ exemplis consentanea sunt; atque in miragratia et benignitate sanctitatis suæ consistunt, illorum sane concessio nemini, vel scandalo vel periculo, multominus universali Ecclesiæ perniciosa esse, nec etiam aliis regnis et provinciis, in eadem fidei unitate suis ritibus suoque more viventibus, nocere seu præjudicare; quinimo nec dissonantia observationum fidei consonantiam rumpere poterit aut debet.

Et quemadmodum non videt majestas sua Cæsarea quid incommodi reliquæ nationes et regna christianæ reipublicæ ex hoc remedio capere possint, sic etiam non intelligit ad quid alii reges et potentatus sese debeant aut possint opponere istiusmodi petitioni Cæsareæ suæ majestatis, quæ non ad universum christianum orbem, sed tantum ad regna et dominia Cæsareæ suæ majestatis, ac præfati serenissimi archiducis Caroli, etc. extenditur, quæ utique in religione catholica conservari et retineri, totius quoque christianitatis interesse videtur. Nam quod attinet ad serenissimum et catholicum Hispaniarum regem, Cæsareæ suæ majestatis fratrem et patruelem charissimum, qui cum divina benignitate tali remedio in regnis ac plerisque dominiis suis opus non habeat, hanc majestatis suæ petitionem, quomodocumque in aliis rebus omnibus majestatis suæ Cæsareæ sit conjunctissimus, præ cæteris impugnare videtur, inductus causis quibusdam quas haud ita pridem serenitatis ejus regiæ orator, dominus de Chantonay, Cæsareæ suæ majestati et viva voce et scripto exposuit; id majestatis

suæ Cæsareæ pium et honestum desiderium impedire non debet; quia majestas sua Cæsarea non cogitat regnis et provinciis serenitatis ejus præjudicare: neque certe majestas sua Cæsarea id in malam partem a serenitate ejus accipit; quoniam nihil est novi, conjunctissimos reges ac principes, summosque viros, in his quæ ad communem utilitatem spectant, sententiis aliquando inter se dissidere, durante nihilominus animorum conjunctione illibata penitus atque illæsa. Quinimo plane persuasum habet Cæsarea majestas serenitatem ejus non solum facile acquieturam, quando intellexerit et diligenter examinaverit causas et rationes majestatis Cæsareæ, prænominato serenitatis suæ oratori enumeratas; verum etiam si hoc quo majestas Cæsarea est loco foret, idem facturam et postulaturam fuisse quod modo postulat Cæsarea sua majestas. Et quod superioribus etiam annis, divus quondam imperator Carolus Quintus augustissimæ memoriæ, tempore non ita difficili, ac recenti eaque amplissima potitus victoria, opera oratoris sui, quem tum majestas ejus imperatoria Romæ habebat, ac trium cardinalium Hispaniarum, aperto quoque concilio postulavit; qui quidem divus Carolus Quintus, vere magnus et prudentissimus imperator, non putavit ea in re sese regnis ac dominiis suis patrimonialibus quidpiam obfuturum.

Præterea majestas sua Cæsarea confidit, ex ista benigna concessione sanctitatis suæ, hanc quoque utilitatem consecuturam, quod presbyteri omnes in posterum ordinariorum potestati parebunt, et sacros ab eis ordines rite suscipient; adeo ut sperandum sit hac via, tam disciplinam ecclesiasticam quam ordinationem, authoritatem, atque jurisdictionem, episcopis ordinariis competentem, quæ nunc passim abjecta et contempta jacet, erigi atque instaurari posse. Quæ restauratio, ad recuperandam pristinam Ecclesiæ unitatem, multum momenti habitura videtur; in quo Cæsarea majestas et serenissimus archidux Carolus, in suis regnis et provinciis, omnem diligentiam præstabunt, quemadmodum hactenus sedulo præstiterunt.

Cæterum non potest etiam Cæsarea majestas S<sup>mm</sup> D. N., pro sua in sanctitatem ipsius filiali et sincera voluntate, celare (id quod sanc-



titas ejus bono zelo, ac juvandæ religionis studio, a majestate sua Cæsarea dictum intelligat) religionem in regnis et dominiis majestatis suæ, ac serenissimi fratris sui archiducis Caroli, in eas angustias esse redactam, quod nisi salubris, totiesque frustra petita, medicina illis subveniatur, non modo sacerdotes, qui pro majore parte de facto contraxerunt uxores (ut nunc, proh dolor! sunt tempora) impune retinebunt; sed etiam qui non duxerunt, ducere non formidabunt, in grave animarum suarum periculum, legumque contemptum, et Ecclesiæ jacturam; quam sua majestas, cum aliis multis inde provenientibus damnis, incommodis et scandalis, de quibus sanctitas sua ad plenum fuit informata, eo dolentius considerat quod non habeat, neque se inventuram confidat modum quo illam impedire possit.

His igitur attentis, Cæsarea majestas sibi de sanctitatis suæ pietate, æquanimitate ac prudentia, plane pollicetur sanctitatem ejus tam honestis, æquis et necessariis postulatis, omni difficultate postposita, paterne satisfacturam esse. Ita namque sanctitas ejus non solum non imminuet authoritatem sedis apostolicæ, sed eam etiam multo magis augebit et amplificabit, facietque rem pastorali suo officio omnino consentaneam, ac regnis et provinciis Cæsareæ suæ majestatis, dictique serenissimi archiducis Caroli, summe necessariam, et denique majestati suæ Cæsareæ gratissimam; quam majestas sua Cæsarea quoquo loco et tempore, mutuo filiali obsequio promereri studebit.

## CIX.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II.

(Ambassades de Chantonnay, I, 170.)

Viena, á 28 de julio 1565.

..... No dubdo que V. M. entiende mas particularmente de Dietristain lo que hay en las cosas de Trasilvania, porque le deven quicá embiar copias de las cartas mismas de Suendi, y yo no sé y ménos me atengo á otra cosa que á lo que el emperador me dize sumariamente, y aviso dello de tiempo en tiempo, porque tenga V. M. alguna general cognicion dello, embiando mis cartas casi cada sábado á Brussellas, y pueden servir mis avisos en caso que alguna vez dexassen de escribir á Dietristain con el ordinario.

Quanto á la negociacion hecha allá por Dietristain, en lo de la ayuda contra el Turco, he hecho el officio conforme á lo que V. M. me manda, y me ha asegurado la emperatriz que el emperador no lo toma á mal en ninguna manera, y que al tiempo que se escribió al

<sup>1</sup> Cette lettre contient des détails sur la guerre contre les Turcs. L'impératrice a certifié à Chantonnay que son époux n'avait point mal interprété le retard que Philippe apporte à expliquer la nature des secours qu'il se propose de lui fournir, comprenant parfaitement les embarras et les dépenses occasionnés par l'expédition de Malte. Elle désire que ces secours soient plutôt en argent qu'en hommes, car l'empereur manque de numéraire et non point de soldats. L'affaire de Scipion de Fiesque en est tou-

jours au même point : il importe de la trainer en longueur jusqu'à la fin de la diète d'Allemagne, afin que cet homme ne s'avise pas de solliciter les électeurs d'être juges de sa cause, après avoir accepté d'avance un autre tribunal. Chantonnay ne doute plus actuellement que Delfino ne soit vendu aux intérêts de la France et ennemi caché des Espagnols ; c'est un homme turbulent et brouillon qui voudrait se mêler de tout, soit pour en tirer parti, soit pour faire preuve d'une capacité univer-

dicho Dietristain no se sabia de tanto aparato de la armada de V. M. ni de tanta costa, y que conoce el emperador que la respuesta de V. M. de no poderse resolver precisamente á dezir cosa cierta de la ayuda que podria dar, es muy fundada, confiándose el emperador que V. M. no le ha de dexar en lo que buenamente pudiere; bien me ha dicho la emperatriz en este particular, y que desseava que V. M. lo entendiese, y es que sy V. M. ha de dar alguna ayuda, sea en dinero, y no en gente, porque acá no falta gente al emperador sino dinero.

El negocio de los Ginoveses con Scipion de Fiesco hemos entretenido hastaquí de manera que no está un passo mas adelante de lo que estava quando yo llegué. Scipion pretende que sin mas ni mas se juzgue en lo principal de toda la causa; los Genoveses á que no se precipite ántes que Scipion haya de provar su inocencia, ó que se nos dé tiempo para provar sus culpas y delictos; y es necessario, como ya lo tengo escripto á V. M., entretener esta litispendencia, si es posible, hasta passada la dieta, porque no pida el dicho Scipion otro juyzio delante los electores, pues él mismo ha aceptado de estar á este y en él propuesto sus agravios.

El emperador está bien informado de todo lo que pretendemos y

selle. Il soupçonne en outre ce cardinal de n'avoir parlé du vice-roi de Naples et de son envoi à Rome que pour s'assurer de ce que le roi d'Espagne ferait en cas de vacance du saint-siège. On éprouve en Allemagne et en d'autres contrées une vive impatience de connaître le résultat réel de l'entrevue de Bayonne, et aussi de voir éclaircie l'affaire de l'ambassade turque dont on a fait grand bruit. On prétend en effet que l'envoyé de Danemarck, se rendant en Espagne, aurait été contraint assez brutalement, dans une ville française, de céder son logement à l'ambassadeur de la Porte ottomane. L'empereur

n'a point pris en mauvaise part la mission de don Pedro d'Avila auprès du saint-siège. Maximilien et Ferdinand son père ne sont entrés si avant dans leurs démarches au sujet du mariage des prêtres, que parce qu'il leur a manqué quelqu'un pour leur faire, de la part du souverain pontife, des représentations convenables. Les nonces, bien convaincus de ce fait pour leur propre compte, rejettent toute la faute sur le légat, qui a été infidèle à sa mission et a trahi les intérêts de la foi catholique. Les électeurs ne sont pas d'accord sur le lieu et sur l'époque de la diète; la plupart inclinent pour Worms ou Spire.

tiene un memorial dello, hecho solamente en forma de acuerdo, y ya ha mas de un mes que la corte está para dar alguna interlocutoria, y con color que hay muchas otras ocupaciones, y que se ha de hazer relacion de todo al emperador, la cosa se estará assy quanto pudiere, y pienso passará algun tiempo, porque demas de la guerra, offresciéndose las honras, la venida destos duques, y lo que tiene que negociar el emperador con sus hermanos sobre lo que queda por hazer en el repartimiento de la herencia y descargos del emperador Ferdinando, que esté en el cielo, havrá poca manera de negociar en cosas particulares, aunque se quisiesse hazer. Y mañana ó esse otro se espera aquí el archiduque Ferdinando, y se haze el aparato de las dichas obsequias para los seys ó ocho del mes que viene; todavía en el entretanto se ha hecho el aniversario; el dia de Sanctiago se dixéron las vigiliás de defunctos, y el otro dia la missa de *Requiem* en la capilla de palacio donde está el cuerpo, y á todo ha assistido el emperador, como es razon.

En lo que V. M. me dize quanto al cardenal Delfino y las cosas que él havia propuesto, yré diestramente y con el tiento que conviene, que con la conversacion y el tiempo he descubierto mas el humor deste hombre, como ya lo tengo escripto á V. M., y demas desto entiendo que es muy Frances y enemigo de Españoles, hombre bullicioso que querria poner la mano en todo, ó para sacar, ó para mostrar que todo lo puede guiar; y creo que lo que me dixo del visorey de Nápoles no fué para mas de entender lo que V. M. haria en tal caso. Veré si con el tiempo acudirá alguna ocasion de parte del dicho cardenal, y me governaré segun esto.

Será grandíssimo sossiego, assy para Alemaña como para todo lo demas, ver que se hayan passado assy las vistas de la reyna mi señora con la reyna su madre sin forma de negociacion, y házese por acá todo lo que conviene para que publicando las fiestas que se han hecho en estas vistas entiendan todos juntamente la embaxada que tenia allí cerca el Turco, y se sabe ya acá el agravio que se hizo al embaxador del rey de Dinamarca que yva á V. M., al qual echáron

pe la posada en un lugar de Francia para acomodar la gente del dicho embajador del Turco.

V. M. havrá ya entendido el caso desastrado del doctor Seld y la escusa que da el emperador de no poder hazer tan presto la confirmacion del negocio del duque de Savoya.

Esto es quanto puedo responder á la una de los dos cartas de V. M. La otra trata de la yda á Roma de don Pedro de Avila, y la causa della, que era ya cosa muy vieja acá quando llegaron las cartas de V. M. Yo he hablado al emperador como de cosa dependiente de la otra negociacion ya hecha en esta materia, y assy no ha mostrado el emperador alteracion ninguna quando yo le he dicho lo que V. M. me mandava avisarle de la dicha yda, repitiendo las causas tan eficaces que movian á V. M. á hazer todos los officios que hazia y mandava hazer en contrario. Cada dia se vee mas y mas que el emperador defunto y este han sido puestos en esta negociacion por no haver havido nadie, señaladamente de parte de S. S. que contrariasen, ó desengañasse, y los nuncios tocan con la mano la falta que en ello ha havido de parte del dicho cardenal y las mañas y negociaciones de que ha usado aun estando ellos acá para arruinar la negociacion dellos, de que quedan muy resentidos y determinados de hazerlo saber á S. S., y en esse tiempo en que estamos, que haziendo el cardenal lo que hay, devria ser poco agradable por acá; pretende no sé qué abadias vacas, no sé si saldrá con ellas.

Este dia, despues de comer, se devia dar la respuesta á estos nuncios; no sé qual ella será. Yo haré quanto podré para haverla dellos si es possible, que no convendria que el emperador entendiesse que por otra via yo la procurasse, y si la puedo alcançar la embiaré á V. M.

El Baxá de Buda está todavía en querer persuadir que quiere guardar la paz, y que el de Temisbar dize que retirara su gente, sino fuera que la del emperador es la que haze hostilidades; son burlas, y entretenimientos, que todavía tienen cercado el castillo de Ardet, y mucho mas estrechamente despues que ha entrado el segundo socorro, de que por mis precedentes yo estava en dubda; y los de Yulo,

que es tierra de frontera de Ungria, han dado sobre algunos Turcos que yvan á juntarse con los que estan delante de Ardet y han muerto mas de 100 hombres.

Tambien ha venido aviso que Sernorische el Raguzeo, embiado de acá á Constantinopla, era llegado; pero fué en tan mala coyuntura que Hali Baxá era muerto, el qual mostrava favorecér las cosas de acá, y por el contrario el segundo Baxá se ha mostrado hastaquí favorable á las cosas del Vayvoda. Creo, como yo he dicho al emperador, será tan fácil de ganar como el otro, sy le dan, y será de la parte que mas le diere.

El emperador ha escripto á los electores para resolverse del tiempo y lugar de la dieta porque algunos inclinan en que sea á Augusta, otros que no, y offresceles el emperador de acomodarse á lo que á ellos viene mejor; muchos son de opinion que haya de ser en Vorms, ó en Spira, y que será para todo el mes de deziembre. Guarde, etc. . .

## CX.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 111-114.)

Vienne, 28 juillet 1565.

Monseigneur . . . Pour ne reprendre par le menu tout ce que vostre seigneurie illustrissime respond à mes lettres, je diray seulement que tout ce que j'en ay escript n'est pour donner conseil à icelle, mais pour luy représenter les choses que j'ay veu en Espagne, et par l'expérience des choses passées et présentes de l'umeur de Madame . . . .<sup>1</sup> et que

<sup>1</sup> Nom propre en chiffres. Au-dessus Chantonnay a écrit celui de *le roy*, ce qui de *Madame*, mot qui est légèrement effacé, fait soupçonner une allusion à la princesse

souvent l'on paist les gens par belles parolles, et à la fin avec icelles l'on demeure oblié, et le plus grand contentement que je sçauroye avoir seroit d'estre abusé en ce jugement.

Cela prémiss et adverty pour mon debvoir, je me remetz et à ce que vostre seigneurie illustrissime en peult mieulx sçavoir que moy, et à elle d'y sçavoir pourveoir par sa prudence. Et quant au point que je disoye, « que, n'estant chief des affaires, je ne me voudroye mesler de tenir la main à ce que les aultres fissent ce qu'ilz doibvent, » je ne diz pas que cela se deut dissimuler; mais ayant une fois dict confidamment à la personne à qui il pourroit toucher l'inconvénient que pourroit advenir, je ne voudroye insister à redire le mesme, ains en advertir le maistre, et qu'il en dict et fict après ce qu'il voudroit, et laisseroye aller doucement les aultres leur chemin, tant plus si l'advertyr luy-mesme seroit si peu pour le remède, comme il se voit.

Dieu veulle que, comme vostre seigneurie illustrissime espère, le roy vienne. Je croy que sa majesté congnoist l'importance des Payz-Bas. Je ne sçay si tous ceulx qui sont aux affaires en jugent ainsy, et diray plus que la particulière commodité et profict tienment souvent le bien et nécessité publique en longueur avec espoir que « tiempo avera para todo y que anno es tanto menester, » et que les choses se pourront réduire et remédier tant que à la fin l'on tombe de pas à pas, par faulx espoir, en la ruyne entière et irrémédiable.

Par tout ce que l'on m'escript du Payz-Bas, je ne voys aulcung changement en la conduite et insolences, jusques au xv<sup>e</sup> de ce mois, qu'est la date du dernier ordinaire. Dieu veulle que le temps en amèinne aultre chose; et m'esbahi de la demande de monsieur d'Egmont touchant le retour de V. S.

Je ne sçay ce que le prince de Parme dict que l'on a fait peu pour luy, et icy l'on se esbahit de quoy l'on fait tant, et mesmes

d'Éboli, d'autant plus que le chiffre se compose d'autant de membres qu'il y a de lettres dans ce mot, en donnant à l'accent la valeur d'un e.

de la conduite de l'espousée; et puis certes, jusques à maintenant, « nihil est in homine. » Je ne sçay que ce sera avec le temps.

..... L'empereur n'ayme pas enragément le duc de Savoye, mesmes pour le peu de compte que l'autre fict de luy quand il vinst à Bruxelles, que oncques il ne l'alla veoir, et lui en donna lors, sur le partement, une petite poincte en passant.....

..... Il y a longtemps que j'ay entendu le ressentement de l'archevêque de Besançon. Mais s'il ne change de cerveau, il n'en emporte pas beaulcop, et s'il change, il congnoistra mieulx qu'il ne fait maintenant; que sera mieux pour luy et pour les aultres.....

Il souviendra à votre seigneurie illustrissime que j'escrivis une fois au roy les propoz que l'empereur m'avoit tenuz, qu'il sçavoit que l'on avoit escript au roy qu'il aspiroit aux Pays d'em bas. Il me souvient qu'il me le dict de telle sorte qu'il sembloit qu'il prétendist que j'en sceusse à parler. Je ne sçay si de ceulx des Payz-Bas auroyent voulu charger cest advertissement sur V. S.; bien ay-je entendu que du temps que l'on parloit du procès de Quyclet, il advertissoit par de çà que tous les payz demandoient l'empereur ou ses enffans, sinon nostre maison, laquelle luy contrarioit tout ce qu'elle pouvoit: que n'estoit riens à notre désavantage de dire que nous estions fidelles subjectz et serviteurs à qui nous debvions.

..... Érasso a la protection des seigneurs des Payz-Bas, selon qu'il s'est monstré courtois contre son naturel envers Egmont. Le religieux ni Alonzo del Canto ne passeront plus avant qu'il ne vouldra.

Nous nous portons bien icy, Dieu mercy, et l'impératrix vat avant en sa grossesse; mais elle est si courte de souffle et prinse de la poitrine qu'elle ne sçait aller cinquante pas, et cela n'est à cause d'estre enceinte, ains mal vieulx que je crains fort pourroit luy causer plus grand inconvenient: au reste la meilleure princesse du monde, à ce que dit toute la maison.



## CXI.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II.

(Ambassades de Chantonmay, I, 178-180.)

Viena, á 4 de agosto 1565.

Por mis precedentes, que fuéron de 28 del passado, avisé á V. M. de la respuesta que havia sido dada el arçobispo de Lanjano y á Guicciardino, nuncios del papa, y porque estónces no hubo lugar de haver la copia, embiola agora con esta. Sé que no contentará á V. M., perdone Dios á quien es causa dello. En lo que el emperador nombra á V. M. y tambien haze mencion de mí, no hay otra cosa mas de lo que V. M. tiene entendido; dígolo porque no esté en pena, pensando

TRADUCTION.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

A PHILIPPE II.

Vienne, 4 août 1565.

Dans ma dernière lettre, en date du 28 juillet dernier, j'ai fait savoir à votre majesté que l'empereur avait répondu à l'archevêque de Lanciano et à Guicciardini, tous deux nonces du pape à la cour de Vienne; mais comme je n'avais pu alors me procurer une copie de ce document, je la joins aujourd'hui à la présente. Votre majesté, sans doute, n'en sera point satisfaite: Dieu pardonne à ceux qui en sont la cause. Pour ce qui regarde les passages où l'empereur désigne nominativement votre majesté, et fait mention de moi, il n'y a rien de plus que ce qu'elle connaît déjà. Ce que j'ajoute, de crainte qu'elle ne soit dans l'inquiétude, pensant que j'ai

que se me huviessse olvidado de dar aviso de todo. El dia siguiente hubo audiencia el arçobispo solo, y se la procuró sin que lo entendiesse el cardenal, de que sabiéndolo, quedó algo turbado. Habló muy largo en la materia del conubio, y dixo al emperador muy libremente todo lo que pareció, y á lo que me ha referido, fué con mucho gusto de S. M. imperial, al qual aclaró, como hombre leydo, muchas cosas de que S. M. no havia sido informado, porque estas materias ny las propuestas ny respuestas no se comunican con ningun theólogo, porque no le hay, y tanta falta hay dellos en Alemaña, que segun me dizen, no se pudo hallar uno para embiarle de parte del emperador al concilio. Y entre otras cosas mostró el dicho arçobispo que el celibato era ya del tiempo de los apóstoles, que fué cosa muy nueva para S. M. de lo qual y de muchos otros argumentos y razones, y tambien porque se vee que ny los clérigos ny amancebados son suficientes, é idóneos ó de vida exemplar, para instruir y edificar el pueblo, ny se hallarian casados que huviessen hecho profession de theólogos para de presto proveer las yglesias en ellos, que S. M. quedó en alguna

## TRADUCTION.

peut-être oublié de lui donner avis de tout. Le jour suivant, l'archevêque a obtenu seul une audience qu'il avait sollicitée à l'insu du cardinal ; aussi ce dernier, l'ayant appris, en parut affecté d'une manière désagréable. Dans un entretien fort développé sur la question du mariage des prêtres, le nonce exprima très-librement sa manière de voir, chose qui, m'a-t-il assuré, fut loin de déplaire à sa majesté. Il lui développa, en homme instruit, une foule d'arguments dont elle n'avait jamais entendu parler, vu qu'il ne se rencontre dans ces provinces aucun théologien avec lequel on pût traiter ni discuter de pareilles matières ; et la pénurie en est si grande en Allemagne, que, suivant ce que l'on me rapporte, il fut impossible d'en trouver un pour l'envoyer au concile de la part de l'empereur. Entre autres choses, l'archevêque fit voir à sa majesté que le célibat ecclésiastique remontait jusqu'au temps des apôtres, chose qui lui parut toute nouvelle, et qui, jointe à une foule d'autres preuves, comme aussi à cette considération que ni les prêtres (mariés) ni les concubinaires ne sont compétents, sous le rapport de la doctrine et de la régularité des mœurs, pour instruire et édifier les peuples, et que l'on ne trouverait point à l'instant

manera aquietado; y al fin, á lo que despues los dichos nuncios me han venido á referir, el arçobispo concluyó que por ninguna manera se podia, ó queria poner en aconsejar al papa que concediesse el conubio, que ántes le persuadiria lo contrario, y que en efecto S. S. no lo devia conceder ny pensava que lo concederia, assy porque no conviene al estado de la religion, como porque seria dar camino á la ruyna del pontificado: y pues á S. M. havian puesto en no hallar buenos los medios propuestos por el dicho arçobispo, que se truxessen clérigos ó ~~frayles~~ doctos de la parte de Clèves, Gheldres y otras provincias cathólicas, ó ménos infectas que estas, y que los obispos hiziessen escuelas y seminarios de doctrina, diziendo que era cosa muy larga; tambien era menester que estos casados, ó otros que se havian de poner para el remedio, aprendiessen y fuessen instruidos de lo que convenia para el beneficio del pueblo, y siendo esto tambien cosa que havia de tomar tiempo, que S. M. provasse este otro; que para que los frayles no fuessen mal vistos S. S. permitiria á los que acá viniesen que fuessen en hábitos seglares, y que tambien S. M.

## TRADUCTION.

des gens mariés assez versés dans la théologie pour qu'on pût leur confier la direction des diverses paroisses, sembla tranquilliser un peu sa majesté. En définitive, d'après ce que les deux nonces réunis m'ont rapporté, l'archevêque conclut qu'il ne pouvait ni ne voulait à aucun prix conseiller au pape d'accorder le mariage des prêtres, qu'il chercherait tout au contraire à l'en dissuader, parce qu'en effet sa sainteté ne devait point faire une concession semblable et qu'il espérait bien qu'elle ne s'y déciderait jamais, attendu qu'étant essentiellement contraire à l'état actuel de la religion, elle entraînerait la ruine infaillible du pontificat; que les moyens proposés à l'empereur par l'archevêque ayant été représentés à S. M. comme insuffisants, il fallait appeler des prêtres et religieux instruits du pays de Clèves, de Gueldre et autres provinces catholiques ou moins infectées que l'Allemagne elle-même; que les évêques établissent des écoles et des séminaires de doctrine chrétienne, science fort longue à étudier, et dans lesquelles ces gens mariés ou autres, sur lesquels on comptait pour remédier au mal, apprendraient ce qui était nécessaire pour le bien du peuple; mais comme ce dernier moyen devait encore prendre du temps,

de su parte ayudasse y prestasse la mano para castigar los que fuessen casados ó amancebados, privándolos solamente de sus beneficios, y poniendo otros honestos en sus lugares, y començasse por algunos obispos y abbades, que luego se veria como los menores escarmentarian; y que considerasse que el mal destas provincias no era solamente en escándalo de la vida mala de los clérigos, porque era menester hazer cuenta de plantar aquí la Yglesia de nuevo, que ya por maravilla hay ningun cathólico en estas partes, y los hereges toman esto por achaque, mas los buenos duélense dello, como es justo; el predicar é instruir es lo que haze al caso, y acá no hay casado ny por casar que sea para ello.

Tambien veen claramente estos los abusos que en las electiones capitulares de los obispos y abbades se hazen por pláticas y mañas, y se escogen los mas conniventes, ó gastadores, ó los que mas saben para administrar lo temporal, y con lo spiritual no se tiene cuenta, porque ny se halla frayles ny canónigos que professen theologia; los

TRADUCTION.

sa majesté pouvait en essayer un autre. Le souverain pontife, par exemple, afin d'empêcher que les religieux ne fussent mal vus, permettrait à ceux qui viendraient en Allemagne d'y porter l'habit séculier; tandis que, de son côté, l'empereur seconderait sa sainteté, prêtant l'appui de son bras pour châtier les prêtres mariés ou qui vivraient dans le concubinage, les privant de leurs bénéfices, les remplaçant par des sujets plus dignes, et commençant par quelques évêques et abbés une réforme dont l'effet serait immédiat sur les ecclésiastiques d'un ordre inférieur. Sa majesté devait considérer, en outre, que le mal dans ces contrées ne provenait pas seulement de la vie scandaleuse du clergé, mais qu'il fallait aussi songer au rétablissement de l'église et de la discipline; car c'était un miracle de rencontrer encore un catholique vraiment digne de ce nom; circonstance dont les hérétiques se prévalent, tandis qu'elle fait gémir comme de raison les gens de bien; la prédication et l'enseignement sont donc les objets les plus importants: or, il n'y a dans le pays aucun homme marié ou à marier qui soit en état de remplir ce double office. Les nonces voient avec la même évidence les abus qui régnent dans les élections capitulaires des évêques et abbés, par suite d'intrigues

unos *son asnos* y simples, dados al ocio, y mal acondicionados, y si los otros tienen mas habilidad es en qualquier otra cosa, que no en lo que conviene para la salud de las almas; y escógense curas que son ordinariamente hijos de pobres, que no han tenido manera destudiar, y se les dan los beneficios curados, no porque sean hábiles para ello, sino por recompensa de servicios, y otras vias indirectas; y los dichos pobres no teniendo manera destudiar, aunque lo tuviessen en gana, no tienen posibilidad, ny los obispos quieren poner cuydado ni costa en ello. Que devia mirar S. M. quan importante consideracion era to de V. M. de que no se pusiessen en riesgo las otras provincias, pensando procurar beneficio á estas, porque en estas no havia remedio por esta via por ser ellas como del todo perdidas, y las de V. M. enteras, las quales eran el sostenimiento de la religion y de la sede apostólica; y que de la contradiction que en esto se hazia á S. S. no solo se havia de dar el cargo á V. M. y á los cardenales españoles, que en Roma no havia mas de uno, mas á todos quantos cardenales

## TRADUCTION.

dont le résultat est de faire choisir les sujets les moins convenables, ou des dissipateurs, ou des hommes pleins d'aptitude, sans doute, pour l'administration temporelle, tandis qu'on ne tient aucune espèce de compte du spirituel; et cela, parce qu'il n'y a ni religieux ni chanoines capables de professer la théologie: les uns, en effet, sont « des ânes » et des gens sans moyens intellectuels, adonnés à l'oisiveté et d'un mauvais caractère; quant à ceux qui ont quelque capacité, ils en font preuve dans tout autre chose que dans ce qui a rapport au salut des âmes: de plus, on place dans les paroisses des desservants issus de familles pauvres, lesquels n'ont jamais eu le moyen d'étudier, et à qui l'on confère des bénéfices avec charge d'âmes; non qu'ils aient la moindre capacité pour un tel emploi, mais par forme de récompense pour des services rendus, et par autres voies indirectes: d'où il résulte que ces pauvres curés, n'ayant plus la possibilité d'étudier, lors même qu'ils en sentiraient l'envie, persévèrent forcément dans leur ignorance, d'autant plus que les évêques ne veulent employer ni soins ni argent pour remédier à un pareil état de choses. L'empereur devait aussi des égards à l'importante considération mise en avant par votre majesté, c'est-à-dire le danger auquel

havia en consistorio, y quantos obispos y letrados se hallavan por todo el mundo, de manera que concediendo S. S. la relaxacion de una cosa, que ya del tiempo de los apóstoles que entre sí no quisieron otros que célibes, y agora últimamente no han querido en el concilio ordenar otra cosa, seria poner universal murmuracion contra el papa, y que sabiendo todos quan descontento quedaria V. M. y con mucha razon, se podrian de tal suerte alterar los negocios de S. S. que teniéndole poco conveniente al gobierno, se hiziesse un cisma, que seria del perjuzio á toda la christiandad, que S. M. I. podia pensar; la qual le respondió á esto que tenia S. S. mucha causa de mirar por su autoridad, y que no queria ser ocasion de disminuirla y ponerla en peligro. Y anduvo la cosa de tal arte del arçobispo con el emperador, que es de opinion que sy le hablara ántes que se le diera la respuesta, ella no fuera qual está; y no ha estado por mí que no hiziesse el obispo esto primero, porque dias ha que le exhortava á que hablasse solo, y él no queria desapegarse del cardenal hasta que lo ha venido á conocer, y los dichos nuncios entrambos me han venido á pedir lo que me parecia quanto á lo del cardenal. Yo les respondí en suma

## TRADUCTION.

on exposait les autres états, pensant procurer le bien de l'Allemagne, dans laquelle, tout étant déjà à peu près perdu, la concession sollicitée ne devait remédier à rien; tandis que la foi se trouvait encore intacte dans les contrées soumises au sceptre de votre majesté, qui étaient le vrai soutien de la religion et du saint-siège. L'opposition faite à ce sujet auprès de sa sainteté ne devait pas être imputée uniquement à votre majesté, ni aux cardinaux espagnols, puisqu'il n'y avait à Rome qu'un seul de ces derniers, mais à tous les membres du sacré collège, aux évêques et aux docteurs de la chrétienté tout entière; de telle sorte, que le saint père, en supprimant un règlement établi dès le temps des apôtres, qui ne voulurent admettre que des célibataires parmi eux, et auquel les pères du dernier concile ont encore refusé de déroger, soulèverait contre lui des murmures universels. Tous les fidèles connaissant la juste opposition de votre majesté, il en résulterait peut-être que l'autorité de sa sainteté viendrait à déchoir à tel point qu'on la jugeât inhabile au gouvernement de l'église, ce qui entraîne-

después de muchas razones, así de lo que aquí passa como de que S. S. y ellos eran tan prudentes que sabian lo que en esto yva, que no obstante que me dixessen que el cardenal no tenia tanto crédito en Roma como pensava, y que allá era tenido por mentiroso ; que por esto, para que S. S. no fuesse engañada y por el daño que evidentemente acá se recebia, yo era de parecer que se hallasse forma y manera como con buenas palabras y aun con color de authoridad y regalo y mucho contentamiento y confianza, y por tomar su parecer en todo lo que se podria ofrecer en la próxima dieta para el bien de la religion y sede apostólica y sossiego de la Alemaña, le mandassen yr á Roma, y mirassen que no se escapasse para volver acá, porque parece que quiere hazer aquí sede permanente, que ha usurpado una casa capitular de la yglesia mayor de aquí y la labra y edifica, diziendo que lo haze en tanto ménos del alquiler, y que lo que mas gastare se le havrá de pagar, mas ello es tanto que mas querrá el capítulo dexar la casa que pagarlo porque no hay canónigo que sea para habitarla.

Yo dezia que si fuesse possible se procurasse que el cardenal se fuesse como por la posta, dexando aquí su casa quando estos se yrán,

## TRADUCTION.

rait un schisme dont l'empereur était à même d'apprécier les conséquences pour la chrétienté tout entière. Sa majesté répondit que le souverain pontife avait grandement sujet de veiller au maintien de son autorité; que, quant à lui, il ne voulait pas contribuer à l'affaiblir et à la mettre en un danger quelconque. Finalement, l'entretien du nonce avec l'empereur prit une telle tournure que ce prélat est demeuré convaincu que s'il avait parlé à ce monarque avant que la réponse fût écrite, celle-ci eût été conçue dans un style tout différent. Il n'a pas tenu à moi que la chose ne fût ainsi, et depuis longtemps j'exhortais le nonce à parler seul à l'empereur; mais il ne voulait point se séparer du cardinal dans une entrevue de ce genre.

Les deux nonces ayant consulté Chantonnay sur la conduite à tenir à l'égard de Del-fino, l'ambassadeur leur a déclaré que la seule mesure à employer à son égard était de chercher à l'éloigner de la cour de Vienne, où il paraît vouloir se fixer, et de l'empêcher d'y rentrer jamais. Ce moyen, d'une utilité incontestable, présente dans son exé-

que hazen cuenta que ha de ser presto, porque quedasse con opinion de bolver acá, que si ellos van primero y despues se llama al cardenal, dubdará que ellos hayan dado queexas y podrá ser que de miedo de su consciencia no quiera yr. Hanme dicho claramente que no osarian poner esto en cartas á S. S. porque passarian por muchas manos y seria impossible que siendo este tan platicante no tuviesse algun amigo que se lo avisasse; repliqué que embiassen un secretario que tienen aquí harto hábil con color de solicitar la revocacion dellos, ó con negocios suyos particulares; dixéronme que si yva el secretario con cosas particulares y hablasse al papa seria mayor sospecha para este, y que si fuesse con achaque de hablar á S. S. este no creeria que fuesse para esto solo, y tambien, para dezírmelo claro, S. S. era de tal arte que si le tomasse un ímpetu de cólera de lo que entenderia del cardenal, y no huviesse quien le estuviesse cerca con alguna authoridad para retenerle y acordarle siempre el secreto, seria fácil cosa que soltasse y diesse sus queexas al primero que topasse, y seria todo descubierto. Y en esto, despues de haver pensado, dixo el arçobispo que sabia un negocio, con el qual, despues de haverlo platicado con el papa, era seguro que este yria bolando á Roma, mas no lo queria declarar, porque descubriéndose, no haya de quexarse sino de sí mesmo. Podrá ser que no sea nada, pues tan secreto lo tiene, á ellos me remito; yo he dicho lo que siento de consciencia, bien les he prevenido que yo sé que el cardinal sabe que aparentemente la dieta ha de ser por todo el mes de deziembre, y que él ha escripto á Roma que no ha de ser hasta el mes de mayo, para que allá descuyden y que sobreviniendo la dieta mas presto, no haya tiempo de encami-

TRADUCTION.

cution certaines difficultés matérielles exposées dans le texte, mais qui n'excitent qu'un intérêt secondaire. Après avoir appris de la bouche de l'archevêque de Lanciano le résultat de son entretien avec l'empereur, Delfino a paru d'abord un peu déconcerté. Se remettant toutefois de cette première émotion, il lui dit que sa majesté finirait sans doute par entendre tout à fait raison, et souscrirait à l'opinion de sa sainteté. C'est ainsi



nar otro legado, que si queda en la dieta tal cosa se podria ofrecer que la religion recibiria dello gran daño y la authoridad de S. S. notable prejuyzio, por mas que este se jacte que puede mucho con el duque de Saxonia y los otros electores, que deve ser por causas poco provechosas para el público.

Dixéronme que refiriendo el arçobispo al cardenal lo que havia passado con el emperador, él se turbó como si no le contentara la resolucion tan absoluta del arçobispo, y al fin dijo al arçobispo que no curasse, que poco á poco S. M. se amansaria y acomodaria á la voluntad y parecer de S. S. Assí va este trayendo en esperança al papa por una parte, y á los destas tierras por otra.

Los Turcos que estan delante Ardet han dado un assalto á aquel castillo, y en él les ha ydo tan mal que murieron quinientos dellos con poco daño de los que estan dentro, haviendo resistido y defendídose valerosamente; pero hállanse ya en aprieto, y se teme de lo que les podria succeder porque Suendi no puede socorrerlos por falta de gente, y assy ha escripto acá que se dé prissa á la que se le ha de embiar, que yo creo que la suya con los calores havrá menguado harto, que por todas estas partes los ha hecho estremos, tanto que en Bohemia los segadores de los panes se cayan muertos súbito, y ya hemos sabido que muchos de los cavallos de Moravia y Selesia se morian por el camino y rebentavan de calor.

## TRADUCTION.

que ce fourbe sait se maintenir entre deux eaux, flattant simultanément les espérances du pape et celles des solliciteurs d'Allemagne. Quelques mots sur les opérations de l'armée impériale contre les Turcs. Le surplus de la dépêche est consacré aux détails de l'arrivée de l'archiduc Ferdinand et du duc de Ferrare pour assister aux obsèques de l'empereur défunt.

## CXII.

## DON FRANCES DE ALAVA,

EMBAJADOR EN FRANCIA,

AL EMBAJADOR DON TOMAS DE CHANTONNAY.

(Ambassades de Chantonnay, I, 194-195.)

Paris, á 8 de agosto 1565.

.....Las cosas de aquí estan como quando V. S. las dexó, aunque, á mi parecer, algo peores en religion, justicia y division. Es bien verdad que parece estan mas alentados, y assí discurren diziendo que aunque estas vistas les han costado mas dinero que una jornada de guerra, quedan assegurados del rey N. S<sup>r</sup> y con esto harán en su reyno lo que quisieren, y los de fuera dél andarán con nueva consi-

TRADUCTION.

## DON FRANÇOIS D'ALAVA,

AMBASSADEUR EN FRANCE,

A THOMAS DE CHANTONNAY, AMBASSADEUR A LA COUR IMPÉRIALE.

Paris, 8 août 1565.

Les affaires de ce royaume sont dans le même état où votre seigneurie les a laissées, si ce n'est toutefois que la religion, la justice et la bonne harmonie se trouvent, à mon avis, un peu plus en souffrance qu'à cette époque. Certaines personnes, il est vrai, semblent avoir repris courage et disent que, bien que l'entrevue des deux reines leur ait coûté plus d'argent qu'une expédition de guerre, ils sont du moins assurés désormais du roi notre seigneur, avec la possibilité de faire tout ce qu'ils voudront dans ses états et d'obtenir à l'étranger une considération

deracion, pareciéndoles que la hermandad y amistad entre estos dos reyes quedará desta vez tan fixa, que no tractará nadie de cosas que esten mal á este rey. Tambien diz que los alegra ver á la Mag<sup>d</sup> Imperial en el desassossiego que está puesta, porque por mucha reputacion y bien que salga el negocio, quedará sin un ducado y muy empenñado por muchos años, de manera que en la dieta que tanto se ha temido por lo de Metz, especialmente con la alteracion nueva que hay entre los príncipes del imperio, que por presto que se quieten quedarán tan mordidos y enemistados que tendrán estos una tan buena parte en la dieta que no dexará venir en ella á cosa que perjudique á este rey. Y así dizen contemplativos que debaxo de yr el hijo de Lansach á visitar al emperador, va con él un secretario del obispo de Rennes, que estava ay en essa corte por embaxador, el qual dicho secretario va drecho al arçobispo de Treves, á los duques de Dos-Puentes, al duque de Vuirtemberg, á los hijos de Federico de Saxa, á Crombach, á Ernesto Dandesel, con órden que si á estos dos postreros les pareciere passe al duque Augusto y al rey de Denamarca, y así lleva cartas para ellos, pero principalmente va á los hijos de

## TRADUCTION.

nouvelle; car ils jugent les liens du sang et de la bonne intelligence tellement resserrés dès ce jour entre les deux souverains, que personne au monde n'osera désormais provoquer la moindre négociation de nature à porter dommage au roi de France. Ils paraissent également satisfaits des embarras dans lesquels se trouve l'empereur; car, suivant eux, quelque brillant et fructueux que soit le résultat de la campagne, ce prince restera sans un seul ducat et dans une grande gêne, pendant plusieurs années: de telle manière qu'à la diète qui doit bientôt se réunir, à cause de Metz, et aussi par suite des nouvelles dissensions existantes parmi les princes de l'empire, dissensions qui ne pourront s'apaiser si promptement, vu la profonde aigreur qui règne entre eux, l'influence qu'ils comptent exercer sur les délibérations de cette assemblée les mettra en état de prévenir toute détermination préjudiciable au roi de France. Aussi certains politiques disent-ils que, sous prétexte de visiter l'empereur, le fils de Lansac se fait accompagner d'un secrétaire de l'évêque de Rennes, ancien ambassadeur de France à cette cour, lequel secrétaire

Federico. Deve de ser á hechar agua bendita en todo. Lleva órden el dicho secretario de bolver por donde estuviere el Palatino del Rin, adonde y al de Clèves y Lansgrave han embiado otro hombre.

El casamiento deste rey con la de Inglaterra quieren tambien traer en pié, entendiendo que la dicha reyna es amiga desto, que miéntras esta plática anduviere estarán tambien seguros de la dicha reyna, que no admitirán ny consentirán en su reyno que el príncipe de Condé ny sus sequaces traigan pláticas en él, demas de que desayudarán al matrimonio que se tracta entre la dicha reyna y el archiduque Cárlos; y el que mas procura que ande en pié el casamiento deste rey con la de Inglaterra es milort Roberto, por los fines que V. S. puede considerar; y tambien porque á la dicha de Inglaterra le ha dolido mucho el casamiento de la de Escocia, porque despues de efectuado, de tres partes las dos de su reyno entiende que inclinan al nuevo rey de Escocia; de mas ay allende de que han puesto en la cabeça á la dicha reyna y al milort Roberto que el rey N. S<sup>r</sup> ha tractado este casamiento

TRADUCTION.

va trouver directement l'archevêque de Trèves, les ducs de Deux-Ponts et de Wurtemberg, les fils de Jean-Frédéric de Saxe, Crombach et Ernest Dandesel, avec l'ordre, dans le cas où ces deux derniers le jugeraient nécessaire, de passer près du duc Auguste et du roi de Danemarck. Il est, en conséquence, porteur de lettres pour eux; mais sa principale visite s'adresse aux fils de (Jean) Frédéric. Le but de ce voyage est probablement de jeter de l'eau bénite dans toutes les affaires. A son retour, le même secrétaire est chargé de voir le Palatin du Rhin auquel, ainsi qu'au duc de Clèves et au landgrave, on a envoyé un autre agent particulier.

Le mariage du roi de France avec la reine d'Angleterre est toujours le but de leurs prétentions; ils savent qu'Élisabeth inclinera volontiers vers ce parti, et sont persuadés, en outre, que, tant que la négociation sera sur pied, ils peuvent compter sur ladite reine, et que dans son royaume, on ne permettra pas que le prince de Condé ni ses partisans y entretiennent la moindre intelligence, sans oublier que par le même moyen ils parviendront peut-être à ruiner le projet d'alliance entre Élisabeth et l'archiduc Charles. Celui de tous qui insiste le plus en faveur du mariage de France est milord Robert, pour les raisons que votre seigneurie peut

y héchole efectuar (y sabe Dios la verdad), de manera que Franceses dizen que aquello está como ellos lo pueden pedir, y que l'armada turquesca ella viene tan puxante y resoluta en tomar pié en el poniente que tienen por cierto que desassossegará y pondrá en gran gasto al rey N. Sr, y assí para authorizarse con el mundo y querer dar á entender que estan vivos, segun he entendido de Lansach, han propuesto, y creo que vino á ello por la posta desde España, el casamiento del duque de Orleans con la serenissima princesa de Portugal, y que S. M. dé en dote el estado de Milan, aunque el duque d'Alba se reyó y rechaçó la negociacion. Estos y el dicho Almeйда no quieren sino que se haga y trayga en pié, diziendo que para romper una tan gran confederacion y declararse ellos enemigos de un tan grande príncipe y que tanto daño les puede hazer ha de ser con una demostracion tan grande que el rey N. Sr, ha de hazer como la que he dicho. Tienen tambien tan gran confiança en la confederacion que han hecho con Suyços y en que tendrán tambien de su

## TRADUCTION.

considérer, et aussi parce que la reine d'Angleterre a vu avec un souverain déplaisir que, par suite du mariage de Marie Stuart, les deux tiers de ses propres sujets témoignent beaucoup d'inclination pour le nouveau roi d'Écosse. De plus, on a persuadé à Élisabeth et à milord Robert que le roi notre seigneur était l'auteur de cette alliance (Dieu sait ce qui en est); de manière que les Français disent que les choses vont au gré de leurs souhaits, et que la flotte turque arrive tellement puissante et décidée à prendre pied dans l'Occident, qu'elle occasionnera de vives inquiétudes et de fortes dépenses au roi notre maître. Aussi, pour se donner de l'importance aux yeux du monde, et faire voir qu'ils sont encore en vie, ils ont proposé, à ce que m'a dit Lansac (et je crois qu'il est revenu d'Espagne en poste pour cet objet), le mariage du duc d'Orléans avec la sérénissime princesse de Portugal, à laquelle sa majesté assignerait pour dot le Milanais. Quoique le duc d'Albe ait ri de ce projet et coupé court à la négociation, eux et Almeйда persistent à l'entretenir, disant que, pour rompre l'alliance intime entre les deux couronnées, pour se déclarer ennemis d'un prince aussi puissant et qui peut leur faire autant de mal, il faut, de la part du roi notre maître, une démonstration aussi

mano al papa, al duque de Florencia y Venecianos, los quales Venecianos andan sirviendo á este rey con una atencion estraña, avisando siempre como les parece de las cosas que passan en Ungría, y de la armada turquesca, y ciertos por cautos que los dichos Venecianos piensan que andan en esto, muestran harto claro el odio grande que tienen á las cosas del emperador y aun á las del rey N. S<sup>a</sup>, teniéndolas por una mesma cosa y temiéndolas assí. . . . .

Sino saltar á una cosa de poca ymportancia que me dixo un amigo mio . . . . se havia hallado en ella presente el reyngrave; y es que el dia que hizieron el juramento de confederacion y liga los Suyzcos habló con ellos el chanciller, el qual queriendo adular los dichos Suyzcos les representó los servicios pasados hechos á esta corona, y acabó diziéndoles que havian sido diferentes de los que havian hecho Alemanes á este rey, que havian sido como robadores, salteadores de caminos, ladrones públicos, y presente, segun me dizen, al duro casso el conde reyngrave. . . . .

## TRADUCTION.

manifeste que celle qu'il doit faire, comme je l'ai dit. Ils ont aussi une très-grande confiance dans la ligue qu'ils ont traitée avec les Suisses, et comptent avoir à leur discrétion le pape, le duc de Florence et les Vénitiens. Ceux-ci les servent avec une extrême complaisance, avisant leur roi de tout ce qui se passe en Hongrie et de ce qui concerne la flotte turque. Aussi les Français, assurés de la vigilance des Vénitiens, témoignent assez clairement la haine qu'ils ont vouée aux intérêts du roi notre maitre et à ceux de l'empereur, les considérant comme une seule et même chose, et les confondant dans une appréhension commune. . . . .

. . . . . Je vais vous raconter ici un fait de peu d'importance, que m'a rapporté un de mes amis, et dans lequel figure le rhingrave. Le jour où les Suisses jurèrent le maintien de l'alliance nouvellement conclue, le chancelier leur adressa la parole; et, dans le but de les flatter, il leur rappela les anciens et signalés services qu'ils avaient rendus à la couronne de France, terminant par leur dire que leur conduite était bien différente de celle des Allemands, lesquels avaient agi en brigands et voleurs de grands chemins. Or, le rhingrave était, à ce que l'on assure, présent à cette scène. . . . .

Este rey haze cuenta de ser á mediado octubre en Paris, y comenzar luego á dar principio en las cosas de la religion, dando tras los ministros ; pero temo lo que siempre , que harán su negocio muy re-  
dondo, y nosotros al cabo havremos de quedar llorando.

El príncipe de Condé y sus sequaces querian yrle á visitar aquí al Santonge ; ándanselo estorvando Bordillon y Sipierre. Y los otros cathólicos que estavan cabe este rey se han ydo á sus casas con dos meses de licencia, al fin dellos volverán. Al príncipe de Condé no ha querido el que tiene á cargo la ciudad de Caleis dexarle entrar dentro, de que se ha agraviado y ha embiado á quejarse á este rey.

## TRADUCTION.

..... Le roi de France compte se trouver à Paris au milieu d'octobre et mettre sur-le-champ la main aux affaires de la religion en expulsant les ministres ; mais j'apprehende ce qui est toujours arrivé en pareil cas, c'est-à-dire qu'ils feront rondement leurs affaires, et que nous finirons par être leurs dupés.

Le prince de Condé et ses partisans voulaient aller visiter le roi en Saintonge ; Bourdillon et Sipierre cherchent à s'y opposer. Les autres catholiques qui se trouvaient près du roi sont partis pour leurs terres avec deux mois de congé, après lesquels ils reviendront. Le gouverneur de Calais ayant refusé au prince de Condé l'entrée dans la ville, celui-ci en a été grandement offensé et en a fait porter des plaintes au roi.

## CXIII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II.

(Ambassades de Chantonnay, I, 200-201.)

De Viena, á 11 de agosto 1565.

Las honras del emperador Ferdinando no se començaron el domingo en la tarde, como se havia concluydo; porque llovió muy rezio y se difiriéron hasta el lunes, y pues andan por imprimirlas no escribiré aquí muchas particularidades, y solo diré que passaron muy quietamente y sin ninguna deshóden, porque primero se havian disputado y oydo las pretensiones de cada uno sobre las precedencias.

Despues de los cavallos, banderas y otras cosas que se suelen traer yva la clerezía, en la qual assistieron la mayor parte de los obispos y abbades de los estados del emperador defuncto y todos con un cirio grande de cera blanca en la mano; tras estos venia su espada, cota, yelmo y el escudo, luego despues el cuerpo, llevado por veinte de los mas principales duques, condes y barones de los reynos y seño-

TRADUCTION.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

A PHILIPPE II.

Vienne, 11 août 1565.

Après le récit des cérémonies qui ont eu lieu à l'occasion des obsèques de l'empereur Ferdinand, que Chantonnay annonce devoir être incessamment publié dans le plus grand détail, cet ambassadeur continue sa dépêche dans les termes suivants :



rios, y á una parte y á otra muy muchas achas blancas llevadas por los señores principales y cavalleros de la corte. Seguia el emperador solo arreboçado, como es la usança de acá á los que hazen el luto, despues sus hermanos juntos, tras ellos el embaxador de su mag<sup>d</sup> cath<sup>ca</sup> y el de Polonia, todos arreboçados; y porque los deputados de los electores no podian yr luego delante del emperador, como suelen, vinieron de tres en tres despues de los dichos dos embaxadores. Tras ellos venian en una hilera el embaxador de Baviera en medio, y á la mano derecha el embaxador de las quatro princesas, y á la yzquierda el duque de Ferrara en persona; despues venia el embaxador de Cleves, y á su mano yzquierda el de Mantua; despues seguia el embaxador de la condessa palatino princesa de Dinamarca, y á su mano yzquierda el embaxador de Savoya.

Un conde de Salma havia venido de parte del duque y duquesa de Lorrena, y porque no le quisieron dar cession ántes del embaxador de Savoya, no quiso asistir.

Y llegados á la puerta de la yglesia apartáronse los deputados del Palatino y Saxonia y no entraron al officio, y al salir despues de las vigiliias esperaron á la puerta, y porque el emperador no pudo yr tanto á pié bolvió á cavallo, y todos los del luto se quitaron los reboços, y estónces precedieron los dichos del Palatino y Saxonia; y con ellos el diputado de Brandemburg, tras ellos el de Treves, y despues unos de los de Papenhaim, que es de los marichales del imperio, con espada desnuda delante del emperador, y quedaron los de Maguncia y Colonia en su órden como havian venido tras los embaxadores de su mag<sup>d</sup> y el de Polonia, y tras ellos los otros, como ántes está escripto.

En la yglesia delante poco mas arriba del asiento del emperador havia una capilla ardiente, ó claustro de dolor, como dizen, muy

## TRADUCTION.

Le fils de Lansac est venu ici, envoyé par le roi de France, pour rendre compte à l'empereur de ce qui s'était passé à l'entrevue de Bayonne et au sujet de l'ambassadeur turc, lequel, suivant lui, se serait borné à demander au roi, en termes

bien hecho con muchas lámparas y cirios, debaxo del qual pusieron el cuerpo.

La session en la yglesia fue á la mano derecha en entrando el emperador en una silla alçada de tres gradas, y abaxo de aquellas en la misma hilera los seys deputados de los electores á la mano yzquierda tenian su lugar sin grada ninguna de los archiduques, y assy de mano en mano todos los del luto arreboçados como ántes está dicho.

El otro dia á la missa vino á cavallo de palacio á la yglesia por la misma órden que se havia salido el dia ántes, y llegados á la puerta, los del luto se pusieron sus reboços, celebróse la missa de los defunctos con las recomendaciones y suffragios, como es de costumbre, porque ántes se havia cantado otra missa; en la segunda hubo oracion funebre, la qual despues del Evangelio hizo el obispo gurgienese, y tras ella el ofertorio; despues dessa celebróse la missa tercera de la Trinidad como es el uso de acá con órganos y música; esta acabada salió el emperador de la yglesia quitándose el reboço á la puerta, como el dia delante, y por la misma manera se fue á cavallo en palacio.

El jueves el emperador fue á la yglesia á cavallo como de ántes, y al entrar todos los del luto se pusieron sus reboços, y desta manera asistieron á una missa de *requiem* que se celebró con las recomendaciones, las quales acabadas, salió toda la clerezia de que ántes se ha hecho mencion, y con las achas elevadas por todos los señores y cavalleros de la corte se anduvo á pie con la órden del primer dia tras el cuerpo hasta fuera del lugar, donde esperaba un carro cubierto, el dosel y cortinas de terciopelo negro con seys cavallos encubertados de lo mismo. Sobre el dicho carro se puso el cuerpo, acompañado de algun número de hombres de á cavallo armados, y paró ally el emperador hasta que el carro fue tan adelante que no pareció mas; es-

TRADUCTION.

généraux, la continuation de l'amitié qu'il avait eue pour le frère, le père et l'aieul du sultan actuel. Le monarque français ayant répondu que jusqu'à restitution de ses sujets emmenés captifs, probablement par Barberousse, lors de son

tónces quitó el reboço y se puso á cavallo , y las processiones bolvieron al lugar, y su mag<sup>d</sup> se fue por de fuera de la muralla sin forma de acompañamiento, sino como suele ordinariamente, á entrar por otra puerta que viene á su palacio.

El martes que celebraron las missas se fue el archiduque Ferdinando despues de comer en diligencia con coches para aparejar el enterramiento á Prazo. Oy, ó mañana, parte el archiduque Carlos para alcançar el cuerpo á medio camino; que ya tiene embiada su casa adelante juntamente con el dicho cuerpo y los otros señores Bohemios, que serán en todos hasta mil y dozientos cavallos; llevan orden de poner el cuerpo todas las noches en yglesias cathólicas, y por esto y la comodidad de alojamientos han de hazer algun rodeo, y hay mandato del emperador defuncto que como en su vida no quiso entrar en yglesias hereges tampoco le lleven en ellas despues de muerto. . . . .

El hijo de Lansac ha venido aquí embiado por el rey de Francia para dar cuenta de lo que havia passado en las vistas de Bayona, y del embaxador del Turco, el qual, segun dize, no ha pedido al rey de Francia otra cosa, sino generalmente el amistad como la tenia con el hermano, padre y agüelo, defunctos reyes de Francia, y que se le ha respondido que, hasta que se buelvan los vassallos que fuéron tomados al dicho rey, que deven ser quizá los que llevó Barbaroja quando fue á Tolon, no podria haver amistad tan entera como solia. A que respondió el embaxador del Turco que se sabia sy algunos se havian llevado estónces y en otro tiempo, y se procuraria de restituirlos. Esto es lo que me ha dicho el emperador, riéndose de la frialdad y dissimulacion deste negocio.

Lo demas ha sido offrescimientos generales y justificar lo que el

## TRADUCTION.

expédition de Toulon, l'ancienne amitié ne pourrait se rétablir complètement, cet officier répliqua que l'on s'informerait si à cette époque ou dans toute autre il avait été fait des prisonniers français, et qu'en ce cas on s'occuperait de les dé-

rey de Francia havia entendido que acá se tratava, que él, ó su embajador que reside en Constantinopla, abierta ó secretamente, favoreciesen las cosas del Trasilvano; negando muy reziamente que tal se huviesse hecho, aunque acá se sabe lo contrario tan claro, como los oficios hechos por Rambullet en Alemaña en desservicio de S. M., offresciendo el dicho Lansac de parte de su amo que quando tal se supiesse del dicho embaxador, ó otro, lo mandaria castigar tan de veras como el amistad que tenia con el emperador lo requeria. Toma el emperador esto por quanto deve valer, assegurándose muy bien de lo contrario.

Los de Ardet á la fin se huvieron de entregar, lo qual no se pensava sino que con algun ardit huviesen de salir, ó con alguna escaramuça travada; y como los Turcos no han dexado salir ninguno, hay diferentes avisos: los unos dizen que concertaron de salir con sus enseñas y bagage, y que no obstante esto los Turcos los han degollado á todos sino á los capitanes; otros dizen que mataron solamente los enfermos, y tomaron presos los capitanes y soldados.

TRADUCTION.

livrer. Voilà ce que m'a conté l'empereur, tout en riant de la froideur et de la dissimulation qui régnaient dans cette affaire. Pour le reste, il s'est agi d'offres générales, et de justifier le roi de France des bruits répandus en Allemagne que lui-même ou son ambassadeur à Constantinople favorisaient ouvertement ou secrètement les intérêts du Transylvain, fait dont il se défend avec beaucoup de chaleur. Malheureusement on sait ici le contraire, de même que les mauvais offices rendus à l'empereur par Rambouillet, en Allemagne; ce qui n'a pas empêché Lansac de promettre, au nom de son maître, que si une telle conduite de la part de cet envoyé, ou de tout autre, était prouvée, il en serait châtié comme l'exigeaient les rapports de bonne amitié existant entre l'empereur et le roi de France. Sa majesté prend toutes ces assurances pour ce qu'elles valent, sachant parfaitement à quoi s'en tenir.

La lettre de Chantonnay se termine par quelques détails sur les opérations de l'armée impériale contre les Turcs.

## CXIV.

## RESPONSIO ANGLICANA

AD POSTULATA ORATORIS CÆSAREÆ MAJESTATIS.

(Mémoires de Granvelle, XIII, 193.)

Windsoræ, xii augusti 1565.

Tria tantum sunt præcipue consideranda in matrimonio reginæ Angliæ.

Primum, ut persona propter utrasque dotes et animi et corporis probetur dictæ serenissimæ dominæ reginæ, maxime quidem et supra cætera, ut consentiat in causa religionis cum dicta serenissima domina regina, adeo ut nullus per eum in hoc regno cultus religionis publice vel privatim exerceatur aut profiteatur contra publicas regni leges. De qua quidem re referendum est prudentiæ Cæsareæ majestatis quo modo dicta domina regina notitiam certam et indubitam habeat.

Secundum, ut consimiles condiciones et capitulationes habeantur et ratificentur per Cæsaream majestatem respective pro loco, tempore, personis et cæteris circumstantiis ad id requisitis, quales manifeste apparent ac extant in duobus tractatibus habitis inter oratores felicissimæ memoriæ Caroli quinti nuper imperatoris et dominæ reginæ Mariæ, anno Domini 1555, pro matrimonio habendo inter Philip-pum tunc principem Hispaniæ, nunc vero regem catholicum, ac dictam reginam Mariam, ac in uno statuto parlamenti edito apud Westmonasterium eodem anno, pro confirmatione, explanatione et interpretatione articulorum in dictis tractatibus contentorum.

Tertium est ut intelligatur quam summam annuam adducturus sit in regnum ad omnimodas suas expensas sustinendas, et quantum fu-

turum sit patrimonium paternum relinquendum liberis ex matrimonio procreandis.

Atque hæc sunt quæ maximi videntur esse momenti in hac causa consideranda. Reliqua autem quæ accedere possunt, haud multum difficultatis in se habitura sunt, præsertim ubi de istis super memoratis conventum fuerit.

Rogavit orator, mandavit regina, ego subscripsi Cecilius.

CECILIUS.

CXV.

## LE SECRÉTAIRE BAVE

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 170-174.)

Bruxelles, 13 août 1565.

Les commissaires envoyés en Franche-Comté n'ont pas procuré grand fruit (au domaine) par leurs opérations « et beaucoup moins de ce que l'on espéroit contre le cardinal et ceux qui l'attouchent, et l'un d'eux même s'en rit, secouant la teste. »

La duchesse et les seigneurs ont envoyé au roi leur avis sur le changement « dont il est si grand bruit. » Ils attendent avec impatience la décision du monarque, qu'ils assurent à l'avance devoir être affirmative<sup>1</sup>. « Aucuns parlent à ce sujet si démesurément » que Bave en

<sup>1</sup> « Et disent ces seigneurs que si sa majesté ne trouve bonne la nouvelle forme, qu'ilz sont d'intention de se retirer du tout de la maniance des affaires. L'avis sur ce donné par son altèze n'est point

« passé par le chemin ordinaire.... Ains s'est despesché le tout par Armenteros. » (Voir la lettre du président Viglius au cardinal, du 13 août, *Mémoires de Granvelle*, XIX, 168.)

est « esbahi, » quoiqu'il excuse leurs discours, « fruit de la jeunesse et « petite expérience. » Lui-même pense, comme le cardinal, que Philippe temporisera et que, avant la fin de l'an, « aulcuns auront à quoy penser. »

Il est bien fâcheux que les bonnes nouvelles que l'on avoit répandues sur la défaite des Turcs devant Malte aient été loin de se confirmer, puisque l'armée de don Garcia n'est pas encore prête; « au reste, il aura la plus belle armée de mer qui soit esté de ce temps: « plusieurs envient au maistre ceste prospérité; mais Dieu donnera « grâce à don Garcia de faire quelque bon exploit au secours de « ceux qui sont dedans Malte et à la confusion des ennemis. » S'il en arrivoit autrement, il seroit à craindre que plusieurs « s'en sentiroient, « encores qu'ilz soient assis bien loin de Malte. »

La duchesse de Parme communique plus fréquemment sur les affaires avec M. d'Egmont qu'avec les autres seigneurs, dont quelques-uns ne sont pas contens, quoiqu'ils dissimulent. Il n'y a pas trop grande amitié entre lui et le prince.

D'Egmont ne porte plus les flèches comme les autres, qui ont pris la nouvelle livrée de M. de Berghes, lequel a ajouté aux flèches une montagne avec une corne d'abondance. Si d'Egmont « n'estoit si estroitement obligé » avec les seigneurs, il chercheroit à rompre, « quelque bonne mine qu'il leur face. » Autant Armenteros gouverne la duchesse, autant le fait Bacrezelle à l'égard du comte d'Egmont, de manière « que les affaires publiques ne peuvent que fort bien « aller. »

La conférence de Bruges avec les Anglois dure encore; Bave n'en attend rien de favorable pour les Pays-Bas<sup>1</sup>. L'autorité du président Viglius, comme celle de la duchesse même, diminue tous les jours. Chaque gouverneur de province ordonne en son gouvernement « ce

<sup>1</sup> « Journallement nous trouvons en la « négociation d'Angleterre que les Anglois « sont advertiz des résolutions plus tost que « nos commissaires propres à Bruges; mais

« rien n'est tenu secret de toutes les choses « importantes qui se traictent au conseil. » (Même lettre de Viglius, *Mémoires de Granvelle*, XIX, 168.)

« que bon luy semble, » quant aux fortifications et garnisons, « sans en faire petite ou nulle part à ladite dame. »

L'avis sur le choix du président de Bourgogne n'est point encore parti pour l'Espagne; peut-être qu'Armenteros attend que quelqu'un « en présente argent, selon la coustume de maintenant<sup>1</sup>. »

On ne sait pas comment Renard est traité en Espagne. « Personne ne s'est mieux treuvé de ses bourdes » que son frère le protonotaire, puisque, « en vertu d'iceux, » il est retourné en l'officialité de Besançon.

Bave présume que la flotte pour le Portugal sera partie, les vents étant devenus favorables. « Ce sera (ajoute-t-il) une chière dame de nopces avant qu'elle arrive à Bruxelles. » Il s'explique à peine pourquoi « au bout de six ans, madame de Parme augmente son train, comme elle le fait, » à moins qu'elle ne compte garder le gouvernement plusieurs années encore.

<sup>1</sup> « Je n'ose plus parler à son altèze ni de cecy ni des aultres offices et estatz quelconques, qui se donnent tous les jours à plus offrans. Et ce qu'elle se ressent le plus contre V. I. S. et contre moy est

« ce que l'avons si longuement gardé d'en faire son prouffit, comme elle fait maintenant. » (Voir la lettre de Viglius au cardinal, du 13 août, *Mémoires de Granvelle*, XIX, 168.)



## CXVI.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, I, 205-208.)

Viena, á 18 de agosto 1565.

El conde de Svartzenburg ha venido acá para las honras del emperador defuncto, y juntamente á tractar ciertos negocios que tiene contra el duque de Saxonia el de Vimar hijo de Juan Federico, porque de authoridad absoluta y sin mas razon le ha ocupado un lugar que vale cerca de iv<sup>m</sup> scudos de renta; yo he visto al dicho conde y le he festejado en mi casa, assí porque es servidor de V. M. como por ser deudo del principe de Oranges, y me ha dicho que Cristóforo Carlowitz, que está aquí por el elector de Saxonia, le ha contado como el cardenal Delfino ha festejado al que havia venido acá de parte del conde palatino para las honras, y tambien al de Brandenburg y á uno que se dize Boep que ha assistido aquí de parte del dicho elec-

<sup>1</sup> Le cardinal Delfino s'est vanté auprès des envoyés palatins de Saxe et de Brandebourg de faire accepter à la prochaine diète de l'empire la confession d'Augsbourg, moyennant que chaque état, renonçant à toute autre doctrine religieuse, se déclarerait en faveur de celle qui est exprimée dans ce formulaire. Lansac fils a confié au comte de Schwartzembourg ses projets de voyage dans diverses cours d'Allemagne, ajoutant qu'à son retour il irait le voir pour lui expliquer certains projets tout à son avantage. Le comte a

parlé à Chantonnay de grands mécontentements qui existaient dans la province de Frise et qui pourraient amener des troubles sérieux. Bien que ce renseignement soit suspect à cause des liens de parenté entre Schwartzembourg et le prince d'Orange, ennemi particulier de M. d'AreMBERG, Chantonnay l'a fait parvenir indirectement à la duchesse de Parme, afin qu'elle pût en vérifier l'exactitude, et aviser en même temps au moyen de savoir ce qui se passera entre Lansac et les hauts personnages qu'il doit visiter. Schwartzembourg vou-

tor á las honras, y les ha dicho que pondria la cabeza si no acabava efectualmente que en esta próxima dieta se aceptasse la confession augustana, con tanto que todos estuviessen á ella, y dexassen las otras heregías, y que el dicho Boep ha tenido esto por tan cierto que lo ha escripto por cosa segura, aunque el dicho Carlowitz que tambien ha sido banquetado se burla dello, por tener mas experiencia y conoscer claramente que por mas que el cardinal diga esto como cosa cierta, no está en su mano acabarlo, ny Dios lo quiera.

Tambien dize el dicho conde que Lansac le ha hablado como ha de yr de aquí al marques de Brandemburg, al lansgravio de Hessen y al duque de Saxonia, y que dentro de tantos dias que ha tomado de término se deve hallar en la casa del dicho conde para tractar y platicar con él algunas cosas que le vernán bien si quiere entrar en ellas, y por agora no le ha querido dezir mas remitiéndose á lo que el cardinal le havia de dezir y declarar sobre gran secreto y palabra que el conde no lo haya de revelar, el qual no sabe qué juyzio deve hechar sobre esto, aunque dize que por no faltar á lo que deve, siendo servidor de V. M. declarará al dicho Lansac que mire de no proponerle cosa que sea en desservicio de V. M.

Tambien me ha dicho que hay grandes descontentamientos en el pays

draut que l'empereur lui permit de recouvrer par les armes certaine seigneurie que le duc de Weymar, fils de Jean-Frédéric, lui a enlevée sans aucun motif; mais sa majesté n'y consentira probablement point, afin d'éviter des troubles à une époque où il importe de maintenir l'Allemagne en paix, et afin que nul ne puisse alléguer de prétexte pour se dispenser de coopérer à l'expédition contre les Turcs. — Schwartzembourg parle également de négociations secrètes des Français en Allemagne au préjudice de l'empereur et du roi d'Espagne, sans pourtant donner d'autres détails. La flotte turque se trouvant dans le

voisinage de l'Italie en même temps que les infidèles ont une armée du côté de Hongrie, le moment pourrait être bien choisi par le roi de France pour tenter quelque entreprise, notamment contre les Pays-Bas. Il importe donc de se tenir sur ses gardes et de prendre des mesures de conservation. Détails sur les mouvements de l'armée turque et les opérations de Schwendi. — Bolwiller renouvelle ses offres au sujet de Metz. Les habitants lui promettent d'avance vingt mille écus, deux mille arquebusiers, deux mille piques et autant de hallebardiers. Le temps presse, car les travaux de la citadelle avancent, et

de Frisa y que fácilmente podría acontecer algun desassossiego en aquellas partes; yo no puedo dexar de avisar dello á V. M. aunque podría ser que en esto último huviesse alguna passion, por no estar bien M<sup>r</sup> d'Artemberg con el príncipe d'Oranges, cuyo cuñado es el dicho conde. Yo aviso de todo esto á madama de Parma, no ya por carta, sino por via de algun amigo á quien yo lo escribo para que se lo diga, que no querria que se viesse en consejo cosa que pudiesse ofender á alguno de aquellos señores; tambien puede ser que el dicho conde de Svartzemburg no holgará que se sepa que estas cosas vengan dél, y basta que madama lo sepa, para que haga mirar si lo de Frisa tiene fundamento, y tambien si tiene manera de entender lo que Lansac podrá tractar con estos príncipes donde va y con el Palatino y Wurtemberg, los quales ha visto viniendo y tornará á ver bolviendo, que yo no tengo manera de saber lo que se hará en aquellas partes.

El dicho conde está bien con el elector de Saxonia y muy mal con el de Vimar, y paresciéndole que por agora el emperador no quiere desabrir ningun príncipe, y que por esto no querrá mandar absolutamente que el dicho de Vimar restituya el lugar que le ha tomado, querria que le fuesse permitido tentar de cobrar lo suyo, lo qual podría hazer fácilmente con ayuda de amigos, y que el elector de Saxo-

plus ils approcheront de leur terme, plus les difficultés augmenteront. Les habitants, il est vrai, ne songent à se soustraire au pouvoir des Français que pour retourner sous l'obéissance de l'empire, moyennant une indemnité convenable à Bolwiller; mais, l'entreprise une fois terminée, il est sûr qu'ils ne pourront pas donner au baron ce qu'il demandait à sa majesté catholique, c'est-à-dire huit mille écus de rente en domaines: aussi paraît-il décidé à laisser la ville, du moins temporairement, entre les mains du roi. L'important est de prendre une prompte résolution, et de faire autoriser Bolwiller par l'archiduc Ferdinand,

dont il est tout à la fois le vassal et le serviteur. — Le cardinal de Lorraine ayant cherché à recouvrer à main armée la place de Vic, dont Salcedo s'est récemment rendu maître, les Français ont envoyé des troupes et de l'artillerie pour l'occuper en leur nom. Ce fait indique suffisamment ce que l'on peut avoir à craindre d'eux. — Mariage du duc de Ferrare et du prince de Florence avec deux des filles du défunt empereur Ferdinand. (L'archiduchesse Barbe fut unie au duc Alphonse II, et sa sœur Jeanne à François, fils et successeur de Cosme I de Médicis.)

nia y aun el duque Brunswich ayudarian á elló debaxo de mano, ó alomenos dissimularian. Yo no pienso que el emperador lo permita, antes soy de opinion que lo vedará por no querer ruydos en Alemaña, señaladamente en esta sazón que conviene tenerla muy pacífica, para que nadie se pueda excusar de ayudar á la necesidad desta guerra contra el Turco.

Tambien he visto por las palabras del dicho conde que él estava con cuydado, por lo que se ha hablado de la guerra que madama la duquesa de Lorrena querria començar contra el rey de Dinamarca; y como Polwyler ha estado aquí en estas honras, sospechava el conde que él huviesse negociado sobre ello, ó havido licencia para servir, yo le he declarado que no havia entendido tal, aunque Polwyler havia hablado mucho conmigo de otras cosas como él me es amigo, y que ya sabia que el gentilhombre que havia ydo á V. M. de parte de Dinamarca era partido muy contento y bien despachado.

Hame dado á entender el dicho conde que havia muchas pláticas en Alemaña de parte de los Franceses y que todas ellas eran en perjuizio de V. M. y tambien del emperador, señaladamente estando el armada de los Turcos vezina á los estados de V. M., acrescentándose las fuerças del Turco en la parte de Ungria, y que seria bien mirar mucho por los Payses Baxos; pero no he podido alcançar dél mas particularidad, y aunque muchas vezes los que esperan tener cargos huelgan de que los príncipes esten con estas sospechas para que se tenga cuenta con ellos, y que no dize mas particularidad; puede ser que el conde no sepa mas de lo que deve haver entendido assí generalmente, y alcançado por discurso. Todavía no me ha parecido dexar de avisar tambien desto á V. M. y hazerlo saber á madama de Parma, para que con su prudencia mire lo que en esto puede haver, y esté sobre aviso, quanto mas que por toda el Alemaña se hecha juyzio universal que haviéndose ofrecido guerra en Ungria y estos años muchos gastos á V. M., y en este señaladamente, podria ser que los Franceses tentassen algo como hizieron luego despues de los gastos de Argel, y de la guerra de Alemaña, aunque por el contrarió se pueda oponer que

el rey de Francia es niño y tiene su reyno poco assossegado; mas en fin estos son los ruydos que acá andan, de los quales se discute harto comúnmente, y de que no sin causa el Turco ha dexado de dar audiencia al Raguzeo, que hasta agora no se sabe que la haya avido, que es señal que no anda en términos de assossegar con vuestras majestades, las quales siendo ocupadas con tal enemigo, no querrán los de Francia perder tal ocasion, entendida la necesidad que hay en aquellos Payses Baixos y las cosas que passan en ellos.

Embiase poco á poco gente al general Suendi, mas no podrá ser tanta que las fuerças de acá puedan ygualar con las del Turco, si cae ena el de Beglerberch con 30 mil cavallos como se entiende, los quales juntados con los que estában delante Ardet vendrán á ser 57 mil, por donde es de temer que Suendi no sea forçado retirarse, y quizá de aquí adelante no podrá ser tan presto que no quede consumida buena parte de la vitualla que se havia de dexar en Zacmar; y visto que todos los castillos que han sido cercados á todas partes se han perdido por falta de campo poderoso para levantar el cerco, muchos estan con recelo de encerrarse en fortalezas pensando ciertamente que tarde ó temprano se han de perder viendo tan pocas fuerças y que tienen que hazer con enemigos que no hay que fiar de quantas composiciones se hizieren, como se ha visto agora en los de Ardet, los quales no obstante las capitulaciones que dezian que pudiesen salir con su bagage y armas cortas, quando fueron salidos, cercáronlos en campaña los enemigos y les mandaron dexar las armas y despues diéron en ellos y los matáron todos sino los capitanes y algunos que les pareció tenerlos por esclavos.

Yo hablaré al emperador sobre lo que arriba tengo escripto de Lansac y las sospechas de Alemaña, assi para que S. M. haga tener ojo sobre ello, como para tener ocasion de tiempo en tiempo de preguntar si S. M. havrá entendido algo desto. Yo he ajurado al conde de Svartzemburg que, conforme á la obligacion que tiene á V. M., mire de avisar á madama de Parma de todo lo que entendiere.

La ayuda y empréstito de los Genoveses para socorrer al empera-

dor, no ha sido mas de 30 mil scudos; yo quisiera que para obligar á S. M. se esforçaran algo mas. Escúsanse sobre los gastos hechos así en la presente guerra de Córcega como en la passada, y que la república está muy exhausta y empeñada. Los de Luca han prestado 15 mil traydos de contado, y ciertamente házenlo bien, y no falta año que no embien acá algun presente de sedas.

Polwyler me ha hablado otra vez en lo de Metz de que ya ántes tenia comunicado con el cardenal y conmigo en el tiempo pasado. Pedia que se le adelantassen dineros y cantidad de armas, agora no pide sino la recompensa, porque los mismos de Metz le ofrecen dar ante mano xx<sup>m</sup> scudos que son xxx<sup>m</sup> florines, dos mil arcabuzes, dos mil picas y otras tantas alabardas y algunos corseletes. V. M. vea si es servido de resolverse y avisar dello al cardenal, porque la ciudadella está aun en mediana altura, y quanto mas se tardará, mas yrá subiendo, y acabándose no havrá comodidad y se podrá perder la que hay de la ayuda de los ciudadanos si mudassen opinion. Verdad es que ellos lo dan con intencion de quedar en el imperio, mediante razonable recompensa para el Polwyler; pero despues de hecho cierto es que no la podrán dar al dicho Polwyler qual él la pedia á V. M. de viii<sup>m</sup> scudos de renta en señoríos, y así no contentándose él della pretende no ser obligado á dexar la ciudad en manos de los ciudadanos, sino á V. M.; despues él mirará como hará con ellos, por los dineros y armas recibidas, de manera que si este negocio no sale, V. M. no arriesga nada.

Lo que en esto conviene, á lo que me ha dicho Polwyler, es resolucion con brevedad y que V. M. me embie una carta de creencia para el archiduque Ferdinando, cuyo vassallo y criado es el dicho Polwyler, para que sin cerimonias yo haya licencia dél para el dicho Polwyler, porque bástale que en su consciencia no hará cosa sin licencia de su amo, y que solamente de palabra el archiduque declare que está contento que él disporná de su hazienda y de lo que le pertenesce, de suerte que no padezca si el emperio le quisiesse trabajar por ello. Él bien sabe que apenas se obtendrá consentimiento expreso del em-

perador; mas bástale, siendo vassallo del archiduque, que S. A. conozca que él no se atreve á nada sin que ella lo sepa.

Acá ha venido nueva que Salzedo que era governador de Wich y otras tierras del cardenal de Lorrena en su obispado de Metz haya cerrado las puertas del dicho Wich al cardenal, y á su gente, y que el cardenal mostrando no saber en cuyo favor Salzedo hazia esto havia ya embiado á cobrar aquel lugar por fuerça y hecharle de allí, lo qual savido por los Franceses havian embiado soldados y artillería y tomado el dicho lugar de nuevo, que es bien señal que el rey de Francia quiere acomodarse y alargarse mas en aquellas partes, que será gran prejuyzio de V. M., y de acá no es menester esperar remedio, que no hay manera para ello ny aun para lo que de mas cerca toca á los estados patrimoniales del emperador.

Lo que arriva está escripto es hasta los 15. Oy ha venido nueva de Zatmar que considerando Suendi que los enemigos crecian en tal número que por la desyqualdad él pudiera quedar cercado, ha acordado de retirarse á la punta donde se junta el rio Tibiscus que agora llaman Tissa y un otro que se dize Soomos, porque desta suerte queda en un triángulo cercado de dos rios, y tiene á su mandado una puente de la qual con algunas trincheas que haga quedará tan señor que todas las vezes que quisiere podrá passarla seguramente teniendo siempre el rio de Tissa en medio contra los enemigos, y retirarse ázia acá ó quedándose allí esperar toda la gente que se le quisiere embiar de socorro, que si esperara hasta que le encerraran con toda su gente no tuviera de comer por tres semanas, y con lo que queda dexa la plaça de Zatmar harto fornida de vituallas y municiones para esperar seguramente que se le provea mejor; dexa en la dicha plaça cinco compañías de Alemanes y por cabeça uno que se llama Magher, que es hombre plático y ha seguido la guerra en Italia y otras partes. Tiene el dicho Suendi mucha gente enferma, y los Turcos mucha mas y han perdido muchos cavallos.

El duque de Ferrara partirá, segun se entiende, mañana ó essotro dia; dize el emperador que le ha ofrecido prestar ccc<sup>m</sup> scudos á pagar

en año y medio, y luego los diera si los Franceses acabaran de pagarle lo que le deven; los primeros c<sup>m</sup> se cobrarán dentro de dos ó tres meses. Muéstrase muy aficionado á su Magestad, la qual le corresponde con todo favor; y tomando el duque el camino de su buelta por Mistar que es á 8 leguas de aquí, donde le tienen aparejada casa y caça, el emperador yrá con él hasta medio camino á comer, donde le tiene otra caça aparejada, y le acomoda de 30 coches para hasta donde los quisiere llevar, y le presenta dos coches dados muy galanes con sus cavallos muy lindos.

Ya se ha negociado con los Genoveses para servirse de los xxx<sup>m</sup> scudos que prestan, porque las necessidades de acá aprietan de manera que no hay de que valerse sino de los á quien se ha pedido socorro.

Del tiempo y lugar de la dieta hasta agora no hay resolucion. Nuestro Señor guarde, etc.

## CXVII.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 186-192.)

Vienne, 19 août 1565.

Monseigneur, ceste icy serat seulement pour vous advertir de quelques particularitez que j'ay passé en divises avec le conte de Schwartzemburg, lequel est icy venu aux exèques et pour quelques affaires siens. Je l'ay festoyé avec le conte Wolrat de Mansfeldt et plusieurs aultres contes qui ont aussy estez icy. Je congnois bien l'umeur dudict conte, qui est fin et caut et cortesan, et d'autant plus l'ay-je aussi voulu payer de cortesanie. S'il le prend bien, bien soit;



sinon, pour le moins n'aura-il occasion de se doulir ny son beau-frère aussi<sup>1</sup> que l'on n'en ay fait compte. Il s'est un peu trouvé mal des bonnes chières, et, à ceste occasion, je l'ay esté une fois veoir en son logis, où il fust trouvé au lit par celluy que j'envoyay devant. Il se levat et me vint au devant en sa robe de nuict, et, s'excusant que sa chambre n'estoit fort belle ny alègre, me conduisit en une galerie où nous nous promenâmes plus de heure et demye, et je ne fesoie mon compte, sinon de trer vers luy et sortir. Il me commença par ce que j'escriz au roy touchant les affaires publicques, et de poinct en poinct nous vinsmes à tumber sur le désordre des pays d'em-bas et l'inconvénient et dangé en quoy ilz pourroient tumber, si les François, qui n'ont cesse, remuoient quelque chose; et, à ce que j'entendis de luy, l'on avoit partout grand regard quel accord l'on prendroit celle part touchant la religion.

Je ne sçay si l'on a fait quelque assemblée pour y adviser plus avant que ce que aulcungs disoient, qu'il falloit adoucir les placartz. Je ne sçay si c'est l'intention du roy, ou s'il y a aultre chose; car pour ne rompre le chemin audict conte qui alloit pour parler de ce que touche à V. S., je ne le vouluz arrester pour esclercir ce poinct. Son discours fut long, et, à ce qu'il se laissa clérement entendre, je craint que tout le faiz des embroilles des Pays-Bas, des lighes, signatures et livrées ne tumber sur son beau-frère, et que avec le temps V. S. ne luy rende bien verement le change, tant plus entendant ledict conte par moy que le roy continuoit d'escire à icelle, et que il n'estoit vray ce qu'il pensoit, que, par commandement du roy, elle fust partie des Pays-Bas; et luy fiz le discours de comment je la persuadey, quant je vins à Bruxelles, à cest effect, et que ce fust tout ce que se peut achever avec Madame d'avoir congé pour six sepmaines; mais ce m'estoit tout un, encoires que ce fussent estez trois; car il me suffisoit que V. S., attendu les termes que j'avoie entendu que se tenoient

<sup>1</sup> Catherine de Nassau, sœur de Guillaume, prince d'Orange, avait épousé, en 1560, à l'âge de dix-sept ans, Gonthier,

comte de Schwartzbourg, celui même dont il s'agit dans cette lettre.

en Flandres pendant que j'estoye en France, et le dangé de vostre personne, non jà pour les seigneurs, mais de quelque ung qui n'heust heu que perdre, et faisant ung colp seur heust pensé faire service et grand plaisir. Et que encoires ordinairement il y avoit courriers vers V. S. pour les affaires que se ouffroient à Milan et aultres de sa majesté et de la main d'icelle, par les courriers qu'elle dépeschoit : et aussi n'estoit-il raison qu'un tel prince désempara ung serviteur seur lequel tous les malveullans n'allégoient cause sur laquelle sa majesté peust prendre fondement, encoires que en tant d'années il y avoit heu temps pour s'enquérir, mesmes estans les seigneurs instiguez par ung qui privéement et particulièrement estoit admis en la maison, et estoit facture d'icelle. Et quant à ce qu'il disoit que V. S. le payeroit bien avec le temps à son beau-frère, que le naturel de V. S. n'avoit oncques esté congneu tel, et tant moings se donnoit-elle passion de ce que passoit, estant bien asseurée de sa conscience et de la congnoissance et satisfaction du maistre, duquel elle recepvroit en grâce de vivre à son aise en sa maison, et ne la veoye mise à porsier de retourner aux affaires des Payz-Bas, à regrest des seigneurs, et qu'elle menoit une vie tant alègre en sa maison et eslongnée de passion de ce qu'estoit passé, que je pouvoye dire que par luy ny aultres de sa maison ne se parloit quelquefois en six mois de choses que touchast auxdicts seigneurs, non plus que si V. S. n'eust oncques heu affaire avec eulx; ny avoit oncques voulu croyre ou craindre menasses que soient dictes du dangé de sa personne, pensant bien que, pour leur conscience, pour l'indignation du roy, auquel cela eust touché, et ce qu'en pouvoit advenir, il n'y avoit que craindre d'eulx, et les tenoit plus saiges. Mais j'avoye usé toutes les persuasions possibles, craignant quelque désespéré, et qui n'heust heu que perdre, qui se fust hasardé de faire ung colp; que je n'avois oncques entendu que V. S. en donna la culpe principale aux seigneurs. Et quant à ce qu'il disoit que quant icelle partit ce ne devoit estre sans dangé et craincte que par chemin elle ne fust assaillye, et faisoit bien d'aller bien accompagnée et d'avoir jusques à cent chevaux bien armés et

faire bon guet en tous ses logis, je luy asseuroye que ordinairement nous n'estions quarante, car les officiers et fourriers aloient devant, et n'y avoit homme qui portât seulement manches de maille, ny V. S. aucune chose de deffense; et le pouvoit l'on demander au conte de Gruyère, au Ringraff, à Polweiller; à toute la court de Lorraine, et sçavoir par tout le chemin si jamais l'on avoit faict guet ny garde, ny suivi les villes, sinon les plus meschans vilaiges, pour aller le plus droict; et ceulx qui vindrent reconnoistre par la forest tirant à Waure peurent bien faire rapport comment nous allions bien serrez, et si nous marchions comme gens qui heussent craincte.

Et pour ce qu'il disoit que V. S. avoit escript beaucoup de plainctes contre le prince, que c'estoient abus et mesmes quant à la religion; car je sçavoie que, en ce cas mesme, avec occasion, V. S. avoit faict bon tesmoingnage de luy par escript, et devoit estimer lediet conte que V. S. n'est si ligière de parler, pour ce que les princes, qui réfèrent ce qu'on leur a dict, sont creuz sans aultre tesmoingnage, car on ne les peult prendre à la parole, moins auroit V. S. escript chose que luy estant remise devant ne peut estre soubstenue, ou luy peut causer des ennuis. Quant à ce qu'il disoit que le prince<sup>1</sup> se douloit que l'on heust parlé en conseil de sa teste, que cela ne se trouveroit, et, puisque cela estoit passé en conseil, que l'on interrogast ceulx qui estoient présens.

Lediet conte me demanda fort quand M<sup>gr</sup> nostre prince viendroit: je luy respondiz que jusques à maintenant je ne croyoye qu'il viendroit sans le roy. « Lors, dit-il, vouldra le cardinal, en présence du roy, demander compte audit prince des choses passées. » Je luy dis que je n'en sçavoie rien ny ne le croyoye; car il suffisoit à V. S. estre bien assurée que le roy et tous ceulx de son conseil, et ceulx qui n'ont heu passion en ceste affaire, sçavoient bien que il n'y avoit que contes, et que peut-estre le temps ouvreroit les yeulx à ces seigneurs avant la venue de sa majesté, et pensoye que jà aulcung congnoissoient combien ilz avoient estez forcomptez; car V. S. n'estoit maling

<sup>1</sup> Don Carlos.

pour procurer secrètement de leur nuyre ny l'avoit fait, et qu'elle n'estoit ambitieuse pour leur empescher l'entremise aux affaires pour l'avoir seulle, ne s'estant réservé que une place de conseillier, et ce nonobstant avoir travaillé comme si tout le faiz de la compaignie eust esté sur luy, pour soulager les aultres et accélérer les affaires, dont l'on luy avoit monstré bien petit grey; et pour tant luy conseilloye-je tant plus de se reposer et prendre le bon temps avec le repoz d'esperit qu'elle avoit.

Il me demanda comment ce malcontentement de Renard estoit venu, et que de longtemps il avoit dict aux autres qu'il luy sembloit qu'il estoit bien fin pour eulx. Je luy racompté ce que je sçavoie de Renard, doibz la première congnoissance jusques à la démonstration de son ingratitude. Il monstra cecy luy estre nouveau. Je luy dis dadvantage qu'il pouvoit veoir combien V. S. avoit désiré aller le droict chemin, sans monstrier, ny par soy ny par les siens, aulcung sentement, car je n'avoie laissé, estant son frère, de veoir les seigneurs et mes frères semblablement, et moy de recevoir et de traicter MM. de Hornes et Montigny, quant ilz m'ont fait ceste faveur de venir vers moy en France, combien que je sçavoie qu'ilz n'entroient en vostre maison; et pouvoit ledit conte estre bien asseuré que si j'eusse sceu en cela vous faire déplaisir, ny je ne fusse entré en la maison des seigneurs, ny les eusse receu en la mienne, pour le moins de si bon cueur; et que je l'asseuroie que, encoires au partement, V. S. désiroit veoir MM. d'Eghmont et Oranges, et que je ne fuz de cest advis, craignant que peult-estre ilz n'eussent prins ceste courtoisie comment elle méritoit; et peult-estre non-seullement ne l'eussent ainsi receue, mais eulx ou leurs gentz s'en fussent mocquez ou eussent fermé la porte à V. S., ou faict autre chose que n'eust esté convenable: attendu que j'avoie esté vers tous les deux, et m'ayans faict beaucoup d'honneur et monstré de leur grâce beaucoup d'amitié en mon particulier, ilz ne m'avoient dict ung seul mot de V. S., ny moy à eulx.

Il me dict qu'il estoit fort marry que lors je ne me meslasse en cecy, car il sçavoit bien qu'il leur avoit souvent ouy dire qu'ilz esti-

moient beaucoup de moy, pour ce que j'estoye franc, ouvert et libre, moyennant que V. S. ne me gasta; et qu'il tient pour certain je eusse beaucoup fait, et n'y avoit en tout cecy heu que ung mal, que nul ne se meist entre deux. Je luy diz que je vouldroye que personne ne s'y fust mis, les choses ne fussent venues sy avant par la teste seule des seigneurs. Mais le mal est que chascung veut faire mal et peu peuvent faire bien; et que lorsque je fuz à Bruxelles, le feu estoit au plus hault, et me suffisoit d'avoir sauvé ce que m'estoit plus chier, et ne leur pensoye avoir fait peu de service de leur avoir osté l'occasion de l'inconvénient susdit que pouvoit advenir à vostre personne, dont, par qui qu'il fust advenu, ilz eussent estez comtables, ou, pour le moings, en perpétuelle suspicion envers le maistre et tout le monde, encoires que oncques ilz ne<sup>1</sup>. . . . y avoit heu homme qui avoit confessé en avoir charge; que V. S. avoit fait cacher et esteindre cela, et n'avoit voulu poulser cecy outre, qu'estoit bien monstrier combien peu elle avoit envie de fascher les seigneurs; et cecy ay-je dit plus hardiment, pour ce que je sçay qu'il est notoire à plusieurs.

Il me dict que oncques il n'avoit tant entendu de ces choses icy, car il y passa beaucoup d'autres incidens dont je ne me sçauroye si promptement souvenir, et que si les seigneurs l'eussent ainsi entendu, les choses ne fussent venues si avant, et que autres fois leur avoit-il compté avoir esté extrêmement malcontent de V. S. jusques il eust parlé à elle et congneut que la coulpe estoit de Erasso, et que les ministres ne peuvent tout ce que particulièrement ilz veulent, et souvent n'est la faute de celluy que l'on pense; que la livrée, signatures, pasquilz et choses semblables ne luy avoient oncques pleu, et n'avoit voulu recevoir la livrée, laquelle l'on luy avoit présenté; qu'il vat en Flandres, et veult veoir comment il vat de cecy; qu'il congnoist qu'il y aura du mal-entendu entre son beau-frère et mons<sup>r</sup> d'Egmont, lequel a bien fait ses affaires en Espagne, et que Pfintzing a escript audit comte que ledit Egmont avoit parlé là fort honorablement tousjours

<sup>1</sup> Mot oublié dans le manuscrit original.

de V. S., et ne souffroit que l'on en parlast autrement. Je luy diz que si Orange y eust esté aussi, on luy eust monstré aussi le fourcompte, et que je ne faisoye doubte que le roy avoit esclercy à Egmont les scrupules qu'il pouvoit avoir, et n'estoit merveilles si, voyant que l'on l'avoit servi de bourdes, et congnoissant la vérité, il avoit peult-estre changé d'opinion, dont toutefois je ne savoye rien, ny qu'il y eust malentendu entre lesdits seigneurs, ny aussi de ce qu'il disoit que madame de Parma tous les jours déclairoit en conseil qu'elle désiroit le retour de V. S., ny qu'il y heust changement à la conduite.

Il retournoit tousjours seur la craincte de son beau-frère, et que l'on ne luy demandât justification devant le roy, et que V. S. ne luy payât quant moings il s'en doubteroit; chargeant fort seur Berghes et Montigny, et moy monstrant que du tout je faisoye peu de compte. . . . et quant et quant me riz des choses que Moron avoit mis en avant, et à quoy le prince avoit donné oreille et miz espérance, ne congnoissant si bien le marchand comment il conviendroit; et cela lui disoye-je affin qu'il vit comment les seigneurs sont menez de ceulx qui peuvent tant avec eulx par belles parolles qu'ilz les mectent à toutes entreprises, et après, tout se résolt en fumée et malcontenter ceulx dont eulx et leurs prédécesseurs ont receuz plusieurs services.

Ledit conte me dict que, avant partir, il me viendroit encoires veoir, et me vouloit donner une colacion avec M. d'Arrach, grand maistre d'hostel, Pernestein et autres, avant partir; mais s'il actend deans quinze jours le filz de Lansac en sa maison, il ne doibt pas longtemps séjourner icy. Ledit Lansac partit avant-hier pour Praghe, et dois là vers les autres princes, que j'escrrips au roy.

Ledit conte ne se pouvoit assez esbahir de ce que je luy disoye du partement de V. S., car il avoit ferme opinion que c'estoit par commandement du roy, et que doiz lors il n'avoit tenu aucune correspondance avec V. S. Je luy contay les moyens que l'évesque de Cambray m'avoit proposé de communiquer aux seigneurs toutes les lettres que V. S. escripvroit et recepvroit du roy, et le peu de fondement qu'il avoit. Il me amena sur cela le soufflet donné audit sieur

de Cambray. Je monstrey ne m'y arrester et que cela ne nous touchoit; bien me desplaisoit-il que MM. de Brederode et Mansfeldt ne regardent mieulx à toutes choses; mais je laissez chascung en sa sagesse. Il me dict que Mansfeldt doit son vaillant, et se mocquoit de l'emprinse du nouveau voyage; et m'a dit que d'ung accord qu'il a faict, il de Schwartzembourg, avec l'électeur de Saxen, touchant une mine de sel trouvée sur les terres dudit conte, il a accreu son revenu de trente mil florins de rente et n'a nulz enfans, car sa femme a mal *parido* deux fois, et est après pour marier l'ung de ses deux frères. Il est mal avec M. d'Aremberg, et loue la sagesse du duc d'Arschot. Sur cecy, je ne luy respons rien, sinon que le duc s'est monstré amis, et que nous luy fusmes obligez. . . .

J'oblioye de dire que je satisfiz aussi au conte le point des éveschez des Pays-Bas, et comme elles avoient estées procurées à l'insceu et à cachette de V. S., et que à force l'on luy avoit faict accepter l'archevesché, dont elle n'avoit aultre proffict que d'avoir laissé celle d'Arras et fournir tous les ans trois mille escuz de ses aultres bénéfices pour l'entretien du service divin, combien que l'abbaye de Aflegem, que devoit estre anexée, fust vacante. Ledit conte pensoit que l'archevesché valust à V. S. plus de xx<sup>m</sup> florins par an.

Aussi luy ay-je compté ce que advoye entendu touchant la consulte des provisions des renouvellemens des loix et autres choses qui sont à la collation de Madame, que il y avoit plus de deux ans avant le partement que icelle ne s'estoit trouvé en ladite consulte; et tout cecy non de moy et pour ce que ledit conte m'en demandoit.

Ce matin Pernestain m'a trouvé en court, et m'a dit que le conte luy avoit parlé, se trouvant fort content de ce qu'il avoit entendu de moy, et jurant que ny luy, ny, à ce qu'il pensoit, son beau-frère, ne l'avoient entendu, et avoit esté ledit beau-frère tout aultrement informé, et que ledit conte doit aller en Flandres deans ung mois ou cinq semaines et doit faire merveilles. Dieu le veuille, mais il n'est que bien avec tout cela, maintenant ny cy-après, de se fier que bien à point, et faire comme l'on se verra et semblera convenir: car, pour

le présent, je doute que « hay mas miedo de Agamonte que emôr, ver-  
« güenza e arrepentimiento' ».

---

CXVIII.

**EL CARDENAL DE GRANVELLE**

A ALONSO DEL CANTO.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 194-195.)

Besançon, á 20 de agosto 1565.

No pude leer la carta de V. S. de 18 del passado sin lágrimas, considerando bien lo contenido en ella y el miserable estado en que queda essa pobre provincia; y es la pura verdad la que V. S. escribe de lo mal que ay pasan las cosas, y de los fines que algunos tienen, y lo peor es que la deve saber S. M. y que todavía se duerme sin resolverse á la venida, que y para lo de Flándres y por lo de Escocia

TRADUCTION.

**LE CARDINAL DE GRANVELLE**

A ALONSO DEL CANTO.

Besançon, 20 août 1565.

Je n'ai pu lire sans verser des larmes la lettre que votre seigneurie m'a écrite le 18 du mois dernier, en considérant les tristes détails qu'elle contient et l'état déplorable où se trouve cette pauvre province. Votre seigneurie n'exagère point lorsqu'elle retrace la situation des choses et les fins coupables que certains personnages ont en vue. Ce qu'il y a de plus malheureux dans tout cela, c'est que sa majesté, qui doit en être informée, s'endort néanmoins, sans se décider à un

« Il y a plus de crainte de Egmont que d'amour, de confusion et de repentir. »



y de Inglaterra y aun por establecer sus cosas contra Francia seria tan necesaria; mas esto he escripto tantas vezes, que temo que he enfadado, y assí ha algunos meses que me resolví de escribir en este punto muy poco y de remitirme quanto á lo de Flándres á lo que por otras partes puede entender, porque á S. M. no pudiesse parecer que me movia aficion particular ó desseo de bolver ay, que en su ausencia no podria hazer sin peligro, y si este tengo algunas vezes, no es á la verdad por otro respecto sino por cumplir en lo que yo pudiesse con lo que devo á mi yglesia y al servicio de S. M., y que para lo demas muy bien me estoy aun aquí, y alço muchas vezes las manos al cielo, dando gracias á Dios de que me haya sacado de ay en tal coyuntura, que ya conoscia que se empeçava á morder el freno y tomarle entre dientes, y que desplaia de que hombre contradijesse algunas cosas de que se tenia gana y que yvan encaminadas al camino que agora se sigue; y no me espanto si desseava aquel amigo que me resolviesse á no volver tan presto, porque á la verdad no consintiera á lo que se haze, y por mi descargo lo escribiera claro á S. M. lo qual no puedo hazer dende aquí, por el respecto que arriba digo; y aunque sé que se me ordian pláticas para ponerme en peligro, no

## TRADUCTION.

voyage que réclament également les intérêts de la Flandre, les affaires d'Écosse, d'Angleterre et la nécessité de se mettre en mesure contre la France; mais j'ai déjà écrit si souvent sur ce sujet que je crains d'avoir ennuyé sa majesté: aussi ai-je pris, il y a quelques mois, la détermination de ne plus toucher ce point que très-rarement, et de m'en remettre, pour ce qui concerne les Pays-Bas, aux renseignements fournis d'autre part, de crainte que sa majesté ne me soupçonne de céder à quelque affection particulière ou au désir de retourner dans ces contrées, quoique je ne pourrais l'effectuer en son absence sans danger pour ma personne. Quant à ce désir en lui-même, si je l'éprouve quelquefois, il m'est exclusivement inspiré, je le jure, par les nécessités de mon église, les obligations de ma charge pastorale et le service de sa majesté. Pour tout le reste, je me trouve parfaitement ici, et je lève souvent les mains au ciel, remerciant Dieu de m'avoir tiré de Flandre à une époque où j'en voyais plusieurs commencer à ronger leur frein

dexára de hazer lo que devia al servicio de S. M., como hombre de bien, ny de tener cuydado del público y de su authoridad, sin ningun fin de interesse particular, como jamas en toda mi vida lo he tenido, y si muriera haziendo lo que devia, tuviérame por dichoso; mas agora como las cosas estan, ny mi buelta ny mi contradiction aprovecharian. Y es gran lástima que la religion vaya assí, como muy bien V. M. escribe, y no sé quien aconsejó á S. M. de consentir que se tractasse de moderar los edictos, pues se podia acordar de lo que se le dixo quando se renovó la publicacion dellos en su nombre, y que por haverse hecho estos con consentimiento de los estados, y por no hazer mudança en cosa que tanto importa y establecida con tanta authoridad, se hizo con insercion entera de los mismos edictos como se havian publicado en nombre del emperador, gloriosa memoria, sin qui-

TRADUCTION: -

supportant impatiemment la moindre opposition à ce qu'ils avaient en vue et qui conduisaient en ligne directe à la route que l'on suit présentement. Je ne m'étonne plus aujourd'hui si cet ami<sup>1</sup> désirait me voir prendre la résolution de ne pas retourner de sitôt, car je n'aurais certes point permis ce qui se fait, et j'en aurais prévenu sa majesté pour l'acquit de ma conscience. Malgré les trames ourdies contre ma sûreté, je n'aurais pas cessé de faire ce qu'exigeait de moi le service de sa majesté, comme c'est le devoir de tout homme de bien, de veiller au bien public et au maintien de l'autorité royale, sans aucune arrière-pensée d'intérêt personnel, ainsi que j'ai agi pendant toute ma vie; et si j'étais mort dans l'accomplissement de ce devoir, je me serais considéré comme le plus heureux des hommes; mais dans l'état actuel des choses, ni mon retour ni mes efforts ne pourraient plus avoir la moindre utilité.

C'est une chose bien déplorable de voir compromettre ainsi les intérêts de la religion, comme votre seigneurie me le dit dans sa lettre, et je ne sais qui a pu conseiller au roi de consentir à ce que l'on s'occupât de modérer les édits. En effet, sa majesté devait se souvenir de ce qu'on lui fit observer lorsque la publication de ces mêmes édits fut renouvelée en son nom, et que ceux-ci ayant été portés jadis avec l'assentiment des États, dans la crainte de changer la moindre chose

<sup>1</sup> Probablement Gonzalo Perez.

tar ny poner, y todo esto de moderar no se haze sino por ganar crédito con los pueblos.

Temo harto lo que V. S. escribe de la cabeça, y que si la hay es con la correspondencia de los Chastillones y de mons<sup>r</sup> de Memoranci (*sic*) con quien me afirma alguno de gran qualidad que hay en estas tierras alguno que se cartea muy á menudo. Mas qué haríamos si S. M. no quiere mirar en ello, sino de suplicar á Dios, como lo hago continuamente, que le quiera inspirar á lo que conviene, para que apiadándose de aquellas tierras, ponga en ellas el remedio que es menester? Y pensar que se pueda hazer sin su presencia lo tengo para mí á grandíssimo engaño; y pues V. S. está presente y dél fia S. M., como yo sé, no dexé, por amor de Dios, de continuar en hazer el officio que deve á su servicio, y yo no dexó de hazer el que devo

## TRADUCTION.

en une matière aussi importante et établie avec un pareil concours d'autorités, on les promulgua de nouveau textuellement et entièrement, comme ils l'avaient été au nom de l'empereur de glorieuse mémoire, sans retrancher ni ajouter un seul mot. Quant aux adoucissements proposés par certaines personnes, ils n'ont d'autre but que de gagner quelque popularité à leurs auteurs. Je ne puis trop m'inquiéter en pensant à ce que votre seigneurie me dit du chef des hérétiques de Flandre, et certes, s'il y en a un réellement, ce n'est point sans la participation des Châtillon et de M. de Montmorency, avec lequel un personnage du plus haut rang, qui se trouve présentement en Bourgogne, m'assure que certain sujet du roi, dans les Pays-Bas, entretient une fréquente correspondance. Mais que nous resterait-il à faire, dans le cas où sa majesté négligerait de prendre les mesures convenables, si ce n'est de supplier Dieu, comme je le fais chaque jour, de vouloir bien l'inspirer d'une manière conforme à nos besoins, afin que, jetant sur ce pays un regard de compassion, elle daigne appliquer à la situation le remède nécessaire. Or, s'imaginer que ce remède soit possible en son absence me semble, à moi, la plus grande illusion, et puisque votre seigneurie se trouve sur les lieux, jouissant, comme je le sais fort bien, de la confiance entière du roi, je la conjure, pour l'amour de Dieu, de persévérer dans les démarches que réclame son service; moi, de mon côté, je ne néglige rien pour faire connaître à sa majesté le zèle dont votre seigneurie donne tant de preuves dans l'intérêt de sa cause;

por certificar á S. M. el zelo con que veo que sirve; plegue á Dios que aproveche. Yo tengo, como V. S. escribe, que el padre havrá estado mucho ha con S. M., que ha dias que me escribe el señor don Frances de Alava que havia passado por Bayona; mas fácilmente podrá ser que si habla con muchos, hallará algunos que procurarán que calle, y aun que procuren de calumniar con S. M. el officio; y sabe V. S. muy bien que algunos de los de ay tienen sus inteligencias y correspondencias en España, y plega Dios no venga á dañar esta inteligencia á aquellos reynos.

De M. d'Aigmont siempre he sido en opinion que tiene muy buenas entrañas, mas que no deve saber ny los fines que tenia Renard, ny los designos de algunos que se sirven dél, y de la voluntad que saben que S. M. le tiene, sin dezirle á él el secreto . . . . .

TRADUCTION.

puissent mes efforts n'être pas inutiles ! J'ai la certitude que le père <sup>1</sup>, ainsi que votre seigneurie me l'écrit, sera depuis longtemps arrivé au terme de son voyage, car D. François d'Alava m'écrivait, il y a déjà quelque temps, qu'il avait passé à Bayonne; mais il pourrait arriver facilement que, si ce religieux laisse entrevoir à plusieurs personnes le but de sa mission, il se rencontrât des gens qui cherchassent à l'empêcher de parler, et même à dénaturer sa démarche aux yeux du roi : votre seigneurie sait fort bien, en effet, qu'il existe entre l'Espagne et la Flandre certaines intelligences et correspondances. Dieu veuille qu'elles ne causent pas quelque jour la ruine de ce dernier pays ! Quant à M. d'Egmont, j'ai toujours été d'avis qu'il était foncièrement bon, mais qu'il ignorait les vues cachées de Renard ainsi que les desseins de ceux qui exploitent, à leur profit, ce seigneur et les bonnes dispositions du roi à son égard, sans lui confier le secret de leurs prétentions . . . . .

Je remercie votre seigneurie de la relation qu'elle m'a envoyée des fêtes données à Bayonne<sup>2</sup> à la reine d'Espagne; la meilleure, à mon avis, eût été d'amener la

<sup>1</sup> Fray Lorenzo de Villavicencio, envoyé par del Canto en Espagne, et à ses frais, pour informer le roi du véritable état des choses.

<sup>2</sup> Cette relation, qui n'a pas semblé digne de l'impression, est datée de Bayonne, le 27 juin. (*Mémoires de Granvelle*, XIX, 75-76.)

A V. III<sup>ma</sup> doy muchas gracias por la copia que me embió de las fiestas que se han hecho en Bayona á la reyna N. S<sup>a</sup>; las verdaderas quisiera que fueran haver persuadido á la reyna madre que de aquí adelante, para remedio de la religion en Francia hiziesse muy de veras lo que conviene, donde las cosas tambien van muy mal y nos podrian dañar, y con mucha facilidad se podrian encaminar bien. Dixo que haria milagros, con añadir todavía que no haria nada que la obligasse á las armas; y no serian menester estas, tomando el remedio de veras como convernía; mas yo temo que está tan persuadida, que el entretener las dos partes sea lo que conviene para establescerse en el gobierno de aquel reyno, que dubdo seguirá este camino que es el verdadero para la ruyna de la religion y authoridad de su hijo, y aun para que otros ocupen el reyno, y temo mucho que no hará cosa buena, y por temerlo tengo muy grandes coyunturas.

## TRADUCTION.

reine mère à prendre désormais les moyens convenables pour remédier aux maux de la religion en France, où les choses vont fort mal, et pourraient nuire à nos propres affaires, tandis qu'il serait si facile de leur donner une direction meilleure. Cette princesse a promis de faire merveilles, ajoutant néanmoins qu'elle éviterait tout ce qui pourrait amener la reprise des hostilités; or, elle n'aurait pas besoin de recourir aux armes si elle voulait réellement employer des moyens en rapport avec la situation; mais je la crois si fortement entichée de cette idée, qu'en ménageant les deux partis elle a trouvé le secret de consolider son autorité, qu'elle s'obstinera dans un système d'où résultera infailliblement la ruine de la religion et du trône de son fils. Je suis donc bien persuadé qu'elle ne fera rien de bon, et je n'ai que trop sujet d'appréhender de grands malheurs.

## CXIX.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, I, 213.)

Viena, à 25 de agosto 1565.

Por mis precedentes, que fuéron de 28 de este, avisé à V. M. la recogida de Suendi con toda su gente hasta la punta donde se juntan los rios Tibisco ó Tisa y Soomos; despues acá no ha auido cosa ninguna de ay que sea de importancia, aunque aquí salió una voz que él avia combatido con los Turcos y desbaratádolos; lo qual hasta agora no es verdad ni verisímil, por la desyqualdad que ay entre el un exército y el otro; vásele juntando mas gente, de suerte que

<sup>1</sup> Retour de l'agent diplomatique envoyé par l'empereur à Constantinople pour traiter de la paix. On ignore le résultat des négociations et la détermination de sa majesté; mais Chantonnay supplie le monarque de ne se décider à rien avant que l'affaire de Malte ait reçu une solution. Arrivée de don Garcia de Tolède devant cette place et ses premiers succès. Les revers essayés par les Turcs ont répandu l'effroi parmi les Vénitiens, qui s'imaginent déjà voir la flotte espagnole dans leurs parages. Une sorcière, brûlée à Bade, l'année précédente, avait prédit que, de même qu'en l'année où les Turcs s'emparèrent de la Hongrie on avait vu les poulains venir au monde avec des dents formées, de même ils se trouveraient exposés

à un danger imminent l'année où, sur les frontières des chrétiens, se reproduirait un pareil phénomène. Or le cas s'est présenté cette année même, et l'on a vu naître, dans les haras impériaux comme chez beaucoup de particuliers, un très-grand nombre de poulains avec des dents semblables à celles des chevaux de quatre ans. — Opérations de l'armée impériale contre les Turcs. — Le légat Deliauo est rappelé à Rome; cette nouvelle a été un coup de foudre pour lui. Il intrigue néanmoins de toutes les manières pour être maintenu dans son poste. L'empereur fera probablement des démarches en sa faveur, parce qu'il lui convient infiniment mieux d'avoir ici un homme dont il dispose entièrement que tout autre qui serait moins docile,

en breve su ejército será de hasta cinco mill cavallos, y ocho ó diez mill de pié.

Dos dias ha que tornó Cernovische el Raguseo, que abia ydo al Turco sobre lo de la paz; no he podido aun saber del emperador lo que trae, porque apenas tiene S. M. acabado de oyrle particularmente y no ha hecho su relacion en consejo. Bien creo que generalmente habrá tratado S. M. de esto con sus consejeros para que piensen sobre ello y la resolucion que se abrá de tomar, y me ha parecido no demandar nada á S. M. por no parecer demasiado curioso. Hazerlo he oy ó mañana para prevenirle que si es posible no se resuelva hasta ver el suceso de Malta, porque segun ello fuere quizá no conbendria al emperador hazer paz si V. M. determina pasar adelante; y si se contenta con aver socorrido á Malta, si no sucede algun estrago grande sobre los Turcos, como acá se avia publicado, ya abrá siete dias, lo qual agora va resfriando, podriase llevar la negociacion de acá de arte que holgase el Turco de tener tambien tregua con V. M. Lo que acá se avia publicado era que tres fragatas que los Venecianos tienen en Çaragoça y Mecina y en otra parte, como ello es verdad, para abi-

bien qu'il fasse très-peu de cas du personage; les membres du conseil, ceux-là surtout qui inclinent pour le mariage des prêtres, l'appuyeron également de leur crédit. Delfino a su d'ailleurs intéresser à sa cause le comte Prosper de Arcos, ambassadeur impérial à Rome, qu'il a flatté de l'espoir de lui faire obtenir pour quel qu'un des siens une abbaye présentement vacante, et qui est à la collation d'une comtesse hongroise du même nom. Cédant aux importunités du cardinal, l'empereur aura probablement chargé son ambassadeur de réclamer auprès du souverain pontife, car sa sainteté a dit dernièrement au comte d'Arcos qu'elle avait destiné, il est vrai, Delfino à une autre dignité; mais que, si sa majesté tenait absolument à le

conserver à sa cour, elle chercherait à la contenter autant que possible. Le légat fait courir le bruit que don P. d'Avila est cause de sa révocation; ce qui tendrait à compromettre Chantonnay, dont les conseils auraient influencé l'esprit de ce dernier; peu lui importe, pourvu que l'on éloigne un homme qui, par sa conduite peu régulière et des démarches inconsidérées, compromet lui-même en Allemagne le service de Dieu et l'autorité du saint-siège. Quoi qu'il en soit, Chantonnay informe régulièrement le cardinal Pacheco de tout ce qui se passe à la cour de Vienne sous ce rapport, afin qu'il puisse agir en temps et lieu d'une manière convenable auprès du souverain pontife.

sar á su general y á Venecia con toda presteça del suceso de las cosas de Malta, y progreso de la armada de V. M., abian venido una tras otra á mucha priesa á Zara, donde sabemos que el dicho general ha siempre parado con su armada, y abian referido que á los seys ó siete de este mes don García abia partido de Çaragoça solicitado mucho del gran maestre por el aprieto en que estavan, y porque entendia que los Turcos, caso que no pudiesen hazer nada en el burgo, determinavan arruynar enteramente el castillo de Sant Elmo y partirse con el armada ántes que le pudiese llegar don García por ser la armada de los Turcos tan flaca y deshecha; y ofresciéndose en aquel tiempo viento bueno y fresco, el dicho don García abia enbiado algunas naos y galeones delante y seguido luego con las galeras, y que aquellos galeones siguiendo la órden que tenian y los otros navíos grandes abian llegado al amanecer y se avian puesto en la boca del puerto y dado tal ruciada de artillería á las galeras turquescas, que las abian forçado investir en tierra y salirse toda la gente de ellas, la qual con los Baxás se abian recogido á Sant Elmo y al entorno, y que ay quedavan á la misericordia de los nuestros, ni se avia escapado un solo navío del dicho puerto ni de la dicha armada sino 20 galeras que estavan á la guardia, fuera las quales los nuestros abian pasado y no querido embestirlas, por no perder la ocasion de todas las otras que estavan en el puerto, y que sabido esto por el general de los Venecianos luego se abia partido de Zara, no se sabe si á Venecia, ó házia Corfú, para estar á ver lo que mas adelante querria hazer la armada de V. M.

Esto refirió un mercader que venia de Zara á un gentil hombre que se llama Paulo de Zara, que tiene á cargo una plaça del emperador ó del archiduque en aquellas partes, y sabido esto vínose luego por la posta á grandíssima diligencia y traxo esta nueva al emperador el lunes pasado que fué á los xx, y halló á S. M. á cinco leguas de aquí comiendo con el duque de Ferrara, donde, como en mis precedentes tengo escripto, le hizo una caça para despedirse, y el dicho duque se fué su camino adelante para Ytalia á dormir á Nobestat, y el emperador volvió acá, abiendo primeramente enbiado al dicho Paulo



de Zara á la emperatriz para darle cuenta de esta nueva, la qual nos dió acá el contentamiento que V. M. puede pensar, aunque no la podíamos creer del todo por ser tan grande, por miedo que no fuese del todo así, aunque todo se puede creer de la buena maña y esperiencia de don García, esperando cada dia que viniese correo espreso de aquella parte; pero ninguno ha parecido hasta aquí, y las cartas que ayer vinieron de Venecia de xvij no tratan de ninguna cosa de ello; y las de Roma de xi no muestran que ántes de los quince ó beynte de este se pudiese hazer alguna cosa señalada; y porque se podia arguyr que don García no tenia toda su gente ni las galeras que abian ydo á Livornia com In<sup>o</sup> Andria, referia el dicho Paulo que aquel mercader decia que no las abia querido esperar teniendo harta gente sin esa, y que tomava quatrō mill ballesteros cecilianos sabiendo que le rebastavan; siendo la armada turquesca qual estava y porque no le escapasen. Placerá á Dios que si esto no es así hasta agora, será presagio de lo que despues abia de suceder. Sabe Dios los discursos que se hacian acá sobre este contentamiento de lo que se podia hazer en la parte de la Grecia proveyendo la gente de ay de armas y cosas necesarias para levantarse contra el Turco, segun lo han gana; y con el enbaraço de ay y el que de estas partes se le podia dar y la poca manera de en algunos años poder él hazer armada notable, V. M. haria despues en la costa de Africa todo lo que quisiese, y que con los galeras que ya estaban en órden, remediándose las que se pudiese de las turquescas, dende luego se podia hazer efecto en la una y en la otra parte haziendo dos armadas, que por chicas que fuesen no abria quien las pudiese resistir. Digo esto porque V. M. vea la alegría que con razon por todos abia entrado; salvo los Venecianos, cuyo embaxador que aquí está quedó tan atónito como si ya estuviera l'armada de V. M. dentro de Venecia, y assi tardando la nueva y visto que no tiene seguimiento ny apariencia por las cosas que han escripto de Venecia, ha venido ressuscitando tan contento como lo estava primero.

En este incidente contaré á V. M. un donayre que en estas provincias ha acontecido. Habrá un año que fué quemada una bruja en Ungría

á la parte de Buda debaxo del mando del Turco, y ella ántes de morir dixo que los queria abisar que como el año que los Turcos tomaron la Ungria fueron vistos en el pais de los Turcos los potros nacer con dientes formados, así pasarian peligro el año que en la frontera de los christianos nasciesen simillmente los potros con dientes; y así en las castas del emperador en este año, á lo que se ha referido y afirmado, y en otras muchas castas de particulares tambien, han nascido potros y casi generalmente con dientes tan grandes como los tienen los cavalllos de 4 años. Lo que me haze creer que el Cernovische venga bien despachado es que le han consentido sacar su muger y sus hijos de Constantinopla, si no se la tienen en la frontera hasta ver lo que abrá negociado acá.

El Begler Bech de la Grecia ha llegado hasta Sofia, y no pasa de ay hasta que tenga otro abiso; no tenia consigo mas de doze mill cavalllos. Si se viniese á juntar con los Turcos que estan cerca de Satmar, mal lo pasarian, porque ay no se halla ya bitualla y padescen mucho los Turcos, tanto que apenas podrán quedar sin partirse, y no lo harán sin alexarse quando entiendan que al Suendi se le va llegando mas gente.

El Vayvoda está todavía en el campo, y se entiende que querria retirarse y no se lo quieren consentir, ántes le tienen muy guardado, y creo que á la fin parará en que le llevarán á Constantinopla, como lo tengo escripto dias ha á V. M. Quien mas le persuadió que fuese al campo fué Bebech, de quien tengo escripto tambien á V. M., por la esperança que él tenia que los Turcos le harian señor ó governador perpetuo de la Transilvania.

La nueva ha venido acá que el papa revocaria todos los cardenales nuncios y nombraria otros para embiar en sus lugares, y aunque ha dias, no lo creyó este en el principio ó á lo menos pensó que tardaria la execucion, y despues que ha entendido de Roma que el nombramiento estava hecho y que esto iba muy de veras, y en breve se avia de efectuar, está el mas turbado hombre que se pueda ver, y ha hablado en ello á los nuncios que acá estan con la mayor cólera del mundo, diziendo que Su Santidad se engaña, y no sabe lo que se haze, y que

no podrá venir otro que sea tan accepto acá ny tan agradable para negociar con el emperador, ny que entienda los humores de Alemaña como él, y que partiéndose es cierto que Su Santidad será forçado conceder el connubio de los clérigos, y que todos los de acá se harán confessionarios, y sobre esto embió, segun me ha sido dicho, un billete al mayordomo mayor del emperador á xxii deste, que fué el miércoles passado, para que en bolviendo el emperador de la caça, que fué mas de media hora de noche, el mayordomo le hiziesse haver audiencia de S. M. y sino que fuesse el dia siguiente por la mañana ántes del consejo, que era vispera de S. Bartholomé, y sino despues del consejo ántes de comer, y sino despues de comer ántes del consejo, y sino despues del consejo ántes de cenar; mas como el miércoles havia llegado el dicho Cernovische, el emperador estuvo ocupado y no hubo lugar, y assí ayer dia de S. Bartholomé ántes de la missa habló con S. M. gran rato, y á lo que se sospecha fué para hecharse en sus braços y suplicarle hiziesse officios en Roma en su favor contra esta resolucion, y creo no se lo negará el emperador porque holgará mas tener acá un ministro conivente, y que se tiene como de su mano, que no un otro, aunque no se fia dél, y al dicho cardenal no le faltará favor de quantos hay en el consejo, señaladamente de los que inclinan al connubio de los sacerdotes, pues este les muestra estar tambien en esta materia, si mas adelante estan en la nueva religion; mas pues este habla tan á gusto dellos, yo miraré si podré caer en alguna coyuntura con el emperador que él salga á hablar deste negocio y acordarle he á S. M. lo que él mesmo me ha dicho de las condiciones, palabras y vida deste hombre, y le diré en passando, que vea si este es persona de quien S. M. pueda recibir servicio, ny fiarse dél, y considere si la vida y palabras deste hombre son exemplares para su corte y beneficio de toda la Alemaña.

Yo siempre escriví al cardenal Pacheco que mire de tractar en lo que toca á este cardenal de tal manera, que yo no cayga en sospecha, á lo menos de las cosas que yo he oydo de boca de S. M. del emperador, porque seria quitarme toda manera de poder aquí hazer ningun

servicio á V. M. si el emperador me cobrase odio por respecto deste cardenal, que cierto es hombre peligroso para lo de la religion, y poco conveniente para ministro de Su Santidad; y lo mesmo que el conde de Svartzemburg me dixo que este havia negociado con los deputados de los electores legos quanto á la acceptacion de la confession Augustana, lo ha referido tambien el mesmo conde á Pernestayn.

Entiendo que el conde Próspero de Arco, embaxador en Roma por el emperador, es gran amigo deste cardenal, porque lo tiene engañado como á los otros, y prometido hazer maravillas acá por él y por los suyos, señaladamente en una abadía que vaca, que es de la colacion de una condessa de Arcos Ungara, y creo que si el cardenal la pudiesse coger para sí, lo negociaria ántes que para quien el conde querrá; y este cardenal le deve haver avisado sobre la primera nueva que vino de la revocacion que si este fuesse, hiziesse officios en su favor con Su Santidad, y aun podrá ser que desde entónces S. M. mesma le haya escripto sobre ello por importunaciones deste, porque el dicho conde se ha ya entremetido y entrado muy adelante en esta plática con Su Santidad, porque entiendo que Su Santidad le ha respondido que querria á este cardenal para otras cosas; pero si S. M. hazia grande instancia sobre ello, miraria de contentarle quanto pudiesse. Acá ha salido una voz de casa del cardenal, no sé si dél, que don P<sup>o</sup> de Avila era causa desta revocacion, por donde podrá ser que sospechen que esto venga por avisos mios; mas aun no se me da nada con tanto que no se tracte de las cosas que el emperador me ha hablado sino generalmente, que este es de vida poco exemplar y inconsiderado en las cosas que tracta con los de Alemaña, lo qual es en desservicio de Dios y de Su Santidad; aunque yo mas querria, si fuesse possible, que esto fuese de suerte que no me hiziesse malquerer de nadie, y para que el cardenal Pacheco en sus tiempos sepá encaxar estas cosas y servirse dellas en Roma como conviene por todos los respectos susodichos y el servicio de V. M. y no perder coyuntura ny punto de tiempo, tengo avisado y avísale cada dia de lo que en esto passa, como á V. M. mesma, rogando al dicho cardenal que esto sea secreto.

CXX.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonay, II, 1-14.)

Viena, á 3 de setiembre 1565.

..... Dixe al emperador estos dias lo que por otras mias escriví á V. M., que mirasse si le parescia mejor no resolverse con el Turco hasta ver lo que saldria de Malta. Respondióme generalmente que lo que Cernoviche traia eran ciertos particulares, sobre los quales era menester proveer y resolver luego, mas el punto principal y conclusion de la paz no era para resolverse tan presto, que no huviesse harto espacio para ver ántes lo que succederia de la empresa de Malta, y no se me alargó mas.

Entiendo que el Turco quiso oyr de boca del dicho Cernoviche el principio y progresso desta guerra de Ungría, lo qual pareció al

<sup>1</sup> L'empereur ne songe point à traiter sérieusement la question de la paix avec le Turc avant que l'expédition de Malte ne soit terminée. Interrogé par le Grand Seigneur sur l'origine et les progrès de la guerre de Hongrie, Cernovitch, agent de l'empereur, lui a donné des explications qui ont paru le surprendre beaucoup, car elles ne ressembloient en rien aux rapports d'Ali-Bacha. La mort de ce dernier donnait à Cernovitch toute facilité d'exposer ses vues, parce que, d'après les usages de Turquie, le premier bacha seul a le droit de parler devant sa hautesse, et, soit qu'il

dise vrai ou faux, les trois autres doivent garder le silence par respect pour leur chef et de crainte d'encourir l'indignation du sultan. Ce prince est donc aujourd'hui convaincu que toute la faute doit être imputée à Ali-Bacha. La prise du fort Saint-Elme est loin de compenser, aux yeux des Turcs, la perte qu'ils ont faite de Dragut et de plusieurs principaux officiers de leur armée. A cette occasion, le sultan est allé jusqu'à dire « qu'il estimoit plus ces gens là que la prise de six villes comme Malte. » — Décidément le pape veut colorer son refus du prétexte de l'opposition formée

Turco muy estraño y diferente de lo que le havian dado á entender, y púdolo hazer el dicho Cernoviche libremente por ser muerto Aly-Baxá, porque la costumbre de aquella corte es que el primer Baxá hable y diga al Turco lo que quiere en presencia de los otros tres, y sea verdad ó mentira lo que dize, los otros tres han de callar y no contradize por la reverencia que tienen al primero y peligro que les yria en ello, porque á ellos no toca hablar al Turco sin ser preguntados, y quando lo hiziessen, el Turco mismo lo ternia á gran atrevimiento; assy que deste negocio toda la culpa, si por tal la conosce el Turco, no puede caer ny tocar sino á Aly-Baxá muerto. Estava este Raguzeo en Constantinopla quando truxeron la nueva de la tomada del Castillo de Sant Elmo, y dize que el Turco se holgó mucho dello hasta que entendió la mucha gente suya que havia muerto ally, y la muerte de Dragut, Aly Portu, y otros, lo qual sentió tanto que dixo que en mas tenia la gente perdida que seys Malta.

El papa ha embiado á los nuncios que aquí estan la copia de la carta que V. M. ha escripto á S. S., y aun creo el original. El confessor de la emperatriz y yo, que comunicamos muchas vezes sobre esta

par le roi d'Espagne au mariage des prélats, et les nonces sont chargés de présenter à l'empereur la lettre que sa sainteté a reçue à ce sujet de Philippe, sans s'inquiéter si cette démarche peut ou non exciter la mésintelligence entre les deux souverains. Continuation des intrigues du cardinal Défino pour être maintenu à son poste, tandis que les deux nonces sont rappelés à Rome. Chantonnay a prié l'impératrice de chercher à agir sur l'esprit de son époux, en lui démontrant combien la seule présence de ce prélat à la cour de Vienne portait préjudice à la religion catholique, mais sans laisser entrevoir que Chantonnay l'eût engagée à cette démarche, car ce serait en ruiner complètement l'effet. Le conseil de l'em-

pereur insiste auprès de lui pour la conclusion de la paix avec les Turcs, vu l'impossibilité de résister seul à une puissance si formidable. Le retard apporté par le roi à fournir les secours qui lui ont été demandés, tandis que les princes d'Allemagne ont spontanément offert leurs services, décourage tout le monde. Or si malheureusement on venait à licencier les troupes, il serait presque impossible de les réunir ensuite, et l'on ne trouverait plus le même empressement chez ceux qui ont montré jusqu'à ce jour tant de bonne volonté à aider l'empereur. De plus, les Turcs ne congédient point leurs soldats, mais ils se bornent à les retirer dans leurs garnisons ordinaires, ce qui leur donnerait toute facilité de tenter avec succès quelque

materia del conjujio, no sabemos jugar á qué fin, sino es el que ya otras vezes tengo escripto, que el papa quiere entretenerse con el emperador y cargar sobre V. M. la dificultad que se haze en la concession deste negocio, y á la primera audiencia que estos han de haver, sé que estan determinados mostrar la dicha carta al emperador por serles mandado expressamente, y el cardenal Delfino haze como suele sus oficios de complacencia con S. M. Imp. y todo esto ny va al beneficio de la causa ny en provecho de la amistad que deve haver entre vuestras majestades. Yo he avisado á la emperatriz de todo esto, y que mire si en alguna coyuntura podrá venir en plática que el emperador le diga el favor que el cardenal pide de S. M. I. para quedar acá, y le diga como de suyo que S. M. mesma del emperador conoce la vida, plática, y tractos del dicho cardenal, y que aunque no viesse otra cosa, el mal exemplo de su vida y lo que se cuenta dello, deve poner al emperador á no querer que tal hombre esté en su corte, y dexarle yr, pues todos los otros se revocan, porque de otra manera quedando este, si muestra el papa hazerlo para hazerle favor, agravia á todos los otros cardenales nuncios, y si los otros todos se sacan

nouvelle expédition avant qu'on fût en mesure de défense. En troisième lieu, il n'y a point à se fier aux Hongrois, lesquels, tant par l'effet de la crainte que par manque d'attachement à leur souverain, ne se décideraient jamais à faire seuls la moindre résistance, quelque faible qu'elle fût : or la guerre actuelle sert non-seulement à les tenir en haine, mais encore à les contenir dans le devoir. Il y aurait donc le plus grand danger à parler de paix, attendu que la première condition exigée par le Grand Seigneur, avant même d'entrer en pourparlers à ce sujet, est le licenciement de l'armée impériale. Une fois ces troupes congédiées, il aura beau jeu pour tenter tout ce qu'il lui plaira, l'expérience du passé démontrant suffisamment quel fond

l'on peut faire sur sa parole. L'empereur insiste donc derechef auprès du roi pour en obtenir de prompts secours ; mais il désire les recevoir en argent, vu l'inconvénient d'avoir des Espagnols à sa solde, lesquels ne sont pas régulièrement payés, se révoltent (ainsi qu'on l'a vu du temps de son père Ferdinand), et nécessitent la levée à grands frais d'autres troupes destinées à les faire rentrer dans l'ordre. Le roi peut, s'il le désire, nommer un commissaire chargé de constater l'emploi des sommes avancées par lui. Chanjonay, en son propre nom, insiste pour l'accueil des propositions de l'empereur ; il y va de la réputation de ce prince et de l'intérêt général de la chrétienté.

para hazerles favor, este solo quedará agraviado; y que mire la emperatriz como anda en este negocio, de manera que el emperador no pueda sospechar que esto sea por mi consejo, porque seria estragar enteramente el negocio, y mas valdria no hazer este oficio que caer en esta sospecha, ó tentarlo fuera de tiempo. Este cardenal anda tan á gusto del duque de Saxonia, que de tres dias á esta le ha embiado 6 cavallos frisones muy buenos.

Tornando á lo de las guerras de acá, veo á todos los del consejo muy puestos en que se haga paz, por la poca posibilidad que el emperador tiene de resistir solo al Turco, no obstante que veen claramente que la paz es verdadero engaño, porque quanto han tomado los Turcos en Ungría, todo lo han tomado en lo mejor de la paz, y dizen claramente que veen que el emperador está desamparado de V. M., ayudándole todos los príncipes á quien ha recorrido, aunque el emperador muestra en sus palabras tener mucha mas esperança y confiança en V. M.; mas tengo miedo que la desesperacion de los de su consejo no le lleve tras sí, y es claro que si una vez se licencia la gente que está juntada, apenas se podria tornar á juntar, ny acudirian con tanta voluntad los que hasta agora han mostrado gana de servir y asistir al emperador; y la gente del Turco no se licencia, ántes se recoge solamente en sus presidios ordinarios, y buelta la del emperador á sus tierras, ternán los enemigos manera de hazerle mucho daño ántes que levante otra y la encamine hasta allá, quanto mas que no hay que fiar de los mesmos Ungaros, los quales, así de miedo como de poca fe no se pornán solos en hazer resistencia por poca que ella sea, y sirve esta guerra que el emperador tiene, no solo para animarlos, mas aun para hazerles estar á lo que deven. Yo creo que el dicho correo llevará comission de hazer alguna instancia con V. M. para que se resuelva, y se sepa de cierto lo que se puede tener por seguro de ay, y segun la resolucion que viniere se acabará de concluir lo de acá, y si la rëspuesta tardare no dexarán de hazerlo. Plega Dios sea como conviene á su servicio y bien público, mas yo veo á estos muy caydos si no son sostenidos, y tan caydos que tengo miedo



que llevarán á su amo tras sí, si Dios no pone su mano en ello, aunque no le falta prudencia y buen discurso; así tuviese fuerças como muestra ánimo.

Despues de escripta esta el emperador me ha llamado y hablado en el despacho deste correo; y aunque yo tenia por muy cierto que demas de dar cuenta de las cosas de acá, seria para hazer instancia en que V. M. se declarasse de lo que quiere ayudar para las cosas de acá, he visto claramente que la principal causa es esto.

Hame hecho muchas protestas que aunque está muy confiado de la voluntad de V. M. para ayudarle en todas las necessidades que acá se pueden ofrecer, y en ninguna manera le querria dar pesadumbre ny apretarle en cosa propria y particular suya, es forçado hazerlo así por lo que agora se ofrece, siendo sus negocios, como le parece, encaminados para prosseguirlos, como por ver que el favor que V. M. le mostraria le ayudara con todos los de quien puede tener confianza de que le hayan de asistir por voluntad particular, y generalmente para su reputacion y negocios que ha de tractar con el imperio en la próxima dieta, assegurando y certificándome muy de veras que anda con tanto tiento y respecto por no dar pesadumbre á V. M. como si fuera por su proprio padre y con el emperador Carlos, que está en el cielo, y que demas de la necesidad de la guerra le importa la demostracion de V. M. para la reputacion y mejoría de sus negocios con el imperio, porque parece muy extraño á los á quien por ruegos ha acudido el emperador, y á otros que espontáneamente y sin ser rogados han ofrecido de ayudarle, no parezca hasta agora de parte de V. M. que tenga particular cuydado de lo que toca á S. M. I., y como ella pretende hazer que todo el mundo conozca que está tan unido con V. M. que de ay haya de venir la proteccion de sus cosas, y él en quanto pudiere ayudará de todas sus fuerças á lo que agora y con el tiempo se ofrecerá para beneficio de los negocios de V. M., suplica que tambien se conozca que V. M. está en el mismo pensamiento, y que estas dos casas saliendo de una estan tan unidas y inseparables, y que quien tocara á la una sepa que lo ha de sanear y justificar con

entrambas, y no pueda nadie dezir ny sospechar otra cosa, que cierto no le es poco trabajo y menescabo y disminucion de la reputacion de sus negocios que algunos puedan sospechar lo contrario, ó tenerlo en dubda.

Que muchos le estan persuadiendo la paz, mas no le parece que sea causa conveniente para el beneficio universal de la christiandad ny particular de sus negocios, sabiendo con quien tiene que tractar y la ventaja que agora tiene, y la poca fe y seguridad que puede tomar de quanto se negociare con el Turco, el qual le ha hecho entender que desseava que ántes de todo se retirassen las fuerças de una parte y otra; y que despues se tractará de accordio; mas fácilmente se alcança que debaxo destas palabras haya engaño escondido, porque este emperador no puede retirar sus fuerças sino licenciando la gente, y aquella separada, difícilmente se tornará á juntar, y será menester mucha costa de nuevo y perdicion de tiempo, y entretanto los enemigos que no deshazen la suya por ser presidios ordinarios, ántes la embian á los présidos cercanos, le pueden hazer mucho daño de repente, como arriba lo tengo escripto á V. M., que en este discurso sin haver comunicado primero con S. M. veo que convenimos, y pretende el emperador que demas de la buena obra que V. M. hará en ayudarle por la hermandad que hay entre VV. MM., y que en esto V. M. le authoriza mucho, y dará calor á sus negocios, no dexará de aprovechar á los propios de V. M. y hará en ello servicio acepto á Dios y beneficio grande á la christiandad.

Y acaso que, como le suplica, determine V. M. hazerlo, pide, como ántes lo tengo tocado en otras mias á V. M., que la ayuda se le dé en dineros á ciertos tiempos assignados y no en gentes, porque acá se sabe los estorvos en que el emperador Ferdinando se ha visto por los desórdenes hechos por los que acá estavan á falta de pagamiento, de manera que llegó la cosa á tanto que fué menester con mucha costa levantar otra gente para tener en regla y obediencia á los Españoles que estavan en estas partes mal pagados y muertos de hambre; y porque V. M. no piense ó tenga sospecha que los dineros que

dará sean empleados á otro fin que la intencion de V. M., tenga si fuere servido, un comissario en estas partes que distribuya los dineros, y no passen por manos de otros, y que no tenga el emperador ménos soldados á su sueldo de los que á V. M. pareciere que pueda sustentar y entretener por sí, demas desta ayuda y otras si las tuviere del imperio, ó por otras vías.

No soy para dar consejo á V. M. ny quiero atreverme á ello, mas como humilde vassallo y criado no puedo dexar de decir que me parece que la demanda de S. M. es tan justa, que no solamente V. M. á este que es tan cercano pariente y deudo, mas aun á quien quiera que estuviera en esta frontera que se le mostrara amigo y afectionado es justo ayudar y favorecer contra el enemigo comun de nuestra religion; y visto y conocido de todos que VV. MM. son una mesma cosa y siendo claro que este emperador es muy puesto en el imperio si se conoce que V. M. le presta la mano en esta causa comun, romperse han muchas malas voluntades que puede haver contra V. M., y muchos designos de cosas que Franceses y otros querrian ordir y tramar en la Germania contra V. M., las quales el emperador puede mejor descubrir que nadie, y obviarlas, que quando las quisiesse dissimular para ayudarse de otros que poco quieren á V. M., y aun si á tanto quisiesse venir de con aquella cubierta hazer sus negocios, que Dios no quiera, ni me parece que por agora el emperador lo tenga en intencion, podrian dar mucho estorvo á la quietud y reputacion de lo que toca á V. M.

CXXI.

## LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE DE LORRAINE

A LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE D'ARSCHOT.

(Mémoires de Granvelle, XX, 8.)

Nancy, 4 septembre 1565.

Ma bonne seur, J'ay par vostre gentilhomme, présent porteur, receu la lettre que m'avez envoyée, et congneu par icelle la peine en laquelle estes pour le bruict qui court par delà des troubles d'icy, avec le désir qu'avez de sçavoir à la vérité ce qui en est. Or, pour vous en esclarcir, vous veulx bien advertir que durant mon absence s'est suscité dispute de mons<sup>r</sup> le cardinal de Lorraine et son bailly Salsédo, et ce à cause (selon le dire dudict Salsédo) de certains propos usés par ledict sieur cardinal au préjudice de sa réputation, avec aucune deffiance de luy qu'il disoit avoir congneu à l'endroit de mons<sup>r</sup> le cardinal. Sur quoy il s'est saisy du chasteau de Vy et d'Aberstroff, mectant garnison esdictes deux places, avec deffenses expresses de n'y laisser entrer personne sans son commandement; ce que mons<sup>r</sup> le cardinal a trouvé estrange d'ung sien bailly. Et il y a heu plusieurs envoys pour veoir se on pourroit mitiger le fait; mais continuant ledict Salsédo en son opinion, ledict sieur cardinal a esté contrainct d'y envoyer ses foroes, commençant à Vy, là où cinq ou six personnes sont esté tuées, et a esté l'affaire conduite de sorte (pour avoir entendu de mons<sup>r</sup> d'Ansance, gouverneur de Metz, qu'il n'avoit aucune charge du roy ni de la royne de s'en mesler aucunement) que mon filz a donné quatre pièces d'artillerie sienne audict sieur cardinal pour s'en servir et accomoder comment il pourroit, et non que mondict filz s'en voulust autrement mesler; car mesme

n'a y voulu envoyer aucuns de ses subjects, ains simplement a permis à ceux qui librement y voudroient aller, comme proches et voisins de l'évesché de Metz.

Quant aux places, elles sont présentement rendues; mais le pis est que ledict Salsédo a retenu et retient encoir, sans avoir jusques à présent voulu rendre pour chose que l'on en aye sceu faire, les tiltres dudict évesché de Metz, qu'est ung poinct, à mon advis, de grande considération; car, encoir que cy-après il les voulust rendre, si est-ce que vous pouvez bien penser qu'ils seront estez bien feuilletiez; dont en pourroit venir cy-après de grandes altérations, et vous faiz juge s'il y a quelque fondement de raison du costé dudict Salsédo (encoir qu'il en eust aucune occasion); de surprendre et retenir ainsi les villes, places et tiltres de son maistre; ayant bien aperceu qu'il n'a tenu à mons<sup>r</sup> le cardinal de Lorraine de mettre fin à ce différent par voye amyable; car encoir que mon filz et moy ayons cherché tous les meilleurs moyens qu'avons peu pour appoincter amyablement ces troubles, et semble bien encoir qu'il ne tient à luy, si est-ce que ledict Salsédo est tousjours demeuré obstiné; de sorte que les choses sont encoir présentement en suspens, combien que de ma part je ne délaisseray de moyenner tousjours ce qu'il sera pour la tranquillité de ceste esmeute. Voilà, ma seur, en substance, tout ce qu'en est. . . .

Et, sur ce, me recommandant, etc. De Nancy, le <sup>iiii</sup> jour de septembre 1565.

Vostre affectionnée et bonne seur et amie,

CHRESTIENNE.

CXXII.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XX, 11-12.)

Florimont, 6 septembre 1565.

..... Monseigneur, J'ay entendu, tant par voz lettres que aultrement, la reprimse de Vic, mais mons<sup>r</sup> le conte de Salmes, Claude, qui a esté envoyé de la part du duc de Lorraine pour assister aux exèques de feu sa majesté de glorieuse mémoire, me dict à Vyenne que les subjectz dudict S<sup>r</sup> duc sont bien mal contantz qu'icelluy seigneur s'ayt meslé en ceste besoigne pour mons<sup>r</sup> le cardinal de Lorraine. Et si m'advertit l'on que puis peu de jours Salsédo a saccaigé trois ou quatre villaiges de l'évesché de Metz, pour se recouvrer des meubles qu'il a délaissé aux maisons de son gouvernement, luy appartenantz.....

M<sup>r</sup> de Silliers m'a escript doibz les Pays-Bas et de bien vieille date, et dict que la response du roy catholique faicte à mons<sup>r</sup> d'Egmont sur les affaires de madame de Lorraine a esté « que son alteze estoit vertueuse et saige, et qu'elle s'y sçaura bien conduyre. » Ladicte dame se plainct fort de ce que l'on a tant caressé en Espagne le gentilhomme dannois, lequel est de retour bien contant, et présenté d'une chaisne d'or de milz escuz, ce que ladicte dame treuve fort estrange.

Quant à la royne d'Escosse, l'on a escript de Rome, ce pendant que j'estoy en court de l'Empereur, que ladicte royne avoit sollicité audict Rome la dispense pour se marier avec millort Darley, son cousin, et que celle d'Angleterre tenoit en prison la mère dudict Darley, pen-

sant par ce bout empêcher ledict mariaige; mais l'on ne fesoit encores mention qu'il fust fait, ny publicquement, comme l'escripvez<sup>1</sup>.

Ung bien grand personaige en ladicte court impériale me dict que Schmerckerwitz estoit de retour, et que ladicte d'Angleterre estoit dame de belle parole, mais rien d'autre chose. Ung aultre de mesme qualité me dict que pour aultant que millort Robert commençoit à devenir gris, qu'il y avoit apparence que ladicte dame se marieroit tant plus tost avec quelque aultre. . . . .

. . . . . Passant que j'ay fait à Chaffhausen à mon retour, j'ay treuvé qu'il y a léans ung prescheur natif de Vytemberg en Saxonye, portant le rocquet, lequel leur presche tout contraire à ce que les aultres prescheurs des nouvelles religions dient et preschent; si que lesdicts de Chaffhausen sont en délibération de remectre la messe à la façon dudict Vytemberg, que fait à espérer que quelque jour Dieu nous fera congnoistre son saint pouvoir, et restablira le tout en bon chemin, comme anciennement.

Quand je passa à Insprugg, à mondict retour, lettres vindrent de Rome de fresche datte, comme ceulx de Malta se portoient tousjours fort vaillamment, et que le grand maistre de l'Ordre asseuroit de n'avoir faulte jusques au mois d'octobre, et qu'à ce temps-là, il les convenoit secourir, combien que l'on se devoit tenir tout asseuré qu'ilz ne se rendroient jamais; mais plus tost passeront-ilz le chemin qu'ont fait ceulx dedans Saint-Helmo; que le seigneur don Garcia de Toledo estoit tout prest à Messine avec 120 galères, 70 grosses naves, le galyon de Portugal et ung grand vasseau de Florence portant 80 pièces d'artillerye, les galères de sa sainteté et dudict Florence; et que ledict seigneur dom Garcia avoit commandement de sa majesté catolique de ne regarder ny sur Naples, ny Cecille, ains de secourir

<sup>1</sup> « La royne d'Escosse se maria publicquement le XXI<sup>e</sup> du mois passé. . . . et j'entendz que la royne d'Angleterre luy a suscité quelques brouillatz d'aulcungz seigneurs qui l'ont pressé d'abolir la messe

« et de donner les bénéfices à leurs prescheurs. » (Lettre du cardinal au baron, du 22 août, *Mémoires de Granvelle*, XIX, p. 207.)

ledict Malta, de quoy faire ledict s<sup>r</sup> estoit bien délibéré; et jà s'ap-  
prestoit, pour ce qu'ilz avoient ouy que l'artillerye du Turcq avoit cessé,  
et pensoyent qu'il fust à donner l'assault; que des Turcqz sont mortz  
par l'espée plus de huict milz; Dragüt-Raiz et Mahumet-Bacha mortz  
aussi; que les Turcqz avoient envoyé contre ledict Malta bien deux  
milz de leurs gens, habillez tant à l'espagnole qu'à l'ytalienne, pensantz  
faire à croire à ceulx dudict Malta que c'estoient gens que l'on leur  
envoyoit pour les renfreschir, et par cè boult exécuter (ces meschans)  
aucun desseing. Mais lesdictz de Malta, advertiz de tout cela, les  
laissarent entrer dedans, et puis, à la veue du camp, ilz les meirent  
tous en pièces, ayans choisiz pour ce faire le plus hault lieu de la ville.

Après la prinse de Saint-Helmo, les Vénitiens envoyarent au Turcq  
ung ambassadeur, pour luy congratuler ladicte prinse, et fast ledict  
ambassadeur bien venu, ayant mis en avant audict Turcq, que, venant  
au boult de Malta, s'il luy plaisoit lesdictz Vénitiens traicteroient de  
ladicte isle avec luy, et luy donroient en change aultre chose à son  
contentement ! . . . . .

<sup>1</sup> Dans sa lettre du pénultième d'août, M. de Granvelle avait mandé ce qui suit à Bolwiller : « Gamaut a esté vers moy, et alloit à Salins pour recouvrer sa pension et de ses compagnons. Il ne m'a dict que chosea générales et jà passées, qu'est le mesme que luy et sesdicts compagnons ont faict depuis trois ans en çà, seulement m'asseure-il que la pratique de Metz estoit encores vive, et qu'il passeroit auprès de M. de Clervent, qu'estoit

« par deçà, et aultres, pour trouver moyen  
« de recouvrer argent. Et j'ay faict sem-  
« blant que je ne me soucyoye pas beaul-  
« coup ny d'icelle emprinse ny d'aultre, et  
« m'en suis destmeslé généralement sans en-  
« trer avec luy en beaulcoup de pratiques.  
« Je suis asseuré que puisque Schwendy  
« est loing, s'il a envye de faire quelque  
« chose, il recourra et s'adressera à vous.  
« Dieu doint que bien en advienne! » (*Mé-  
moires de Granvelle*, XIX, 225.)



## CXXIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BABON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XX, 21-22.)

Besançon, 8 septembre 1565.

Mons<sup>r</sup>. . . . . Par les plus fresches nouvelles que j'ay de mons<sup>r</sup> mon frère, Schwendy ayant délaissé bien pourveu Sacmar, s'estoit retiré en ung lieu fort, entre deux rivières, où il a ung pont à son commandement pour pouvoir avoir vivres et y attendre le secours, et afin qu'il ne soit envyronné des Turcqz, lesquelz, se joignant avec eux le Beglierbey de la Grèce, seroyent en grand nombre, l'on dict jusques à cinquante-sept mille. Le secours pour ledict Schwendy s'advançoit fort, et aussi vad la saison ayant, et selon le succès de Malta, l'on se pourra mieulx figurer ce que se pourra actendre de ce coustel-là. Et quant audict Malta, les dernières nouvelles que j'en ay sont les mesmes que celles que vous escripvez du stratagesme dont lesdicts Turcqz voulurent user, se faignantz chrétiens, dont il leur ha mal prins; et que le Bassa avoit escript au Tureq pour avoir secours ou licence de se pouvoir partir; et que, au lieu de Dragut, l'on avoit envoyé à Tripol le coursaire Alla Chaly pour tenir la place pour le Turcq, et pour avoir entendu que audict Tripol, depuis la mort dudict Dragut, il y avoit heu quelque tumulte. Et le seigneur dom Garcia embarquoit jà ses gens pour aller donner le secours, délibéré (vinssent ou non les aultres gens de guerre qu'il actendoit) de faire son emprinse, pour luy sembler que sans iceulx il avoit gens assez. Je prie à Dieu qu'il luy aye donné victoire.

Quant à madame de Lorraine. . . . . je sens très-fort qu'en Espagne elle n'aye heu meilleure responce sur son affaire que celle que vous m'escripvez. Et puisque mons<sup>r</sup> d'Eghmont, qui luy est très-affectionné, comme je sçay, et qui méritoirement ha très-grand crédict avec le

maistre, lequel je sçay l'ayme et luy porte respect, n'a peu obtenir aultre chose, je n'en sçay que dire, sinon que tant plus pouvez-vous congnoistre par ce le port que aux Pays-Bas doit avoir le roy de Danemarcke, et le hazard auquel je me fusse miz d'en escrire contre leur opinion commune. Et je sçay que le conte de Schwartzemburg a procuré d'entendre si l'on ne dresseoit poinct quelque emprinse contre ledict de Danemarcke, estant allyé, comme vous sçavez, de mons<sup>r</sup> le prince d'Orenge. Et à la vérité je ne sçauroye trouver bon, non plus que vous et mons<sup>r</sup> de Silliers, que l'on ayt faict si grand cas de l'ambassadeur du roy de Dannemarcke en Espagne, sur le tort qu'il a faict à noz subjectz. Mais le roy estoit seul, et estoient avec la royne les ministres des Pays d'em bas. Et à vous dire la vérité, ce que le roy n'est en Flandres, mais si esloigné, faict bien souvent passer beaucoup de choses que l'on n'ose poulser comme il conviendrait, pour estre les correspondances loingtaines; et quant à moy, je suis trop loing pour y pouvoir faire grande ayde. Si l'on m'en heust escript d'Espagne, ou que l'on m'en escripvist encores, je feroye très-volontiers tout devoir, et pour la raison et pour le désir que j'ay de faire à son altéze très-humble service.

La royne d'Escosse est mariée du tout, et le jour devant ses nopces fit publier pour roy d'Escosse milort Darley, pour non se vouloir marier sinon avec un roy; et devant que faire les nopces, a obtenu dispence de Rome pour estre parentz; et avoit ja accomodé ung peu de trouble que l'on tient luy avoir esté suscité en son royaume du coustel d'Angleterre. Mais je crains que l'on ne se tiendra à tant, ains que l'on procurera de luy faire encores du mal. Smerskerwitz retourne, et luy a l'on donné fort bon espoir du mariaige, jusques à s'accorder quasi des conditions, hors mis sur le poinct de la religion. Mais je suis encores en opinion qu'il ne se fera riens. Dieu en doint le succès tel comme il sçait plus convenir à son service.

... Ce que vous me dictes avoir treuvé à Schaffhausen me donne ung très-grand contentement. Dieu doint que la chose vöyse à la suytte que vous conjecturez; et à la vérité, si le concile s'entre-

tient bien, et que l'on face le séminaire de gens qui puissent bien instruire le peuple, j'espère que Dieu nous regardera de son œil de miséricorde et pitié. Et me recommandant, etc.

## CXXIV.

## ALONSO DEL CANTO

AL CARDENAL DE GRANVELLE<sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XX, 24-27.)

Brusselas, á 12 de setiembre 1565.

. . . . . Todo quanto V. S. Ill<sup>ma</sup> me escribe por su carta veo y entiendo, y que si S. M. no viene en persona por acá que jamas se hará cosa que buena sea. Dios le ponga en coraçon de venir, que cierto le cumple tanto que no lo savria dezir, porque las desvergüenças son tantas en todo género de cosas y el remedio tan nenguno, que no savria dezir otra cosa sino que por nuestros pecados ha sido Dios servido que en estos estados la justicia se haya subido al cielo, y en su lugar quede la codicia que es la reyna que los gobierna, porque la cosa va de tal manera que nadie tiene ojo sino como hazerse rico y lo demas vaya por do fuere, y esta no piense V. S. Ill<sup>a</sup> que sola está en algunas personas particulares sino en todas. Diré alguna parte de las desvergüenças que al presente pasan, y es que puede aver quinze dias que en Anveres rompieron los braços y las piernas á dos Crucifijos, el uno que estava á la Bolsa de

<sup>1</sup> Nécessité de la prompte arrivée du roi pour remédier au désordre sans cesse croissant des affaires. L'injustice et la cupidité règnent partout en Flandre. Profanations horribles commises à Anvers par les hérétiques : le clergé a fait à ce sujet des plaintes qui n'ont pas été écoutées ; on va jusqu'à l'accuser d'avoir, par malveillance contre les partisans des nouvelles

doctrines, commis lui-même les excès qu'il dénonce, afin d'en faire retomber l'odieux sur eux. Ceux-ci, du reste, marchent tête levée, et manifestent hautement en toutes circonstances leur façon de penser. Faiblesse de madame de Parme, qui se laisse guider aveuglément par le conseil. Des inquisiteurs venus de Louvain pour engager sa majesté à prendre quelques

los Ingleses y el otro en una calle mas adelante, y en la yglesia mayor en un altar açaron la tabla que algunos altares tienen para cubrir la piedra donde se celebra, y entre la tabla y la sávana que está debaxo, halláronlo lleno de estiércol de hombre, cosa la mas horrenda que jamas se ha visto; y quexándose el clero destas cosas en la casa de la villa, les responden que algunos clérigos dellos deven de hazer estas cosas por tener ocasion despues de quexarse del pueblo, porque vea V. S. Ill<sup>a</sup> en qué paran estas cosas que diziéndoles esto se quedan riendo dellos y les dizen que les muestren quién lo ha hecho y que ellos le castigarán, y así los dexan estar sin hazer mas pesquisa ni mas informacion: cosa de espanto y de gran lástima y compasion. Su Alt<sup>a</sup> embió á llamar al margrave sobre ello; él dará las desculpás que suele, y con esto avrá

mesures en faveur de la religion ont été fort mal accueillis par elle. Le prince d'Orange et le comte d'Egmont sont en Hollande, à une assemblée où doit se trouver aussi le duc de Clèves. Le caractère connu de ces trois personnages inspire peu de confiance sur les motifs et les résultats de cette démarche; le comte est moins suspect que les deux autres, mais il paraît trop peu en garde contre les insinuations des novateurs. Le P. Lorenzo de Villavencio, envoyé par del Canto en Espagne, a eu déjà plusieurs longues audiences du roi, qui l'a fort bien accueilli, et l'a chargé même de lui indiquer par écrit le remède aux désordres qu'il lui a signalés. Personne en Flandre ne s'est douté du véritable motif pour lequel ce religieux se rendait en Espagne. Del Canto regrette que le roi n'ait pas auprès de lui, comme feu son auguste père, quelque conseiller étranger qui, moins partial dans sa manière d'envisager les choses que les Espagnols qui l'entourent, lui indiquerait sans aucune arrière-pensée d'intérêt personnel le remède à apporter aux maux de l'état, et ne

l'endormirait pas sur les dangers qu'il court. Moron vient d'être saisi par l'inquisition et conduit dans les prisons de Valladolid; ses impostures seules mériteraient un tel châtiment. L'Europe et la chrétienté tout entière ont en ce moment les yeux sur Malte. Le roi se précautionne d'argent sur le seul bruit qui a couru que les Français aidaient les Turcs dans leur expédition, afin d'être en mesure pour faire face à tout événement. L'armement qui se fait en Écosse contre les rebelles pourrait bien avoir un autre but que celui qu'on lui assigne communément. L'absence du cardinal est universellement sentie, et chacun désire son retour. Il ne faut pas qu'il s'abstienne d'écrire au roi pour l'engager à hâter son voyage en Flandre, par la crainte que certaines gens ne l'accusent de le faire uniquement dans son propre intérêt; il doit croire, en effet, qu'il n'est pas le seul qui donne de tels conseils à sa majesté; et si, lui qui peut tout dans une affaire semblable, refuse d'y coopérer, quel succès peuvent attendre les autres?

cumplido y se bolverá sin jamas hazer cosa que buena sea. En Tornay y todo su contorno van las cosas tan mal y tan sin vergüença, que tengo para mí que en Alemaña y en Francia entre los hugonotes no pasan tantas desvergüenças ni tan públicas como allí pasan, que en tavernas y hosterías no tratan otra cosa sino de sus heregías y sus pédricas públicas sin que aya persona que les diga que hazen mal, porque como M. de Montini se está en Bruxas en esto de los Ingleses, que jamas creo harán nada, como V. S. Ill<sup>a</sup> dize, que cierto lo ha bien adivinado, no se le da nada de lo que pasa en Tornay, porque mejor es goçar de 40 flor<sup>s</sup> cada dia que no entender en lo que toca á su gobierno, que doy al diablo los gobiernos que no son buenos para otra cosa sino para hazerse absolutos dellos y no dárseles un pelo por todo lo demas que conviene del servicio de Dios y de su rey, pues á fee que algun dia Dios será servido de poner remedio en ello. Una cosa me espanta y me admira, y es que Su Alt<sup>a</sup> de Madama está tan trocada en todas las cosas y tan sometida al querer destes SS. que es cosa de espanto, y verdaderamente no haze mas de lo que ellos quieren, y á fe que ellos no hazen cosa buena, y esto sea para V. S. Ill<sup>a</sup> solo. Ya escribí á V. S. Ill<sup>a</sup> como los inquisidores de Lovaina avian venido á hablar á Su Alt<sup>a</sup> sobre que remediase algunas cosas de la religion que ivan mal; y que ella en lugar de acariciallos les avia dado malas palabras, y lo mismo hizieron los del consejo privado; y que como ellos vieron esto determinaron de hablar á Madama, visto el poco remedio que se ponía en estas cosas, y que en lugar de proveello que les davan malas palabras, que ellos dexavan el oficio que S. M. les avia dado, que Su Alt<sup>a</sup> proveyese en quien fuese servida, que ellos con esto descargavan sus ánimas y conciencias; y así lo hizieron y se bolvieron á Lovaina. Yo lo tengo escrito á S. M., no sé lo que proveerá en ello. S. Alt<sup>a</sup> se aconseja ahora por Molineo cuñado de Armenteros el moço, que le hizo su limosnero mayor, y como él está mal con los theólogos deve de aconsejar á Madama estas cosas; mire V. S. Ill<sup>a</sup> lo que puede Armenteros con Su Alt<sup>a</sup> que le haze servirse de un hombre como aquel que V. S. Ill<sup>a</sup> muy bien conoce y que ha sido loco de atar, como todo el mundo sabe, y vén-

densele por el hombre mas doto de todos estos estados. Nuestro Señor ponga en todo el remedio que conviene.

Ahora estan el príncipe de Orange y conde de Egmont en una junta que se haze en Viana en Olanda. El conde fué ocho dias ántes diziendo que iba á Culunburque á las tornabodas, y despues vino un gentilhombre de M. de Brederroda á llamar al príncipe, y él partió luego. Otro dia que le vinieron á llamar, viene á esta junta el duque de Cleves; acordaron que se quedase aquí con Madama el conde de Horne porque no quedase sola. Yo no puedo pensar esta junta en aquel lugar para qué sea buena, porque el humor de M. de Brederroda V. S. Ill<sup>a</sup> le conoce mejor que otro. Ruego á Dios que sea en pro y honra de S. M., lo qual no me puedo persuadir, porque yo no veo á nenguno dellos tan enclinado al servicio de Dios y de S. M. como querria, porque si de alguno se podria confiar, esto es del conde; pero tambien le veo muy descuidado en esto como todos, pues tambien disimula que en su casa aya hugonotes criados y de los mas principales; hasta el capellan que enseña á su hijo es muy grande herege y su pedricador se lo ha dicho, y no solamente no lo ha querido remediar, pero ha consentido que levanten al pobre algunas cosas todos estos hereges. Él es ido á Borgoña; podrá V. S. Ill<sup>a</sup> embiar alguna persona á saber del lo que pasa acerca desto.

Del P. Maestro he tenido cartas, aunque viejas, por via de mercaderes; en la mas fresca, que es de dos de agosto, me avisa que S. M. desde el Escorial le avia mandado que viniese á Segovia, á do le daria audiencia, y luego se partió y llegó á Segovia á los 27 de julio, y S. M. entró con la reyna á los 28 en la noche, que avia ydo á verse con ella á Sepúlveda. Dize que otro dia de mañana fué al Alcazar, y que un ayuda de cámara llamado Negrete avisó á S. M. como estava allí y que le embió á mandar que á las 3 horas bolviese, y que así bolvió y le habló bien dos horas, y que pareciéndole que bastava para la primera vez calló, y S. M. dize que le agradeciò mucho el trabaxo que avia tomado en el camino, y que si fuese menester poner su persona en todo riesgo que lo haria para poner el remedio que conviene á estos

estados, porque lo desea mucho. El padre le dixo que le señalase persona con quien tratar pudiese estas cosas, y S. M. le respondió que no queria que las tratase con nadie sino con él y que se bolviese otro dia á las tres que él le daria audiencia, y así bolvió y estuvo con S. M. mas de tres horas largas; preguntóle muchas cosas destos estados, así de su hazienda como de justicia y de consejo de estado. El le dixo lo que sentia de todo. Mandóle que bolviese dentro de quatro dias á le hablar y que le truxese por escrito todas aquellas cosas que le pareciese que convenian al remedio destos estados, y que para entónces le señalara persona con quien tratase destas cosas. Doy cuenta tan particular á V. S. Ill<sup>a</sup> desto porque sé que holgará dello. Cada dia esperamos correo; en teniendo otro aviso le embiaré á V. S. Ill<sup>a</sup>. De una sola cosa me pesa y esta tengo dicho muchas vezes, que S. M. no tiene consigo un tan solo hombre cabe sí ni de sus privados ni de sus consejos que le aconseje quanto le conviene el venir á estos estados, sino que todos en general le dizen que desde España gobernará todo el mundo y que no hay para que venirse á meter entre tantos hereges y enemigos, que no le está bien salir de España á nenguna parte, que desde allí se gobernará todo sin que ponga su persona y aquel reyno en peligro. Y todo esto no lo aconsejan á S. M. porque sea aquello lo que le cumple, sino por lo que á ellos toca, que como sean todos Españoles y tengan allí sus casas y sus haziendas no querrian que su rey jamas saliese de aquellos reynos, y así le aconsejan lo que á ellos cumple y no lo que á él cumple, porque le escurecen su fama y le hazen que sea tenido en poco, siendo uno de los mas felices y venturosos príncipes del mundo, porque si tuviera acerca de su persona algunos estranjeros que le aconsejaran otra cosa que le aconsejan los Españoles como los tenia su padre, no se holgara de estarse tan de reposo en España como se está, que por acá no faltan bosques y otras recreaciones como allá, quanto mas que puede goçar de lo uno y de lo otro; que no le piden que esté acá para sienpre, que harto bastavan un par de años. Todo esto escribo con cólera que tengo de entender el descuido que allá hay.

Escriveme el padre que á los 25 de julio prendieron por la Inquisi-

cion á Moron, que V. S. Ill<sup>a</sup> muy bien conoce, en casa de M. de Lulin, y que á los 27 le llevaron á Valladolid. Paréceme que él está donde muy bien merece, porque para mí tengo que nó era mas cristiano que un Turco. Allí le enseñarán como ha de creer en Dios, y como ha de informar mentiras y vellaquerías á S. M. y venir aquí á hazer entender á Madama y al principe de Orange mil maldades. Quando el padre maestro se fué de aquí se despidió primero de Madama y de Armenteros, diciendo que iba á España á su madre que le avia embiado á llamar para cierto negocio que le convenia mucho tratar con él ántes de su muerte, y así se fué sin que nadie de los de por acá supiese otra cosa; así que hasta ahora no se puede entender á lo que fué, porque yo no lo he tratado con persona y los mismos de Bruxas no entienden otra cosa.

En quanto á lo que V. S. Ill<sup>a</sup> dize que porque no le tengan en España por hombre que por solo su particular escribe á S. M. quanto le conviene la venida destes estados lo ha dexado de hazer y que ha muchos dias que no se lo escribe, á mí me parece que si en España los que podrian dezir este son cuerdos que lo entenderán de otra manera, pues ven claramente quanto conviene para la cristiandad la venida de S. M., y que tampoco es V. S. Ill<sup>a</sup> solo el que lo escribe y persuade sino otros muchos; así que V. S. Ill<sup>a</sup> deve de escrevírselo mas aun claramente ahora que nunca, pues ay mayor necessidad que jamas ha avido por ir las cosas de cada dia peores.....

Todos estan en estos estados y en Francia el ojo alerta atendiendo el suceso de Malta; Dios le dé como ve que la christiandad le ha menester, que cierto dél pende el sosiego y quietud de todos los estados y aun de toda la Europa. S. M. ha hecho muy avisadamente que todo el dinero que ha venido en dos armadas de Indias, una de México y la otra del Perú, lo ha detenido todo que son mas de tres millones, y se haze moneda todo en Sevilla en su nombre para estar á punto de dineros si fuere menester alguna cosa, porque dizen que en Francia aparejan puertos donde invierne el armada turquesca, y hazen á gran furia mucho viscocho y otras municiones; mire V. S. Ill<sup>a</sup> qué christiandad aquella y qué hermandad tan buena. Paréceme que



Dios anda por castigallos de una vez; plegue á él que sea de manera que dexen en paz la cristiandad.

Aquí ha venido M. de Montini y Asunvilla á tratar lo que se ha hecho en las cosas de Inglaterra, que todo es nada, porque dize que los Ingleses no pueden resolver nada sin comunicallo primero con la reyna y con el parlamento; todas son largas como parecen y al fin no resolverán nada. Dizen que en Escocia se haze gente para contra los reveldes de aquel reyno, podria ser que fuese para otra cosa. Dizen aquí que el duque de Cleves acabada esta junta verná á estos estados á dar una buelta por ver algunas tierras suyas que tiene por acá. Cosa es que no me contenta nada, pues que nunca lo hizo en vida de S. M. Ces<sup>a</sup> ni quando estava aquí S. M. y tampoco en otro tiempo, y que ahora lo haga digo que no me agrada y que estos SS. todos hazen entender á Su Alt<sup>a</sup> de Madama lo que se les antoja; plegue á Dios que sea todo agua limpia, y que no nos llueva á cuestras.

En quanto toca á estar bien entendido la falta que el ausencia que V. S. Ill<sup>a</sup> haze en estos estados, no ai perro ni gato que no lo vea muy claramente, porque las cosas van de manera que se dexa bien entender la necesidad que avia de la persona de V. S. Ill<sup>a</sup>, y tengo para mi que aquel amigo despues de su buelta urdió con alguno destos señores y con su ama esta trama tan maldita, y muy bien se le parece, pues está tan rico despues acá y tan adelante en los negocios que nenguna cosa se haze sin él; así que el pensar V. S. Ill<sup>a</sup> que S. M. piense que aficion y gana que V. S. Ill<sup>a</sup> tenga de bolver á estos estados le hazen escrevir la necesidad que ai de su venida á ellos, no me puedo yo persuadir á tal cosa, porque no es solo el que se lo escribe sino otros muchos que tienen el mismo deseo que V. S. Ill<sup>a</sup> tiene, que es desear el bien de la cristiandad y que los estados no pasen tantos trabaxos y calamidades; así que V. S. Ill<sup>a</sup> no deve dexar de persuadille á que venga en todas sus cartas, porque si V. S. Ill<sup>a</sup> se descuida desto, que es en quien todos tenemos la mira para lo tocante á este negocio, qué aprovechará lo que los otros hizieren? Así que no será justo que V. S. Ill<sup>a</sup> alce la mano dello, sino que en todas las cartas que le escriviere se lo dé muy bien

á entender. Yo en esto hago lo que puedo, y beso á V. S. Ill<sup>a</sup> las manos por la merced que me haze en acordar á S. M. el deseo que tengo de le acertar á scrivir, porque cierto mi deseo no es otra cosa; y pluguiese á Dios que aprovechase algo mi deseo para que S. M. fuese servido de venir por acá algun dia para poner remedio en estas cosas, porque, como dize V. S. Ill<sup>a</sup>, sin esta venida mal se puede remediar nada, y cierto yo estoi en esa opinion y así lo tengo escrito muy muchas vezes. Dios le ponga en coraçon que lo haga, que con su presencia aquí todo andaria bueno, y Inglaterra haria lo que quisiésemos y no se burlarian de nosotros como se burlan, que cada dia nos cogen las naves que van cargadas sin restituir un pelo, y en Francia no estarian tan orgullosos como estan. Así que para todas las cosas seria bueno su venida. . . .

## CXXV.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>o</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, II, 22-23.)

Viena, á 15 de setiembre 1565.

En esta no tengo que escrivir á V. M. cosa particular de las de Ungría, por no haver sucedido desde mis postreras, que fueron de ocho deste, alguna de importancia; acá se está todavía á ver si el

<sup>1</sup> Quelques détails sur les mouvements militaires des Turcs. L'empereur persiste à croire qu'il est plus avantageux de continuer les hostilités contre les Turcs que de conclure un traité de paix qui ne saurait inspirer aucune confiance ni offrir la moindre garantie de sécurité. Les affaires de la religion sont fort mal dans les Pays-Bas; on y parle (sans le désigner par son

nom) d'un personnage influent qui serait sur le point d'embrasser ouvertement l'hérésie. A cet égard, l'Allemagne offre un aspect aussi alarmant: on sollicite de tous côtés la permission de professer ouvertement la confession d'Augsbourg. — Les deux nonces viennent de repartir, déterminés à éclairer le souverain pontife sur la véritable situation des choses. Delfino

Turco retirará sus fuerças, ó no. Quando el emperador me habla muestra conocer que mas peligrosa es la paz con el Turco que la guerra, y que es burla tener alguna confianza en conciertos que se hagan con el Turco, señaladamente si S. M. fuesse ayudada, como parece tenga alguna esperança de que ello se pueda negociar con los del imperio, y por tanto dessea mas entender la intencion de V. M. pensando que le aprovecharia harto, como creo que en effecto le ayudaria muy mucho.

Acá corre fama (pero no se sabe quien la ha levantado, sino que se piensa que venga por via de mercaderes), que las cosas de los Payses-Baxos andan muy mal y peligrosas quanto á la religion y que alguna persona de suerte ya esté para declararse. He hecho lo que he podido para saber quién él es, mas no hallo de donde esto ha venido ny alguna especificacion desta persona, lo qual yo mucho desseara saber para avisar dello á Madama la duquesa, para que diestramente se informara si ello es assí; pero todo el lugar está lleno desto, de que yo estoy con la pena y congoxa que es razon, y por andar esta nueva tan caliente no he podido dexar de tocar una palabra dello á V. M. Los destes estados han de nuevo hecho instancia en que se les permita poder abiertamente professar la confession de Augusta, y para ello tienen aquí sus comissarios deputados que lo instan quanto pueden; plega N. S. mantener su causa, que cada dia la religion va cayendo mas y mas, ni se ve camino, ny aparencia alguna que humanamente se pueda remediar.

El arçobispo de Lanjano y su collega, nuncios apostólicos, partiéron de aquí á los 11 deste; muestran andar muy determinados de hazer lo que deven para el beneficio público; Dios les esfuerce á que lo hagan assy.

Los edificios del cardenal van adelante, por mas que muestre ser

va se mettre également en route, mais il ne dissimule pas l'espoir qu'il a de revenir bientôt à Vienne. Smerckerwitz, envoyé par l'empereur à la cour de Londres, en

est de retour, mais Chantonnay ignore la réponse dont ce diplomate est porteur, et n'a point osé sonder l'empereur sur ce point.

determinado y holgar de partirse; deve de esperar alguna mudança en la pensión de su successor ó pretender de bolver acá en breve. No se hará lo uno ny lo otro si S. S. quiere tener la consideracion qual conviene sobre las cosas de acá.

El mesmo dia que los nuncios partiéron, Xemequevitz llegó acá, acabada su comission de Inglaterra. Yo estuve todo el otro dia siguiente á caça con el emperador en un puesto donde havia buena comodidad de hablarme; ally vino tambien el dicho Xemequevitz. Hablamos mucho de la reyna de Inglaterra, y de la vida que passa; pero el emperador, ni él hasta agora no me han hecho algun semblante de la resolucion que el dicho Xemequevitz ha traydo, ny yo he querido preguntar por no parecer curioso, quanto mas que si quieren que V. M. esté avisada de lo que passa, y valerse de su favor, el emperador se lo avisará, ó me dirá lo escriba, ó el dicho Xemequevitz havrá dado ouenta de todo al embaxador de V. M. para escribirlo.

## CXXVI.

## DISCOURS

TOUCHANT LE DIFFÉREND D'ENTRE M<sup>r</sup> LE CARDINAL DE LORRAINE  
ET LE S<sup>r</sup> DE SALCÉDO.

(Mémoires de Granvelle, XX, 182.)

Sans date. (Mi-septembre 1565.)

Le faict est tel.

Salcédó a conceu jalousye de ce que le cardinal de Lorraine (comme il dict) se commençoit à deffyer de luy, faisant plusieurs choses sans son sceu, qui luy estoit bailly, dont procède le commencement de toute altération présente. Sur ceste impression formée en l'esprit de Salcédó, soit à tort ou à droict conceue, survint la publication de la saulvegarde impériale, laquelle ledict cardinal avoit já

faict publier à Rambervillers, et voulant faire le semblable à Vic, fust empesché, à raison de la susdicte jalousye, par ledict Salcêdo, veu aussi que le tout se faisoit à son inceu; de sorte qu'il feît emprisonner le procureur général de l'évesché, qui avoit la charge de la faire publier; et luy ostant la susdicte saulvegarde, et l'envoyeant au sieur d'Ausance, gouverneur de Metz, se couvrant d'avoir le tout faict pour le service du roy, auquel sembloit contrarier les susdictes actions. Requérant au surplus audict sieur d'Ausance qu'il eust à luy mander forces bastantes pour obvyer aux desseings dudict cardinal de Lorraine, veu qu'ilz portoyent en soy apparence de mettre en dispute l'auctorité du roy son maistre. Ce que fut faict; et fut mandée une compagnie de gens de pied de la garnison de Metz, laquelle fut par ledict Salcêdo distribuée à Vyc, Marsal et Alberstorff. Or est Vyc siège principal de l'esvesché, et estoyent au chasteau d'icelluy tous les tiltres dudict esvesché, gardez par douze soldats que ledict Salcêdo y meit, alléguant l'avoir faict pour la seureté de ses meubles y estans, et, comme il dict, semblablement pour la seureté desdicts tiltres; si est-cé que depuis, il les a transporté à Marsal. Marsal est une villette forte et bien assise audict esvesché, dont Salcêdo porte le tiltre de gouverneur, et en font les François grand cas; et à dire le vray, elle est bien d'importance. Alberstorff semblablement est place de poids et de grande considération: et sont toutes les susdictes trois places nuement de l'esvesché de Metz, et par conséquent en garde du saint empire, qu'est tout ce que je vous peulx mander quant à la substance.

Au surplus (oltre aulcungs faictz d'armes que sont aussi entrevenuz), ilz sont aussi advenuz plusieurs accidentz desquelz ne me semble estre besoing en faire mention, comme seroit la jalousye que les François en ont recene, se figurans ce faict avoir esté conduit pour voir qui s'en esmouveroit. Aultres disent le cardinal y avoir procédé justement contre ung serviteur rebelle, veu qu'il luy estoit juré bailly. Le troisieme allègue le subject estre de grande conséquence, et que d'icelluy en pourra bien souldre ung grand feug; alléguans pour vé-

rification de leur dire, que si le cardinal se veult armer de l'empire, il se fourcompte à l'endroit de l'empire duquel il est vassal. Enfin on en dict de tant de sortes, et aussi que durant ce fait avons esté absens; que je l'ayme mieulx taire que de parler de choses incongneues sinon par ouyr dire.

Pour le présent, des susnommées trois places sont estées remises en leur entier les deux, c'est à savoir Vyc et Alberstorff; bien entendu que l'on ne mettra en icelles personne portant le tiltre de capitaine, mais bien de chastellain, et le tout au nom du roy de France. Comme semblablement tous aultres officiers audict esvesché.

On dict les tiltres avoir esté renduz<sup>1</sup>; je vous laisse juger s'ilz ont estez feuilleté ou non, et s'ilz ont retenu ce que leur aura duict.

Il semble que sur ce que dessus le débat s'en fera devant le roy de France; je laisse à vostre jugement qui méritera plus de faveur, et quel domage en receptront les successeurs en l'esvesché de Metz.

## CXXVII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II.<sup>3</sup>

(Ambassades de Chantonmay, II, 22-26.)

Viena, á 22 de setiembre 1565.

... En Ungria, los Tureos han tornado á juntarse y acercarse á tres millas del general Suendi, el qual está determinado hallando

<sup>1</sup> Le roi de France donna l'ordre de faire cette restitution par une lettre écrite à Salcédó le 8 septembre 1565. Dans une précédente du 23 août, en reconnaissant que tout ce qu'avait fait Salcédó il l'avait fait « pour le seul respect de son service, »

le roi l'appelait auprès de lui, de même que le cardinal de Lorraine, « pour ouyr les raisons de tous deux. » (*Mémoires de Granvelle*, XX, 10 et 186.)

<sup>3</sup> Détails sur les opérations de la guerre de Hongrie. Les Turcs pressent le siège

su coyuntura de darles batalla con la gente que se le ha allegado, y ya quisieron los Turcos venir á reconocer el sitio del campo del emperador con algunas compañías de cavalleria, y hallaron la guardia tal que les pudo hazer alguna resistencia hasta que se dió arma al campo, y puestos en órden algunos arcabuzeros y cavallos alemanes acudieron y desbarataron los Turcos, y les ganaron las banderas, y mataron buen número dellos, y otros tomaron presos. A los xix deste vinieron nuevas de Suendi, y dize que en otro rencuentro los Turcos han perdido quatrocientos cavallos, siendo ellos mill, y los nuestros no mas de dozientos cavallos úngaros, y noventa herreruelos, y que de los Turcos ha quedado uno preso muy principal hombre y el mas cercano del imperio, sy faltasse la línea deste Turco, y offresció luego en siendo preso veinte mill ducados y veinte cavallos enjaezados y adreçados. Hanle llevado á Agria para curarle, que está herido, despues se verá lo que se havrá de hazer dél.

Tambien ha venido nueva cierta que un capitan del emperador en las partes de Esclavonia habiendo entendido que el Baxá de la Bosna con otros hombres de cargo por el Turco havia venido la buelta de Warasdin en la Esclavonia con obra de doze mill cavallos, ya que havia passado un rio le fué á encontrar y le desbarató de manera que el dicho Baxá ha sido mal herido. Los de su compañía le desampararon despues de mucha matança dellos, y el dicho capitan ha advertido dello al general, y á todos los que tienen mando en aquellas partes y podian ayudar, para que acudiessen, porque estando los rios grandes, no piensen que hayan de escapar muchos de los Turcos; el dicho capitan se apoderó ya de todo el bagage del dicho Baxá.

El emperador embia gente á la frontera mas cercana de acá á la parte de Buda; va por cabeça de los Alemanes el conde de Salma, y el conde de Salin creacio terná á su cargo la de Ungría. Servirá esto para divertir las fuerças que estan á la parte de Suendi, y hazer

de Malte. Don Garcia de Tolède, presque au moment d'aborder dans l'île, a été rejeté à deux cents milles en pleine mer

par un coup de vent, mais des nouvelles postérieures annoncent qu'il a pu enfin prendre terre.

que el Baxá de Buda torne á llamar los que de su frontera han ydo á la parte de Satmar.

Estamos con el cuydado que es razon por las cosas de Malta, entendiéndose que los de dentro estan muy apretados, por los muchos asaltos que les dan los Turcos, y no haver podido llegar don García de Toledo por el tiempo, que á quatro leguas de Malta le fué contrario, y le hizo correr mas de dozientas millas atras con una borrasca; dizen que despues corrió una tremontana muy buena, la qual le havia durado tres dias, en el qual tiempo havia podido llegar á Malta, y no habiendo buuelto persona atras, esperamos acá con deseo entender lo que havrá sucedido. Nuestro Señor guarde, etc. De Viena, á 22 de setiembre 1565.

## CXXVIII.

## MÉMORIAL

REMIS AU ROI CATHOLIQUE DE LA PART DE LA REINE MÈRE DE FRANCE.

(Ambassades de Chantonnay, II, 216.)

Sans date. (Mi-septembre 1565.)

Je parlay estant à Bayone, à la reyne madame ma fille et au duc d'Alva, de deux choses: l'une, des mariages de mes enfans avecques ceulx du roy mons' mon filz, et de ceulx de l'empereur, et de la princesse seur, avecques estat pour leur tenir et povoir vivre selon' ce qu'ilz sont; et sachant bien qu'est chose non accostumée entre princes, quelque amitié et alliance que y soit, de n'avoir autant de utilité pour l'un que pour l'autre, en faisant les alliances, et restraindre davantage, en tous événementz, l'amitié et parenté, ce qui est entre ces deux royaumes, qui est la chose du monde que je désire le plus,



cela m'en feyt parler; et aussy comme princesse chrestienne, voyant le Turcq et son armée devant Malte; afin que le roy mons<sup>r</sup> mon filz cogneust que je n'estoys pas tant meue de l'intérêt seul de mon filz de Orléans, come de ces deux raysons, je luy deiz que en faisant ces mariages, et donant quelque estat à mondict filz d'Orléans, qu'il nous falloit tous joindre ensemble, c'est assavoir: le pape, l'Empereur et ces deux roys, les Alemans et autres qui c'on avisera; et que le roy mon filz n'estoit pas sans moyen pour ayder de sa part à ce qui seroit advisé, quant lesditz mariages seroient faicts et la dicte ligue conclue; laquelle, pour nostre intérêt, n'avons à fayre de rechercher, estans en paiz come nous somes avecques le Turc, et Dieu merci avecques tout le monde. Qui est à considérer que n'en ay parlé que pour le zèle que je ay au bien et conservacion de la christianté, et que tout ce royaume ne pourroit trouver bon que je feusse cause de mestre le roy et le royaume à la guerre, sans qu'ilz y voissent de l'utilité pour eulx, come il y en aura en ce faisant pour l'empereur et le roy mons<sup>r</sup> mon filz. Qui est pour retourner à ce que je deis à la reyne ma fille et au due d'Alve, que en faisant cecy il falloit faire quelque chose pour mon filz de Orléans, et cela fait, nous ferons cognoytre que je n'ay changé en riens de l'opinion, ne des que je diz à ma dicte Bayonné. Et quant aux autres mariages, je ne puis que grandement en remercier le roy mons<sup>r</sup> mon filz, le priant de continuer ceste bone volonté, et y faire, selon les offres, le bon officc conforme à nostre commune amitié; à quoy nous corresponderons toujours en toutes choses de nostre part.

CXXIX.

## PIÈCES

RELATIVES AU SIÈGE DE MALTE PAR LES TURCS

I.

IL GRAN MAESTRO DI MALTA<sup>2</sup> A FRA PIETRO DI MARQUITA, CAPITANO D'ARMA  
NELLA CITTÀ DI MALTA.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 130-131.)

Dal Borgo, alli 28 de giugno 1565.

Mentre che stavano quei cavallieri di partenza, successe la infelice perdita di Sant' Helmo, la quale se bene ne ha dato quello intrinseco dolore che possete immaginarvi, l'abbiamo però acceptato dalla sant<sup>ma</sup> mano di nostro S<sup>re</sup> Iddio, sperando che non ne abandonerà nel resto per sua s<sup>ta</sup> misericordia, già che Sant' Helmo era in termine che humanamente non poteva sinon perdersi, dopoi che li nostri sostennero li longhi et furiosi assalti che già havete inteso con tanto valore che non si può sinon dire che per vera opera di Dio si sia sostenuto tanto,

<sup>1</sup> On lit dans une lettre de Madrid, sous la date du 30 juin, et adressée au cardinal de Granvelle par Gonzalo Perez, que, la nuit précédente, don Juan d'Autriche avait quitté secrètement la cour avec deux gentilshommes, allant s'embarquer dans l'un des bâtiments de guerre de la flotte destinée au secours de Malte, et que le roi, averti de ce départ furtif, avait en-

voyé ordre de le ramener à la cour. (*Mémoires de Granvelle*, XVIII, 360.)

<sup>2</sup> Jean Parisot de la Valette, de Toulouse, entré dans sa soixante et douzième année, était alors grand maître de l'ordre de Jérusalem. La flotte turque, composée de deux cent quarante voiles, parut devant Malte le 18 mai; le siège dura jusqu'au 8 septembre suivant.

massime non havendo havuto da nostri medesimi che tanto ne sono obligati un minimo soccorso in 37 giorni che bene haveriano possuto darcelo in più di tre viaggi. Ma del tutto ne conviene laudare il nostro S<sup>or</sup> Dio, dal quale solo, si come habbiamo ricevuto fino a hora ogni beneficio, così in esso solo volemo sperare senza fidarsi più di aiuto humano, se non è mandato dalla sua divina Maestà, poichè le nostre lettere, le nostre diligentie, le nostre repliche, li nostri avisi, li nostri raccomandamenti, diremo, con quei che ne devono obedientia, ne hanno servito di così poco fino al presente, che pure è tardi. Il tempo non ne concede di scriver alla eccellenza del s<sup>or</sup> don Garcia questa disgracia; voi ne li potrete scriver per parte nostra, avisandolo anchor alli amici che se havessero esseguito quanto havevano da noi in commissione, per poco soccorso di genti che ne havessero portato, forse non si saria preso Sant' Helmo, per la difesa del quale siamo privati di quanto havevamo di meglio; di modo che se il s<sup>or</sup> don Garcia non si risolve a venire ben presto a levare questo assedio, dubito che non sarà più a tempo; massime si saremo assediati qui prima che haver qui dentro quel poco di soccorso che non comparsi si può dire in sogno che non sarà forse in tempo. Non ne diffidiamo già del nostro S<sup>or</sup> Dio, fra poche hore ne lo manderà, et indrizzerà la catholica et valorosa intentione del s<sup>or</sup> don Garcia con tal felicità che ben presto verrà a liberarne, poichè tutto consiste nella prestezza.

Li inimici, dopoi di haver posto tutta l'armata in Marza Muzetto, travagliano in nettare la fortezza nelli lochi dove ha da giocare l'artiglieria per dannificare quanto che potrà. Ne manderete subito visto la presente li capitani di S<sup>ta</sup> Caterina, Belcavara Belmosiotonto, acciochè ci possiamo servir di lor genti, che senza esse li troveriamo nella maggior confusione del mondo. Et per la presente gli comandiamo che si partino subito per la volta di qua, perchè ne sono molto necessarii. Nostro S<sup>or</sup> ne mandi presto bona nova, anzi l'effetto.

## II.

LO QUE REFIERE JUHAN MARTINEZ DE CUENÇA, A QUIEN EMBIO EL S<sup>OR</sup> DON GARCIA A MALTA A ENTENDER LO QUE EN ELLA HAVIA, Y A LLEVAR CARTAS AL GRAN MAESTRE, ES LO SIGUIENTE<sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XX, 30-31.)

14 de agosto 1565.

Que se embarcó en Çaragoça mártes en la noche, último de julio, en una barquilla de quatro bancos, y fué á Cabo Páxaro, donde se detuvo por una galera y galeota de Turcos que estavan en aquella marina hasta juéves en la noche, y el viérnes al amanecer fué al Pozal, y allí alló á Orlando Maltes que yva con otra barquilla con letras del s<sup>OR</sup> don Garcia para Malta.

Partiéron juntos el viérnes en la noche, á tres de agosto; llegaron al Gozo sábado en la tarde á las quatro, y aquella noche se partió Orlando á prima noche con su barquilla, y la tomaron cinco galeotas de Argel con otros dos marineros, y un Griego que llevaba consigo.

El dicho Juhan Martinez estuvo en el castillo del Gozo hasta el mártes siguiente á 7 de agosto por fortuna y mal tiempo que hizo, y aquella noche passó su barquilla y desembarcó en el passo dos millas de las salinas, y se fué con un Maltes á la ciudad con mucho trabajo porque tenian los Turcos mucha guardia por cogerle, porque havian tenido aviso de Orlando preso; como llegó á la ciudad entendió del goberñador Pedro de Mesquita como havian dado los Turcos assalto á S<sup>a</sup> Miguel el dia ántes á 7 de agosto; fué desta manera: que el lúnes se huyó del Burgo un Frances á los Turcos, y les dixo que porqué no arremetian, que hávia muy poca gente en el cas-

<sup>1</sup> Cette pièce contient le récit des incidents du voyage de Jean Martinez de Cuenza, envoyé à Malte par don Garcia

de Tolède, vice-roi de Sicile, pour porter une lettre au grand maître, et s'informer de l'état des affaires.

tillo; y con el ánimo que les dió determináron de darle el assalto el mártes. El mesmo dia del lunes se huyó á la ciudad un renegado, y dió este aviso al governador, el qual el mártes sintiendo el artillería y arcabusería embió hasta 70 cavallos que fuessen á dar á las tiendas de los enfermos de los enemigos que estavan en la Mana, y matáron hasta 20 dellos, y diéron tanta arma á los enemigos, que viendo gente de tras dexáron el assalto y bolviéron á embarcarse en las galeras sin ninguna órden.

El miércoles de mañana á viii de agosto salió el dicho Martinez con diez cavallos de la ciudad á tomar lengua; truxéron dos Turcos, y un moro, de quien se supo que havian muerto de los enemigos en el assalto cerca de mill Turcos, ó mas, y que se havian passado muy valerosamente los nuestros y que tenian muchos reparos y trincheras de dentro de San Miguel. Entiéndese destos y del renegado que tenian los Turcos armadas hásta ochenta galeras y treynta galeotas aunque muy mal armadas, porque en ninguna galera havia treynta Turcos, y certifican que en mar y tierra no havia de xv<sup>m</sup> hombres arriba, y aquellos con el trabajo que padescian y la poca vitualla que tenian, y tener lexos el agua y estar mal en órden, padescian mucho. Con esta lengua se bolvió á la ciudad de Malta, y como ya no consentia el que fuessé ni viniessé nadie del Burgo á la ciudad por el peligro que havia y haver tomado ya cinco hombres los enemigos, dexó las cartas que llevava al governador, y se bolvió con los que le servian al s<sup>r</sup> don García; vino de buelta con una barquilla de ocho palmos y medio de largo hecha de cueros hasta el Gozo y allí llegó juéves de mañana, nueve de agosto, y aquel dia se huyó un renegado spañol de ciertas galeras de Argel, que es de Vaeza, llamado Juhan de Valenzuela; deste se supo lo mesmo que de los Turcos; y lo traxo consigo á Mecina, donde llegó á los xiii de agosto.

El conde de Altamira con las quatro galeras que llevó en busca de las naves que benian de levante á l'armada tomó á los x del mismo, 25 millas lexos de la ysla de Malta á la parte de medio dia, un bergantin con xiv Turcos y un mochacho christiano que yvan á Trípoli

y habían partido el día antes de l'armada del Turco y que padescian de vituallas y de agua, y que se defendian muy bien los nuestros; y no hallando las naves se bolviéron á Mecina, donde llegaron á los xiv de agosto.

## III.

## NOTICIAS DE MECINA.

(Mémoires de Granvelle, XX, 34 rº et vº.)

19 de agosto.

Que estava resuelto de cambiar con 22 galeras doze mil infantes en la insula de Malta, comprendidos con ellos 2,500 aventureros, para socorrer por esta via al gran maestre y tomar los Turcos descuidadamente, y se havian ya cargado para ello 2,000 sacos de biscocho que partirian esta noche para Catanea y Çaragoça, donde tomarian el resto de los soldados que se hallan en aquel lugar; que se dezia que don García de Toledo desembarcaria en tierra, y en las galeras quedaria por su lugarteniente Juhan André Doria que llevaba muy lucida gente y personas señaladas, como Ascanio de la Corna, los dos hermanos del marques de Piscara, los dos Colonas, don Alvaro de Sandi, Chappin Vitelli; que en esta armada ay grandíssima union, y no se ha visto una sola question en ella; que yvan todos confessados.

De levante no ay cosa nueva; agúardanse cada día letras de Constantinopla que tardan mas de lo que suelen.

Por cartas de xx del dicho se entiende que el señor don García partió de Mecina con xxii galeras á la buelta de Catanea y Çaragoça, y que de allí partirian á los xxv para Malta.

## IV.

ROGERIO DI TAXIS AL AMBASCIATORE CHANTONNAY <sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonay, I, 211.)

Venezia, alli 24 di agosto 1565.

Ill<sup>mo</sup> Signor,

Alli XIX di questo gli scrisse mia ultima, avisandoli quanto all' hora s'intendeva di nuovo.

Questa settimana ancor che'l spaccio di Roma sia venuto non s'ha havuto nova alcuna di Malta nè di Messina; si crede che 'l signor don Garcia non lassi venire lettere, affinche non si sappia il suo disegno, poichè non mancano mali christiani che danno raguaglio al Turco delli apparati che si fanno, et per quanto posso intendere, per li 20 di questo detto signor don Garcia doveva essere in camino per Malta; piaccia al Signor Iddio dargli la victoria che tutti li buoni sperano!

Il Papa tende a fare rivedere li conti de tutti libri della camera di magistrato et de quelli che non hanno paghato li censi, et ne spera cavare una gran quantità de denari. Ha fatto leghato di Bologna et della Romagna il cardinale Borromeo et per tutti li luochi dove anderà, dovendo andar a Milano.

È venuto a questi signori un straordinario di Constantinopoli con lettere di XXIII del passato, et anco l'ambasciatore di Francia ha havuto lettere, che 'l Baylo avisò l'ambasciatore francese in Constantinopoli, che spediva; dicono che era giunta la galleotta da Malta, con la nuova della presa del forte di S<sup>to</sup> Elmo, et che erano morti *solum* milli Turchi, ma gran numero de Christiani; et che 'l Turco haveva sentito molto

<sup>1</sup> Envoi de quelques détails sur les mouvements de la flotte turque. Prise du fort Saint-Elme et mort de Dragut. Don Garcia de Tolède est en route pour Malte. On reçoit rarement de ses nouvelles: il n'est pas impossible que lui-même inter-

cepte les lettres que l'on écrit de son armée, dans la crainte que quelques mauvais chrétiens ne livrent aux Turcs le secret de ses plans. Taxis demande à n'être pas nommé dans la communication de ces renseignements.

la morte di Dragut, stimando più quella perdita che l'acquisto di Malta.

Che voleva mandare tre galleotte con munitione all' armata, et che nell' arsenale faceva racconciare alcune gallere vecchie et prepararne alcune nove.

Dicono che continuava le provigioni per Hongharia, et che oltra il Bellierbej della Grecia mandava alcuni altri sanzacchi; qua si aspetta un chiaus, et per quanto si ragiona, pare che 'l Turco essendo statto certificato della grandissima armata de Christiani, che ricerchi da questi signori adiuto, et pare che anco si dica che habbia animo di levare totalmente la liberta a Ragusei et ancora a Syo, havendo inteso che con l'armata cattolica sono alcune nave ragúsee. Ne altro havendo, a V. S. mi raccomando et baso le mani preghandoli ogni felicità.

---

V.

NOVELLE DI SYRACUSE <sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XIX, 215.)

Alli 26 di agosto 1565.

Il s<sup>or</sup> don Garcia parti da Messina alli 20 con circa sessanta gallere a 4 et 5 sforzati per banco et nella sua capitana a 6; in camino fece imbarcare la fanteria del s<sup>or</sup> Chiappino Vitelli che alloggiava in un luogo nel camino, et il terzo di Lombardia che alloggiava in Catanea arrivò qua alli 22 la mattina, et ha imbarcati altri soldati et più di 200 cavaglieri di San Giovanni, et ha 1600 venturieri d'ogni natione, gente principale et bene armata. Sarano in tutto da 9,000 huomini; va con loro S. Ecc<sup>ua</sup> per sbarcarli nell' isola; non si sà chi vada per governare dapoì sbarcati; si dice che i bandi si farano in nome del s<sup>or</sup> don Garcia, et che 'l s<sup>or</sup> Asca-

<sup>1</sup> Détails sommaires sur l'organisation de la flotte espagnole commandée par don

Garcia de Tolède; son voyage et son arrivée à Malte.



nio dalla Cornia como maestro generale de campo precederà, che li sergenti maggiori piglierano il nome dal s<sup>or</sup> don Garcia por molti giorni; in conclusione, S. Ecc<sup>ua</sup> ha governato così bene ogni cosa, che sbarcati si può sperare ogni buon successo; il s<sup>or</sup> don Garcia ha lasciato presidente del regno il s<sup>or</sup> Antonio Doria, qual sta qui con la corte; S. Ecc<sup>ua</sup> non ha permesso che il conte di Modica, nè 'l principe di Buttera vadano a questa giornata, ancora che siano venuti fin qui per andarvi; S. Ecc<sup>ua</sup> ha lassato qui 3000 fanti alloggiati in Lentino, con proposito, secondo s' intende, che havendo messo in terra la gente tornare et armare gallere con questi et con quelli che si aspettano d'Urbino per andare a trovare il nemico.

Alli 23 et ore 3 di notte. S. Ecc<sup>ua</sup> mandò il s<sup>or</sup> Gio. Andrea Doria con una gallera bene all' ordine et con essa una barchetta per mettere un huomo in terra et con quello che intendesse tornasse a la volta di capo Passaro, ove troverebbe S. Ecc<sup>ua</sup>, che partiva per quel luogo.

Alli 25 al tardi venne una barchetta di Malta con lettere della città di 22. Scriveno che li Turchi alli 20 dettero un grande assalto al Borgo, Piali Baxà<sup>1</sup> per la posta di Castiglia, et Mustaphà Baxà<sup>2</sup> per la isola di San Michele per terra; dicono che durò dalla uscita della luna sino a quatro hore di giorno, alla qual hora se ritirarono, et alli 21 doppo l'havere batuto tutta la notte alla medesima hora dettero un altro assalto per le medesme bande, che durò sino alle xj hore di giorno, et secondo scriveno dalla città havevano inteso da Turchi presi che si sforzarono mettersi sopra la batteria et che furono ributtati con gran perdita loro, et che li Baxà erano determinati dare cinque assalti per travagliarli et straccarli fino a tanto che li pigliassero.

Che il Baxà Piali haveva levate le genti delle gallere a questo effetto et che in guardia dell' isola non erano più de 20 galleotte, di sorte che, piacendo a Dio che non sia pigliata Malta; il s<sup>or</sup> don Garcia arriverà a tempo per sbarcare la gente, essendo partito di Siragusa alli 26. Doppo scritto questo venne nuova a Siragusa che 'l s<sup>or</sup> don Garcia alli

<sup>1</sup> Pialis, Hongrois renégat, était à la tête de la flotte. — <sup>2</sup> Il commandait les troupes de terre.

27 era partito da capo Passaro con una buona tramontana, ove haveva pigliata una nave grossa con cinque millia cantari di biscotto et sessanta Turchi, quali erano statti messi alla catena et la nave mandata a Siragusa.

Per razione d'uno che viene da Palermo s'intende che essendo il don Garcia arrivato cinque miglia appresso a Malta et sopragionto da un temporale fu regettato sino presso a Trappani, di dove si partì poi alli 30 con tempo prospero, qual' ha durato tre giorni, onde si spera che haverà sbarcato la gente su l'isola; che così a Dio piaccia.

## VI.

LO QUE REFIERE EL CAPITAN ANDRES DE SALAZAR, QUE FUE POR ÓRDEN DE DON GARCIA DE TOLEDO A MALTA, ES LO SIGUIENTE.

(Mémoires de Granvelle, XX, 33-34.)

S. d. (Agosto 1565.)

Que habiendo partido del puerto de Mecina á los 3 de agosto, llegó en aquella ysla á los nueve y entró á la ciudad, adonde estuvo hasta los 14 del mismo.

Que llegado alli entendió que á los 7 de agosto salió del Burgo un hombre que dezian era frances, y se fué al Baxá y le dixo que para qué aguardava á dar el assalto porque los de dentro eran muy pocos y tan cansados que si le acometian, con grandissima facilidad le tomarian, y que assi se determinaron de dar el assalto, y los de dentro se defendjéron valerosamente y matáron de los Turcos hasta 300 hombres y muchos heridos, y que particularmente de un cañonazo le matáron 45 Turcos.

<sup>1</sup> Détails sur plusieurs engagements particuliers entre les chrétiens et les infidèles; sur les forces de ces derniers, leurs projets, etc. toutes choses assez sommairement expliquées.

Que Piali Baxá, el general de la mar, salió estando él en Malta á los 11 del presente con 80 baxeles y otros dizen 90, y hechó en Piedra Negra un golpe de Turcos que, á lo que se puede juzgar, deviéron ser 2500 hombres, los quales viniéron á emboscarse en un monasterio que está junto de la ciudad con fin de que, si la gente de la ciudad saliese fuera, le pudiesen cortar el passo y degollar aquella gente y provar si podrian tomar el lugar, y que haviendo el proprio capitán Salazar salido con 70 cavallos á reconocer el campo de los enemigos fué descubierto por la mañana y se tocó arma en el campo y salió Mostafá Baxá á gran golpe de gente, á cortalle el paso, como en effecto lo hizo, y en este tiempo se descubrió la emboscada de manera que fué fuerza dar buelta á toda la ciudad para poder entrar en ella cortándoles siempre el camino, y por ser el hilo largo de los cavallos y el camino tan áspero no pudieron entrar en la ciudad mas de 23, y los demas se derramaron por la yslá buscando cada uno la parte adonde se pudiese esconder y asegurar, y que por hazer mejor esto dexavan algunos los cavallos porque tambien los llevaban cansados, y así se perdieron hasta 30 en todos, y despues dió el dicho Piali la buelta á toda la ysla con todas las galeras.

Que dos dias despues, que fueron los XIII del dicho, vinieron á Piedra Negra hasta 40 galeras y echaron gente en tierra, la qual se vino á emboscar en la misma parte adonde la otra vez se havia metido, y vinieron de la parte del campo alguna gente á pie y á cavallo derramada por aquella campaña para provar si podrian sacar nuestra gente de la ciudad, pero sospechosos de la emboscada no salió nadie hasta que se descubrió toda la emboscada y se començó á retirar, y que salieron luego 11 cavallos que estavan apercevidos, y tomaron tres Turcos, de los quales se tomó lengua que en sustancia dixieron que cada noche salen la mitad de los leventes á hazer guardia por toda la ysla, y que estos de ordinario salen á la noche cerca dos horas despues de haver anohecido, y otras vezes ántes de anohecer, y tambien dizen que salen algunas vezes á 30 ó 40 millas mas á la mar para reconocer mejor, y que por la

mañana se vuelven á retirar, que el campo no tiene mas trincheras que á la tierra.

Que en la Marza alojan para guardia de l'agua hasta 1000 ó 1500 hombres, y que tampoco han hecho ningun fuerte ni trinchea, ántes un lienço de muralla que havia á un lado lo han derrivado y otro que havia en medio del jardin.

Que esperavan por horas la galeota que havian embiado á Constantinopla por haver la resolution que del Turco trayan.

Que preguntándoles porqué no batian mas dixieron que no tenian mas que batir porque todo lo tenian deshecho, y que pensavan que se les havian de rendir por la falta que entendian que tenian de gente y vituallas, y que si se les rendiessen les darian una ysla junto al gio despoblada.

Que el Baxá se quedava con el Burgo, y daria á un hijo suyo la ciudad y el Gozo á los cossarios.

Tambien dixo uno que se esperavan otras 20 galeotas de Argel, pero esto no lo confirmó ningun otro, y que no tenian otra ninguna nueva de socorro, sino que esperavan dos naves con vizcochos de Tripol, de lo qual diz que tenian falta, aunque esto no lo dixo otro sino este que de hambre diz que havia salido del campo á buscar de comer.

Que la gente de pelea dizen por la mayor parte que serán hasta 15,000 hombres, y otros dizen que muchos mas, en lo qual no hallo conformidad.

Que en toda la armada serian passados de 200 baxeles de remo, y entre ellos 250 galeras.

Que dizen algunos que las galeras armadas son 130, otros 170 y otros mas.

Que havian hecho una manta en la qual cabian hasta 50 ó 60 mabuzeros con sus troneras, y que en este ultimo assalto que pensavan dar el dia de Nuestra Señora, para la qual havian hecho ya bando, pensavan valerse della el dia ántes.

Que entendió que ellos se temen mucho que se meta gente nuestra

en tierra dudando mucho que si se pone que se perderán muchos de los que ay en tierra, y á esta causa hazen grande diligencia en guardar lo de la mar porque no se effectúe esto, embiando cada noche galeotas por todas las partes de la ysla que se alargan 15 á 20 millas mas á la mar por descubrir si vienen navíos para este effecto, y demas desto que otras galeotas bojan la ysla continuamente por hazer la misma guardia, y en los dias que allí estuvo vió con sus ojos salir las galeotas á hazer dicha guardia y que todos los Turcos que se han tomado refieren lo mismo.

Que así mismo estando el allí salió una vez el Baxá con 90 galeras á bojar la ysla.

Que á lo que entendió y segun la guardia y diligencia que ponen se temen mucho de que les aya de entrar socorro por el Muxarro Antofea ó Piedra Negra, que es por donde entró el socorro de las quatro galeras que llevó don Jn<sup>o</sup> de Cardona.

Que juzga el dicho capitan Salazar que la gente que hechó Piali Baxá en Piedra Negra devia de ser por provar en quanto espacio se podria desembarcar golpe de gente en aquel lugar, aunque esto nadie lo refiere.

## VII.

DON GARCIA DE TOLEDO AL CARDENAL DE GRANVELLE <sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XX, 81-82.)

Malta, á 7 de setiembre 1565.

Lo que tengo que dezir á V. Exc<sup>a</sup> despues que últimamente le escribí desde Çaragoça á los 25 del passado, es que ha sido Dios

<sup>1</sup> Ce chef militaire rend compte au prélat de la manière dont il a effectué son débarquement à Malte, et l'instruit des

nouveaux secours qui doivent lui être envoyés sous peu.

servido que sin perderse un remo se hayan puesto hoy en tierras á doze millas del armada y exercitò del enemigo nueve mill y seiscientos soldados con los Italianos de Vincentio Vitelli para el soccorso de Malta, que teniendo, como espero que ternán, el ayuda de N. S. pues él non haze merced que non sea cumplida, parece, segun la bondad dellos, que bastan para qualquier empresa; y aunque yo pudiera ponerlo á noche en tierra, habiendo tenido la mayor parte della en la misma ysla y passádola con el remo en la mano, temiendo non me succediesse con la confusion della alguna desgracia, speré hasta el hazer del dia, y así se executó con tanta orden y silencio como si fueran quattro ó cinco galeras las que lo hazian, y aunque havia en ello harto peligro y dificultad, lo facilitó N. S. como se ha de sperar que hará lo demas qué queda. Salté con ella en tierra embiando toda la armada delante, y dexando solo mi capitana, que me esperasse y en ella á Joan Andrea Doria como persona tan diligente, de experiencia y cuydado; y habiendo hecho quitar de la marina toda la victualla, y municiones que havia en ella, y héchola llevar á las Montanuelas adonde se recogian los tercios, por el daño que sobreveniendo la armada enemiga podia rescibir, dexéles para mes y medio á razon de 24 onças por soldado cada dia si ya en llevarlo no perdiessen alguna quantidad. Mandé hazer de toda la gente tres escuadrones, uno del tercio de Nápoles, y otro del de Lombardía y Córcega, y el terzier de la infantería italiana de Vincentio Vitelli con hasta seyscientos cavalleros aventureros, y haviéndoles dado las demas órdenes que me pareció, los dexé á tres millas de la marina, diziéndoles que no caminassen mas de otras dos porque era conveniente jornada por la carga que llevaban de las victuallas y municiones, no obstante que ya venian de la ciudad de Malta buen número de hombres y cavallos para ayudárselas á llevar, y quedando los cabos desta gente con toda buena conformidad y orden para todo lo que convenia al servicio de S. M. y beneficio del soccorso. Dentro de tres horas que las galeras se partiéron hize yo lo mismo con mi capitana, y alcanzélas, y temiendo que dicha gente no tubiesse storvo en el camino, que hasta dexar la victualla

no le convenia, no obstante que creo cierto que no lo terná, como hasta que yo les dexé no havia señal dello me pareció venirme con todas las galeras sobre el Burgo y S. Miguel, por temer que haviendo batido ayer y anteyer mucho los enemigos, y para dar ánimo al pueblo, que los demas no lo han menester, hize una gran salva de artillería y para poner los enemigos en alguna sòspecha, y divertirlos y entreténellos para dar lugar á que caminasse nuestra gente. Respondiéron de todas partes, y de la cividad con mucha artillería. Espero, placiendo á N. S. Dios, llegar mañana á Çaragoça, y en el mismo punto hazer despaltar hasta 50 galeras, y haziendo las demas que traygo, y metter en ellas quatro ó cinco mil soldados, y el pan que se pudiere, que será hecho dentro de tres dias, para, si fuere necessario, poner mas soccorso en Malta ó hazer lo que mas convenga conforme á las ocasiones que se mostrasen. Y esto es lo que puedo dezir á V. Exc<sup>a</sup> hasta esta hora; de lo demas que se ofreciere haré lo mismo.

## VIII.

COPIA DE UNA LETRA DEL S<sup>OR</sup> D. GARCIA DE TOLEDO AL REY D. FELIPE II <sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XX, 35-36.)

Á 7 de setiembre 1565.

No tengo carta de V. M. á que responder, creo ha sido causa haver andado pelegrinando estos dias por causa de los malos tiempos; y en fin ha plazido á Nuestro Señor oy de darnos tan bueno que al

<sup>1</sup> Don Garcia a fait entrer à Malte des troupes de secours, ainsi que des munitions et des vivres, pour un mois et demi; il va retourner en Sicile chercher le surplus des renforts envoyés par sa majesté

catholique. Suivent plusieurs extraits de lettres donnant des détails sur l'entrée de don Garcia à Malte et ses projets ultérieurs, la retraite des Turcs, etc.

amanecer dentro de una ora se soccoriese á Malta con 9,600 hombres con pan para mes y medio y las demas municiones y vituallas necesarias, habiendo dexado toda la infantería hecha en tres escuadrones y caminando tres millas en tierra, de manera que aunque l'armada de los enemigos llegase á la marina no les pudiesen ofender ninguna cosa; y habiendo hecho esto y las demas órdenes que me parecieron conbenir, y viendo que ya venia á encontrarse con el socorro y la gente y cavallos de Malta para ayudarlos á llevar las municiones y vituallas, me vine á embarcar y juntarme con toda la armada. Passé por sobre San Miguel y el Burgo y hize una salva de artillería para diferir que los enemigos tuviesen que pensar en mas parte y dexassen libremente caminar la gente que yba por tierra, la qual no se vió que tubiesse ningun trabajo en ello. Respondiéronme todas las fuerças con grande alegría, y todas quedan en pie gracias á Dios; con ayuda dél yo seré mañana en Çaragoça á despalar estas galeras y tomar á quatro ó á cinco mil hombres y vituallas, y dentro de tres dias volver á Malta á veer si querrán mas socorro y sino esperar las demas ocasiones que se me representaren en servicio de Nuestro Señor y de S. M. y beneficio de aquella religion. De lo demas que sucediere daré aviso á V. M.; cuya muy magnífica persona Nuestro Señor guarde, etc. De galera en el canal de Malta á siete de setiembre 1565.

---

El señor don García á los 9 de este estava ya en Mecina con todas las galeras, y tornaria á armar las galeras con la gente de Urbino y otra que dexó ay, y tornaria á Malta á buscar los enemigos y veer lo que será necessario en Malta.

Los Turcos que estavan en el foso fueron hechados de los nuestros con fuego artificial y artillería y á cuchilladas de la gente de dentro que salieron á hecharlos, en la qual refriega murió el maestro de campo Robles y el hijo del señor don García, y hizieron muy grandayno á los enemigos.



A 8 de setiembre 1565, en Çaragoça de Sicilia.

Esta mañana ha llegado aquí el señor don García de Toledo con todas las galeras que llevó, con las quales partido que fué el miércoles de noche 5 deste del Puçalo, fué la buelta de Gozo y llegó allí juéves á tres horas de noche y dió fondo y vió que desde la isla de Malta hazian la señal que su Exc<sup>a</sup> havia dado, y por ser de noche ~~no~~ quiso acostarse á tierra esperando la mañana. A la alva descubierta la isla se llega á ella por el freo con mucho silencio y con muy buena orden; començaron á desembarcar la gente en tierra con tanta seguridad y satisfacion que la desembarcaron con toda la vitualla sin ninguna contradicion ni confusion.

El señor don García se desembarcó y mandó hazer esquadrones de la gente que son mas de 9000 hombres entre aventureros y gente pagada escogidissima y bien armada; su Exc<sup>a</sup> ayudó proprio á llevar la vitualla de la marina á una colmeta una milla de allí porque estuviesse segura que los enemigos no les pudiesen dar estorvo, y despues hizo parlamento á toda la gente y se despedió della, dexando ordenado que los vandos se hechassen por S. M., y dado los nombres por algunos dias y ordenado que don Alvaro de Sande fuesse coronel de toda la infantería española y Ascanio de la Corna maestre de campo general, y que se governasse por el parecer de la mayor parte de los del consejo hasta llegar adonde estuviesse el maestre, al qual les mandó que obedeciessen como á su persona própria, y con todo este tiempo y tenerle para que las galeras hiziessen agua en el Gozo se bolvió S. Exc<sup>a</sup> á embarcar casi á medio dia y se vino con todas las galeras por la parte de Levante, y llegadas al paraje de la ciudad de Malta hizo la ciudad una muy buena salva, á la qual respondió S. Exc<sup>a</sup> con toda la artillería de las galeras; no se vió mas de dos galeras y una galeota de los enemigos que andavan cerca de la cala de S. Pablo; yva con tanto ánimo y contento nuestra gente que ha sido gran negocio.

Del Burgo se tuvo aviso que los cercados estavan muy fuertes, y que ay mas de 3,000 hombres con los quales se ayudarán los nues-

tros. A los enemigos havia dado tanto trabajo que los sacaron del fosso del Burgo, donde se havian reparado, con lo qual no davan ningun trabajo á los cercados, y temiéndose el Baxá de tierra havia determinado que fuesen 5,000 Turcos con 8 piezas de artillería á tomar la ciudad; pero llegados á Marco Maxeto, tomaron otro acuerdo y los hizieron embarcar. Tiénese que no esperarán á los nuestros.

El señor don García viénese á proveerse de gente para bolver luego á buscar los enemigos y dar calor á los nuestros; va á Mecina á traer los Italianos de Urbino que han llegado allí; aquí embarcará á la buelta la gente que hay. Puédese esperar muy cierta victoria con la ayuda de Dios.

Entendióse en Malta que eran muertos en el Burgo el maestre de campo Robles y un hijo del señor don García, y el comendador Calderon; no avisan otras muertes, sino que por los Turcos y renegados que allá y acá han venido se entiende que los nuestros han peleado valerosísimamente; con la gente se desembarcó pan y vituallas para mes y medio, etc.

---

LO QUE SCRIBE DON GARCÍA DE TOLEDO AL DUQUE DE ALCALÁ EN CARTA DE 13 SETIEMBRE, RESCIBIDA EN NÁPOLES A LOS 17 A 7 HORAS DE NOCHE.

En este punto me hallo diez millas de l'armada turquesca, pero yo mas cerca de Çaragoça que no ella; va diez millas en mar y á la vela. Yo despacho al virrey de Calabria á darle este aviso, y le scrivo que despache á Pulla y á Otranto para que lo tengan entendido.

---

LO QUE SE ENTIENDE DE LA LEVANTADA DE LA ARMADA TURQUESCA QUE ESTAVA SOBRE MALTA POR CARTAS DE ÇARAGOÇA DE 12 DE SETIEMBRE A QUATRO HORAS DE NOCHE, ES LO SIGUIENTE.

Que havian hecho muchos fuegos las guardias que estaban en las marinas de Cabo Pásaro y que se juzgava que la armada turquesca

se levantava de Malta. Por otra carta de 12, y por un Español que vino del Puzal á Mecina, se entiende que havia llegado allí al Puzal una barquilla con tres renegados que á los 12 se havian huydo de la armada turquesca de Malta, los quales refieren como los nuestros que el señor don García hechó en tierra havian ganado en Malta á los enemigos el dia de Nuestra Señora, 8 deste, el agua y que havian muerto gran número de Turcos sobre ello.

---

Por cartas del señor don García de Toledo hechas en galera entre Çaragoça y el Puzal á los 13 del mismo, á 22 horas, en tres renglones que scrive dize : Desde aquí se descubre la armada turquesca; va toda junta y tan dentro en mar sobre Cabo Pássaro, y á lo que se vee y cree lleva el camino házia Levante; con el qual aviso mandó despachar un correo á S. M. dende Mecina y otro que fuese por la costa de Calabria házia el cabo de las columnas á avisar las marinas y que estuviessen sobre sí, no les hiziesse la armada algun tiro. Así mismo despachó fragatas por mar para el mismo effecto, y segun scriven havia determinado de yr siguiendo la armada en las 50 galeras; otra particularidad no se sabe de Malta, sino que piadosamente se puede creer que desde el sábado á los 8 que los nuestros ganaron el agua á los enemigos, hasta los 11 que los hizieron embarcar, nunca los dexáron reposar de dia y de noche, y que havia sido en gran daño de los Turcos. Presto ternemos la nueva de como ha passado.

EL GRAN-MAESTRE DE SAN JUAN AL REY D. FELIPE II <sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XX, 28-29.)

Malta, á 11 y 13 de setiembre 1565.

Conforme á lo que diversass vezes he escrito á V. M. que me rece-  
lava que el Turco se queria apoderar destos puertos y ysla, me pa-  
resce que ha sucedido, pues ha embiado á este efeto la mayor armada,  
mas proveyda y de propósito de todas quantas han salido en nues-  
tros tiempos, la qual llegó aquí á los 18 de mayo y ha estado hasta  
oy haciendo todos los esfuerços que humanamente podia para apo-  
derarse desta tierra; pero N. S. Dios no ha querido desampararnos,  
y aunque ha havido mucha sangre y pérdida de hombres particulares  
de nuestra parte, no ha sido sin que el enemigo recibiesse tres doblado  
daño, el qual estava con tanta pertinacia que con ser los tiempos  
tan adelante y estar con hartas pocas victuallas parecia que no tenia  
pensamiento de moverse hasta que llegó la armada de V. M. que fué  
á los 7 del presente, la qual habiendo hechado 8 ó 9,000 hombres  
en un cavo desta ysla, en descubriéndola los enemigos con la mayor  
confusion del mundo embarcáron la ropa, y la mesma noche reco-  
giéron la artillería y han estado hasta oy poniéndose en órden para  
su partida en un puerto aquí cerca, llamado Marza Muxete, de donde  
son partidos desamparando el fuerte de S<sup>t</sup> Elmo que á fuerça de ar-  
mas tomáron dende á un mes que desembarcáron. Van camino de un  
otro puerto de esta ysla para hazer su aguada, y me persuado partirán  
dentro de dos dias, y aunque luego despdiré un cavallero á V. M.

<sup>1</sup> Les Turcs paraissent attacher la plus grande importance à la prise de Malte, s'il faut en juger par leurs préparatifs et l'acharnement avec lequel ils ont continué l'attaque, malgré les pertes considérables

déjà essayées. L'arrivée de don Garcia de Tolède les a complètement découragés. Remerciments au roi pour les services qu'il a rendus à la chrétienté tout entière, etc.

para darle cuenta particular del successo desta guerra, no he querido dexar de enviar esta fragata en Sicilia á dar este aviso al señor don García de Toledo de escribir á V. M. la presente para que por mi carta lo entienda tambien.

Yo no sé con qué términos poder dezir ni sinificar la merced grande que V. M. ha hecho á esta religion en mandarla socorrer, y ha sido tanto mayor quanto era grande el peligro en que estábamos los pocos que hemos quedado vivos, ni se puede tratar que podamos nunca corresponder con ningun servicio á la millessima parte de tanta merced. Dios N. S., en quien está todo poder, guarde á V. M. muchos años, y le prospere como ha menester la christiandad, y á mí para esta religion nos dé gracia que podamos servir siempre á V. M. como desseamos y devemos, cuya sagrada católica persona guarde N. S. con felicissimos successos como desseá . . . .

Despues de escrito lo de arriba que por el tiempo se ha retenido este pasaje, ha sucedido que queriendo el enemigo ver si podria romper el campo que el señor don García havia dexado en tierra, el qual estava en la çiudad que está en medio desta ysla, dexáron al partirse de aquí 7 ó 8,000 hombres en tierra, los quales fueron á passar junto á la dicha ciudad para provocar á los nuestros para venir á las manos, y tenian concertado que la armada echasse en cierto lugar otros 3 ó 4,000 hombres para que travada la escaramuça con los nuestros llegassen de refresco, persuadiéndose por esta via de romperlos, los quales teniendo aviso mio de todo esto, que me le havia dado un renegado, saliéron con órden á ellos, y llegados cerca sin mucho contraste los rompiéron y siguiéron matando muchos dellos hasta la marina, que me certifican muriéron de los Turcos mas de 1500 y de los nuestros no muriéron, de que de todo sean dadas gracias á N. Señor. Tras esto la dicha armada estuvo en esta ysla hasta anoche, que á media noche la viéron hazerse á la vela camino de Levante, que me he olgado infinito aya llevado este postrer successo por postrer de su jornada.

CXXX.

## EL REY D. FELIPE II

AL EMBAXADOR CHANTONNAY<sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XX, 57-58; Ambassades de Chantonnay, II, 32-23.)

Del Bosque de Segovia, á 25 de setiembre 1565.

Por lo que scrivis en vuestras cartas, la última de las quales es de 4 de agosto, he visto lo que en el negocio del conjuugio ha passado y se ha tratado con el emperador mi hermano, y lo que se ha respondido de su parte á los nuncios de S. S., cuya copia nos embiastes, y lo que ellos, especialmente el arçobispo de Lanchano, han representado al emperador, y lo que vos con ellos aveys tratado y entendeis de su modo de proceder, y lo que nos avisays del cardenal Delfino; de todo lo qual aveis hecho muy bien en nos advertir assy particularmente, El negocio es de la calidad é importancia que veis y de que yo tengo

<sup>1</sup> Le roi remercie son ambassadeur des renseignements qu'il lui a transmis sur les démarches qu'il a faites auprès de l'empereur dans l'affaire du mariage des prêtres. L'empereur paraît ne vouloir céder à aucune raison ni aux instances des nonces du souverain pontife; il semble déterminé à obtenir à tout prix ce qu'il demande. De son côté, sa majesté catholique est résolue, par les motifs énoncés dans ses dépêches précédentes, à ne pas se relâcher de son opposition, espérant, néanmoins, qu'elle n'aura aucune influence sur leur affection réciproque. Philippe II n'approuve point la conduite du pape, qui, au lieu de répondre à l'empereur d'une manière franche et décisive, paraît chercher à traîner l'affaire en longueur; cette temporisation, avec les meilleures inten-

tions, sans doute, est loin de convenir au bien de la religion et à ce que sa sainteté se doit à elle-même. L'attente seule de sa décision et l'incertitude sur sa nature fait beaucoup de mal et cause un grand scandale dans la chrétienté. — Le roi charge M. de Chantonnay d'agir sur l'esprit des nonces et de les exciter à persévérer dans leurs bonnes résolutions; mais il faut procéder, ajoute-t-il, avec ménagement et discrétion, de crainte que l'empereur ne se plaigne, à juste titre, qu'à Vienne et au sein même de sa cour on travaille contre lui et les intérêts de son peuple. Le bien de la religion avant tout, dit le roi en terminant; mais, pour le procurer, la prudence dans la conduite est un puissant moyen.

tan gran cuydado y cuenta, y assí desseo tener siempre puntual relacion de todo lo que en él passare y allá pudiéredes entender.

De la dicha respuesta, que se dió á los nuncios de S. S., en que se deve hazer fundamento (pues es la determinacion y resolucion por consejo), no parece que el emperador mi hermano afloxa ni remite en la instancia que en este negocio ha hecho, ántes de nuevo se afirma en ello, excluyendo los medios que por parte de S. S. se le han propuesto, y queriendo assí mismo satisfazer á la razon y causa que yo tengo para me oponer é interponer en esta causa; y aunque yo desseo grandemente que él se desistiese desta pretension, y se quisiesse satisfazer de lo que por parte de S. S. se le ha propuesto, y de las muchas y buenas razones que referis que el arçobispo de Lanchano le representó y las que avia visto por la copia que entendemos se le embió de Roma de lo que por nuestra parte se propuso á S. S., con todo esso yo no me he querido encargar de persuadirle, porque estando él tan determinado y tan adelante en esta peticion, no solo he tenido por dificultoso el desviarle della, mas aun por no conveniente el procurarlo; solamente he querido que entienda que yo me he interpuesto y oppuesto en este negocio por lo que toca á la religion, é Iglesia en universal, y á mis reynos y estados en particular, en que soy muy cierto que no embargante que la concession fuesse particular y limitada, ó para la provincia de Alemania, ó para solos los estados del emperador y archiduque Carlos, como se pide, causaria gran novedad, desasosiego, inquietud y escándalo, y me meteria en gran confusion y turbacion; y sintiéndolo y entendiéndolo yo assy, como lo siento y entiendo, no he podido ni puedo dexar de asistir y de hazer todos los officios y diligencias que me fueren posibles para lo impedir, y sobre este fundamento no tengo dubda que el emperador mi hermano, como dize, avrá tenido y juzgado á bien esta mi oposicion y diligencia, y que al gran amor que entre nosotros ay de y la verdadera conformidad y union ningun impedimento ni estorvo causará esta diferencia de opinion, y assy yo lo he tratado y trato con la sinceridad y claridad que ha visto, advirtiéndole par-

ticularmente de lo que hago y de lo que determino, y pienso hazer, y conforme á esto, y teniendo este fin é intento, procederéis vos en lo que huviéredes de tratar de mi parte con él cerca deste punto.

Con S. S. se han hecho y van haziendo todas las prevenciones y diligencias que han parecido convenir, y esperamos en Dios, cuya es la causa, que con ningun medio podrá ser atraído á conceder cosa que seria tan peligrosa y tan perniciosa al estado de la religion é Iglesia y de tan gran nota á la reputacion de su sancta persona y de aquella sancta sede; es verdad que este camino que S. S. ha tomado con el emperador de yrle entreteniendo sin le desengañar y responder resolutamente, á que se ha endereçado la yda de los nuncios que embió y otros términos y medios de que en este negocio ha usado, no sé si es conveniente, porque demas que la pendencia desta plática causa escándalo y mal nombre y es prejudicial, estos entretenimientos meten en esperanças y van prendando mas la auctoridad de quien lo pide, y sálese con mas dificultad dello con los dichos nuncios de S. S. Si no fueren partidos, procuraréis de tener toda buena intelligencia y correspondencia, animándolos en la buena intencion y determinacion que dezis que tienen, haziéndolo con la dissimulacion y destreza que conviene, porque si él emperador lo entendiese tomaria ocasion de resentirse que en su corte y con las personas que son embiadas para lo que trata se hiziesse diligencia de nuestra parte, y aunque en la causa de Dios y de la religion por todo se deve passar, con todo eso se deve yr y proceder con consideracion; que assy conviene á la misma causa y negocio.

En lo del cardenal Delfino aveis hecho muy bien de nos advertir de lo que dezis, y en aver desto mismo avisado al cardenal Pacheco y á don Pedro de Avila, los quales (segun nos escriven) han hecho officio con S. S. cerca desto, y teniendo S. S. entendido lo que passa y el fundamento que demas desto deve tener para lo creer, no dubdamos que le avrá ya revocado, especialmente aviendo ya nombrado otro nuncio para ay. De todo tendréis muy particular cuydado de nos avisar y de tener con los dichos cardenal Pacheco y don Pedro de Avila la intelligencia y correspondencia que se requiere.



CXXXI.

## EL REY D. FELIPE II

AL EMBAXADOR CHANTONNAY<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, II, 27-31.)

Del Bosque de Segovia, á 25 de setiembre 1565.

Mons<sup>r</sup> de Chantoné. . . . he visto lo que passó en lo del conjuigio de los sacerdotes que se pretende, assí con el emperador como con el cardenal Delfino y los nuncios; y porque en otra carta aparte se os responde á este artículo, no havrá para que repetirlo en esta sino deziros que me ha parecido muy mal la manera que usa el dicho cardenal assí en este negocio como en las otras pláticas que tuvo con el emperador y que su estada ay no podia dexar de traer muchos inconvenientes y se deve procurar que S. S. le llame, y assí se ha mandado

<sup>1</sup> Le roi catholique a chargé le cardinal Pacheco et don Pedro d'Avila de solliciter auprès du saint-siége la révocation du légat Delfino; en même temps il écrit à l'archevêque de Lanciano, l'un des deux nonces à la cour de Vienne, pour le remercier du zèle qu'il a déployé dans l'affaire du mariage des prêtres. — L'empereur ayant renvoyé après la clôture de la diète la ratification du traité conclu par Philippe avec le duc de Savoie, il ne faut pas insister davantage, quant à présent; on doit se borner à obtenir de sa majesté impériale la promesse que cette ratification aura lieu, sans faute, à l'époque déterminée. Malgré sa bonne volonté d'envoyer

à l'empereur les sommes qu'il demande à titre de subside, le roi d'Espagne est dans l'impuissance de le faire maintenant, à cause des entreprises dans lesquelles il se trouve engagé pour son propre compte, et qui absorbent ses principales ressources. Cependant il avisera aux moyens de satisfaire l'empereur son beau-frère, auquel il offre ses bons offices pour la négociation du mariage de l'archiduc Charles avec la reine d'Angleterre. Toutefois, il semblerait que Maximilien lui-même commence à se douter que la reine, résolue à demeurer dans le célibat, traîne les choses en longueur, dans l'unique dessein de gagner du temps.

hazer officios sobre ello con S.S. por el cardenal Pacheco y don Pº d'Avila, mas hasta entónces no havia aprovechado, por el contrario, nos ha parecido muy bien el officio que los nuncios han hecho en este negocio y señaladamente el arzobispo de Lanchiano, al qual escrivo aggradesciéndoselo y á vos os tengo en servicio el favor que distes para con el emperador que él lo ha tenido en mucho, y ha sido lo que convenia para el de su comission, y assí holgaré que se le deys en todas las ocasiones que mas se ofrecieren.

Pues como dezis el emperador havia ya reparado en no ratificar la capitulacion que tengo hecha con el duque de Savoya hasta despues de la dieta que agora se ha de celebrar por las causas que os significo, no se puede ny deve mas apretar sino que diestramente y con su gusto procureys de preñdarle desde agora de manera que passada la dieta se despache con efecto; aunque si viéredes aparejo para que la quiera hazer luego, será bien que no perdays la occasion, y en fin segun la que en el emperador halláredes assí os governaréys en este negocio.

Vista la necessidad en que se halla el emperador mi hermano por causa de la guerra que tiene en Transilvania, quisiera yo mucho poderle ayudar luego con alguna buena suma de dineros, pero los que se gastan en mi armada y otras cosas forçosas son tantos que no me hallo con aparejo para lo poder hazer tan largamente como lo tenia en voluntad, y assí me havia resuelto en ayudarle con algun número de gente, como se havia dicho á Dietristain, el qual despues me ha tornado á hablar sobre ello, y visto lo que vos me escrivis, quedo pensando en la forma que havrá para hazer el socorro en dinero, y con el correo del emperador responderé á ello, y á lo que mas avrá que dezir en respuesta de vuestras cartas de xi diciembre, xxv de agosto y iii setiembre, que se han recebido estando despachando este correo. En lo del casamiento del archiduque Cárlos con la reyna de Inglaterra Dietristain me ha hablado despues que vino este correo y díchome como el emperador está desengañado de la poca gana que aquella reyna tiene de casarse, pero todavía sy el emperador quisiere que escriba de mi mano sobre ello, lo haré con la mesma vo-

luntad que tengo mandado á mi embaxador que assista y hago officio sobre ello.

De lo de Malta no ha venido nueva ninguna; cada dia la speramos.

## CXXXII.

## EL REY D. FELIPE II

AL EMBAXADOR CHANTONNAY<sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XX, 60-65; Ambassades de Chantonay, II, 34 et suiv.)

Del Bosque de Segovia, á 25 de setiembre 1565.

Luego que me determiné en que la reyna mi muger se fuesse á ver con la reyna christianíssima su madre y hermanos, os mandé avisar dello, como sabeis, para que lo dixésedes, como era razon, al emperador y emperatriz mis hermanos; agora les diréis que os embio á mandar les aviseis como ally en Bayona, donde se juntáron, hizieron mucho regalo y muchas fiestas á la reyna, y á todos los que fuéron con ella mucha honra, y buen tratamiento. Entre las fiestas no dexáron de hablarle en materia de casamientos del príncipe mi hijo, y de los hijos y hijas del emperador rey de Portugal, princesa doña Juana mi hermana, hijos y hija de la reyna madre, á lo qual la reyna mi muger y mis ministros, que havian ydo, y estaban en su servicio y compañia-

<sup>1</sup> Le roi charge son ambassadeur d'informer leurs majestés impériales de la réception brillante qui a été faite à Bayonne à la reine d'Espagne et à sa suite. La reine mère de France a profité de cette entrevue pour proposer à sa fille divers mariages, tant pour le prince don Carlos que pour quelques autres membres des deux royales

familles. Mais, conformément aux instructions de son époux, Elisabeth a refusé d'y prêter l'oreille; elle a d'ailleurs fait de grandes instances pour déterminer la régente à porter remède aux maux de la religion en France, ne fût-ce que dans l'intérêt bien entendu du jeune roi son fils. Elle et le duc d'Albe lui ont également

miento, siguiendo la órden que yo les havia dado no quisiéron dar, oydos para que la plática passasse adelante, sino remitirlo á otro tiempo y occasion, haziendo la reyna muy grande instancia á su madre y hermano sobre que attendiessen muy de veras, y se empleassen y pusiessen con gran cuydado y diligencia en reparar las cosas de la religion en aquel su reyno, mostrándoles claramente que sy no se remediavan, ella no veia que su hermano pudiesse tener la entera obediencia en aquel reyno, como la havian tenido sus antecessores, y á él le convenia tenerla para poderlo gobernar en paz y quietud.

Demas desto, por la occasion de haver venido ally en aquel mismo tiempo un embax<sup>or</sup> del Turco, como ternéis entendido, la reyna afeó mucho á su madre y hermano la amistad y confederacion y trato que aquella corona tenia con el Turco, capital enemigo del nombre christiano, casi mostrándoles con muy buenas razones que bastava aquella sola causa para todos los males que en su reyno havia, pues era en tan grave offensa de N. Señor y de su servicio; donde haviendo oydo esto, començaron á soltar algunas palabras endereçadas á querer dar á entender que era amistad que con facilidad la podrian dexar, y un dia

représenté, à l'occasion de la venue d'un ambassadeur turc à Bayonne, combien étaient peu convenables les liaisons que la France entretenait avec la Porte ottomane, l'engageant fortement à les rompre d'une manière définitive. La reine mère a répondu que jusqu'à ce que son fils fût en âge de régner et de choisir ses alliances par lui-même, elle tenait à conserver les relations que le feu roi son mari avait formées pendant son règne : telles sont les seules matières que l'on ait traitées dans cette entrevue. — Depuis son retour en France, la reine mère a fait renouveler par Saint-Sulpice, son ambassadeur à Madrid, les mêmes propositions de mariage; elle a engagé de plus le roi catholique à former une ligue avec la France et l'em-

pereur contre les infidèles. Philippe a répondu à ces deux points par l'intermédiaire de don François d'Alava, son ambassadeur à la cour de sa majesté très-chrétienne. Il juge prudent de se défier de cette ligue, qui pourrait bien cacher quelques vues insidieuses et des projets hostiles à l'empire. Les Français n'oubliant point qu'ils ont enlevé et détiennent plusieurs places de la dépendance de l'empire, et voyant arriver l'époque de la réunion d'une diète impériale où l'on délibérera probablement sur le fait de cette occupation, ne demanderaient pas mieux que de gagner du temps par des négociations étrangères à cet objet, afin de détourner l'attention de celui qui leur donne une juste inquiétude, d'autant plus que, dans ce moment,

tratando el duque d'Alba con la reyna madre, y afeándole el caso quanto era razon, ella le respondió que havia conservado á su hijo los amigos que quando el rey Enrico su marido murió havia dexado en aquella corona, y se los conservaria hasta que siendo el rey de edad pudiesse hazer election de los que le paresciesse convenir á sus cosas, y con esta escusa se cerró, que es tan flaca como se dexa ver.

Esto es en suma todo lo que en las vistas se platicó que tocasse á negocios, y con tanto la reyna se despidió de su madre y hermanos con mucha ternura de todos, y vino muy buena, á Dios gracias, y yo la salí á recibir al camino, y holgué lo que podeys considerar de verla bolver con salud. La dicha plática de negocios se quedó assy cortada hasta que agora, pocos dias ha, llegó aquí el embaxador San Sulpicio, que se havia quedado en la corte de Francia, y traxo cartas á la reyna de su madre, en que le escribe que pues estava ya acá de asiento, seria tiempo de tratar de las alianças, como está dicho; allá se havia movido y dexado para otra ocasion. Que me dixesse, que pués yo tenia hijo, hermana, sobrinos y sobrinas, y ella tenia hijos y hija, seria bien que tratásemos de acomodar los unos y los otros; y que tambien le pares-

ils sont hors d'état de résister à la moindre tentative sérieuse. — Quant aux alliances matrimoniales, elles ne sont pas moins suspectes, les Français voulant sans doute, par ce moyen, s'assurer l'appui de l'empereur dans toutes les circonstances fâcheuses où ils pourraient se rencontrer; de plus, en mettant à exécution, en temps opportun, leur dessein sur l'Allemagne, ils compromettraient étrangement sa majesté impériale, qui, malgré toutes ses démonstrations, réussirait avec peine à dissuader les princes qu'il existe entre elle et la France un secret accord et une véritable connivence. Le roi d'Espagne attendra néanmoins une réponse aux éclaircissements qu'il a fait solliciter par son ambassadeur, et si la reine mère donne

des preuves de sa bonne foi, on pourra souscrire à ses propositions. — Dans ce cas, on pourrait traiter, sans beaucoup de difficulté, le mariage de l'archiduc Rodolphe avec la sœur du roi Charles IX, combinaison qui offrirait moins d'inconvénient que de donner à ce dernier l'une des filles de Maximilien. Il faudra savoir de ce monarque s'il n'a rien à ajouter aux explications demandées à la régente de France au sujet de la ligue contre les Turcs, et solliciter la plus grande célérité dans la réponse, car on devra jusque-là gagner du temps avec la reine régente, à laquelle il importe de laisser ignorer les communications faites à l'empereur de la part du roi d'Espagne.

cia cosa muy conveniente y necesaria al bien de la christiandad que se attendiesse á que los infieles no hiziesen tantos males, insultos y daños en ellos, y que para esto seria de parescer y de voluntad que entre mí y el rey su hijo y el emperador se hiziesse una buena liga contra el Turco, nuestro comun enemigo. Todo esto contenian las cartas de la reyna madre, y en la misma sustancia me habló de su parte el dicho embaxador San Sulpicio, fortificando esta propuesta con muchas y muy buenas palabras, y haviéndola pesado y considerado como es razon y la importancia della lo requeria, me he resuelto á responder á los dos puntos que contiene la que veréis por la copia que yrá con esta de una carta que he mandado escribir á don Frances de Alava, la qual se os embia assy á la letra, para que la mostreis al emperador mi hermano, y le digays lo primero que he diferido de comunicarle y hazerle saber lo que en las dichas vistas de Bayona se havia passado y platicado, porque teniendo entendido que de la parte de Francia me havian de hazer la dicha propuesta ó cosa semejante, he estado esperando á que se declarassen mas, como agora lo han hecho, y assy yo tambien he querido advertir luego de todo ello por vuestro medio al emperador tan abierta y sinceramente, como lo havemos hecho y havemos de hazer siempre en quanto le tocare, correspondiendo á la verdadera hermandad, y grande amor que entre nosotros hay.

Mostrando pues al emperador la copia de la dicha carta que escribimos á don Frances, le diréys que me ha parescido responder en aquella forma á los dos puntos que de Francia me han sido propuestos, assy para que declaren las cosas y artículos que ally se tocan, siendo tan necesario entenderse sy la plática se ha de llevar adelante, como principalmente para tomar tiempo de advertir de lo que en esto passa al emperador y del estado en que lo uno y lo otro está, porque él tenga el que se requiere para mirar y pensar en ello, y para el mismo effecto en viniéndome la respuesta de Francia, se la embiaré, para que haviéndolo visto y entendido todo, sy todavia quiere el emperador mi hermano que esta plática y negociacion

passee adelante se la pueda yo proponer como á él mas á cuenta le viniere y me avisare que será mas á su contentamiento, autoridad y reputacion, pues no tengo menos atencion á ella que á la mia propria.

Y porque es bien que el emperador entienda todo lo que me ocurre, le diréys que acá no ha dexado de dar harto que pensar ver una cosa tan nueva como es querer Franceses hazer liga contra el Turco; que lo que yo he podido discurrir conmigo y con las personas con quien lo he tratado (sy Dios no les ha tocado con su mano diferente-mente que hasta aquí) es por ventura parescerles que teniendo usurpadas al imperio las plaças que le tienen, podrán entretener assy al emperador como á todo el imperio con estas demostraciones, viendo estar cerca la dieta, y temiendo lo que en ella se podria y devria tratar, viéndose con tan poco aparejo y en tan mala disposicion para las poder defender, teniendo su reyno tan assolado, y en él poca autoridad como al presente tiene; y querer con los dichos casamientos tener al emperador obligado á lo que estando en tal estado les podria suceder, haviendo él forçosamente de mirar por las cosas de aquella corona tan de cerca como las miraria sy su hijo estuviessse y huviesse de suceder en ella; y assy mismo tenerle obligado á las insolencias que despues que estén y se hallen fuera destas necessidades tienen intencion de hazer sobre las tierras del imperio, que no son pequeñas ny de poca consideracion, y quererse valer de la autoridad del emperador para ello, enemistándole con todo el imperio, y vendria á ser el juego de manera que, aunque el emperador con un ejército muy poderoso y su persona en él se pusiesse al encuentro, no bastaria á desengañar y dar á entender en Alemaña que lo hazia con ánimo de resistir á su hijo y hija; y en conclusion, como se ve claro, podria muy mal satisfacer en esta parte á los que tanto le importa tener satisfechos. Otras muchas cosas se podrian poner en consideracion, que se dexan de apuntar, por ser el emperador á quien se dizena, que tan savidas y previstas las deve tener con su gran prudencia, y assy mismo por havérselas vos de representar, que tambien lo

sabréis hazer, y allegar á estas las que viéredes convenir para el fin que se os muestra.

Venida la respuesta de Francia y visto lo que dizen, se procederá conforme á ella en los negocios, que no hay duda sino que sy andan llanos y vienen de buen pié en lo de la liga, seria cosa de que yo holgaria mucho, y la abraçaria de buena gana por el servicio que se haria á Dios N. S. y beneficio á toda la christiandad, y particularmente por el descanso y alivio que se seguiria al emperador, que se lo desseo como el mio proprio.

Y diréysle que en caso que el rey de Francia quisiesse poner en execucion la liga propuesta, me parece que se podria platicar el casamiento del príncipe Rodolfo con madama Margarita, porque esto no traeria los inconvenientes arriba apuntados que verisímil y evidentemente traeria el dar el emperador alguna de sus hijas al rey de Francia, las quales entiendo y tengo por cierto que se acomodarán muy mejor y mas á propósito suyo y mio y de las cosas de ambos en la forma que yo escribo de mi mano á la emperatriz mi hermana, pero conviene que esté debaxo de gran secreto por el inconveniente que de saberse se podria seguir.

Diréys assy mismo al emperador que vea sy demas de los artículos que yo escribo al rey de Francia que declare en lo de la plática de la liga, se le offrescen á él otros algunos en que sea menester pedirle declaracion de su intencion, y que me avise dello particularmente, pues está claro que siendo el rey de Francia el que ha propuesto la materia, conviene saber dél todas las condiciones con que la propone.

Y porque yo querria mucho tener la respuesta deste despacho con la mayor brevedad que fuesse possible, por saber la voluntad del emperador para poder proceder conforme á ella y satisfacer á la respuesta que me vendrá de Francia de lo que agora escribo, que no podrá tardar mucho, será bien que lo digays assy al emperador y á la emperatriz mis hermanos, para que luego se resuelva, y teniendo su resolucion y cartas me embiaréys este correo que he mandado que



vaya yente y viniente á toda diligencia, y vos me avisaréys con él tan particularmente como lo acostubrays á todo lo que en estos puntos passáredes con el emperador y de las respuestas que en ellos os diere, que no dubdamos serán quales yo las espero de su gran prudencia y del verdadero amor y hermandad que entre nosotros ay. Y por ser Dietristain ministro suyo tan confidente y tan principal he mandado dezir aquí todo esto, para que él lo pudiesse escrivir al emperador con este correo, cuya buelta holgaríamos que se abrevie quanto se pudiere, porque hasta estónce havemos de yr entreteniendo de dar la respuesta á la reyna madre, como está dicho, sin que entienda que yo lo he comunicado al emperador, y por esso va mi carta para don Frances en la forma que veréys, la qual y la que escrive la reyna se detendrán algun dia porque se ganen en este despacho.

YO EL REY.

CXXXIII.

EL REY D. FELIPE II

A D. FRANCISCO DE ALAVA <sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XX, 66-69; Ambassades de Chantonay, II, 46 et suiv.)

Del Bosque de Segovia, á 25 setiembre 1565.

Don Frances de Alava, ya sabeis como haviéndose movido, y propuesto en Bayona á la reyna mi muger por la Christianíssima su madre materia de casamientos de sus hijos y hija y del príncipe

<sup>1</sup> Philippe rappelle à cet ambassadeur les propositions diverses en matière d'alliances matrimoniales faites par la reine mère de France à sa fille, la reine d'Es-

pagne, lors de l'entrevue de Bayonne, propositions éludées alors sous des prétextes plausibles, mais renouvelées depuis avec instance par l'entremise de l'ambas-

mi hijo, hijos y hijas del emperador mi hermano, rey de Portugal, y de la princesa doña Juana mi hermana, y tambien de juntarnos en liga con el emperador, con el rey de Francia y yo contra el Turco. La reyna, y el duque d'Alba y don Juan Manrique que con ella estavan, cortáron la plática remitiéndola para otro tiempo y occasion, lo qual nos pareció muy bien. Despues vino aquí el embaxador San Sulpicio con cartas de la reyna madre para mi muger, en que le escrivia y embiava á dezir que pues estava ya acá de assiento seria tiempo de tornar á la plática de las alianças que en Bayona se havian movido, y que me dixesse que, pues yo tenia hijo, hermano y sobrinos y sobrinas, y ella tenia hijos y hija, seria bien que tratásemos de acomodarlos unos y los otros, y que tambien le pareciesa cosa muy conveniente y necessaria para la christiandad y evitar los daños que los infideles hazen en ella, que hiziésemos la dicha liga contra el Turco. En esta misma sustancia me habló á mí el San Sulpicio con muchas y muy buenas palabras, y aviéndose considerado estos dos puntos como la importancia dellos lo requeria, acordé que la reyna respondiesse á su madre en cada uno dellos lo que se sigue.

Quanto al primero de los casamientos, que yo me hallo tan bien con la prenda que tengo de la casa de Francia, que me parece que

sadeur Saint-Sulpice. La reine d'Espagne, au nom du roi catholique son époux, avait répondu, pour ce qui regarde le prince don Carlos, que, malgré l'avantage qu'il y aurait pour lui dans l'union projetée, il lui était impossible de l'accepter, ayant déjà pris ailleurs des engagements désormais irrévocables; que, quant aux autres propositions du même genre, Philippe les soumettrait volontiers à l'empereur, après avoir reçu des explications satisfaisantes sur les quelques points qui vont être reproduits. En effet, tout en louant le zèle qui a inspiré au roi très-chrétien le projet d'une ligue contre les Turcs, il désire savoir, avant de s'engager à en faire par-

tie : 1° si cette ligue doit être offensive et défensive, ou défensive seulement; 2° par terre ou par mer, ou des deux manières à la fois; 3° doit-on engager séparément les princes d'Allemagne à y prendre part, ou se bornera-t-on à la proposer purement et simplement au corps germanique, pris collectivement, ce qui semblerait préférable? Une fois édifié sur ces points divers, le roi ne négligera rien pour déterminer l'empereur à seconder les vues du roi de France. Le duc d'Albe a déjà répondu dans ce sens à M. de Saint-Sulpice, et François d'Alava est chargé de renouveler cette réponse à la cour près laquelle il est accrédité.

para el príncipe mi hijo no le pudiera buscar compañía con que mas contentamiento pudiera tener que la de madama Margarita, siendo hermana de la reyna mi muger á quien yo tanto amo y con quien tan gran contentamiento tengo; pero que ha dias que en esta parte yo estoy sin libertad por haverme prendado de manera, que aunque no estan dadas las manos, quanto á mí no podria dar mas prenda de la que tengo dado, y que assy en lo que deste particular de los dichos casamientos á mí me puede tocar he querido hablar con la reyna y rey christianísimos claramente, sin usar de entretenimientos, como pienso hazerlo en todas las cosas que con ellos tratare, que lo de los otros casamientos de muy buena gana propondré y haré saber al emperador mi hermano en respondiéndome la reyna y rey christianísimos á lo que aquí abaxo se dirá, que es menester saberse y declararse en el artículo de lo tocante á la liga, porque me parece conforme á lo que desseo el buen successo de todo que será mas conveniente proponer las dos cosas justas al emperador.

Que en lo de la liga yo no puedo dexar de loar á la reyna y rey tal propuesta, por entender que es de príncipes tan christianos como ellos son, á quien deve doler los trabajos y calamidades que el dia de oy la christiandad passa assy de hereges como de infieles, pues haviéndoles dado Dios tanta parte en ello no se lo dió sin obligacion de pedirles cuenta de como la hayan amparado y defendido; que yo por mi parte estoy muy prompto y aparejado para emplearme en lo que desta propuesta (siendo cosa tan en servicio de Dios y beneficio de la christiandad cuyo bien tan particularmente ambos somos obligados á procurar) esperamos ha de succeder, mas que siendo negocio tan grande, no puede dexar de tener muchos cabos que será necesario resolverse caminando mas adelante por esta plática; que los que al presente se ofrecen para proponer al emperador, sin la claridad de los quales se podria mal dar á entender el negocio para passar adelante en él, son: sy esta liga ha de ser ofensiva y defensiva por mar, ó por tierra, ó por entrambas partes; lo que se ha dicho que entre Alemania en ella; sy entienden que se haya de pedir á

príncipes particulares que entren en la dicha liga, y admitirlos en ella, ó sy ha de ser proponiendo al imperio y que el imperio sea el que tenga lugar, porque no entrando el imperio que comprende príncipes y universidades, viéndonos juntar al rey de Francia y á mí y al emperador y al papa, que segun ha dias él dize dessea que se haga, podria dar gran sombra en Alemaña. Item quando será tiempo de proponerlo á S. S., y si se platicará con otros príncipes y potentados, ó se les dexará lugar abierto para que puedan entrar. Otros muchos artículos hay que se quedan para platicarse quando el negocio fuesse adelante; agora solamente se apuntan los susodichos que nos parece ser necesarios para proponerlos al emperador, porque escriviéndoselos con claridad y resolucion se podrá ganar mucho tiempo, haviendo de passar el negocio adelante, y assy esperamos con desseo la respuesta desto para scriver al emperador con el calor necesario, y en lo uno y en lo otro se pueden assegurar la reyna y rey christianísimos que me interpondré y haré sobre ello tan buenos officios como se deven hazer en negocios tan convenientes á todas partes, teniéndolos yo, como los tengo, por tan buenos hermanos. Esto es en sustancia lo que la reyna escribe á su madre, y lo que el duque d'Alba por mi mandado ha respondido al embaxador San Sulpicio; vos diréys allá lo mismo á la reyna de mi parte, representándole mi buen desseo y voluntad en estos dos puntos, y avisarme eis particularmente de lo que en cada uno dellos resolviere para que yo vea lo que conuerná escribir al emperador mi hermano, conforme al grande amor y obligacion que yo le tengo á él y á sus cosas.

YO EL REY.

## CXXXIV.

## EL DUQUE DE ALBA

AL EMBAXADOR CHANTONNAY<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, II, 76.)

Segovia, á 25 de setiembre 1565.

..... S. M. escribe tan particularmente á v. m<sup>d</sup> sobre lo que de nuevo se ofrece, que yo podré escusar que hazer mas que remitirme á ello ; solamente diré que será bien que lea v. m<sup>d</sup> al emperador el descifrado de la carta de S. M. hasta el capítulo quinto que comienza : • De todo lo susodicho, » y v. m<sup>d</sup> cargue la mano en mostrar al emperador, demas de los inconvenientes que el rey en su carta dize que se seguirian de dar ninguna de sus hijas al rey de Francia, todos los que se le ofreciere, que yo sé bien que los sabrá poner tantos y tan graves que basten para que se siga lo que S. M. dessea, que es en efecto que esos señores ■ casen essa en Francia, porque tiene que seria de grandissimo inconveniente para su casa y la del emperador que tiene toda por una , y como v. m<sup>d</sup> verá, no tiene por tan pernicioso,

<sup>1</sup> Il recommande à M. de Chantonnay de lire à l'empereur la lettre du roi, datée de ce jour, et qui est relative à l'entrevue de Bayonne, jusqu'au passage seulement où se trouvent les réflexions du monarque sur les mariages proposés par la reine mère. Lorsqu'il sera arrivé à ce point, l'ambassadeur ajoutera aux motifs développés dans cette dépêche tous ceux que son zèle pourra lui suggérer encore, afin de détourner Maximilien de consentir à

ces alliances, qui répugnent au véritable intérêt de l'Espagne et de la maison d'Autriche. A la rigueur, et dans le cas fort difficile à supposer où les Français entre- raient sans arrière-pensée dans la ligue dont ils ont pris l'initiative, on pourrait accueillir l'union de l'archiduc Rodolphe avec madame Marguerite, parce qu'elle a moins d'inconvénients que celle du roi Charles IX avec l'une des filles de Maximilien.

quando se huviesse de hazer algo por ellos, tomar la hija de Francia para el príncipe Rodolfo, y esto podria quedar para en caso, que yo no creo, que ellos viniessen de buen pié á la liga propuesta. He querido, no embargante que S. M. escribe tan particularmente á v. m<sup>d</sup>, añadirle yo estos renglones, los quales acabaré con rogar á N. S. guarde, etc.

CXXXV.

## EL REY D. FELIPE II

AL ARÇOBISPO DE LANCHANO, NUNCIO EN ALEMAÑA <sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, II, 44; Mémoires de Granvelle, XX, 49.)

Segovia, á 25 de setiembre 1565.

Muy Rev<sup>do</sup> in Christo padre, arçobispo de Lanchano. Monsieur de Chantoné, mi embaxador, me embió vuestra carta de 20 de julio, y me ha escripto muy particularmente los buenos, sanctos y prudentes officios que aviades hecho é yvades haziendo con el emperador mi hermano para apartarle de la demanda é instancia que de su parte se haze acerca de S. S. sobre la concession del conjujo de los sacerdotes en sus estados patrimoniales, y todo lo que aviades dicho y representado al emperador me ha parecido tan bien, que no puedo dexar de loarlo mucho, por ser lo que conviene al servicio de Dios N. S., y al bien de su yglesia universal, y á la auctoridad, buen nombre y reputacion de Su Beatitud y de la sancta sede apostólica, y muy con-

<sup>1</sup> Il le remercie du zèle qu'il a déployé et de la franchise avec laquelle il s'est prononcé dans l'affaire du mariage des prêtres; il l'engage à persévérer dans d'aussi

saintes dispositions, et à insister en son nom auprès du souverain pontife pour obtenir le rejet définitif de la demande présentée par l'empereur.

forme á lo que tuve por cierto que vos aviades de hazer, desde que me avisáron de Roma de la eleccion que S. S. avia hecho de vuestra persona para embiaros á essa comission, por tener conocida vuestra christiandad y buen zelo desde que estávades en estos reynos; y assí creo que avréis procedido en ella conforme á lo comenzado, y á la órden y sancta intencion y determinacion que S. S. tiene en este negocio, en el qual no dubdo que mi embaxador os avrá advertido y assistido de tan buena gana como dezis, y lo mismo hará siempre que sea menester, porque tiene bien entendida mi voluntad en esta parte, y yo se lo escribo y embio á mandar agora como me lo pedis con lo demas que dél entenderéis que se me offresce en este negocio, que por ser de tal calidad no podré estar con el ánimo reposado hasta que se acabe como lo desseo, aunque estoy muy assegurado que jamas S. S. lo concederá, pues sabe mejor que todos lo que en esto conviene y se aventura y atraviessa del servicio de Dios, el qual os dará el premio digno del trabajo que en él pusiéredes. S. S. os lo agradecerá, y á mí me quedará dello la memoria que es razon, para en todo lo que os tocare.

YO EL REY.

Et plus bas :

G<sup>o</sup> PEREZ.

CXXXVI.

## EL REY D. FELIPE II

AL EMBAXADOR CHANTONNAY<sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XX, 74; Ambassades de Chantonmay, II, 79.)

Del Bosque de Segovia, á 26 de setiembre 1565.

..... De mas de lo que se os scrive en otra carta sobre el con-  
jugio de los clérigos, se offresce avisaros que entre otros negocios en  
que tuvo orden Dietristain de hablarme de parte del emperador  
con su último correo, fué uno este, y aviéndole yo oydo, le mandé  
que dixesse al duque de Alba lo mismo que á mí me avia dicho, que  
fué en substancia significarnos que le pesava mucho al emperador no  
estar en esto conforme comigo, como lo estava en todas las otras co-  
sas. Respondióle el duque que en esto no se podia dezir sino que  
huviesse mucha conformidad entre nosotros, pues el emperador y  
yo lo estamos tanto en el fin que ambos pretendemos, que es sostener  
la religion y á nuestros súbditos en la obediencia de la yglesia; que

<sup>1</sup> L'empereur ayant fait exprimer au  
roi, par son ambassadeur Dietrichstein,  
la surprise qu'il éprouvait de se trouver,  
dans l'affaire du mariage des prêtres, d'un  
avis contraire à celui d'un monarque avec  
qui il a vécu jusques ici dans une étroite  
intelligence, sa majesté lui a répondu qu'il  
éprouvait de son côté beaucoup de peine  
de différer avec lui d'opinion sur ce point,  
mais que la voix de sa conscience devait  
l'emporter sur toute autre considération.  
Du reste, ils ne sont point aussi éloignés  
de s'entendre que Maximilien pourrait le

supposer, ayant l'un et l'autre un but sem-  
blable, celui du maintien de la religion et  
du respect des peuples pour l'Église, mais  
ils y tendent par des chemins différents. Il  
serait bien à désirer que l'empereur se dé-  
terminât à choisir quelque remède moins  
violent que celui dont il provoque l'emploi,  
et qui, s'il ne détruisait pas le mal à l'ins-  
tant, pût du moins procurer par la suite  
un heureux effet. Chantonmay reçoit la  
mission de parler dans ce sens à sa majesté  
impériale.



la forma con que esto se ha de hazer, entiende él de una manera, y yo de otra, y que el daño que desto se seguiria, no solo en nuestros estados donde claramente sabemos que seria la perdicion dellos, pero aun en toda la christiandad, me havia forçado á hazer con el papa los officios hechos, que ménos que esto no me pudiera mover á hablar en cosa que el emperador mi hermano huviera propuesto, sino fuera para ayudalla, añadiendo á esto el duque que él entendia que siendo esto assí no podria dexar yo de pedir al emperador quisiesse usar de otros remedios, que si bien fuessen tales que de presente no bastassen á remediar de golpe la necessidad, que á lo ménos fuessen tales que con el tiempo se esperasse que avian de ser suficientes, que no pueden dexar de ser mejores que este otro tan violento que llevará tras sí lo enfermo y lo sano. Esto me refirió el duque que avia dicho á Dietristain, y aviéndome parecido bien, respondo de mi mano al emperador en conformidad dello, que he holgado mucho con lo que me ha scripto de la suya y embiado á dezir en esta materia, porque veo lo que siempre he creydo y entendido de su buen zelo, y que en esto él y yo estamos conformes, es á saver, en querer conservar nuestra antigua y verdadera religion, y que assí mismo tengo por cierto que él lo estará en querer ántes qualquier otro medio que este del conjugio, tan violento y peligroso, que hecho una vez, no aprovecharia para remedio del daño que se antevee el arrepentimiento de averlo hecho, y que por esto, poniendo delante lo que devo á Dios, y al emperador y á mí, no puedo dexar de pedirle muy affectuosamente quiera ántes usar de medios seguros y llanos y tales que con el tiempo se venga á sacar dellos el fructo que se pretende, aunque en este medio con la dilacion se padezca algo, pues siendo la causa de Dios, él tendrá cuydado della y de sus cosas, queriendo hazer sus negocios con seguridad y sin aventurallos. Esto es en substancia lo que ha passado, y scrivo al emperador mi hermano en este artículo, de que os he querido advertir, para que lo sepais, y para que le podais hablar en la misma conformidad con la modestia y buena manera que vos sabréis usar, diziéndole que esta es la respuesta de lo

que me embió á dezir por Dietristain sobre esto del conjuoio, y avisarnos eys de cómo lo tomare, porque no podrá dexar de estar con cuydado hasta saberlo.

---

## CXXXVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

A L'AMBASSADEUR CHANTONNAY.

(Mémoires de Granvelle, XX, 92-95.)

Orchamps, 28 septembre 1565.

Monsieur mon frère. . . . Ce m'a donné grand contentement de veoir par les deux lettres vostres, avec les coppies et pièces y jointes, le soing et diligence dont vous usez pour satisfaire à vostre charge, et la prudente façon vostre de négocier, et le soing que vous tenez d'entretenir ces deux princes en amitié, qu'est certes bien le principal but que vous devez tenir comme vous faictes. Et sur ma foy il emporterait grandement que le roy nostre maistre vous voulust croyre, et qu'il donnast promptement quelque ayde en deniers à l'empereur, selon ce que sa majesté impériale l'en recherche.

Ce que le courrier par lequel l'empereur faict recharge sur ce point se despescha devant que de vous dire la cause de son despesche, me mectoit en quelque peyne, pour ce qu'il semble quasi que l'on aye heu quelque ombre de vous, et que l'on aye heu craincte de le vous communiquer, comme si l'on eust heu soubçon que le saichant vous eussiez fait quelque office contraire; mais tout considéré, il vaut mienlx ainsi, affin que l'office que vous faictes après aye plus de force. Et si le roy nostre maistre satisfait à ce que par ledict courrier l'on requiert, vous n'en serez, comme qu'il soit, que le mieulx

venu. Et, pour Dieu, tenez toujours regard de vous entretenir avec S. M. I. et que, s'il est possible, quelque office que l'on puisse faire contre vous, il ne vous preigne en ombre ny desdaing, et que l'impératrice cognoisse toujours le désir que vous avez d'entretenir ceste bonne amitié.

Quant à ce que nouveaul vous a dict le conte de Schwartzbourg, il va fort bien ainsi, et de raison pourroit avoir l'ombre et doute qu'il vous a dict, si l'on avoit à faire avec ung aultre ; mais quant à moy, je me suis dois le commencement résolu à ce, de non vouloir en façon quelconque imputer à nul des seigneurs les termes et démonstrations de ressentement dont ilz ont usé en mon endroit ; mais seulement à Renart et à aultres semblables qui les persuadoyent mal, comme je tiens vous l'avez assez entendu et cogneu que je me suis toujours tenu en ces termes, disant à tous ceulx qui m'en ont parlé que quoyque lesdits seigneurs fussent abusez par telz galantz, si ne laisseroye-je pourtant de toujours leur porter respect, et de leur faire plaisir et service, voulsissent ou non, en tout ce en quoy je pourroye avoir le moyen ; et non seulement l'ay-je dict, mais l'ay monstré avec l'œuvre à l'endroit de M<sup>r</sup> le prince d'Orenge en plusieurs choses, et spécialement en ce que quant l'on estoit en pratique de luy faire perdre la principauté d'Orenge, ou mois de décembre de l'an LXIII, me treuvant à Lantecroix, et voyant l'occasion d'une bougette que se partoit pour Rome, par laquelle Madame n'eust heu temps d'escrire, je despeschay moy-mesmes à l'ambassadeur, et advertiz madame de Parme, affin que, avec la première occasion, elle fist le semblable, et tost après en escriviz aussi au roy nostre maistre, l'exhortant à faire de son costel, comme il fit, les offices requis pour empescher ce desseing, dont je ne fiz oncques semblant audit seigneur prince ny aux siens ; mais bien m'en pourroyent donner tesmoignage leurs majesté et altéze, et ledit ambassadeur. Et me semble fort bien ce que vous avez dict audit conte, et de luy remectre de dire ou non dire les devises qu'avez heu par ensemble, et qu'il entende que les propoz que de cecy vous avez tenu sont nayz de l'occasion, et de ce que luy-mesmes en a entamé les devises, et non que je vous en eusse requiz : car, comme je diz

que je ne me veulx ressentir, aussi vous diz-je bien asseurément que je ne les veulx rechercher ny faire aultres offices, en advienne ce qu'il pourra. Car ce n'est raison qu'ayant receu le tort d'eulx, je paye encores l'amende, et qu'ilz facent des affaires de par de là comme il leur plaira; car je n'ay pas envye de leur y faire grand presse, et s'ilz sont aussi contantz que moy, ilz ne le sont pas peu, faisant mon compte d'aller accommodant mes affaires, s'il plaict à Dieu, et d'en faire plus mon prouffict que d'attendre grandes mercedes; et si ne laisseray pourtant de servir où j'en auray le moyen, et d'aller où il me semblera convenir.

Du peu de bonne intelligence qu'est entre les principaulx, j'en suis assez adverty, et si tiens qu'il ne tardera que l'on n'en voye plus d'apparence; voyres, et si je ne me forcompte grandement, se treuvera Madame enveloppée. Dieu doit que trouble ou émotion n'advienne, soit de dehors ou de dedans: car si cela advenoit, ce seroit bien peult-estre le moyen pour les faire recongnoistre. Mais, sur ma foy, je me doubte qu'avant que l'ordre nécessaire pour résister y fust mis, le désordre et confusion présente tireroit le tout à certayne ruyne; et si ce n'estoit ceste doubte, j'auroye bien moyen de leur brouiller les cartes, et me soucieroye bien peu d'y avoir à faire, mais lorsque peult-estre plus l'on m'y désireroit, pour m'esloigner dadvantaige je m'en iroye en Espagne ou à Rome, pour y vivre plus à repoz.

Je sçay fort bien, et le m'a l'on escript d'Espagne, que M. d'Eghmont a parlé de moy fort modestement, sans comporter que les siens en parlissent mal; et quelques caresses que Errasso aye fait audit sieur d'Eghmont, il ne doit pas estre en secret fort amy de Madame ny de Armenteros, estant tout publique en Anvers, entre les marchantz, que ledict Armenteros avoit charge du feu président Figueroa de s'informer audit Anvers contre ledict Erasso, et qu'il l'ha mis à son pouvoir à exécution. Et quant la nouvelle vint du trespas dudict Figueroa, son altèze dict publicquement à table, à la contesse de Saint-Second, que audict Figueroa elle avoit perdu le meilleur et plus sincère amy qu'elle eust en Espagne. . . . .

Je ne veulz pas dire que ce soit du tout sans cause que vous vous plaignez de Curiel, et sçay fort bien le fondement que l'on doit faire sur l'amitié de marchantz, de quelque nation qu'ilz soyent. . . . Mais enfin je sçay que ledict Curiel a grande amitié avec Gonçalo Perez, Vargaz et aultres de la court, qui manyent affaires, et pourtant me semble qu'il fault que dissimuliez beaulcoup, et que par douceur vous tirerez plus d'eulx, et les reconnoissant de quelque chose, que vous ne feriez par braver, et n'y a personne qui n'aye beaulcoup plus de moyen de nuyre que de bien faire. Et enfin la nation espaignole, comme le monde va aujourd'huy, est celle avec laquelle nous nous devons entretenir, considérant quel est le maistre. Et faictes vostre compte qu'en ce de l'intérêt les marchantz n'ont nulz amyx. . . . et me pourroye bien plaindre dudict Curiel, car m'ayant accommodé de vi mille florins pour six mois, je trouve qu'à son compte ilz me reviennent à douze par cent, par an. . . . mais je luy ay coulé tout doux, pour ce qu'en aultres choses j'en tire commodité, à cause des intelligences qu'il a en court; et je tiens qu'il n'a pas nuyt à ce que Morron soit esté prins par l'inquisition en Espagne, dont les renardistes de Vesoul et d'Amance se donnent au dyable, et dyent que c'est moy qui faict tout cecy, et qu'aulcungz de mes amyx mirent en ung bancquet en propoz ledict Morron, qui (ne se doubtant de telles menées) parla ung petit plus avant de la religion qu'il ne convenoit, et sur ce fut troussé. Et de Renard n'en osent plus mot dire, sinon qu'ilz espèrent qu'il se sçaura très bien purger, et que cela le remectra en plus grand crédit. L'on verra ce qu'en sera; mais enfin, pour retourner au propoz, je dictz que pour ces choses et aultres semblables, il est très-bien d'entretenir l'amitié des Espagnolz et éviter ce que l'on peult de rompre avec eulx. Et ne vous esbehissez si dudict Curiel vous n'avez heu grandes nouvelles d'Espagne, car madame de Parme mesmes a esté près de trois mois sans avoir lettres de là, ny par les dernières lettres que j'ay de Flandres, y avoit encores nouvelles qu'elle eust responce aux lettres que par deux courriers elle et les seigneurs ont envoyé sur le point des changementz que l'on prétend faire, dont

aulcungz enragent, pour leur sembler que par avoir tost responce l'opinion de leur crédit en Espagne se fondoit vers le peuple, lequel avoit fort murmuré, disant plusieurs que l'on ne voit quel fruit l'on aura tyré du retour de M<sup>r</sup> d'Eghmont, puisque les affaires sont en la mesme confusion. . . . .

Le baron de Polwiller a esté avec moy quatre jours, et je suis bien asseuré que l'on en fera maintes discours. A ce que j'entendz, il est dehors ou quasi de faire l'emprinse de Metz, car ny l'empereur, ny l'archiduc ne le goustent, et comme je vous ay escript, je me garderoye bien de la jecter de mon coustel sur le roy nostre maistre, qu'il ne fust plus près. Ledit baron se loue fort de vous. . . . .

Silliers, le grand conseiller de madame de Lorraine, le doit aller trouver à Polwiller; pour ce qu'il y a quatre ambassadeurs de Suède qui sont venuz en Lorraine, qui debvront ouffrir, comme j'entendz, merveilles, et peult-estre mettre en avant le mariage de madame la princesse. . . . .

## CXXXVIII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonay, II, 81.)

De Viena, á 29 de setiembre 1565.

Hanos llegado acá el aviso de la partida de los Turcos del cerco de Malta, y que la armada havia sido vista por la de V. M., y que

<sup>1</sup> On vient d'apprendre avec une vive satisfaction la levée du siège de Malte, et le jour même où l'on a reçu cette bonne

nouvelle, l'impératrice est accouchée d'un fils (qui mourut l'année suivante). Il est à craindre que Maximilien ne se décide à la

estavan la una de la otra diez millas; ha sido muy grande el contentamiento que acá se ha havido, y en la misma noche, que fué á los veinte y siete por la mañana ántes de la una despues de media noche, fué Dios servido que la emperatriz pariesse un hijo, y estan S. M. y niño muy buenos. Sea Nuestro Señor loado por todo, y continúe y prospere los buenos successos de la armada de V. M. como todos los buenos desean.

En mi precedente avisé á V. M. de la gente que de acá se embiava á la frontera ázia Buda; yo no escriví el número, porque no le sabia de cierto; despues he entendido que havia de ser hasta tres mill y quinientos cavallos entre Alemanes y Ungaros, y siete mil hombres de pie de entrambas naciones. El Baxá de Temisba, que está á la parte de Suendi, ha embiado á dezir que se retira hasta la ribera de Somo y que espera ally hasta ver que los nuestros hayan passado el rio de Tissa á esta parte de acá, en cuya orilla estan, mas como no hay que fiar destes conciertos, y que bien presto podria bolver el dicho Baxá, y embarasçar á los nuestros sy quisiessen otra vez passar la Tissa para favorecer las cosas de Satmar, no se sabe lo que en esto el emperador resolverá; lo que fuere avisaré á V. M. Yo por mí tengo gran miedo que acá se dexen persuadir á la paz, por la poca posibilidad que el emperador tiene de sostener la guerra él solo, y la poca esperança que, á lo que entiendo, hay en algunos deste consejo de que V. M. haya de acudir con dineros, pues la resolucion tarda tanto á venir, y muchos destes discurren no solamente en el consejo mas aun fuera dél, que la respuesta general que V. M. da de no querer desamparar al emperador y tener sus cosas por proprias sin venir á otra particularidad, la interpretan y toman por negativa y entretenimiento. Yo no me puedo alargar ny declarar mas de lo que tambien generalmente V. M. me escribe por no dar acá mas esperança de lo

paix, vu l'impossibilité de soutenir lui seul le poids d'une guerre si onéreuse. Les promesses de secours faites par Philippe sont envisagées, même hors du conseil,

comme le témoignage d'une bonne volonté peu sincère. Détails sur les opérations de l'armée impériale contre les Turcs.

que tengo en mandado de V. M., del qual no passaré una iota, y el emperador no me habla en ello; no sé si es esperando la respuesta de V. M., ó que Dietristayn le haya escripto otra cosa.

Lo de Esclavonia fué verdad y se ha confirmado, mas los que el capitan llamava para acabar de perseguir á los Turcos acudieron tan tarde, que no se hizo otra cosa; no eran los christianos mas de tres mill los que rompieron á los doze mill Turcos.

A los tres del que viene partirá para venir acá el príncipe de Florençia á besar las manos á S. M. Imp., como hizo el duque de Ferrara.

## CXXXIX.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XX, 3-4.)

Vienne, 30 septembre 1565.

Monseigneur. . . . . Le conte de Schwatzenbourg m'est venu veoir et souppé avec moy par deux fois, depuis mes aultres escriptes. Il montre grande confiance de moy; mais je prends cela, comme l'on dict, *de corsario á corsario*. Il est en merueilleusement grand peur pour ce que touche à celluy que luy attouche de prés<sup>1</sup>, et dict tousjours que ny son parent ny luy n'ont jamais entendu les choses comme je les luy ay conté, et crainct qu'avec le temps vostre seigneurie illustrissime ne se ressente. Je luy ay dict que vostre naturel n'estoit tel, et qu'elle le eust peu souvent faire contre d'aultres, et ne l'avoit voulu mettre en effect. Il me demanda si je luy permettois de faire récit des divises que nous avions heu ensemble; je luy ay res-

<sup>1</sup> Guillaume, prince d'Orange.



pondu que je ne luy disoie rien que je ne voulusse dire devant chascung, et qu'il en pouvoit user comme il luy plairoit, ou de le dire ou de ne point le dire; car ce que je luy avoye conté avoit esté par occasion et sans y avoir pensé premier qu'il m'en entrât en propoz; et estoye bien loing de cuider que nous deussions entrer en ces divises; moings devoit-il avoir oppinion que je le fisse par charge ou commission de vostre seigneurie illustrissime; car, quant je partiz devers elle, il y avoit bien peu d'apparence que je deusse trouver icy ledict conte, ny aultre qui voulût entendre les choses passées si particulièrement. Il m'a demandé fort instamment si la diette se faict à Worms ou Spire; si je iroye point aux Pays-Bas. Je luy ay respondu que j'estoye icy attaché pour quelques années, et que je n'avois point d'entremise aux affaires des Pays-Bas, ny m'oseroie eslongner de l'empereur sans le congé du roy. . . . Il me dict qu'il voudroit bien que je prinsse occasion d'aller celle part et regrettoit que j'eusse faict si peu de séjour auxdicts Pays-Bas, et que, y estant, je ne me fusse entremis en cest affaire. Je luy respondiz à cecy, comme j'avoie faict une aultre fois, que, voyant que l'on ne me disoit riens, je n'avoie rien dit aussi, et que les choses ne m'avoient semblé lors estre en terme que je me deusse avancer d'en entamer le propoz.

Je vois bien que le retour de M. d'Aiguemont met quelques-ungz en peine, et qu'on se treuve fourcompté par l'oppinion qu'on a heu que vostre seigneurie illustrissime fut partie du Pays-Bas par le commandement du roy, et que doiz lors sa majesté n'eust heu aucune souvenance ny correspondance avec vostre seigneurie illustrissime. Oultre ce, ledict conte ne peult entendre comme cela vad, que M. d'Aiguemont n'a jamais voulu souffrir, estant en Espagne, qu'en sa présence on aye parlé de vostre seigneurie illustrissime aultrement qu'il ne convenoit, ny luy-mesme faict aultre mention que honneste et modeste, et poise aussi ledict conte que Erasso se soit mis en tel devoir envers M. d'Aiguemont que de luy aller au-devant. . . .

*P. S.* Le conte de Schwartzembourg part d'icy demain pour s'en

aller en sa maison, où il pense trouver le filz de Lanssac; car il luy a promiz de ne passer oultre sans parler à luy, quand il le debvroit attendre ung mois. J'en ay adverty son altèze par l'adresse du prévost Morrillon, afin qu'elle regarde ce qu'elle aura à faire; car il me semble que ledict conte n'eust pas plaisir que chascun le sceut, et je croy, puisqu'il est venu si avant en propoz avec moy, qu'il n'obliera de faire devoir d'advertir s'il y a chose que emporte.

J'envoye à vostre illustrissime seigneurie les lettres que dom Francisco d'Alava m'a escript. Icelle en tirera d'icelles ce qu'elle pourra, car moy-mesme je n'entens pas beaucoup de choses qu'il laisse tronquées et imparfaites, en présupposant que j'entende ses pensemens comme luy-mesme. Il parle du conseiller de M. de Trèves. . . . . dont nous n'aurions aultre prouffict que de l'entretenir double et sallarié de nous et des François, desquelz il est pour la vie. . . .

## CXL.

## RECÈS DE LA CONFÉRENCE DE BRUGES

ENTRE LES PLÉNIPOTENTIAIRES D'ESPAGNE ET D'ANGLETERRE.

(Mémoires de Granvelle, XX, 103-105.)

Sans date. (Septembre 1565.)

Les négociations prorogées par ce document au mois de mars suivant avaient pour but d'apaiser les différends qu'avaient fait naître entre les deux couronnes certains édits publiés de part et d'autre relativement à la navigation, aux manufactures et au commerce des habitants de l'Angleterre et des Pays-Bas<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> « La communication de Bruges avec les Anglois n'est venue à aulcung fruit, aïns a-l'on esté d'advise de la suspendre, comme vostre seigneurie illustrissime

« verra par le départ des commissaires. Les nostres avoyent pourjecté ung escript plus ample, mais les Anglois ne l'ont point aïnsy voulu passer. . . . Et parle

## CXLI.

## LETTRES DE SERVICE

ACCORDÉES PAR LE ROI D'ESPAGNE A WOLFGANG, COMTE PALATIN  
ET DUC DES DEUX-PONTS <sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, IX, 82-87.)

Bois de Ségovie, 1<sup>er</sup> octobre 1565.

La durée de ce service est fixée à trois ans, dans l'intervalle desquels le duc promet de se rendre, à chaque réquisition du roi ou de son gouverneur général des Pays-Bas, dans le lieu qui lui sera indiqué, pour y remplir les ordres du monarque. Il ne permettra dans ses états ni levées ni passages de gens de guerre qui seraient destinés à agir contre Philippe II, ses Pays-Bas ou son comté de Bourgogne. Les sujets de sa majesté pourront hanter et fréquenter librement les pays et sujets du duc, et il leur assure sa protection particulière, sous la réserve d'une juste réciprocité. Il avertira de toutes trames et complots ourdis au préjudice du roi et de ses provinces dans les souverainetés voisines de la sienne; et si le besoin le requiert, il autorisera dans celle-ci les recrutements qui y seraient faits pour le service de l'Espagne, fournira contre payement les armes et provisions de guerre et de bouche, et donnera toute aide et faveur nécessaires : le tout moyennant une pension annuelle de trois mille couronnes, chacune à un florin et demi du Rhin, payables à Bruxelles ou à Anvers, et en outre la somme de dix couronnes pendant chaque jour d'absence hors de ses états pour le service du roi.

Le duc Wolfgang, en souscrivant à ces conditions, fait la réserve expresse qu'il ne s'emploiera ni directement ni indirectement au préjudice de la confession d'Augsbourg et des princes d'Allemagne qui en professent les doctrines.

• Madame vouloir envoyer quelqu'ung  
• exprès en Espagne, pour advertir sa  
• majesté du desmené de ladicté commu-  
• nication, sçavoir son bon plaisir sur la  
• rompture des entrecours, et en ce cas  
• regarder si ne plairoit à sadicté majesté  
• faire pourveoir les pays des laynes d'Es-  
• pagne. » (Lettre du président Viglius, du

30 septembre 1565, *Mémoires de Gran-  
velle*, XX, 101.)

<sup>1</sup> Elles furent envoyées à ce prince avec une missive de Philippe II, datée du 26 août 1566, toute pleine de témoignages de confiance dans son zèle et sa fidélité. (*Ambassades de Chantonnay*, IX, 88.)

## CXLII.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XX, 129-130.)

Vienne, 6 octobre 1565.

Monseigneur, J'ay, par main de secrétaire, respondu ès pointz généraulx des lettres de vostre seigneurie illustrissime. Je satisferray par ceste au surplus.

Quant à ne se fier ou arrester seur le roy, j'entendz quant à la réputation, car je voy que, pour son repoz, il y a si peu de socy pour la sienne que à peine y en y aura-il pour celle des aultres<sup>1</sup>, et, moyennant que l'on gaigne ung mois de temps, c'est tout ung seur qui il pleuve et monstret que l'on soit obligé, la demeure c'est manière d'entretienement, et ceste obligation ne se paie jamais et beaucoup moins que celle de tant et si longs et si importans services.

Ce que seur ces incidenz et chose présente seroit à faire plus convenablement pour vostre seigneurie, je le remectz à son très-prudent jugement, l'assurant bien, quant à mon avis, que je suis en ceste ferme opinion que, en son particulier, il n'y aura jamais remède que celluy que vostre seigneurie y donnera ou procurera, et ne fais doubte qui n'y a homme en crédict, pour amy qu'il soit, que congnoissant l'humeur et la façon présente, en ouvre la bouche, et Dieu veulle que encoires beaucoup de lettres et d'offices que l'on dira avoir fait ou vouloir faire ne soient bourdes.

Et quant à nostre maistre, tout vat de demain à demain, et la prin-

<sup>1</sup> Dans une autre lettre de même date, Chantonnay dit au prélat: « En somme, il est tout publicque que dois le haut jus-

ques en bas tout vad mal. » (*Mémoires de Granvelle*, XX, 125.)

cipale résolution en telles choses est de demeurer perpétuellement irrésolu; et dis dadvantage que encoires que sa majesté vinst ès Pays-Bas après tant d'années, il y trouvera les choses tant enviellies et enchancries que, selon son naturel, il 'accommodera plustost qu'il ne procurera de donner remède, et sera peult-estre aussi aise que vostre seigneurie demeure là pour la propre réputation de luy-mesme, et n'avoir *el brio*, comme dict l'Espagnol, de porter une chose outre que d'entreprendre chose qu'il ne vouldra, pour ne dire, n'osera poulser outre. Les seigneurs ont bien congneu l'enclouere, et me doute que Egmont sera retourné, ad ce que je veoidz, plus asseuré que estonné ou changé.

L'affaire de Malte est faict. Les galères retourneront en Espagne; ce que je dictz non pour persuader, mais pour advertyr, que toutesfois vostre seigneurie pourra aussi bien entendre par delà, et pour passer deux galères du S<sup>or</sup> Joanne Andrea ne peulvent faillir quand le voyage sembleroit convenable; car, d'aller en Flandres, je suis de mesme advis que vostre illustrissime seigneurie.

Quant à la moyenne noblesse des Pays-Bas, les seigneurs l'auront tantost à leur cordelle; et si bien en particulier l'on murmure, c'est selon les compagnies où l'on se treuve. Chascung se accomode avec ceulx où il se treuve, et il n'y aura homme qui veulle entreprendre de lever seul le premier, voyant qu'il y en a que sont plus royz que le roy. Je croy que Oranges est plus asseuré que son beau-frère, et se socie peu du bien ou mal vouloir du roy, puisque à Montigny, qu'est des plus dangereux, l'on tient respect et luy faict l'on mercedes, faisant le pis que peult. Qui ne se ose attacher là ne accrochera pas plus hault.

Je touche tous ces pointz, encoires que je ne doute ilz sont par trop congneuz à vostre seigneurie illustrissime, à laquelle me remectz pour juger ce que luy semble mieulx.

Je ne sçay penser que c'est que entretient la résolution du mariage de par deçà<sup>1</sup>, si ce n'est que Ruy-Gomez, qui est tenu pour peu amy

<sup>1</sup> Du prince don Carlos avec l'archiduchesse Anne.

de l'empereur et de l'impératrice, traverse, et luy et aultres soient gaignez de la princesse de Portugal, laquelle le prince abhorre, et a la fantasie deçà, et que l'on veuille temporiser pour veoir s'il changeroit d'opinion; mais, si ce second se faisoit, l'on debvroit bien plus craindre de laisser le filz derrière. . . . .

Vostre seigneurie verra, par ce que j'escriptz au roy<sup>1</sup>, que l'empereur et l'impératrice nous ont fait cest honneur et fabueur à moy et à ma femme, qu'en nostre nom particulier nous fussions parrains du filz dont l'impératrice est à ceste heure accouchée. Il semblera estrange que mary et femme soyent parrains, mais c'est la coutume de par deçà et d'Espagne.

Il est apparent que, dans deux mois, nous partirons pour Worms ou Augsbourg; car l'empereur fait instance pour haster la diette. . .

<sup>1</sup> « Le prince nouveau-né a reçu le prénom de Charles, en mémoire de son aieul, d'immortelle mémoire. » Lettre de Chantonay au roi, du 1<sup>er</sup> octobre, contenant encore les deux particularités suivantes : la reine de Pologne (Élisabeth, fille de l'empereur Ferdinand et femme de Sigismond-Auguste Jagellon), fatiguée des mauvais procédés de son époux, se

dispose à retourner à Vienne, mais la noblesse du royaume met opposition à son départ. L'empereur sollicite derechef une prompte détermination du roi au sujet du secours promis contre les Turcs, et du mariage de sa fille aînée avec le prince d'Espagne. (*Ambassades de Chantonay*, II, 81.)

## CXLIII.

## LE BARON DE SILLIERS

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XX, 176-178.)

S. l. 6 octobre 1565.

Monsieur, le III de ce mois ay receu vostre lettre du xxviii de septembre; et, quant aux discours tenuz par vous avec M. le cardinal de Grandvelle, il a bien pleu à son altèze, principalement où est dict ledict seigneur cardinal, de jour en jour treuver plus d'apparence que son altèze peult parvenir à son desseing touchant ses royaumes, et voudroit bien entendre sur quoy ledit seigneur cardinal se fonde plus que du passé, pour veoir s'ilz correspondent aux siens. Mais d'envoyer en Espagne pour ce fait, comme le discours le porte, ne le treuve pas si fondé qu'elle s'y doibve arrester; car elle dict qu'elle touche assez au doigt comme on gousté ses affaires par delà, et en choses beaulcop moindres que n'est la recouvrance de ses Estatz, de sorte qu'à mon jugement elle est pour prendre aultre voye, alléguant aussi que ses affaires et les mérites d'iceulx sont assez congneuz, si on avoit envye d'y mordre; et certes, c'est grand chose qu'ayant la maladie de son altèze duré quasy dix-huict mois, on n'a jamais une fois l'envoyé visiter, encores qu'elle soit par deçà par le commandement de sa majesté, ouy, et qu'il luy compte qu'elle y soit.

Quand ad ce qui touche les ambassadeurs suédois, je ne vous veulx poinct céler que le discours que faictes sur ce fait en vostre lettre ne soit fondé, et que ce ne soit en partie la cause de leur venue, avec assez plus amples et apparentes offres qu'on ne pourroit penser; de sorte que je n'estimeroye celluy sage qui les refuseroit.

Et au poinct où dict son altèze ne se debvoir haster, ains en advertir ses parens, les affaires de sadicte altèze sont de sorte disposez qu'ilz ont plus de besoing de résolution que d'entretien; et espère que le respect que Madame a tousjours porté à sesdictz parens ne sera en ce fait oblyé quant il en sera temps et heure. . . .

Il semble à son altèze que la responce que M. de Chantonay a fait au conte de Schwartzembourg fust estée plus à propos s'il y eust mis la puce en l'oreille, et non poinct de luy avoir ostée; tout ainsy comme fust treuvé bon entretenir les deux occupateurs en guerre, et non les mectre d'accord; car cela sert pour le bien de l'affaire à l'endroit de Madame, comme je remectz à vostre bon jugement. . . .

Je vous envoie ung discours<sup>1</sup>, selon vostre demande, touchant le différend d'entre M. le cardinal de Lorraine et le sieur de Salcède, vous asseurant qu'encores que je soye esté absent, je l'ay mis au plus près de la vérité que j'ay peu. Vous y noterez que Salcède couvre toute son entreprinse de ce que Monsieur le cardinal a obtenu une sauvegarde de sa majesté pour les terres de son évesché de Metz, taschant, ledict Salcède et les ministres qui sont à Metz, rendre odieulx ledict seigneur cardinal envers le roy très-chrétien, pour ce que pour les terres dudict évesché il recongnoist sadicte majesté impériale et l'empire, publiant que ledict cardinal escript et reçoit souvent lettres de sadicte majesté et de vous, tellement qu'il semble que les ministres du roy veullent faire obéyr doresnavant ledict seigneur roy ès terres des trois éveschez, tout ainsy que en celles de sa coronne, et qu'il n'y soit plus parlé ny de l'empereur ny de l'empire. Et n'est chose sans grande apparence, considéré le naturel et esprit des François, qui sont curieux de remuement et prestz ordinairement de faire nouvelles emprinses, pour esdictes terres establir ung aultre Piedmont, et de peu à peu enjamber sur les princes voisins. A mon avis, le remède seroit, si sa majesté impériale fesoit une bonne lettre, comme ayant heu plaintif des princes allemanz et aultres, et treuvant estrange que mondict seigneur le cardinal ne luy en ayt

<sup>1</sup> Voir ci-devant, page 512.



donné advis, selon qu'il est tenu par le serment qu'il a fait à l'empire, et que, néantmoins, sa majesté ne l'a voulu croire légèrement, se souvenant que toutes et quantes fois que les feuz empereurs, son oncle et père, ont fait instance des trois éveschez, les roys de France ont tousjours fait responce qu'ilz n'attentoyent en rien sur l'auctorité des trois évesques, et n'empeschoyent les debvoirs et recongnissances qu'ilz sont tenuz faire à l'empire. Que si aujourd'huy le roy très-chrestien changeoit de langaige, et permectoit aulcune innovation ou usurpation estre faite sur lesdicts évesques par ceulx qu'il employe à son service, veu mesmement qu'il auroit promis, après qu'il seroit hors de ses affaires, de faire raison à l'empire des villes et citez qu'il occupe, sadicte majesté proteste de ne le plus pouvoir comporter; par ainsi que sadicte majesté, par ses lettres, prie le roy de France d'y pourveoir, et qu'elle en face faire quelque remonstrance à l'ambassadeur d'Espagne qui est en court de France, lequel a occasion de se plaindre, d'autant que les trois éveschez sont comprins ou traicté de paix. Joint aussy que le roy d'Espagne, pour le voisinage de ses duché de Luxembourg et conté de Bourgongne, ne doit souffrir que de ce costel se face aulcung remuement. Et quant il plaira à sadicte majesté en escrire à bon escient, on se peult asseurer que ledict seigneur roy de France n'entreprendra point plus avant, mesmes qu'il crainct desjà beaulcop que sadicte majesté et l'empire ne se sentent offensez, et que l'entreprinse de ses ministres ne soit treuvée mauvaïse; mais, au contraire, si l'on voit que sadicte majesté passe ainsi les choses doucement, et n'en face aultre compte, il est fort à craindre que les ministres dudict seigneur roy mettent en leurs mains toutes les terres desdictz trois éveschez, selon leur but et intention, qui seroit une usurpation grandement dommageable à tous les voisins et préjudiciable à l'auctorité du Saint-Empire.

Aussy, s'il plaisoit à sadicte majesté escrire à Monsieur le cardinal, elle pourra se plaindre qu'elle n'a receu aulcun advis de luy de l'entreprinse dudict Salcède, combien que, comme vassal de sa majesté et de l'empire, il soit tenu et obligé par serment d'advertyr sadicte

majesté des entreprises et machinations qui se font contre l'empire et contre le repos et liberté des princes d'iceluy; et pourra sadicte majesté adjouster commandement à mondict seigneur le cardinal de luy escrire la façon que les choses sont passées, promectant, en ce qui concerne la conservation de l'évesché de Metz, toute faveur, ayde et assistance; désirant aussy que mondict seigneur le cardinal se monstre de son costel bon vassal à sadicte majesté et au Saint-Empire. Vous tirerez de ce subject, s'il vous plaict, ce qu'il vous semble convenir pour la raison. . . . .

Pour nouvelles, M. le cardinal de Lorraine partit d'icy avec madame et monsieur de Guyse le 11<sup>e</sup> de ce mois, pour s'en aller (appellé, comme l'on dit) en France, et rendre raison de ce qui s'est passé par deçà. Plusieurs oppinent qu'il eust mieulx fait de n'y point aller; aultres disent qu'en demeurant il eust accru les soubçons. Il le fault remectre au temps qui esclercira le tout.

Ung peu par avant la mort de M. l'évesque de Toul, il fait résignation de son esvesché à M. de Saint-Martin, et sont toutes choses estées passées en Rome canonicquement; si est-ce que, nonobstant son bon droict, les François ne veullent aucunement admettre la possession d'icelluy qu'ilz n'y admettent leur consentement. Et est ledict de Saint-Martin si fortuné qu'il sera le premier qui monstrera le chemin comme les François entendent se gouverner quant aux aultres éveschez, qui pourront, avec le temps, vacquer par deçà; et remectz à vostre bon jugement la conséquence de ce négoce, et s'il n'eust pas mieulx valu, pour le bien de l'empire, que Monsieur eust obtenu ce qu'il avoit pourchassé.

D'aultre part, les François se mescontentent fort de l'évesque de Verdun, et luy en pourroit bien mésadvenir de ce qu'il a favorisé Monsieur le cardinal au fait de Salcède, de gens et d'aultres choses; ainsy, petit à petit le tout s'en yra, quelque pourvoyance que l'on y aye faite ou donnée. . . . .

## CXLIV.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU BARON DE SILLIERS.

(Mémoires de Granvelle, XX, 180-181.)

Sans l. Octobre 1565.

Monsieur, J'ay receu voz lettres du vi de ce mois; et, quant au premier poinct, qu'est que son altèze désireroit sçavoir en quoy monseigneur l'illustrissime cardinal de Grandvelle se treuveroit plus fondé que du passé de trouver de jour en jour plus d'apparence pour le bénéfice des affaires de son altèze en son desseing de Dannemarcq, je ne pourroye vous le dire, sinon que généralement, qu'est, ad ce qu'il me semble, qu'il veoid continuation de troubles et guerre entre les occupateurs, que cela ne peut estre que les sujetz du Dannois ne se faschent à l'escient contre de luy; que les forces dudict Dannois se diminuent, et que s'il venoit que son altèze commençast à mettre en jeu d'effect ledict son desseing, tant plus treuveroit l'on en cela d'avantaige. Mais, toutesfois, je ne fauldray de plus estre esclercy dudict sieur cardinal, comme il entend ce poinct, pour, en puis après, rendre certaine son altèze.

En ce que vous dictes qu'elle ne se treuve fondée se debvoir arrester d'envoyer en Espagne, allégant que si l'on n'y a peu rien obtenir pour moindre chose que la recouvrance de ses Estatz, que pour icelle, à plus forte raison, y voudroit l'on encoires moins entendre; ad ce je respond qu'il m'est advenu souventes-fois que je n'ay jamais peu venir au bout de quelque bien petite chose, fust envers princes qu'aultrement; mais avec quelques bien grandes si ay: ce que me fait dire que, comme les princes ne sont disposez en ung

temps, et qu'ordinairement en ung aultre ilz ne délaissent donner contantement aux requérans (et principalement au regard du roy catholique envers ceulx qui tant luy touchent, et qui ont si grande raison comme son altèze, et tant plus le doibgeant ad ce mouveoir l'injure que le Dannois a faict à sa majesté les années passées, au grand dommaige des subjectz d'icelle), l'on ne se doibt esgarer d'espoir, car aultrement l'on se fourcompteroit grandement. Je remectz touttefois le tout à la bonne discrétion de son altèze, laquelle a très-grande, et plus que très-grande raison de se sentir, qu'ayant esté si long-temps malade, personne de la part de sa majesté l'ayt visité et consolé comme le debvoir le commandoit; ce que je vous assure a despleu et desplaict grandement audict seigneur cardinal, qui, tant par escript que de bouche, le m'a plusieurs fois dict; mais je vous veultz bien dire que sa majesté s'oblye en beaulcop de choses, ce que n'advieroit, comme je tiens, si ledict seigneur cardinal estoit présent. Et quant audit envoi en Espagne, souvenez-vous de moy en cecy, que vous vous gardez que quant vous y voudrez bien envoyer pour ce faict qu'est de Dannemarcq, je dictz pour demander l'assistance qu'elle prétend de sa majesté, que l'on n'y voyse trop tard, et n'advienne comme l'année passée, et c'est maintenant le temps de négotier, qui vouldra exécuter au prouchain esté la délibération.

Quant ad ce des ambassadeurs de Suède, vous aurez à présent veu ce que, par mes derrières lettres, je rescriviz à son altèze en forme de nouvelles, où est aussi dict, comme pour certain et aussi est-il vray, que la seur dudict de Suède est en Angleterre à practiquer mariage pour son frère avec la royne, et où elle a esté bien venue et receue<sup>1</sup>. Ce que doibt faire penser son altèze à la résolution qu'elle prendra avec les susdictz ambassadeurs. Et je la tiens de si hault et excellent esprit qu'elle pensera bien à cela et aux raisons que je luy ay cy-devant escript.

<sup>1</sup> La princesse Cécilie, mariée à Christophe, marquis de Bade. Le 11 octobre, le baron de Silliers indiquait à Bolwiller

les motifs véritables de ce voyage en Angleterre : « Il n'y a poinct de fondement que la seur du Suédois soit allée en

Touchant ce que M. de Chantonnay a escript du conte de Schwartzembourg, et les responces qu'il luy fait pour luy oster l'opinion qu'il avoit que Madame feist gens pour le recouvrement de son bien, ledict sieur de Chantonnay s'accommode ad ce que il void convenir pour le bien des affaires de son maistre; et je suis bien encores des siens en sa responce; car il vault tousjours mieulx de venir à l'impourveu sur l'ennemy que le menasser et rien faire. Ad ce que son altèze désire de sçavoir quel affaire avoit porté le conte de Schwartzembourg en court de l'empereur, je vous assure que je n'ay jamais parlé audict sieur conte d'affaires que ce soit, sinon que nous nous fusmes mocquez et esguilloniez l'ung à l'autre joyeusement touchant noz religions; mais, ad ce que je peulx penser, sa venue celle part c'est pour deux choses: l'une pour veoir si on le voudroit poinct employer en ceste guerre d'Hungrye; l'autre pour se plaindre à l'empereur de ce que les ducz de Weymar luy ont osté plus de xxv milz florins de rente, de quoy il se resent grandement; et, devant trois mois, son frère le conte Guillaume avoit ja esté poursuivant en court dudict seigneur empereur sur ce fait. Et, pour le vous dire, on dict que ledict sieur conte est fort en arriere, et que, si le Dannois ne le paye, il est mal accoustré, avec lequel, à veoir ledict conte, icelluy n'est trop contant.

Je vous remercie très-affectueusement du discours qu'il vous a pleu m'envoyer sur la besoingne de Salcedo à l'endroit de Mons<sup>sr</sup> l'illustrissime cardinal de Lorraine, et des coppies de lettres y jointes; ce que, pour le vous dire, m'est venu à grand plaisir pour donner relation à sa majesté impériale sur ce qu'elle m'en a requis, et que

« Angleterre pour traicter du mariaige de  
 « son frère, car en ce faisant, ou l'ung  
 « ou l'autre debvroit habandonner son  
 « royaume, et qu'il n'est poinct vraysem-  
 « blable; mais vous veulx-je bien advertir  
 « que elle doit solliciter secours de dix na-  
 « vires de guerre, avec certain nombre de  
 « freybutters pour seconder la guerre pré-

« sente, et ce en faveur de ce qu'il traicte  
 « avec nous. Notez où le subject s'estend :  
 « d'autre costel sollicite l'alliance d'une  
 « sienne seur avec un duc d'Angleterre,  
 « qui auparavant avoit sollicité la mesme  
 « Sicilia, qui est la dame de qui à présent  
 « se fait mention. » (*Mémoires de Gran-  
 velle*, XX, 184.)

j'y voidz la chose tout au vray conformant à aultres advertissemens que j'en ay. . . . .

Quant ad ce de la diette, le lieu où elle se tiendra et en quel temps, il est apparent que puisque le Turcq a receu une telle secousæ devant Malta, d'où il est retiré à son grand dommaige, ledict Turcq taschera de faire paix avec l'empereur; que si elle se fait, il n'y a à sembler que ladicte diette se doibge si tost tenir. Si vrayement ladicte paix ne se fait, elle ne pourra beaucoup tarder; et de la place, l'empereur désireroit que se fust en Augsbourg. Les princes électeurs cherchent que ce soit à Wormes, et pour moy, je tiens, advenant ladicte paix, que ce sera audict Wormes, et au contraire, ledict Augsbourg.

L'on m'a voulu faire accroire que le pape estoit mort et Schwendy avoir receu quelque disgrâce par le fait des Turcqz; mais je n'en crois rien ny de l'ung ny de l'autre. . . . .

## CXLV.

## LE SECRÉTAIRE BAVE

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XX, 133-136.)

Bruxelles, 7 octobre 1565.

Trois mois sont déjà révolus sans qu'il soit arrivé de lettres du roi, et les seigneurs ne savent que dire d'un silence aussi prolongé, quoiqu'ils demeurent dans l'opinion que le roi ne pourra faire autrement que passer par leur avis et leur donner satisfaction et contentement. Bave, à son tour, croit que le monarque ne décidera rien avant de connaître le succès final de l'expédition de Malte, et que sa décision sera tout autre qu'on ne l'attend.

Il est à Ségovie avec la reine et l'infante, et doit aller tenir les cortès générales

de Castille à Tolède, où seront transportés dans le même temps « les os d'ung « qu'ilz appellent saint Ysebio <sup>1</sup>, » ancien titulaire de ce siège archiépiscopal, lesquels ont été apportés de France. Dans l'intervalle, l'on mène à Bruxelles « la « danse aux crapauds, » et toutes choses s'y font à volonté ; chacun parle ouvertement et à sa manière, « sans craincte quelconque. » N'a-t-on pas osé menacer le pensionnaire Stella de l'assommer, s'il se trouvait à la procession le jour de la Saint-Michel ? Non-seulement il n'y a point assisté, mais il s'est démis de sa charge, « et voilà la crainte que l'on a de justice, et le respect que l'on porte au « roy et au bien du pays. »

Rien ne se fait sans Armenteros, « qui commande absolument à droit et à « tort, » et exerce un empire absolu sur la duchesse de Parme, « qui bien souvent « use des mesmes termes. » Cet état de choses ne peut durer, et si le roy « n'y « met la main à bon escient, il en adviendra quelque esmotion, le peuple « estant volontaire, la justice non révérée, la gouvernante peu aimée et le blé « si cher. »

On est sans nouvelles de la flottille envoyée en Portugal pour en ramener la fiancée du prince de Parme ; on sait cependant qu'elle est arrivée à sa destination le 4 du mois passé, et qu'elle devait en repartir le 10 ou le 12. En attendant, on fait de grands apprêts au château de Bruxelles, et notamment dans la grande salle destinée à la joute et au banquet nuptial, auquel assisteront tous les chevaliers de l'ordre, l'évêque de Cambrai, le vicomte de Gand, M. de Noircarmes, le comte de Culembourg, M. de Bréderode, etc. « compris toutes leurs femmes et « suyte. »

Le président Viglius se décharge peu à peu des affaires, et les renvoie à Hopperus, « de la longue et petite expédition duquel plusieurs se plaignent, » et l'on ajoute « que sa femme ne refuse rien de ce qu'on luy présente. »

Le mariage de M. de Montigny va se célébrer à Anthoing le 15 de ce mois ; il y aura un tournoi qu'ont fait publier le prince d'Orange, le comte de Hornes et Hoogstrate. « Les chaulces de ce sire des nopces sont évaluées à cinq cens escuz ; « le reste sera à l'advenant. »

Le duc de Parme doit arriver ce soir. Les hérésies qui commencent à pulluler en Franche-Comté par suite de la prise d'Héricourt, « de l'inhabileté de l'archevêque de Besançon et de la conduite molle » que l'on tient en ce pays, causent à Bave une véritable peine ; mais les doléances que l'on pourrait faire à ce sujet à Bruxelles n'obtiendraient point d'accueil.

<sup>1</sup> Eusébe.

## CXLVI.

AVISO DE PARIS <sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XX, 154.)

A 10 de octubre 1565.

Estando este de partida, un poco ántes me vino aquí á hablar un muy especial amigo mio, hombre de muy gran caudal y autoridad en este reyno. Saviendo que yo era servidor del s<sup>or</sup> cardenal de Granvela, me avisó de como el príncipe de Porcian, Frances de la casa de Croy, avia ordenado á quatro gentilshombres de aquí, á que fuesen á despedir al dicho s<sup>or</sup> desta vida, por mas claro dezir, á *matarle*, á instancia de sus enemigos de allá; esto me fué advertido, y por no saberlo cierto no he dado mas priesa; por tanto v. m<sup>d</sup> mire lo que por allá siente, y me avise dello.

<sup>1</sup> Selon cet avis, venant d'une voie sûre, le prince de Porcian, de la maison de Croi, a chargé quatre gentilshommes « d'expédier de ce monde » le cardinal de Granvelle, ou, pour parler plus clairement, de le tuer, et ce à la sollicitation « de ses ennemis des Pays-Bas. » L'écrivain engage son correspondant, le chanoine P. Castillo, de Bruxelles, à communiquer cet avertissement au prélat, afin qu'il se tienne sur ses gardes; et dans une lettre de cet ecclésiastique, du 29 du même

mois, écrite à M. de Granvelle (*Mémoires*, XX, 229), il le prie avec instance de veiller sur la sûreté de sa personne, l'avertissant que les assassins sont à Dole. Un nouvel avis, expédié encore de Paris, le 10 novembre (*Ibid.* XXI, 94), confirme les détails précédents, et Pero Lopez (*Ibid.* 102) aussi bien que Morillon (*Correspondance*, II, 159) en font l'objet de leurs plus sérieuses et pressantes recommandations au cardinal.



## CXLVII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II.

(Ambassades de Chantonnay, II, 89.)

Viena, á 13 de octubre 1565.

. . . . . En la parte de Ungria los nuestros y los Turcos estan todavía mirándose, y á ratos hay escaramuças; la última de que se sabe fué á tres deste, la qual anduvo de tal manera reforçando que sy entrambas las partes no miraran á la noche que se acercava, era muy aparente de seguirse la batalla; murieron mas de quatro cientos Turcos, y de los nuestros no mas de ocho, que fueron dos raitres de los del duque de Saxonia, dos gentiles hombres alemanes, dos otros capitanes de cavallos y dos arcabuzeros; heridos huvo algunos, mas pocos.

Los dichos Turcos han batido y tenido cercado deziseys dias ó

TRADUCTION.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

A PHILIPPE II.

Vienne, 13 octobre 1565.

Le commencement de cette dépêche renferme des détails sur quelques engagements plus ou moins importants entre l'armée impériale et les Turcs.

L'empereur m'a témoigné une grande surprise de ce que le souverain pontife ne se déterminait point à concéder le mariage des prêtres, ou du moins à pro-

mas á la parte de Suendi un castillo que se llama Guiar, y le han dexado viendo que no le podrian tomar.

Casi en el mismo tiempo hubo otra escaramuça á la parte de Croacia, en la qual quedaron muertos cerca de quinientos Turcos, y de los nuestros no mas de diez.

Los del Vayvoda que estan en el Rivoli dominarum, el qual, como ya tengo escripto cobraron del emperador por concierto estando el capitán de aquella plaça en la cama á punto de morir, y todos los soldados muy enfermos, tuvieron algun miedo de que nuestra gente quisiese andar á ponerles cerco y assy se fueron y desampararon la plaça, de suerte que no quedaron en ella mas de diez ó doze personas, lo qual entendido por el Mogher, que es governador de Satmar, embió luego hasta dos cientos hombres con algunos cabos de escuadras para cobrar aquella plaça, mas luego que lo entendió el Trasilvano previno y embió al castillo tres cientos hombres, y por esta causa no se cobró aquel lugar.

La retirada que los Turcos hizieron de donde estavan cerca del campo de Suendi fué tan poca, que se puede dezir nada, aunque es mucho, y pocas vezes visto que por concierto se retirassen los Turcos los primeros. Visto esto Suendi no ha querido moverse, de lo qual ha pesado tanto al Baxá de Termisba que con cartas se ha quexado muy mucho al emperador, diciendo que queria saber resolutamente, sy S. M. Imp. quiere conciertos, ó guerra abierta; la cosa está todavía assy, estando el emperador sobre la suya, hasta que de la otra parte declaren sobre quales porciones querrian negociar, porque hasta agora bien dizen los Turcos que holgarán de tratar de paz, ó por lo

TRADUCTION.

poser et mettre à exécution quelque autre moyen propre à remédier aux maux de l'église d'Allemagne, laquelle se trouve dans une situation infiniment plus triste qu'on ne le supposait à Rome et ailleurs; pour lui, en définitive, n'ayant pas tout le pouvoir qu'il désirerait, et la chose étant parvenue au point que la plupart des prêtres étaient déjà mariés, il ne lui restait plus qu'à regarder à tra-

menos continuar la tregua hecha con el emperador Ferdinando, que está en gloria, la qual tregua era por ocho años, de los quales ya eran corridos los tres; hasta ver el progreso que esto tomará, la gente que de acá yva á la parte de Buda se entretiene cerca de Pazuomo, ó Preinsprug, aunque con harto daño de aquella comarca.

Escribe Suendi por cartas que vinieron ayer que la Tissa y otros rios se han hecho tan crecidos y salidos de sus madres, que tiene miedo que será forçado mudar su campo de donde está.

El príncipe de Florencia, que havia de partir á los tres para venir acá, ha remitido su viage para los seys, y aun no ha para cierto que sea partido.

De Constantinopla hay aviso que al Turco ha pesado en extremo entender el poco progreso que su gente hazia en Malta; mas lo havrá sentido quando havrá sabido la retirada.

El emperador me dixo que se maravillava mucho de que el papa no se resolvía á conceder el casamiento de los clérigos, ó á proponer y efectuar por obra otra cosa que fuesse para el remedio de los estados de acá, los quales estan en peores términos de lo que quizá pensavan en Roma y otras partes; y que al fin no pudiendo todo lo que queria, siendo ya la cosa tan adelante que los clérigos por la mas parte son casados, de hecho lo que haria seria mirar por entre los dedos, y protestar que todo el mal que dello aconteceria no se havia de cargar sino á S. S.; y que harto trabajo passava S. M. I. en guardar sus vassallos de tomar la confession Augustana abiertamente, sobre lo qual cada dia le hazian infinitas importunidades, y no separadamente, mas todos juntos, y de uno en uno, y puéstole por inter-

## TRADUCTION.

*vers ses doigts* et à protester qu'on ne devait point lui imputer, mais au pape seul, tout le mal qui en résulterait par la suite. C'était déjà bien assez des efforts qu'il faisait pour empêcher ses sujets d'embrasser ouvertement la confession d'Augsbourg, au sujet de laquelle on l'accablait chaque jour d'importunités, non point dans telle ou telle province en particulier, mais dans toutes les parties de l'em-

cessores muchos príncipes de Alemaña, para que pudiesen gozar de la libertad concedida por los recessos de las dietas en favor de la confession Augustana, mas en fin todo eran burlas, porque ya no havia confession Augustana. Yo le respondí que era mucha verdad, que ya no havia confession Augustana, y que, aunque ella no valia nada, Dios havia permitido que los que se havian desviado viniessen á muy peores, y que si los príncipes instavan, y estos vasallos tambien para gozar de los recessos del imperio en esta calidad, poco ganavan en ello siendo S. M. cathólica, porque está dicho por los dichos recessos, que cada príncipe pondrá la ley en sus tierras como quisiere, y siendo ello assí, haziendo el Palatino su estado sacramentario, sin poderlo contradizir nadie, y el duque de Virtemberg teniendo otras leyes en su estado, y otros semejantemente sin estorvo, por aquella mesma razon S. M. podia en su mesmo estado establecer y mantener la ley cathólica, como lo haze el duque de Baviera, el archiduque Ferdinando y otros.

## TRADUCTION.

pire, l'une après l'autre, réclamant, par l'entremise d'un grand nombre de princes allemands, la liberté accordée par les recès des diètes à cette confession, ce qui est d'autant plus ridicule que ce formulaire de doctrine n'existe plus que pour mémoire. A cela j'ai répondu qu'il était parfaitement vrai que la confession d'Augsbourg n'existait plus, et que, bien qu'elle ne valût rien par elle-même, Dieu avait permis que les dissidents tombassent dans des erreurs encore plus grossières; mais que, si les princes et les sujets insistaient pour jouir du bénéfice accordé par les recès de l'empire, ils y avaient en définitive peu de chose à gagner, puisque sa majesté professait la religion catholique. Lesdits recès contenant en substance que chaque prince aura le droit d'établir telle ou telle croyance dans ses états, et, conséquemment à ce principe, l'électeur palatin ayant adopté les dogmes des sacramentaires sans que personne eût le droit de s'y opposer, tandis que le duc de Würtemberg favorise, de son côté, des innovations d'un genre différent, suivi en cela par d'autres princes, qui n'éprouvaient à cet égard aucune contradiction, l'empereur pouvait, par la même raison, établir et maintenir la foi catholique dans ses états, comme le duc de Bavière, l'archiduc Ferdinand et d'autres encore.

Quanto al conubio de los clérigos, quizá que la tardanza de S. S. era esperando que el arzobispo de Lanjano y Guiciardino llegassen á Roma, para oyr su relacion, y resolverse sobre ello. Respondiome que ya havia llegado la negociacion dellos, porque desde aquí la havian escripto ántes de partir y que todo eran largas, porque de la venida de quantos nuncios embia S. S., no resultavan correccion ny mejoría ninguna en los abusos y descuydos de los prelados y clérigos, cada uno en su grado, y que de mas en mas, se andavan scandalizando sus vassallos, y havia venido la cosa tan adelante, que lo que se podria hazer era no conceder ny consentir abiertamente ny públicamente, ny interponer la authoridad y consentimiento á la confession Augustana, ó otra manera de religion, porque enquirir de la vida particular de cada uno, y proceder por via de castigo, él no lo podria hazer ya sin grandíssimo discrímen de sus cosas y remover humores muy perjudiciales en la sazón presente.

## TRADUCTION.

Quant au mariage des prêtres, le retard apporté par le souverain pontife pouvait venir de ce qu'il attendait l'arrivée des deux nonces pour entendre leur rapport, et prendre une détermination en conséquence. A cela, sa majesté m'a répondu que déjà sa sainteté se trouve parfaitement au courant de l'affaire, parce qu'ils lui avaient envoyé leur rapport écrit avant leur départ, et que tous ces délais n'étaient que de vains prétextes pour gagner du temps; que les missions des nonces à la cour n'avaient produit aucune espèce d'amélioration dans les mœurs des prélats et des prêtres d'un rang inférieur, que les uns et les autres ne cessaient de scandaliser de plus en plus ses sujets, et qu'au point où la chose était parvenue, tout ce qu'il pouvait faire de mieux était de ne point accorder ouvertement la confession d'Augsbourg, de ne pas l'appuyer ostensiblement de son autorité; mais que rechercher les opinions individuelles, afin de châtier les délinquants, c'était une chose impossible, à moins de compromettre essentiellement la tranquillité de l'empire et de soulever des passions très-dangereuses dans les circonstances présentes. Ici je fis observer à l'empereur que d'autres princes, et même des moins considérables de l'Allemagne, bouleversaient à leur gré la religion dans leurs états. Comme il ne pouvait me nier que la chose fût ainsi,

Dixele que otros príncipes, aun de los mínimos del imperio, rebolvian la religion en sus estados, cada vez y como se les antojava; él dixo que era assí. Yo le respondí que esta me parecia cosa muy dura, y que yo no lo podia imputar á otra cosa, sino que con color de la religion, estos príncipes menores se querian sostener contra la autoridad de su soberano, y para esto hazian ligas, no obstante que sus religiones fuessen diferentísimas, y aun contrarias, y como pretendian en esto no ser forçados de nadie, tampoco lo querrian ser en otras cosas, en las quales de razon deven obediencia, y assí en lo uno ny en lo otro, no querian ser sotopuestos á ningun señor, ny ley; y por esta razon los príncipes grandes que no tienen quien les mande en otras cosas, no estaban tan cuydadosos de entretenerse unidos para este fin de conservar la religion, siquiera en sus estados, ya que no quisiessen emprender de reduzir los otros por fuerça.

Confessóme la union de los menores en religiones diferentísimas, y el otro fin dellos; quanto á lo de los mayores no me respondió nada. Y quanto al conubio, díxome generalmente que por nada deste mundo

TRADUCTION.

j'ajoutais qu'une pareille conduite me semblait exorbitante, et que je n'y voyais d'autre motif, si ce n'est que, sous le prétexte de la religion, les princes d'un rang inférieur cherchaient à se soutenir réciproquement contre l'autorité du chef de l'empire, et à former des ligues dans ce but malgré la différence extrême, et souvent même l'antipathie évidente de leurs opinions respectives. Or, comme ils prétendent, sous le rapport religieux, ne reconnaître l'autorité de personne, ils la nieraient également volontiers dans d'autres circonstances où ils doivent naturellement obéir, refusant ainsi, dans l'un comme dans l'autre cas, d'admettre ni souverain ni loi d'aucune espèce; par ce motif, les princes d'un rang supérieur, lesquels ne reconnaissent de maître en aucun point, attachent moins d'importance à se maintenir unis entre eux pour conserver la religion dans leurs états, encore moins songent-ils à employer la force pour la soutenir dans ceux d'autrui.

Tout en convenant avec moi de la bonne intelligence qui existait entre les princes d'un rang inférieur au sujet de religions essentiellement opposées et du

no querria procurar cosa que diesse desassossiego á los estados de V. M., mas mirava que hasta agora V. M. tenia mas obediencia quanto á lo de los clérigos, y no tenian puesto este negocio tan adelante que no se pudiesen entretener en lo antiguo. Dixele que el exemplo era gran cosa, señaladamente donde entreviniessé la authoridad de S. M., porque assí como todos los que estan debaxo de aquella cabeça pretenden ser un cuerpo, sufren fácilmente la carga universal y igualmente, y assí querrian que las libertades sean tambien para todos; y no quise dezir que con tanto que esta authoridad de S. S. no entreviniessé, y anduviessé lo de acá como quisiessen, porque veo claramente que ay ha de parar, como lo he escripto á V. M. desde el principio, y esta vez el emperador se ha dexado mas claramente entender por lo de arriba.

Desta plática saltó el emperador en la otra, que se maravillava mucho de lo que se tarda á responder sobre lo del casamiento, por el qual yo sé que Reyfenberg, de quien ya tengo escripto, haze cada dia instancia por el rey de Francia, y esto por medio del arçobispo de Tré-

## TRADUCTION.

but caché qu'ils se proposaient en outre, l'empereur ne me répondit rien au sujet des princes d'un ordre plus élevé. Quant au mariage des prêtres, il se borna à me dire en général que, pour rien au monde, il ne voudrait faire chose quelconque qui fût de nature à porter le trouble dans les états de V. M.; mais il considérait que, jusqu'à ce jour, votre autorité, sire, était plus généralement respectée par le clergé de vos royaumes, et que votre majesté n'avait point pris une telle part à cette affaire qu'il ne pût persévérer dans l'ancienne discipline. Ici je lui fis observer que l'exemple avait une grande influence, surtout lorsqu'il se trouvait appuyé de l'autorité de sa majesté impériale, parce que, de même que tous ceux qui sont soumis à ce chef auguste prétendent ne former qu'un seul corps et supportent facilement une charge commune également répartie sur tous, de même ils prétendraient que les libertés fussent aussi communes. Je n'ai point voulu ajouter, moyennant que l'autorité pontificale n'interviendrait point, et que les choses marcheraient à leur gré, parce que je vois clairement que la chose finira par en venir à ce point, ainsi que je l'ai écrit à

vers, por cuyos negocios Reyfenberg está aquí. Respondíle que hasta agora yo no tenia nuevas que V. M. fuesse de buelta á Madrid, que por cartas de particulares se havia entendido que en Madrid estava la peste, y esperava que en breve despues de assentadas estas cosas de Malta, de que tenia V. M. el cuydado que era razon, por el bien público, tomaria resolucion en los particulares de V. M. Quanto á la ayuda que el emperador espera de V. M., porque tambien me habló en esta, yo respondí lo mismo; mas si la resolucion tarda, veo claramente que S. M. Imp. y los del consejo considerando que las fuerças del emperador solo no son para resistir, harán paz, ó tregua, y que no tardarán mucho á resolverse, pues los Turcos tornan á porfiar, si no les tomasse el frio y se determinassen de retirarse enteramente á sus guarniciones.

La dieta esta assignada en Augusta para los catorze de enero; tengo escripto á Madama de Parma que mire con tiempo de embiarme las memorias de lo que toca á Utrecht y Cambray para mi informacion, si menester fuesse responder dello, y que vengan tambien los poderes para los feudos de Flándres conforme á la prolongacion porque no passe el término.

Sobre el pleyto del Fiesco, no obstante todas sus reclamaciones se ha pronunciado que los Genoveses havrán tiempo de tres meses para provar los delictos, pues él no prueba su inocencia; agravio se haze en esto de dar el término tan breve. . . . .

Porque el embaxador de Génova no se ha sacado aun, que jurando que mayor término es menester para provar darse, han las dilaciones convenientes; y ello es bien menester, pues, como he dicho al empe-

TRADUCTION.

votre majesté dès le principe, et ainsi que l'empereur l'a manifesté suffisamment dans la conversation que j'ai rapportée plus haut.

Chantonnay met en œuvre tous les prétextes imaginables pour tranquilliser Maximilien sur les retards qu'éprouve la résolution du roi, tant par rapport aux secours



rador, las personas de quien se han de sacar los testimonios estan en diversas partes de Italia, en Sicilia y España. Nuestro Señor, etc. De Viena, á xij de octubre 1565.

## TRADUCTION.

promis qu'à l'affaire des alliances entre les deux familles. La diète doit s'ouvrir à Augsbourg le 14 janvier prochain. Le jugement du procès de Fiesque est ajourné à trois mois, ce délai ayant été accordé au sénat de Gènes afin qu'il établit la culpabilité de l'accusé, selon la promesse qui en a été faite.

## CXLVIII.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XX, 168-172.)

Vienne, 13 octobre 1565.

Monseigneur, J'ay receu les lettres de vostre I. S. du 15 du mois passé, responsives aux miennes du quatre d'aust, avec lesquelles j'en voye coppie de la responce faicte aux nunces par l'empereur. Je ne sçay qui est l'archevesque de Langiano, saulf qu'il est moyne et Genevois; mais il ne porte l'abit de religieulx. Son compaignon estoit ung protonotaire, Guichardini, homme fort affable, modeste et grand serviteur du cardinal Pacheco, et à ceste couleur m'a esté fort recommandé par ledist cardinal et par Viterbe, et est aussi grand ami de Ludovico Antenori qui a esté en France porter la rose à la royne mère aux entreveues, et pour estre trop homme de bien et réal, l'on ne le peult souffrir en France, où aultresfois il estoit bien venu, et a l'on mandé au pape de le rappeler. . . . .

Il seroit certes très requis que nostre maistre eust quelque pensionnaire icy, et Joannes Ultricus Zazius, et Joannes Baptista Weber sont tous deux du conseil secret et tous deux vice-chanceliers, l'ung, Weber, de latin, et l'autre d'allemand; et encoires que, pour nos affaires, à cause de Italie et de Flandres, pour lesquels païs l'on faict les dépesches en latin par Weber, toutefois il fault oster la jalousie, et me semble que 300 thalers à chascung ne feroient nul dommage au maistre; Seld, pour ses services, en avoit 1200 : et s'il semble à vostre seigneurie, j'en escripray de ceste sorte au roy.

Les bruitz se accroissent de jour en jour par deçà des désordres des Payz-Bas, tant quant au gouvernement, peu de respect au roy, que de la religion. Dieu y mette le remède. . . . .

Je n'ay oncques heu nouvelles de lieu certain quant à la deffaite des François de la Florida, et maintenant me semble que l'on dict qu'ilz y ont bon fort et sont plus de cinq mille homes. Si ainsy est, je ne pense que nous soyons pour les dénicher; car par nostre longeur, que a esté cause leur laisser prendre pied, ils se accroistront de jour à jour; et comment j'ay souvent escript, il y a aultant plus de gens de guerre et aventuriers en France qu'il importe au roy de les eslogner de son payz comme il y a faulte de soldatz en Espagne, et ne seront lesdicts François si ayez à forcer que les Indiens. Il me semble que je voy venir par là ung grand destorbier en nos affaires. J'en ay souvent adverty et à temps, et l'on n'en a faict compte, quelque chose que l'on me mandoit que l'on y pourvoyeroit. . . . .

L'empereur m'a monstré une lettre bien particulière de ce que le pape passa en consistoire après la prinse de Malta, beaucoup plus exprès que l'escript que vat cy-joint; car les termes ne sçauroyent estre plus au mespris du roy et des Espagnols par le plus grand amy qu'ils ayent; et dit au cardinal Colonna que l'on chastieroit son frère en la vie, et, sur les excuses dudict cardinal, luy dict plus de quatre fois que *non era il vero*, les choses les plus désatinées et appassionnées du monde.

Je ne sçay en quoy est demeuré ce que une fois je dis à V. I. S.

que Ruy-Gomez m'avoit dict touchant l'archevesché de Valence et la vice-royaulté du royaulme<sup>1</sup>.

Je suis en opinion que le maistre et ceulx qui sont emprès de luy sont bien ayses que l'on se oblie, car il leur semble que c'est aultant gaigné. Je désire singulièrement le repos de V. I. S., et si, sans aultre cause que de son plein vouloir, elle l'eust choisy, y n'y auroit aultre chose à dire; mais selon l'estat présent, l'on ne le peult prendre par ce boult-là. Quant à retourner en Flandres, nulluy ne seroit de cest advis, mais de procurer de se trouver vers le maistre pour le faire esolarcyr et congnoistre son intention sans se laisser forcompter de belles paroles et lettres: ce seroit le plus certain pour tant mieulx prendre résolution; et d'avoir mis quelque temps entre deux n'a esté que bien; mais il est ja long, et tant qu'il me semble l'on donne aisément à juger à tout le monde ce que se peult espérer du maistre et des amys de court. Et que sçait l'on si ceci est ung jeu joué entre le roy et les aultres, comme Ruy-Gomez et peult-estre Madame, et que despuis, avec le temps, le roy mesme s'y soit laissé plonger, pensant que par belles lettres, l'on gaigne temps, et que cependant l'on ne remue ny altère riens. Peult-estre pense l'on que le but de V. I. S. soit arresté de vouloir attendre le temps de retourner en Flandres; car de l'appeller il n'est nouvelle, ny de luy déclarer que l'on s'en veult servir aultre part.

Je me doubte que l'occasion de Valence est passée, et maintenant est seur les rengz l'office de vice-roy de Naples; car celluy qui l'est se veult retirer. Si V. S. estoit vers le maistre, *de puro corrido* il le retiendroit près de soy, et si les envies traversoient cecy, l'on seroit très-aise de l'aultre, moyennant quoy V. S. seroit aux portes de Rome en grande auctorité; et se lassant de la charge, elle est telle que facilement elle s'en defferoit, et n'y auroit faulte de successeur. Pour aller en Espagne, estant la cour de France à Paris, il n'y a rien plus seur et plus facile que d'aller droict par Lyon, et attendre ceulx qui suivroient à Perpignan, ou à Barcelona vers le vice-roy, et mener seulement quatre chevaux, et que trois jours après, aultres huict ou

<sup>1</sup> Ceci va être expliqué plus loin.

dix suyissent, se renommer marchants de Lorraine ou Portuguais, et faire pour quatre jours le valet; estant sceu seulement que vous seriez en Espagne, il n'y auroit fault d'hoste; argent ne faudroit pas là : mon homme y est, qui fourniroit tout ce qu'il pourroit avoir du mien. Quant à mener toute la famille<sup>1</sup>, je ne seroye de cest advis, jusques l'on vist s'il seroit besoing, car par ce boult l'on ne monstreroit d'estre venu en intention de fermer le pied, et s'il falloit après que tout allât, le mieulx seroit donner ration à tous ceulx qui ne mangeroyent de la déserte de la table de V. S.; régler le train à l'exemple du cardinal de Burgos et des aultres grandz; car certes, si V. S. me permect, je diray, avec son congé, que avec moings de denrées que celles qui se dispensent en la maison de V. S., hors la table d'icelle, une maison la moytié plus grande s'en pourvoyeroit suffisamment. V. S. en demande à ma seur de Vennes et aultres que en sçavent par plus grande practique plus que moy; et en Espagne chascung procure de se retirer de superfluyté, et dois le roy mesme, chascung serche de retrancher le superflus, et de bailler à chascung ration, hormis la table du maistre. Et . . . . par cela, outre le profict et espargne, l'ordre est meillieur et l'on garde les valetz de cent mille larrecins et gormandises desquelles à la fin le maistre ne remporte plus d'honneur vers ceulx qui voyent la conduite, et cecy dis-je pour ce qu'il faict chier en Espagne. Et supplie une aultre fois très-humblement qu'elle ne le veuille prendre de mauvaïse part, ny imputer la présente escripture à trop de curiosité et abondance de temps. Les maistres souvent ne sçavent pas tant de la conduite de leur maison que les autres, et ayans qui leur ouvre les yeulx, s'en enquérant ou prenant garde, ils treuvent ce que par leurs gens mesmes ils n'entendroyent. Et puisque j'en propose d'aultres maisons et personnages qui sont de mesme degré, plus de revenu et en bonne réputation, par cela elle verra si j'ay tort ou droict; et Dieu me soit tesmoing que je n'y prétens autre que faire l'accomodement de V. S. puisque elle-mesme confesse estre en arrière. . . . .

<sup>1</sup> (Maison.)

## CXLIX.

## ALONSO DEL CANTO

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XX, 192-193.)

Bruxelles, 14 octobre 1565.

Le père Lorenzo de Villavicencio, envoyé en Espagne par del Canto, a obtenu plusieurs audiences de sa majesté, qui lui a même demandé son avis par écrit, afin de le communiquer au conseil, dont il a reçu l'entière approbation. On a résolu, en conséquence, que le roi partirait pour les Pays-Bas au printemps suivant, et même plus tôt, si les affaires de Malte prenaient une tournure favorable. L'absence de certains personnages influents et la mort de quelques autres n'a pas nui à cette détermination, si souvent contrariée par eux jusqu'à ce jour.

Le duc de Médina-Céli doit être envoyé à Vienne pour épouser, au nom du prince don Carlos, la fille aînée de l'empereur. Défaite des Turcs à Malte et en Hongrie. Arrivée du duc de Parme à Bruxelles, à l'occasion du mariage de son fils. Armenteros, dont la faveur et le pouvoir s'accroissent chaque jour, vend aux plus offrants la justice et les emplois. Ceux qui devraient, par devoir, réprimer de pareils désordres ferment les yeux sur sa conduite, dans la crainte qu'il ne vienne à divulguer la leur, etc.

CL.

## EL CARDENAL DE GRANVELLE

A GONÇALO PEREZ <sup>1</sup>.

(Lettres à divers, I, 5.)

Besançon, á 15 de octubre 1565.

Muy mag<sup>co</sup> Señor, escribo á S. M. lo poco que v. m<sup>d</sup> verá, no osando escribir mas por no importunar ny enfadar. El socorro de Malta se ha hecho lo mejor del mundo, y cuerdamente sin poner en riesgo cosa que tanto importava como el armada; en toda parte les ha ydo mal á los Turcos, por gracia de Dios, y á él pluguiesse que con esta reputacion tractasse el emperador su paz con el Turco, para que, ó diferiesse de hazer dieta hasta tanto que S. M. viniessse, ó que haziéndola, no huviesse por qué pedir ayuda, y consentir por alcançar lo que no conviniessse, y aun quando S. M. quedasse comprendida en la tregua por algunos años, no creo que sería malo por salir de los gastos, porque entreteniendo el armada ordinaria, no nos podria el Turco hechar dado falso, que grande aparejo havria menester para ofendernos, teniéndose la dicha armada ordinaria, y preparaciones tan

<sup>1</sup> Il serait à désirer que l'empereur mit à profit l'échec subi par les Turcs devant Malte pour conclure la paix avec eux, et que le roi d'Espagne fût compris dans la trêve, cette démarche n'eût-elle d'autre avantage pour Philippe que de diminuer les dépenses considérables occasionnées par toutes ces expéditions, et de jouer pièce aux Français, qui ne désirent rien tant que de voir sa majesté catholique s'affaiblir insensiblement. C'est à leurs insinuations sans doute que l'on doit les dernières hostilités des Turcs, et l'entrevue de Bayonne a eu pour unique objet d'endormir sur leurs démarches à cet égard. La reine d'Angleterre favorise les rebelles d'Écosse; l'occasion serait favorable pour agir contre elle, mais que faire en l'absence de sa majesté catholique? Tout ceci rend plus pénible pour Granvelle l'échec

faiblir insensiblement. C'est à leurs insinuations sans doute que l'on doit les dernières hostilités des Turcs, et l'entrevue de Bayonne a eu pour unique objet d'endormir sur leurs démarches à cet égard. La reine d'Angleterre favorise les rebelles d'Écosse; l'occasion serait favorable pour agir contre elle, mais que faire en l'absence de sa majesté catholique? Tout ceci rend plus pénible pour Granvelle l'échec

grandes como le serian menester no se pueden hazer con secreto, ny de manera que no se entiendan, ny podria hazer S. M. cosa que tanto sintiessen los Franceses, como ver que acortasse de gastos, y para mí creo que han solicitado la venida del Turco por mar y por tierra y procurado las vistas por descuydar, y lo de Córcega y de la Florida va por el mesmo camino, y seria gran yerro creer que Franceses serán jamas sinceros amigos, siendo lo que dessean que mientras estan baxos de fuerças, se consuma S. M. en otras cosas, porque algun dia le hallen tambien debilitado.

Por lo que escribe el embaxador Diego Guzman de Silva, se havrá entendido cómo está lo de Escocia y de qué manera procede en favorecer los Escoceses rebeldes la de Inglaterra, y si lo dexamos assí sin corresponder ya vee v. m<sup>d</sup> qué ocasion perdemos; mas qué se haria estando S. M. lexos? y qué ocasiones havemos perdido, y cuánto siento haver sucedido de la negociacion de Inglaterra en Bru-

de la négociation de Bruges, négociation qui n'a servi qu'à faire gagner de l'argent à Montigny, lequel avait un traitement de vingt écus par jour. On trouve toujours du numéraire pour de semblables dépenses, mais il n'y en a jamais pour payer, par exemple, au duc d'Arschot, ses pensions; il est vrai qu'il a refusé de prendre part à la ligue de Flandre. Granvelle n'a d'autres ennemis que ceux qu'il s'est faits en soutenant l'autorité du roi son maître, autorité singulièrement ravalée depuis deux ans surtout, chacun des gouverneurs particuliers faisant ce que bon lui semble, empiétant sur les droits de la gouvernante générale et sur ceux du roi lui-même. Le cardinal de Lorraine a recouvré sur Salcedo deux places de son évêché; il vient d'être appelé à la cour de France, où il se rend malgré l'avis contraire de quelques amis. Une chose qui nuit singulièrement aux intérêts de la religion dans la Flandre,

c'est l'habitude où l'on est d'envoyer les jeunes gens étudier en France et en Allemagne (notamment à Strasbourg et à Francfort) la langue de ces pays, d'où ils reviennent imbus des plus mauvaises doctrines; appelés, par la suite, à remplir des fonctions importantes dans l'état, ils agissent de connivence avec de certaines personnes dont ils devraient réprimer les excès. Déjà plusieurs fois le cardinal a proposé au conseil de remédier à cet inconvénient, d'autant plus qu'outre l'université de Dole, dans le comté de Bourgogne, il y en a deux autres en Flandre, Louvain et Douai, où les jeunes gens peuvent apprendre le français et l'allemand; mais on a constamment refusé de souscrire à ses vues, mettant en avant les libertés du pays. Maintenant qu'il se trouve absent, la même proposition, renouvelée par quelque autre et appuyée d'un ordre de sa majesté, pourrait obtenir plus de succès.

jas lo que anteví! Bien havrá ydo el negocio por Montigni con sus 20 escudos al dia, entretenimiento que jamas se dió á hombre del cargo que él tiene, para lo qual y otras mil cosas que quieren hallan dinero, y jamas le ha havido para pagar al duque Darscot un solo término, ny de la renta que tiene comprada con el trueque de Aveynes ny de su pension, y parece que le dexan assi a drede, solo por no haver querido ser de la liga, diziendo que no veyá en ello el servicio de S. M., ny queria otra liga que la obediencia que deve á su amo. . . . .

No me espanto de que digan que yo tenga émulos, pero querria que me dixessen la causa; ereo que no podrian hallar otra, sino que yo haya sostenido el authoridad de S. M., sin pretender ninguna para mí, y ya se vee como va agora, y que buen progresso ha hecho de dos años á esta parte la dicha authoridad, haviéndose puesto la cosa tan adelante, que cada uno en su gobierno particular haze lo que se le antoja, ny quieren que se acuda á Su Alt<sup>a</sup> por los consejos que S. M. tiene en las tierras de sus gobiernos, sino que á ellos acudan, y se dan remisiones de casos enormes, siendo esto de dar remission por delictos cometidos por los súbditos de S. M. cosa que pertenesce á S. M. sola, y á su gobernadora general, á la qual quitan todo el mando que pueden sobre la gente de guerra, guarniciones y fortificaciones, y la mudança que quieren hazer en las finanças es por tener la hazienda de S. M. en su mano, cada uno en sus gobiernos; y lo que de todas estas cosas succederá, si Dios y S. M. no lo proveen, fácil cosa es de ver. Yo por mí no pretendo nada, mas duéleme ver que se ponga el authoridad de nuestro amo en tal punto, que no sé como despues se podrá restaurar. . . . .

La guerra del cardenal de Lorrena contra Salzedo se acabó con cobrar el dicho cardenal dos plaças de su obispado, y agora es llamado á la corte el dicho cardenal, adonde va, aunque algunos no se lo havrian aconsejado. . . . .

Una cosa haze gran daño á la religion, que embian los moços de Flándres á estudiar en Alemaña y en Francia, y á aprender las lenguas por la mercadería, y de allí vienen corrompidos, y estos son los



que despues entran en los magistrados y gobiernos de tierras, y de aquí nace en buena parte, que los escabines no quieren juzgar en la execucion de los edictos, mostrando de hazerlo por escrúpulo, mas es porque muchos dellos son dañados. Yo he propuesto algunas vezes en consejo en Flándres, para que se remediase, y tanto mas que en aquellos estados hay dos muy buenas universidades, Lovayna y Douay, donde pueden aprender frances, y en Gueldres y Colonia el aleman, sin yr á Francafort ny á Argentina; mas hánmelo siempre rechaçado muy mucho, deven saber porqué, aunque no alegavan otra cosa sino la libertad del pays, como si esta consistiese en dar á la gente comodidad de hazerse hereges, en tanto prejuyzio de sus almas, y del servicio de Dios y de S. M.; no sé si agora en mi ausencia, se propusiesse de parte de S. M. si lo querrian entender mejor. Esto mesmo haze á este estado harto daño, y si S. M. mandasse escribir á Mons<sup>r</sup> de <sup>1</sup>. . . . corte del parlamento juntamente, para que mire de proveer en ello, quizá que lo harian y seria cosa para conservar la religion en esta provincia de mucho momento, y podrian los que no quisiessen estudiar en Dola, yr á Douay ó Lovayna, ó á Italia y España. Yo remito á v. m<sup>d</sup> de proponerlo á S. M. si le pareciere, mas si de ay lo remiten á Flándres para qué de parte de Su Alt<sup>a</sup> se escriba al governador y á los del parlamento, si los de allí no lo huvieren gana por sus respectos, sospecho que temerán el exemplo, y procurarán que no se escriba aquí. Guarde, etc.

<sup>1</sup> Deux mots déchirés.

## CLI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

A GONZALO PEREZ.

(Mémoires de Granvelle, XX, 194-197.)

Besançon, 15 octobre 1565.

Il se trouve sans nouvelles directes du roi depuis un an, et se propose de lui demander communication des charges portées contre lui par le conseiller Renard, afin de pouvoir y répondre catégoriquement. On l'accuse d'avoir provoqué l'arrestation de Moron, comme hérétique, mais c'est bien à tort. Cet homme n'a jamais rien dit en sa présence qui ait pu lui faire soupçonner ses erreurs en matière de religion. Le cardinal ne désire rien tant que de se retirer des affaires, surtout dans un temps où elles vont si mal, et ne se propose pas de retourner en Flandre avant l'époque du voyage même de sa majesté. Il ne peut se décider à se rendre en Italie, malgré les instances du saint-père et des cardinaux. Il aurait désiré partir pour l'Espagne, afin d'y régler quelques affaires d'intérêt et de détruire certains bruits, encore plus défavorables au roi qu'à lui-même, qui y ont été répandus; mais plusieurs raisons s'opposent à ce voyage<sup>1</sup>. Il s'en console en songeant que, du moins, certaines personnes ne l'accuseront pas de tout ce qui pourra s'y faire dans un sens opposé à ses propres convictions. Granvelle ne souhaite autre chose que de voir ses services appréciés par le roi, et d'obtenir le dédommagement des dépenses considérables qu'il a faites dans la seule vue de lui plaire.

<sup>1</sup> Gonzalo Perez, dans une lettre datée de Ségovie, le 22 octobre, qui n'est point encore une réponse à celle qui vient d'être analysée, mande au cardinal que le roi n'est point d'avis que le prélat retourne en Flandre actuellement, vu le mauvais état des affaires et les préventions dont il

est l'objet. Il vaudrait mieux venir en Espagne, quoique cela pût mécontenter certains personnages des Pays-Bas, et peut-être même d'Espagne. Au reste, le voyage de sa majesté dans ces provinces paraît arrêté. (*Mémoires de Granvelle*, XX, 211-212.)

## CLII.

## LE PRÉVÔT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, II, 124-125.)

Bruxelles, 15 octobre 1565.

Monseigneur, je n'ay eu commodité de présenter vostre requeste à son altèze, sinon devant hier matin, luy disant que c'estoit pour les limites<sup>1</sup>, et que m'aviez enchargé la sollicitation. Elle me respondit, puisque c'estoit chose que vous touchoit, qu'elle le feroit veoir en conseil, auquel elle en feict mention le même jour, devant disner, enchargeant le rapport au conseiller Hopperus, et qu'il la joindit avec les aultres pièces concernantes ceste matière, puisque les députez de Liège venoient pour le mesme, que sont MM. Pouters, Douvrin et Joaillon, prétendants, en vertu d'un concordat faict avec les ducqz de Brabant<sup>2</sup> et confirmé par le S. Siège apostolicque, estre réintégrez en leur diocèse pour la partie que ont occupé M. de Namur et nouvellement M. de Bois-le-Duc, suivant le dit concordat, par lequel il est dict que rien ne leur sera jamais hosté si longuement qu'ils tiendront une officialité en Brabant. D'aultre part, les Estats ont présenté le XII<sup>e</sup> une requeste à son altèze, affin qu'il n'y ayt qu'un évesque en Brabant; de sorte que ces deux sollicitations de dehors et de dedans se rencontrent en un mesme temps,

<sup>1</sup> La désignation des limites du diocèse de Malines. La réponse, entièrement dilatoire de la duchesse de Parme, est du 23 octobre. (*Mém. de Granvelle*, XXI, 7.)

<sup>2</sup> Cet acte, daté du 14 octobre 1566, et la déclaration des évesque, doyen et chapitre de Liège, contenant remontrances

au sujet du démembrement de son diocèse en faveur du nouvel évêché de Bois-le-Duc, avec la résolution de la duchesse de Parme, du 13 octobre 1565, se trouvent en copie dans les Mémoires de Granvelle, XXI, 2 et suiv. 5 et suiv.

comme chose pièce concertée<sup>1</sup>. Aiant, passez aucuns jours, dit le conte de Hornes, que ceulx de Liège se joindroient plus tost avec les François que de comporter une telle foule, et que l'archevesque de Coloigne, les évesques de Munster et Liège en feroient vife poursuyte vers l'empire en la prochaine diète. Ilz debvroient premier remédier à l'empeschement que, passé si longues années, M. de Clèves leur faict en leurs juridictions, aiant pendu des sacqz aux portes de ses villes pour noier ceulx qui sans son congié viendroient exécuter aucuns mandementz ou citations desdits évesques ; mesmes vostre collecteur Briccius ne rapporte quasi rien de vostre archidiaconné, pour ce qu'il s'extend sur le pays dudit duc.

Il y a long temps que ceulx de Louvain sont estez après pour induire les estats à forger la dite requeste pour avoir le siège, et ceulx d'Anvers pour non l'avoir. Aulcuns des prélatz y ont fait difficulté, disans que puisque sa majesté leur avoit accordé les désunions, que cela leur devoit souffrir sans mectre difficulté sur les éveschez ; touttefois la plus grande partie l'at emporté. J'entendz que le pensionnaire de Bois-le-Duc y at fort travaillé. Je ne sçay s'il est desjà soucq<sup>2</sup> de son évesque. Strale fust à la présentation de la dite requeste, avec les bourguemestres de Louvain et d'icy. L'on ne touchera à rien jusques le retour des seigneurs que sont allez aux nopces à Antoing. Ceulx de Liège n'ont heu audience que depuis leur partement et seront remis jusques lors.

J'ay grand désir que M. de Gand ayt son despesche, pour veoir si l'on ne luy donnera avec ses limites ce qu'il doibt avoir de l'évesché de Cambray, que par mesme raison l'on ne doibt refuser à V. Ill<sup>me</sup> seigneurie les siens au mesme diocèse. . . . .

M. le président m'a dict que, du temps de madame Marguerite, l'érection des éveschés estoit en train, par la conduite de Glapion, et qu'il s'en trouvoit plusieurs mémoires.

Aussi entendz-je du dit official de Liège qu'il at par cy-devant veu

<sup>1</sup> Voir une lettre moins détaillée sur le même sujet, écrite, le 14 octobre, au car-

dinal, par le président Viglius. (*Mémoires de Granvelle*, XX, 188.) — <sup>2</sup> Saoul, las.

plusieurs pièces des dites érections faictes à l'instance du feu ducq Charles, que fust interrompu par sa mort devant Nancy : et fault bien que ceulx de Brabant en aient encores quelques pièces; car il estoit après pour avoir en chascun pays ung évesque. Je me souviens d'avoir trouvé à Saint-Amand que ung abbé, nommé Pierre Quique, que baptisa feu l'empereur Charles V, estoit évesque de Tournay pour le quartier de Flandres, et se disoit évesque de Gand. L'archevesque de Cambray m'at une fois dit que si ceulx de Brabant vouldroient bien chercher entre leurs chartres, ils trouveroient les requestez que par eulx en furent présentez; je crois qu'il les trouveroit bien aussi entre les papiers de ses prédécesseurs qui s'y opposarent. Mais il ne m'en at oncques parlé depuis.

Monseigneur, après m'estre recommandé, etc.

*Post-scripta.* M'est venu parler Bave, que sçait par son cousin Sweeney ce que se faict au palais, et dit que il y at deux jôurs que madame de Parme ne faict que plorer par deux et trois heures au coup. Je ne sçay si c'est que le roy luy at escript choses que ne luy plaisent, ou s'il y a du malcontent du ducq pour la folle et outrageuse despense des nopces, dont non seulement luy, mais les seigneurs et le peuple se moquent, ou si c'est pour les deux ensamble; mais tant y at que l'on sçait à parler par toute la ville de ceste plorerie.

## CLIII.

## D. GARCIA DE TOLEDO

AL EMBAXADOR CHANTONNAY<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, II, 101.)

Mecina, á 19 de octubre 1565.

A las cartas que he hallado aquí de V. S. responderé con otro, que por hallarme muy ocupado en embiar las galeras y gente á las partes de donde viniéron, no lo puedo hazer en esta, la qual será para dezir á V. S. como desde Malta á los 17 del passado le dí aviso de todo lo que hasta allí havia sucedido, y de como me partia en seguimiento del armada para procurar de tomar contra ella las ocasiones que el tiempo me representase, y si la pudiera seguir quando la descubri de sobre Çaragoça, creo que se sacara del viaje mucho fruto; pero hallándome con poca gente y nueva en las galeras, que era la que vino del estado de Urbino, fué forçado llegar á la isla de Malta para tomar la infantería spañola que allí embarqué, con la qual me partí á los 17 del dicho de Malta, con sperança que como el armada se viesse en sus tierras que, ó embiaria galeras adelante, ó las dexaria derramadas en su retaguardia, y para poder gozar de una destas ocasiones, convenia tomarles la delantera, y por cumplir así hize toda la diligencia possible y atravesé con intencion de no parar hasta el Cerigo, que son 700 millas de golfo, pero fuy forçado tomar la isla de la Estrofaria á los 21 del passado, y de unos monges griegos que habitan solos en un monasterio en ella supe que havian passado hasta nueve vaxeles adelante y que el resto del armada quedava atras,

<sup>1</sup> Détails sur le retour de la flotte turque à Constantinople après la levée du siège de Malte.

la qual armada tambien atravesando el golfo vino á tomar la primera tierra al Zante, que es 30 millas mas atras desta adonde yo la tomé. Parecióme que convenia tener mas firme nueva, y así embié la misma noche una fragata con un capitan, hombre plático, al Zante á saver adonde el armada estava, y refirióme el que embié por cosa cierta como lo era que el dia que allí llegó el armada, que fué á los 19 del passado, havian despachado 50 galeras la buelta de Costantinopla, y pareciéndome que podria ser haverse detenido en Coro y Modon tomando vituallas y desembarcando gente en aquellos presidios, me partí luego y me fuy á la isla del Cerigo, que está 250 millas mas adelante, metiéndome á la mar quanto pude por no ser descubierto de tierra, y llegando allí de noche á los 23 del mismo supe que las cinquenta galeras no eran passadas ni otro ningun navío del armada, y con el cuydado que tuve procuré que desde la isla, que es de Venecianos y 19 millas de tierra firme, no hiziessen fuegos ni señales de mí ni pudiessen dar aviso en ninguna parte, y así estuve en esta isla nueve dias sin otros tres que estuve en la Estrofaria, esperando á que parte del armada pasasse para procurar de tomar la ocasion que tengo dicho. Estas cinquenta galeras, ó que fuesse por órden del Baxá, ó por otra causa que yo no sé, no passaron nunca adelante ni se desmandó de la dicha armada otro ningun navío así como lo solian hazer; pudo ser que huviessen determinado, como yo lo creo, de no passar las cinquenta galeras de Modon ni la armada del golfo de Lepanto, adonde quedava hasta saver lo que hazia la de S. M., y viendo esta su dilacion y que el tiempo entrava y que si nos apretava en algun puerto pudiéramos padecer de vituallas y otros inconvenientes que podian suceder, teniendo la dicha armada nuevas de mí y que el tiempo que me era á mí contrario para volver era á ellos próspero para poder todos juntos venirme á buscar, me determiné de meterme á la mar y atravesar el golfo, que es de 700 millas, y partiendo de allí á primero deste llegué aquí á los 7 con toda la armada de S. M., haviedo plazido á Nuestro Señor que no se perdiessse un remo; y si pudiera, como tengo dicho, escusar la ida de Malta, creo que huviera encon-

trado las 50 galeras que yban á Modon, pero pues Nuestro Señor ha sido servido de encaminarlo, así deve haver sido lo mejor, que cierto por mí no ha quedado de buscar todas las ocasiones posibles para poder hazer algun servicio á Nuestro Señor y á S. M.

Estando en el Cerigo passaron á una hora ó dos despues de medio dia házia Coro y Modon nueve navíos con viento tan fresco y tanta mar, que no osé por esta causa salir á ellos, paresciéndome que con la ventaja que me tenian y juntándose con esto ser ya tarde y la mar y viento grande y tener ellos tan cerca la guarida que era Coro, que no les podia hazer daño, y que el salir á descubrirme era perder speranza de mayor ocasion y con muy poca certinidad de sacar fruto desto, y que aquella passada de navíos seria parte para assegurar las cinquenta galeras para que pasasen si de algo se temian; pero con todo esto ellos han sido mas cautos en la buelta de lo que lo fueron en Malta. Esto es lo que puedo dezir á V. S. del viaje, cuya muy ill<sup>e</sup> persona N. S. guarde y acreciente como dessea

DON GARCIA DE TOLEDO.

CLIV.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>o</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, II, 103.)

Viena, á 20 de octubre 1565.

Poco havrá en esta que avisar á V. M., porque despues de mis postreras no se ha offrescido cosa ninguna; espérase el príncipe de Flo-

Le prince de Florence doit arriver incessamment à Vienne; le légat Delfino n'attend que cette occasion pour s'en retourner

à Rome, car il se vante d'avoir tout crédit sur ce prince, et par suite d'amener à ses fins l'empereur, dont il espère tout à la



rencia para los xxii deste, será rescebido y tratado como lo fué el duque de Ferrara; dizen que trae consigo muchas personas principales, y entre otros Jordan Ursino su cuñado.

El cardenal Delfino no espera otra cosa para partirse, sino que venga el dicho principe, para hazer entender acá que tiene en su mano el duque de Florencia y toda la casa, y á los Florentines, que puede todo lo que quiere con el emperador.

El nuncio es llegado havrá tres dias, no se ha apeado en casa del dicho cardenal, muestra tener gran zelo á las cosas de la religion y buena endereça de lo de acá; esto será quanto el papa lo tomará á pechos.

No se save aun como el emperador lo hará con el dicho cardenal, el qual se alaba que S. M. le haya de dar diez mil escudos en dinero, y quatro cientos taleres de pension al mes, y que el archiduque Ferdinando le ha prometido, quando estos dias passados se fué á despedir de S. Alt<sup>a</sup> en Praga, que no se queria dexar vencer en buena voluntad, y demostracion, y liberalidad del archiduque Cárlos, el qual ha dado dos monasterios de cartuxos por abadías al dicho cardenal de valor de hasta quatro mil ducados de renta. Muestra el emperador en sus pláticas tener al dicho cardenal en muy mala possession; todavía le da muy gratas audiencias, y si haze lo que el cardenal dize, por mas que diga el emperador tiene esperança que este sea instrumento hábil para obtener del papa y otros potentados, lo que S. M. podrá pretender. Manda el dicho cardenal rehazer aquí su casa, en la qual queda un criado suyo Lorreno, que era su abreviador, y le ha procurado no sé qué oficio en esta corte; queda acá como agente hasta que buelva el dicho cardenal, el qual haze cuenta

fois une forte gratification et une pension mensuelle. L'archiduc Ferdinand, qu'il est allé dernièrement visiter à Prague, lui a promis qu'il ne se laisserait pas vaincre en générosité par son frère l'archiduc Charles, qui lui a abandonné deux couvents de chartreux, d'un revenu de quatre

mille ducats. Le nouveau nonce du pape est arrivé récemment; il paraît avoir un grand zèle pour les intérêts de la religion. Affaires de la guerre contre les Turcs; prochaine diète de l'empire; assemblée des états provinciaux d'Autriche.

que haya de ser muy presto. Creo que S. S. estará mejor aconsejado que de consentirle que vuelva.

Los Turcos quedan assí quasi como retirados, y los nuestros en la misma parte que solian. El emperador está consultando continuamente si se resolverá á conciertos, ó quedar en guerra; todos los que tienen juyzio conocen claramente que la paz no conviene ny por ella se gana seguridad ny sosiego, ántes solamente se da tiempo al enemigo á que se rehaga, y habiendo de tener sospecha acá y en mar por la armada de V. M., parece que se le quitará el cuydado desta parte, quanto mas que hechan juyzio que haviéndole ydo mal este año en la empresa de Malta, no querrá dexar si será possible de armar para el año que viene, lo qual podrá hazer mas cómodamente no teniendo estorvo á la parte de Hungría, adonde, segun algunos escriven de Constantinopla, el Turco pretendia venir en persona el año que viene, pero demas que es viejo difícilmente haria esto y essotro, y Miguel de Cernoviche y otros que tienen plática de las cosas de Turquía dizen que debaxo de ningun Baxá se atreverá el Turco á embiar ejército notable en Hungría por miedo que si Selim viniesse al dicho ejército se alçaria por señor dél y el Turco peligraria, y que por no venir á esto el Turco dessea mas los conciertos. Todos estos discursos se deshazen quando se habla de la poca posibilidad del emperador solo, aunque á lo que se entiende de diversas partes, todos los del imperio fácilmente se dexarán persuadir á ayudar y servir si se les propone en esta dieta, y veen que el emperador se determina á emprender esta guerra, haziendo fundamento que V. M. y los otros príncipes christianos sean para acudir y ayudar tambien. En breve veremos lo que en esto se concluyrá, porque verisimilmente se tomará en esto resolucion ántes que el emperador parta para yr á Augusta, que havrá de ser dentro de dos meses, pues la dieta está publicada para los 14 de enero, y los estados de Austria están convocados en Lintz, donde de passada el emperador ha de negociar con ellos, que no podrá durar menos de doze ó quinze dias, y assí se piensa que en Lintz haya de hazer Navidad.

Quien pudiesse entretener lo del Turco sin resolverse hasta ver qué fructo aparentemente se podria esperar de la dieta seria muy acertado, pero entretanto quedaria la gente que está con Suendi y á la parte del Danubio sobre los braços del emperador, que seria gran costa no haziéndose entretanto algun efecto. . . . .

CLV.

## EL REY D. FELIPE II

AL EMBAXADOR CHANTONNAY<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonay, II, 109.)

Segovia, á 22 de octubre 1565.

Mos. de Chantoné, del nuestro consejo y nuestro embaxador. Con el desseo que tenemos que S. S. no conceda lo del conjujio de los sacerdotes de Alemania, havíamos acordado de scrivir á los virreyes de Nápoles, y Sicilia, y governador de Milan, que estuviessen muy advertidos para que en caso que S. S. llevasse á la larga la resolucion deste negocio, tratassen con los concilios provinciales que en aquellos reynos y stado se han de celebrar, si convendria que por ellos se hiziesse tambien algun officio con S. S., para desviarle dello, pues por algunos inconvenientes que en esta parte se han representado no

<sup>1</sup> Il avait résolu d'abord d'engager les conciles provinciaux d'Italie à soumettre quelques représentations au souverain pontife relativement au mariage des prêtres; mais différentes considérations, telles que la crainte de mécontenter davantage l'empereur, celle de ne pas trouver chez les prélats italiens tout le zèle et l'indé-

pendance nécessaires, ou bien de voir se glisser quelques termes peu mesurés dans leur lettre au pape, puisque celle-ci, vu la distance des lieux, ne pourrait être soumise préalablement à son conseil, l'ont engagé à ajourner cette démarche. Philippe demande à Chantonay son avis sur ce point.

parecía que se devia intentar esto en la manera que se haze en los concilios provinciales destes reynos, mayormente no se pudiendo hazer la misma confiança de los perlados de Italia, y en particular de los de Milan, por haver de presidir en aquel concilio el cardenal Borromeo y otros cardenales sus sufragáneos, aunque tambien se les havrá de ordenar á los dichos virreyes, y governador de Milan, que viendo que S. S. se precipitava á conceder lo del dicho conjugio hiziessen con los dichos concilios las mismas diligencias que aquí se han de hazer, y aun mayores, si se pudiessen, para estorvarlo; pero porque estando para tomar resolucion en este negocio se ha considerado el sentimiento que S. M. Ces<sup>a</sup> podria hazer quando entendiesse esta diligencia tan general, y que no habiendo de comunicársenos la carta que los dichos concilios scriviessen á S. S. sobreeste propósito, por la distancia que ay en medio, como se ha de hazer en estos reynos, y no ser las personas tan confidentes nuestras, y depender muchas dellas de S. S., podria fácilmente el tenor, palabras y forma della traer mucho inconveniente y ser no solamente infructuosa, pero aun dañosa, nos ha parecido representaros todas estas causas que nos han hecho mudar de propósito, y encargaros que ponderándolas cada una por sí, y juntamente con lo que importa que se impida lo del dicho conjugio, nos aviseis de lo que despues de mirado tambien el stado en que se halla este negocio, os pareciere que se deva hazer de nuestra parte, y si bastarán las diligencias que de aquí se han de hazer, ó será necessario que tambien se hagan las mismas por los de Italia, y en la forma y manera que se havrá de guiar para que se acierte este nogocio, y saque dél el fructo que se pretende.

YO EL REY.

Et plus bas :

VARGAS.

## CLVI.

## EL REY D. FELIPE II

AL EMBAXADOR CHANTONNAY<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, II, 111.)

Segovia, á 22 de octubre 1565.

..... He visto lo que passastes con Bolwiller sobre lo de Metz, que fué bien advertirme dello, con lo que mas os pareciere acordarme acerca desta materia; y veemos bien de quan grande importancia seria quitar al rey de Francia aquel apoyo que allí tiene tan dañoso á nuestros estados, y tan provechoso á los suyos y á sus designos, y si fuera en otro tiempo que con los negocios destado no se mezclara otra ninguna cosa que estados y reynos, yo abraçara este por uno de los principales y de mayor qualidad que se podian ofrecer y postpusiera por él qualquiera cosa y no dubdaria de entrar en guerra con qualquier príncipe del mundo; pero estando los negocios de la religion en el término que estan, es menester primero que se passe á tractar de ningun otro particular discurrir el pro y el contra, daño ó provecho que de lo que se presenta puede venir. Y haviendo

<sup>1</sup> Remerciments au sujet des renseignements qu'il lui a transmis dans ses dernières lettres sur divers objets, principalement sur les propositions du baron de Bolwiller. Il serait de la plus grande importance d'enlever Metz aux Français, le voisinage de la Bourgogne pouvant leur fournir l'occasion fréquente d'inquiéter ce pays. Philippe lui-même n'hésiterait pas à leur déclarer la guerre s'il ne craignait

de compromettre par une telle démarche le bien de la religion, qu'il place au-dessus de tout intérêt particulier. Le roi de France, en effet, obligé de concentrer ses forces sur un petit nombre de points, se verrait contraint d'abandonner ses desseins contre les huguenots de ses états, qui triompheraient par suite de cette diversion, sans compter que Philippe risquerait par là de perdre son crédit et son autorité sur

yo mirado en esto como el caso lo requiere, me parece que ningun daño podria venir tan grande oy á la religion comõ entrar en guerra con el rey de Francia, con quien traygo la negociacion tan grande y grave como aveys visto por el despacho passado, y toda esta negociacion y lo que se ha travajado se perderia, y nõ solamente quedarian con las manõs atadas para no poder hazer el castigo en los desviados que conviene hazerse, pero serian forçados á meterse por sus puertas para ser ayudados á sustentar la guerra, y seria tanto peor quanto yo huviesse sido el movedor della, y toda el authoridad y crédito que el dia de oy tengo con los cathólicos en toda la christiandad la perderia, y assí con razon, vistas y consideradas todas estas cosas me he resuelto en poner el particular de Dios delante del mio, y no querer hazer tan grande daño en la christiandad; pero desviándolo por otra via, y huyendo estos inconvenientes, se me ofrécen dos caminos: el uno que vos veays con el dicho Bolwiller si esto se podrá hazer de manera que yo no me mostrasse, y el efecto se hiziesse sustentándola el dicho Bolwiller por algunos años, ó en alguna otra forma la que á él le paresciesse que podria proponer, porque entõnces se verá si es la que conviene, y pudiéndose hazer es negocio de que yo ternia grande contentamiento, y aquí acudiré de muy buena voluntad. El otro camino es si vos podréis persuadir al emperador que él, como á quien principalmente toca por ser del imperio esta tierra, quisiesse tomalla de mano de Bolwiller y restituyrta al imperio, como el emperador mi señor, que está en gloria, pensava hazerlo quando se puso

les catholiques. A défaut de ce moyen, on pourrait essayer d'un autre, qui serait de charger le baron de cette entreprise en son propre nom. Une fois maître de la ville de Metz, il la remettrait entre les mains de l'empereur, ainsi que Charles-Quint s'était constamment proposé de le faire, après avoir toutefois rasé les fortifications et supprimé le siège épiscopal. Il s'agirait seulement de décider Maximilien à rece-

voir la ville des mains de Bolwiller, et Philippe charge son ambassadeur de travailler à obtenir ce résultat. Sa majesté catholique consent à accorder à l'empereur, du moins en attendant mieux, la solde de deux mille hommes, pour dix mois, à dater du 1<sup>er</sup> février 1566: les dépenses de l'expédition de Malte et d'autres embarras ne lui permettent pas de faire davantage pour le moment.

sobre ella, pues nunca pensó guardarla, sino derribar todas las murallas por el pié, y allanar la yglesia, y quitada de allí la silla episcopal restituirla en esta forma al imperio. Esto último de que el emperador la quisiese recibir es de lo que yo mas holgaria, que vos con la dexteridad y prudencia que soleis tractar todos los negocios haveis de procurar, y advertirme de lo que en ello passare, y si el emperador quisiese bolver los ojos á ello ha de ser de manera que no haya condicion por la qual yo me haya de descubrir ny se pueda entender que con mí se haze este negocio, por las razones arriba dichas; y avisarme eys de todo lo que en ello passare, porque holgaré de entenderlo.

En lo de Transylvania no ay que dezir mas de que desseo el buen successo de aquello como de todas las otras cosas que tocan al emperador mi hermano, y he visto lo que me scrivis de las razones que ay para que yo le ayude en esta su necesidad, y era menester poco representármelas, segun la voluntad que yo tengo de hazerlo, y lo mucho que desseo mostrársela con obras en todas las ocasiones que se offrescieren, y assí quisiera en esta, visto lo que vos me scrivis y me ha hablado Dietristain, embiar al emperador una gruesa suma, pero los gastos de lo de Malta y otros forçosos que como él mismo ve se me han recrescido, han sido tales que no me puedo alargar como quisiera, però he acordado de le pagar dos mill soldados por diez meses, que començarán desde primero de hebrero del año que viene de sesenta y seys, y se continuarán successivamente, y desde Madrid, para donde quedo de partida, se embiará el recaudo necessario del dinero para la paga de los dichos dos mill soldados, los quales holgara yo que fueran Españoles, pero no ay forma de podérselos embiar por agora, y assí creemos que el emperador querrá que sean de sus estados, porque le servirán de buena gana, y no sacarán el dinero dellos, como lo hizieran si fueran estrangeros, y á estos mandaremos que se les den sus pagas y sobrepagas ordinarias como se acostumbra, y vos lo podréis dezir assí al emperador mi hermano, que lo mismo se ha dicho aquí á Dietristain, certificándole que assí como le ayudo con esto, lo hiziera con mucho mas si me hallara en disposicion para

ello, pues el amor y voluntad que le tengo ni puede ser mayor ni mejor, y sus cosas por tan propias que desseo el buen sucesso dellas como el de las mias.

---

## CLVII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU BARON DE BOLWILLER.

(Mémoires de Granvelle, XX, 213-214.)

Besançon, 23 octobre 1565.

Monsieur. . . . j'ay veu ce que vous escript mons<sup>r</sup> de Silliers, et luy avez fort bien respondu que le fondement sur quoy je tiens que l'affaire de madame de Lorraine soit plus favorable est que ses ennemyz sont consumez par la guerre, et que ayant le roy de Danemarche offensé les Payz d'en Bas, plus aysément ilz se déclareroyent contre luy; et puisqu'il ne leur semble debvoir recourir en Espagne, à la bonne heure, soit : ils doibvent sçavoir le pourquoy, et peult-estre ont entendu de mons<sup>r</sup> d'Eghmont quelque chose que nous ne sçavons. Mais je me doute qu'allant ainsy, Il en sera comme l'année passée, et que l'on sera aussi prest au printemps comme maintenant, si l'on ne veult prendre quelque aultre party, ce qu'il semble que le dict sieur de Silliers veuille toucher, et le party que l'on pourroit prendre seroit bien tel que je ne m'en pourroye mesler ny y servir Madame; et enfin j'en ay dict souvent bien rondement comme je l'entendz et tout ce que j'en sçauroye dire.

Les juges que l'on a donné à Renard sont le licenciado Chirogo, qu'a esté scyndique et visitateur à Naples; le régent Polo, et le régent Casato, que vous debvez congnoistre, et pense bien que l'on



luy demandera du procez de Quiclet, et d'autres choses dont je ne me mesle, et les en laisse faire, pour non mesler mon particulier avec celluy du maistre. Mais quant il aura fait avec sa majesté, je regarderay lors ce que je debvray et voudray faire à l'endroit dudict Renard. Et quant à Morron, l'on l'ha mené à l'inquisition, comme vous sçavez.

La soeur du roy de Swède est accouchée en Angleterre d'ung beau filz, et luy fait la royne grandes fabveurs, la visitant souvent. Son mary y est aussi; mais l'on n'en tient pas si grand compte, et est certain qu'elle ouffre le mariaige du roy pour la reine, et de deux soeurs siennes pour les conte de Lenclaster et duc de Nortfolch. Je ne sçay ce que se résouldra; mais il y a long-temps que je suis en opinion que ladicte royne est résolument mariée avec ledict conte de Lenclaster, milort Robert. . . .

Mons<sup>r</sup> le cardinal de Lorraine ne vous ose, comme je tiens, envoyer personne, pour ce que, entre aultres choses, l'on luy impute les intelligences que l'on dict il tient avec vous et aussi avec moy. . . .

Si le nunce Delphino va à Rome, il le fault laisser aller, comme vous escripvez. Je tiens pour chose certaine l'ayde que le pape fait à l'empereur<sup>1</sup>; mais je n'ay riens entendu de ce que vous escripvez du comté de Rossillon<sup>2</sup> pour le conte de Alta-Emps.

L'affaire de ceulx de Brabant contre ceulx de Cologne est de mauvaïse digestion. Dieu doint que les commissaires s'en sçaïchent bien desmesler. Ce qu'il ne fust bien entendu ny bien entablé du commencement, cause la principale difficulté<sup>3</sup>.

En confirmation de ce que l'on vous escript de Strasbourg que le duc de Parme soit passé par là, l'on m'advertit qu'il debvoit arriver à

<sup>1</sup> « On me dit que le conte Scipion d'Arc a apporté à sa majesté impériale, de la part de sa sainteté, septante milz escuz avec xxv<sup>m</sup> escuz par mois, durant que sa majesté aûra guerre avec le Turcq. » (Bolwiller au cardinal, le 18 octobre, *Mémoires de Granvelle*, XX, 200.)

<sup>2</sup> Dans les états de l'église.

<sup>3</sup> « M. l'archevêque de Mayence et M. le prince d'Oranges doibvent estre à présent ensemble. . . . et ce par commission et commandement de sa majesté impériale, afin de moyenner appointement d'entre ceulx des Pays-Bas et ceulx

Bruxelles le huitiesme de ce mois, et jà la flotte de Portugal auroit esté veue en la coste d'Angleterre, par où vraysemblablement les nopces seront jà faictes. Nous verrons quel monde courra après.

Je n'ay despuis rien entendu des Turcqz ; bien m'a l'on mandé de Venize ce de l'église que le Turcq fit brusler ; mais l'on dict que ce fust au mois d'aoust<sup>1</sup> . . . . .

• de Coloigne. Et outre iceux, les conte  
• de Wictichstein et D. Capito (qu'est de  
• mon conseil à Hagnaw) sont commis  
• pour assister audict accord, et ce pour  
• l'intérêt de l'empire. » (Lettre de Bolwil-  
ler au cardinal, XX, 201.)

<sup>1</sup> C'était une église grecque sous l'in-

vocation de saint Étienne, située au fau-  
bourg de Péra. L'image du saint et un  
crucifix en bois échappèrent aux flammes :  
le baron s'étend avec une pieuse complai-  
sance sur ce miracle, qui semble avoir fait  
peu d'impression sur l'esprit de M. de  
Granvelle. (*Ibid.* 200 v°.)

## CLVIII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II.

(Ambassades de Chantonnay, II, 117-119.)

Viena, á 25 de octubre 1565.

..... Quanto á lo del conjujio de los sacerdotes, respondiome generalmente que no podia recibir pesadumbre ny descontentamiento de que V. M. siguiesse lo que le parecia en este negocio, y que veria qué cosa vendria de Roma para mejor remedio, y que en esto ny en lo demas no le escrivia Dietristain alguna cosa particular mas de remitirse á mí, á quien V. M. lo escrivia todo muy largamente. Y sobre lo de la liga que pensaria en ello, para que dentro de pocos dias yo pudiesse embiar la respuesta, la qual yrá con el mismo correo, porque el otro que havia venido despachado yente y viniente partió de aquí algunos dias ántes que este llegasse y llevó la nueva del parto de la emperatriz y los despachos de Milan y Sena, como

TRADUCTION.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

A PHILIPPE II.

Vienne, le 25 octobre 1565.

L'empereur ne prend point en mauvaise part l'opposition du roi catholique à la demande qu'il a faite au saint-siége relative au mariage des prêtres, et il attend avec calme la décision du souverain pontife. Il désirerait ardemment sans doute voir conclure la ligue proposée, mais il ne peut croire à la sincérité des Français, ni même à celle du

V. M. havrá visto. Mas entretanto queria S. M. dezirme que si Dios no havia tocado el coraçon de los Franceses, lo qual podria ser, y el del papa tambien, no veyá que desto huviesse que fiar, y todavía era cierto y claro que sin ser ayudada S. M. muy de veras, era imposible que con sus fuerças pudiesse defender la frontera que tenia, que era de mas de 180 leguas. Que el papa le havia tocado la mesma plática, y que si ella pudiesse andar adelante seria gran señal que Dios començasse á aplacarse, de lo qual nuestros pecados davan poca esperanza, pues se vee la correction que hay en el estado ecclesiástico y todos los otros, y que no hay quien haga bien, y por tanto hay ménos apariencia que Dios quiera hazer tanto beneficio á la christiandad de permitir que esta union se haga.

Y quanto á lo que yo le havia dicho del casamiento de una de las hijas con el rey de Francia, y el inconveniente que dello saldria, respondiÓ que siempre havia sido su intencion de no entender jamas en ello si no era restituyéndose primeramente las plaças que Franceses tienen usurpadas al imperio. Confessóme otra vez que el arçobispo de Trevers, y su agente Reyfenberg entretenian todavía viva la plática del casamiento con Francia, y que Scipion de Fiesco, que está

TRADUCTION.

pape : d'ailleurs un pareil projet lui semble trop beau pour réussir à une époque où les scandales de toute espèce appellent sur la terre les vengeances divines. Maximilien paraît bien déterminé à se refuser à toute alliance matrimoniale avec la France, s'étant constamment proposé de fermer l'oreille à des offres semblables avant la restitution des places enlevées à l'empire. L'électeur archevêque de Trèves, par son agent Reiffenberg, et Scipion de Fiesque, insistent néanmoins beaucoup auprès du monarque pour obtenir son assentiment à ces alliances, et s'étudient à lui démontrer les avantages de la confédération dont il s'agit.

En effet, disent-ils, si les propositions du pape et des Français sont sincères, comme ils n'en doutent pas, sa majesté pourrait faire de grandes choses, tant à l'aide des princes de l'empire que par leur moyen, avec d'autres potentats chrétiens; car tous ceux qui font partie du corps germanique lui témoignent une affection sincère, et les électeurs non-seulement lui donnent avis de tout ce qui

aquí todavía, de tiempo en tiempo le renovava la mesma plática, que si la cosa de liga anduviesse de veras de la parte del papa y Franceses, pensaria S. M. hazer muy grandes cosas, no solamente con los príncipes del imperio, mas aun por medio dellos con otros príncipes estrangeros, que cierto todos los del imperio le mostravan amor, y los electores no solo le avisavan de todo lo que era para beneficio y sossiego de la Alemaña y de las cosas que suceden por diversas partes; mas aun ellos mismos las remediavan con toda diligencia y presteza, mostrándole mucho amor, señaladamente los electores de Saxonia y Brandemburg. Verdad es que todos tenian sus designos, el de Saxonia sus intereses de allegar á su estado los arçobispados de Magdemburg y Alberstad si muriessse el hijo del elector de Brandemburg, y que ya tiene hecho sobre esto grandes negociaciones con los vassallos de aquellos arçobispados y con los cabildos tambien; y pretende el dicho de Saxonia que se le conceda tener en herencia el pays de Voetland, el qual solamente tiene en empeño, y es cosa importante y dependiente de la corona de Bohemia; y que Brandemburg le havia acometido con un buen donayre, que era de casar con su hijo la infanta doña Ana.

## TRADUCTION.

peut intéresser la prospérité et le repos de l'Allemagne, ainsi que des événements qui se produisent en divers lieux, mais s'empresent eux-mêmes d'y porter remède avec la plus louable application, notamment les électeurs de Saxe et de Brandebourg. Il est vrai que chacun de ceux-ci est plus ou moins dirigé par des vues d'intérêt particulier; l'un, celui de Saxe, voudrait joindre à ses états les archevêchés de Magdebourg et de Halberstadt, dans le cas où le fils de l'électeur de Brandebourg viendrait à mourir, prétention au sujet de laquelle il a déjà entamé de grandes négociations avec les sujets et les chapitres de ces deux archevêchés. Le même électeur sollicite la cession, en toute supériorité territoriale, de la province de Voigtland, d'une haute importance, qu'il tient en fief de la couronne de Bohême. Quant à l'autre, celui de Brandebourg, il se serait permis, à l'égard de l'empereur, une demande assez extraordinaire, en lui proposant de marier son fils à l'archiduchesse Anne d'Autriche.

Que la dicha liga aprovecharia, no solo para ayudar á S. M. contra el Turco, mas aun para el establecimiento de su authoridad en el imperio, en el qual quando le viessen mas poderoso y ménos embaraçado contra el Turco, y ayudado de manera que aquel peso de la guerra no le cayesse á él solo á costas, podria remediar muchas cosas en las quales le tienen ménos respecto, porque veen que no puede cumplir ny bastar para lo uno y para lo otro. Y por esta causa las cosas de Alemaña yvan de mal en peor, y aunque todos se dixessen protestantes y confessionarios, era muy notorio que corrian muy derecho al suinglianismo; que el Palatino era mas simple que malicioso, y determinava S. M. el hablarle y hazerle hablar muy de veras por otros en esto, porque aunque los confessionarios no admitten del todo la missa á la cathólica, todavia tienen el Sanctíssimo Sacramento en veneracion, y ha poco que en el estado del Palatino han hecho ciertas suciedades y desacatos al Sanctíssimo Sacramento que no se çufre escribirlas, y despues hechádole en un fuego, di-

TRADUCTION.

Ladite ligue serait utile, en outre, non-seulement pour appuyer sa majesté impériale contre le Turc, mais encore pour l'aider à fortifier son autorité dans l'empire. En effet, lorsqu'on le verrait plus puissant, moins embarrassé de résister aux Ottomans, et secondé de telle manière que le poids entier de la guerre ne portât plus sur lui seul, il pourrait facilement remédier à une foule de choses, pour lesquelles il manque actuellement de crédit, parce qu'on le voit dans l'impossibilité de suffire à tout. Telle est la cause qui fait aller de mal en pis les affaires en Allemagne, dans le sein de laquelle, bien que chacun se dise protestant et attaché à la confession d'Augsbourg, il est de notoriété que l'on marche à grands pas vers le zwinglianisme. Quant à l'électeur palatin, qui est plus simple que méchant, l'empereur était résolu de lui parler et faire parler très-sérieusement; car, bien que les confessionnaires n'admettent pas de tout point la messe des catholiques, ils professent une certaine vénération pour le saint sacrement. Or, il y a peu de temps que, dans les terres de ce prince, on a traité une hostie consacrée d'une manière odieuse et infâme, qu'il répugne d'écrire; après quoi on l'a jetée au feu, pendant qu'un ministre de cette secte proférait ces odieuses

ziendo uno de los ministros : « Huyd, y atapad vuestras narizes; no « sentis como hiede esta carroña? » y assí mesmo han quemado un crucifixo los pies ázia arriba, con mil oprobrios y vituperios. Y poco despues aconteció bolver acá el predicador del emperador que se dize Zitardus, hombre docto y pio, el qual hizo unos sermones delante el emperador muy atroces y rezios contra los hereges y los que hazen desacatos á las imágenes, haziéndolos en muchas comparaciones yguales á los Turcos y aun peores, tanto que uno que estava aquí de parte del Palatino y havia quedado algunos meses despues de acabados los negocios por los quales havia venido, y entretanto sembrava y repartia por esta ciudad algunos libros sacramentarios, se quexó al emperador del atrevimiento del dicho predicador y de que S. M. consintiesse que tales cosas se predicasen en su presencia, por las quales era claro que disfamavan al Palatino, aunque no le nombravan. Díxole el emperador que los predicadores cathólicos no recibian ley en sus sermones, y que si estas cosas tenia el Palatino por disfama-

## TRADUCTION.

paroles : « Fuyez et bouchez-vous le nez! ne sentez-vous point la puanteur de « cette charogne? » On a brûlé de même un crucifix les pieds en l'air, après lui avoir fait subir mille outrages de tout genre. . . . Le prédicateur de l'empereur, nommé Zitardus, homme pieux et instruit, étant de retour à Vienne, peu de temps après ces scènes impies, prononça devant sa majesté plusieurs sermons dans lesquels il s'éleva, avec énergie et véhémence, contre les hérétiques et ceux qui insultent aux images, les comparant de diverses manières aux infidèles, et les plaçant même souvent au-dessous d'eux. Un envoyé du palatin, qui séjournait à Vienne depuis quelques mois, après avoir terminé les affaires qui l'avaient conduit dans cette résidence, profita de l'occasion pour répandre dans la ville certains ouvrages sacramentaires, se plaignant à l'empereur de l'audace de son prédicateur et de la faiblesse de sa majesté, qui permettait des manifestations publiques, et, en sa présence même, des discours évidemment diffamatoires pour son maître, quoiqu'il ne fût pas désigné par son nom. A quoi l'empereur répondit : que les prédicateurs catholiques ne recevaient d'ordres de qui que ce fût pour ce qui concernait leurs sermons, et que si le Palatin estimait qu'il y

torias no las hiziesse, y entónces no se podria dezir que por él se dixessen. Y me dixo el emperador que ha escripto de su mano al dicho Palatino sobre este exceso de la sanctíssima hostia y crucifixo y los libros sembrados por aquel agente suyo, quexándose muy mucho dello y avisándole que estas cosas no se podian dissimular, y lo ha reñido muy mucho al dicho agente.

Díxome assí mismo que el dicho Palatino se hallava en la mayor perturbacion del mundo porque era cierto y verdad que tenia todas las noches sobre la mesa de su cámara una Biblia abierta entre dos velas, y que un espíritu maligno no lo dexava reposar las noches, ántes le atormentava tanto que no podia sossegar hasta que se levantava y venia á leer en aquella Biblia, y aquel entretanto no le atormentava, y si se bolvia acostar tornava luego el espíritu, y el Palatino piensa y dize que es el Espíritu santo que le anima y instiga para lo que es en servicio de Dios.

En esto del espíritu maligno y el casamiento de Brandemburg me abjuró el emperador que no le nombrasse por auctor ny lo publicasse, mas diziéndomelo, bien creo que entiende que no lo tengo de callar á V. M., á la qual he querido escribir con este correo lo susodicho; esperando de dar mas particular cuenta de lo contenido en las cartas de V. M. quando yo haya acabado de platicar sobre ellas con el emperador y entendido su resolucion, de la qual con el ayuda

TRADUCTION.

avait diffamation contre ceux qui se permettaient des actes semblables à ceux relevés par ledit Zitardus, ils n'avaient qu'à s'en abstenir, et qu'alors il n'y aurait évidemment plus d'allusions à sa personne. Sa majesté m'a assuré qu'elle avait écrit de sa main à cet électeur, pour lui faire de sévères représentations au sujet des outrages faits à la sainte hostie et au crucifix, ainsi que des livres distribués par son agent, se plaignant avec amertume d'une conduite semblable, et le prévenant que de pareils actes ne pourraient jamais être passés sous silence. L'agent lui-même a reçu, en particulier et pour son propre compte, une vive réprimande.

Sa majesté m'a aussi donné à connaître que le Palatin se trouvait présentement



de Dios no se me olvidará punto, que dello yo no dé muy particular relacion á V. M.

El príncipe de Florencia ha sido combidado por el duque de Baviera que desde Insprug quisiessse passar por Munich; por esta causa no llegará acá hasta los 27 ó 28, y viene muy bien acompañado; dízese questará poco acá, y algunos discurren que de aquí haya de yr á Praga, otros que no. Las princesas esposas entrambas estarán sin dubda ninguna en Trento para los quinze del mes que viene, pero no haze cuenta el dicho príncipe de Florencia por esso darse mas prissa á la buelta, contentando de alcançar á la princesa su esposa ántes que llegue á Florencia.

Despues de retirados los Turcos en diversos prisidios suyos en las villas y castillos de su frontera en Ungria, tambien ha passado Suendi la Tissa y repartido su gente en Agria, Jula y otras tierras de frontera, para que sy se ha de hazer paz, ó tregua, sea con mas reputacion y ventaja del emperador; sino estará aquella gente aparejada, lo qual ya se ha provado con los Turcos, y les tienen mas perdido el miedo que otra mas novicia. Nuestro Señor, etc.

Hasta agora que estando la emperatriz mejor y mas rezia, que mañana havrá un mes que parió, he suplicado á S. M. me diesse audiencia para comunicarle lo que yo he tractado con el emperador,

TRADUCTION.

dans la position la plus affligeante; car il était avéré que chaque nuit il faisait placer, sur une table de sa chambre à coucher, une bible ouverte entre deux cierges; qu'un esprit malin, acharné à troubler son sommeil, le tourmentait au point qu'il n'avait de repos qu'en se levant et allant faire une lecture dans le livre sacré. Pendant ce temps, le démon le laissait tranquille; mais, dès qu'il rentrait dans sa couche, l'autre renouvelait ses tentatives. Le Palatin lui-même pense et dit que cette apparition n'est autre que celle de l'esprit saint, qui l'anime et l'excite aux choses qui sont du service de Dieu.

Pour ce qui concerne la proposition de mariage à lui faite par l'électeur de Brandebourg, et l'histoire de l'esprit malin, l'empereur m'a recommandé ins-

y prevenirla quanto á los matrimonios de sus hijas que estuviere siempre en tener mano que ninguna se casase en Francia, ny el príncipe su hijo tampoco quanto fuese possible.

No he sabido que este correo yva despachado sino por negocios del emperador, y me ha dicho la emperatriz que era por cosas particulares della y para declarar la necesidad que passa, quan endeudado y empeñado está, y la poca manera que tiene de poder seguir al emperador en esta dieta, y todavía por ninguna cosa le querria dexar y apartarse con quedar atras; y de verdad estando el emperador tan achacoso de mil dolencias tiene mucha razon destarle cerca, y por otras cosas que cada dia pueden acontecer y se podrian ofrecer en la junta de tantos príncipes, puede la prudencia de la emperatriz servir mucho á los negocios de la religion y particulares de V. M. Y no vee ny cierto hay manera que ella haga esta jornada sy V. M. no la socorre, como la emperatriz me ha dicho, que con este correo se lo suplica y me ha mandado testificarlo á V. M., y creo que muy particularmente se lo representa, como deve ya haver hecho algunas vezes ántes de agora, pero quando mas adelante va, mas la comen los intereses y por esto mas lo siente y mas necesidad passa. Yo no soy para ponerme entre vuestras magestades, ny atribuyrme tanto que quiera ser intercessor, siendo la emperatriz quien es y V. M. ha viéndosele mostrado tan buen hermano, y la emperatriz correspondiendo y corresponde en todo quanto yo puedo ver con tanto amor que nadie podria mas; y todo esto considerado ella confia, y yo lo

TRADUCTION.

tamment de ne jamais donner à entendre que ces faits m'eussent été révélés par lui et même de les publier; mais je ne suppose point que cette prohibition s'étende jusqu'à votre majesté. Aussi j'ai tenu à l'informer du tout par le présent courrier.

Quelques lignes relatives aux opérations de l'armée impériale contre les Turcs. L'impératrice, qui désire accompagner son époux à la diète, tant pour lui donner les soins

espero assy, que V. M. usará con ella muy mucha liberalidad, pues lo suele hazer con todos, y mayormente se deve en parte donde concurren tantas causas para ello, las quales no me atreveré á representar ny persuadir á V. M., pues tocan á esta princesa que tanto meresce, y cuya bondad es conocida y admirada acá de todos.

## TRADUCTION.

qu'exige l'état chancelant de sa santé qu'afin d'y surveiller les intérêts de la religion, se recommande à la générosité du roi son frère pour les dépenses du voyage. M. de Chantonnay appuie vivement sa demande.

---

## CLIX.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XX, 225-226.)

Bolwiller, 29 octobre 1565.

..... Je ne vous feray icy que simple répétition des nouvelles que j'ay du vi<sup>e</sup> du présent, venans de Venise, mesmes que les Turcqz sont estez avec 84 galères en l'isle Zante, et estoit ce le xxiiii du passé, et estoient seulement desdictes galères 22 bien équipées, et là ont prins raffraichissement de victuailles et aultres choses pour leur argent. Au 22 dudict mois, le seigneur dom Garcia estoit en l'isle de Strivali, xxx milles plus arriere que ledict Zante, avec 58 galères, et qu'on entendoit d'aultre costé que l'armée du Turcq avoit esté rompue par les nostres. Touttefois n'y avoit-il encores certitude.

D'aultres nouvelles de Vienne du xiii<sup>e</sup> du présent..... qu'en Hungrye, les nostres et les Turcqs sont tousjours se regardant, et ont heu une escarmouche où sont demorez mortz 400 Turcqs, et

des nostres non plus que huit, entre lesquelz deux rithmestres saxons et le capitaine Roussel, Bourguignon, la cuisse outrepercée. Que lesdicts Turcqs ont tenu assiégé du coustel où est Schwendy, par seize jours, un chasteau qui s'appelle Givar, lequel ilz ont délaissé, véans qu'ilz ne pouvoyent rien faire. Que en ce mesme temps eust, en la part de Croacie, une aultre escarmouche, où sont demorez mortz des Turcqz 500; des nostres non plus que dix; que l'on capitule et traicte de paix, et que le bascha de Temiswa est fort fasché véant que Schwendy ne se lève le premier, de fait que ledict bascha a escript à l'empereur qu'il heust à dire résolument s'il veult négocier sur ladicte paix ou faire guerre ouverte. L'empereur se tient tousjours sur sa garde, attendant ce que les Turcqs veuillent alléguer, lesquelz seront bien ayses d'avoir ladicte paix, ou pour le moings qu'on entretienne la trefve faicte avec feu l'empereur. Que Swendy avoit escript en court de sa majesté, ledict escript arrivé le XII du présent, que la Tissa<sup>1</sup> et aultres rivières se sont tant creues et desbordées qu'il a paour qu'il ne soit forcé de changer son camp d'où il est. . . . . que le Turcq est malade extremeement, et ce n'est pas pour le guérir quand il entendra le besoigné de ses gens à Malta. . . . .

De madame de Lorraine, elle se trouve présentement en grande perplexité, se voyant délaissée de tous ses parentz, et estant à figurer à Tantalus qu'il se voidt en belle, bien clère rivière et fresche, et meurt de soif. Je ne sçay quelle résolution elle pourra prendre en ses affaires, m'en remectant ad ce que je luy ay tant de fois dict et conseillié; mais je crains que ladicte résolution pourroit bien estre telle que, comme vous, je ne m'en pourroye ou vouldroye mesler, que seroit toutesfois, à mon grand regret, pour le bien que je luy veultz et désir que j'ay luy rendre très-humble service. . . . .

Je vous remercyé très-humblement de ce qu'il vous plaict m'escripre d'Angleterre, et de ce que s'y faict par la sœur de Suède. J'ay adverty madame de Lorraine de ces menées pour ce qui luy touche, et m'en a respondu comme vous aurez veu. Toutesfois, je suis de

<sup>1</sup> (Theiss.)

mesme oppinion que vous que la royne soit dès longuement mariée avec millort Robert. Encores que l'on m'affirme pour chose toute certaine que ladicte royne s'est délibéré, si elle n'est forcée par ses Estatz de demeurer pucelle, afin qu'on dye : *Et virgo bene rexit*. Fiez-vous-y! . . . .

## CLX.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

( Ambassades de Chantonmay, II, 130-136.)

Viena, á 3o de octubre 1565.

. . . . . En el escripto hay bien que pensar, pues no obstante todo quanto se le ha podido dezir para dissuadirle las alianças de Francia y mostrádole quanto mas cierta y conveniente es la de Portugal, y mas aparejado aquel reyno para dar estorvo á los Turcos é infieles, como cada dia se vee por obras todas las vezes que sale la armada de V. M. contra ellos, y ~~en~~ mas respectada y regalada estaria la princesa doña Ysabel en Portugal que en Francia, vee V. M. á qué el emperador se resuelve, lo qual no estava en términos quando yo vine

<sup>1</sup> Malgré toutes les représentations faites à l'empereur au sujet des avantages qu'offrirait pour lui le mariage de la princesse Élisabeth dans la famille du roi de Portugal, principalement en ce qui concerne les affaires avec la Turquie, sa majesté incline toujours pour le roi de France. La restitution de Metz, Toul et Verdun est, à la vérité, une chose importante, même relativement à la Flandre; mais elle serait

plus que compensée par les inconvénients d'une telle alliance matrimoniale, sans compter que cette offre de restituer n'est peut-être pas sincère, et que les Français sont capables de ne l'avoir faite que dans le but d'indisposer l'Allemagne tout entière contre Philippe et Maximilien, en donnant à entendre que c'est leur refus de consentir au mariage en question qui s'oppose à ce que les trois villes retournent

acá, y como él mesmo confiessa, viene tramado de la parte del arçobispo de Treveres por via de Reyfemberg, el qual, como tengo escripto á V. M., está continuamente urgando por el casamiento en favor de Francia; que si quando yo vine aquí los negocios de V. M. llevaran poderse resolver en el casamiento de las dos hijas, estava el emperador talmente dispuesto que entrambos quedavan acabados, y no se diera lugar ny tiempo á que saliessen los Franceses con esta nueva propuesta, cuyo efecto sin dubda ninguna el emperador deve dessear, y todo el imperio mucho mas; y aunque parece que no seria poco beneficio para los estados de Flándres salirse el rey de Francia de las tierras de Metz, Toul y Verdun, todavía qualquier casamiento destas hijas con Francia lleva tras sí mucho que pensar, assí por los designos de los Franceses, como por el estorvo de los que V. M. podria tener, y es peligrosa cosa la en-

sous la souveraineté de l'empire. De tels bruits, habilement répandus par eux, comme il est probable, feraient craindre qu'à la prochaine diète l'empereur ne fût importuné par tous les princes et états du corps germanique. tant en général qu'en particulier, pour donner au roi de France, non-seulement sa fille cadette, mais encore sa fille aînée, si ce prince venait à l'exiger. Dans ce cas, le monarque n'aurait qu'un moyen de sortir d'embarras, ce serait d'alléguer des engagements irrévocables pris avec sa majesté catholique. Que si les Français sont de bonne foi dans les propositions qu'ils ont faites, il faut encore se défier de leurs projets ultérieurs; car le bénéfice qu'ils se promettent de ce mariage doit surpasser évidemment celui qui pourrait résulter pour l'empire de la restitution des trois évêchés. — Tout en cherchant à convaincre l'empereur, M. de Chantonnay doit user de grands ménagements pour ne pas lui donner lieu de

souppçonner que le roi craint de voir celui de France, une fois devenu gendre de Maximilien, l'engager dans quelques démarches préjudiciables à l'Espagne. Il insiste néanmoins de tout son pouvoir pour engager l'empereur à réaliser enfin ses premières déterminations, c'est-à-dire de donner la plus jeune de ses filles au prince de Portugal. — Sa majesté impériale attache beaucoup d'importance à la ligue proposée par les Français, et semble déterminée à l'obtenir à tout prix. L'ambassadeur lui ayant fait observer que dans le cas où ces derniers ne seraient pas de bonne foi dans leurs propositions, il serait impossible de conclure cette ligue avec les autres princes, l'empereur a répondu que le pape suffisait, et que d'ailleurs, à défaut du roi de France, tous les potentats chrétiens ne feraient nulle difficulté d'y prendre part, si ce n'est peut-être les Vénitiens. Toutefois, Maximilien attache beaucoup d'intérêt à compter le roi de France dans

tera union que se pretende y conviene entretenir en las casas de vuestras magestades, aunque hasta agora visto el designo que los Franceses han mostrado tener sobre Toul, Metz y Verdun, no sé si anda muy de veras de su parte esta plática, ó si es solamente para tener suspenso el ánimo del emperador y dar en que pensar al imperio y procurar en alguna manera mala voluntad contra VV. MM., si por ellas está que estas tres plaças no buelvan al imperio, y se dexa una amistad, aliança, liga contra el Turco, y confederacion tan provechosa á toda la christiandad y principalmente á la provincia de Alemaña; y si ellos lo saben negociar en esta dieta, como es de temer, podrá ser que sea importunado el emperador generalmente y particularmente de todos los príncipes y estados del imperio á què se haga el casamiento, no solamente de la segunda, mas aun de la primera hija si el rey de Francia porfia en ello, y que en esto solo quede por hazerse la di-

le nombre des adhérents, sachant qu'il peut faire beaucoup de bien ou beaucoup de mal; empêcher, par exemple, la conclusion de la trêve avec les Turcs, ou en provoquer la rupture, en leur insinuant qu'il a été sollicité de s'allier contre eux, et qu'il s'y est refusé, bien que la première pensée d'une telle confédération émane pourtant de lui. L'empereur désire connaître, avant l'ouverture de la diète, l'opinion du roi catholique sur tous ces points; il pense que l'Allemagne contribuera plus volontiers que jamais aux dépenses de la guerre contre les infidèles, parce que l'on croit assez généralement que les précédents subsides ont été dépensés mal à propos et sans fruit, faute d'avoir été accordés en temps opportun. Quant à la ligue, elle doit être à la fois défensive et offensive; autrement on n'obtiendra aucun profit réel sur l'ennemi, et l'on ruinera les états sans utilité. — Ruses de la reine d'Angleterre pour temporiser avec ses sujets, qui la

pressent de choisir un époux; elle se montre fort disposée à seconder leurs vœux, mais se retranche derrière celui qu'elle dit avoir fait, de ne jamais épouser un prince qu'elle n'aurait pas vu auparavant. De son côté, l'empereur n'est point d'avis que l'archiduc Charles se rende à Londres, considérant ce voyage comme inutile, et la volonté de la reine, sur ce point, comme un prétexte, d'autant plus qu'elle ne veut point permettre à l'archiduc, dans le cas de leur union, le libre exercice de son culte. Une autre chose à considérer aussi, c'est l'avenir du prince, dans le cas où Élisabeth viendrait à mourir sans laisser d'enfants; ce serait une haute inconvenance qu'il fût obligé de revenir en Allemagne comme il en serait parti. Ce point présente d'assez grandes difficultés, parce qu'il est certain que les Anglais ne consentiront jamais à le couronner roi, ni ne permettraient qu'il possédât un seul pouce de terrain sur le sol britannique. Quant

cha restitucion y liga, y no terná el emperador otra causa con que desasirse, sino una sola que será dezir que ya tiene dada la palabra á V. M. por el casamiento de la mayor; y si es de veras que los Franceses toman lo del casamiento con esta condicion, mas es de temer el designo y discurso que tienen debaxo desto, pues dél pretenden mas de lo que vale la restitucion de las dichas plaças.

Heme maravillado desta determinacion, no obstante todas las razones alegadas por mí, en las quales es menester proceder tan diestramente que mostrando el beneficio del emperador y de las princesas las hijas y la conjunction y estrechez de amistad entre la casa de V. M. y esta que ha de ser tenida por una, que no se dé sospecha, ó á lo ménos inteligencia al emperador que se haya miedo que los Franceses teniendo mas amistad y deudo con él puedan atraerle á cosa que sea de perjuzio á V. M. y sus estados; y tambien que trac-

à l'obligation de se remarier à la princesse qui aurait les droits les plus immédiats au trône laissé vacant par Élisabeth, « ce serait un étrange compte pour celles qui prétendent à la succession de la reine, et qui se trouvent déjà mariées ou en âge de l'être. » — Chantonnay a obtenu de l'empereur qu'il ne ferait aucune réponse au roi de France, relativement à la proposition de mariage moyennant restitution des villes occupées, avant de connaître l'opinion de celui d'Espagne; autrement ce serait laisser cette alliance au seul arbitrage des Français. Tout cela rend indispensable la présence de l'impératrice à la prochaine diète, parce qu'elle exerce sur l'esprit de Maximilien une juste influence. — Delfino promet, à qui veut l'entendre, qu'une fois arrivé à Rome il obtiendra le mariage des prêtres et toutes les autres concessions qu'on pourra solliciter. Dans le cas où l'on chercherait à l'inquiéter sur la conduite qu'il a tenue

dans cette affaire et quelques autres, il se propose de recourir à la protection de l'empereur, qui, malgré le peu d'estime qu'il porte à ce personnage, s'opposera néanmoins à ce qu'on lui fasse la moindre peine, de crainte de donner cette satisfaction aux Vénitiens, qu'il déteste non moins cordialement que les Turcs eux-mêmes et les Transylvains. L'évêque de Goritz, administrateur du siège de Vienne, défend seul parmi tous les prélats autrichiens la thèse du mariage des ecclésiastiques, et encourage l'empereur dans ses démarches. Serait-ce pour complaire aux seigneurs du pays ou par envie de se marier lui-même, qui n'a guère plus de quatre vingt-sept ans? Le remplacement du vice-chancelier Seld, en qualité de pensionnaire du roi d'Espagne à la cour de Vienne, offre de nombreuses difficultés, que l'ambassadeur expose à la fin de sa dépêche.



tando con la emperatriz en esta materia me havia dicho como muy asegurado que no havia para que pensar de mas alianças con Francia por las hijas ny aun por el príncipe Rodolfo, por el qual el emperador agora me dixo, como tambien lo apunta en el escripto, que porque no hay otro casamiento que el de madama Margarita, á lo qual yo havia dicho á la imperatriz y assignado al emperador que por ser el dicho archiduque Rodolfo muy moço y teniendo tantos hermanos que no faltará la casta del emperador, no havia para que se le tractasse dende agora casamiento con una princesa que es de los mismos años que él y la qual los Franceses querrán que se case quanto mas presto, y podrá el dicho príncipe esperar, segun mi juyzio, á ver si V. M. ternia hijos; y á esto no me respondió nada el emperador. Yo veré de hablar aun en estos casamientos al emperador y á la emperatriz, y si sacare otra cosa lo añadiré á la fin desta. Bien dixé yo al emperador, quando me dió la respuesta sobre lo del casamiento de una de las hijas con Francia, que mirassen que esta cosa paresceria muy nueva á V. M., porque desde el principio que yo vine acá havia declarado S. M. I. que la intencion de V. M. era tractando el casamiento de la una hija con el príncipe mi señor se concluyesse juntamente el del rey de Portugal, y que entónces yo escribí á V. M. que S. M. I. le agradescia el cuydadó que tenia de sus hijos y hijas, y que era de manera que yo tácitamente tuve por concedido este segundo, haziéndose el primero, y que V. M. lo entiende y haze su cuenta assí. Cerroseme en esto, armándose de las razones que él me havia ya alegado, y estan contenidas en el escripto, el qual yo tomé para verle en su presencia; mas siendo ya tarde y hora que él queria baxar á visitar á la emperatriz ántes de acostarse, yo dixé que lo veria y tornaria á hablarle despues sobre él si menester fuesse, viendo el mucho caudal que hazia el emperador desta aliança de Francia y de la liga tambien, lo qual tanto ménos me contentó, quanto yo ví que S. M. estava mas puesto en comprarla á qualquier precio, porque no paresciesse que todo el bien estava en esto. Repliqué á ello tomando pié sobre la dubda que el emperador hazia si los Franceses andavan de veras, ó

no, y le representé si acaso los Franceses andavan morosos no se podría tractar liga con los otros príncipes sin ellos. Respondióme que sí, haziendo mucho caudal del papa, rogando á Dios por su mucha salud y vida, porque si otro viniesse en aquella sede, podría ser que tuviesse los sesos mas levantados y inquietos; por donde ví que no es sin causa que al cardenal Delfino el emperador ha dado diez mil escudos en dinero y mil y quinientos de pension, que deve de ser con opinion que este haya de hazer maravillas, como se lo deve haver prometido, y traer el papa á todo quanto él desseare, y no dubda el emperador que todos los príncipes christianos hayan de entrar en la liga y contribuir, si no son los Venecianos; mas volvia siempre en que seria gran cosa tener al rey de Francia tambien, el qual puede hazer mucho bien y mucho mal, y aun en la sazón presente estorvar la conclusion de la tregua, y si fuesse concluyda dar ánimo á los Turcos de romper, diziéndoles que havia sido solicitado de hazer liga y que por él havia quedado de hazerse, aunque venga propuesta dél, y que por tanto era menester andar en esto con mucho secreto.

Dixome tambien que tenia manera para entretener irresolutas las negociaciones que se hazen agora sobre la tregua con el Turco hasta tener la respuesta de V. M. y haver tiempo de negociar con los del imperio, y me encargó otra vez muy particularmente de suplicar á V. M. que la resolucion que se ha de haver de los Franceses y lo que sobre ella pareciere á V. M. venga ántes que la dieta comience, como lo apunta en el escripto.

Que piensa que con mayor voluntad acudirá y contribuirá el imperio contra los Turcos de lo que jamas ha hecho, por la opinion que hasta quí ha havido que los dineros han sido muy mal gastados y sin fructo; y porque esto parecia que era algo en cargo del emperador Ferdinando, que está en el cielo, añadió que no havia sido por falta del dicho emperador Ferdinando, sino porque no se havia acudido con los dineros á tiempo, y las mas de las vezes estavan gastados ántes que recibidos.

Que la liga no se havia de hazer defensiva solamente, sino ofen-

siva, porque de otra manera no se haze acquisto ninguno sobre el enemigo, y se consumen y arruynan los estados sin provecho.

Quanto á lo de Inglaterra, no está el emperador fuera de la plática, y me ha dicho que me haria dar todo lo que en esto se ha negociado y su resolucion, para embiarlo á V. M. El emperador querria que este negocio se siguiesse, y los términos en que está, á lo que yo comprendo, son estos generalmente. La reyna da á entender que desea el casamiento y queda armada del juramento que dize haver hecho de no casarse jamas con hombre que ella no haya visto primero, dando de entender que si va allá el archiduque no piensa que aya de ser de balde; quiere ser assegurada de que no haya mudança alguna en la religion, y que el archiduque mismo haya de conformarse y su casa tambien en esto al uso de Inglaterra. Por otra parte el archiduque pretende conservar su religion, á lo ménos para sí y los de su casa, y quiere saber en caso que la reyna muriesse sin hijos qué fruto le quedaria deste casamiento, porque no pareciesse estónces que se huviesse de venir huyendo de allá despues de viudo, como ya lo tengo escripto á V. M., en lo qual no hay poca dificultad, porque coronarle rey cierto es que no lo harán los Ingleses ny le dexarán ny tierra en el reyno, y obligarse á casar en este caso con otra que se hallaria despues mas cercana de la corona seria estraña cuenta por las que pretenden succeder y que son casadas ya, ó en años de casarse. El emperador está en que no vaya el archiduque allá para hazer muestra de sí, como cierto hay poco fundamento para ello; y creo que no sacarán á la de Inglaterra desta propuesta, porque no teniendo gana de casarse, deve tener este refugio para engañar á sus estados, dando de entender que andan algunos príncipes tratando de casarse con ella.

El gentilhombre inglés está todavía aquí esperando la respuesta, y el emperador mismo confiesa que Smekeuits no alcançó la manera de negociar de los Ingleses, y se dexó demasiadamente llevar á gusto dellos.

Dizeme el emperador que tratando que se retirassen los Turcos

de Ungría, y ya ántes en las negociaciones que hubo para la tregua havrá cinco ó seys meses, para las quales vino acá Botori y el Chauz del Turco, reservó siempre S. M. que le huviesse de quedar lo que Suendi y los Ungaros havian ganado en este año; por esto Suendi con la gente que tiene se ha encaminado ázia el Rivoli dominarum, y haviéndola cercado se ha apoderado del lugar, y ha embiado por artillería para batir el castillo con esperança de cobrarlo.

Despues de escripta esta hastaquí, yo he ydo á la imperatriz y le he alegado todas las razones que me parecian convenir para contra esta resolucion del emperador con la confiança que V. M. tiene á la dicha imperatriz, y despues yo he hecho lo mismo con el emperador, y no pudiéndole del todo quitar de ay, al fin he obtenido que ninguna respuesta se dará á los Franceses quanto á dar al rey de Francia una de las hijas, con condicion de la restitucion de los tierras usurpadas al imperio, hasta que venga la respuesta deste despacho, porque, como yo les he dicho, poniendo la resolucion sobre esta condicion, seria poner el casamiento á la voluntad de los Franceses, y segun bien ó mal les estoviesse en manos dellos, seria resolverse como les pareciesse, allegando yo al emperador y emperatriz que muchas vezes los príncipes saben lo que les preme mas que los estrangeros lo pueden alcançar, y que podrian encubrir el miedo que tienen del imperio y otros estorvos que sienten en su reyno y mostrar de restituyr estas plaças por amistad y consideracion del casamiento mas que por otra causa y pretender por ay obligarse al emperador y al imperio, aunque la emperatriz está de parecer que los dichos Franceses nunca hayan de venir á esta restitucion; yo digo que podria ser assí, mas tambien es menester mirar que capitulando cosas desta qualidad ellos no restituyrán ántes de tener la esposa, y despues que la tendrian no faltaria manera para alargar la dicha restitucion, y al fin no cumplirla; y quanto á lo que yo dixé confidentemente á la imperatriz que podria suceder que los Franceses, con favor de los del imperio, con estas condiciones, dándoles oydos por la segunda, querrian volver quiçá á pedir la hija mayor, de lo qual yo

no quise apuntar nada al emperador, ella me respondió que los Franceses tenian entendido que queriéndola V. M. para el príncipe mi señor, dias havia que estava resuelto que se la darian, y que por ay se podian pretender que de parte del emperador y della estava dada la palabra contra la qual nadie les podrá solicitar.

Y pues estas son cosas que podrian venir en disputa, tanto mas paresce convenir que la emperatriz no se aparte del emperador en este viage, lo qual no podrá ser si no es ayudada de V. M. conforme á lo que embió á suplicar con el despacho que llevó su correo que despachó para España á los 21 deste.

El príncipe de Florencia llegó aquí á los 29; vino por el rio abaxo hasta la puerta del lugar, donde el archiduque Carlos le fué á recibir con su corte y muchos criados del emperador. Viene el dicho príncipe muy bien acompañado de su cuñado Pablo Jordan Ursino y de muchos gentiles hombres romanos. El emperador le rescibió en su anticámara, comió con S. M. y con el archiduque, el qual tambien le ha de banquetear el dia de Todos Santos; no se sabe aun quando se partirá, pero segun se piensa ha de ser presto; determina yr á Praga, y Pablo Jordan buelve de aquí derecho á Trento para recibir ally á la princesa y hazer los desposorios en nombre del dicho príncipe.

Tornaré agora un poco sobre la negociacion del casamiento de los clérigos; ello es cierto que la tardança de la resolucion de S. S. ha sido mucha parte para que se continúe la instancia de parte del emperador. Y el mismo cardenal Delfino ha hecho muy gran daño en ello, como lo tengo escripto á V. M.; y aun por complazer á los vassallos y á los que hay en el consejo desta opinion, muestra todavía sentir con ellos y da esperança que llegado que será á Roma ha de hazer y acabar esto, y quanto de aquí mas se pidiere, y si allá le quieren dar algun estorvo y travajarle por esta y otras muchas causas de lo que ha passado y hecho acá y de su gobierno, armarse ha del emperador en cuya protection se ha puesto, y tengo miedo que por mas que S. M. muestra conoscerle no consentirá que se le haga pesadumbre, por no dar este contentamiento á Venecianos, por despecho

de los quales creo haze alguna mas demostracion con este , porque verdaderamente les tiene grandissimo odio , y no ménos que á los Turcos mismos , y al Transilvano ; y por concluir en esta materia del cambio , digo á V. M. que no obstante quanto se ha respondido al papa de parte del emperador , S. M. siempre concluye hablando conmigo que no pide otra cosa sino el remedio por qualquier via que se pueda procurar y parece provechosa , mas ciertamente está muy combatido de sus vassallos y aun del duque de Cléves , á lo que yo entiendo ; y el obispo de Goricia , que es administrador deste obispado de Viena hasta que se halle en quien proveerlo , y está en possession de buen predicador , aunque á mi juyzio mas eloquente en su lengua alemana que docto , es solo entre todos los obispos á quien parece bien esto del casamiento , y deve entretener al archiduque su amo en ello , y aun al emperador mismo ; no sé si el dicho obispo sigue en esto las pisadas del cardenal por complazer al emperador y á los señores vassallos austriacos con quienes ha de vivir , ó si él mismo tiene opinion de casarse , que no passa de 37 años , y con el mismo arçobispo de Lanjano porfia mucho en esta materia.

El arçobispo de Lanjano partió de aquí , como V. M. havrá visto , y haziendo lo que era justo anduve con el tiento que V. M. dize , y he holgado mucho de que yo haya acertado conforme á la intencion de V. M. , porque como llegó el arçobispo acá y conferimos un par de vezes por manera de visita , acordamos de vernos las ménos vezes que pudiésemos ; con el primero le embiaré la carta que V. M. le escribe.

En lo que V. M. apunta de tener algun pensionario aquí en lugar de Seldt , yo querria que ya que no se halla otro tal , huviesse alguno que se le pudiesse ygualar con la mitad ; ando mirando en ello , porque son cosas que es menester pensar ántes de entrar en ellas.

Esta corte está hecha de tal manera que lo que un vicecanceller solia hazer dos lo hazen agora , y no conviene tener el uno solo , y la pension de cada uno dellos bastará que sea de hasta 400 taleres que son 600 florines de Flándres ; mas hasta agora no me resuelvo en es-

crivir á V. M. lo que en esto se podria hazer, porque quiero mirar aun si es cosa que convenga y qué habilidad hay, ó si se mudará algo en esto en la dieta, ó si el emperador escogerá uno destes, ó otro que le parezca mas á propósito, porque hasta agora no hay cosa resoluta, y por dezir la verdad el uno destes es mucho mas hábil que el otro, mas él tiene tanto favor porque es mas cortesano, que aunque no tenga tanta cabeça para servir, si no se tiene tambien cuenta con él podria por malicia estorvar lo que el otro con habilidad podria servir á V. M., y cierto dias ha que estoy pensando en esto porque conviene mucho á los negocios de V. M. Despues de haverlo pensado avisaré al cardenal mi hermano de lo que hallare para que se pueda tomar resolucion de lo que en esto havremos de escribir á V. M.

---

CLXI.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU PRÉSIDENT VIGLIUS.

(Mémoires de Granvelle, XX, 232-235.)

Besançon, 31 octobre 1565.

Monsieur, vous me faictes honteux de veoir que, avec toutes voz occupations, vous me surmontez de diligence en lettres particulières, me treuvant en ung coup avec trois lettres vostres auxquelles je doibz response, me communicant les choses que passent, dont, monsieur, je vous remercyé très affectueusement. Plust à Dieu qu'elles fussent de sorte que pour le zèle que nous pourtrons tous deux au service du maistre et bien du payz, nous en puissions avec bonne occasion avoir contentement, ce que, j'espère, succédera avec le temps, car, allant les

choses comme elles vont, tout se perdroit, et ne peuvent longuement demeurer en cest estat.

Je suis marry que la négociation d'Angleterre ayt heu la fin que je voys par les escriptz que vous m'avez communiqué. J'ay tousjours, doibz le commencement, crainct ce que je voiz. Le mal est que l'occasion est passée, et que tard elle nous reviendra en main. Certes l'opinion de d'Assonleville, ores que l'on s'en mocquoit, estoit la meilleure.

C'est une honte que les vielles aydes ayent si longuement tousjours quelque chose à débattre, après que l'on a achepté ce que l'on en a tiré si chier, et que encoires l'on ne soit certain comme se relevera en Brabant celle des garnisons, estant jà les trois ans de l'accord d'icelle passé, et que l'on debvroit demander de nouveaul pour aultres trois années; ce ne sont pas grandz miracles ny telz que l'on cryoit et dont on donnoit espoir, que se devoient faire pendant mon absence; et la requeste que les Estatz de Brabant ont nouvellement présenté contre les éveschez monstre bien de quel estomach elle procède. Quelc'un, qui n'est pas Brabançon, m'escript avoir entendu de quelque abbé qu'elle s'est forgée chez mons<sup>r</sup> de Berghes, et je ne m'en esbêhiz. Pleust à Dieu qu'il fust véritable qu'il n'y a hérétiques, et que Anvers et la Campigne et Bruxelles mesmes en fussent bien exemptz; et n'est rien de nouveaul que l'évesque ayt son siège hors du payz, puisqu'ilz vouldroyent demeurer soubz Cambray qu'est sy loing, et se souviennent peu des poursuytes de leurs prédécesseurs. Je m'asseure que là Madame n'y résoldra rien contre le desseing de sa majesté, qui jugera par sa prudence de telles requestes et de ceux qui les favorisent, ce qu'il luy plaira. . . .

L'on verra si sa majesté trouvera bonne ceste belle requeste des Estatz de Brabant, ou pour mieulx dire des passionnez qu'en sont instigateurs, et du gentil artifice de susciter ceux de Liége. Et n'entend pas mons<sup>r</sup> de Cambray<sup>r</sup> qui prend fort bien le tiltre d'archevesque en vertu des élections nouvelles, et s'en sert, et ne dort à solliciter l'assurance de la récompense en Vaulselle, et importune le



roy pour en avoir et tirer davantage; et cependant ces gentilz traictz se font en sa faveur, nonobstant la promesse qu'il fit à Gand à mons<sup>r</sup> le duc de Savoye, quy s'en souviendra fort bien. Ne sçay si tout cecy est de son sceu et voulenté, et s'il ne convient à sa majesté que l'on passe outre, je m'y accommoderay fort aisément; mais je me forcompte bien, ou sa majesté ne trouvera pas cecy fort bon. Aussi sçay-je bien que quoyque l'on a donné ceste requeste, plusieurs des prélatz n'estoient pas de cest advis, mais la multitude (qui n'est pas aujourd'huy la meilleure oppinion) a vaincu, comme l'on m'escript.

Monsieur de Chasteauroillault<sup>1</sup> ira là, quy, comme j'espère, s'il ne me forcompte, répondra bien à ce que l'on luy voudra demander, et espère que Madame ne compourtera que, par passion, ou à luy ou à aultre l'on face tort; et si l'on aperçoit que la passion prévaille, le roy, qu'est en fin le maistre sur tous, n'est aux Indes, ny si loing que l'on ne puisse avoir recours à luy, et il est si juste prince qu'il sçaura fort bien cognoistre la raison. Bien vous diray-je que le désordre que, par la venue des commis et ce que l'on les a compleu et aux instigateurs, l'on a mys en la saulnerie est tel que longtemps il ne se remédiera, au grand dommaige du roy et des partagiers, et Dieu sçait que le payz en dict, et la court de parlement du procez que se traicte à Malynes, et qu'ilz feront bien cognoistre en temps et lieu qu'ilz ont fait leur debvoir, afin que si mal en vient il charge sur aultres. J'ay dict souvent que le temps ne court pas tousjours d'une sorte, et qu'il fault verser au service de sorte que tousjours, et en quelque changement qu'advienne, l'on puisse respondre de son fait. . . . .

Je tiens, à ce que aulcungz m'escripvent d'Espagne, que le courrier que vous debvoit appourter par delà responce sur tant d'affaires, et qu'a esté tant attendu, ne tardera, s'il n'est jà venu, ne fust que sa majesté l'ayt remis pour Madrid, où il debvoit estre à la Saint-Luc.

<sup>1</sup> Lieutenant en la saline de Salins. Lui et ses subalternes étaient accusés de malversations par les commissaires des

Pays-Bas envoyés en Bourgogne l'année précédente.

L'on estoit après, à ce que mes amys m'escripvent, pour faire grandes résolutions, et tout concourt à ce que sa majesté viendra certainement de brief, et la mort de dom Loys Mendez de Haro ne sera venue mal à propoz pour ces dictes résolutions, à ce que je puis comprendre. Monseigneur nostre prince viendra aussi pour se marier et veoir l'Italie, et y aura, comme je croys, monde nouveaul, et faict l'on compte que sa majesté séjournera par delà du moins trois ans de suite, et m'esbéhyray si ces grandz changementz que l'on prétend (ores que devant la résolution de sa majesté, comme vous m'escripvez, jà s'en exécute quelque chose) se font de sa volenté devant qu'il y soit, et lors il verra ce que luy convient; et tiens qu'il entendra débattre les raisons des courtes et aussy des longues robbes que sont par delà.

Le monde, à ce que j'apperçois, changera; Dieu doint que ce soit en bien, et suis en oppinion que devant que ceste vienne en voz mains, vous vous appercevrez jà par delà de changement de visages; et me doute que Madame s'apercevra devant trois moys que je luy ay prognostiqué beaucoup de véritez. Il me semble que je voys jà la responce qu'elle donnera sur les lymites de Malynes; mais je me contenteray, si mieulx n'advient, de pouvoir faire apparoir, sy l'on m'en demande quelque chose, que j'ay faict mon devoir.

Je ne veulx plus contendre avec vous sur ce que l'on ha d'obligation<sup>1</sup> au publicque, ny pour vous persuader de tenir bon, puisque vous m'escripvez que plus avant allez-vous, plus vous croyst le desir de vous en démesler; et si ceste résolution est sy absolute, certes, je vous souhaite icy selon vostre desir, et pour avoir ce bien de vous y veoir, et pour vous y faire bonne chièr à mon pouvoir. Quant à moy, si j'estoye là, je n'en sortiroye et procureroye de faire mon devoir, ores qu'il me deust couster la vye; mais puisque Dieu m'a faict la grace de avec si bonne occasion en sortir, et que, outre mon archevesché, je n'y avoye aultre charge que de conseillicr d'estat, comme les aultres, comme je l'ay souvent, et vous présent, au conseil professé, ores que aulcungz ne le vouloient admettre, quy toutes-

<sup>1</sup> (Devoirs envers le public.)

fois l'auront peu cognoistre depuis (cognoissant par ses lettres que Armenteros ne désiroit mon retour, et que Dieu m'a faict la grace aussi d'entendre à quoy cela alloit), je me tiens heureulx d'en estre dehors, et apperçoye bien la folye que j'auroye faict de demeurer, et je confesse que je ne sçauroye assez rendre de grâces à Dieu de ce que j'apperçoys que, par ceste absence, je n'ay riens perdu ny vers mon maistre ny en l'oppinion des gens de bien, et suis encores en oppinion d'actendre la venue du maistre, ou l'aller trouver et de faire tout ce qu'il vouldra, hormis d'aller par delà sans sa présence, pendant que tout y ira comme il vad; et ce pendant je faictz icy bonne et joyeuse chière, et s'esbéhyssent ceulx que vouldroient que je remuasse le mesnaige pour leur donner matière, que je ne me mesle de rien non plus que sy j'estoye ung estrangier passant, entendant seulement à mez affaires, ne bougeant de ma chambre synon pour proumener, à faire exercice à l'église, et vers Madame, et faisant mes dépesches où je doibtz correspondre, sans bruyct. Et mons<sup>r</sup> de Dissey, quy, je croys, radotte, et aussy ne tiens-je compte des choses qu'il dict non plus que s'il resvoit, dict que je ne faictz icy aultre chose que de copier mes vieilles lettres.

Vous avez myz beaulcoup de gens en peine et soucy par deçà avec vostre publication du concile (de Trente), et mesmes que le gouverneur et la court de parlement doibvent regarder comme l'on s'y conduict, et Dieu sçait comment. . . . .

## CLXII.

## NOTE

## REMISE A L'AMBASSADEUR CHANTONNAY.

DE LA PART DE MAXIMILIEN II<sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XXI, 71-77.)

Sans date. (Novembre 1565.)

Sacra Cæsarea majestas, dominus noster clementissimus, benevole et abunde intellexit quæcunque serenissimus princeps, dominus Philippus, Hispaniarum, utriusque Siciliæ ac Hierusalem, etc. rex catholicus, majestati suæ Cæsareæ per generosum et magnificum dominum, Thomam Perrenotum, dominum de Chantonay, consiliarium, œconomum, et oratorem suum, de rebus quibusdam summi momenti quas serenitati ejus proposuit christianissima Franciæ regina mater, primum in congressu Baionensi, opera et medio serenissimæ et catholicæ reginæ, et deinde etiam per litteras et oratorem, Sansulpicium nuncupatum, de tractatibus quibusdam confœderationis et matrimonialibus inter Cæsaream suam majestatem et ipsos serenissimos Hispaniarum et Franciæ reges suscipiendis.

Quaquidem in re majestas sua Cæsarea singularem curam quam gerit serenissimus et catholicus Hispaniarum rex servitiorum ac rerum et commodorum Cæsareæ suæ majestatis et plane fraternum ejus animum jam antea quidem sæpius et cumulatissime comprobatur, denuo luculentissime perspexit, quo nomine majestas sua Cæsarea serenitati ejus regiæ iterum atque iterum maximas habet gratias, ac ingenue profitetur se istius modi fraternum et optimum serenitatis ejus studium

<sup>1</sup> Au sujet des propositions faites par la reine mère de France à Philippe II, tant à l'entrevue de Bayonne que postérieurement.

nunquam oblivioni tradituram, se quovis loco et tempore operam daturam ut serenitati ejus mutuis fraterni amoris et integritatis officiis respondisse, eandemque curam illarum rerum quæ spectant ad tuendum et promovendum dignitatem, honorem et commodum serenitatis ejus, habuisse videatur.

Cum igitur hoc negocium, quod præfatus dominus orator regius majestati suæ Cæsareæ, nomine serenitatis ejus, proposuit, eam ob causam amanter communicatum fuerit ut majestas sua Cæsarea serenitati ejus quid animi habeat, et quatenus illis sese ingerere velit, quamprimum declaret; majestas sua Cæsarea non prætermisit (quantum quidem temporis angustia fieri potuit) hanc rem universam quæ summi est momenti, absque omni mora accuratissime discutere atque perpendere, prout certe ejus magnitudo valde maturam deliberationem requireret, quandoquidem in ea non solum de Cæsareæ suæ majestatis, ac serenissimi et catholici Hispaniarum regis, ac utriusque posteritatis et totius inclitæ familiæ Austriacæ statu et commodo tractatur, verum etiam de beneficio universæ reipublicæ christianæ agitur.

Cujus quidem negotii cum duæ sint partes, majestas sua Cæsarea opinionem et fraternam voluntatem suam super utraque etiam parte seorsim et distincte explicavit.

In primis itaque majestas sua Cæsarea diffiteri non potest quin sit res valde nova et seculis nostris inaudita, imo etiam consideratu dignissima, quod Galli jam tandem ultra se offerunt paratos ad ineundam cum Cæsarea majestate et serenissimo ac catholico Hispaniarum rege confœderationem contra Turcam, perpetue christiani nominis hostem; et magnopere verendum videtur, ne novum istud confœderationis desiderium, etsi speciem referat optimæ in rem christianæ voluntatis, in recessu tamen periculum et fraudem aliquam habeat reconditam, lateatque, ut dici solet, anguis in herba; præsertim cum præteritorum temporum exempla, quæ passim occurrunt nihil tuti neque sinceri a Gallis expectandum sedulo moneant. Quo magis certe caveri debet ut necubi ad lapidem impingatur, neque sub istius modi

conjunctionis tractatu, clandestinæ et sinistrae aliquæ machinationes fabricentur in fraudem cum serenissimi et catholici regis Hispaniarum, tum Cæsareæ majestatis, vel eas ob causas quæ serenissimo et catholico Hispaniarum regi et consiliariis ejus considerandæ occurrunt, vel in alium quemcunque finem.

Verum enimvero si serio et bona intentione hanc rem agendam suscepissent, nihil profecto optabilius, nihil commodius, nihilque utilius reipublicæ christianæ evenire posset, et maxime Cæsareæ majestati, cui ut fraudes Gallorum præ cæteris regibus ac potentatibus christianitatis nocere solent, ita illorum concordia et conjunctio plurimum utilitatis allatura esset. Quamobrem divus quoque imperator Ferdinandus, augustæ memoriæ, et majestas sua Cæsarea nihil unquam magis exoptaverunt quam regum et principum christianorum concordiam, quin nunc quoque meditabatur Cæsarea majestas qua via et ratione hujusmodi voti sui compos reddi posset, atque jam constitutum habebat cum serenissimo et catholico Hispaniarum rege super eo consilia conferre.

Atque in hunc eventum quo regina christianissima, loco filii sui, in hoc pio proposito confederationis cum Cæsarea majestate et serenissimo et catholico rege Hispaniarum suscipiendæ et ineundæ constanter permanserit, atque rem serio et candide egerit, majestas sua Cæsarea jam nunc sese ad id ipsum paratam fore pollicetur. Id quod tamen majestas sua Cæsarea adhuc secretum teneri desiderat, donec scilicet de voluntate et integritate Gallorum certius constiterit, ne forte cognita hac majestatis suæ Cæsareæ mente et resolutione, scientes Cæsaream majestatem cum Turcarum principe in tractatibus de pace paterna usque ad finem constituti octennii continuanda versari, mox ipsi Turcarum principi rem omnem patefaciant, et ejus modi tractatus prorsus conturbent atque evertant.

Licet autem in hoc negotio difficultates et pericula, paulo ante enarrata, consideranda et advertenda offerantur, eorumque magna debeat haberi ratio, propterea tum res non videtur esse negligenda seu contemnenda; neque enim abbreviata est manus Domini, neque divino

ejus auxilio diffidendum, sed potius sperandum in ejus immensa benignitate, quod jam tandem, etiamsi id non mereamur, miserebitur populi sui, atque tam immensam potentiam turcicæ tyrannidis, quæ christianorum discordia et intestinis bellis, in hanc quæ conspicitur molem excrevit, et tam crudeles et impios illorum conatus, per istius modi confœderationem et cœcordiam regum ac potentatuum christianorum subvertet, infringet atque ad nihilum rediget, ita quod fortassis Deus in hunc ipsum effectum Gallis meliorem mentem dederit.

Præterea verisimile est quod Galli, pudore et necessitate compulsi, ad extremum alios animos induere ac salubriora et honestiora consilia amplecti constituerint, quia non obscure perspiciunt, et quotidie reipsa experiuntur, sibi amicitiam et confœderationem istam Turcarum, ab omnibus qui pietatem colunt et honestatem, vicio verti, et ob eam sese odio haberi.

Neque profecto tam magnum ex eo fructum capiunt, ut causam habeant illam Cæsareæ majestatis et aliorum regum et principum christianorum amicitiae anteponendi; quin immo sentiunt sese (quo nomine divinæ majestati gratiæ sunt agendæ) in dies magis ac magis frustrari effectum, ad quem, ut ex multis conjecturis et rebus gestis colligitur, in captanda et colenda amicitia turcica respexerunt, nimirum ut Turcarum armis serenissimo et catholico regi Hispaniarum, quemadmodum divo quondam imperatori Carolo quinto, augustæ memoriæ, subinde negocium facessero, et quasi frenum quoddam injicerent.

Ad hæc, si pristinum regni illius statum florentissimum et felicissimum, quo fuit retroactis temporibus considerabunt, eumque cum præsentis statu comparabunt, Deus bone! quantam animadvertent differentiam, quantam fortunæ et rerum omnium mutationem! Ab eo namque tempore quo sese Turcarum amicitiae conjunxerunt, eaque contra Christi fideles abusi fuerunt, res illorum statim inclinare, labascere et de die in diem in pejus ruere cœperunt, donec ad hanc vastitatem, quæ modo apparet, redactæ sunt. Ex quibus malis fortassis desperant se unquam evasuros, nisi infidelium amicitiae vale dixerint, et

una cum aliis christianis defensionem et propagationem christiani nominis susceperint.

Quo et illud accidit, quod hac via sperare<sup>o</sup> possunt se fidem et existimationem, quam apud omnes ferme christianitatis nationes amiserunt, recuperaturos esse, ac insuper etiam afflictum et discordiis motibusque intestinis confectum et prostratum regnum erecturos et instauraturos, atque firmissimum contra omnes externos simul et internos insultus præsidium comparaturos. Tali namque confœderatione, foris assecurati, domi quoque eo liberius et commodius rebus suis disponendis vacare, eisque salubriter mederi poterunt.

Quibus rationibus majestas sua Cæsarea movetur quod censeat oblationem Gallorum propter præterita eorum sinistra in rem christianam consilia et facta, nequaquam aspernamdam aut rejiciendam esse, et dubitat si huic serenitatis ejus ac filii ipsius propositioni non detur locus, ne in pristina ipsorum mente magis indurentur et postmodum per universum orbem clamitent, sese quidem operam suam ad resistendum communi christiani nominis hosti sinceriter et bona fide obtulisse, verum posthabitos et contemptos fuisse : quo quidem prætextu, in speciem satis probabili, sese ubique excusaturi essent.

Et persuasum insuper omnino habet Cæsarea majestas, quod nunc turbatis rebus ipsorum domesticis ab illis non extorquebitur, id nec in futurum, quando res eorum erunt meliores, extorqueri ullo modo posse, et multo minus si id, quod sponte offerunt, non recipiatur.

Quando ergo constiterit Gallos ad hanc confœderationem ineundam promptos esse, nihil omnino dubitandum est quin summus quoque pontifex, qui jam pridem ejus se percupidum ostendit, et majestati Cæsareæ in hac materia honestissima et uberrima quædam pacta proposuit, officio suo non sit defuturus, neque se a conjunctione tam præclara, tamque celebri atque laudata alienaturus. Item quod ordines ac status sacri Romani imperii, et nonnulli Italiæ principes, et præsertim illustrissimus dux Florentiæ Cæsareæ majestati se conjuncturi; et quod demum, si res feliciter succedat, reliqui etiam reges et principes



christiani pro majore parte, haud gravatim, ad eandem confœderationem accessuri sint.

Quocirca majestas sua Cæsarea summopere laudat intentionem serenissimi et catholici regis Hispaniarum, et viam ac rationem qua hoc negotium tractandum suscipit, et responsum quod tam ipsemet christianissimæ reginæ matri quam oratori Sansulpitio dedit. Ac censeat Cæsarea sua majestas quod consultum sit serenitatem illius hanc rem tanquam ex se ipsa agere et promovere, nulla facta mentione animi Cæsareæ majestatis, quoad clarius certiusque constiterit nullam hic fraudem subesse, sed omnia candide et sincera intentione agi. Ideoque majestas Cæsarea magnopere desiderat quod, allato responso ex Gallia, serenissimus et catholicus rex Hispaniarum non gravetur id majestati suæ Cæsareæ, illico per specialem cursorem fraterne communicare. Interea majestas sua Cæsarea amplius deliberabit et cogitabit num etiam alii sint articuli et conditiones ad rem pertinentes, de quibus cum christianissimis regina matre et rege filio tractandum erit, præter istas quæ continentur in formula literarum regiarum ad don Franciscum d'Alava, serenissimi regis catholici oratorem, scribendarum, quia ad præsens majestati suæ Cæsareæ aliæ in mentem non veniunt.

Existimavit tamen majestas sua Cæsarea se operæ pretium facturam, si interim nihilominus serenissimo fratri suo regi catholico mentem suam super iis articulis et conditionibus, quas nunc serenitas ejus regia prædictis regibus christianissimis declarandas proponere voluit, amanter aperiret; nimirum quod majestati suæ Cæsareæ videatur debere istam confœderationem non solum pro mutua defensione, sed etiam et præcipue pro offensiva expeditione contra Turcas suscipienda, tractari et iniri; non quidem solius majestatis suæ Cæsareæ causa tantum, ut quæ maxime indiget subsidiis offensivis quo hostem a regnorum et dominiorum suorum cervicibus repellere, et occupata regna et dominia illi, Deo bene juvante, vi eripere queat, sed publici potissimum commodi gratia, quia interest totius christianitatis illum continuata offensiva expeditione expugnari, fatigari et proculcari. Etenim

si defensioni duntaxat inhærendum erit, nec opera dabitur ut hostis penitus opprimatur, verendum est ne res christianitatis in eodem statu deinceps quoque permaneant, ac pristinis difficultatibus involutæ relinquuntur.

Item si talis expeditio offensiva terra marique simul suscipiatur, eo major etiam inde utilitas expectari poterit; ideoque arbitratur majestas sua Cæsarea de hoc quoque articulo expresse agendum et concludendum fore.

Quod attinet ad ordines ac status sacri Romani imperii, Cæsarea sua majestas putat satius esse quod cum illis non separatim, sed cum omnibus simul res tractetur, et maximopere confidit, ubi cognoverint rem serio agi, quod ipsi publicæ utilitati nequaquam sint defuturi.

Et quoniam propediem celebrabitur, Deo dante, Augustæ Vindelicorum generalis imperii conventus, in quo majestas sua Cæsarea constituit valida contra Turcam subsidia requirere, haud dubie ad promovendam et juvandam ejusmodi petitionem plurimum momenti allaturum esset, si majestas sua Cæsarea in tempore posset de hujusmodi confœderatione aliquid certi cognoscere, quia majestas sua Cæsarea persuasissimum habet, simul atque majestas sua in futuro imperii conventu subsidii contra Turcam præstandi mentionem injecerit, quod vice versa ordines ac status imperii majestatem suam Cæsaream more suo admonituri sunt, ut alios quoque christiani orbis reges et potentatus requirat.

Porro hoc loco sacra Cæsarea majestas serenissimum et catholicum Hispaniarum regem non celandum putat quod majestati suæ Cæsareæ a quibus prudentibus et industriis viris propositum et affirmatum fuerit, quod rebus majestatis suæ Cæsareæ et serenissimi ac catholici Hispaniarum regis, ac ipsius reipublicæ christianæ plurimum conferret, si quoque cum Persarum rege de fœdere ineundo, missis ad eum oratoribus, tractatus susciperentur, et arbitrantur illi, qui majestati suæ hanc rem proposuere, duos a majestate sua Cæsarea oratores mitti debere, quorum alter in aula Persæ resideat, alter vero redeat, et persicum oratorem qui et ipse in aula Cæsareæ majestatis maneat,

secum adducat; quibus, si velit ipse quoque serenissimus rex catholicus oratores suos adjungere queat. Hoc enim tractatus existimant principi Turcarum plurimum molestiæ exhibituros, adeo ut quiescente etiam Persa, semper sollicitus sit futurus, et continuum, eumque haud parvum, exercitum in confiniis regni Persæ necessario habiturus. Quod quidem votum majestas sua Cæsarea minime improbavit; nam videtur haud lenibus argumentis et rationibus subsistere. Idemque inclinata est majestas sua ad ejus modi legationem, primo quoque tempore, expediendam; sed tamen voluit prius rem ad serenissimum regem catholicum referre, ejusque sententiam et voluntatem exquirere, utrum scilicet serenitati ejus talis legatio placeat necne, et num ipsa quoque oratores suos illuc cum oratoribus majestatis suæ Cæsareæ mittere velit; et proinde Cæsarea majestas fraterne et amanter postulat ut serenissimus rex catholicus majestati suæ quid ipsi de hac confœderatione persica et mittendis in Persiam oratoribus seu nunciis videatur, quamprimum significare velit.

Atque hæc sunt quæ majestati suæ Cæsareæ in hoc negotio confœderationis visa sunt serenissimo et catholico regi Hispaniarum familiariter ac fraterne esse renuncianda.

Quod vero attinet ad propositos tractatus matrimoniales, sacra Cæsarea majestas, posteaquam diu multumque cogitavit, in eam sententiam descendit, quod hoc tempore filio suo natu majori, serenissimo principi Rudolfo<sup>1</sup>, non possit reperiri magis honorificum et idoneum conjugium quam serenissimæ dominæ Margaretæ, sororis regis christianissimi, etiam si confœderationis nulla facta esset mentio. Eaque propter majestati suæ Cæsareæ gratum et acceptum erit, quod serenissimus et catholicus Hispaniarum rex (posteaquam hujus rei curam tam amanter suscepit) quando tractabitur de confœderatione, hac quoque de re simul una, Christo auspice, tractet.

Sed de serenissimis filiabus majestatis suæ Cæsareæ, num earum una sit regi christianissimo nuptui collocanda necne, cujus rei declaratio

<sup>1</sup> Né le 18 juillet 1552, élu roi des Romains en 1575, successeur de son père

au trône impérial l'année suivante, et mort dans le célibat le 20 janvier 1612.

et resolutio a majestate sua Cæsarea, ex parte Gallorum, jam sæpius fuit requisita; res equidem satis est digna quam exactius perpendatur, quandoquidem recte judicat serenissimus rex catholicus quod difficultates et incommoda illa expectanda forent, de quibus serenitas ejus pro sua prudentia et integritate majestatem suam Cæsaream admendam duxit, si majestas sua Cæsarea illi filiam desponsaret. Verumtamen si difficultates istæ tali matrimonio possent e medio tolli, ita videlicet si fieret sub hac conditione et lege, quod rex christianissimus sacro Romano imperio restitueret loca ad ipsum imperium pertinentia, quæ de factò occupata detinet, quemadmodum haud obscure videtur reverentissimus archiepiscopus Treverensis elector innuere, majestas sua non cernit qua ratione posset ejusmodi matrimonium sine reprehensione et perpetuo livore et odio ordinum ac statuum imperii repudiare, adque id alteri postponere. E diverso autem si hoc pacto majestas sua Cæsarea imperio Romano dicta loca recuperaret, haud dubie summam gratiam ac perpetuam laudem apud eosdem imperii ordines, tum sibimet, tum universæ domui Austriacæ conciliatura, atque in futurum eos omnibus in rebus obsequentiores et promptiores habitura esset. Atque idcirco majestas sua Cæsarea serenissimo et catholico Hispaniarum regi perpendendum relinquit, an non expediet per regiam serenitatem ejus aut per aliam viam pertentari animos cum reginæ matris, tum regis christianissimi, num ad acceptandam talem conditionem induci possent; de quo majestas sua Cæsarea valde dubitat. Attamen aliter quam restituis sacro Romano imperio locis occupatis, majestas sua Cæsarea jam dicto christianissimo regi filiam certe nunquam est datura; quam conditionem quando certum fuerit ab ipso rege christianissimo non acceptatum iri, poterit de altero illo conjugio per catholicam regiam serenitatem proposito, quando serenitati ejus commodum videbitur, ulterius tractari.

Quæ vero serenissimus et catholicus Hispaniarum rex, de locandis ipsis serenissimis filiabus majestatis suæ, serenissimæ dominæ imperatrici, sorori suæ, manu sua scripsit, ad ea Cæsarea majestas manu quoque sua fraterne respondebit.

Itaque sacra Cæsarea majestas enixe postulat ut supra nominatus dominus orator serenissimi regis catholici hæc omnia ad serenitatem ejus cum testificatione veri fraterni amoris, quo Cæsarea majestas serenitatem ejus amplectitur, et gratissimi animi, quam diligentissime perscribere, operamque dare velit ut Cæsarea majestas super his omnibus, instante præsertim conventu imperiali, quamprimum certum responsum obtinere queat. Id quod majestas sua Cæsarea erga eundem dominum oratorem benignitate sua, occasione oblata, recognoscere non omittet.

## CLXIII.

## LE CARDINAL DE GRANVELLE

AU SIEUR DE GROBENDONCKE<sup>1</sup>,

TRÉSORIER GÉNÉRAL DES FINANCES À BRUXELLES.

(Mémoires de Granvelle, XXI, 17-18.)

Besançon, 7 novembre 1565.

Mon compère, j'ay receu voz lettres du III<sup>e</sup> du mois passé à la fin d'icelluy, et je n'ignore voz continuelles occupations, et sy ne puis trouver synon bon que vous délaissiez quelquesfois d'escripre pour ung mieulx, et mesme pour éviter la jalousie, et sçavez bien que je cognois assez que cela vault, et pour moy ne me fonde sur cérémonies, pourveu que l'affection et voullenté soit telle que vous m'escripvez, et accommodant, comme voz lettres contiennent, voz affaires à la fin du service du maistre, il ne peult estre que très-bien, et vous

<sup>1</sup> Gaspard Schetz, baron de Wasenaer, seigneur de Grobendonck. Il est auteur d'un traité demeuré manuscrit : « De pace inter serenissimum Johannem Austriæ et

« ordines belgicos tractata Commentarius. » Le cardinal de Granvelle estimait fort peu la moralité de ce personnage.

pouvez estre assuré que cela désiré-je, et que par ce chemin vos affaires s'accomodent pour vous donner moyen de tant mieulx servir.

Mons<sup>r</sup> de Chasteauroillault, mon beaul-frère, lieutenant de la saulnerie, vad par de-là pour obéir au commandement de son altèze; aussy font les clerz des rôles. S'il y a faulte, je ne la veulx excuser ny auxdictz clerz ny aux aultres. Mais peult-estre, les ayant ouy, ilz feront congnoistre leur innocence, et qu'ilz ont cause de se plaindre des termes que l'on leur a tenu, que tous ministres qu'ont maniance du bien du prince trouveront estrange, sy l'on usoit de telz termes en leur endroit; et telz exemples se peuvent après tirer à conséquence de plus grande importance, et avec le temps (comme les saisons ne sont pas tousjours tout d'une sorte) se pourroit rétorquer contre les aucteurs, suyvant ce que nous avons souvent discouru ensemble que ce n'est pas sagesse de discourir seulement sur le temps présent, mais preveoir ce que pourroit advenir d'ici à xx ans ou plus tard; à quoy les passions d'aujourd'huy ne me semblent pas avoir tout le respect que seroit bien requis. . . .

Quant aux grandz changementz que l'on veult faire, je tiens que nos prédécesseurs ont estez aussi sages que nous; et souloient tous aultres princes prendre la forme de bonne administration de leurs pays sur celle des princes de la maison de Bourgogne, et quand l'on a suivy leur chemin tout a prospéré; et je vous faiz juge sy depuis que l'on y vad changeant, tout vad bien, et si l'on y laisse au maistre la part de l'auctorité qu'il doibt avoir, et il n'est pas si nice qu'il ne puisse bien comprendre à quoy l'on tend. Quant à moy, pour chose que je y prétende, je suis bien content de laisser faire ce que l'on veult, et louhe Dieu que, estant icy, j'ay occasion de non m'en mesler : mais je ne puis délaisser d'avoir sentiment quand j'apperçois choses que ne conviennent ny au service du maistre ny au bien du payz. Enfin l'on dict *consilium juvenum*. Le maistre vous ira trouver quelque jour, comme j'espère, pour entendre plus particulièrement sur le tout; et le bon succès de Malta, dont ne sçaurions assez louer Dieu, luy en donnera tant meilleur moyen. Ce pendant je

suplieray sa divine bonté qu'elle veulle inspirer sa majesté à se déterminer, et quant aux changementz prétenduz et quant au surplus, comme mieulx il convient à son saint service, réputation de sa majesté, seurté et repos du payz, qu'est ce que je doiz et que je y puis faire, et me treuve heureux de avec sy bonne occasion m'en trouver dehors. Et me recommandant, etc.

---

## CLXIV.

## LE PRÉVÔT MORILLON

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Lettres de Morillon, II, 131-132.)

Bruxelles, 8 novembre 1565.

Monseigneur, estant monsieur de Cambray à Saint-Amand . . . . nous fusmes souvent en divises, et aulcunes fois de deux heures entières, et me dict, entre aultres choses, que si sa majesté tarde de venir qu'elle se trouvera dépossessée du pays de par deçà et qu'elle en perdera la seigneurie. Je feiz de l'esbahi et repetiz le propoz, mais je ne sceus oncques tirer raison<sup>1</sup>. Il dit que par toutes lettres qu'il escript à V. I. S., il la prie tousjours de haster la venue de sa majesté, à laquelle il dit en avoir aussi touché par les lettres qu'il luy at escript sur son synode, et que sa présence est icy plus nécessaire que le pain. Et puisqu'il ne peut estre que les seigneurs n'entendent les propoz qu'il tient de cecy, je ne suis esbahi s'ilz ne sont guères bien avec luy. Je luy ditz comme j'avoie présenté requeste pour les limites;

<sup>1</sup> Et faut qu'il sçache quelque chose plus qu'il ne veult ou ose dire pour le présent.  
(*Note de Morillon.*)

il me respondit que ce fust esté mieulx d'attendre, à cause du chier temps; je luy ditz que icelluy n'avoit rien de commun avec lesdites limites.

Et pour ce qu'il demanda fort après V. I. S., et comme elle faisoit, je ditz qu'elle n'avoit jamais heu milleur temps, et qu'elle commençoit à prendre si bon goust au grand repos où elle estoit, que j'estimoie l'on auroit bien à faire la retirer de là. Il me dict que aussi ne le luy conseilleroit-il point, quant ores l'on vous voudroit donner XL M ducas de traictement; mais qu'il seroit bien d'advis, qu'estant le roy icy, vous y feissiez ung tour pour monstrier auzdictz seigneurs qu'ilz ne vous ont fait la baste ainsi qu'ilz se vantent, et que V. I. S. se retrait avant le partement du roy.

Venant sur le fait de la religion, il me dict qu'il y avoit une demie douzaine de gentilzhommes en Artois que ont osé demander à mons<sup>r</sup> d'Egmont congié pour tenir des prédicantz, et qu'il faisoit bien à craindre qu'ilz ont des intelligences en Flandres et avec les François, ce que je doubte comme luy; et qu'il avoit veu une douzaine de gentilzhommes aux nopces d'Antoing, desquelz la contenance luy estoit sùspective, pour les caresses et signals qu'ilz s'estoient fait hors de l'accoustumé des gentilzhommes de par deçà. Il me tint aussi long propos en quelle sorte les seigneurs entendent modérer les édictz sur le fait de la religion, et que c'est seulement leur donner ungne aultre robe, à sçavoir que ceulx qui ne viveront catholicquement seront chastiez comme séditieux et rebelles, affin que les eschevins et juges n'ayent scrupule de les condampner pour l'Escripture, puisqu'ilz seront condampnez d'estre perturbateurs de la républicque. Mais l'on entend bien que cela vault, et que les hugonots se disent catholiques, et qu'ilz enseignent qu'il faut obéyr aux magistratz et royz, parlantz doucement jusques ilz se veoyent les plus fortz.

Il dict beaucoup de bien de mons<sup>r</sup> de Clèves, et qu'il s'estoit fort bien porté au voiage dernier avec nos seigneurs et qu'ilz avoient esté bien édifiéz de luy.

Il me parla aussi de Malta, et me dict qu'il estoit bien empesché



comme l'on sçauroit vivre avec messeigneurs d'Espagne pour ceste belle victoire, et dict le mesme en plaine table au disner du jour de la consécration, dont, sur ma foy, je fus hontéulx . . . .

Il me discourut de l'outraige qu'avoit faict le porte-enseigne de mons<sup>r</sup> d'Egmont, Noisthove (qu'est un enraigé qui avoit battu le feu prieur de Nieppe et hasté sa mort), en l'abbaye de Cambron, mectant avec ses compaignons leurs arquebuses bendées dessus sur la table de l'abbé, durant le souppé, et luy tournant son chapperon à l'entour de la teste, en présence de monsieur de Boussut, disant : « Maistre « moysne, tu noz paiera nouz arriéraiges, et après noz viendrons querre « le demorant, et ne serons deux ans sans avoir un chief. » Je demandiz comme telles choses se souffroient par les seigneurs que administrent. Il me dict que je ne sçauroie comprendre ce qui se couvoit; et comme je le vouloie attirer pour entendre davantage, il destourna le propos ailleurs.

M<sup>r</sup> de Crespin me feict le mesme compte, et que ledict Noisthove avoit sescouz<sup>1</sup> la teste de l'abbé avec le chapperon, et que monsieur de Boussut luy dict que, s'il estoit de sa bende, il le casseroit au mesme instant; ad ce que l'autre respondit que c'estoit le change qu'il luy rendoit, pour ce qu'il avoit ung soir bien tard refusé la porte à mons<sup>r</sup> de Montigny. Sur ce, que l'abbé dict qu'il vinst à xi heures de nuict, sans avoir envoieé personne devant, et que ses gens ne pensoient point que ce fust luy, mais quelc'un aultre qui se vouloit ayder de son nom. Je demandiz à M<sup>r</sup> de Crespin comme les abbez du Haynault passoient cecy sans en faire bruict, qu'il failloit recourir vers son altèze, ou que l'on leur en feroit aultant; il me respondit que les estatz n'avoient esté ressamblez depuis, et qu'il ne faudroit à le ramentevoir. Le bon abbé de Marchiennes n'attend pas moings d'un sien voisin que est mal conditionné. Lon at usé de samblable insolence en l'abbaye de Looz près de Lille, et à Cercamp, où l'on a battu et oultraigé l'abbé.

Ledict sieur de Cambray me dict qu'il vouloit aller à la diète et

<sup>1</sup> Secoué.

doibs là à Rome; en ce que je ne sçay s'il sera bien conseillé; car il en parle si estrangement que peult-estre, s'il estoit là, l'on le feroit respondre des propoz qu'il at autrefois tenu. . . . .

## CLXV.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II <sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, II, 152.)

Vienna, á 10 de noviembre 1565.

Ultimamente escriví que Suendi se havia apoderado de Rivoli-Dominarum, y embiado por artillería para ganar el castillo de aquella tierra; despues acá ha venido nueva cierta que llegada la artillería y sabido por los que estavan dentro del dicho castillo, ellos determinaron luego rendirse y lo hizieron sin esperar la batería. El archiduque Carlos partió á los tres deste para Croacia á dar orden en sus cosas; su buelta aquí será al principio del mes que viene.

<sup>1</sup> Chantonnay commence et termine sa dépêche par d'assez longs détails sur les opérations de l'armée impériale contre les Turcs, les négociations avec le Grand Seigneur et le vayvode de Transylvanie. Le

prince de Florence a quitté la cour impériale pour se rendre à Prague. En prenant congé de l'impératrice, il lui a présenté un anneau de très-grande valeur\*, et a laissé de riches cadeaux à plusieurs des

\* «Don Fernand de Toledo, qui est venu avec luy, homme desjà d'eage, fils bastard je ne sçay de qui, dict à quelques-uns qu'il avoit cousté xxv m. escuz. . . . L'anneau est trop grand, quant ce seroit pour un pontifical, et s'en peut faire une fort belle bague. Quant au prince, il s'est comporté beaulcop plus familièrement durant les huict jours qu'il a esté icy que le duc de Ferrare, et plus en cortesan, si la personne luy aydoit un peu. Il est plutost petit que grand, le vray visage de dom Garcia, et ses habits faicts asses mal à propos.» (Lettre de Chantonnay au cardinal, du 7 novembre, insérée dans les Mémoires de Granvelle, XXI, 34.)

El príncipe de Florencia ha ydo á Praga, donde se deterná tambien poco, desde allá tomará el camino derecho para su buelta, ha hecho aquí muchos presentes á cõsejeros y otros criados del emperador, y á la emperatriz mesma dió una joya de mucho valor.

El emperador con ocasion de yr á la caça el mesmo camino que yva el príncipe, llevó hasta tres leguas, donde comieron y ally se despedió el príncipe. No pudo acabar el emperador lo que pretendia hazer que el dicho príncipe anduviesse con su esposa á Ferrara á las bodas del duque, el qual con esta condicion fuése á Florencia á las del príncipe. Escusose el dicho príncipe sobre la brevedad del tiempo por los aparejos hechos en Florencia, y los señores que dia adiado se havian de hallar ally, y que havia prometido al cardenal de Corregia passar por su casa, la qual está muy desviada del camino de Ferrara.

Las cosas de Alemaña son quietas, salvo que en las tierras de los

officiers de la maison impériale. — Maximilien, qui l'a accompagné trois lieues de loin, n'a pu obtenir de lui qu'il se rendit avec son épouse aux noces du duc de Ferrare, s'excusant sur la brièveté du temps, les préparatifs faits à Florence, où doivent se rencontrer plusieurs seigneurs, et enfin la promesse donnée au cardinal Corregio de s'arrêter chez lui à son retour. — L'Allemagne est tranquille pour le moment, si ce n'est que les ducs de Mecklembourg ont mis sur pied deux mille chevaux et deux régiments d'infanterie, on ne sait trop dans quel but. Néanmoins, on suppose communément que ces troupes ont été levées en faveur du roi de Suède contre celui de Danemarck, beau-frère de l'électeur de Saxe, lequel étant voisin du Mecklembourg, cherchera à leur disputer le passage, ainsi que les ducs de Poméranie. L'empereur y a envoyé pour tâcher de dissoudre

ce petit corps d'armée; il voit avec peine tous ces mouvements, qui troublent le repos public, et en est d'autant plus contrarié que leur prolongation rendrait presque inutile la réunion d'une diète, attendu que les princes dont il s'agit se dispenseront d'y assister en personne, et que beaucoup d'autres, dans l'incertitude des événements, ne voudront point quitter leurs états de crainte de surprise\*. — Le cardinal Delfino a su se mettre si bien dans l'esprit de la plupart des hommes influents de la cour impériale, qu'il ne craint pas de solliciter l'évêché de Javarin, en Hongrie, vacant depuis peu. Sa majesté paraîtrait disposée à seconder ses vues; mais les Hongrois réclament contre cette nomination, qui serait essentiellement contraire à leurs privilèges, attendu qu'aucun Polonais ou Vénitien ne peut acquérir ni posséder propriétés, emplois ou bénéfices

\* Même lettre au cardinal : « Nul prince ne veult ni ose sortir de sa maison. »

duques de Mechelburg y cerca hay dos mill cavallos, y dos corone-  
lias de infantería aparejadas, no se sabe en cuyo servicio. El empe-  
rador ha embiado allá para saber lo que es, y hazer que se separe  
aquella gente. Piénsase que los mesmos duques de Mechelburg la hayan  
levantado en favor del rey de Sueda contra el de Dinamarca cuyo  
cuñado es el elector de Saxonia, el qual siendo vezino de Mechel-  
burg, y tambien los duques de Pomerania estorvarán los passos  
quanto pudieren, y quitarán toda la comodidad possible, y revocarán  
sus vassallos caso que alguno se halle en esta junta; de la qual ha  
pesado mucho al emperador, porque, sy anduiesse adelante, seria la  
dieta muy larga y de poco fruto, á causa que los príncipes se escusarian  
de venir personalmente á ella, haviendo gente en pie, y no sabiéndose  
de cierto contra quien ny para quien; y aunque se sepa no querrá

dans ce royaume. De son côté, Delfino soutient qu'ayant été banni de Venise il ne compte plus parmi les sujets de la ré-  
publique. Pendant la durée de cette dis-  
cussion, le légat prolonge son séjour à  
Vienne; il manifeste hautement l'espoir  
d'y revenir bientôt, et fait poursuivre des  
constructions déjà entreprisès à forfait.  
Quoi qu'en veuille dire l'empereur, il n'est  
pas douteux qu'il compte obtenir tout ou  
partie de ce qu'il poursuit par l'intermé-  
diaire de Delfino; car il n'est personne à  
qui il accorde aussi facilement de longues  
audiences, et qu'il traite avec une préfé-  
rence aussi marquée. Il sera bien de faire  
surveiller ce cardinal pendant son séjour  
à Rome, de crainte qu'il n'indispose le roi  
catholique contre sa majesté impériale, ce  
qui ne serait que trop facile si le pape  
avait, de son côté, l'intention de semer la  
mésintelligence entre les deux souverains.  
— M. de Chantonnay se propose d'étudier  
quelque temps le nouveau nonce Bia avant  
de lui donner sa confiance, de crainte

d'avoir à s'en repentir plus tard. On parle  
d'appeler Delfino à l'évêché de Vienne,  
dans le cas où les Hongrois lui refuse-  
raient le siège de Javarin. Il est pourtant  
fort douteux que le souverain pontife ap-  
prouve ce choix. Si toutefois la chose ve-  
nait à réussir, les nonces futurs accrédités  
près la cour impériale, pour peu qu'ils  
aient de l'ambition, sauront désormais  
quelle marche ils ont à suivre pour arriver  
aux honneurs. — Quelques détails sur les  
difficultés qui entravent le mariage de l'ar-  
chiduc Charles avec la reine d'Angleterre.  
Celle qui est relative à la différence du culte  
entre les époux futurs n'est qu'une préten-  
tion absurde de l'ambassadeur; car il serait  
assez singulier de voir un prince souverain  
privé d'une liberté dont jouissent, dans  
son royaume même, les ambassadeurs de  
toutes les puissances catholiques. Ceci n'est  
qu'un misérable prétexte de la part d'Éli-  
sabeth, pour traîner les choses en lon-  
gueur et retarder indéfiniment le choix de  
son successeur au trône.

ningun príncipe salir de sus tierras temiendo lo que podria acontecer. Tengo escripto esto muy particularmente á madama de Parma.

Piénsase que de dia en dia el cardenal Delfino haya de partir de aquí, mas no puede acabar de arengar. Ha hecho encreyente al príncipe de Florencia que quedava por su respecto, lo qual ya no determinava de hazer, quando el dicho príncipe se detuvo tanto cerca el duque de Baviera. Mas en aquel tiempo aconteció morirse el obispo de Javarin, Ungaro, y dió el cardenal tras el obispado, y ha hecho todo esfuerço en ello, y con la voluntad que tiene ganada por diversas vias de algunos del consejo, y aun del emperador mesmo, por mas que muestre conocerle, no estaria S. M. fuera de voluntad de hazerlo; mas los de Hungría reclaman, y dizen que es contra sus fueros, los quales contienen expressamente que ningun Polaco, ó Veneciano pueda adquirir ny tener hazienda, oficio, ó beneficio en Ungria; y el cardenal dize que por ser foragido no se puede contar ya ser Veneciano. La disputa anda en esto, y hasta concluyrse, prolonga la partida de dia en dia, mas ha de tres semanas.

Yo pienso que el emperador, por mas que diga, tiene fundada alguna esperança en las mañas del cardenal, porque ha sido tractado extraordinariamente como ya lo tengo escripto á V. M. y el dicho cardenal está todavía en que ha de bolver acá en breve, y hasta el dia de oy se va adelante labrando en el edificio de su casa; cierto por mas que diga el emperador, yo no veo hombre á quien tantas, tan largas y gratas audiencias dé, ny á quien tanto regale. No sé lo que este hará quando esté en Roma, y será bien que tengan ojo sobre él, porque es hombre bullicioso, y es de temer que todo lo que allá no alcançare, lo cargue sobre V. M. no solo en lo del conubio, mas en todas las otras ocasiones por escusarse, y no estar muy afectonado á V. M., y mas lo podrá hazer si el papa concurriese en dessear que huviesse mala inteligencia entre V.<sup>as</sup>. M.<sup>as</sup>. No sé como el dicho cardenal se ha acomodado con el nuevo nuncio, que primeramente no queria dexarle casa sino dexar en ella un criado que la guardasse; agora consiente que el dicho Bia se pueda passar en ella.

Yo estaré algun dia con cuydado ántes que yo me pueda fiar del dicho Bia, teniendo miedo que el cardenal no le haya dado sus liciones; si ello fuesse, y el Bia quisiesse seguir sus pisadas y referir al emperador todo quanto se tractasse con él, la cosa yria de mal en peor; por esto en este principio quiero yr con la rienda en la mano, y he escripto al cardenal Pacheco que lo tengo de hazer assí, si entretanto no me da mas seguridad del dicho Bia, ó yo mesmo no vengo á conocer otra cosa.

Murmúrase que pues ha tanto tiempo que en estas partes no se halla en quien proveer el obispado deste lugar, si no se puede obtener de los Ungaros que se contenten que el cardenal tenga el de Javarin, le darán este; maravillarme hia mucho que S. S. lo consintiesse, no entendiendo el cardenal una palabra de aleman, aunque parece que S. S. tiene hecho desegno de complazer quanto pudiere á todo lo que de acá se pueda pedir, y si con las tramas que el cardenal ha hecho acá se halla favorecido y acreditado en Roma, los que verán la honra que le ha procurado el emperador y el provecho que de acá ha sacado, camino abierto ternán todos los nuncios para que corran la mesma carrera.

El emperador, hablándome en lo de Inglaterra, y offresciéndole yo la voluntad que V. M. tiene de ayudar á ello, me dixo que diesse á V. M. muchas gracias por ello, y assy mismo el archiduque ántes que partiesse. No me dió el emperador las memorias y escriptos que dezia querer enbiar á V. M. para tenerla informada deste negocio, porque en él no se ha tomado ninguna resolucion; y la noche ántes que el archiduque se fuesse, hablándome el emperador en esta materia, mostró que lo que mas tenia en pena al archiduque era que la reyna de Inglaterra no queria consentir que su alteza y sus cortesanos oyessen missa, ny exercitassen nuestra religion, y que en esto insistia la reyna con tanta porfia que el archiduque no sabia que responderle. Yo dixé al emperador que fácilmente se podia responder á esto, que rezio caso seria que el rey de una provincia tuviesse ménos libertad en ello que otros estrangeros, porque á los embaxadores de V. M. de

Francia, de Venecia, y de qualquier otro príncipe cathólico que ally residiessen, ó fuessen con commission, no se les vedava oyr missa, ny aun muchas vezes á los Ingleses mismos que ally la oyan, se les dissimulava y mirava por entre los dedos. Díxome el emperador que era mucha verdad, y el archiduque mismo mostró holgarse con esta respuesta. Verémos despues que haya pensado sobre ello, lo que resolverá, porque aquí está todavía esperando el gentil hombre ingles, que es cuñado de Tragamton, segun entiendo la respuesta. Y mientras la cosa está assí dubdosa, parece que el emperador está con miedo de que no se acabe como cierto yo pienso que no se acabará, y que la reyna de Inglaterra le trae en palabras, y sostiene esta plática y la entretiene viva para tambien engañar á los estados de Inglaterra, y diferir el nombramiento de su successor (en que le va tanto, como V. M. con su prudencia puede considerar). Y ya me ha dicho S. M. imperial una vez ó dos que Smechevitz se havia adelantado en esta negociacion mas de lo que tenia por instruction, porque solamente tenia á cargo de entender en que términos quedava la voluntad de la reyna, y él entró tan adelante que vino hasta capitular.

El Chauz partió havrá dos dias para bolverse á Constantinopla. El emperador lo ha presentado de cadena de oro, vestido, y pieças de tela de oro y de plata muy ricamente. Lleva la respuesta de lo que el Turco proponia que se huviesse de restituir al vayvoda todo lo que se le havia tomado, y que aunque el dicho vayvoda huviesse venido en algunos particulares tratados y conciertos con el emperador no lo havia podido hazer, siendo esclavo del Turco, y por conseqüente todo el estado y hazienda como propria del dicho Turco. Respóndesele que esta hazienda que agora se le havia tomado nunca fue del vayvoda ny de lo que su padre possejó, ántes de poco acá tomada y usurpada sobre ciertos vassallos de la corona de Ungria.

Tardará ántes que esta pretension se aclare de una parte y otra; entretanto los Turcos estan retirados en la manera que ántes tengo escrito, y han abandonado Ardet, parado de tal manera con las baterías passadas, que se puede dezir arruynado, mas todavía queda

el pays que es mucho; solamente tiene el Turco una plaça de las que havia tomado este año, que se llama Pan Cotto, que era de una viuda la qual la perdió porque no havia mas de sessenta hombres dentro quando los Turcos la combatieron, y agora entretiénese en ella seyscientos Turcos.

El vayvoda que estava determinado de yr á Constantinopla por parecer de un médico suyo Italiano, por cuyo consejo se gobierna, esta muy malo y peligrosamente. Suendi esta sobre aviso para en caso que succeda la muerte, entrar, si puede, en Trasilvania. Es de creer que los Turcos tienen el mesmo pensamiento. Sobre esto podria haver alguna rebuelta de nuevo. Mucho podrá el favor que los Trasilvanos querrán dar á una parte, ó á otra. Es de creer que holgarán mas de acomodarse con el emperador que caer en manos del Turco.

## CLXVI.

## LE BARON DE BOLWILLER

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XXI, 42-46.)

Haguenau, 10 novembre 1565.

Monseigneur. . . . Arrivé que je futz en une myenne seigneurie au vaulx de Villers, le jour suyvant mons<sup>r</sup> de Silliers y vint, et avons seulement demeuré ensemble ung jour entier. Entre aultres propoz que nous avons tenu, je vous ay voulu advertir de ceulx qui s'ensuyvent, qui sont les principaulx.

Premièrement ledict sieur me compta comme les ambassadeurs de Suède avoient heu audience de son altèze<sup>1</sup> par deux fois, et ce qu'à

<sup>1</sup> Madame de Lorraine.



la première ilz avoient proposé, c'estoit de confédération avec elle; luy offrant leur maistre d'à ses propres fraiz et despens reconquister les royaumes de Dannemarcq et Norvègue, moyennant que ledict royaume de Norvègue luy demeurast, et ledit Dannemarcq à son altèze; qu'estoit, quant à la première audience, tout ce que lesdicts ambassadeurs avoient proposé. A la seconde, que fut le dimanche avant la feste de Toussaintz, leur aultre proposition fut que, en confirmation et scel de ladicte confédération il pleust à son altèze de donner madame Renée, sa fille, audict de Suède, pour son espouse.

Je responditz sur cela audict sieur de Silliers que je ne me pouvoye aisément faire à croire autrement, que si ledict de Suède se pouvoit faire roy desditz deux royaumes, Norvègue et Dannemarcq, qu'il le feroit sans d'en vouloir participer son altèze. A cela répliqua ledict de Silliers et dict qu'il n'estoit au pouvoir dudict de Suède se pouvoir faire roi de Dannemarcq; mais bien pourroit-il faire ladicte dame royne, ayant d'elle ses armes et son nom; et que c'estoit chose incompatible de pouvoir estre jointz ensemble les royaumes de Suède et dudict Dannemarcq (encores qu'ilz y soient estez; mais cela n'a duré vingt ans), d'autant que les Danois et Suédois s'entrayment ensemble comme chiens et chatz, et ne plus ne moins qu'Anglois et François.

Sur la proposition du mariaige, je luy diz : Et pourquoy doncques cherchoit le Suédois celluy avec la royne d'Angleterre? Ledict sieur de Silliers sur ce dict qu'il n'y avoit pour ledict mariaige d'Angleterre aucune apparence; car habandonnant ou la royne d'Angleterre son royaume pour aller en Suède seulement six sepmaines, son peuple se mettroit en sédition, et aultant en adviendroit-il en Suède le roy délaissant son payz. Il me dict bien que si le roy d'Espagne heust mieulx traicté son altèze, qu'elle fust esté contente de donner sa fille à don Juan d'Austria, oyres qu'elle, son altèze, m'avoit une fois fait rebouffe sur cela; et pour la proposition duquel mariaige, ledict sieur de Silliers pensoit que les Espagnolz, voulant bien audict d'Austria, seroient plus enclins de faire toute assistance à son altèze

pour le recouvrement de son bien de Dannemarcq. Mais [ils ont fait] bien le contraire; car ayant sadicte majesté donné à son altèze x<sup>m</sup> escuz de rente, iiii<sup>m</sup> à pouvoir vendre, et les aultres vi<sup>m</sup> sa vye durant, jamais n'en avoit peu recouvrer ung seul denier, encores qu'à la sollicitation pour en estre satisfaicte, elle ayt despendu plus de xx<sup>m</sup> escuz. D'aultre costé, que tout ce qu'elle avoit en tout le duché de Milan de maison estoit seulement la ville de Tortona, laquelle, pour estre place forte, elle avoit à la grande prière de sadicte majesté catholicque consentu la garnison y estant, seulement pour du temps des guerres en ce costé-là, selon que par ladicte prière l'on luy avoit donné à entendre; et que néantmoins, lesdictes guerres finyes, jamais elle n'avoit pu ravoit sadicte place en l'estat qu'elle luy doibt estre rendue. Et que oultre tout cela, avec Dieu et raison, sadicte majesté, pour plusieurs causes, luy estoit redevable de plus de iii cens milz escuz. Qu'elle, son altèze, avoit esté malade plus de quatorze mois sans avoir heu une seule visite de sa majesté, ce que la faisoit totalement desgoutter; et mesmement qu'elle n'avoit jamais heu responce de mons<sup>r</sup> d'Egmont, sinon que sa majesté luy avoit respondu que son altèze estoit bonne et saige, et qu'elle se scauroit bien conduire comme vertueuse princesse.

Et au parler dudict de Silliers, je tiens tout pour certain qu'ilz concluront avec ledict de Suède. Icelluy seigneur me disoit aussy que d'envoyer en Espagne, son altèze n'en espereroit aultre response que celle dudict sieur comte d'Egmont, et aussy que pour certain elle avoit faulte de gens pour faire l'office, lequel ledict sieur de Silliers, dict-il, eust volentiers fait; et pour ce faire, quand ladicte dame a esté cez jours passez en Flandres, il l'en requist et s'offrit d'y aller; mais elle ne luy voulu permectre ny consentir, allégant ladicte dame plusieurs raisons, mesmes sa maladie et qu'elle avoit affaire de sa présence, pour ce qu'il avoit seul plénier cognoissance de toutes ses affaires.

Bien, comme disoit ledict sieur de Silliers, ladite dame est délibérée d'envoyer vers l'empereur, deux archiducqz, sa majesté catho-

licque et monsieur le cardinal de Lorraine, pour leur déclarer et advertyr comme les choses seront passées; encores que jà elle avoit faict entendre auxdictes majestez de l'empereur et catholicque que ambassadeurs de Suède luy debvoient venir, et qu'elle pensoit estre pour son bien et proffict, sans leur faire aultre déclaration. Et d'envoyer au roy pour aultre chose, il n'estoit de question, pour sçavoir assez bien sa majesté que les advantaiges de son altèze luy servent grandement, et de combien à sadicte majesté importe; avec ce, l'honte et le dommaige que ledict Dannois luy a faict et à ses payz; voyres que comme a confessé mons<sup>r</sup> d'Egmont, que pour le serrement qu'a esté faict du Sundt, les Hollandois avoient receu de dommaige de plus de deux millions d'or.

Me dict aussi ledict sieur de Silliers que son altèze avoit en main quatre princes qui se présentoient pour la servir au recouvrement de son bien, lesquelz il ne me nomma. Mais ad ce que je peuz comprendre, entre aultres sont le marquis Jehan de Brandembourg et le duc de Mecklbourg. Nous parlames ensemble du duc de Pomerem. Il dict que par aulcunes fois il estoit bon Suédois, et d'aultres bon Dannois, et qu'à présent, luy ledict de Pomerem estoit en traicté avec ledict de Dannemarq pour luy donner en mariaige une sienne sœur ou une sienne fille.

Après que nous heusmes beaucoup discouru par ensemble ledict sieur de Silliers et moy, je luy mis tousjours en avant, sans respecter tout ce qu'il m'avoit dict et cy-devant escript, d'envoyer en Espagne, aux causes par nous aultres tant de fois alléguées. Ad ce il me respond le temps estre trop court pour ce faire; car, pour certain, si son altèze ne se mesloit et se résolvoit en cest affaire (fust avec Suède, qu'autrement) dans ce printemps prochain, les deux occupateurs s'accorderoient, que seroit, comm'il est tout cler, grand préjudice, j'entendz de ladicte dame.

Toutesfois quelque chose que ledict sieur de Silliers, quant auidict envoy en Espagne, aye dict, je l'ay mené si avant, qu'encoires, comme il dict, le Suédois aye jà faict change en Anvers de 11<sup>c</sup> LX<sup>m</sup>

thalers vers ung marchand saxon qu'il me nomma, mais je l'ay oblyé, (les II<sup>c</sup> M pour servir à l'emprinse et les LX<sup>m</sup> pour joyaulx et aultres minutes pour son esperée espouse), icelluy sieur de Silliers a arresté avec moy et s'a fait content de faire tant vers son altèze qu'elle dependra encoires v<sup>c</sup> escuz pour envoyer en ladicte Espagne, afin d'y rechercher que sa majesté demande l'advis de vous, monseigneur, en tout ce qu'elle voudroit prétendre d'elle; mais que d'attendre l'intention de sa majesté dadvantaige que jusques audict printemps, cela n'estoit possible; se délibérant à ceste cause ledict sieur de Silliers d'entretenir les ambassadeurs dudict de Suède jusques audict temps, lesquels, comme il me dict, et aussy le sçay-je, sont dez plusieurs jours en ung lieu nomme Doneuvre, qu'est maison du douaire de Madame en Lorraine.

Ledict sieur de Silliers me dict bien encores aultre chose, que faisant son altèze alliance avec le Suédois, elle feroit tant qu'icelluy s'accorderoit quant à la religion avec sa sainteté et saint siège apostolicque, que, s'il advenoit, seroit bien bonne chose.

Son altèze se plainct fort de l'empereur, comme aussi monseigneur le duc son filz, de ce qu'aux obseques de feu de bonne et heureuse mémoire l'empereur son père, l'on vouloit mettre l'ambassadeur dudict sieur duc le derrier de tous les aultres princes de l'empire; en quoy il luy sembloit sadicte majesté avoir grand tort, d'autant que ledit sieur duc n'estoit là appellé, non seulement comme prince d'empire, mais comme parent, et que auxdictes obsèques n'adistotent plus proches parentz audict sieur empereur, outre ceulx de la maison d'Autriche, et jeunes ducz de Bavière, que ledict seigneur duc de Lorraine, que dict que aux honneurs on tient peu de compte de luy, mais quant ce vient à contribuer quelque chose, si fait : car l'on le charge plus que pièce des aultres princes. Ce que toutesfois on usoit de contraire en son endroit au costé de France; car quant il y vient, l'on le met tousjours au mesme lieu, degré et licit du roy, disant pour ceste cause ledit sieur de Silliers que ledict s<sup>r</sup> duc ne devoit estre fort animé à estre bon du costé de l'empire.

Qu'est tout ce que pour fondement des choses cy-dessus escriptes, ledict sieur de Silliers me dict, et ne me voulut-il poinct céler commie le conte Jehan de Solmes estoit, avec son beau frère mons<sup>r</sup> d'Anelot, en la maison dudict sieur; mais il ne sçavoit pour quoy, sinon que l'on présuinoit estre pour autant que ledict seigneur d'Anelot ne se veult contanter que sa femme aye faict sa renunciation des biens paternelz et maternelz. Dict de plus ledict sieur de Silliers que son al-tèze se commence fort à méliorer. . . . .

De France, l'on ha nouvelles certaines que le prince de Condé a envoyé par ung gentilhomme ung démenty au connestable.

Toute l'accusation que les huguenotz font contre mons<sup>r</sup> le cardinal de Lorraine est qu'ilz dient qu'il ha heu avec vous et avec moy correspondance, et qu'il ha heu intelligence avec moy pour la restitution de ces trois villes, Metz, Thoul et Verdun (ce qu'est toutesfois faulx et inventé); aussy pour ce que ledict sieur avoit faict la guerre contre ung serviteur du roy. Et à ceste assemblée de quelques huict cens gentilz-hommes près Poitiers, sont estez par eulx esleuz quatre, dont mons<sup>r</sup> de Bongard, qu'a esté gouverneur de Verdun, en est l'ung; lesquelz quatre ont présenté requeste au roy, le suppliant de faire entretenir l'édict de pacification, et mesmes ez costez de Metz, Thoul et Verdun, ou bien de leur donner pouvoir de ce faire, accusant grandement ledict sieur cardinal desdictes correspondances entre vous et moy susdictes; et a esté ladicte requeste imprimée; mais je ne l'ay encores veu. Ledict S<sup>r</sup> cardinal est chauldement requiz de venir à la court de France; ce qu'il faict, combien que l'on luy ait grandement desconseillé.

La court de France est extresmement pauvre. Et tient l'on partout tout publicque que par la practique des François le Turcq est venu devant Malta. Aussy s'est faicte la guerre du wayvode; car depuis qu'iceulx François se treuvent sans argent, ilz vouldroyent par cela donner empeschement à l'empereur et à la majesté catholique, affin d'estre seurs d'eulz. Et sont les huguenotz en ladite France fort mal contans d'avoir les emprinses du Turcq tellement

succédées devant ledict Malta, et du peu d'heur qu'il a heu en Hungrye.

La royne de France est aussi fort malcontente que le roy d'Espaigne ne s'est treuvé à ceste entreveue personelement; et certes, s'il n'y avoit de son costé faulte de monnoye, elle et son conseil troubleroyent volentiers le monde.

L'admiral de France traicte ung mariaige pour luy de grande importance, comme l'on dict; mais encores ne peulx-je bonnement sçavoir où. Le mariaige du prince de Condé avec la dame de Guyse doibt, comme l'on dict, aller avant.

L'on dict que la royne d'Escosse a demandé III cent milz escuz d'ayde à sa sainteté pour faire la guerre contre ses subjectz huguenotz, et, s'il faict de besoing, contre Angleterre.

Au reste, monseigneur, je ne vous peux céler et faiz mes plaintes à vous, qu'estant l'autre jour arrivé en ce lieu d'Agnew, j'ay treuvé la ville en bien grand trouble, estans retournés les ambassadeurs qu'icelle ville avoit envoyé en court de sa majesté impériale, ayans rapporté lettres, comme ilz dient, de sadicte majesté, où a esté certes mal pensé, et qu'est grandement en diminution de l'autorité de mon seigneur et maistre. En mon absence, lesdicts de ladicte ville ont prins et destiennent encoires en prison ung garde des forestz de mondect seigneur, et ce contre tout droict et raison, joint qu'ilz n'ont que cognoistre sur luy, et le sçavent bien. Et hier le magistrat a faict publier à tous les mestiers de ladite ville, qu'ilz avoient permission de l'empereur de mettre icy ung prédicant, lequel leur doibt prescher l'Évangille, que sera, comme ilz ont pourjecté, en une place ès cordeliers de ce lieu, et de communiquer *sub utraque specie*, de quoy la pluspart du peuple est bien mal content. Ilz ne m'ont encores voulu recognoistre pour officier, ny mondect seigneur pour grand bailly. Sur tout cecy, j'ay demandé audience pour aujourd'huy, ce qu'ilz ont consentu, et je verray ce que s'en sera, selon quoy je me conduiray; vous voulant bien dire que si l'on me donnoit pouvoir d'user de force, ce que le régiment d'Innsbruck m'a spécialement et expressément

deffendu, je les garderoye fort bien de faire le centiesme de leur desseing. Toutesfois ce m'est bien assez qu'il y a plus d'ung an ay indiscontinuellement protesté sur cecy. Et tout le mal est ce que le maistre ne vient et qu'ilz ne le veuillent pour cela sçavoir qui l'est. . . .

*Post-scripta.* Devant que ceste ne fust close, je suis allé, estant assisté de tout mon conseil, devant celuy de ceste ville, et les ay enhorté qu'ilz deussent demeurer en nostre sainte, ancienne, catholique religion; avec ce ay-je faict, ce me semble, tous offices en mon propoz, que je pensoye pour le mieulx. Sur ce ilz m'ont respondu qu'ilz ne me reconnoissoient pour officier, ny monseigneur et maistre pour grand bailly, jusques ad ce que ledict sieur grand bailly leur fust présenté, et fussent faictes les cérémonyes en tel cas requises, me priant de les laisser en paix, sur ce qu'ilz avoient commencé et en toutes semblables choses : ce qu'ilz avoient faict suyvant que les constitutions du saint empire leur en donnoient la liberté, et ce qu'ilz vouloyent entretenir et observer jusques ad ce que aultrement en fust ordonné par l'empereur; à quoy toutesfois ilz dient qu'ilz respondront bien. Et ont lesdicts de ladicte ville choisy trois ambassadeurs pour aller vers le duc de Wirtemberg affin de les pourveoir d'ung bon prédicant.

Les deux jeusnes ducz de Wymar sont en grande dissension avec leur frère aîné.

CLXVII.

## EL EMBAXADOR CHANTONNAY

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Ambassades de Chantonnay, II, 163.)

Viena, á 17 de noviembre 1565.

A noche ya tarde llegó acá el correo del emperador con las cartas de V. M. de 23 del mes pasado, yo las hize descifrar y visto lo contenido en ellas esta mañana he hablado a l'emperador sobre el ayuda que V. M. le otorga para los diez meses á començar del de hebrero que viene, encaresciéndole la voluntad de V. M. para que de mas en mas quede confirmado y asegurado della. Mostró S. M. imperial ser muy contenta de lo que V. M. hazia en su favor, considerados los gastos que en este año se han offrecido á V. M., y me encargó que yo diesse de su parte á V. M. las gracias que es razon, esperando hazerlo mas cumplidamente con el primero, y responder á otras cosas que le ha escripto Dietristain, quando con espacio haya visto las cartas y despachos que este correo ha traydo, que lo que yo agora escrivo es por no faltar este dia del ordinario. . . . .

<sup>1</sup> Remerciments de l'empereur au sujet des secours en argent que le roi d'Espagne lui a accordés contre les Turcs. Chantonnay a informé Maximilien des demandes de la ville de Besançon, notamment en ce qui concerne l'érection d'une université, et il en a écrit au cardinal Pacheco, à Rome, afin qu'il veille à ce qu'il ne se fasse rien dans cette occasion au préjudice des droits du monarque, en qualité de comte de Bourgogne et de protec-

teur de cette cité. Le prélat lui a répondu que jusqu'ici les habitants de Besançon n'avaient rien obtenu, et qu'il ferait des recommandations convenables à tous ceux entre les mains de qui leur pétition devrait passer. Delfino a su intriguer si bien qu'il a été nommé à l'évêché de Javarin, en Hongrie, lequel vaut huit ou dix mille ducats de revenu. Cette nomination a déplu à beaucoup de personnes qui connaissent le caractère de ce prélat. Elle



El negocio de la universidad de Besançon está todavía assí porque no se ha entendido en cosa ninguna de todo quanto ha traydo el diputado de aquella ciudad por la muchedumbre de negocios que concurren en esta corte al presente, y no se hará nada aquí hasta que lleguemos á Augusta, para donde el emperador partirá resolutamente á los 14 ó 15 del mes que viene, y quanto á la yda de la emperatriz no se resuelve nada, porque verdaderamente hay poca comodidad para el gasto que seria necessario. No sé sy la respuesta de V.M. sobre lo que la emperatriz supplicó podrá llegar al tiempo, ó sy, con confianza que haya de ser qual se espera, se buscará el dinero por todas vias para este viage.

El emperador está prevenido y informado largamente de mí de palabra quanto á lo que pretenden los de Besançon, y demas desto le he dado por escripto lo que convenia en esta materia, y assimesmo he escripto á Roma al cardenal Pacheco en el mesmo tiempo que escriví á V. M. para que allá no se haga cosa que torne en prejuizio. Hame respondido el dicho cardenal que hasta agora los de Besançon no havian alcançado nada, y que havia prevenido todos los por cuyas manos este negocio havia de passar. . . .

No hay mas en el connubio de los sacerdotes de lo que por otras vias havrá visto V. M., y entretanto que la cosa está assy, no apreto por no amohinar y enfadar al emperador; tampoco despues me ha dicho S. M. alguna cosa sobre ello. El cardenal Delfino está todavía

plaira moins encore aux Hongrois, dont les privilèges sont violés ici, et qui n'avaient pas besoin de cette nouvelle circonstance pour être mal disposés envers leur souverain. La conduite de Maximilien n'est pas facile à expliquer dans cette affaire. Ceux qui ont le plus vigoureusement appuyé Delfino ne tarderont pas à s'en repentir lorsque, introduit dans les conseils de ce monarque, où son nouveau titre lui donne entrée, il aura fourni des échan-

tillons de son savoir-faire. Si l'archevêque de Lanciano remplit son devoir, le souverain pontife ne se déterminera pas facilement à confirmer le choix de l'empereur: en tout cas sa sainteté ne pourra pas prétexter cause d'ignorance.—L'ambassadeur renvoie à une dépêche prochaine l'avis que lui demande sa majesté catholique sur l'entreprise proposée par le baron de Bollwiller.

aquí y ha sabido negociar de manera que el emperador le ha dado el obispado de Javarin en Ungría, que vale hasta 8 ó 10<sup>m</sup> ducados; no veo hombre que se huelgue dello, por ser las condiciones del dicho cardenal tan conocidas, y yo me maravillo mas que todos por haver entendido de boca del emperador lo que ántes tengo escrito á V. M. y cada dia que se ofrece coyuntura muestra S. M. tenerle en muy mala opinion, por donde es de creer ó que tiene esperança de servirse en algunas cosas dél, ó de dar á entender á todo el mundo que tiene muy particular cuenta con todos los que le complazen y se emplean en su servicio. Y la provision deste obispado será causa que el dicho cardenal pueda tanto mas fácilmente seguir su designo de bolver acá, pues tendrá tan buena color como de venir á residir en su obispado, aunque ny sabe la lengua ny es hombre de mucha exemplaridad, y nunca será bien visto de los Húngaros, porque esta provision es derechamente contra sus fueros, y ya de muchas otras cosas estan tan descontentos y poco aficionados á la grandeza de su rey que no podrá dexar esto de hazer grande acrescentamiento de malas voluntades.

Murmuran algunos que el dicho cardenal con dones y promessas haya ganado algunos del consejo para hazer sus negocios. Dios sabe lo que en esto hay. Podríanlo pagar con el tiempo, porque á razon del dicho obispado el cardenal viene á ser del consejo del emperador, que de derecho lo son todos los obispos de Ungría, yo fiador que, quando se vea en los negocios, no le faltará importunidad, porfia y mucha abundancia de palabras con que salga con la suya, y haga cosas que quizá pesen á alguno de los que mas le han procurado este beneficio.

Dexo considerar á V. M. por su prudencia muchas otras particularidades que se pueden comprender de lo que ántes tengo escrito, y no hay para que repetir las en esta, y aunque por lo que referirá el arçobispo de Lanjano, S. S. deve mirar mucho en dar la confirmacion de la nominacion del emperador quanto á este obispado; no sé si por complazer al emperador passará todo en dissimulacion, que será

grandíssimo cargo de conciencia, y en este caso que S. S. no puede pretender ignorancia.

En el negocio de Polwiler, no puedo responder por agora á V. M. sino que miraré de seguir lo que me manda, y segun yo entendiere con el tiempo avisaré dello á V. M. . . . .

## CLXVIII.

## L'AMBASSADEUR CHANTONNAY

AU CARDINAL DE GRANVELLE.

(Mémoires de Granvelle, XXI, 64-67.)

Vienne, 17 novembre 1565.

Monseigneur. . . . je me remets, quant aux occurrences, aux copies cy-jointes de mes lettres au roy et l'original de ce que le roy m'escrypt, lequel V. I. S. gardera affin qu'il ne se perde, et regardera ce que seur le contenu se pourra faire avec Polwiller<sup>1</sup>. Les considérations du roy sont militantes; mais je tiens la négociation avec l'empereur fort difficile : car, à ce que je voy, sa majesté ne veult offenser personne, encoires que en ce cas ce n'est son faict seul, ains de tout l'empire, et est de chose qu'est de particulière obligation à sa majesté. . . .

Il semble par ce que le roy touche en ses lettres, qu'il aye quelque opinion et créance en la bonne volenté des François touchant le remède de la religion. Je ne croy qu'il y aye aucune assurance à prendre seur cela ny sur la lighe contre le Turcq. . . . .

Nous sommes en doubte si l'impératrice demeurera icy ou non. Si elle demeure, toutes les dames de la court demeurent; pour ce est-ce

<sup>1</sup> Son projet d'entreprise sur Metz.

que j'ay publié que ma femme, pour sa santé et quelques affaires nostres, s'en irat en Bourgogne; car aultrement par honnesteté elle n'eust peu laisser de demeurer icy.....

Et si l'impératrice vient à Augsbourg, quelque en ordre que soit ma femme d'habitz, elle sembleroit une chambeliere<sup>1</sup>, tant sont les aultres en ordre, brodées, perlées, que n'est pas du leur, mais des dons de ladite impératrix; laquelle, estant fort louée de sa bonté, est à la reste haye et maudicte mille fois par toutes ces provinces, de la pompe qu'elle y a appourté, et y entretient la femme de Pernestain et de don Francisco Lasso et les damoiselles et femmes de chambre mesme de la court, que c'est horreur de penser. Polwiller vous en eust peu dire quelque chose, qui a regretté cent fois la venue de sa fille en ceste court, disant que pour les causes susdites il ne treuve qui la veulle avoir et si bien. Les susdictes vestent à despens de l'impératrice. Il n'y a femme qui ne crève les yeux à leur mary, et les filles à leur père, pour estre esquippées de mesme, voyant que, à la vérité et sans façon de dire, il n'y a femme de chambre, dont il y a bon nombre et trop, qui ne porte à tous les jours la toille d'argent et d'or ordinairement en cotte de velours en ropille mieulx que ne seroit madame d'Aighemont ou la princesse d'Orenge; et les femmes des deux susdicts, les cottes bordées et brodées de perles et aultres reliefs si riches, que je puis jurer la feu impératrix Isabel ne les portoit oncques telles. Car l'on ne songe journellement que inventions de bordz nouveaux et riches, et avant qu'ilz soyent demi-faitz ou portez deux fois, l'impératrix leur baille et en font non par paires ou douzainnes, mais par centenierz, l'ung plus riche que l'aultre, que des moindres aultres fois la duchesse de Lorraine, et peult-estre à présent, en feroit la parrade de nopces des filles de sa court, robbes de toille d'or à tous les jours et cottes autant plus riches que les femmes de chambre... Je ne fuz oncques plus esbahy que quant dois ung mois ou six sepmaines en ça que l'on a osté le deul, j'ay veu ce desroy. Je vous jure mon honneur que mieulx vault le tout-les-jours d'une de cestes icy que les festes de toutes celles

<sup>1</sup> Chambrière.

de la royne d'Espagne ensemble, je diroye quasi de la royne mesme. Faictes estat que tous les habitz de ma femme ne valent pas pour ung, et si l'on vient à Augsburg à faire monstre, où yroit cela, avec ce que les deux que j'ai nommées, oultre le naturel de la nation, se present selon leur habitz, comment si elles estoient celle-mesme dont ilz viennent; et aux grandes assemblées, à ce que j'entens, se font valoir tout ce qu'elles peulvent, sans respecter ny camarera mayor ny aultre. Au reste, et jusques icy, je ne puis dire que elles n'ayent usé toute courtoisie envers nostre femme, et sçavent bien que ny l'empereur ny l'impératrix ne l'endureroient pas; car, certes, ladite impératrix en tient compte particulier, que ne plaict pas tousjours à chascung. Et à la pauvre princesse, par le bout susdit et aultres, l'on ne laisse pas quasi la chemise qu'elle a vestu. Aussy croy-je qu'elle doit plus ou aultant qu'elle a vallant, dont l'empereur mesme m'a quelquesfois et souvent faict plainte. Mais la condicion est telle de privée bonté, et avec ce, comme elle n'a compaignie que de ce peu d'Espagnoles, pour ne sçavoir que ce langaige, elles la tiennent subjecte que c'est pitié. Et si elle donne à une, il fault subit penser de faire autant pour les autres; autrement tout est en rumeur et *agravios*. Voylà les deux pointz pour lesquelz je ne veulx laisser ma femme icy ny la tenir à Augsburg, si l'impératrix y vient; car à son occasion plusieurs princesses y viendront, et y aura tous les jours banquetz d'une part et d'aultres; et sçay que pour estre nostre femme de la compaignie ordinaire de l'impératrix, l'on ne la laisseroit sans la convier. Et afin que il n'y aye pour quoy faire jugement sur cecy, avant que l'on sçaiche résolument si l'impératrix yra ou demeurera, j'ay faict publier ce que dessus, le fondant sur la mauvaïse santé toute évidente et notoire, et noz affaires.....

Il me semble qu'il n'estoit pas fort besoing que Madame envoyast icy mons<sup>r</sup> d'Ogstraten, affin que luy et moy et Scharemborg reprinssions les fieds des Payz-Bas, puisque le feu conte de Luna, estant ambassadeur, avoit esté principal en tel faict, et luy avoit-on adjoint mons<sup>r</sup> du Molart, gentilhomme bourguignon de la chambre de l'em-

pereur, et ledict Scharemborg. Mais son altèze se doibt estre laisser persuader que ce m'eust esté trop d'honneur; et pour me faire mal, le roy en sera condanné aux despens. Tout est à propoz avec aultres despenses, selon que il y a abondance aux finances des Payz-Bas!....

Reifemberg, qui est icy pour l'évesque de Trèves, m'a parlé qu'il y avoit moyen de faire une lighe des Payz-Bas et des électeurs du Rhin ecclésiastiques, duc de Clèves (« Je tiens pour la religion ») et avec ceux de la lighe de Landsberg. Je veulx parler ung petit plus longuement avec luy.

## CLXIX.

## L'EMPEREUR MAXIMILIEN II

AU BARON ADAM DE DIETRICHSTEIN, SON AMBASSADEUR A MADRID.

(Ambassades de Chantonnay, II, 179-181.)

Vienne, 19 novembre 1565.

Maximilianus secundus, etc.

Nobilis, fidelis nobis dilecte, meministi haud dubie quæ superiore mense julio ad serenissimum principem dominum Philippum Hispaniarum, utriusque Siciliæ ac Hierusalem, etc. regem catholicum, fratrem et patrualem nostrum charissimum, scripsimus de iis quæ eatenus consiliarius et cubicularius noster, Adamus Schweckovitz, cum serenissima regina Angliæ, in negotio matrimonii serenitatis ejus egerat. In quo negotio, cum nuper nobis humiliter perscripseris quid præfato serenissimo fratri nostro regi catholico considerandum occurrat, non committendum duximus quin serenitatem ejus, te internuncio, de iis quoque certiozem redderemus, quæ postea consecuta sunt, præsertim cum serenissimus archidux Carolus, frater noster charissimus, id a nobis tanto studio rogando petierit.

Nimirum posteaquam serenissima regina Angliæ intellexit responsum seu resolutionem nostram super iis conditionibus quas tunc temporis oratori nostro proposuerat, quod scilicet nobis et fratri nostro opus foret copiosiore elucidatione dictarum conditionum tum ad nos transmissarum, ut quæ multas in se complecterentur difficultates, quas explicari oporteret priusquam de excursionem fratris nostri archiducis Caroli in Angliam certi quicquam statueretur; quodque propterea cuperemus intelligere num serenitas ejus ferre posset quod ad serenitatem ejus mitteremus insignes oratores nostros, qui cum serenitate ejus de firmandis conditionibus et explicandis, ac tollendis difficultatibus tractarent, et sub ratificatione utriusque partis transirent; quibus utique sublatis, charissimus frater noster lubentius in Angliam profecturus esset. Tunc dicta serenissima regina ad religionis negocium delapsa, voluit mox omnem ulteriorem tractationem (simulate saltem) abrumpere, apertis verbis asserendo frustra de hoc matrimonio laborari, siquidem intelligeret fratrem nostrum alienam a sua religione profiteri, cum ipsa nulli nubere decrevisset qui secum in religione non consentiret; ad hæc conditiones matrimonii alias nunquam admissuram, quam illas de quibus inter serenissimum regem catholicum et serenissimam quondam reginam Mariam superioribus annis conventum fuisset. Tandem exitus istius tractationis fuit quod dicto Adamo Schweckovitz exhibiti fuerint in scripto tres articuli, quorum cum his tibi exemplum transmittimus, et data quoque copia tractatum matrimonialium inter præfatos serenissimos regem catholicum et quondam reginam Mariam initorum, nec non constitutionum quarundam tunc temporis in publico regni conventu super illo matrimonio promulgatarum; ut iis visis atque discussis, serenitati ejus certum responsum daremus. Nos vero his perceptis, cum sæpefato charissimo fratre nostro archiduce Carolo matura deliberatione adhibita, prout rei magnitudo postulabat, animadvertimus præcipue duo esse quæ negocium hoc difficile redderent, ita ut iis ex sententia fratris nostri non explanatis, nihil etiam ulterius videretur in hac parte tractari, nedum sperari posse : religionem videlicet et sustentationem sta-

tus regalis aulæque serenissimi archiducis Caroli fratris nostri. Ideoque existimabatur diligenter cavendum, ne quid serenissimus frater noster in se reciperet, cujus dilectionem ejus postmodum pœnitere posset. Quantumvis enim regnum illud sit opulentissimum, cujus accessio universæ domui nostræ Austriacæ maximam utilitatem esset allatura, tamen non videbatur tanti faciendum, ut ejus causa deberet frater noster contra propriam conscientiam a religione sua discedere, vel onus aliquod subire, cui sustinendo non valeret sufficere. Unde in eam tandem sententiam descendimus a serenissima regina Angliæ super his quoque conditionibus, cum quibus Adamus Schweckovitz dimissus est, uberiorem magisque perspicuam declarationem requirendam esse, et reginæ aperte significandum quod nobis minime æquum videatur fratri nostro imponi necessitatem, hujus conjugii causa religionem quam profitetur catholicam, contra conscientiam et voluntatem suam, mutandi; sed potius concedendum quod ejus religionis cultum una cum suis aulicis, qui ejusdem erunt cum dilectione sua sensus, libere retinere, et non solum intra parietes occulte, sed etiam in publico et opportuno aliquo templo libere ac sine impedimento exercere posset; dummodo serenissimæ reginæ in ea quam ipsa habet religione nihil molestiæ seu impedimenti exhiberet, neque etiam sine voluntate et consensu ipsius reginæ et ordinum universi regni mutationem aliquam faceret.

Quod ad alterum attinet, cum regina petiisset intelligere quam summam annuam adducturus esset futurus maritus in regnum, ad omnimodas suas expensas sustinendas, visum est e diverso percunctandum et cognoscendum esse quidnam expectare liceat serenissimo et charissimo fratri nostro ex redditibus ac proventibus illius regni pro condigna status et eminentiæ regalis sustentatione; cum æquum sit dilectionem ejus, si una cum serenissima regina labores, molestias et curas gubernandi regni ferre deberet, fructuum quoque et emolumentorum simul cum serenitate ejus participem fieri. Atque hoc loco videbatur etiam regina in spem erigenda, quod his duabus difficultatibus explicatis, reliqua omnia faciliora essent futura, nec multum impedimenti



habitura. Quia revera judicamus posse tunc fratrem nostrum tutius et absque evidenti existimationis periculo serenissimæ illi reginæ, de suscipienda in Angliam profectio, quo sese serenitati ejus spectandum exhibeat, morem gerere.

His autem de rebus visum est satius esse quod ipsimet manu nostra ad reginam quam familiarissime scriberemus, et ut nobis animum suum ingenue patefaceret amanter postularem. Datis namque e cancellaria nostra litteris, dubitabatur ne regina, vellet nollet, rem in publico consilio proponeret, et consiliariis ejus postulata nostra legibus et decretis illius regni contraria judicaturis, omnisque labor hactenus impensus perderetur.

Itaque cum ejusmodi literis expeditimus nobilem quemdam Anglum, qui cum supranominato Adamo Schweckovitz hujus rei causa advenerat, una cum nostro cursore, qui responsum a regina adferat, quod propediem expectabimus.

Interea vero volumus rem omnem ad serenissimum et catholicum Hispaniarum regem referre, quoniam inconsulta serenitate ejus in tali negotio, quod quodammodo spectat ad universam inclytam familiam nostram Austriacam, nihil volumus certi statuere. Atque idcirco tibi benigne committimus ut his omnibus serenitati illius (cui ipsi etiam manu nostra scribimus) relatis, petas nostro et sæpefati charissimi fratris nostri archiducis Caroli nomine, ut, ne gravetur nobis, absque mora fraterne et dilucide explicare velit quid ipsa nunc de hoc negotio sentiat, et quid charissimo fratri nostro in alterutram partem, sive consentaneum desiderio nostro responsum adferetur, sive incommodum et voluntati nostræ adversum agendum censeat; quo rectius postmodum, tam de matrimonialibus istis tractatibus prosequendis vel intermittendis, quam itinere in Angliam suscipiendo, juxta sententiam et consilium serenitatis ejus, quid expediat aut factu opus sit decernere et constituere valeamus; eamque serenitatis suæ deliberationem et resolutionem quantum salva debita modestia fieri poterit, summo studio urgeas atque promoveas, et nos de mente serenitatis ejus quam ocysime edoceas. Exequuturus in his bene

gratam et expressam voluntatem nostram, omni gratia et benignitate recognoscendam. Datum Viennæ, die XIX<sup>a</sup> novembris, anno Domini M. LXX<sup>o</sup>.

---

CLXX.

## EL CARDENAL DE GRANVELLE

AL REY D. FELIPE II<sup>1</sup>.

(Mémoires de Granvelle, XXI, 95-99.)

Besançon, á 20 de noviembre 1565.

..... Pluguiesse á Dios anduviessen las cosas de Flándres de tal manera que no huviesse para que fatigar á V. M. con darle avisos de mal gusto, y huelgo infinito de lo que V. M. me escribe, que entienda la necesidad que hay de remedio, y que ande agora tractando dellos y dando orden á sus cosas, y será para mí sobrada merced, la que dize V. M. quererme hazer en mandarme avisar de la resolution que se tomare, y no ménos huelgo de entender, por lo que V. M. me escribe, que no hay que hazer fundamento en lo que se dezia de las mudanças que se devian hazer, porque á la verdad, como

<sup>1</sup> Les mots qui se trouvent remplacés par des points dans le cours de cette dépêche manquent tout à fait dans le texte, par suite d'altération du papier.

Le prélat s'y réjouit de ce que le roi s'est enfin décidé à apporter le véritable remède aux maux de la Flandre, et de ce que le bruit des changements importants qu'on avait annoncés comme devant avoir lieu prochainement se trouve démenti. Il

n'y a rien de vicieux en effet dans les institutions mises en vigueur par les ducs de Bourgogne, prédécesseurs du roi; tout le mal est dans l'inobservation des instructions et ordonnances : ceux qui désirent des changements ne peuvent donc être que des gens malintentionnés.— La négociation avec les Suisses au sujet de la ligue héréditaire n'a obtenu aucun résultat, ainsi que le cardinal l'avait prévu. — Il a

ya otras vezes he escripto, qualquier mudança de importancia en ausencia de V. M. podria ser de muy grande y notable prejuizio, y temo harto que los que anteponen estas mudanças no deven tener todos las entrañas sanas, ny creo que mejor forma de consejos y de tractar negocios para gobierno de aquellas provincias se pudiesse hallar que la en ellas establecida dende el tiempo de los duques de Borgoña predecesores de V. M. Y todo el mal que hay nasce de la falta que hay en la observacion de las instrucciones y ordenanças, y poca authoridad que se da á V. M. y á la justicia, que si esto estuviesse en el punto que devria, poco ternia V. M. que remediar en aquellos estados; y temo que algunos de los que querrian las mudanças, lo pretenden con esperança de acabar de poner del todo por tierra y la dicha authoridad de V. M. y la justicia, para que hagan en aquellos estados, y dellos, todo lo que quisieren.

En lo de la duquesa de Lorraine hay lo que V. M. escribe, y verá por la copia de lo que me escribe el baron de Polwiler lo que agora de fresco ha platicado con Selieres, que al presente es principal consejero de la dicha duquesa, la qual no ha tractado este negocio conmigo despues que passé por Lorrena sino assí como agora, por medio del dicho Polwiler, y por la mesma via procuraré de hazer el oficio que V. M. me manda, y como conocí alguna inclinacion en sus consejeros, de que resentida de V. M. podria tomar otro camino para re-

fait engager la duchesse de Lorraine à ne hasarder aucune tentative pour rentrer en possession du royaume de Danemarck sans consulter préalablement le roi d'Espagne, et cela dans la crainte qu'elle ne s'engageât dans quelque démarche contraire aux intérêts de sa majesté.— La justice est nulle en Flandre, où la faveur et l'argent surtout peuvent obtenir la rémission des forfaits les plus criants. L'archevêque de Besançon paraît vouloir se refuser à s'entendre avec le parlement de

Dole pour la publication du concile. — Le cardinal de Lorraine est rentré en possession de Marsal et de Vic; on lui fait un crime de ses rapports avec Granvelle; il est certain du moins qu'il vient de lui donner avis dernièrement d'un complot tramé contre ses jours par deux Français et plusieurs Flamands. — Le cardinal se propose d'envoyer à Barcelone ou à Valence deux ou trois « de ces demi-canonns, propres à la défense des boulevarts, » que D. Ferdinand de Lannoy, son beau-frère, a fait

solverse en lo que quisiesse hazer, assí en la empresa de Denamarca, como en el casamiento de sus hijas dubdando que pudiesse caer en cosa que fuesse en desservicio de V. M. y le diesse enojo, he siempre procurado que le persuadiessen que no se determinasse á ninguna cosa destas, sin dar parte á V. M., y á la verdad yo le.... que se pierda tal ocasion de la guerra destes reyes q.... y hazer su negocio, mas veo muy bien que en ausencia suya, como siempre lo he dicho, mal se puede hazer, y que el estado de los negocios del emperador, quanto mas si deve haver dieta, no çufre que huelgue de que haya rebueltas en el imperio, y para mí querria que durasse la guerra entre estos dos reyes, á lo ménos dos ó tres años, porque dello no podrian los súbditos y estados de V. M. sino recibir en algunas cosas gran beneficio.

Yo holgara mucho que en lo de Cistel se huviera podido hazer puntualmente lo que V. M. desseava, mas ella havrá visto por mis cartas la dificultad, y pues parece que la substitucion podrá suplir, será ménos mal, y quando fuesse menester otra cosa, mandándome V. M. lo que fuere servido, yo procuraré de cumplirlo quanto pudiere.

Harto siento que no haya salido mal adevino en la negociacion con los Suyços, pero á la verdad era muy aparente que sucederia assí, y poco ha que recibí una carta del conde Juan Anguisola, cuya copia yrá con esta, y tambien de la respuesta que yo le he hecho, ny sabria por agora dezir mas en el negocio.

exécuter; on pourrait, au moyen de ce genre de pièces, fortifier à peu de frais les places frontières d'Afrique et autres. Granvelle adresse à Jérôme de Curiel la carte de la Comté, dressée exprès pour lui par D. Ferdinand de Lannoy, en attendant la terminaison d'une autre dont il s'occupe actuellement, et que le cardinal enverra plus tard en Flandre pour la faire graver sur bois et imprimer ensuite. — La promesse de mariage faite par la reine d'An-

gleterre à l'archiduc Charles est parfaitement illusoire. Granvelle approuve le mariage de la reine d'Écosse, ainsi que la protection dont le roi favorise cette princesse. Il remercie Philippe de lui avoir fait connaître sa détermination de diviser en deux la charge de président, occupée par Viglius, le choix qu'il a fait de M. de Tisnacq pour présider le conseil d'état à Bruxelles, et celui du conseiller Hopper pour remplacer ce dernier à Madrid.

Con razon ha sentido V. M. la muerte del doctor Seld, porque á la verdad era gran servidor de V. M., raro hombre y de grandes partes, y es muy necessario lo que V. M. pretende hazer, de tener alguno en la corte del emperador obligado de los que tractan los negocios, y sobre ello me ha escripto M. de Chantonnay, conforme á lo que V. M. le ha mandado, y yo le he respondido sobre ello, y soy cierto que él satisfará en esta parte á V. M.

. . . . Harto me pesa que sea assí como yo he escripto que cada dia pierda la religion en este estado por las cartas que escriví, y lo pudo ver V. M. por la carta original de aquel amigo, y me parece que no es solo en lo de la religion que usan en Flándres liberalidad de perdonar, por mostrar que lo pueden todo, mas aun en qualquier otro delicto, y sé que en espacio de un año han dado ~~condonaciones~~ á un mismo hombre, por dos homicidios ~~qualificados~~ hechos en este espacio; es verdad que tuvo favor y recomendacion de algunos. Mas dizen ya aquí vulgarmente, que con 20 ó 30 escudos, harán en estas cosas y otros negocios particulares en Flándres, al dia de oy, mas que con quanto favor se puede haver. . . . .

Quanto al arçobispo de Besançon, queriéndole V. M. escribir, pienso que lo mejor seria embiar la carta á S. A. ó á M. de Vergy, sin dezirle lo que contiene, sino encargarle que se dé, con procurar que el arçobispo responda. Pensó el dicho de Vergy, y la corte del parlamento tractar con el dicho arçobispo al principio deste mes sobre la publicacion del concilio, conforme á lo que S. A. ha mandado, y quando pensáron que venia para esto, llegóron tres embaxadores suyos á dezir que havia ydo á Bressa, todo por huir; agora por apretarle sobre esto de la publicacion, le han señalado otro dia para los cinco del mes que viene, por que venga á comunicar con ellos; no sé aun lo que sucederá, ny si tomará otra dilacion, y ha cerca de año y medio que no le he visto. . . . .

Y tocante á Renard, si se miran bien las cosas, temo que sobraré materia; lo malo es que estemos en tal sazón que de todo lo que hay, no se pueda V. M. servir, y lo que mas importa es que no esté el

dicho Renard en parte donde pueda dañar al servicio de V. M. y al sosiego de sus estados. . . . .

En lo de Salzedo, ya ha sabido V. M. como el cardenal de Lorrena cobró aquellos dos lugares, y despues le han llamado á la corte, y al cardenal tambien, adonde el dicho cardenal havrá ydo, al qual no he escripto despues de lo que vió V. M. que le escribí viniendo acá, por no crecer la sombra que en Francia pudiessen tener dél, y con todo esto no dexan allá, como V. M. verá por el escripto de Polwiler, de cargarle que tenga intelligencias conmigo; bien es verdad que por una carta de un criado suyo me ha mandado avisar de dos hombres, el uno Gascon, y el otro de Torena, Francès, que con algunos Flamencos. . . . . conjurado en Longemeaulx tres leguas de Paris . . . . . y me encaminó la carta con hombre expreso madama duquesa de Lorrena madre. Deven ser destos huguenotes que pensarian haver hecho sacrificio grato á los de su religion en ofenderme; pero yo procuraré, con ayuda de Dios, quanto pudiere que no lo hagan sin trabajo. . . . .

Yo procuraré que vayan, ó á Barcelona, ó á Valencia dos ó tres de aquellos medios cañones cortos, propios para poner en las defensas de los baluartes, quales don Hernando de Lanoy mi cuñado los ha mandado hazer. Havrá dos meses que se nos murió el maestro, pero si parecerán bien allá, podrá se mirar de industrial algun otro que haga mas, y pienso que seria gran comodidad para proveer á poco gasto las fronteras de Africa y otras, de tales piezas muy á propósito para defender, pudiendo yr por agua dende este estado hasta España, y que si allí es caro el salmitre, de aquí se podria hazer provision muy grande, usando de alguna industria con authoridad de V. M. y á buen precio. Y con esta embiaré á Hierónymo de Curiel la carta deste estado, que para mí havia hecho de su mano el dicho don Hernando, por no ser acabada otra que tiene entre manos, la qual embiaré brevemente á Flándres para que allí se entalle en formas de madera, para poder imprimir otras; y beso pies y manos á V. M. por la memoria que me escribe que terná dél, que á la verdad los servi-

cios de sus passados y los suyos, y los que puede hazer en la guerra, como quien en toda su vida hizo esta profession, merecen algo, y si no me engaño, pienso que en lo de la artillería de Flándres podria servir á V. M. mejor que otros. . . . .

Siempre crey, y creo para mí que es burla quanto la reyna de Inglaterra tracta de su casamiento con el señor archiduque; todavía no podia faltar V. M. al emperador si desseara que V. M. escriviera en ello; mas yo creo que ya deve ser desengañado. La de Escocia tengo para mí que ha acertado en el casamiento que ha hecho, y haze V. M. muy buena obra en animarla por medio del embaxador Guzman de Silva, y con el favor de V. M. podrá poner su negocio en muy buen punto, y entenderse ella muy bien con V. M. Y yo soy cierto que el dicho embaxador havrá avisado á V. M. de como ha hechado los rebeldes del reyno, y Milord Jaymes su hermano bastardo huídose á Inglaterra, y de la audiencia que le diéron pública y cerimonias que allí passáron, mas sabe Dios. . . . . y es muy prudente el parecer que V. M. le. . . . . agora, sobre lo de la succession de Inglaterra. . . . . la voluntad de sus aficionados para mejor. . . . . Mas á la verdad si la ofenden, será muy necessario que V. M. la ayude diestra y secretamente por poner freno á la de Inglaterra, que no deve tener muy buena voluntad. He visto lo que V. M. me escrive de la determinacion que ha tomado de dividir el cargo de presidente que tenia Viglius en dos, como era al tiempo de M. de S<sup>t</sup> Mauris, haviendo escogido el consejero Tisnack para presidente d'estado, y que brevemente se resolveria del que querria emplear por presidente del consejo privado, de que me daria aviso por lo qual beso humildemente pies y manos de V. M. Y tambien veo que ha escogido Hoppero para servir en el lugar que tenia el dicho Tisnack, y desseo que estos dos años que ha servido debaxo del presidente Viglius, se haya hecho á los negocios, de manera que pueda dar á V. M. todo contentamiento, y buelvo á besar los pies de V. M. por la merced tan señalada que me ha hecho en mandarme embiar la copia de la carta del gran maestre, accordándose de mí en tiempo de tan gran contentamiento, como el

684 PAPIERS D'ÉTAT DU CARDINAL DE GRANVELLE.

que deve haver recebido con la nueva de socorro de Malta de tanta importancia y beneficio á la república christiana, y de tan gran reputacion para V. M. que ha dado universalmente alegría á todos los buenos de la christiandad, y á muchos que no lo son harta pena. Plega Dios dar siempre toda prosperidad á las empresas de V. M. y le guarde, etc.

FIN DU TOME NEUVIÈME.



# TABLE CHRONOLOGIQUE

DES

## DOCUMENTS CONTENUS DANS CE VOLUME.

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
I.	8 févr. 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	1
II.	11 févr. 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	4
III.	15 févr. 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	11
IV.	<i>Idem.</i>	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle. . .	15
V.	17 févr. 1565.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II. . .	18
VI.	<i>Idem.</i>	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle. .	23
VII.	<i>Idem.</i>	Le baron de Silliers au baron de Bolwiller. . . .	24
VIII.	18 févr. 1565.	Le cardinal de Granvelle au président Viglius. .	29
IX.	22 févr. 1565, V. S.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	32
X.	22 et 23 févr. 1565.	Le baron de Bolwiller au baron de Silliers. . . .	37
XI.	25 févr. 1565.	Le baron de Silliers au baron de Bolwiller. . . .	40
XII.	26 févr. 1565.	Le cardinal de Granvelle à Emmanuel-Philibert, duc de Savoie. . . . .	42

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES	PAGES.
XIII.	26 févr. 1565.	El cardenal de Granvelle á Gonzalo Perez . . . .	44
XIV.	Pénult. février 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	47
XV.	4 mars 1565.	Le baron de Silliers au baron de Bolwiller . . . .	49
XVI.	<i>Idem.</i>	Nouvelles du 4 de mars 1565 . . . . .	51
XVII.	8 mars 1565.	Alonzo del Canto al cardenal de Granvelle . . . .	52
XVIII.	9 mars 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle .	53
XIX.	10 mars 1565.	Le cardinal de Granvelle à son frère, Thomas de Chantonnay . . . . .	55
XX.	13 mars 1565.	Le cardinal de Granvelle à M. de Chantonnay . .	59
XXI.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller .	61
XXII.	17 mars 1565.	L'ambassadeur Chantonnay au cardinal de Gran- velle . . . . .	65
XXIII.	<i>Idem.</i>	Le baron de Silliers au baron de Bolwiller . . . .	66
XXIV.	20 mars 1565.	Nicole, baron de Bolwiller, au cardinal de Gran- velle . . . . .	69
XXV.	22 mars 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	73
XXVI.	24 mars 1565.	L'ambassadeur Chantonnay au cardinal de Gran- velle . . . . .	77
XXVII.	28 mars 1565.	Le cardinal de Granvelle à l'ambassadeur Chan- tonnay . . . . .	79

TABLE CHRONOLOGIQUE.

687

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
XXVIII.	28 mars 1565.	Le cardinal de Granvelle au président Viglius..	81
XXIX.	<i>Idem.</i>	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	86
XXX.	.....	Nouvelles des xxviii mars et ii d'avril 1565..	87
XXXI.	29 mars 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	89
XXXII.	31 mars 1565.	El rey D. Felipe II á don Thomas de Chanton- nay, su embaxador en Viena.....	94
XXXIII.	<i>Idem.</i>	El embaxador Chantonmay al rey D. Felipe II..	102
XXXIV.	<i>Idem.</i>	El embaxador Chantonmay al rey D. Felipe II..	106
XXXV.	2 avril 1565.	El rey D. Felipe II al embaxador Chantonmay..	111
XXXVI.	.....	Nouvelles des ii et xii d'avril 1565.....	114
XXXVII.	4 avril 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	116
XXXVIII.	6 avril 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	119
XXXIX.	<i>Idem.</i>	L'ambassadeur Chantonmay au cardinal de Gran- velle.....	121
XL.	7 avril 1565.	El embaxador Chantonmay al rey D. Felipe II..	124
XLI.	8 avril 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	134
XLII.	14 avril 1565.	Le cardinal de Granvelle à l'ambassadeur Chan- tonmay.....	138
XLIII.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	140

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
XLIV.	15 avril 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	143
XLV.	16 avril 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	145
XLVI.	20 avril 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	147
XLVII.	25 avril 1565.	El embaxador Chantonay al rey D. Felipe II..	152
XLVIII.	<i>Idem.</i>	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	157
XLIX.	.....	Nouvelles du xxv d'apvril 1565.....	160
L.	26 avril 1565.	Le président Viglius au cardinal de Granvelle..	162
LI.	.....	Nouvelles de Madrid, le premier de may 1565.	163
LII.	2 mai 1565.	Le président Viglius au cardinal de Granvelle..	165
LIII.	<i>Idem.</i>	El embaxador Chantonay al cardenal Pacheco.	166
LIV.	4 mai 1565.	Il cardinale Delfino al cardinale Cribello.....	169
LV.	.....	Nouvelles du v <sup>e</sup> en may 1565.....	171
LVI.	7 mai 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	172
LVII.	9 mai 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	178
LVIII.	11 mai 1565.	El embaxador Chantonay al cardenal Pacheco.	182
LIX.	12 mai 1565.	L'ambassadeur Chantonay au cardinal de Gran- velle.....	184
LX.	.....	Nouvelles des xvi, xvii, xviii et xx en may 1565.	188

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
LXI.	18 mai 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller..	191
LXII.	S. d. [Vers le 20 mai 1565.]	Nova, scripta ab huguenoto.....	196
LXIII.	20 mai 1565.	Note remise à M. de Chantonnay, ambassadeur d'Espagne, au nom de l'empereur Maximi- lien II.....	198
LXIV.	<i>Idem.</i>	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	204
LXV.	<i>Idem.</i>	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	213
LXVI.	21 et 22 mai 1565.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle...	214
LXVII.	22 mai 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	220
LXVIII.	26 mai 1565.	L'écuyer Bordey au cardinal de Granvelle....	221
LXIX.	28 mai 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	225
LXX.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle au président Viglius..	232
LXXI.	S. d. [Fin de mai 1565.]	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle...	235
LXXII.	2 juin 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	241
LXXIII.	<i>Idem.</i>	L'ambassadeur Chantonnay au cardinal de Gran- velle.....	247
LXXIV.	3 juin 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	248
LXXV.	.....	Nouvelles de Madrid, du 7 de juing 1565....	252
LXXVI.	8 juin 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	254

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
LXXVII.	8 juin 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	259
LXXVIII.	9 juin 1565.	El embajador Chantonnay al rey D. Felipe II..	264
LXXIX.	<i>Idem.</i>	El embajador Chantonnay al rey D. Felipe II..	270
LXXX.	10 juin 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	271
LXXXI.	12 juin 1565.	Le cardinal de Lorraine au baron de Bolwiller.	275
LXXXII.	14 juin 1565.	Le président Viglius au cardinal de Granvelle..	279
LXXXIII.	Du 15 juin au 4 juill. 1565.	Cartas que el duque de Alba scrivió á su magestad, que contienen las vistas en Bayona de la reyna doña Isabel con la reyna de Francia, rey christianíssimo y madama Margarita.....	281
LXXXIV.	18 juin 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller..	330
LXXXV.	19 juin 1565.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II..	333
LXXXVI.	22 juin 1565.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle...	338
LXXXVII.	23 juin 1565.	L'ambassadeur Chantonnay au cardinal de Granvelle.....	345
LXXXVIII.	26 juin 1565.	El embajador Chantonnay al rey D. Felipe II..	346
LXXXIX.	27 juin 1565.	El rey D. Felipe II al embajador Chantonnay..	352
XC.	<i>Idem.</i>	El rey D. Felipe II al embajador Chantonnay..	358
XCI.	S. date. [Jun 1565.]	Instruccion que dió el rey D. Felipe II á D. Pedro de Avila, mandándole á Roma á tratar con su santidad el conjuicio de los clérigos en Alemaña.	361

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
XCII.	28 juin 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	372
XCIII.	30 juin 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	377
XCIV.	5 juillet 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	378
XCV.	7 juillet 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	380
XCVI.	9 juillet 1565.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle...	384
XCVII.	10 juill. 1565.	Le cardinal de Granvelle au président Viglius.	387
XCVIII.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	390
XCIX.	11 juill. 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	392
C.	14 juill. 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	394
CI.	15 juill. 1565.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II..	399
CII.	18 juill. 1565.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II...	404
CIII.	26 juill. 1565.	Alonso del Canto al cardenal de Granvelle....	405
CIV.	18 juill. 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	410
CV.	20 juill. 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	412
CVI.	21 juill. 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	413
CVII.	<i>Idem.</i>	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	415
CVIII.	27 juill. 1565.	Réponse de l'empereur Maximilien II au sujet du mariage des prêtres.....	422

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
CIX.	28 juill. 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II. .	430
CX.	<i>Idem.</i>	L'ambassadeur Chantonnay au cardinal de Gran- velle.....	434
CXI.	4 août 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II. .	437
CXII.	8 août 1565.	Don Frances de Alava al embaxador don Tomas de Chantonnay.....	446
CXIII.	11 août 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II. .	452
CXIV.	12 août 1565.	Responsio anglicana ad postulata oratoris Cæsa- ræ majestatis .....	457
CXV.	13 août 1565.	Le secrétaire Bave au cardinal de Granvelle. . .	458
CXVI.	18 août 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II.	461
CXVII.	19 août 1565.	L'ambassadeur Chantonnay au cardinal de Gran- velle.....	468
CXVIII.	20 août 1565.	El cardenal de Granvelle á Alonso del Canto. .	476
CXIX.	25 août 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II. .	482
CXX.	3 sept. 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II. .	489
CXXI.	4 sept. 1565.	La duchesse douairière de Lorraine à la duchesse douairière d'Arschot.....	496
CXXII.	6 sept. 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	498
CXXIII.	8 sept. 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	501



NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
CXXIV.	12 sept. 1565.	Alonso del Canto al cardenal de Granvelle . . .	503
CXXV.	15 sept. 1565.	El embajador Chantonnay al rey D. Felipe II. .	510
CXXVI.	S. d. [Mi-sept. 1565.]	Discours touchant le différend d'entre M. le car- dinal de Lorraine et le S <sup>r</sup> de Salcédó . . . . .	512
CXXVII.	22 sept. 1565.	El embajador Chantonnay al rey D. Felipe II. .	514
CXXVIII.	S. d. [Mi-sept. 1565.]	Mémorial remis au roi catholique de la part de la reine mère de France. . . . .	516
CXXIX.	.....	Pièces relatives au siège de Malte par les Turcs :	
	28 juin 1565.	Il gran maestro di Malta a fra Pietro di Marquita, capitano d'arma nella città di Malta. . . . .	518
	14 août 1565.	Lo que refiere Juhan Martinez de Cuença, á quien embio el S <sup>or</sup> don Garcia á Malta á entender lo que en ella havia, y á llevar cartas al gran maestre, es lo siguiente. .	520
	19 août 1565.	Noticias de Mecina. . . . .	522
	24 août 1565.	Rogério di Taxis al ambasciatore Chan- tonnay. . . . .	523
	26 août 1565.	Novelle di Syracuse. . . . .	524
	Sans d. [Août 1565.]	Lo que refiere el capitan Andres de Salazar, que fue por orden de don Garcia de To- ledo á Malta, es lo siguiente. . . . .	526
	7 sept. 1565.	Don Garcia de Toledo al cardenal de Gran- velle. . . . .	529

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
	7 sept. 1565.	Copia de una letra del S <sup>r</sup> D. García de Toledo al rey D. Felipe II. ....	531
	13 nov. 1565.	El gran maestro de San Juan al rey D. Felipe II. ....	536
CXXX.	25 sept. 1565.	El rey D. Felipe II al embajador Chantonnay..	538
CXXXI.	<i>Idem.</i>	El rey D. Felipe II al embajador Chantonnay..	541
CXXXII.	<i>Idem.</i>	El rey D. Felipe II al embajador Chantonnay..	543
CXXXIII.	<i>Idem.</i>	El rey D. Felipe II a D. Francisco de Alava....	549
CXXXIV.	<i>Idem.</i>	El duque de Alba al embajador Chantonnay..	553
CXXXV.	<i>Idem.</i>	El rey D. Felipe II al arzobispo de Lanchano, nuncio en Alemania. ....	554
CXXXVI.	26 sept. 1565.	El rey D. Felipe II al embajador Chantonnay..	556
CXXXVII.	28 sept. 1565.	Le cardinal de Granvelle à l'ambassadeur Chantonnay. ....	558
CXXXVIII.	29 sept. 1565.	El embajador Chantonnay al rey D. Felipe II..	562
CXXXIX.	30 sept. 1565.	L'ambassadeur Chantonnay au cardinal de Granvelle. ....	564
CXL.	Sans d. [Sept. 1565.]	Recès de la conférence de Bruges entre les plénipotentiaires d'Espagne et d'Angleterre. ....	566
CXLI.	1 <sup>er</sup> oct. 1565.	Lettres de service accordées par le roi d'Espagne à Wolfgang, comte palatin et duc des Deux-Ponts. ....	567

TABLE CHRONOLOGIQUE.

• 695

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
CXLII.	6 oct. 1565.	L'ambassadeur Chantonnay au cardinal de Gran- velle.....	568
CXLIII.	<i>Idem.</i>	Le baron de Silliers au baron de Bolwiller....	571
CXLIV.	Octobre 1565.	Le baron de Silliers au baron de Bolwiller....	575
CXLV.	7 oct. 1565.	Le secrétaire Bave au cardinal de Granvelle... .	578
CXLVI.	10 oct. 1565.	Aviso de Paris.....	580
CXLVII.	13 oct. 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	581
CXLVIII.	<i>Idem.</i>	L'ambassadeur Chantonnay au cardinal de Gran- velle.....	589
CXLIX.	14 oct. 1565.	Alonso del Canto au cardinal de Granvelle....	593
CL.	15 oct. 1565.	El cardenal de Granvelle á Gonçalo Perez.....	594
CLI.	<i>Idem.</i>	Le cardinal de Granvelle á Gonzalo Perez.....	598
CLII.	<i>Idem.</i>	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle... .	599
CLIII.	19 oct. 1565.	D. Garcia de Toledo al embaxador Chantonnay.	602
CLIV.	20 oct. 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	604
CLV.	22 oct. 1565.	El rey D. Felipe II al embaxador Chantonnay..	607
CLVI.	<i>Idem.</i>	El rey D. Felipe II al embaxador Chantonnay.	609
CLVII.	23 oct. 1565.	Le cardinal de Granvelle au baron de Bolwiller.	612
CLVIII.	25 oct. 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	615

NUMÉROS des PIÈCES.	DATES.	SOMMAIRES.	PAGES.
CLIX.	29 oct. 1565.	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	623
CLX.	30 oct. 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	625
CLXI.	31 oct. 1565.	Le cardinal de Granvelle au président Viglius..	635
CLXII.	Sans d. [Nov. 1565.]	Note remise à l'ambassadeur Chantonnay de la part de Maximilien II.....	640
CLXIII.	7 nov. 1565.	Le cardinal de Granvelle au sieur de Gro- bendoncke, trésorier général des finances à Bruxelles.....	649
CLXIV.	8 nov. 1565.	Le prévôt Morillon au cardinal de Granvelle...	651
CLXV.	10 nov. 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	654
CLXVI.	<i>Idem.</i>	Le baron de Bolwiller au cardinal de Granvelle.	660
CLXVII.	17 nov. 1565.	El embaxador Chantonnay al rey D. Felipe II..	668
CLXVIII.	<i>Idem.</i>	L'ambassadeur Chantonnay au cardinal de Gran- velle .....	671
CLXIX.	19 nov. 1565.	L'empereur Maximilien II au baron Adam de Dietrichstein, son ambassadeur à Madrid....	674
CLXX.	20 nov. 1565.	El cardenal de Granvelle al rey D. Felipe II..	678

FIN DE LA TABLE CHRONOLOGIQUE.

